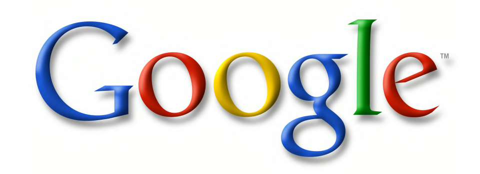
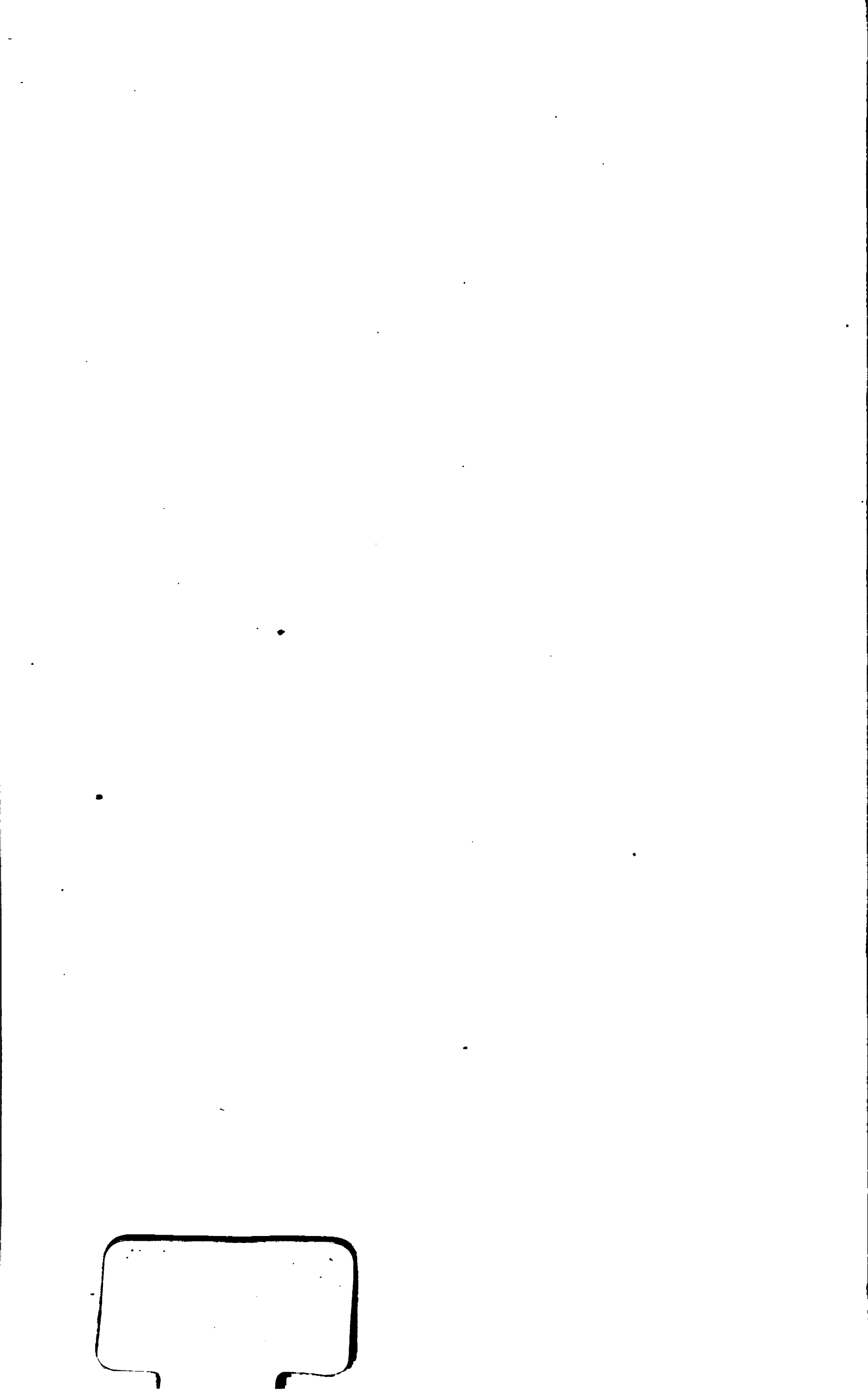




HISTOIRE
DU
COTENTIN
ET DE
SES ILES

par

GUSTAVE DUPONT

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE CAEN
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, ETC.

TOME I



CAEN
F. LE BLANC-HARDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE FROIDE, 2 ET 4

1870

HISTOIRE
DU COTENTIN
ET
DE SES ILES

Je n'ai pas la prétention d'avoir rien découvert de nouveau, ni d'avoir donné aux quelques loisirs que me laissaient, à Valognes, mes fonctions judiciaires un emploi ambitieux qui ne serait pas justifié ; j'ai désiré simplement rappeler au petit nombre de lecteurs que les souvenirs de notre ancienne province intéressent, ceux de ces souvenirs qui se rattachent, d'une manière plus spéciale, à cette région, — autrefois si bien nommée *le Clos du Cotentin*, — que son isolement topographique et sa physionomie particulière permettent d'étudier à part.

Nous ne sommes plus, en effet, au temps où l'on se contentait du récit rapide et superficiel des événements ; nous voulons les voir de plus près et en comprendre la signification, l'enchaînement et la portée. Les documents originaux sont devenus la base nécessaire de tout travail consciencieux. La perspective, en se rapprochant, a dû, dès lors, rétrécir son cercle ; les monographies ont remplacé les vues d'ensemble et ont mis en relief des détails qui, auparavant, malgré leur importance relative, étaient restés dans l'ombre.

L'histoire complète de la Normandie n'a pas encore été écrite selon les exigences de la critique moderne ;

— et il serait difficile de prévoir quand elle le sera. — Ce qui est évident, c'est que peu à peu les matériaux s'en préparent. De précieux moyens d'information nous sont fournis par les publications de nos *Sociétés savantes*; — nos vieilles archives se classent et s'ouvrent aux recherches ; — les *Inventaires-sommaires*, rédigés et imprimés dans chacun de nos départements, nous révèlent ce que nous possédons de richesses archéologiques trop ignorées et trop négligées jusqu'ici. Si donc le patriotisme local, — ce sentiment qui, loin d'exclure un sentiment plus large, en est la forme la meilleure et la plus saine, — est impuissant à terminer son œuvre, il en aura, du moins, jeté les fondements. L'avenir, toujours chargé de réaliser tant de vœux, fera le reste ; — ayons-en l'espérance !....

On se formerait, d'ailleurs, je le crois, une idée inexacte de notre histoire, si on la renfermait dans un cadre trop étendu, ou si on la présentait sous une couleur uniforme. La Normandie était loin d'être un pays homogène ; il y régnait, comme dans toutes les choses humaines, une grande diversité d'éléments. Les populations de la partie occidentale et maritime n'avaient ni le caractère, ni les tendances de celles qui vivaient au delà de la Dives. La Haute et la Basse-Normandie

conservèrent longtemps un esprit distinct et original ; pendant plusieurs siècles, il exista même entre elles une sorte d'antagonisme dont je me suis efforcé de préciser les causes et de signaler les effets.

L'un de ces effets a survécu ; — il mériterait, à lui seul, une sérieuse attention, si le temps et l'habitude ne nous faisaient souvent accepter les contrastes les plus frappants. — Je veux parler de la séparation des Iles qui, quoique touchant à la terre française, et quoique restées normandes, sont, depuis près de sept cents ans, possédées par l'Angleterre.

Il ne m'appartenait pas, et je me suis gardé d'envisager ce fait, qui, peut-être, n'a pas d'analogue, sous son aspect actuel et politique. Bien des générations, sans doute, passeront avant que le problème qui en découle soit posé et résolu. Je ne sais si ce problème est dédaigné, méconnu ou redouté; mais il est de ceux que nulle prescription, si longue qu'elle soit, ne peut atteindre, et qui, tôt ou tard, sous l'empire de circonstances imprévues, prennent tout-à-coup une importance qu'on ne soupçonnait pas, et s'imposent fatalement aux gouvernements et aux peuples.

G. D.

HISTOIRE
DU COTENTIN
ET
DE SES ILES

PREMIÈRE PARTIE.

483-1205.

INTRODUCTION.

Le Cotentin comprenait, non-seulement la presqu'île que la Vire et de vastes marais ferment vers le midi, mais aussi l'archipel des îles qui en sont les annexes naturelles et qui sont appelées aujourd'hui, en France, les Iles Anglo-Normandes, et en Angleterre, les Iles du Canal — *Channel-Islands.*

Ces deux parties d'un pays dont la nature a si nettement tracé les contours, et qui, malgré les changements produits par le temps, a conservé une physionomie spéciale, ont passé par les mêmes vicissitudes historiques, jusqu'à l'époque où les événements ont amené entre elles une séparation profonde.

Le souvenir de leurs origines primitives se perd dans les brumes lointaines de l'histoire. D'après Ammien Marcellin,

les Druides enseignaient que nos ancêtres, chassés par des guerres sanglantes et les soulèvements de l'Océan, étaient venus des îles de l'extrême Nord et des régions transrhénanes s'établir sur nos côtes (1). Toute vague que soit cette notion, nous nous en contenterons, puisque la critique moderne n'en a pas donné de plus rigoureusement vraie.

Quelques pierres encore debout çà et là attestent seules, à nos yeux, que naguère une race antique a vécu sur le Finistère normand; qu'elle y a joui d'un état de civilisation relativement assez avancé, et que les îles voisines ont rempli un rôle plus important que ne paraissaient le comporter l'exiguité de leur territoire et leur isolement.

Ces grossiers monuments étaient, en effet, le signe d'une organisation sociale et d'un sentiment religieux qui n'existent que chez les peuples sortis depuis longtemps de l'état barbare. La religion des anciens Celtes consistait, au moins extérieurement, dans l'adoration des forces de la nature. Le dogme pouvait avoir puisé ses éléments aux sources de la métaphysique la plus élevée (2); le culte était loin d'avoir le même caractère; la terreur en était le principal moyen d'action (3). A ce culte qui ne montrait qu'un Dieu impitoyable et avide de sacrifices, il fallait la solitude et le mystère; un corps sacerdotal puissant l'exerçait, et avait établi dans les îles disséminées le long des côtes armoricaines, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à la Presqu'île

(1) *Amm. Marcel. res gest.*, lib. XV, cap. IV.

(2) « Inter hos Druidæ ingeniis celsiores, ut auctoritas Pythagoræ » decrevit, sodaliciis adstricti consortiis, quæstionibus occultarum rerum » altarumque erecti sunt, et despectantes humana pronuntiarunt animas » immortales. » (*Amm. Marcel. res gest.* lib. XV, cap. IX.)

(3) « Et quibus immitis placatur sanguine diro
» Teutates, horrensque feris altaribus Hesus. »
(Lucan. cant. 1. vers. 445.)

du Cotentin et sur cette presqu'île elle-même (1), ses sanctuaires préférés.

Jersey, Guernesey, Aurigny, Serk et Herm furent, pour notre contrée, ce que Sein était pour l'Armorique, et Mona (Anglesey) pour la grande île bretonne. Les nombreux monuments druidiques qui s'y élevaient, et dont quelques-uns se voient encore, en sont la preuve irrécusable. Dans les Iles, on les désigne sous le nom de *Pouquelayes* (2), nom que nous n'avons rencontré nulle part ailleurs. A Jersey, on en comptait près de cinquante. Nous indiquerons très-rapidement les plus importants.

A peu de distance de Saint-Hélier, sur une colline appelée le *Dic*, se dressaient, à côté l'une de l'autre, trois de ces tables de pierre qu'entourait le cercle symbolique, le *Crom lekh*, indiqué par quatre hauts fragments de rochers aujourd'hui couchés sur le sol (3).

Non loin de là, à l'endroit où le gouvernement anglais construisait la citadelle, on découvrit, en 1785, le monument de ce genre le plus complet peut-être qui ait été décrit. On supposa qu'à l'époque de la conquête romaine, les indigènes l'avaient enfoui sous une épaisse couche de terre pour le garantir des profanations de l'ennemi. Le maréchal Conway,

(1) On sait que la confédération armoricaine s'étendait sur tout le Cotentin, et que le mot celtique *armorick* était synonyme de *maritime*.

(2) Duncan, dans son *Histoire de Guernesey*, p. 372, donne pour étymologie à cette dénomination les deux mots celtiques *pwca* fée et *lies* lieu ou place, et on nomme souvent, en effet, en Normandie, les pierres druidiques, *Creux*, *Trou*, *Chambre aux fées*. Peut-être *Pouquelaye* dérive-t-il simplement de *poug*, trou, excavation et de *lekh* pierre; c'est-à-dire littéralement *pierre percée*, expression très-souvent employée pour désigner ces mêmes monuments. (Voy. le *Diction. breton* de d. Louis Lepelletier, his verb.)

(3) Sur la carte de Laurie, ils sont figurés avec la mention *4 stones pillars*.

gouverneur de l'île, le fit transporter à grands frais dans son parc du Berkshire dont il embellit maintenant le paysage (1).

Il existait deux autres *Pouquelayes*, l'une dans la même paroisse de Saint-Hélier, sur la hauteur du *Rouge-Bouillon*, et l'autre, la plus considérable et la mieux conservée, auprès du château de Montorgueil.

Enfin, près du hâvre de Rosel, sur la colline du *Couperon*, on voit, au milieu de vingt pierres symétriquement rangées, un double cercle de piliers supportant trois larges dalles horizontales qui se touchent et forment, par leur réunion, une table longue de dix-huit pieds.

Guernesey n'était pas moins riche que Jersey. Il s'y trouvait à peu près autant de ces ruines dont la majeure partie a disparu. On cite encore : le *Cromlech de l'Ancresse*, la *Roque-Balan*, la *Hougue-Patris*, les *Rocques-Brayes*, l'*Autel-de-Dus*, la *Chaise-du-Prêtre*, les *Pierres-Barrées*, etc. Aurigny, Serk et Herm en possèdent dans une égale proportion; et dans la Presqu'île on retrouve les traces d'un grand nombre, principalement à son extrémité, entre Saint-Pierre-Église et Cherbourg (2).

Jusqu'à l'époque de la conquête des Gaules, l'histoire ne fait pas la moindre mention de l'archipel du Cotentin. L'auteur de la *Chronique des Iles* raconte que César, « apercevant

(1) Plee's *History of Jersey*, p. 155. — Falle's *Hist. of Jersey*, p. 176.

(2) Ceux de nos lecteurs qui désireraient étudier ce point de l'histoire locale pourront consulter les ouvrages suivants : *Hist of Jersey* by Phil. Falle. — *Hist. of Guernesey* by Duncan. — *Hist of Guernesey* by Brock Tupper. — Les *Tableaux historiques de la civilisation à Jersey* par John Patriarche Ahier. — *Jersey et ses antiquités*, par Delacroix ; et, pour le Cotentin, l'opuscule de M. de Gerville, inséré dans les *Archives de la Normandie*, t. 1, p. 157, sous le titre de *Notice sur les monuments druidiques du département de la Manche*.

» Jersey de la côte la plus voisine de Coutances, y passa
» dans une barque d'osier et se fit accompagner par douze
» chevaliers qu'il laissa dans l'île, pour en surveiller les
» habitants et y assurer sa domination (1). »

Nous n'avons pas besoin de dire que cette prétendue tradition ne repose absolument sur aucun document sérieux, quoique l'auteur invoque l'autorité du *Livre noir de Coutances* (2); que les *Commentaires de César* n'y font aucune allusion, et qu'on ne doit, dès lors, y attacher aucune confiance. Seulement, si les détails du récit sont imaginaires, il est certain que, au fond, il énonce un fait vrai, c'est-à-dire, la prise de possession par les Romains d'un archipel qu'ils ne devaient pas laisser à la disposition de l'ennemi, à une aussi faible distance d'un pays toujours prêt à secouer le joug.

César avait appris, par une dure et déjà longue expérience, que c'était dans les îles, à l'extrémité des langues de terre, sur les promontoires et dans les lieux protégés par les hautes marées de l'océan (3), que la nationalité gauloise avait son dernier refuge, et que vivait encore, dans sa sauvage énergie, l'esprit dont sa dévorante activité — *horribilis diligentia* — put seule étouffer les protestations.

En l'année 56 avant l'ère chrétienne, toutes les tribus armoricaines qui occupaient les contrées désignées plus tard sous les noms de Bretagne et de Basse-Normandie (4),

(1) ***Chronique des Isles de Jersey***, etc., par George Syvret. (Guernesey 1832) p. 118.

(2) Le ***Livre noir de Coutances*** ne parle nullement de César, ni de son passage à Jersey. (Voy. ***Hist de Fr***. cont. de dom Bouquet, t. XXIII, p. 493.)

(3) ***Comm. de Bell. gall.*** bib. III § XII « Extremis lingulis promontoriis» que etc. »

(4) César appelle cette partie de la Gaule ***Civitates maritimæ*** et ***Ora maritima***. (***Comm.*** lib. III § XXXIV et VIII).

honteuses de s'être récemment soumises sans combat à l'unique légion que César avait détachée de son armée, s'étaient levées en masse. Les centres de résistance étaient, pour l'Armorique proprement dite, sur la flotte des Venètes; et, pour notre presqu'île, sur les terres des Unelles, aujourd'hui le pays de Coutances. César s'était réservé les Venètes, et on sait par quels moyens il termina cette nouvelle guerre (1). Quant aux Unelles, auxquels s'étaient joints les Curiosolites, les Lexoves, les Eburoviques et les Aulerques, et qui avaient pour chef Viridovix, il en avait chargé son lieutenant Quintus Titurius Sabinus qui, dans une seule bataille, termina la campagne. Toutes les villes des deux presqu'îles Armoricaines — *totius oræ maritimæ* — se soumirent. « Car, dit le vainqueur lui-même, si l'esprit » des Gaulois est ardent et prompt à déclarer la guerre, » leur âme est molle et sans énergie pour en supporter les » revers (2). »

Le camp de Sabinus était établi au cœur même du pays insurgé, sur un haut monticule d'où la vue s'étend sur un immense et splendide horizon, et qui a conservé le nom de *Mont-Castre* (3). Il était à une distance d'environ une lieue

(1) « Senatu omni necato, reliquos sub corona vendidit. » (*Comm. de bell. gallic.* lib. III § XVI.) On sait que les esclaves mis en vente portaient une *couronne* de houx. (Aul. gell. *Noct. attic.* lib. VII. cap. IV.)

(2) *Comment.* lib. III § XIX.

(3) Plusieurs mémoires ont, à diverses époques, discuté cette question d'histoire locale. M. de Gerville, dans deux articles publiés, l'un dans le *Journal de Valognes* du 1er mars 1839, et l'autre dans le *Moniteur* du mois de mars 1814, a résumé les preuves qui paraissent établir que le camp de Sabinus était établi sur le Mont-Castre, et non à Champrepus ou au Mesnil-Villeman, ainsi que le prétendaient M. Bohon et l'abbé Lefranc. Le dernier opuscule sur ce sujet a paru en 1865, et a pour auteur M. de Marigues, capitaine d'état-major.

et demie de la mer et à peu près au point de jonction des cantons actuels de Périers, de Lessay et de la Haye-du-Puits; il couvrait un espace de plus de quarante hectares. De sa tente, le général romain pouvait promener son regard, à l'est, sur les côtes du Bessin, à l'ouest, sur le rivage qui s'étend de Granville à Carteret, et apercevoir, dans le lointain, les collines de l'île gauloise qui ne devait pas plus échapper à l'attention de l'homme de guerre qu'à l'œil prévoyant du politique.

César, après avoir abattu les Venètes, s'était transporté entre la Meuse et l'Escaut où il avait étouffé un soulèvement des Morins et des Ménapes. Il revint prendre ses quartiers d'hiver chez les Unelles et les autres tribus voisines qui lui inspiraient encore quelque défiance (1). Ce fut, selon toute probabilité, à ce moment qu'il fit occuper les îles du Cotentin; car, avant le combat naval livré aux Venètes, il nous apprend que les Romains manquaient de marine et ne connaissaient ni les rades, ni les ports, ni les *îles* du littoral armoricain (2).

Jersey reçut dans les actes officiels le nom de *Cœsarea*, sous lequel elle figure dans l'*Itinéraire d'Antonin* (3). Des

(1) *Comment.* lib. III, § XXIV. — La ligue armoricaine ne fut jamais complètement dissoute. (Voy. *Comment. de bell. gall.* lib. V § XLVIII).

(2) *Comm. de bell. gall.* lib. III § IX.

(3) *Vetera romanorum itineraria, sive Antonii Augusti itinerarius*, etc. Curante Petro Wesselingio.— (Amsterdam, 1735; p. 508 et 509.) — On a voulu, et avec le même fondement, faire dériver *Jersey* de *Cæsarea*, comme *Cherbourg* de *Cœsarisburgus*. Il est admis aujourd'hui que Jersey est le nom celtique de l'île, qu'elle n'en a jamais eu d'autre et qu'il en est de même pour les divers îles et îlots de l'archipel. Nous avions entrepris quelques recherches sur ce point; mais, d'après le conseil d'un savant ami, nous avons reconnu qu'il valait mieux laisser cette partie de notre travail en porte-feuille. On a trop abusé de la science des étymologies, pour qu'elle n'ait pas un peu vieilli.

stations militaires y furent établies; les vestiges de trois d'entre elles se sont conservées jusqu'à nos jours, sinon sur le sol même, du moins dans les souvenirs du pays. L'une était placée sur l'éminence où, plus tard, fut construit le château de Montorgueil; quelques anciens pans de murailles restés debout y portent la dénomination de *Fort de César*. Un peu plus loin, vers le nord, dans les cantons de Rozel, un retranchement assez remarquable est appelé la *Petite-Césarée;* et, enfin, près du marais de Dilament, les traces d'un camp romain sont faciles à reconnaître.

Guernesey ne renferme aucun indice qui puisse attester que les Romains y aient séjourné. On signale, il est vrai, une longue excavation qui coupe le promontoire de Jerbourg à quelque distance de son extrémité; mais ce travail, tout-à-fait analogue au Hague-Dick, doit être attribué à une époque très-postérieure, c'est-à-dire à celle des invasions normandes.

Jusqu'au VIe siècle, le silence le plus profond entoure le Cotentin et ses Iles. L'histoire n'est remplie, dans cet intervalle que du bruit des événements qui changèrent si profondément les destinées du monde; car aucun temps ne vit de telles révolutions : la décadence de l'empire romain démoralisé par le césarisme, les invasions barbares, les luttes sanglantes, l'affaissement de l'esprit humain et l'avénement du Christianisme.

Les premières invasions barbares qui commencèrent moins de trois siècles après la conquête de César, ne se firent qu'indirectement sentir dans la Gaule maritime; elles amenèrent entre Rome et les parties les plus éloignées du centre de l'Empire un relâchement considérable, si ce n'est même une rupture complète, des liens de dépendance qui avaient été, dans le principe, une conséquence de la conquête.

Les Armoriques, c'est-à-dire les deux grandes presqu'îles

occidentales comprises dans la seconde et la troisième Lyonnaise, finirent par chasser les gouverneurs romains; elles se constituèrent en une sorte de république fédérative vers le commencement du Ve siècle, et « se donnèrent un » gouvernement à leur convenance (1). » Il est certain, quoique l'histoire ne nous ait transmis, sur ce fait important, que des renseignements très-vagues, que ce mouvement national eut une extrême gravité, puisque quarante ans plus tard, vers 443, Aetius, désespérant de l'étouffer, chargea un de ces chefs barbares qui menaient leurs hordes à la curée de l'Empire, Eokarik, *roi* des Alains, de marcher sur les contrées rebelles et de les écraser sous sa cavalerie couverte de fer, — *eques ferratus* (2).

L'intervention de Saint-Germain sauva des ravages de l'invasion dont les avait menacés le vainqueur d'Attila, les descendants de ces anciens Gaulois qui jamais n'avaient accepté le joug de Rome. A la chûte de l'Empire, ils étaient encore indépendants. On comprend donc que, protégées par leur isolement et par cette indépendance même qui dut s'étendre d'une manière aussi absolue que pour l'Armorique proprement dite, sur tout le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel, les Iles de la Manche auraient pu jouir d'un calme relativement assez grand, alors que le continent subissait des désastres inouïs et était agité jusque dans ses fondements, si le fléau n'avait pris une autre voie pour les atteindre.

Les barbares n'étaient pas venus seulement des forêts de la Germanie et des steppes de la Tartarie ; d'autres non moins redoutables, et qui échappaient à toute poursuite,

(1) *Hist. des Gaules*, t. 1. p. 587. Ce soulèvement s'étendit sur d'autres parties de la Gaule, ce fut la Bagaudie, mais il ne réussit que dans l'Armorique, ailleurs il fut étouffé.

(2) *Papir. Mass. hist. calamit. gall.* (ap Duchesne), *Hist. franç.* p. 100 et 520, *Vita sancti Germani.*)

car l'Océan leur prêtait sa mobilité, et leur donnait la protection de ses tempêtes, étaient partis des côtes septentrionales de l'Europe, et venaient, à leur tour, ravager les contrées que leur éloignement ou leur situation insulaire avait mis, jusqu'à un certain point, à l'abri des grandes invasions. Dès la fin du IIIe siècle, ils avaient été signalés (1). Vers 287, une flotille montée par des Saxons et des Francs menaçait les rivages de la Belgique et de l'Armorique. Ce n'était pas la première fois. Le Gaulois Carausius, devenu célèbre malgré la bassesse de son origine, — *vilissime natus*, — fut chargé d'organiser une flotte à Boulogne pour reconquérir la liberté de la mer. Déjà les ennemis de Rome trouvaient des complices jusque parmi ses défenseurs; Carausius fut accusé de ménager les pirates afin de prendre sa part de butin. Il ne les arrêta et ne les battit qu'à leur retour, c'est-à-dire après qu'ils eurent ravagé le littoral et chargé leurs barques des dépouilles des Armoriques.

Dès cette époque, les îles et les côtes occidentales qui étaient sur le chemin des nouveaux barbares furent plus exposées à leurs attaques que les parties continentales elles-mêmes. Elles leur servirent de points de relâche et de refuge (2); ils y étaient mieux à l'abri que partout ailleurs, s'y dérobaient facilement aux poursuites et n'y rencontraient, enfin, que des populations peu nombreuses et hors d'état d'apporter le moindre obstacle à leur débarquement et à leur établissement temporaire. Ce nouvel état de choses eut pour conséquence la ruine à peu près complète des Iles et la perte ou la dispersion d'une partie de leurs habi-

(1) *Eutrop. brev. hist. rom* (liv. IX, § 21).

(2) « Hæc clades, sicuti primitiis, ità *acerbiùs, in insulis, seu territoriis* » *occidentalibus, ac mari contiguis desævit.* » (*Hist. norm. script.* ap. Duchesne, p. 21.)

tants. Aussi, ne doit-on pas s'étonner que des siècles passent sans que l'histoire s'en occupe. On peut affirmer que chacune des invasions maritimes, dont le souvenir et la date nous ont été transmis, et, à coup sûr, beaucoup ont été oubliées, laissa sa trace sur ces humbles rochers où le silence régnait en d'autres temps, et que leur situation même, loin de protéger, exposait maintenant les premiers aux désastres qui, pendant de longues années, allaient désoler l'occident de l'Europe.

Les incursions des pirates du Nord sont signalées pour la première fois depuis la fin du IIIe siècle, d'une manière précise, en 511 (1), dans l'année même où Clovis mourait, et où la Gaule, cessant définitivement d'être une province romaine, devenait un nouvel empire et marchait vers de nouvelles destinées; on les désignait alors sous le nom de *Danois*. Pendant ce laps de deux siècles cessèrent-ils leurs expéditions; renoncèrent-ils à des habitudes dont l'origine remontait probablement au-delà des temps historiques ? On ne saurait l'admettre; et la permanence de ces expéditions, à des intervalles plus ou moins rapprochés, nous paraît être un fait hors de tout débat (2). Seulement, dans l'im-

(1) Grég. de Tours, liv. III, chap. III. — ***Gesta rerum franc.*** cap. XIX. — Fredégaire, chap. XXXII. — Grégoire de Tours parle (livre II, chap. 19), d'une guerre qui eut lieu, vers 480, entre les Romains, aidés par les Francs et les ***Armoricains***, et les Saxons qui étaient entrés par la Loire et avaient pris Angers. Ce récit très-obscur, et qui ne se trouve que dans cet historien, démontre la permanence des incursions maritimes, fait général que nous énonçons. Un passage de la ***Chronique de Prosper d'Aquitaine*** (dom Bouquet, t. 1, p. 631) indique même que les Armoricains révoltés s'allièrent aux pirates saxons en 437 contre les romains. (Stapleton's ***Observations on the Exchequer*** etc.)

(2) Nous citerons, entre autres, un passage d'Ammien Marcellin (lib. XXVII) dans lequel les incursions des ***Francs*** et des ***Saxons*** sur les côtes

mense désordre qui précéda et accompagna la décadence et la chute de la civilisation romaine, ce qui se passait sur les bords lointains de l'Océan échappait aux regards et n'était plus, d'ailleurs, que d'une importance secondaire auprès des révolutions qui bouleversaient le continent.

Mais, du milieu de ce désordre même et à travers ces troubles, se dégagaient deux forces qui allaient grandir rapidement et rendre à la contrée dont l'histoire nous occupe, une vie distincte que les événements antérieurs ne font, pour ainsi dire, que préparer. La nationalité française naissait avec Clovis; et le Christianisme s'emparait de l'héritage laissé par la race gauloise à la race germanique.

gauloises les plus voisines de la Grande-Bretagne sont mentionnées vers 367, sous le règne de Valentinien.

LIVRE PREMIER.

LES MISSIONNAIRES CHRÉTIENS

ET LES LÉGENDES.

483 — 575.

LIVRE PREMIER.

LES MISSIONNAIRES CHRÉTIENS ET LES LÉGENDES.

483—575.

CHAPITRE Ier.

Etat de la Presqu'ile au VIe siècle. — Les missionnaires chrétiens. — Influence de la Grande-Bretagne et de la Bretagne-Armorique sur le mouvement religieux dans le Cotentin.

Au VIe siècle, la contrée que baigne l'Océan, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'au Couesnon, ne se nommait plus la Seconde Lyonnaise et n'était pas encore la Neustrie ; du moins cette dernière dénomination n'apparaît que plus tard, après la mort de Caribert.—Depuis longtemps aussi, il n'y était plus question de l'administration romaine, et les Francs ne lui avaient, assurément, pas donné un nouveau gouvernement. Les villes s'administraient elles-mêmes d'après des habitudes contractées sous le régime qui avait été introduit après la soumission des Gaules ; elles avaient

emprunté le système du municipe romain plus ou moins modifié selon les convenances locales.

Quant aux campagnes, leur situation ne s'était pas améliorée ; en changeant de maîtres, elles ne changeaient pas le joug. La domination franque ne leur apportait aucune sécurité ; d'ailleurs, il est à peu près certain, quoique Grégoire de Tours dise que, depuis Clovis, les Armoriques étaient soumises (1), que cette domination ne s'étendait pas sur notre Presqu'ile d'une manière régulière et permanente. Les chefs bretons n'étaient pas disposés à céder les droits qu'ils prétendaient posséder sur tous les territoires qui autrefois faisaient partie de la confédération armoricaine. Les habitants du Cotentin, déjà atteints par le contre-coup des invasions venues du Rhin, l'étaient donc, en outre, par les luttes incessantes que se livraient entre eux les anciens possesseurs du sol et les derniers conquérants de la Gaule. A cela il faut ajouter les incursions fréquentes des pirates du Nord qui descendaient sur les côtes et les pillaient, suivant leur coutume qui devait se maintenir pendant plusieurs siècles encore.

Les populations rurales, comme dans tous les temps, acceptaient passivement les changements que le triomphe de la force leur imposait.— Le lite germain ne différait pas du colon romain ; il était toujours le serf de la glèbe (2). —Les lois territoriales avaient disparu avec les dernières légions romaines ; elles étaient remplacées par les lois per-

(1) Grég. de Tours, lib. IV, § III. D'après Procope (*Bell. Goth.*, lib. 1) les villes armoricaines se seraient, en 497, alliées avec les Francs et n'auraient plus fait avec eux qu'une seule nation.

(2) Cette expression se trouve déjà dans une loi d'Honorius et de Théodose (*Codex*, lib. XI, tit. XLVII, § 15), et d'autres lois du même recueil en donnent la définition — (iisd. lib. et tit. § 28 et tit. L et LI, ap. *Corpus jur. civ.*)

sonnelles qui amenaient avec elles la confusion et l'anarchie. En attendant, rien ne demeurait debout, si ce n'est de vagues traditions qui servaient plutôt de prétexte que de frein à l'arbitraire des nombreux petits tyrans appelés *roitelets* — *reguli* — par les chroniques, et qui profitaient du désordre général pour opprimer les campagnes.

La religion primitive et nationale, le Druidisme, proscrite depuis des siècles, n'existait plus à l'état de dogme que dans les retraites profondes où se cachaient ses rares défenseurs; il ne restait plus que quelques vestiges d'un culte dont les symboles et les pratiques n'étaient même plus compris et s'étaient confusément mêlés au culte officiel. Le paganisme romain avait pu, dans les villes et dans les classes sociales supérieures, conserver une apparence de vie et prolonger une lutte dont l'issue, depuis longtemps, n'était pas douteuse; mais pour les classes inférieures de l'Ouest, il avait toujours été radicalement impuissant à rien fonder. Toute religion est un reflet de la société qui l'embrasse. en ce sens qu'elle doit répondre à son tempérament et à ses mœurs, tout en réagissant elle-même sur ces deux éléments. Or, le paganisme fait pour les peuples du midi, ces adorateurs des arts plastiques et des jouissances matérielles, n'était pas compris par les races celtiques qui toujours avaient eu une tendance marquée vers un spiritualisme sombre et brumeux comme leur climat. Les mythes scandinaves ne les satisfaisaient pas davantage; ils ne les apercevaient qu'à travers les calamités de l'invasion. Le culte d'Odin n'avait pas eu le temps de conquérir la Gaule; — en deçà du Rhin, il s'était trouvé en face du Christianisme, et Clovis avait proclamé sa défaite. Il s'était, toutefois, introduit sur notre littoral avec les colonies saxonnes; il s'y conserva même longtemps, mais sans pénétrer les masses populaires qui restèrent comme hésitantes

et troublées au milieu de ce pêle-mêle de croyances et de cultes.

Le Christianisme seul pouvait tirer les esprits de l'état d'affaissement et des ténèbres où ils étaient plongés. C'était la première fois que, à la place d'une religion faite pour les maîtres et les puissants de la terre, apparaissaient une doctrine qui parlait aux faibles et aux opprimés et une morale qui était supérieure à tout ce que l'imagination humaine avait conçu de plus élevé.

Aussi, quoique sorti du milieu d'une société marquée d'une empreinte spéciale et d'une contrée étrangère et hostile au reste du monde, le souffle nouveau s'étendit sur toutes les régions et sur toutes les races.

Mais si forte et si supérieure que fût l'idée chrétienne, c'était aux hommes qu'il appartenait de la répandre et de vaincre les obstacles qu'elle devait nécessairement rencontrer dans l'ignorance, les misères et les passions humaines. Ces obstacles étaient nombreux ; et il n'y avait, pour les surmonter, que l'action individuelle qui ne pouvait se faire sentir que lentement, de proche en proche et par un contact direct avec les dernières couches des populations. La foi ardente des premiers siècles trouva son instrument dans le *missionnaire*, type essentiellement chrétien et jusque-là inconnu. Lui seul propagea l'Evangile ; non pas avec le bruit et l'éclat qui accompagnent les œuvres de prosélytisme et d'orgueil, mais avec cette conviction qui prend sa force dans l'humilité même de la voix qui la proclame, et dans la simplicité des formes qu'elle revêt.

Le missionnaire s'adressa avant tout aux classes pauvres des villes et des campagnes, principalement des campagnes ; — il en parla le langage ; il pénétra dans les chaumières où il trouva des souffrances que nul ne songeait à soulager ; il y apporta la consolation et l'espérance, en donnant à la vie un but supérieur aux agitations terrestres, en faisant de

l'abnégation et du sacrifice, une vertu assurée d'une récompense, et en montrant que l'égalité des hommes devant Dieu et la liberté de leur âme, jusque dans la servitude, sont les conséquences nécessaires du principe évangélique.

L'homme qui, d'une contrée souvent lointaine, à travers mille périls, sans autre protection que son dévouement à sa croyance, venait enseigner une morale si nouvelle, si accessible à toutes les intelligences et en même temps si pratique, fut bientôt entouré d'une immense popularité. On l'accueillit avec enthousiasme; on l'entoura d'une sorte d'auréole; chacun de ses pas fut suivi; chacune de ses actions fut racontée, et, en circulant de récit en récit, se transforma en miracles. A mesure qu'il avançait au milieu des populations descendues au dernier degré de la démoralisation et de l'abrutissement, la conscience de la dignité humaine se réveilla, la vie intellectuelle, à peu près éteinte, se ranima ; et là où il avait passé, on garda le souvenir de sa parole et de sa personne. Ce fut l'aliment unique dont les esprits s'emparèrent avidement; et il en naquit une littérature vraiment populaire, profondément originale, pleine, il est vrai, d'exagérations naïves et d'inventions absurdes, mais fidèle image de l'ère sociale où elle paraissait, et sur laquelle elle exerça la plus incontestable influence ; — nous avons nommé la littérature légendaire. — Sans elle, nous ne saurions presque rien de l'état intime de la société en France du Ve au VIIIe siècle, de la condition des diverses classes, de ce qui constitue enfin l'histoire réelle de l'humanité et nous en fait comprendre les événements, le caractère propre à chaque époque et les enseignements (1). Sans les légendes, il n'existerait pas, en

(1) Voy. sur cette époque, ***Hist. de la civilisation en France*** de M. Guizot, tom. II, page 32 et passim.

particulier, le moindre document sur le coin de terre qui fait l'objet de notre étude ; c'est à elles qu'il doit d'être sorti de l'oubli profond où il avait été plongé jusque là, et c'est à elles que nous demanderons, sous certaines réserves, le secret de ses modestes destinées, dans ces temps si obscurs et si rudes.

Le Christianisme arriva assez tard jusqu'aux limites maritimes et occidentales de la Gaule franque. D'après Hermias Sozomène, les Armoriques en auraient reçu la première révélation dès le commencement du IV[e] siècle ; mais le témoignage de cet historien, qui ne peut inspirer qu'une médiocre confiance, est isolé, et la date du fait important qu'il énonce, doit être fixée un siècle plus tard. Les autres parties de la Gaule connaissaient cependant la doctrine nouvelle depuis d'assez longues années, puisque Saint Exupère était, dit-on, évêque de l'ancienne colonie saxonne de Bayeux vers la fin du III[e] siècle, et que Saint Nicaise et Saint Clair prêchaient, à la même époque, le premier à Rouen et le second à Nantes. Cela prouverait soit que les missionnaires rencontrèrent sur le littoral de l'Océan plus de difficultés qu'ailleurs, soit simplement qu'ils y parvinrent plus tard (1).

(1) D'après certaines traditions adoptées encore au XVII[e] siècle, la conversion des Armoriques remonterait à 70 ans après la naissance de J.-C. ; immédiatement après la Passion, Lazare serait parti de Judée accompagné de ses deux sœurs Marthe et Marie-Madeleine ; aurait débarqué à Marseille, *à cause du mauvais temps*, et aurait envoyé dans les villes principales des Gaules, et jusqu'à Rennes, les *disciples* qui avaient fait le voyage avec lui. (*Les vies des saints de Bretagne. — Catalogue des évêques de Rennes*, p. 6.) L'auteur ajoute : « Je sçai bien que quelques doctes escrivains moder- » nes révoquent en doute que ces saints fondateurs soient venus de si bonne » heure ès dictes Gaules..... Mais quant à la venue de Saint Lazare, aucun » (que je sçache) n'a douté qu'il n'y soit venu bien-tost après la Passion de

Quoi qu'il en soit, au commencement du VI[e] siècle, les îles de la Manche ne les avaient pas vus encore ; et on peut s'en étonner ; car placées, comme elles le sont, sur la route qui conduisait de la Bretagne-Armorique dans la Bretagne insulaire et en Irlande, elles devaient être visitées par les navires qui passaient fréquemment d'un rivage à l'autre (1).

Il s'était produit, en effet, dans ces contrées, vers le commencement du V[e] siècle, un mouvement considérable et tout particulier parmi les populations qui en habitaient les presqu'îles et qui étaient de même race. L'Irlande, le pays de Galles, la Cornouaille et la Bretagne-Armorique. avaient conservé la même langue, les mêmes mœurs, la même haine de la domination étrangère, les mêmes désignations géographiques, et, il semble, la même disposition à recevoir les idées chrétiennes. Saint Patrick avait converti l'ancienne Hybernie, où il était venu vers 431 ; mais la Cornouaille et la Kambrie n'avaient pas attendu l'apôtre de Grégoire-le-Grand, Augustin, pour

» Notre Seigneur, *ce qui me suffit* pour justifier l'établissement du siége » épiscopal de Rennes par Maximin, contemporain de Saint-Lazare. » — Il est vrai que le même auteur nous apprend (*Vie de Saint Sané*, p. 77), qu'à la fin du V[e] siècle, il y avait encore des idolâtres sur la côte de Léon.

(1) Il existe des traditions qui attribuent à Ereptiol, premier évêque de Coutances, l'introduction du christianisme dans le Cotentin vers 430; mais ce fait n'est pas suffisamment prouvé pour être admis. (Voy. l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, MSS. de la bibliothèque de Caen, en deux volumes in-folio, qu'on regarde comme un complément de l'*Histoire du Costentin*, par Toustain de Billy et dans lequel l'abbé Lecanu a évidemment puisé son ouvrage.) Saint Martin de Tours passe également pour avoir contribué à répandre la nouvelle doctrine dans notre contrée où il devint tellement populaire qu'il fut le patron d'une foule d'églises. C'est de là que vint le dicton : « Sainte Marie et Saint Martin ont partagé le Costentin. » (*Hist. eccl.* t. 1, p. 5).

abandonner leur culte primitif. Il paraît probable que les missionnaires grecs qui avaient jeté sur l'île, peut-être avant Saint Patrick, la semence des *Saints*, avaient étendu leur influence au-delà de la mer Verginienne. Il est certain, à moins de ne tenir aucun compte des récits des légendaires, que des relations aussi intimes que nombreuses s'établirent entre les deux Bretagnes et l'Irlande aussitôt que les premiers germes du Christianisme s'y furent développés.

Chaque homme qui se dévouait à la propagation de la vérité nouvelle, et qui, par cela seul, était appelé *Saint* (1), employait deux moyens d'action. Il parcourait les diverses contrées qu'il voulait évangéliser, enseignait par sa parole et par l'exemple, fondait des oratoires et des couvents; ou bien il réunissait autour de lui, lorsque sa renommée avait fait connaître au loin son nom, des élèves qui lui étaient confiés par les familles, et qui, après quelques années d'études et de noviciat, se dispersaient pour répandre à leur tour la doctrine à laquelle ils avaient été initiés. Quelques-uns, parvenus à un degré supérieur de sainteté, devenaient, par une élection plus ou moins régulière, et, le plus souvent, par une sorte d'acclamation populaire, des *chorévêques*, évêques *errants* ou *régionnaires*. On en retrouve la trace jusqu'au milieu du VIIIe siècle (2). Parfois ils abandonnaient ce titre et se fai-

(1) On expliquerait difficilement le nombre si considérable des *Saints* que les six premiers siècles de l'ère chrétienne produisirent, si on donnait rigoureusement à ce mot sa signification actuelle.

(2) *Capit synod. vernensis*, cap. XII. (Baluze, t. 1, p. 173 et t. II, p. 1029). Ce capitulaire est de l'année 755. Il règne sur ce point une assez grande obscurité et les auteurs ne sont pas d'accord sur la nature des fonctions exercées par les *chorévêques* (voy. le gloss. de Ducange *hoc verbo*). L'hypothèse la plus naturelle est de les considérer comme des *missionnaires*

saient *anachorètes*; ils se retiraient alors dans quelque lieu désert ou dans quelqu'une des îles voisines de la côte.

Ces premiers missionnaires montraient une infatigable ardeur. Rien ne les arrêtait, ni les longs et pénibles voyages, ni les périls de la mer. Aucun d'eux ne restait dans son pays natal.

Il se faisait entre la Bretagne-Armorique et la Neustrie d'un côté, et l'Irlande et la grande île bretonne de l'autre, un échange continuel d'hommes et d'idées. Le plus grand nombre de *Saints* bas bretons étaient nés au-delà de la mer (1); et presque tous ceux qui étaient originaires de la presqu'île armoricaine avaient été envoyés, dès leur enfance, en Irlande, en Cornouailles ou dans le pays de Galles, où, grâce à des circonstances favorables, le Christianisme avait pu se développer plus complètement et plus tôt que sur le continent (2). En 518, surtout, il y eut comme un redoublement d'activité. Il sortit des petits hâvres de la Grande-Bretagne un véritable essaim, disent les légendes, de ces pieux personnages; « auscuns desquels » remplirent les sièges des éveschez, autres peuplèrent » tout le Païs d'Armorique de Saincts religieux (3). » Les

apostoliques auxquels une ordination speciale conférait la plénitude du sacerdoce et le droit d'exercer les fonctions épiscopales partout où l'évêque ne pouvait se transporter qu'à de longs intervalles. L'état de la société rendait cette institution nécessaire; et elle disparut quand l'organisation ecclésiastique se perfectionna. Dans les premiers siècles, l'autorité des évêques était fort loin d'être absolue comme elle l'est de nos jours, et le clergé jouissait d'une indépendance qui était dans les vraies traditions de l'Eglise.

(1) Voy. les *Vies des saints de Bretagne*, du frère Albert Legrand, passim.

(2) Voy. *Histoire de la Civilisation en France*, de M. Guizot, t. II, p. 182.

(3) Vie de saint Vouga. (*Vies des saints de Bretagne*, p. 198.)

invasions saxonnes avaient jeté un trouble profond parmi les nouveaux chrétiens, et c'était pour y échapper que de nombreux émigrés se rendaient sur le continent.

Il était impossible que les îles du Cotentin demeurassent en dehors de ce mouvement qu'une cause extérieure précipitait, sans doute, mais qui, en réalité, tirait son caractère et sa puissance de la situation particulière des esprits. Ces îles offraient des retraites trop favorables aux besoins de contemplation et aux rigueurs volontaires de l'ascétisme, pour n'être pas choisies par quelques-uns de ces enthousiastes qui se reposaient dans la solitude des luttes de l'apostolat, et retrempaient leur âme dans la fortifiante atmosphère des hautes pensées. Les premiers qui descendirent sur leurs rivages oubliés depuis plusieurs siècles, et qui, avec la Croix, y ramenèrent une activité nouvelle et y déposèrent les germes de l'avenir, résument dans leurs personnes et dans les événements de leur vie, ce que l'on peut savoir et dire des missionnaires de ces temps primitifs. Nous essaierons de les faire connaître aussi complètement que les documents qui nous sont parvenus, nous le permettront. Au milieu des ornements naïvement pompeux, des fables, des contradictions, des singuliers anachronismes du récit et des erreurs de dates, et malgré les efforts constants des auteurs pour introduire dans l'époque mérovingienne les idées et les principes qui n'appartiennent qu'à la seconde race, nous découvrirons dans les légendes plus d'un détail intéressant qu'on chercherait en vain dans l'histoire proprement dite, et qui éclairera le temps où il se révèle, mieux que ne le pourraient faire les commentaires les plus savants et les plus exacts.

CHAPITRE II.

Saint Marcouf. — Sa mission dans le Cotentin. — Son voyage à la cour de Childebert. — Fondation du monastère de Nanteuil. — Saint Hélier. — Sa légende. — Les îlots de Saint-Marcouf. — Saint Hélier à Jersey. — Son martyre.

Le premier apôtre des Iles naquit vers 483 à Bayeux, la vieille cité gallo-saxonne. Ses parents, comme ceux de la plupart des missionnaires des IVe et Ve siècles, appartenaient à la classe sociale supérieure. Il se nommait *Marculf* ou *Marcouf*. Il naissait à une époque profondément agitée, non-seulement par les événements politiques, mais aussi par la lutte que se livraient la barbarie représentée par la race des conquérants Germains et la civilisation que défendait l'Église catholique. La fermentation des esprits était vive; et c'était pour l'aristocratie gauloise une question capitale d'unir sa cause à celle du Christianisme; car de son triomphe dépendait son propre salut.

Marcouf subit l'influence du milieu où il se trouvait. Sa vocation se manifesta de bonne heure, encouragée par la victoire décisive qui suivit la conversion de Clovis. Il con-

sacra sa jeunesse tout entière à se préparer à la mission pour laquelle il se sentait appelé ; à l'âge de vingt-huit ans, vers 511, il quitta Bayeux, et s'en alla parcourir le pays, prêchant par sa parole et par ses actes, frappant les imaginations par l'austérité de ses mœurs et par l'ardeur de sa foi, et répandant dans les campagnes la doctrine nouvelle qui, en attendant qu'elle leur donnât la liberté, leur en donnait l'espérance.

Après deux ans, environ, de cet apostolat à travers la presqu'île du Cotentin (1), il arriva à Coutances dont le siége épiscopal était alors occupé par Possesseur, le quatrième évêque, croit-on, depuis l'établissement du Christianisme dans la contrée. Il fut ordonné prêtre, et reprit sa vie errante avec un titre de plus à la confiance des populations et à l'ascendant qu'il exerçait sur elles.

Mais bientôt un autre sentiment s'empara de lui. La mission qu'il accomplissait, outre qu'elle amenait l'épuisement des forces physiques, produisait inévitablement sur l'âme un effet particulier ; elle l'exaltait, et la faisait aspirer à un degré de perfection qui l'entraînait, de plus en plus, en dehors des conditions ordinaires de la vie humaine et vers la solitude. C'était la pente que, depuis l'origine même de l'Église, avaient suivie presque tous les hommes d'élite qui, après avoir été les propagateurs de ses dogmes, étaient devenus anachorètes. Marcouf voulait ramener sur la terre l'esprit des « premier chrétiens de

(1) Il est certain que le *littus saxonicum* s'étendait, à partir du Bessin, le long des côtes de la Manche et qu'on parlait dans cette partie de la Péninsule la même langue, c'est-à-dire, le saxon. — On comprend, dès-lors, comment Saint-Marcouf ne commença son apostolat et ne pénétra dans le cœur du Cotentin, qu'après s'être mis au courant de la langue qui s'y était en usage et qui devait différer de celle du pays de Bayeux.

Jérusalem (1) » ; et, pour lui, cet esprit ne pouvait renaître que dans une nouvelle Thébaïde. Il avait donc, tout en prêchant l'Évangile, cherché un lieu où il pût réaliser son rêve. Il le trouva « aux extrémités du Cotentin, vers le Bessin (2) » ; près d'une rivière appelée la *Cauche* — *Cauchia* (3) ; et non loin de la mer, qui, sur ce point, découvre, en se retirant, de vastes plaines de sable, image d'un autre désert. Ce lieu s'appelait *Nant* (4) et reçut plus tard le nom du saint qui l'avait choisi pour retraite.

Il fallait, toutefois, pour s'y établir « la permission du

(1) ***Vies des Saints*** (Paris, 1704) t. II, p. 19. — ***Bedæ ecclesiast. hist.*** lib. I, cap. XXVI.

(2) Id. loc. sup. cit.

(3) ***Vies des saints de Bretagne***, p. 679. L'auteur commet ici une erreur. La ***Cauche*** est une rivière de Picardie qu'il a sans doute confondue avec la ***Taute***. Les divers détails mentionnés ici par Legrand pourraient faire supposer qu'il ne s'agit pas de la commune actuelle de Saint-Marcouf-en-l'Ile, arrondissement de Valognes, mais du hameau de ***Saint-Marcou***, canton de Carentan, situé entre deux bras de la Vire et en face de Neuilly qui appartenait aux évêques de Bayeux ; mais la tradition est confirmée par des preuves trop nombreuses et trop certaines pour que le moindre doute s'élève sur ce point.

(4) « Où pour lors, dit A. Legrand (p. 659), se faisoit la recette générale » des finances pour Sa Majesté...... » Le chroniqueur a traduit, à sa manière, la légende latine qui fait de ***Nantus*** un ***fief*** de la ville de Coutances. — « Oraturus uti ***fiscum*** urbis constantiensis qui ***Nantus*** dicitur, cum omni» bus suis redditibus...... » (Duchesne, ***Hist. franc.*** t I. p. 555.) Le mot ***fisc*** ne signifie ici rien autre chose que ***domaine***. (Gloss de Ducange, hoc verbo). Seulement il arrivait souvent, sous la première race, qu'on frappait des monnaies dans ces grandes propriétés royales, — ***fisci publici***. Ainsi, M. de Gerville cite deux pièces d'or sur lesquelles il a cru lire le nom de Brix, lieu où il y avait un fisc. (***Hist. locale des Ducs de Norm.*** ap. ***Journal de Valognes***, ann. 1840. — Quoique les numismatistes contestent le fait particulier en ce qui concerne Brix, le fait général que nous énonçons n'en est pas moins certain.

Roi. » Du moins, toutes les légendes prennent soin de le dire, et de nous montrer, grâce à l'esprit monarchique qui les anime et qui devance les temps, le régime féodal déjà organisé et le monarque chevelu déjà haut suzerain. La conquête franque avait-elle été assez rapide et assez complète pour amener, nous ne disons pas, bien entendu, un tel résultat dans la forme acceptée par les chroniqueurs du Xe siècle (1), ce serait un trop grossier anachronisme, mais, du moins, un état de choses analogue, quant au droit qu'on reconnaissait ou qu'on attribuait aux nouveaux conquérants ? Nous serions disposés à le croire, en présence de l'unanimité des témoignages des historiens du temps qui, tous, font remonter l'origine de la propriété ecclésiastique à la libéralité des rois de la première race et surtout à celle de Childebert.

Childebert est le monarque favori des légendes. Elles en font un prince glorieux et agréable à Dieu — *gloriosus et Deo amabilis* — (2), dévoué aux intérêts de l'Église, toujours prêt à prendre la défense des faibles et à leur offrir un asile. Il est libéral, magnifique, affable, débonnaire dans sa vie privée comme dans sa vie publique ; car la reine sa femme semble avoir des passions vives dont il ignore, ou dont il excuse les manifestations les moins équivoques. Son caractère est même faible ; déjà assez civilisé pour aimer les courtisans, les esprits cultivés et les jouissances du pouvoir (3), il est encore trop barbare ponr dissimuler ses vices

(1) Il nous paraît évident que la plupart des récits légendaires datent, sinon pour le fond, du moins pour la forme, du Xe et peut-être même du XIe siècle. On peut supposer également que ces récits ont été arrangés à des époques très-postérieures à leur rédaction primitive.

(2) *Hist. franc.* (Duchesne), t. 1. p. 535.

(3) Voy. Vie de saint Hervé. (*Vies des saints de Bretagne*, p. 202.

et connaître les scrupules. C'est bien l'homme qui provoque l'assassinat des enfants de son propre frère, hésite à l'accomplir et le laisse pourtant consommer sous ses yeux. Vivant à la façon des mérovingiens, c'est-à-dire en chef de bandes, il prétend à la domination du vaste territoire que le sort des partages lui a attribué. Tantôt, il en dispose arbitrairement; tantôt, il se fait le grand justicier des petits souverains qui s'en disputent les fractions. Il joue, en quelque sorte, le rôle que devait jouer, cinq siècles plus tard, l'un des premiers capétiens qui s'efforçait de reconquérir pour la royauté, tout ce que lui avait fait perdre le régime féodal, dont les fils de Clovis eux-mêmes préparaient l'éclosion. L'Église l'entoure de prévenances afin d'obtenir sa protection; elle le flatte; tous les missionnaires errants, qui, des diverses contrées où l'Évangile a pris racine, se répandent sur la Gaule à demi païenne, viennent à sa cour, organisent autour de ses résidences des associations monastiques, opèrent des miracles et arrangent ce portrait un peu flatté, quoique, en somme, assez fidèle, auquel les écrivains légendaires donneront la couleur uniforme et séduisante, dont la reconnaissance ecclésiastique a, de tous temps, orné les personnages signalés par leur piété généreuse.

Saint Marcouf accompagné de deux de ses compagnons, Carioul et Domard (1), se rendit donc auprès de Childebert et lui demanda la concession du *fisc* de *Nant* (2). Sa requête fut gracieusement accueillie. Un *notaire*, immédiatement

(1) L'Eglise les a aussi canonisés; en Normandie, Carioul est devenu *saint Criou;* et on ne les sépare jamais l'un de l'autre, non plus que de saint Marcouf.

(2) *Nant* devint *Nanteuil*. Le nom primitif dérivait du gaulois et signifiait *eau;* la terminaison *euil* s'y ajouta quand le lieu devint habité (*Notice sur l'étymologie des noms de quelques communes*, par M. de Gerville, ap.

appelé, — *accito notario* (1), dressa l'acte de donation et l'un des gens du Roi, Léonce, habile architecte, quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, fut envoyé pour faire la délimitation et la délivrance du domaine et dresser les plans du monastère. Un oratoire et quelques cellules furent provisoirement construits (2).

La renommée du fondateur ne tarda pas à attirer à Nanteuil un certain nombre de néophytes; il en vint de tous les côtés. L'un d'eux partit des extrémités de la Gaule-Belgique, appelé par cet irrésistible besoin d'isolement et d'austérités qui devait le conduire jusqu'au martyre et donner à la terre de Jersey le baptême du sang. Il était né à Tongres de parents païens qui avaient confié son éducation à Saint Cunebert. Sa destinée, comme sa vocation, s'annonça par des indices tellement évidents que ce dernier lui donna le nom de *Hélier*, c'est-à-dire saint, *heilig*. Pendant les premières années de sa vie, il étonna ses concitoyens par l'ardeur et même par les excès de son zèle. Son père, que son exemple n'avait pas converti et qui regrettait de voir son fils perdu pour lui, pensa qu'il le ramènerait au monde s'il pouvait le soustraire à l'influence à laquelle lui-même avait eu l'imprévoyance de le soumettre. Il ne

Journal de Valognes, n° du 31 août 1858). Wace nous apprend que Nanteuil fut brûlé par les Normands :

« A Saint Marcou en la rivière
» Riche abbeie et plainière
» Nanteu à ce jour avait nom
» Et la contrée d'environ
» Hastain et Bier la gastèrent
» Robèrent la puis l'allumerent. »

(*Roman de Rou*. — édit. Pluquet, t. I. p. 20).

(1) Duchesne, *Hist. franc.* t. I, p. 533.

(2) *Vies des Saints* (Paris, 1704), t. I. p. 19.

trouva pas de moyen plus efficace que de faire assassiner Saint Cunebert. Mais il ne retira pas de ce crime le résultat qu'il en attendait. Hélier en conçut une profonde horreur; il prit la fuite, marcha pendant sept jours à travers les forêts, et atteignit la ville de Morins, aujourd'hui Cassel (1), près de laquelle il trouva une chapelle abandonnée qui lui servit d'ermitage. Il y resta plusieurs années, redoublant ses austérités et finissant par acquérir un tel renom, grâce à ses miracles (2), que sa célébrité l'effraya, et que, sous l'inspiration d'un rêve, et sans être arrêté par la longueur du chemin, il quitta l'Allemagne et se dirigea vers Nanteuil, où il vint se mettre sous la direction de Saint Marcouf, comme lui d'origine saxonne, qui le baptisa; - car il paraît qu'il ne l'était pas encore, et, qu'en ce temps, on pouvait être regardé comme chrétien avant d'en avoir reçu le signe (3).

Saint Marcouf n'avait pas, cependant, rencontré dans la retraite qu'il s'était choisie tout ce qu'il désirait. Les hommes l'y poursuivaient de leur vénération indiscrète, et le bruit de leurs luttes et de leurs passions arrivait jusqu'à lui. Aussi s'éloignait-il de temps en temps de Nanteuil pour passer sur l'un de ces petits îlots qui portent aujourd'hui son nom et qu'une faible distance sépare de la côte. Les îles Saint-Marcouf étaient alors connues sous le nom de *Dolimon*,

(1) *Morinorum castellum.*

(2) La vie de saint Hélier, comme toutes les légendes, est remplie de récits exagérés et imaginaires; les détails qu'on y trouve montrent que ces anachorètes des premiers siècles devenaient de véritables hallucinés et donnent l'explication de certaines croyances populaires dont l'origine serait perdue pour nous, si nous n'y avions recours.

(3) L'auteur de l'*Hist. eccl. de Normandie* trouve le fait si extraordinaire et si périlleux, quant aux déductions qu'on en pourrait tirer, qu'il préfère n'y pas croire (*Hist. eccl.* par Trigan, t. 1. p. 92).

corruption, croit-on, de *duo limones* (1). Seul sur ces rochers arides, et en présence de la nature immense et sévère, il réalisait l'idéal de la vie contemplative, *celestibus contemplandis* — (2), secouant, autant qu'il le pouvait, le joug de la matière, domptant ses révoltes et livrant de rudes combats à l'Esprit du mal, à Satan, qui joue, dans la littérature légendaire, le rôle le plus actif et le plus perfide, et qui troublait les méditations du Saint, jusque sur son rocher (3).

Son exemple fut bientôt suivi par le nouveau venu. Saint Hélier demanda avec instance à se retirer aussi au milieu de la mer. Saint Marcouf qui, sans doute, dans ses courses à travers le Cotentin avait aperçu ou visité les îles de la côte méridionale, lui désigna Jersey, qu'on nommait alors *Gersuth* ou *Agna* (4), et l'y fit conduire par l'un de ses plus fidèles et de ses plus anciens compagnons, Domard, celui

(1) Les *deux limons*. Cette dénomination venait probablement de leur forme. (Voy. *Act. sancti Ord. bened.* et *Vies des saints de Bretagne,* loc. sup. cit.) A une époque beaucoup plus récente, il s'y établit un couvent de Cordeliers qui fut transféré à Valognes où il subsista jusqu'à la révolution de 1789. Aujourd'hui les deux îlots sont encore occupés par un fort et une petite garnison relevée chaque mois et approvisionnée par le fort de Saint-Vaast-la-Hougue. Un récent décret (1867), vient d'ordonner leur évacuation.

(2) Charte de l'établissement des Cordeliers à Chausey, en 1532.

(3) Voy. dans la vie de Saint Marcouf (*Act. ord. sancti Ben.* t. I. p. 131 et suiv), la tentation que Satan fait subir à l'ermite sous la figure d'une belle femme échappée au naufrage, et le moyen ingénieux que ce dernier emploie pour découvrir la ruse du malin esprit. En lisant dans les légendes cette continuelle intervention de l'Esprit du mal on fait involontairement un rapprochement entre ce christianisme primitif et la doctrine manichéenne, qui, plus tard, apparut avec ses conséquences désastreuses.

(4) Aliàs *Augia* et *Angia*. Nous pensons que ce mot qui dérive du Saxon, signifie *lieu entouré d'eau* (Gloss. de Ducange v° *Augia*) et qu'il n'était que la traduction du nom celtique de Jersey — *Ger* — *Ey*. — En allemand moderne le mot *Aue* a conservé à peu près une acception analogue.

qui l'avait suivi dans son voyage à Paris. Les deux ermites s'embarquèrent à *Gemes* ou *Genest*, petit port de la baie du Mont-Saint-Michel (1). Ils arrivèrent sur un rivage désert. L'île exposée aux incursions fréquentes des pirates, comptait, dit-on, à peine trente habitants.

Saint Hélier construisit sa cellule sur l'extrémité d'un rocher fort avancé dans la mer et qui ne se rattachait à la terre ferme que par une chaussée naturelle que recouvrait chaque marée. On voit encore, dans ce même endroit, des ruines qui remontent certainement à une époque très-reculée, et que l'on croit être celles de l'ermitage (2). Il ne reste plus que des pans de murailles grossières sur une étroite plate-forme qui domine, d'un côté, la mer, et de l'autre, un entassement de rocs abruptes et couverts d'algues. C'est de là, cependant, que devait sortir la ville populeuse et prospère qui s'étend aujourd'hui à une petite distance, et qui, par une fortune heureuse autant que rare, devait, en recevant le nom de Saint-Hélier, rendre hommage au souvenir de son berceau.

L'anachorète dévoré par une fièvre d'ascétisme qui ne connaissait ni repos, ni intermittence, ne songeait pas, à coup sûr, qu'il apportait avec lui l'avenir du coin de terre où il n'était venu que pour oublier le monde et en être oublié;

(1) D'apres une note de M. de Gerville, ***Gemes*** serait une transcription erronée du nom du ruisseau qui se jette à Portbail, le ***Gouey;*** mais l'autre version paraît préférable ; car ***Genets*** est le petit port d'où Saint Pair, retiré à ***Scicy,*** voulait passer à Jersey, (***Hist. ecclés.*** par Trigan, t. 1. p. 83) et qui dès le Ve siecle était très-fréquenté. (***Recherches sur les paroisses de la baie du Mont Saint-Michel,*** par l'abbé Desroches, ap. t. XIV des ***Mém. des Antiq.*** p. 56.)

(2) Cette tradition peut être vraie, car le mode de construction employé et qui rappelle le système romain, résiste pendant des siècles à l'effet du temps (***Jersey, ses antiq.*** par Delacroix, t. 1, p. 185.)

mais il apportait une idée nouvelle et puissante ; il en était le représentant ; il en était même l'exagération ; et toute idée de ce genre s'impose et se propage avec une irrésistible force.

Domard n'avait pas séjourné à Jersey ; il était retourné à Nanteuil, et trois mois après il revint, accompagnant Saint Marcouf qui voulait fonder sur l'île un centre de propagande religieuse et une colonie monastique. Il trouva Saint Hélier exténué de veilles et de privations. L'âme seule soutenait le corps ; et l'aspect de ce solitaire qui semblait supérieur à l'humanité, tant il vivait en dehors de ses lois les plus impérieuses, frappait vivement les imaginations et les préparait à accepter aveuglément une doctrine qui enfantait de tels prodiges.

Un incident, malheureusement trop ordinaire à cette époque déplorable, vint interrompre l'œuvre de Saint Marcouf à peine commencée.

Les incursions maritimes des pirates originaires des contrées septentrionales de l'Europe, étaient, nous l'avons dit plus haut, un fait permanent depuis la fin du III[e] siècle de notre ère. Il est même certain qu'il remontait à des temps beaucoup plus reculés, et que ceux qui ne furent connus sous le nom générique de *Northmen*, que vers le IX[e] siècle, venaient des mêmes rivages, qu'ils s'appelassent Saxons, Danois ou Normands. Une de ces incursions eut lieu pendant le séjour de Saint Marcouf à Jersey, c'est-à-dire au milieu du VI[e] siècle, et produisit sur ses rares habitants, son effet habituel, — une épouvante profonde, et, à sa suite, l'absence de tout esprit de résistance. Les chroniqueurs racontent que la bande qui apparut alors, ne comptait pas moins de trois mille hommes (1). Mais nous n'éprouvons aucun scrupule à

(1) *Vies des Saints* (Paris, 1704), t. 2, p. 19. — *Act. ord. sanct. Bened.* t. 1, p. 131.

lui donner des proportions plus modestes et moins invraisemblables, en même temps que nous sommes disposés à augmenter celles de la population indigène.

Quoi qu'il en soit, Saint Marcouf arrêta les insulaires prêts à fuir, les rassembla, et leur communiquant son énergie et sa confiance en Dieu, leur persuada de marcher contre les envahisseurs, malgré l'infériorité de leur nombre (1). Ceux-ci, surpris d'une attaque aussi imprévue, regagnèrent précipitamment leurs barques, et au même moment, dit-on, une furieuse tempête les dispersa et les engloutit tous.

Le *seigneur* de l'île, — *dominus insulæ*, — en apprenant cet événement, comprit quel secours puissant il pouvait attendre de l'homme dont l'ascendant moral produisait de si merveilleux effets, et il s'empressa de lui faire don de la moitié de ses terres.

Saint Marcouf résolut donc de fonder un monastère près du lieu où Saint Hélier s'était retiré et sur l'îlot où s'élève maintenant le fort Elisabeth. Mais il retourna auparavant à Nanteuil, afin de ramener des néophytes et les ouvriers qui lui étaient nécessaires.

Pendant son absence, les pirates qui, quoi qu'en dise la légende, n'avaient pas tous péri, apparurent de nouveau, disposés à venger leur première défaite. Saint Hélier, épuisé de plus en plus, était dans l'impuissance absolue de défendre lui-même et les autres. Pendant que Domard allait au secours des habitants, il se cacha dans le creux d'un rocher; les pirates l'y découvrirent et lui tranchèrent la tête. Son sang jaillit de toutes parts, et longtemps on en crut voir les traces sur cette terre

(1) Vie de saint Marcouf (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 660.) — *Hist. franc.* (Duchesne), t. 1, p. 535.

désormais chrétienne et consacrée par le martyre.

A son retour, Saint-Marcouf reçut les pieuses dépouilles de l'ermite et les fit transporter dans une ville située au confluent de la Meuse, du Rhin et du Wahal (1); puis, il construisit et organisa le monastère autour duquel devait se grouper une population de plus en plus nombreuse qui s'attacha au sol et qui ne l'abandonna plus.

C'est de cette époque, en effet, que date l'existence historique de Jersey. Les premiers missionnaires chrétiens ne prévoyaient pas, cela est évident, tous les résultats que devait produire la révolution religieuse et sociale dont ils étaient les instruments, mais ils la préparaient néanmoins par des moyens divers et efficaces. Ainsi, le monastère n'était pas seulement une réunion d'hommes qui donnaient aux masses l'exemple de la vie morale et dirigée vers les intérêts supérieurs aux intérêts matériels, il agissait aussi; en même temps qu'il s'organisait, il ouvrait des écoles qu'il plaçait sous la direction des religieux eux-mêmes. Des enfants de toutes les classes et de toutes les origines y étaient envoyés de contrées souvent très-éloignées, et y recevaient des éléments d'instruction et d'éducation qu'on n'aurait trouvés nulle part ailleurs en dehors de l'Église. « Vers la » fin du VI[e] siècle, nous dit M. Guizot (2), les écoles ecclésias- » tiques subsistèrent seules, et le développement intel- » lectuel était concentré dans la sphère religieuse. »

Le monastère de Jersey eut son école, et nous verrons

(1) « In oppidum *Heremiarde* ad confluentes Moræ, Rhein et Walli.... » deinde *Stovenas.* » (*Act. ord.* t. 1, p. 131.) Saint Gillebrius était évêque de ce lieu, d'après les *Vies des Saints de Bretagne*, p. 673.

(2) *Hist. de la Civilisation en France*, tome 2. p. 2. — Quelques-unes de ces écoles monastiques avaient une importance et une renommée exceptionnelles; par exemple, Saint Wandrille en Normandie et Sithiu ou Saint Bertin, à St-Omer.

bientôt que chacun de ceux qui furent fondés, à la même époque sur les autres îles de l'archipel, eut la sienne plus ou moins florissante, et se recrutant parmi les familles qui habitaient le continent, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Saint Marcouf consacra les dernières années de sa vie à son œuvre de colonisation. D'après certains légendaires, il mourut à Jersey, en 558 (1); d'autres lui font terminer sa carrière à Nanteuil (2). Son corps ne connut pas plus le repos dans la tombe, que son âme n'avait joui du calme dans la vie; il fut transporté de monastère en monastère, et déposé, enfin, près de Rheims, à Corbény, où il devint l'auxiliaire des rois de France, pour guérir les écrouelles. Et encore ce dernier asile lui fut contesté par l'église de Mantes qui prétendit posséder ses reliques. L'île qu'il avait rendue à la civilisation ne garda pas aussi fidèlement son souvenir que celui du pauvre anachorète devenu martyr. Saint Hélier resta un personnage populaire et fit oublier Saint Marcouf, l'homme d'action et le vrai fondateur; comme si le sang répandu était la seule et efficace consécration de la grandeur et de la gloire terrestres.

Le mouvement religieux dans lequel Jersey entra, s'étendit, presqu'au même moment, aux autres îles voisines; elles eurent aussi leurs missionnaires qui vinrent de la presqu'île armoricaine.

(1) *Les Vies des Saints*, t. II, p. 19.

(2) *Vies des saints de Bretagne*, p. 662. — *Hist. franc.* (Duchesne), t. I, p. 536.

CHAPITRE III.

Saint Samson. — Sa légende. — Il vient en Bretagne-Armorique. — Childebert lui donne les îles de Jersey et de Guernesey. — Il devient archevêque de Dol. — Il va à Guernesey.

En 480, naquit dans les Cornouailles et sur les confins du diocèse de Vannes (1), de parents nobles et riches (2) dont l'union était demeurée stérile depuis un grand nombre d'années, un fils qu'on nomma Samson et qui fut reçu comme un autre Isaac. Dès l'âge de cinq ans, on l'envoya sur la grande île bretonne et l'on confia son éducation à l'abbé d'un monastère de la Cornouaille insulaire, appelé Iltulh — *Eltutus* ou *Hidultus*, — dont le renom de science

(1) D'après l'*Act. ord. sanct. Bened.* (t. I, p. 171), Saint Samson serait né dans la province de Devon. — *Deventianâ patriâ,* — en Grande-Bretagne; nous croyons cette version inexacte et nous lui préférons celle des autres auteurs. (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 293.)

(2) *Hist. eccl.* de Trigan, t. II, p. 267.

et de sainteté s'était répandu au loin parmi les descendants des anciens Celtes (1).

Samson resta dix ans dans le monastère ; et, ses études étant achevées, son père le rappela en Armorique. Mais, déjà, l'irrésistible attrait de la vie religieuse l'avait subjugué ; son esprit s'était habitué à chercher ses satisfactions ailleurs que dans le monde — qui, du reste, n'en offrait guère, — et à les trouver dans les austérités, dans l'abnégation et dans le dévouement absolu. A cette époque où la condition humaine était, depuis tant de siècles, si profondément triste et dure, l'âme, pour ne point succomber sous le poids du doute en la miséricorde divine, s'élançait en avant, s'élevait par le sacrifice, s'imaginait à force de désirs, entrevoir l'invisible et le surnaturel, et croyait recevoir de Dieu même le don des miracles qui redressait l'œuvre divine suivant nos idées de justice immédiate et selon nos besoins présents. Et c'était au missionnaire chrétien qu'une telle puissance était confiée, et sur le même sol, sous le même ciel qui avait vu le druide cacher des mystères et révéler de prétendus prodiges dont le souvenir, loin d'être éteint, était encore un culte pour un certain nombre d'hommes attachés au passé.

Le jeune néophyte, se sentant éclairé par la lumière intérieure, supplia son père de le laisser encore près du vénérable maître que, depuis son enfance, il n'avait pas quitté. Ammonius y consentit, et, quelques années plus tard, l'archevêque d'York, Saint Dubrick, l'ordonna prêtre.

Samson, que ses vertus et l'ardeur extraordinaire de sa

(1) Fondateur du monastère et de l'école de Llan-Iltuth, dans le Glamorganshire actuel. La plupart des missionnaires qui évangélisèrent les Armoriques en étaient sortis : Saint Malo, Saint Samson, Saint Magloire, Saint Dubrick, Saint Thélian, etc. (Voyez *South. Wales* by Rees, p. 675 et suiv.)

piété avaient dès-lors marqué du sceau de la sainteté, se fit moine et se plongea dans les rigueurs les plus excessives de la pénitence. La légende ne le montre plus qu'entouré de miracles, même dans les incidents les plus vulgaires de la vie. Il semble que l'homme devenu *Saint* ne doive plus être soumis aux lois naturelles, et que tout ce qu'il touche doive en être le contre-pied. C'est là une sorte de poésie, sans doute, mais qui montre un état particulier de l'esprit, et un état constant, car s'il change de forme et de langage, il se retrouve toujours quelque part et partout où il y a une croyance religieuse quelconque.

Dès le temps de Saint Samson, ces grands modèles de perfection étaient nécessaires, non-seulement pour attirer les populations vers la pratique et l'intelligence d'un ordre de principes moraux tout nouveau, mais aussi pour y maintenir ceux mêmes qui se considéraient comme appelés à l'enseigner. Il ne faudrait pas croire, en effet, que la société religieuse, quoiqu'à son berceau, fût à l'abri des défaillances et des chutes ; la littérature légendaire nous apprend qu'il y en avait de fréquentes ; ajoutons qu'elles étaient inévitables au milieu de l'anarchie complète qui régnait partout.

Les perfections de Saint Samson excitèrent donc la jalousie de quelques-uns des religieux qui vivaient sous le même toît. Deux d'entre eux essayèrent de l'empoisonner ; il échappa, par un miracle, à ce péril ; mais il en ressentit un grand dégoût pour la société des hommes, et il demanda à Eltuth de se retirer dans la solitude.

Un anachorète, du nom de Piro, avait fondé, sur une île que, parmi les auteurs, Baldric seul désigne et appelle *Lesia*, un de ces asiles de la prière et de la mortification, comme chaque rocher du littoral devait bientôt en recevoir. Cette île, évidemment rapprochée de la côte de Cornouailles,

ne pouvait être, selon nous, que l'une des Sorlingues (1). L'archevêque d'York venait, chaque année, pendant le carême (2), s'y reposer des fatigues de son ministère et peut-être aussi y recruter quelque nouvel ouvrier de l'Evangile. Saint Samson s'y rendit et y demeura quelque temps. Mais la paix à laquelle il aspirait semblait le fuir aussitôt qu'il croyait l'avoir conquise. Une grave maladie de son père le rappela en Armorique ; son séjour de peu de durée y fut marqué par de nombreux prodiges, dont les légendaires ne se fatiguent pas de donner la nomenclature aussi naïve que monotone ; car elle est la même pour tous les saints. Il se hâta de revenir dans son île. Un nouvel événement l'y attendait. Le chef de la petite congrégation, en traversant un préau par une nuit obscure et dans une situation d'esprit qui n'était pas le résultat de la tempérance, — *et quod est gravius, ut aiunt, per ineptam ebrietatem* (3), — se laissa tomber dans un vaste puits et se noya.

Saint Samson, malgré sa résistance, fut mis à la place que la mort de Piro laissait vacante. Mais si les autres religieux ressemblaient à leur ancien chef, on conçoit avec quelle répugnance le nouvel élu en accepta le gouvernement. Il le conserva seulement pendant quelques mois ; puis, il se retira au désert, dans un vieux château en ruines, d'où il ne sortit que pour prêcher et convertir ceux des habitants du pays qui étaient encore idolâtres. — Et sur cette terre classique du druidisme, il en restait bon nombre. — Son apostolat lui fit entreprendre plusieurs

(1) L'historien de Guernesey pense qu'il s'agit ici de Guernesey même, mais sans citer aucune preuve à l'appui de son opinion. Tout prouve que l'île dont il est question était une des Sorlingues.

(2) *Act. ord. Sanct. Bened,* t. I, p. 171.

(3) *Act. ord. sanct. Bened.* (t. I, p. 171).

voyages dans son pays natal et à York ; sa réputation s'accrut tellement que l'archevêque Dubrick, sentant sa mort prochaine, le désigna au choix de ses prêtres et des fidèles chrétiens pour lui succéder. Saint Samson devint donc archevêque d'York ; du moins la plupart des historiens le rapportent (1). Sa mission était pourtant loin d'être finie.

L'archevêché d'York fut affligé d'une peste terrible qui, d'après les légendes, fut envoyée de Dieu pour punir les habitants de leurs péchés, mais qui coïncide, ajoutons ce détail, avec les invasions saxonnes fort peu favorables, on le sait, à la propagande chrétienne. Saint Samson, pressé par les sollicitations de « ses chanoines et religieux de fuir » un danger si évident » (2), voulait rester avec son peuple. Un ordre direct du ciel lui enjoignit de retourner en Bretagne-Armorique avec tous ceux qui désireraient le suivre. Il résigna donc ses fonctions, fit élire à sa place un prêtre nommé Thébas, et alla s'embarquer sur la côte de Cornouailles, suivi de quelques frères (3).

Il arriva en Bretagne près de l'embouchure d'une rivière et d'une contrée marécageuse et sauvage. Un personnage du pays, qui se trouvait là, et dont le Saint guérit la femme et la fille, par la seule puissance de la prière, lui donna une

(1) Le fait est contesté par Sylvestre Giraldus dans son *Itinerarium cambriæ*. D'après cet auteur, Saint Samson aurait été évêque de *Meneiva*, aujourd'hui *Saint David*, dans le pays de Galles. Le R. P. du Pas, dans son *Catalogue des archevêques de Dol* (liv. I, chap. 2), adopte cette version. Baldric n'admet ni l'une ni l'autre (chap. IV) et pense que Saint Samson était simple prêtre, quand, à l'âge de 66 ans (en 553), il fut élu évêque de Dol. Il est probable que Baldric a raison ; car à cette époque, il est plus que douteux qu'il y eut des évêchés et des archevêchés nettement circonscrits.

(2) *Vies des saints de Bretagne*, p. 301.

(3) Eod. p. 225.

certaine étendue de terrain. Un monastère y fut immédiatement construit. Bientôt des habitations se groupèrent alentour, et la ville de Dol fut fondée.

L'influence personnelle de Saint Samson s'exerça sur le continent, comme sur la grande île qu'il avait habitée pendant plus d'un demi-siècle ; elle s'exerça d'abord sur les classes inférieures qu'il convertissait et attirait dans ses asiles qui, rigoureusement, ne pouvaient guère se nommer des monastères ; — car il ne paraissait pas encore y être question de règle écrite et d'organisation hiérarchique, (1) — mais où les hommes apprenaient à reconnaître une autorité purement intellectuelle et se disciplinaient sous une autre main que celle de la force brutale. A côté de Dol, s'éleva bientôt un autre couvent qui reçut l'excédant de population de l'établissement principal.

Tout cela, cependant, ne suffit pas à l'activité de Saint Samson. Il n'existait, pour ces âmes ardentes et animées du souffle religieux, aucune transition entre la vie au désert et les agitations et les périls de l'apostolat ; il leur fallait la lutte, la lutte permanente, qu'elle fût dirigée contre les révoltes de la chair ou contre les erreurs de l'idolâtrie. Pour elles, et en présence du désordre où se débattait l'humanité, la puissance de l'esprit du mal personnifié dans l'Ange déchu en révolte contre son Dieu, auteur de tout bien, avait grandi de plus en plus ; cette opinion avait pris, pour ainsi dire, les proportions et les apparences d'un dogme qui touchait à l'hérésie ; — le Pélagianisme, qui, dès le V[e] siècle, régnait dans la Grande-Bretagne (2) n'en était que l'expres-

(1) La règle de Saint Benoît, la premiere règle sérieuse, n'était introduite en Gaule que vers 543, époque ou Saint Maur fonda en Anjou le couvent de Glanfeuil (*Hist. de France*, de H. Martin, t. II, p. 34).

(2) En 434, Saint Germain d'Auxerre était allé dans l'île pour le combattre. (*Vie de Saint Hennok* dans les *Vies des saints de Bretagne*, p. 247.

sion contraire et hérétique elle-même. — Dès lors, il n'y avait plus d'événements, plus de principes qui fussent en dehors du ministère du prêtre chrétien; son devoir était de combattre l'ennemi implacable de l'homme, partout où il le rencontrait. Aussi, avait-on en Irlande, comme conséquence logique et dernière de cette façon d'envisager les choses, confondu les deux pouvoirs temporel et spirituel entre les mains du clergé. « Les Irlandais convertis avaient leurs Evesques » pour Roys, chacun en sa province. (1) »

A l'époque où vivait Saint Samson, c'est-à-dire, suivant l'expression d'un illustre historien (2), « dans un temps où » rien de ce qui était avant ne pouvait vivre et rien de ce » qui n'existait pas ne pouvait se fonder », la presqu'île armoricaine ne jouissait pas d'un état social meilleur que celui des autres parties de l'ancien sol gaulois. Quoique comprise dans le *royaume* du second fils de Clovis, Childebert, elle paraissait néanmoins gouvernée par des chefs auxquels les légendes donnent le titre de *rois*, mais qui sont, le plus souvent, appelés *comtes*. Ces chefs n'étaient pas plus civilisés que les monarques francs; ils avaient les mêmes habitudes et les mêmes mœurs. L'un d'eux, Comorre, qui dominait dans le Léon et les Cornouailles, avait assassiné le *roi de Bretagne-Armorique*, Iona, et avait menacé du même sort son fils Juduwald qui s'était réfugié auprès du souverain franc, dont la résidence était, à ce moment, à Paris ou à Issy (3). Saint Samson « ému d'une telle félonie

Ecclesiast. hist. gentis anglorum vener. Bedæ presbyteri. — *ap. Hist. christ.* de Laurent de la Barre, *lib. 1, cap. XVII et XXI*, p. 355, verso et 356.

(1) *Vies des Saints de Bret.* p. 726, *Vie de Saint Budoc.*

(2) *Hist. de la civil. en France*, t. II, p. 140.

(3) On croit que le château actuel d'Issy est construit sur le lieu occupé au temps de Childebert par un domaine ou fisc royal dans lequel ce monarque résidait souvent.

et indignité (1), » se rendit immédiatement à la cour de Childebert pour y plaider la cause du prince persécuté et y réclamer un secours d'hommes et d'argent. Il fut accueilli avec empressement ; et, après avoir édifié le roi de Paris par des guérisons miraculeuses, des exorcismes variés et des preuves non moins évidentes de sa mission divine, il obtint pour son protégé qui habitait à « deux lieues de la ville (2), » une armée de quinze mille hommes, à la solde du monarque. Avec cette force auxiliaire, Juduwald put retourner en Bretagne, y rencontrer l'usurpateur Comorre et reconquérir par une éclatante victoire, remportée aux environs de Morlaix, le patrimoine qui lui avait été enlevé.

Mais le succès diplomatique de Saint Samson lui avait été vivement disputé par la reine Ultrogode qui, d'après la légende, aimait le jeune et beau prince « plus que de raison, » et ne pardonnait pas au missionnaire, le zèle qu'il mettait à défendre sa cause et à hâter son départ. Elle essaya, par tous les moyens, de faire échouer la négociation ; ses efforts furent vains ; Saint Samson découvrit et déjoua ses ruses. Avec un signe de croix, il fit éclater le verre dans lequel elle lui avait versé du poison ; il rendit docile le cheval indompté qu'elle lui avait perfidement offert ; et enfin, un dernier acte d'irrévérence ayant comblé la mesure, il appela sur elle la vengeance céleste. Ultrogode, atteinte d'une hémorrhagie terrible, succomba après trois jours de souffrances (3).

L'histoire n'a pas mentionné ce fait qui nous révèle, au milieu de beaucoup d'autres, et malgré son caractère tout-

(1) *Vies des saints de Bretagne*. p. 302.

(2) Probablement Issy.

(3) Vie de Saint Samson (ap. *Vies des Saints de Bret. — Act ord. sanct. Bened.* etc.)

à-fait légendaire, l'état des esprits et des mœurs au VI[e] siècle, et nous montre réunis dans la cour des rois francs les vices du Bas-Empire et de la société barbare.

Childebert parut, comme mari et comme monarque, accepter son veuvage avec une résignation facile. Il congédia très-affectueusement le prince exilé, et, afin de témoigner à Saint Samson toute sa bienveillance, il lui donna à *perpétuité*, pour son monastère de Dol « certaines isles qui sont » en la mer, à la coste de Normandie, entr'autres Jarzay et » Grénezay (1). »

Une telle donation, si on pouvait supposer qu'elle fût susceptible de recevoir une exécution réelle et complète, serait assurément extraordinaire; on en tirerait les conséquences les plus importantes sur le pouvoir monarchique des rois francs, sur l'état de la propriété à leur époque et sur les rapides effets de la conquête. La vérité est que Childebert donnait ce qu'il ne possédait pas et ce que Saint Samson lui-même ne songea pas à revendiquer. Nous verrons bientôt que les Iles dont le nom apparaît enfin dans l'histoire, étaient possédées, très-probablement, à titre héréditaire, par quelques bretons-armoricains et par quelques gallo-romains. L'établissement définitif des Mérovingiens n'avait pas sensiblement modifié, surtout dans les campagnes, la société qui y était déjà plus ou moins bien organisée. Lorsque Rome prenait possession effective d'un pays, elle en changeait profondément les institutions. Les bandes germaines, au contraire, ne touchaient qu'à sa surface; et il n'en pouvait être autrement avec leur système de législation qui n'admettait que le statut personnel. Le chef et ses leudes s'emparaient du sol et en chassaient les vaincus, par droit de conquête; il n'y eut jamais de

(1) Vie de Saint Samson (ap. *Vies des Saints de Bret.* p. 304.)

dépossession par voie de mesure générale et systématique; et les conquérants ne prirent que ce qu'ils pouvaient garder et tant que de plus forts ne venaient pas le leur reprendre. Partout régnait l'instabilité, l'incertitude. Les limites mêmes des États variaient sans cesse. Le premier roi de Paris auquel étaient échues les deux presqu'îles armoricaines, en même temps que Bourges et Bordeaux, ne tenta-t-il pas de faire entrer dans son lot l'Auvergne et la Narbonnaise; mais en réalité, il n'était pas plus le maître du sol breton qu'il ne le fut de la province romaine. L'Église toutefois, provoquait et acceptait les libéralités des chefs barbares, et trouvait dans ce titre, tout imparfait qu'il fût, un moyen puissant d'influence et d'action. Ce fut, en effet, le germe de ses progrès rapides, comme ce fut le prix dont la race mérovingienne récompensa le concours et l'appui qu'elle donna à son établissement.

Saint Samson, en quittant Childebert, revint dans son monastère de Dol, emportant avec lui la charte qui mettait tout un archipel à sa disposition. Il ne songea pas à prendre immédiatement possession d'un domaine dont le donateur ne connaissait assurément pas l'étendue et peut-être même la situation géographique exacte, puisque, d'après le récit de Baldric (1), une des Sorlingues, *(Lysia)*, était comprise dans la donation. D'autres préoccupations le retinrent sur le continent.

Juduwald rentré dans son héritage, voulut reconnaître les éminents services que lui avait rendus le saint moine. Il réussit à le faire élire par les évêques de la contrée, archevêque de Dol et à faire confirmer, en 555, cette élection inattendue par le pape Pélage Ier. Ce fait est une nouvelle preuve de l'incohérence qui régnait encore dans les règles

(1) Chap. VIII.

fondamentales de la hiérarchie ecclésiastique. Ce fut seulement sous Innocent III, en 1199, que l'archevêque de Tours, Barthélemy, fit enlever le *pallium* au siége de Dol (1); ses prédécesseurs, forts mécontents de perdre leur suprématie sur six évêchés, s'étaient soumis néanmoins à la décision papale. Grégoire de Tours lui-même « quoique fort » jaloux des prééminences de son église et mordant dans » ses écrits, aussi était-il auvergnac (2), » ne protesta pas (3). En 557 (4), Saint Samson assista au concile de Paris; Saint Romphaire, évêque de Coutances et Prétextat, archevêque de Rouen, s'y trouvèrent aussi; et les relations échangées entre ces prélats ne furent probablement pas étrangères au choix que le métropolitain de la Neustrie fit, vingt ans plus tard, de l'île de Jersey comme lieu d'exil.

L'archevêque, malgré les occupations multipliées que lui imposait l'administration de son siége, résolut enfin de

(1) Dans le concile provincial d'Avranches, en 1172, l'archevêque de Tours réclama énergiquement contre les prétentions des évêques de Dol. (Dom Bessin, p. 87). Voy. sur la fin de la lutte des églises de Tours et de Dol, Math. Paris. *Hist. Major* ad ann. 1199. (Tome II, p. 312, de l'édit. du duc de Luynes.)

(2) *Vies des Saints de Bretagne*, p. 310.

(3) En 570 cependant, le concile de Tours fit défense, dans son neuvième canon, qu'aucun consacrât, en Armorique, évêque soit *romain*, soit *breton*, sans le consentement du métropolitain et des *comprovinciaux*. Cette distinction entre les évêques *romains* et *bretons* mérite d'être remarquée; elle semble indiquer que le pouvoir du Pape était loin au VIe siècle d'avoir le caractère absolu qu'il eut plus tard.

(4) En 559, selon Baronius, en 556, selon Severinus Binius. — La vraie date est 557. — Childebert vivait encore; il ne mourut qu'en 558. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de cette époque savent combien il est difficile de fixer les dates mêmes des évènements principaux. Lorsqu'il s'agit de faits de détail, il est presque impossible d'éviter quelques erreurs ou quelques contradictions.

visiter les îles, bien moins comme propriétaire terrier, — il ne se faisait, sur ce point, aucune illusion, — que comme donataire *spirituel*. Les îles, en effet, sauf Jersey, où saint Marcouf venait de mourir, avaient gardé jusqu'alors, non pas la doctrine, peut-être, mais les pratiques païennes. On y sacrifiait à Janus, auquel les trois premiers jours de janvier étaient consacrés. C'était évidemment un reste du paganisme mêlé aux traditions du druidisme (1). Saint Samson descendit sur l'une d'elles, que l'histoire ne désigne pas et qui est probablement Guernesey. Il y prêcha l'Evangile, et pour mieux disposer les insulaires à se convertir, il donna « un escu d'or » à chacun de leurs enfants. Il fit construire une chapelle dans un lieu qui prit plus tard le nom de *Port Saint-Samson*, et y établit « un recteur avec des prêtres, diacres et autres ecclésiastiques, » pour continuer l'œuvre qu'il avait commencée (2). Ce fut le dernier acte de son apostolat, il revint à Dol et y mourut vers 564, accablé d'années.

(1) Voyez dans *les Conciles* du P. Sirmoud, le canon 22 du concile de Tours, tenu en 556, et dans lequel on condamne ces cérémonies païennes des calendes de janvier. Voy. aussi le sermon de Saint Eloi dans sa vie par Saint Ouen (*Spicilegium*, t. V) ; on y parle des *danses* ou *Caroles* du solstice d'hiver. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que dans le Cotentin existe encore la coutume, générale dans les campagnes, de se rassembler en famille pendant les premiers jours de janvier, pour fêter *les Rois* par de longs repas accompagnés de chants particuliers au pays. A ce moment, tous les domestiques des villes se rendent dans leurs villages sans qu'on puisse le leur défendre. C'est une condition expresse de leur engagement.

(2) *Vies des Saints de Bretagme*, p. 311. *Hist. des évêques de Coutances*, par l'abbé Lecanu, p. 446. — *Duncan's History of Guernesey*, p. 316.

CHAPITRE IV.

Saint Magloire. — Sa légende. — Il fonde à Serk un monastère et une école. — Le seigneur de Guernesey lui donne une terre sur laquelle il construit une chapelle. — Il élève un oratoire sur l'île de Herm. — Sa mort — Fin de la période légendaire.

Saint Samson n'avait pas entrepris seul la conversion des Iles; il s'était associé son neveu et son élève de prédilection, devenu saint aussi, Magloire, dont le nom n'a pas été oublié et qui doit être considéré comme le véritable apôtre de l'archipel normand.

Saint Magloire était né en 535, dans l'évêché de Vannes. Ses parents, nobles et riches, dit la légende (1), étaient de

(1) Nous empruntons notre récit aux divers ouvrages déjà cités dans les notes des pages qui précèdent, c'est-à-dire les collections de Mabillon, de D. Bouquet et de Duchesne, *les Vies des Saints* de Surius, *les Vies des Saints de Bretagne*, etc. Il faut y ajouter, pour la vie de Saint Magloire, un poëme MSS. petit in-quarto, sur vélin, portant le numéro 300 (classe des belles-

race celtique; mais nous ne connaissons leurs noms que sous leur forme latine ; son père s'appelait *Umbraselus* et sa mère *Afrella*. Dès l'âge de cinq ans, il fut envoyé en Grande-Bretagne et confié aux soins de son oncle, dans le monastère que celui-ci dirigeait sur la côte de Cornouailles. Il revint avec lui en Armorique, et devint abbé de Dol, lorsque Saint Samson fut nommé archevêque, et lui succéda dans cette dernière dignité.

Mais tous les hommes éclairés et religieux de ce temps, surtout ceux qui appartenaient aux classes sociales supérieures, et c'est parmi elles, nous l'avons déjà dit, qu'ils se recrutaient en grande partie, regardaient la vie publique comme un fardeau dont la Providence les chargeait et qu'ils déposaient aussitôt qu'ils le pouvaient. — Ils ne connaissaient pas encore les satisfactions de l'orgueil qui aident à le supporter. La solitude les attirait en proportion du dégoût que le spectacle des événements contemporains leur inspirait. Nous sommes trop disposés à croire que ce sentiment de lassitude est exclusivement le fruit des civilisations avancées ; — il se rencontre surtout, et dans sa vérité, aux époques difficiles; et c'est par lui que s'explique le besoin de fuir le monde et de chercher dans la contemplation des choses de l'âme, un secours contre le découragement, et une espérance dans une destinée meilleure, qui se manifesta chez les anachorètes des VI[e] et VII[e] siècles. Saint Magloire éprouva ce senti-

lettres françaises), remarqué à la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Léopold Delisle, qui en envoya des extraits en 1847, à M. de Gerville. — Je dois la communication de ce document, qui fut écrit en 1319, par *Geoffroy des Nés*, sur l'ordre de l'abbé de Saint Magloire (de Paris), à M. Dolbec, de l'école des Chartres, héritier du savant antiquaire de Valognes. J'aurai l'occasion de le citer plus d'une fois ainsi que les autres documents provenant de de la même source et que M. Dolbec a mis à ma disposition avec un empressement et une grâce dont je ne saurais trop le remercier.

ment à un haut degré. Il avait, à peine pendant trois ans, exercé les fonctions épiscopales, qu'il voulut les quitter pour rentrer dans la cellule de l'ermite. Ainsi que l'avait fait Saint Samson, il s'était préparé un successeur qu'il présenta au peuple ; — Saint Budoc, le descendant d'une des plus anciennes familles d'Armorique, des comtes de Troëlo et Tréguier, fut élu à sa place (1).

Saint Magloire vécut quelque temps dans la retraite qu'il s'était choisie, au milieu des marais incultes qui s'étendaient entre Dol et la mer ; cette retraite n'était pas encore assez lointaine ; le peuple y affluait et venait y chercher des conseils et surtout des guérisons miraculeuses. La renommée du Saint se répandait au loin, et le bruit des cures qu'il opérait, aussi bien sur les corps que sur les âmes, grandissait de plus en plus et troublait profondément sa paix et ses méditations. Il voulait se soustraire aux importunités de la foule et fuir si loin qu'on ne saurait plus le trouver (2). Les prières de son successeur le retenaient encore, lorsqu'une occasion favorable lui permit de satisfaire son désir, sans manquer à sa pieuse mission.

Un personnage que l'histoire appelle le comte *Loïesco* (3), et qui habitait sur les confins de la Neustrie, était, depuis plusieurs années, affligé d'une terrible maladie dont il ne

(1) La légende de Saint Budoc est une des plus curieuses des recueils, par le nombre et la bizarrerie des aventures qui y sont rapportées. La mère du saint, soupçonnée d'infidélité par son mari, fut enfermée dans un tonneau et jetée à la mer. Elle demeura pendant cinq mois dans cette prison flottante, y accoucha de Saint Budoc, et aborda enfin sur la côte d'Irlande, près du monastère de Beauport où elle fut recueillie avec son enfant, dont la vie ne fut pas moins remplie d'incidents merveilleux (*Vies des Saints de Bretagne*, p. 708. — *Annal. ord. sancti Bened.* etc).

(2) *Vies des Saints de Bret.* p. 528

(3) *Act. ord. sancti Bened.* t. 1, p. 226.

pouvait se guérir. Il appela Saint Magloire, qui se rendit à sa résidence, prescrivit des prières et un jeûne de trois jours à toute la famille, fit plonger le malade dans un bain et le rendit à la santé. Le comte, en reconnaissance, lui donna la moitié des terres qu'il possédait à Serk (1). Saint Magloire se transporta immédiatement sur cette île et y prit possession de son domaine. Il espérait que sur cet étroit écueil, nul bruit du monde n'arriverait jusqu'à lui et qu'il pourrait y attendre, sans troubles, la mort qui s'approchait.

D'après une autre version (2), Serk était, à cette époque, gouvernée ou administrée par un petit souverain, — *regulus*, nommé Badwal, et ce fut lui qui abandonna à Saint Magloire le terrain nécessaire pour établir un monastère.

Ces deux récits, qui peuvent d'ailleurs aisément se concilier, semblent indiquer que les îles avaient, dès ce temps-là, une certaine organisation sociale et que la population y atteignait un certain chiffre. Le comte Loiesco tirait ses principaux revenus de la chasse et de la pêche, et en faisait un commerce assez important. Son domaine était situé fort avant dans la mer (3); il comprenait probablement l'une des extrémités de la petite île, dont il était propriétaire avec quelques autres, sous l'autorité d'un chef qui appartenait, peut-être, ainsi que le nom de *Radwal* l'indiquerait, à la

(1) *Ann.* de Mabillon, t. 1, p. 151.

(2) D'après *les Vies des Saints de Bretagne*, l'île dont il s'agit ici serait Jersey et l'abbé Lecanu a adopté cette version (p. 444), tout en rapportant à la page 447, que Saint Magloire avait fondé un monastère à Serk — *Sargia*. Or, si *Sargia* désigne Serk et non Jersey, il est incontestable que la donation de Loïesco s'applique à cette première île et non à la seconde, puisque dans le récit de l'*Acta ord. sancti Bened.* (p. 216 sup. cit.) on lit *Sargia*. Plus loin, nous trouverons un nouvel argument dans les mêmes textes.

(3) *Vies des Saints de Bretagne*, p. 530.

nation franco-neustrienne, et qui résidait dans l'île voisine, Guernesey.

Saint Magloire établit le nouveau monastère à peu de distance du rivage, sur le sommet de la falaise, près du seul hâvre que possède l'île et qu'on nomme le *Creux* (1), et à proximité d'un petit ruisseau sur lequel fut établi, peut-être dès cette époque (2), un moulin à eau (3).

Serk réalisait à souhait toutes les aspirations de la vie religieuse qui a besoin, pour ne pas s'affaiblir et tomber dans le marasme, des grands spectacles de la nature. Rien, à cet égard, n'y manquait, ni l'immensité de l'horizon, ni la sévère majesté de la perspective, ni le calme de la solitude. Soulevée, dans toute son étendue, et à une hauteur de plus de deux cents pieds, par un amas de rochers incessamment battus et rongés par les vagues, cette île, qui mesure à peine trois milles de longueur, est peut-être un des lieux les plus pittoresques qui se puissent voir. Les deux parties distinctes qui la composent sont partagées par une tranchée à pic, dont les deux bords sont reliés par une sorte de muraille sur laquelle serpente entre deux précipices un étroit sentier. C'est la *Coupée*. Et, au-dessus du soubassement de granit, et protégé par lui contre les envahissements d'une mer emportée par les plus violents courants, repose un sol fécond qui ne réclame que la main de l'homme pour se couvrir d'abondantes moissons, mais qui, au VI[e] siècle, n'avait pour population que quelques pêcheurs.

(1) Laurie's *Sailing directions*, p. 27. — Tupper's *History*, p. 4.

(2) On sait que l'invention de ces moulins date du temps des premiers Mérovingiens, le poète Fortunat (VI[e] siecle), en parle dans ces deux vers :

« Ducitur in rigidis sinuosa canalibus unda
» Et quà fert populo sic mole rapta cibum. »

(3) L'existence de ce moulin est constatée au XII[e] siècle par des documents que nous citerons plus tard.

Bientôt à l'appel du missionnaire breton, plus de soixante religieux, d'après l'histoire, accoururent de la côte neustrienne, de la Bretagne-Armorique et de la grande île bretonne (1). Une école fut fondée, selon l'usage général, pour les enfants auxquels leurs parents voulaient donner l'instruction et l'éducation chrétiennes. Ce dernier fait nous est révélé par le récit (2) de l'un de ces nombreux miracles, dont la littérature légendaire ornait la vie des saints.

Les élèves de Saint Magloire, *enfants d'origine noble* (3), vinrent lui demander un jour la permission d'aller jouer sur le rivage, afin de ne pas troubler, par leurs ébats, les méditations ou le sommeil des moines qui, après une abstinence forcée, avaient fait un repas copieux. Le bienheureux maître leur donna, avec sa bénédiction, l'autorisation qu'ils sollicitaient, et ils descendirent aussitôt, par le sentier abrupte de la falaise, jusqu'au lieu qui avait été désigné sous le nom grec de *akté* (4). Là, se trouvait échoué sur le sable, au-dessus du niveau atteint par les marées, un vieux vaisseau à demi pourri sur lequel les enfants montèrent. Ils y étaient à peine depuis quelques instants, lorsqu'un vent violent s'éleva et le poussa sur la mer; le courant l'entraîna rapidement au large. Il n'y avait ni rames, ni voiles pour le diriger, et les pauvres passagers, frappés d'épouvante, ne purent qu'invoquer Saint Magloire

(1) *Act. ord sancti Bened.* p. 228 et suiv. — Les légendes précisent le nombre des moines qui suivirent Saint Magloire ; ils étaient soixante-deux.

(2) *Act. ord. sancti Bened.* t. 1, p. 229.

(3) « Parvuli monachi *nobili prosapiâ* editi, qui inter claustra monasterii » rigore disciplinæ constringebantur. » (loc. sup. cit.)

(4) « Per devexa montis latera et scopulosa ad loca maritima quæ græco » vocabulo *aktê* vocitantur, inoffenso pede descenderunt. » (loc. sup. cit.) Ce passage fixe le point où le monastère devait être construit, c'est-à-dire, près de l'unique hâvre que possède l'île de Serk.

par leurs pleurs et par leurs cris. Le Saint leur apparut — *quasi corporaliter* — et gouvernant le navire à l'aide de son bâton, il le fit aborder sans accident sur la plage d'un pays voisin.

Il paraît que là, le droit de *bris et naufrage* était en vigueur; car les habitants, en voyant se jeter à la côte un aussi grand bâtiment, se préparèrent à le piller. Mais ils furent tellement étonnés de n'y trouver que quelques enfants et pas le moindre instrument de navigation, qu'ils crurent à quelque illusion diabolique et envoyèrent des députés au *roi*, pour l'informer de l'événement. — Le roi, aussi émerveillé que ses sujets, convoqua *son sénat* et se fit raconter par les enfants leur voyage miraculeux. Il fut rempli d'admiration pour Saint Magloire, et fit charger le navire de froment, de farine, de laine, de vêtements et de toutes sortes de choses usuelles. Ses conseillers voulaient que des hommes expérimentés reconduisissent les passagers et la cargaison à Serk; animé d'une foi plus ferme, le roi leur répondit que celui qui avait amené le navire, le ramènerait au port. Et en effet, il reprit la mer de lui-même et aborda exactement à l'endroit d'où il était parti, il y avait trois jours.

Saint Magloire accueillit ses élèves avec bonheur et ne fut pas insensible au généreux envoi que lui faisait le chef de la contrée voisine; souvent ses compagnons manquaient de vivres, et, plusieurs fois, ils s'étaient vus sur le point d'être contraints de se séparer. L'île ne présentait pas les ressources nécessaires pour assurer l'existence d'une réunion d'hommes aussi nombreuse. Heureusement la renommée de l'ancien archevêque se répandait au loin, — *latè longeque*, — et attirait sur la colonie naissante d'abondantes libéralités.

L'île de Guernesey, dont le sol fertile produisait d'opu-

lentes récoltes et nourrissait de nombreux troupeaux (1), était possédée héréditairement, — *jure hereditario*, — par un personnage appelé *Nivo*, qui n'avait d'autre enfant qu'une fille, et, encore, qui était muette. Informé des miracles accomplis par Saint Magloire, il alla trouver le Saint à son couvent, et le pria de guérir son enfant; celui-ci, rempli d'humilité, répondit que ce qui lui était demandé ne dépendait pas de la fragilité humaine : « car, lorsque nous » sommes atteints de quelque mal, nous ignorons si la » mort viendra subitement nous surprendre, *le fil des Par-* » *ques* étant rompu, ou si Dieu nous rappellera à la vie; qu'il » fallait simplement faire une large aumône et adresser des » prières au Tout-Puissant (2). »

Nivo revint chez lui tristement et raconta ce qui s'était passé à sa femme; elle était de bon conseil et profita du moment favorable qui suit un repas succulent, pour convaincre son mari de la nécessité d'offrir à Saint Magloire le tiers de leur domaine. Elle fut écoutée; le partage fut arrêté et les deux époux retournèrent à Serk avec leur fille. Ils firent leur offrande et sollicitèrent de nouveau l'intervention du pieux ermite qui, cette fois, ne refusa pas et guérit la jeune muette (3).

(1) « Besargià insula eidem Sargiæ vicina, dives opum atque frugum. » (*Act. ord. sancti Bened.* t. 1, p 230). Ce passage renferme la preuve décisive que *Sargia* désigne Serk et non Jersey.

(2) Loc. sup. cit.

(3) Le MSS. de la bibliothèque de l'Arsenal qui, jusque-là, avait suivi et pour ainsi dire traduit littéralement la vie de Saint Magloire en latin et telle que nous l'avons analysée nous-même, raconte ici (au verso 48), un fait nouveau et qui paraît la reproduction de l'un de ceux de la vie de Saint Marcouf (sup. p. 56 et suiv.); c'est un débarquement des Normands à Serk. Ce passage nous paraît assez curieux pour être transcrit ici.

Coment li païen assalirent l'isle de Sarge et furent détruiz des

Saint Magloire fonda immédiatement à Guernesey, dans un lieu connu aujourd'hui sous le nom de *La Moinerie*, une chapelle qui, plus tard, (vers 962), fit place à un monastère ou prieuré que l'abbaye du Mont-Saint-Michel y éta-

gens du pais par la prière Monseigneur Saint Magloire :

En ce temps que la gent paienne
Etait contre la chrestienne
En rage et en forsennerie,
Une grant gent de Normendie
Maintes régions gasté urent
Et devers bise venu furent,
Et tant en mer se sont tenu
Qu'à Sarge armé sont venu :
Et quant ainsi soudainement
Sont venu, ceux communément
Du païs furent en doutance,
Et, pour ce que leur pestillance
Eschappent, ils retournèrent
A un port de mer, où trouvèrent
Saint Magloire celécment,
Orent acoustumement
Entre rochers sur la marine
Là où la haute mer ravine,
Quant la cause de leur venue
Sot, adoncques les évertue
A eux et le pais deffendre,
Et qu'à ce veillent tuit entendre
Et comme chevaliers leurs cors traire
A mort, s'il étoit nécessaire.
Et ceux l'ostrient léement
Faire, se convenablement
Eussent armes pour ce faire.
Mais au premier leur aversaire
Les orent voulu si souprendre
Qu'ils ne porent leurs armes prendre
Dont des armez et comme nuz
Au saint homme étoient venuz.

blit ; elle ne fit pas oublier l'église de Saint Samson. — Ces deux fondations devinrent le centre de paroisses dont l'une subsiste encore, et dont l'autre a disparu, mais en laissant au champ sur lequel s'élevait l'édifice primitif, le nom du

A donc Saint Magloire se dresce
Et mains et iex u ciel adresce
En Dieu priant qu'il les sequeure ;
Et lors une grande roche en l'eure
Assez près d'iles a veue
Et de son bâton l'a ferue.
Et lors, par la vertu Dieu vive
Tout icelle roche neive
En parties néant nombrables
Fient, et en pierres manuables
Pour aidier cele multitude
Qui mis ot en fouir l'estude.
Lors quant les pierres ont veu,
Prises les ont, et sont meu
Contre ceux qui les assaillirent;
Pierres leur gietent et tant firent
Des pierres que sus eux verserent
Qu'onze sans plus s'en tournèrent
Aux nes, et tout le remanant
Chei en effer maintenant
Par la prière Saint Magloire
Qui a genoux au Roi de gloire
Devostement prière en fist,
Dont cils en furent desconfits.

La suite du poème nous paraît avoir été empruntée, comme l'épisode que nous venons de transcrire, à la vie de Saint Marcouf. C'est un procédé fort ordinaire chez les auteurs des légendes, qui croyaient ne pouvoir jamais trop enrichir l'histoire de leur saint et lui attribuaient les miracles déjà portés au compte des autres bienheureux. — Ainsi, d'après le moine de Saint Magloire de Paris, le patron de sa maison aurait aussi terrassé un serpent et vaincu le diable sous la figure d'une belle femme, dans l'île d'*Ange* (Jersey), *assez procheine de Sarge* (folios 50 et 53 du MSS. de l'Arsenal).

fondateur dont le peuple a fait *Saint Malhière* (1).

La tradition attribue enfin à saint Magloire, la fondation d'un petit établissement à Jersey qui prit le nom de Saint-Mannelier, et l'érection d'une chapelle sur l'îlot de Herm, qui ne fut jamais, du reste, qu'une simple station d'anachorètes. Le patron choisi par ces derniers fut un saint breton, comme tous ceux de ce temps ; son vrai nom était *Guen ael*, l'ange blanc ; il est devenu *Saint Guenault* (2). Il est probable que ce saint, qui fut abbé de Laudevennec, dans le Finistère, avait accompagné Saint Magloire à Serk, et qu'il fut chargé d'évangéliser aussi l'île d'Aurigny, dont il devint également le patron sous le nom de Saint Vignal ou Gugnal. Plus tard il fut dépossédé par Sainte Anne (3).

Chacune des îles de l'archipel possédait donc la colonie chrétienne qui devait la mettre en rapport avec le continent et avec le grand mouvement social qui s'opérait. La période légendaire finissait avec Saint Magloire. Il mourut à un âge fort avancé, en 617, dans son couvent de Serk. Il y avait passé les huit dernières années de sa vie. Son corps fut, dit-on, porté d'abord à Jersey, au prieuré de Saint Mannelier (4) ; puis, en 857, pour le sauver des profanations des pirates Danois, au prieuré de Lehon, en Armorique, près de Dinan ; et, enfin, en 973, à Paris, par Salvator, évêque d'Aleth (Saint Malo), dans l'église Saint Magloire

(1) Duncan's *History of Guernesey*, p. 516.

(2) Il vivait au V[e] siècle; il fut, comme abbé de Land Tevenec, le successeur d'un autre saint mieux connu, *Saint Guennolé*.

(3) *Le livre noir de Coutances*. — *Recherches*, etc., de M. de Gerville, p. 31.

(4) *Vies des Saints de Bretagne*, p. 526 et suiv. On conteste cette première translation, dont nous parlerons dans le livre suivant.

qui dépendait d'une maison religieuse (1) que la révolution de 1789 a fait disparaître.

(1) Le cartulaire de cette maison est conservé à la bibliothèque impériale. (Note de M. L. Delisle).

LIVRE DEUXIÈME.

LES ROIS FRANCS

ET LES INVASIONS NORMANDES.

577 — 912.

LIVRE DEUXIÈME.

LES ROIS FRANCS ET LES INVASIONS NORMANDES.

577 — 912.

CHAPITRE Ier.

L'archevêque de Rouen Prétextat exilé à Jersey. — Son retour en Neustrie. — Frédégonde le fait assassiner.

Deux ans après la mort de Saint Magloire, nous voyons, pour la première fois, l'une des îles de l'archipel du Cotentin mentionnée par l'histoire proprement dite. Elle nous est signalée, déjà, comme la terre hospitalière où tant de proscrits devaient, à toutes les époques, trouver un asile.

L'archevêque de Rouen, Prétextat, subit, à Jersey, un exil qui dura dix années.

Prétextat s'était, comme tous les chefs de l'Église, sous les Mérovingiens, mêlé par calcul, et peut-être par néces-

sité, aux affaires politiques de son temps. Il avait, en mariant lui-même le fils de Chilpéric avec Brunehaut, sa tante, commis l'imprudence de donner à Frédégonde une occasion de se venger sur lui d'un succès de sa rivale. Il avait, en même temps, excité le mécontentement secret du clergé qui n'aimait pas la veuve du roi d'Austrasie, comme on peut s'en convaincre facilement en lisant ce que les légendes en ont dit.

Le roi franc, inspiré par sa femme, convoqua en 577, à Paris, une réunion de prélats et leur déféra le jugement de l'archevêque. Il l'accusait, non-seulement, d'avoir consacré un mariage que les saints canons considéraient comme incestueux, mais encore, d'avoir, par des distributions d'argent et des manœuvres de toutes sortes, conspiré en faveur de Mérovée contre son pouvoir et contre sa vie. Grégoire de Tours, qui assistait au concile et y joua un rôle important, a donné une relation détaillée et fort curieuse de cet épisode de la longue lutte des deux reines (1). L'astuce et la violence étaient les deux moyens de gouvernement exclusivement employés par ces souverains barbares qui semblaient être arrivés, d'un seul élan, à la hauteur des civilisations en décadence. L'imbécile époux de Frédégonde en est le type le plus complet, et il fait comprendre jusqu'à tel degré de lâcheté et d'abrutissement les hommes peuvent descendre, lorsqu'ils subissent le joug de tels maîtres.

Prétextat tomba dans le piége grossier que le roi, aidé par ses courtisans — « *adulatoribus suis* » — lui avait tendu. Il eut la naïveté, dans une scène convenue d'avance, et sur la promesse d'un pardon qu'on ne songeait nullement à lui accorder, de reconnaître les crimes plus ou moins imagi-

(1) *Hist. franc.* liv. V, § XIX (ap. Duchesne, t. 1, p. 335.)

naires qu'on lui imputait. Les évêques furent alors, en présence de cet aveu, sommés par Chilpéric « de déchirer la tu- » nique du coupable ou de lire sur sa tête le cent huitième » psaume (1). » Ils obéirent; et aussitôt les fidèles du roi se jetèrent sur l'archevêque, le blessèrent grièvement et l'emprisonnèrent; mais ses collègues ne l'abandonnèrent pas; ils le firent échapper pendant la nuit; et il put, grâce aux secours extérieurs qui lui avaient été ménagés, et malgré son état de souffrance, traverser la Neustrie et parvenir jusqu'à la côte du Cotentin. Il passa à Jersey; « dans une île » de la mer qui est proche de la ville de Coutances » — *in insulam maris quod adjacet civitati Constantiæ* (2).

L'évêque de Coutances était alors Romker — *Romacharius*, dont on a fait Saint Romphaire; il était d'origine saxonne (3); il venait de la Grande-Bretagne et de l'un de ces grands centres d'instruction religieuse et littéraire qui avaient résisté, quoique fort amoindris, aux persécutions païennes (4). Il était l'ami de Prétextat; il lui offrit, auprès de sa résidence, et dans son diocèse, ce refuge qui, au premier abord, paraissait peu sûr, mais qui, en réalité, mettait le proscrit hors des atteintes de ses persécuteurs.

(1) Grég. de Tours, liv. V, § XIX (ap. Duch. t. 1, p. 337.)

(2) Eod loc.

(3) *Hist. ecclésiast. de Norm.*, par Trigan, t. 1, p. 150. — *Hist. des évêques de Cout.* par l'abbé Lecanu, p. 45. — Il était né dans la Grande-Bretagne.

(4) A l'âge de dix-huit ans, il se disposait à se rendre en Aquitaine pour compléter son éducation; il s'était embarqué; une tempête avait entraîné son vaisseau sur la côte du Cotentin; obligé de descendre à Barfleur, un concours de circonstances miraculeuses l'y avait retenu, et bientôt il était devenu l'apôtre du Val-de-Saire et, plus tard, par le suffrage populaire, le successeur de Saint Laud. (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*. (MSS. de la Bibl. de Caen, t. 1, p. 44).

Les îles, et même la presqu'île du Cotentin, par leurs populations, leurs habitudes et leur langage, appartenaient, en effet, bien plus à la Bretagne-Armorique qu'à la Neustrie. Toute cette région était dans l'état équivoque et mal défini d'un pays frontière, où deux éléments sont en lutte permanente, tant que l'un n'a pas absorbé l'autre. La hiérarchie ecclésiastique, toutefois, n'y était pas contestée ; nul n'y déclinait l'autorité du métropolitain de Rouen. Et c'est pourquoi celui-ci trouva à Jersey le double avantage, qu'il n'aurait rencontré nulle part ailleurs, — de ne pas sortir de la province soumise à sa haute juridiction et, en même temps, d'être sur un sol dont son ennemi ne possédait que le gouvernement nominal.

Grégoire de Tours ne nous dit pas dans quelle partie de l'île le proscrit fixa son séjour. D'autres documents rapportent que ce fut dans l'*Eglise* de Jersey, c'est-à-dire dans le monastère fondé par Saint Marcouf sur le lieu où Saint Hélier avait construit son hermitage (1). L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Normandie* ne connaissait probablemens pas ce détail, lorsqu'il affirmait (2) que depuis la mort du martyr on ne savait plus ce que le couvent était devenu ; car il ne pouvait ignorer que très-souvent pendant les premiers siècles le mot *église* était employé pour désigner un établissement religieux quelconque, — monastère ou paroisse.

Frédégonde laissa-t-elle à Prétextat la paix et l'oubli de l'exil ? Il est permis d'en douter, lorsque, dans l'année même qui suivit le concile de Rouen, en 578 (3), on voit

(1) Voy. la brochure de M. de Gerville. *Recherches sur les îles du Cotentin*, p. 14.

(2) Trigan, t. 1, p. 94.

(3) Grég. de Tours, liv. V, § XXVII (ap. Duch. t. 1, p. 341.)

Chilpéric organiser et envoyer contre le comte breton Waroch, une expédition à laquelle il fait concourir les hommes de la Touraine, du Poitou, du Bessin, du Mans et de l'Anjou. Nous ne prétendons pas donner pour cause exclusive à cette nouvelle guerre la question de l'archevêque; mais elle put, cependant, n'y être pas étrangère ; — il en fallait de beaucoup moins graves pour jeter Francs et Bretons les uns contre les autres. Malgré le laconisme et l'obscurité du récit, on comprend que l'armée franque qui marchait vers la Vilaine derrière laquelle se tenait l'ennemi, était partagée en divers groupes qui suivaient des directions correspondant à leurs points de départ respectifs. L'un d'eux, le principal, était composé des Saxons du Bessin ; il envahit le Cotentin ; mais surpris pendant la nuit, par une troupe habilement conduite, il fut, en grande partie, détruit. Cet échec termina brusquement la campagne, dont le but spécial paraissait ainsi manqué. Sur de vagues promesses de Waroch, Chilpéric s'empressa de quitter le territoire ennemi.

A partir de ce moment, Prétextat vécut dans sa retraite sans être troublé. Il s'y livra au travail et à la prière, et se fit le continuateur de l'œuvre apostolique de Saint Magloire. Il contribua puissamment à la répandre et à la consolider dans les îles, dont l'organisation ecclésiastique, cela est certain, se développa et se perfectionna sous son influence et par son action. Il composa même, à Jersey, des traités théologiques qu'il présenta plus tard au concile de Mâcon. Grégoire de Tours nous apprend qu'ils ne reçurent pas, et bientôt nous verrons pourquoi, l'approbation complète de tous les évêques, « quoique le style en fût conforme aux » traditions de l'Église et à la raison (1). »

(1) Grég. de Tours (liv. VIII, § XX). « Stilus tamen per loca, ecclesias-

Après huit ans écoulés, rappelé par les vœux et l'affection de ses diocésains, le saint prélat crut que le souvenir des événements qui l'avaient chassé de sa ville épiscopale était assez lointain pour être effacé. Il quitta Jersey en 585, et revint à Rouen. Il avait compté sans Frédégonde qui n'oubliait rien et qui ne pardonna jamais l'indépendance et le courage. Il voulut lui résister de nouveau; il brava ses menaces, en lui reprochant publiquement ses crimes, et en l'exhortant au repentir. Quelques jours plus tard, le dimanche de Pâques, elle le fit assassiner dans sa cathédrale (1). Ce fut encore Romphaire qui accourut, et qui présida aux funérailles solennelles de l'ami auquel il avait prêté, contre les fureurs de la reine, un abri qu'elle avait respecté.

Le séjour prolongé de l'archevêque de Rouen dans le monastère de Jersey produisit des résultats plus généraux que ceux qui se manifestèrent dans l'organisation de l'Église; il rapprocha les îles du continent le plus voisin et rendit plus nombreux et plus intimes les rapports qui existaient déjà, ou, plutôt, qui avaient existé de tout temps entre les insulaires et les habitants du Cotentin. D'un côté comme de l'autre, l'élément breton ou celtique dominait encore dans la population, mais il tendait à s'altérer plus rapidement

« ticus et rationabilis erat. » (Duch. t. 1, p. 401). C'est dans ce concile qu'on déclara orthodoxe la proposition, contestée par un évêque, que la femme peut être appelée homme — «*Mulierem hominem posse vocitari.*» Les textes de l'ancien et du nouveau testament furent invoqués pour établir cette vérité théologique (Grég. de Tours).

(1) Grég. de Tours (liv. VIII, § 31).— La Chronique latine de Normandie, éditée par la société des Ant. dans le XVIII[e] vol. de ses mémoires, donne la date de 582 évidemment erronée. — Il paraît d'après ce même document que le successeur de Prétextat fut soupçonné de complicité dans le meurtre. (*Mém.* t. XVIII, p. 2, de la *Chronique*).

chez ceux-ci que chez ceux-là, et il ne fallait pas moins que les intérêts religieux joints aux intérêts matériels et au voisinage, pour maintenir l'équilibre nécessaire, et resserrer des liens que la différence croissante des races aurait peut-être fini par rompre.

CHAPITRE II.

État social du Cotentin. — Les *fiscs royaux*. — Brix, le Ham, Nanteuil. — Influence des établissements religieux et des évêques. — Relations des Iles avec la Presqu'île — Le fisc de Pierrepont. — Le *Pagus coriovallensis* de la chronique de Fontenelle.

La presqu'île du Cotentin, sous les Mérovingiens, était dans un état social que nous avons, quelques lignes plus haut, essayé de définir, et qu'il est fort difficile de bien connaître. Les monuments, comme les écrits, manquent d'une manière presque absolue sur cette époque placée entre deux périodes d'invasions également barbares et désastreuses. On est réduit à tirer de quelques faits isolés, des conjectures dont l'autorité peut, sans doute, être acceptée, mais ne saurait s'imposer. Ce qui est vrai, c'est qu'à la distance où nous sommes placés, nous n'apercevons que confusément les classes et les races diverses qui en occupaient le sol, les divisions territoriales, les modes de propriété, le rôle du clergé et du souverain et les modifications successives que le temps et les événements apportaient dans ce qui nous semble un cahos.

Les rois francs possédaient çà et là des domaines analogues probablement à ceux qui leur servaient de résidence dans les contrées plus rapprochées du pays d'origine de leur famille. On les appelait des *fiscs*, mot traduit plus tard, et improprement par *fief*. L'avidité fiscale des Mérovingiens était tellement excessive que, de temps en temps, les peuples qu'elle menaçait de dévorer, se soulevaient, abandonnaient les villes et les campagnes et sortaient du royaume (1). Les *fiscs* étaient, en quelque sorte, les forteresses de l'impôt ; là demeuraient les agents qui percevaient les tributs au nom du monarque, et qui fabriquaient la monnaie. Ainsi, nous avons vu le fisc de Nant donné à Saint Marcouf; il y avait aussi le fisc de Brix, entre Valognes et Cherbourg (2) ; — le fisc du Ham, donné par Thierry pour fonder un monastère (3); il y en avait d'autres encore, nous reviendrons bientôt sur ce point, qui étaient disséminés dans la presqu'île, et, probablement, aux endroits que, dans un but de défense et de domination, les Romains avaient auparavant occupé et où ils avaient établi leur *Castra explanatoria*.

A côté de la propriété royale, la propriété ecclésiastique était venue se placer; elle devait son existence et sa grandeur à la dynastie mérovingienne ; en retour elle lui prêta un concours puissant, et lui servit d'intermédiaire dans ses luttes contre les races hostiles qui habitaient cette extrémité de son empire.

Le paganisme scandinave reculait lentement devant le

(1) Voy. Grég. de Tours, passim ; et, entre autres, le § XXIX du liv. V.

(2) *Antiquités Mérovingiennes* (article de M. de Gerville dans le *Journal de Valognes*, numéro du 9 août 1839).

(3) Inscription de la pierre d'autel découverte au Ham et déposée à la bibliothèque de Valognes.

christianisme, non-seulement à cause de l'ancienneté et de la permanence des colonies saxonnes qui s'étendaient le long des côtes occidentales de la Neustrie ; mais aussi, et surtout, à cause de l'apport incessant dû aux émigrations du nord de l'Allemagne. La langue même en usage parmi ces populations contribuait à produire ce résultat. Le latin corrompu, qui plus tard, sous le nom de *roman*, s'étendit avec une rapidité si merveilleuse, avait perdu du terrain, et avait à peu près disparu sur tout le littoral devenu le *littus saxonicum*. On y parlait une sorte de bas-allemand analogue à celui de la chanson reproduite dans le recueil de Dom Bouquet, et qu'aux IX[e] et X[e] siècles chantaient encore les habitants du Boulonnais et de la Picardie (1).

D'un autre côté, nous avons vu, et, à mesure que nous avancerons dans cette Etude, nous le constaterons plus positivement, combien la vieille Armorique mettait de ténacité à revendiquer pour elle la contrée qui, naguère, faisait partie de la confédération armoricaine, et que la nature semblait, en effet, avoir séparée du reste de la Neustrie par la mer et les marécages qui l'entourent comme d'une ceinture d'eau.

On comprend, en présence de ces faits généraux, que l'influence des rois francs sur la presqu'île du Cotentin dut être essentiellement faible et limitée. Il y eut là un double antagonisme des races celtique et saxonne entre elles et contre la race conquérante, et qui remontait, pour les deux dernières, au delà des temps de l'occupation de la Gaule.

L'Église chrétienne était entre tous ces barbares, une puissance neutre et supérieure ; elle s'appliquait à les sou-

(1) *Hist. de France, t. IX.* — *Antiquités mérovingiennes de la presqu'île,* par M. de Gerville (articles publiés dans le *Journal de Valognes*, en 1839).

mettre tous indistinctement; et les progrès qu'elle faisait, servaient, en définitive, au pouvoir quel qu'il fût, qui l'aidait dans sa marche envahissante. Les monarques venus d'Outre-Rhin, sentant leur impuissance à gouverner ce coin de leur trop vaste empire, étaient, d'ailleurs, d'autant plus disposés à en abandonner la direction et à céder les droits contestés qu'ils pouvaient avoir sur lui. « La pres-
» qu'île du Cotentin, disait avec raison un historien du
» XVI[e] siècle, fut mal gardée par les Mérovingiens....... et
» semble avoir été abandonnée par les Charliens pour estre
» cette terre comme une presqu'île (1). » Aussi les donations furent-elles facilement et largement faites par ces possesseurs apparents.

La première conséquence de ces donations, en ce qui concerne les Iles, fut de les rattacher à la terre franco-saxonne et de les éloigner peu à peu de la Bretagne. Il s'opéra une transformation lente, mais progressive des besoins sociaux qui y avaient été introduits par les missionnaires bretons.

Nous avons vu plus haut quels rapports étroits existaient entre les établissements religieux fondés par Saint Samson et Saint Magloire, et les monastères du littoral breton. Il semble que l'île de Jersey seule eut, par la colonie de Nanteuil, un lien avec la presqu'île du Cotentin et avec la partie saxonne de sa population. Mais la situation, le caractère et le rôle des évêques s'étaient bien modifiés, et s'étaient mieux précisés, à mesure que l'œuvre de la conversion s'était étendue. Leur autorité avait considérablement grandi et devait grandir encore ; elle était déjà presque exclusive; plus tard elle fut despotique. Au VI[e] siècle, les conciles étaient fréquents, et rapprochaient souvent l'épiscopat de la

(1) Claude Fauchet. — *Antiquités gauloises et françaises*, p. 699.

royauté, qui rendait en privilége ce qu'elle recevait en concours politique. Dans son diocèse, l'évêque agissait, pour ainsi dire, en souverain; et Romphaire le prouva, non-seulement en protégeant son métropolitain contre Frédégonde; mais aussi en présidant aux funérailles de la victime, et en prenant part aux cérémonies solennelles qui accompagnèrent l'interdit lancé par l'Église contre les assassins.

Il n'est pas supposable, dès-lors, que l'évêque de Coutances qui, par de tels actes, révélait un grand caractère et un sentiment élevé de son droit, eût laissé en dehors de sa juridiction, le groupe d'îles qu'il apercevait de sa ville épiscopale même et qui recrutait ses missionnaires parmi les prêtres qu'il avait consacrés. Il est évident que, dès la fin du VI[e] siècle, les îles du Cotentin constituaient une annexe du diocèse de Coutances; qu'elles n'avaient plus avec la Bretagne que des relations de souvenir et d'origine; que l'organisation hiérarchique de l'Église Chrétienne et les divisions territoriales qui en dérivent y étaient établies ou au moins, déjà dessinées; et, qu'enfin, les monastères du continent y avaient fondé des centres religieux, et y possédaient des terres.

Nous ne pouvons suivre rigoureusement l'ordre chronologique, pour appuyer ces assertions sur des faits; car les faits, à l'époque qui nous occupe, sont rares, et il faut franchir, parfois, de longues périodes avant d'en rencontrer de directs et de précis. Mais l'ensemble des documents et des événements généraux nous permettra d'indiquer les résultats qui se produisirent à la suite des changements dont notre contrée fut le théâtre sous les règnes agités et confus des mérovingiens.

La donation de Childebert à Saint Marcouf avait été le premier lien qui rattacha les îles au Cotentin. Nanteuil, qui, bientôt, prit le nom de son fondateur, avait dans sa

dépendance, non-seulement le monastère de Jersey, mais encore des chapelles, moûtiers ou prieurés, dans les îles de Guernesey, Serk et peut-être Aurigny. Plus tard nous retrouverons une partie de ces établissements inscrits dans le chartrier de l'abbaye de Montebourg, héritière du couvent de Saint Marcouf qui disparut sous les invasions normandes.

Les libéralités de la cour mérovingienne continuèrent, et la presqu'île fut bientôt dotée de colonies religieuses qui, semblables à ces pionniers devant lesquels, de nos jours, recule la vie sauvage et les forêts, luttèrent sans relâche contre le paganisme et furent les soldats d'avant-garde de la civilisation moderne.

En 679, le roi Thierry donna à l'évêque de Coutances, Saint Fromond, le fisc qu'il possédait au Ham (1), afin qu'un monastère y fût fondé sous l'invocation de la vierge Marie.

Vers le même temps, sur l'autre versant de la presqu'île, un autre monastère fut établi à Portbail, en vue de Jersey, qui n'en était séparée que par un étroit bras de mer.

Ces trois centres monastiques, auxquels on peut ajouter Lieusaint, dépendant du diocèse de Bayeux, quoique très-rapproché de Valognes, et en même temps fisc royal (2), le Vicel, où s'élevait l'abbaye du *Licornet* (3), et peut-être plusieurs autres (4) qui ont laissé des traces trop incertaines

(1) Inscription de la pierre d'autel de Ham. — Voy. sur ce monument unique l'*Hist. eccl.* de Trigan, t. I. — et les notices publiées par MM. Lechaudé d'Anisy et de Gerville dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie* et dans une brochure imprimée à Valognes en 1834.

(2) *Etudes sur le département de la Manche*, par M. de Gerville, v° *Lieusaint*.

(3) Id. v° *Le Vicel*. Robert Wace écrit *Vissaïre*.

(4) Saint Jean du Bois (plus tard Néhou), Pont-l'Abbé, Saint-Floxel, Saint-Cosme-du-Mont, etc. (Voy. *Histoire ecclésiast. de Normandie*, par Trigan, t. II, p. 16 des observations).

pour être mentionnés dès cette époque, formaient, à travers la presqu'île, comme une ligne non interrompue de foyers de propagande dont l'influence s'étendit rapidement et ne tarda pas à devenir dominante.

Les Iles communiquaient donc avec le continent par les deux points extrêmes de cette ligne — Nanteuil au nord, et Portbail au sud.

C'était surtout par ce dernier bourg que, sous la première race, comme sous la domination romaine, et comme de nos jours, s'échangeaient les rapports religieux, commerciaux et politiques. Il y avait toujours eu là une agglomération importante de population. — Sans vouloir entrer dans la question, naguère si vivement débattue, de l'emplacement de *Grannonum*, il paraît hors de doute que les voies romaines qui reliaient *Coriallum*, qu'on suppose être Cherbourg, d'une part; et *Allaunum* ou *Allauna*, Valognes, d'autre part, avec Coutances, *Cosediæ*. se réunissaient à faible distance de ce point de la côte, et franchissaient un petit cours d'eau qui passe là, sur un pont de pierre dont un village a tiré son nom (1).

Pierrepont — *Petræus-Pont*, — était, on le croit, un fisc royal, sous les Mérovingiens. D'après une tradition qui subsiste encore aujourd'hui, on y battait monnaie dans un château. La célèbre abbaye de Fontenelle y possédait un domaine dans lequel résidaient plusieurs moines; des abbés y vinrent chercher le repos, et même leur dernière retraite.

(1) Voy. ***Recherches sur les villes et les voies romaines en Normandie***, par M. de Gerville (Valognes, 1838, brochure). — ***Supplément*** au mémoire précédent (Valognes, 1840, 1 roch. — ***Etudes sur le département de la Manche***, v° ***Portbail — Gouey*** par le même auteur. M. de Gerville a soutenu que ***Grannonum*** était Portbail et a reconstruit la géographie de la Normandie sous les Romains, mais, nous le pensons, sur des données trop incertaines pour être acceptées sans réserves.

Dans la première année du règne de Childéric, — 742, — un certain père de famille, Rainfroid, donna à ce monastère une villa nommée *Laxtra* et qui était située dans le Cotentin (1). — Quelques siècles plus tard, l'abbaye de Saint-Sauveur remplaça Fontenelle, et reçut une partie des terres qu'elle possédait dans les Iles et dans la Presqu'île.

Il est probable que, antérieurement au IXe siècle, la résidence des comtes, ou, ce qui semble plus rigoureusement exact, des vicomtes, qui, plus tard aussi, fut transférée à Néhou, puis à Saint-Sauveur, était fixée à Pierrepont. Il se tenait là un marché, et c'était le siége d'une juridiction administrative et judiciaire d'où ressortissaient les Iles; elles y venaient, d'après ce que rapporte Trigan (2), y plaider et y commercer. Il y avait même dans le bourg, dont le souvenir est attesté par le nom que porte actuellement une ferme voisine du village (3), une rue appelée *la rue aux Ilesmans* (4).

Cette circonscription administrative était-elle analogue à celle qui eut pour chef, aux époques postérieures, *le comte*

(1) *Chron. Fontanell.* (*Spicilegium,* t. III, p. 215.) « Huic Widoni » (abbati) largitus est quidam pater familias nomine Ragnifredus portio- » nem aliquam de villâ quæ dicitur *Laxtra,* anno primo ejusdem regni » Hilderici, quæ sita est *in pago Constantini.* » On présume qu'il s'agit ici de *Lestre* où se voient encore les ruines très-curieuses d'une petite chapelle dédiée à Saint Michel et qui appartenait à l'abb. de Blanche-lande.

(2) *Hist. eccl.* t. II, p. 16 des observations.

(3) La ferme du *Bourg.* — M. de Gerville dans ses divers opuscules a signalé la découverte à Pierrepont et dans les environs de nombreux objets d'origine romaine et mérovingienne qui ne permettent aucun doute sur l'existence d'un centre de population très-important dans cette localité.

(4) Ce souvenir est complètement perdu ; mais il est certain qu'il avait été conservé jusqu'à la fin du dernier siècle. (*Hist. eccl. de Norm.* loc. sup. cit.).

du Cotentin (1), en est-elle distincte, ou doit-elle être confondue avec elle ?.... Un passage de la curieuse chronique de Fontenelle fait naître cette question qui, quoique incidente à l'objet spécial de notre travail, s'y rattache cependant suffisamment pour nous offrir un certain intérêt.

L'auteur de la chronique, moine de Saint Wandrille, et qui, cela résulte des détails mêmes auxquels il se livre, connaissait parfaitement le pays, raconte que sous l'abbé Austrulphe, vers le milieu du VIIIe siècle, à l'époque précise où Pépin-le Bref faisait un moine du dernier Mérovingien, une épave, apportée par les courants de marée, si nombreux et si rapides sur cette côte, fut recueillie par les habitants, dans le hâvre même -- *in ipso emporio* — de Portbail. « Dieu tout-puissant daignait montrer aux popula-
» tions du *pays Coriovallien* un grand miracle et un grand
» trésor (2). » Car cette épave était un reliquaire en forme de petit phare — *ad instar parvi phari*, — haut d'environ huit pieds et large de trois, qui renfermait un fragment de la mâchoire de Saint Georges, une parcelle de la vraie croix et le livre des quatre évangiles écrit en *belles lettres* romaines.

Le chef de ce comté était un comte *Rihwin* ou *Riougin* (3).

(1) On sait que ce titre porté par les seigneurs de Néhou et de Saint-Sauveur, les Néel, fut, d'après une opinion qui nous paraît contestable, transféré après la bataille du Val des Dunes, aux comtes de Mortain et que le Cotentin ne fut plus qu'une *vicomté*. Nous sommes porté à croire qu'avant la constitution de la Normandie, les fonctionnaires appelés *comtes* par la chronique de Fontenelle n'étaient en réalité que des vicomtes, ou plus exactement des *vicaires* — *vicarii*.

(2) « Sub hujus ergo tempore, ut videri potest, magnum miraculum con-
» ditor omnipotens Deus ac preciosum thesaurum populis illis in *pago Co-*
» *riovallensi* residentibus ostendere dignatus est. » (*Chronic. fontan*, cap. XIII (ap. *Spicileg*, t. III, p. 222 et seq.)

(3) « Comitatum ejusdem pagi tenente Ribwino comite. » (id. loc. sup. cit.)

Accompagné des religieux, prêtres et notables de la contrée, il fit porter le reliquaire miraculeux à Brix, — *Brucium* (1), — où furent fondées, avec le consentement du seigneur illustre Bernard, propriétaire du domaine situé au sommet de la montagne, une basilique et deux églises en l'honneur de Saint Georges, de la Vierge Marie et de la Sainte Croix (2).

Il y avait donc un *pagus Coriovallensis* dans lequel Portbail était situé; et cette circonscription, soit qu'elle correspondît à un comté d'égale importance, soit qu'elle n'en fût qu'une subdivision, c'est-à-dire, une vicairie, était distincte du *pagus Constantini*, mentionné, quelques pages plus haut, par le même auteur, à l'occasion de la villa de Lestre.

Nous ne croyons pas ce point susceptible de discussion. Le texte de la *Chronique de Fontenelle* est très-précis; mais il y en a un second qui ne l'est pas moins, qui le confirme positivement et qui ne permet même pas de supposer qu'une confusion se soit glissée dans l'esprit du chroniqueur ou sous la plume des copistes (3).

En 844, Charles le Chauve, par un capitulaire daté de Senlis (4), charge plusieurs *missi dominici* de visiter la Neus-

(1) Origine du nom et berceau de la famille des *Bruce* d'Ecosse. (*Anciens châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville (*Mém. des Antiq.* 1824).

(2) *Chron. Fontan.* p. 224. — La basilique Saint-Georges fut donnée quelques années plus tard à l'abbaye de Fontenelle.

(3) M. Auguste Le Prevost dans son savant article sur les *anciennes divisions territoriales de la Normandie* (*Mém. des Ant.* t. I de la deuxième série, p. 44) dit, en note que le *chap. XVII* de la *Chron. de Fontanelle* renferme une mention, sous la forme non altérée de *Coriallense*, du Pagus de Coriallum ; mais il y a là nécessairement une erreur dans la citation, car la Chronique de Fontenelle ne renferme que seize chapitres.

(4) *Capit.* de Baluze, t. II, p. 69.

trie. Cette grande province de l'empire franc se partageait en deux légations ; l'une d'elles qui représentait assez exactement la partie qui fut désignée plus tard sous le nom de *Basse-Normandie*, formait le département affecté à quatre envoyés ; elle comprenait l'Avranchin, — *Aprincatum*, — le Cotentin, — *Constantinum*, — le Bessin, — *Bagisinum*, le Corilisin, — Corilisum ; — l'*Otlingua saxonia* et l'*Otlingua Harduini*, l'Hiesmois, — *Oxmisum*, et enfin le Lieuvin, *Lisuinum* (1).

Aucune difficulté ne saurait s'élever sur la majeure partie de ces dénominations qui s'appliquent encore de nos jours aux cinq évêchés de la contrée, quelles que soient d'ailleurs les différences dans la manière de les écrire qui peuvent être signalées. Nous n'avons pas, non plus, à nous expliquer sur l'interprétation qui doit être donnée de l'*Otlingua saxonia* et *Harduini*, objet de tant de controverses (2), dans le temps où les esprits, ennemis du sommeil, s'animaient même pour une question de pure érudition. Mais il reste le *Corilisum* que, malgré nos recherches, peut-être incomplètes, nous n'avons nulle part vu expliqué nettement. L'abbé de la Rue dans ses *Nouveaux essais sur la ville de Caen* (3), n'en parle que pour rejeter les étymologies diverses qui en ont été données par Huet, et pour reconnaître qu'il ne peut lui en assigner aucune. Le savant antiquaire conjecture seulement que la classification des *pagi* adoptée par les capitulaires, étant méthodique, et le *Corilisum* étant mentionné après le Bessin et avant l'*Otlingua saxonia*, ce *pays* ne pouvait être situé que

(1) *Capit.* de Baluze (loc. sup. cit.)

(2) Voy. sur cette question les *Origines de Caen*, par Huet ; — les *nouveaux essais* de l'abbé de la Rue (t. I) ; et les *Recherches sur les anciennes circonscriptions territoriales de la Normandie*, par Aug. Le Prévost (*Mém. des Antiq.* t. XI, etc.)

(3) Tom. I, p. 81 et suiv.

dans le bocage normand et sur les limites du Cotentin, de l'Avranchin et du Maine.

Il nous semble, d'abord, que l'argument fondé sur un ordre prétendu méthodique suivi dans un document remontant au IX[e] siècle, aurait besoin lui-même d'être démontré. Or, sans parler d'inexactitudes de copistes et de transpositions possibles, il serait aisé de trouver, dans le capitulaire lui-même, la preuve que cet ordre rigoureux a, dans plus d'un cas, été oublié ou négligé. Mais le *Corilisum* n'est pas inscrit dans un acte isolé; et nous sommes convaincu que si l'évêque d'Avranches et l'abbé de la Rue s'étaient souvenus de la *Chronique de Fontenelle*, ils n'auraient pas hésité à placer cette ancienne circonscription dans la presqu'île du Cotentin. Pour nous, en effet, il est hors de doute que le *pagus Coriovallensis* et le *Corilisum* sont deux noms qui ont une origine commune; ils sont plus qu'analogues, ils sont identiques et dérivent l'un et l'autre de *Coriallum;* et ils en dérivent, il nous semble, plus naturellement et plus directement encore que *Lisuinum*, *Bagisinum* et *Oxmisum*, par exemple, qui descendent, sans qu'on le conteste, de *Lexovium*, de *Bajocæ* et de *Oximiæ* (1).

(1) Dans ses observations sur les rôles de l'Echiquier (t. I, p. 38 et 42). M. Stapleton pense que le *Corilisum* et *Coriallum* ont reçu leur nom de la tribu celtique des Curiosolites qui vinrent de la Grande-Bretagne s'établir sur le littoral armoricain. Seulement il place le siége principal de cette tribu à Creuilly, *Croleium*, arrondissement de Caen, de même qu'il retrouve *Grannonum* dans Sainte-Croix, *Grand'tonne*, dont il fait *Grantonne*, arrondissement de Bayeux ! .. Il nous paraîtrait beaucoup plus admissible de supposer que les *Curiosolites* étaient la tribu celtique qui occupait la presqu'île du Cotentin. Cette hypothèse s'appuierait, en particulier, sur le passage des *Commentaires* dans lequel César raconte qu'il chargea Sabinus de maintenir, avec trois légions, les Unelles, les *Curiosolites* et les Lexoves. (*Com.* lib. III § XI.) L'ordre adopté dans cette énumération indiquerait que les Curiosolites occupaient une contrée intermédiaire entre les deux autres tribus.

Il resterait donc à déterminer l'assiette exacte du comté Corilisin ou Coriovallien, et, nous l'avouons, nous éprouverions un embarras sérieux à le faire, si la solution de ce problème topographique entrait nécessairement dans le champ de nos recherches, au lieu d'en être un simple accessoire. Le premier terme à établir serait d'assigner à *Coriallum* son véritable emplacement. Nous avons lu, il est vrai, que cette ville romaine dont l'existence est incontestable, était Cherbourg; mais nous avons vainement cherché (1) les preuves sur lesquelles on appuyait cette assertion. Ni Ptolémée, ni l'*Itinéraire d'Antonin*, ni Pline ne fournissent le moindre renseignement; c'est sur la *Carte théodosienne*, ou *Table de Peutinger*, que nous trouvons inscrit, non loin de *Cosediæ* et d'*Alauna*, le nom de *Coriollo* (2).

Maintenant, si on accorde à ce monument primitif et si imparfait de la science géographique des anciens, la moindre autorité; et si on accepte, en particulier, les indications de la carte de la Gaule; il faut reconnaître que c'est une erreur positive que de placer *Coriallum* sur le lieu occupé actuellement par Cherbourg, puisque *Coriollo*, est inscrit sur cette carte, non pas à l'extrémité de la pointe du Cotentin, et au nord-ouest d'*Alauna*, mais au-dessous et au sud de cette dernière ville, et vers l'endroit où devait être l'ancien fisc de Pierrepont, et là même où M. de Ger-

(1) *Etudes sur les villes et voies romaines*, par M. de Gerville. (*Journal de Valognes*, 1839). Voy. la brochure du même auteur *les villes et voies romaines de la Basse-Normandie* (Valognes, 1838). Suivant certains auteurs, *Coriallum* devrait être placé à Auderville, à la pointe de la Hague (p. 48.)

(2) *Tabulæ peutingerianæ segmentum primum* (ap. *Theatrum geographiæ veteris* auct. Petro Bertio, Ludov. XIII cosmographo. (in-folio, éd. Elzevir, 1619).

ville a cru découvrir *Grannonum* (1).

S'il en était ainsi, le *pays de Coriallum* aurait occupé la base de la presqu'île, et le *pays de Cotentin* en aurait compris le reste. Cette hypothèse ne nous semble pas dénuée de vraisemblance, et elle s'appuie sur deux raisons principales, la première fondée sur la nécessité, à cette époque reculée, de ne donner, aux divisions administratives et territoriales qu'une étendue peu considérable; — la seconde, et selon nous la plus sérieuse, tirée de l'analogie que présentait en cette matière, l'organisation de l'église catholique.

L'église en prenant possession, avec sa forte et admirable hiérarchie, des contrées où les souvenirs de la domination romaine étaient encore vivaces, s'appliquait à les conserver et à s'en servir. Elle avait donc adopté, en se les appropriant, les circonscriptions territoriales qu'elle avait trouvées établies en Gaule. Il suffit de jeter les yeux sur les *Notices des provinces et des cités* et de les comparer avec les *Notices des évêchés* (2), pour se convaincre de la vérité de cette observation. Ainsi les *diocèses*, nom emprunté à l'Empire, étaient divisés en *archidiaconés*, qui avaient pour chefs des prêtres dont les attributions très-importantes en faisaient les représentants, ou, pour mieux dire, les suppléants de l'évêque; attributions qui, dans l'ordre civil, correspondaient à celles des vicaires des comtes ou vicomtes. Dès le Ve siècle, on voit les archidiacres mentionnés dans le royaume franc; et assurément leur établissement en Gaule remontait au-

(1) Voy. *Recherches sur les voies romaines du Cotentin* (ap. *Mém. des Antiq.* (t. V, p. 29). M. de Gerville n'est pas éloigné de croire que le *Comes Coriovallensis pagi* avait sa résidence dans la ville qui s'élevait sur l'emplacement actuel de Portbail-Gouey.

(2) *Notitiæ imperii provinciarum et civitatum galliæ.* — *Notitiæ episcatuum* (ap. Duchesne, Sirmoud, Baluze, etc.)

delà (1). Le diocèse de Coutances comptait quatre archidiaconés (2) ; il y en avait deux dans la partie péninsulaire ; l'un, dit du Beauptois, en occupait, à la base, une section allant d'une mer à l'autre et comprise entre deux lignes tirées : la première, du *Gué du Saut*, près de Lessay, à l'embouchure de la Vire, non loin de l'ancienne paroisse de Saint-Marcouf, et la seconde, de Surtainville, à l'embouchure de la Taute près Carentan, et passant par Néhou, Pont-l'Abbé et l'Isle-Marie. L'autre archidiaconné, dit du Cotentin, s'étendait, à partir de cette dernière ligne, sur l'extrémité entière de la Presqu'île (3).

On serait donc parfaitement fondé à supposer qu'au premier archidiaconé correspondait le *Pagus Coriovallensis*, et au second, le *Pagus Constantini*, sans prétendre, toutefois, qu'il existât une identité complète entre ces diverses circonscriptions, qui purent subir, et subirent certainement, dans le cours des âges, de nombreuses et importantes modifications de détail.

Il est évident, d'un autre côté, que la situation respective et la composition topographique des deux *comtés* ne seraient plus les mêmes, si des documents précis démontraient que Cherbourg avait remplacé *Coriallum*. — Dans ce cas, la ligne de séparation devrait être tracée, non plus dans le sens adopté pour l'administration ecclésiastique, mais, vers le milieu, et dans le sens de la longueur de la Presqu'île elle-même. Cette hypothèse serait loin d'être aussi facile à expli-

(1) *Capit. Baluz.* t. I, p. 26 et seq. Les archidiacres paraissent avoir remplacé les *chorevêques ;* on leur donne même ce titre dans plusieurs capitulaires; on les appelait aussi les YEUX DE L'ÉVÊQUE — *episcopi ocelli*. (Gloss. de Ducange, hoc verb.)

(2) Voy. la carte du diocèse, par Mariette.

(3) Voy. la carte de Mariette et celle du diocèse de Coutances, par Laurent (fin du 18e siècle).

quer et à justifier que la première; c'est une tâche que nous n'entreprendrons pas.

Quoi qu'il en soit, les Iles qui, dès qu'elles furent religieusement organisées, dépendirent de l'archidiaconé du Beauptois (1), appartenaient sous le rapport administratif et judiciaire, au comté de Coriallum. La tradition que nous avons rapportée d'après Trigan confirme, sur ce point, les déductions tirées des textes cités plus haut. Dans quelles conditions, pendant combien de temps se maintint cet état de choses? Il nous est impossible de le dire. Lorsque les Iles eurent acquis une certaine importance par l'augmentation de leur population et le retour à une situation meilleure, il n'est pas douteux que la nécessité d'une juridiction séparée dut bientôt se faire sentir. Mais ce n'est pas à l'histoire obscure des Mérovingiens qu'il faut songer à rien demander de précis; c'est l'Église seule qui, en conservant intégralement, jusqu'au XVIIIe siècle, ses circonscriptions territoriales, nous fournit, en raisonnant par analogie, quelques indices sur celles que la société civile avait adoptées (2). Malheureusement, l'avénement de la seconde dynastie n'apporte encore, en cette matière, que la lumière la plus diffuse.

(1) Le ***Bauptois***, dont on a recherché l'étymologie, et qui est traduit dans certains pouillés par ***Baptisale***, et dans d'autres par ***Balthesia***, ***Balthesium***, avait emprunté son nom à la paroisse de ***Baupte*** — ***Baltha***, qui en occupait à peu près le centre.

(2) Comme exemple qui justifie cette proposition, on peut citer la contrée qui fut cédée à Rollon et qui devint la Normandie; elle avait, sauf quelques légères différences, exactement les limites de l'archevêché de Rouen, qui, lui-même, représentait la ***Seconde Lyonnaise***.

CHAPITRE III.

Charlemagne. — Gervold, abbé de Fontenelle, ***missus dominicus.*** — Il visite Jersey. — Sa biographie. — Objet de sa mission. — Sa mort et sa sépulture à Pierrepont. — Il devient ***Saint Gerbou.***

Le dernier représentant de la première race s'était éteint dans un cloître, et Charlemagne continuant, en l'agrandissant, l'œuvre de son prédécesseur et de son aïeul, Charles Martel, élevait l'édifice, aussi vaste qu'éphémère, de son Empire d'Occident. — Pour nous, son vrai titre à l'admiration éclairée de l'histoire, le vrai honneur de son génie est moins dans ses grandes qualités de guerrier que dans son rare esprit d'organisation. Sans doute, il fut un infatigable conquérant; il montra aux hommes comment une volonté humaine peut disposer de leurs destinées et se jouer de de leurs vies; mais il fut aussi un grand administra-

teur dans l'acception actuelle et complète de ce mot. Seulement, il parut trop tôt. Il eut l'intuition des nécessités auxquelles doit satisfaire tout gouvernement; il essaya de s'appuyer sur une force plus durable et plus sûre que la force matérielle; il fit appel à toutes les intelligences et à tous les mérites. — Quoique monarque absolu, il convoqua chaque année des assemblées nationales qui, si elles eurent plutôt l'apparence que la réalité d'un pouvoir délibérant, furent, du moins, un hommage rendu au principe de l'intervention des gouvernés dans les affaires publiques (1). — Il s'efforça, enfin, de faire arriver la vérité jusqu'à lui, en se servant de ces *missi dominici*, qui furent son principal moyen de gouvernement, — qu'il choisissait dans tous les rangs, — et qui devaient porter, sur tous les points de son empire, autant d'éléments d'organisation, et y recueillir autant de renseignements que le comportaient l'imperfection des institutions et le triste état auquel, pour longtemps encore, la société européenne était condamnée.

Grâce à ces missionnaires politiques, peu de détails échappèrent à la vigilance et la prodigieuse activité de l'empereur. — Ce fut l'un d'eux qui inspecta les confins extrêmes de la Neustrie maritime et les Iles, que l'histoire semblait avoir oubliées depuis plusieurs générations, et qui touchaient à des rivages que le prince ne visita probablement jamais en personne (2).

(1) *Hincmar opera*, t. II. p. 201.

(2) On attribue à Charlemagne, sans aucune preuve positive, nous devons le dire, la fondation de la forteresse de Saint-Lo et des travaux de défense à l'embouchure des petits cours d'eau du Cotentin. (*Neust. pia*, p. 836. — *Rech. sur les anc. chât.* par M de Gerville, ap. *Mém. des Antiq.* t. V, p. 240. — M. de Gerville mentionne même un voyage de Charlemagne dans le Cotentin en 800, mais c'est

Vers la fin du VIII[e] siècle, Charlemagne chargea Gervold, abbé de Fontenelle, — ou saint Wandrille, de visiter « l'île » d'AUGIA, habitée par les Bretons et située près du pays de » Cotentin, qui à cette époque était administré par le duc » Amwarith. (1). » Telle est la mention laconique que nous trouvons dans un récit légendaire rédigé par un moine de Fontenelle, afin de préparer la canonisation d'un abbé de sa maison. Le fait historique est incident et ne sert qu'à encadrer le miracle. L'Église écrivait avant tout pour elle; elle écrivait rarement l'histoire, à moins d'en être l'élément et le but principal; mais quel qu'ait été son mobile, nous devons nous estimer très-heureux de recueillir ce qu'elle nous a transmis. Notre tâche est de l'examiner avec soin et de le rapprocher des événements généraux qui en reçoivent, parfois, eux-mêmes, un jour inattendu.

Gervold appartenait à l'une des familles de l'aristocratie franque, de ces leudes qui avaient contribué si puissamment à l'avénement de la seconde dynastie et qui n'avaient pas tardé à inspirer de la défiance à son plus illustre représentant. Son père qui se nommait Walgar, fidèle déjà aux traditions qui se transmirent à travers les âges, l'avait fait clerc et conduit à la cour de Pépin-le-Bref. La reine Bertrade en fit son chapelain. Charlemagne le nomma en 776 évêque

là une erreur évidente que l'examen des textes cités par l'auteur (*Eginhardi annal,* anno 800 — et dom Bouquet, t V, p. 52), suffit pour prouver. — Le *littus Oceani Gallici* dont il est question, et que parcourut Charlemagne, est celui qui s'étend des bouches de l'Escaut ou du Rhin, à l'embouchure de la Somme, et de là, à l'embouchure de la Seine, que l'empereur remonta pour se rendre à Rouen.

(1) « Is enim abbas (Gervvaldus) jussu Karoli magni, quâdam legatione » fungebatur in insulâ cui nomen est AUGIA, quam *Britonum gens* incolit » et est adjacens *Pago Constantino*, cui tempore illo, præfuit dux Amwa» rith. (*Tabul. MSS. Fontanell.* ap. *Neustria pia,* p. 155).

d'Evreux, et lui donna, en 787, la célèbre abbaye de Fontenelle (1). Les hautes dignités ecclésiastiques étaient alors la voie la plus sûre pour obtenir du maître un rôle politique; elles lui portaient moins d'ombrage; car, il sentait grandir la féodalité, et il voyait, dans l'église, un contre-poids à cette puissance nouvelle et déjà menaçante pour la royauté, que Charles Martel avait trop fortifiée aux dépens du clergé.

Gervold prit rang parmi les *missi dominici;* il obtint la confiance de Charlemagne, et fut chargé de nombreuses négociations de divers genres. Pendant de longues années, — *per multos annos*, — il visita les villes et les ports de l'Empire, surveillant les fonctionnaires, imposant et percevant les tributs. — Le port le plus important du temps, *Quintawich*, fut spécialement placé sous sa surveillance (2).

Parmi les missions diplomatiques qu'il remplit, une des plus considérables eut pour objet l'alliance du roi de Mercie, Offa. On était au moment où la lutte contre les saxons, ce sanglant et terrible épisode qui remplit le grand règne, était parvenu à son paroxisme. Charlemagne, irrité par la résistance, poursuivit son ennemi jusque dans ses foyers et jusque dans ses derniers refuges. Il voulait que tout aidât à sa vengeance. Il retrouvait de tous côtés la race qui résistait à l'extermination et à la transportation en masse, et mani-

(1) *Chronic. Fontanel.* cap. XV (*Spicileg.* t. III, p. 238). — Dom Bessin, p. 373.

(2) D'après un article publié par M. Lambert dans le tome IXe des *Mémoires des Antiquaires, Quintawich* était à l'embouchure de la Cauche, en Picardie, à l'endroit où est aujourd'hui Saint-Jorre-sur-Mer. C'était un port fort important, et par lequel se faisait le commerce avec la Grande-Bretagne. Les Normands le ruinèrent en 842. (Depping. *Hist. des expéd. marit.* liv. II, chap. II).

festait, dès ce temps, l'indomptable énergie qu'elle n'a point perdue de nos jours. Il la voyait, dans la Grande-Bretagne, fondant des royaumes et se substituant aux populations celtiques écrasées et réduites à se cacher dans les âpres montagnes de la Cambrie; et déjà elle était, depuis des siècles, établie sur les rivages mêmes de son empire, où elle conservait ses mœurs, sa langue et presque sa natio-tionalité; — dans la Neustrie si antipathique à ses conquérants venus des bords du Rhin et meurtrie encore des coups de Charles Martel. Il fallait donc arrêter le flot saxon qui l'entourait, qui revenait sans cesse, et qui, lui disparu, devait, sous un autre nom, monter et se répandre comme un fléau de Dieu.

Offa était le plus puissant et le plus redoutable des chefs de l'Heptarchie; il était utile d'obtenir son amitié, ou, au moins, sa neutralité. L'évêque d'Evreux y employa ses efforts. Il devint le familier du roi saxon; il entretint avec lui une correspondance active. — L'auteur de la Chronique put voir, dans le chartrier de son abbaye, les lettres, malheureusement perdues depuis longtemps, qu'échangeaient Gervold et son royal ami (1).

Un fait qui prouve l'intérêt extrême que Charlemagne attachait à l'alliance d'Offa et l'estime qu'il avait pour son négociateur, nous est révélé par le moine historien et ne nous paraît avoir été reproduit nulle part ailleurs. — Charlemagne demanda au roi de Mercie de donner sa fille en mariage à son fils Charles; le roi, comme condition de son acceptation, proposa fièrement son propre fils comme époux de Berthe, la fille du monarque franc (2). Celui-ci, blessé

(1) *Chron. Fontan.* (loc. sup. cit.)

(2) Il y a dans la *Vie d'Alfred*, par *Asserius Menevensis* (de *Menew*, aujourd'hui *Saint David*), une version tout-à-fait différente et assez curieuse

dans son orgueil, répondit en décrétant le blocus de l'île anglo-saxonne (1); — mesure violente autant qu'impolitique, qui devait, dix siècles plus tard, être imitée par un autre conquérant qui avait pris l'empereur d'Occident pour modèle et pour ancêtre!... Mais Charlemagne avait, heureusement, près de lui, un sage conseiller et se croyait assez grand pour écouter les conseils et réparer ses fautes. L'évêque d'Evreux, par ses avis et ses prières, lui fit rapporter son ordre (2), et le sauva du danger d'avoir un redoutable ennemi de plus.

Ce n'était pas seulement sur l'Elbe et sur l'Oder que la monarchie carlovingienne rencontrait des obstacles et des luttes; il en surgissait à chaque instant et sur chaque point du territoire. Son chef passa sa vie à courir du nord au sud et de l'est à l'ouest. Il ne fit pas moins de cinquante-trois grandes expéditions en quarante-quatre ans (3). Les guerres contre les saxons, — en 785, on était à la dixième, — avaient eu, dans le monde occidental, de longues et violentes vibrations. Les peuples refoulés par un vainqueur implacable, avaient cherché un refuge dans les contrées du nord,

de cet incident. — Offa aurait marié sa fille Edburge au roi de Wessex *Boorthrie*, et cette fille, émule de Frédégonde, aurait empoisonné un enfant auquel son mari était très-attaché et son mari lui-même. Charlemagne qui avait eu le dessein de la marier à son fils, aurait passé en Angleterre, et, se faisant le grand justicier des rois saxons, aurait enfermé la reine dans un couvent du Cotentin dont il l'aurait faite abbesse; et celle-ci, de chute en chute, aurait fini par devenir mendiante à Pavie. (Duchesne, *Hist. franc.* t. II, p. 221.)

(1) « Præcepit ut nemo de Britanniâ insulâ ac gente anglorum mercimonii » causâ littus Oceani maris attingeret in Galliâ. » (*Chroniq. font.* p. 239.)

(2) « Sed hoc ne fieret, admonitione et supplicatione venerandi prædicti » Patris Gervaldi inhibitum est (*Chron. Font.* loc. sup. cit)

(3) *Hist. de la civilis. en France*, par M. Guizot, t. II, p. 120.

dans les îles, en Grande-Bretagne et sur les côtes neustriennes, partout enfin où s'étaient déjà établies des colonies saxonnes. — Et puis les persécutés s'étaient faits persécuteurs à leur tour. — Les populations celtiques avaient recommencé leurs migrations; elles avaient fui l'Angleterre et étaient venues rejoindre leurs compatriotes dans les presqu'îles armoricaines et dans les îles voisines où elles retrouvaient leurs traditions, leurs usages et leur langue. Ceci ne les disposait pas à la soumission; car, quelque vaines et contestables que soient, parfois, les théories de ce genre, il faut bien reconnaître qu'il existe chez chaque famille de la race humaine un esprit particulier, des aptitudes et des tendances spéciales, un génie, enfin, qui lui est propre et qui, formé par des lois mystérieuses, se conserve, se transmet et résiste, souvent pendant de longues périodes, à toutes les forces oppressives ou dissolvantes qui essaient de le modifier ou de le détruire.

Nulle, plus que la race celtique, n'eut ce caractère de tenacité passive et d'indestructible foi dans sa nationalité et dans ses destinées. Nous le voyons encore de nos jours. Offa fut un de ses plus violents persécuteurs, en même temps qu'un des plus dévoués soutiens du clergé catholique romain (1); et il se rencontra sur ce terrain avec le roi des Francs.

En 786, en effet, Charlemagne ayant appris que les Bretons armoricains dont le nombre s'était accru par suite des émigrations de leurs frères d'outre-mer, refusaient le paiement des tributs qu'il leur réclamait, avait envoyé contre eux dans la *Bretagne cismarine* (2), une armée sous la conduite du sénéchal Audulphe.

(1) *Chron. sax.* p. 50 et suiv. — Brompton, p. 52 et suiv. — Hegden, liv. 5.

(2) *Eginhardi annal.* (ap. Duchesne, t. II, p. 244). On distinguait alors les deux Bretagnes en *Britannia cismarina* et *Brit. insula*.

Ce fut, évidemment, vers cette époque et à cette occasion que Gervold se rendit à Jersey. L'histoire ne nous a pas dit quel fut le but de son voyage ; elle nous apprend seulement que le commissaire du roi, après avoir heureusement terminé les affaires pour lesquelles il était envoyé, profita d'un vent favorable et fit mettre à la voile ; qu'une tempête s'éleva tout-à-coup, et que le vaisseau allait sombrer, lorsque, Gervold invoquant les reliques de Saint Wandrille qu'il portait toujours sur lui, le calme se rétablit miraculeusement; et qu'enfin, les passagers rendant grâce à Dieu et au saint, entrèrent joyeux dans le port.

Il se trouve dans ce récit, malgré sa forme légendaire, une mention qui nous permet de préciser l'importance et la nature, certainement politique, de la mission du prélat. « L'île d'*Augia*, lisons-nous dans le document que nous » avons transcrit plus haut, que la race des Bretons habite. — *quam Britonum gens incolit.* »

Charlemagne avait donc plus d'un motif pour vouloir être exactement informé de ce qui se passait sur les Iles qui, quoique n'étant que des parcelles infimes de territoire, comparées à son vaste empire, pouvaient cependant lui créer quelques embarras nouveaux. L'extrémité de la Neustrie formait une frontière fort éloignée du centre du gouvernement qui tendait à se rapprocher et même à passer au delà du Rhin, et elle était en outre mal défendue par l'océan contre les incursions maritimes qui, chaque jour, devenaient plus fréquentes. Les derniers mérovingiens et la dynastie qui les remplaça s'en étaient peu occupés parce que, jusqu'alors, il ne s'y rencontrait pas des éléments de résistance qui pussent sérieusement les inquiéter ; mais les guerres saxonnes et le déplacement considérable des populations qui en fut un des résultats, modifia la situation et inspira à Charlemagne la crainte qu'un ennemi nouveau ne s'introduisît par les côtes occidentales et n'y développât l'es-

prit de révolte toujours facile à éveiller.

Les Bretons n'avaient jamais été soumis définitivement ; or, d'après le passage de la *Chronique de Fontenelle* que nous venons de rappeler, ils formaient le fond de la population des îles du Cotentin. Le voisinage si rapproché du continent n'avait pas encore suffi pour y amener un assez grand nombre de Neustriens francs ou saxons ; et l'ardeur religieuse, en outre, n'était plus assez vive pour que les moines de la Presqu'île préférassent la vie insulaire et contemplative aux jouissances matérielles, et la cellule de l'anachorète au monastère enrichi. Les Iles, à ce point de vue, n'étaient pas une conquête morale à dédaigner ; et cette conquête était d'autant plus désirable et facile, qu'elle devait être faite soit sur des laïques d'une nationalité, sinon ouvertement ennemie, du moins peu favorable à la monarchie franque, soit sur des religieux dont les opinions, en matière de dogme, n'avaient pas toujours été en parfait accord avec les décisions de l'Église romaine. Le clergé breton, on le sait, avait gardé dans ses deux patries, quelques souvenirs des missions grecques qui avaient apporté le christianisme en Irlande, et n'avait pu complètement éviter les reproches de schisme et même d'hérésie qui lui valurent, la raison politique aidant, de vives persécutions. L'archevêque de Rouen lui-même avait, sans doute, respiré cette pernicieuse atmosphère, lorsqu'il encourait, ainsi que nous l'avons vu, les censures de quelques-uns des Pères du concile de Mâcon, pour les traités théologiques qu'il avait composés à Jersey.

L'envoyé de Charlemagne avait donc une double tâche à remplir, — soustraire les Iles à l'influence de la Bretagne et de l'esprit celtique qui y régnait, et les rattacher, par le lien politique et religieux, à un pays moins indocile et plus orthodoxe. La *Chronique de Fontenelle* nous apprend qu'il y réussit. Il en fut récompensé par le don de l'abbaye de

Fontenelle, qui venait de perdre son abbé (787). Désormais, comme chef de cette grande maison que les rois avaient comblée de faveurs et de richesses, il ne put que donner un concours de plus en plus efficace aux essais de réorganisation sociale faits par le monarque. Les négociations diplomatiques suivies avec le roi de Mercie tendaient au même but, en ce sens qu'elles devaient rendre moins incertaine la soumission des Saxons et prévenir les tentatives de résistance des Bretons.

Gervold, d'un autre côté, ne pouvait négliger l'occasion qui se présentait d'augmenter l'influence de sa maison en donnant une importance nouvelle à l'une de ses plus lointaines dépendances. La villa de Pierrepont paraît avoir été une résidence de prédilection pour lui, comme pour plusieurs abbés de Fontenelle. Son prédécesseur s'y était retiré et y était mort; et lui-même y termina sa vie, en 806 (1).

Ces circonstances diverses ajoutent une probabilité de plus à ce que nous avons dit plus haut relativement au centre administratif, religieux et judiciaire des Iles. Ce centre, du moment qu'il ne leur était pas spécial, et qu'il n'était pas établi sur leur propre territoire, devait être placé dans la partie du Cotentin qui en était la plus rapprochée par l'un des petits hâvres de la côte — Portbail, tout voisin de Pierrepont, remplissait parfaitement cette condition. — L'évêque de Coutances, aussi, eut désormais une juridiction incontestée sur l'archipel entier. Quant au pouvoir administratif qui était en même temps militaire, il appartenait, nous le croyons, au fonctionnaire qui gouvernait le Cotentin sous le titre de *Duc*, d'après le document que nous a transmis le *Neustria pia*. L'étendue peu considé-

(1) *Chron. Font.* cap. XIV et XV (*Spicil.* t. III, p. 216 et 218). *Concil. Rotom. provinc.* Dom Bessin, p. 374.

rable des Iles et leur faible population ne permettent pas d'admettre la version des historiens locaux, contraire d'ailleurs, il nous semble, au texte positif du manuscrit, et qui donnerait pour chef à Jersey, au moment du voyage de Gervold, un duc *Amwarith* (1). Il pouvait y avoir, tout au plus, un vicomte, ou plutôt un vicaire devenu, au XII[e] siècle, un bailli. Car nous serions disposé à fixer au règne de Charlemagne la date de l'organisation, nous n'osons pas dire identique, mais analogue à celle qui existe encore dans les Iles, qui y fut introduite, ou préparée par l'abbé de Fontenelle et qui a résisté à tant de révolutions du temps et des hommes. Nous ne voulons pas, quant à présent, appuyer cette conjecture sur des recherches qui exigeraient de trop longs développements. Il y aurait là matière à une étude séparée et qui ne manquerait pas d'intérêt. Elle agrandirait singulièrement le rôle d'une société si petite qu'elle fût ; car elle ferait oublier sa faiblesse matérielle et ne laisserait apercevoir que sa force morale. Assurément quelques insulaires, isolés sur leurs rochers fertiles, pressés entre deux empires puissants souvent ennemis et toujours rivaux, qui pendant une longue suite de générations, et avec une fermeté inébranlable, ont défendu leurs institutions, leur nationalité et leur liberté, donnent un rare exemple qui peut faire réfléchir sur certaines théories contemporaines, et sur l'application qui en est décrétée pour le bonheur des peuples.

Le souvenir du *missus dominicus* des Iles survécut aux catastrophes qui remplirent le siècle dont il n'avait vu que le commencement. Nous nous trompons ; on oublia, comme

(1) Voy. sup. pag. 91, ad notam. ***Cui tempore illo*** se rapporte évidemment à ***Pago Constantino***, et non pas à ***insula qui nomen est Augia***.

il arrive souvent, et sans que notre orgueil s'en modère, l'homme politique mêlé à toutes les grandes affaires de son temps, le diplomate éprouvé, l'ami du roi de Mercie, le confident du grand empereur, le puissant abbé de Fontenelle; on oublia jusqu'à son nom qui est resté profondément inconnu, dans les lieux mêmes où il porta l'esprit organisateur de Charlemagne; mais on garda la mémoire du moine chrétien. La foi naïve du peuple lui attribua toutes les vertus, tous les mérites de l'abnégation, de la piété et des pratiques les plus austères de la vie religieuse. Sans l'intervention de Rome, il fut canonisé.

Gervold fut inhumé à Pierrepont (1); il devint Saint Gerbou; et, sous ce nom, on vénère encore dans l'une des modestes églises fondées sur l'emplacement qu'occupaient au IXe siècle l'ancien fisc mérovingien et la villa du monastère de Fontenelle (2), une vieille statue représentant un abbé revêtu des antiques ornements ecclésiastiques et portant, suspendue au cou, une sorte de meule. C'est l'image du reliquaire qui renfermait les ossements de Saint Wandrille, et qui sauva Saint Gerbou du naufrage, à son retour de Jersey. La légende miraculeuse a effacé l'histoire (3).

(1) *Chron. fontan.* cap. XV (*Spicil.* t. III, p. 231.)

(2) Saint-Sauveur-de-Pierrepont et Saint-Nicolas qui y touche (*Hist. ecclés. de Normandie*, t. II, p. 76.)

(3) On a souvent confondu ce saint avec le 13e évêque de Bayeux qui portait le même nom et dont la légende s'est aussi emparée. Les circonstances révélées par la *Chronique de Fontenelle* ne peuvent, selon nous, laisser subsister aucun doute sur l'identité de Saint Gerbou, dont la statue a été conservée à Saint-Sauveur-de-Pierrepont. (Voy. sur ce point : *Neustria pia*, p. 345. — *Gall. Christ*, t. XI, col. 350 et 408. — Hermant, *Hist. du diocèse de Bayeux*. — Trigan, *Hist. ecclés.*, et l'abbé de la Rue, *Nouveaux essais*, t. II, p. 13.)

On était alors en 806. Charlemagne ne suivit pas de loin son *fidèle ;* et bientôt l'immense édifice, que son génie avait élevé, et que seul il soutenait, se détraqua de toutes parts et tomba.

CHAPITRE IV.

Absence complète de documents sous les successeurs de Charlemagne. — Les *missi dominici* de la province ecclésiastique de Rouen. — Le *Corilisum* du Capitulaire de Senlis (844). — Les incursions des Normands deviennent de plus en plus fréquentes.

L'obscurité des souvenirs va de nouveau s'étendre, aussi épaisse que jamais, et jusqu'à la fin de la seconde dynastie, sur les Iles du Cotentin, comme sur tout l'occident de la France. Il ne reste plus que des annales tronquées et d'une sécheresse qui trahit l'incurie ou l'impuissance des gouvernants et la misère des gouvernés. Ce n'est pas sans raison qu'on a reproché aux carlovingiens d'avoir abandonné la Presqu'île. Les faits généraux de ces tristes époques justifient cette assertion. Il ne faudrait pas, cependant, en exagérer la portée et en conclure qu'entre les rois francs, restés trop austrasiens, et la Neustrie, composée des éléments variés que les races successivement prédominantes y avaient déposés, il n'existait plus le moindre lien de gouvernement, plus le moindre rapport administratif, et que l'anarchie et la confusion y régnaient exclusivement. Telle n'était pas,

nous le croyons, la vraie situation de la société, dans notre contrée, au IXe siècle. Il se fit sous les débiles successeurs de Charlemagne, quelques tentatives pour maintenir les bases de l'organisation que, pendant son long règne, celui-ci avait établie dans ses vastes états. Sans doute, ces tentatives furent à peu près infruetueuses et ne firent que dissimuler le profond travail qui s'opérait et d'où sortit le régime féodal; mais elles maintinrent, du moins, les institutions principales qui n'étaient pas incompatibles avec le régime naissant, et qui se retrouvèrent plus ou moins modifiées, lorsque la société française eut repris son équilibre et fut rentrée dans un état plus calme et plus régulier.

Ainsi, l'institution des *missi dominici* fut loin d'être abandonnée. Les capitulaires de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve en fournissent de nombreuses preuves, et la presqu'île du Cotentin fut en particulier, soumise à l'inspection de ces commissaires royaux choisis presque toujours parmi les évêques et les comtes de la région qui devait être parcourue et visitée. Nous ne pouvons, on le comprend, donner ici une énumération complète de ces grandes enquêtes; beaucoup des documents qui les constataient sont perdus et un plus grand nombre, peut-être, qui existent encore, échappent à notre étude. Nous nous contenterons de rappeler que Louis-le-Débonnaire, en 823, envoya dans la province ecclésiastique de Rouen, l'archevèque Guillebert et le comte Ingobert (1); et que Charles-le-Chauve, en 844, désigna, pour visiter une partie de la même province, l'évêque Erard, Théodoric, abbé, Herloin, évêque de Coutances, et Hardouin, dont le titre n'est pas mentionné (2). C'est ce dernier capitulaire, daté de Senlis, qui

(1) *Capit. reg. franc.* lib. 2, § 25 (Baluze, t. 1, p. 743.)
(2) Eod. t. II, p. 69.

renferme une nomenclature si précieuse des circonscriptions administratives de la Neustrie, et sur lequel nous avons, quelques pages plus haut, attiré l'attention de nos lecteurs. Nous n'avons pas besoin d'y revenir. Ajoutons, toutefois, que ces textes fournissent la preuve que les monarques francs, s'ils abandonnèrent, en fait, le gouvernement des parties occidentales du royaume, eurent l'intention de le garder, et de faire sentir leur action jusqu'aux frontières baignées par l'Océan ; — et que les divisions territoriales, quand elles sont en harmonie avec les conditions de race, de sol et d'intérêt réel, au lieu d'être créées par le caprice ou les calculs d'une politique éphémère, se maintiennent avec une persistance que les révolutions les plus radicales ne peuvent pas toujours vaincre. Il a fallu les longs ravages des invasions normandes pour faire disparaître et oublier deux des sept *pagi* que le capitulaire de 844 comptait dans notre contrée; et ce sont, précisément, ceux que l'Église ne comprenait pas dans son organisation hiérarchique, — le *Corilisum* et l'*Otlingua Saxonia.*

Le temps était venu où la presqu'île du Cotentin et ses annexes allaient éprouver un véritable cataclysme social. Dans l'année même où Charles-le-Chauve datait de Senlis une de ces ordonnances qui supposaient un pouvoir central, mais auxquelles il ne manquait que la possibilité d'être exécutées, les pirates du Nord se jetaient sur les côtes occidentales de la France.

Si ce qu'on raconte de Charlemagne, pleurant, à la vue des frêles barques danoises, sur les malheurs réservés à sa postérité, n'est pas une légende propre à orner l'histoire, le vieil empereur dut éprouver de poignantes angoisses, et douter de la grandeur et de la stabilité de son œuvre. Tant de sang répandu, tant de populations exterminées, tant de luttes et tant d'efforts n'avaient eu pour résultat que d'agrandir le péril et d'enlever le moyen de le conjurer. Les Saxons, vio-

lemment refoulés vers le Nord, avaient, pour ainsi dire, poussé sur son élément naturel la forte et belliqueuse race scandinave. Acculés dans les dernières retraites que les presqu'îles et les îles de la mer du Nord et de la Baltique leur offraient, tous les opprimés et les vaincus, tout ce qui portait encore le nom de barbares, se souvint que le grand empire romain avait déjà été envahi et abattu, et qu'un homme en voulait relever le glaive et en imposer le joug. Ce ne fût plus alors, comme au V[e] siècle, des hordes pesantes et confuses qui se ruèrent sur les frontières, écrasant des armées ou écrasées à leur tour, mais de petites associations de marins et de soldats, tout à la fois, choisis parmi les plus intrépides, et qui sortaient des anses innombrables formées par les rivages, ouvraient leurs voiles aux vents, et, sur leurs frêles embarcations, se jouaient des tempêtes, et tombaient comme des oiseaux de proie partout où il y avait du butin à faire et des meurtres à commettre.

Il y avait déjà près d'un siècle que ce courant de la barbarie, qui semble une loi providentielle, était signalé de nouveau dans l'histoire, lorsqu'il redoubla d'activité et de force. En réalité, il n'avait pas cessé, depuis un laps de temps beaucoup plus considérable, de se faire sentir (1); les colonies saxonnes du Bessin et du Cotentin le démontrent; seulement, il n'avait jamais été aussi fréquent, ni aussi apparent qu'il le fut à partir de 830 (2). Il sembla se régulariser, pour ainsi dire, et les envahisseurs reçurent définitivement le nom générique de *Normands*.

(1) « Hæc gens ab insulis oceani septentrionalis *diu antè* exierat. » (*Richeri*, *Histor. lib.* III, p. 7, édit. Pertz.)

(2) Date du premier débarquement dans les îles de Ré et de Noirmoutiers.

CHAPITRE V.

Effets des incursions normandes sur l'état des Iles. — Attaques des Bretons contre le Cotentin. — Le Cotentin est cédé par Charles-le-Chauve au chef breton Salomon. — Ravages des Normands dans la Presqu'île. — Le culte des reliques. — Le monastère de Saint Magloire détruit par les Normands. — La ***Chronique de Saint Magloire*** et les moines de Lehon. — Les reliques de Saint Magloire.

Il serait difficile de fixer les dates précises des invasions qui eurent les Iles pour théâtre ; car ces îles étaient sur la route que suivaient les flottilles danoises pour se rendre, soit sur les côtes septentrionales de l'Empire, soit en Neustrie, soit en Bretagne-Armorique ou en Aquitaine. Elles pouvaient n'y toucher que pour se reposer, se ravitailler ou chercher un refuge pendant les mauvais temps. Ce ne fut, nous le croyons, que vers l'année 841, qu'elles prirent un caractère tout-a-fait hostile et redoutable, au point de provoquer l'émigration d'une partie des insulaires sur le continent et d'amener ainsi un changement profond dans les éléments de la population.

Jusqu'à cette époque, nous l'avons déjà indiqué, le sang breton dominait dans toute cette région, malgré les modifications que l'action des missionnaires saxons du Bessin, le voisinage des évêques de Coutances, le séjour de Prétextat et d'autres causes accessoires avaient pu apporter. L'antagonisme des races avait persisté et fut encouragé par l'abandon que les rois francs firent du pays. Les anciens Celtes retranchés dans la grande péninsule armoricaine prétendaient toujours à la possession de celle qui paraît en être une sorte de reproduction symétrique et parallèle, et qui comptait, encore, dans les villes, et surtout dans les campagnes, une quantité considérable d'individus de même origine. Charlemagne lui-même avait été forcé d'envoyer deux fois, en 786 et en 811, une armée jusqu'au cœur de la Bretagne, afin de réduire, sans la soumettre, cette dernière terre gauloise, qui fut toujours plus fidèle et plus tenace dans la mauvaise fortune que dans la bonne dont elle ne sait point user. A la dissolution de l'Empire, les faibles liens qui subsistaient se brisèrent, et les Francs-Saxons établis le long du littoral, au nord du Cotentin, rencontrèrent des obstacles de plus en plus grands à leur expansion vers l'intérieur de la Presqu'île et vers les Iles. Ce point de l'histoire locale est établi par des textes précis.

Les Normands aggravèrent la situation. Il arriva que, souvent, ils servirent d'auxiliaires aux Bretons et qu'ils s'en servirent eux-mêmes, tout en ne les ménageant pas, quand l'occasion s'offrait de se réunir à leurs ennemis (1). Ceci

(1) Ainsi l'incursion de 869 qui se fit par la Loire et qui eut pour but le pillage du Mans, fut faite par des Normands mêlés à des Bretons. — ***Northmanni verè commixti Britonnibus*** (***Chron. de North. gestis***, ap. Duchesne, t. II, p. 326.) On sait qu'en 847, Noménoé avait lui-même appelé les Normands en Bretagne. L'abbaye du Mont-Saint-Michel fut pillée et l'église détruite.

explique très-bien les rapides et constants succès de ces aventuriers et la terreur qu'ils inspiraient. A côté, ou plutôt au-dessous d'un clergé, qui déjà avait plus de richesses que de vertus, et d'une aristocratie devenue d'autant plus oppressive qu'aucun pouvoir central ne lui faisait contre-poids, une masse populaire s'étendait, variée dans sa composition, mais unie dans un sentiment de haine contre ses maîtres et un désir violent de vengeance contre ceux auxquels elle attribuait sa servitude et ses misères. Confuse, hétérogène, à demi sauvage, elle était l'alliée naturelle des étrangers qui s'attaquaient aux châteaux, aux abbayes, aux églises remplies de trésors, et n'avaient rien à demander aux faibles et aux opprimés. Ce n'était pas là un fait nouveau dans l'histoire ; il s'était déjà révélé aux époques antérieures et devait se reproduire jusque dans les temps modernes, et toutes les fois que des circonstances favorables font éclore ces germes permanents qui fermentent au fond des entrailles sociales et d'où sortent les révolutions. Il suffit de rappeler les Bagaudes des IVe et Ve siècles, les Vilains de Normandie du Xe, les Pastoureaux du XIIIe, les Jacques du XIVe et les Nu-Pieds du XVIIe. Or, au IXe siècle, le Cotentin avait aussi ses bandes de révoltés, non contre un gouvernement qu'on connaissait à peine, mais contre les classes qui possédaient exclusivement le sol ; et elles étaient appuyées par les princes qui administraient la Bretagne et qui profitaient du désordre où était plongé l'empire franc, pour proclamer leur indépendance et s'emparer de la province voisine.

Ainsi, dès 847, les Bretons paraissaient maîtres du pays jusqu'à Bayeux (1). Vingt ans plus tard, Charles-le-Chauve désespérant, sans doute, d'y rétablir son autorité, donnait le *Comté* de Coutances avec tous les fiscs royaux, abbayes et

(1) ***Bolland. Sanctus Regnobertus*** (mois de mai), t. III, p. 618.

autres dépendances, *sauf l'évêché*, au duc ou roi Armoricain, Salomon, représenté par son neveu Paswiten (1).

Ce fait singulier et peu remarqué en éclaire plusieurs autres qui auraient pu d'abord sembler obscurs. En 859, par exemple, les Normands, après avoir passé l'Escaut et ravagé le nord de la France, étaient arrivés jusqu'à la Seine; ils y rencontrèrent une troupe recrutée parmi les populations du Cotentin et de la Bretagne qui s'étaient soulevées spontanément. Les seigneurs francs redoutant, non sans raison, peut-être, ce peuple mêlé — *vulgus promiscuum*, — plus encore que les envahisseurs du dehors, l'attaquèrent et l'exterminèrent facilement (2).

Une contrée, en proie à une pareille anarchie et hostile, ou, en tous cas, suspecte aux autres parties de la monarchie, était ouverte à toutes les attaques de quelque part qu'elles vînssent. Les Normands en visitèrent toutes les côtes sans rencontrer de résistance sérieuse. Ils n'en trouvèrent pas davantage dans les Iles qu'ils menacèrent et occupèrent plusieurs fois, notamment en 857, l'année même du sac de Paris et des basiliques de Saint-Pierre et de Sainte-Géneviève.

Les établissements de Saint Marcouf et de Saint Magloire eurent le sort commun. Nous l'apprenons par les récits de translations de reliques, événement très-important dans les historiens légendaires et qu'ils notent avec le plus grand soin.

(1) *Annal. Sancti Bertini,* (an 867.) « Carolus... Paswiten Salomonis » legatum Kalendis Augusti in Compendio suscipit et ei... *Comitatum Constantinum* cum omnibus fiscis et aliis regiis et abbatiis ac rebus ubicumque ad » se pertinentibus *excepto episcopatu* donat. »

(2) « Sed quia incautè sumpta est eorum conjuratio à potentioribus nostris facilè interficiuntur. » (*Chronic. de Northm. gest.* ap. Duch. t. II, p. 528.)

Depuis les premiers temps de l'Église, les reliques jouaient, en effet, un grand rôle qui touchait au culte et au dogme. C'était la conséquence logique des idées que le catholicisme professait sur la double nature de l'homme et sur la part de responsabilité qu'on attribuait au corps (1). Le corps devait ressusciter. « Il recélait, selon l'expression » d'un savant auteur, un germe mystérieux de cette glo- » rieuse résurrection qui doit réunir un jour l'âme à l'en- » veloppe primitive de la vie (2). » Aussi les restes des Saints, objets d'une vénération profonde, produisaient-ils des miracles, et étaient-ils regardés comme un trésor précieux sur lequel chaque église, ou chaque monastère, veillait avec une sollicitude extrême qui créa un danger permanent. Les pirates Danois, ne pouvant comprendre le mobile de ce sentiment, crurent que les lourds cercueils de pierre qu'on déposait sous les dalles des sanctuaires, ou les reliquaires dont on ornait les autels, renfermaient des richesses qu'on se hâtait de dérober à leurs yeux. Ils les recherchèrent avec d'autant plus d'avidité, et ils les brisèrent avec d'autant plus d'acharnement, quand ils furent déçus dans leurs espérances.

Le corps de Saint Magloire avait été déposé dans le couvent qu'il avait fondé à Serk. L'île fut envahie par les Païens qui tentèrent de violer son tombeau, ainsi que nous le lisons dans la *Chronique de Saint Magloire* de Geoffroy de Nés (3) :

(1) Voy. Tertullien dans ses *Traités de l'âme et de la Résurrection de la Chair*, § XVII ; et Saint Augustin, *Cité de Dieu*, passim et notamment liv. XXII.

(2) *Des origines de la Charité catholique*, par M. l'abbé Tollemer, (2e édit. Paris, 1863), p. 110 et suiv.

(3) V° 58 du MSS. de la bibliothèque de l'Arsenal. « Comment li païens » violèrent le serkeu Monseigneur Saint Magloire et comment ils aveu- » glèrent. »

Sarge et le lieu fut envaïs
De païens et mau le menèrent
Et cruelment le degastèrent
. . . . , ...
Au moutier Saint-Magloire vindrent
A grant crix et grant braierie
Pour refaire la roberie
Et com par divers leus allassent
Pour qu'or et argent trouvassent.
. . . . , , ...
Adonc cuidèrent et penserent
Que *grant or et argent* eust
Ou tombel et plein en fust.

C'était ce que ces pillards cherchaient avant tout. Le Saint, heureusement, cédant aux supplications des moines, sauva lui-même ses reliques, en aveuglant les sept normands qui avaient, à grands efforts, brisé son cercueil, et en faisant perdre si bien l'esprit aux neuf cents hommes qui les accompagnaient, qu'ils « s'entretuèrent ensemble. »

Saint Magloire telle vertu a
Fait et fist en sauvant l'Église
Si come l'estoire le devise.

La date de l'invasion de Serk n'est pas déterminée; elle peut remonter à plusieurs années au-delà de celle de la translation des reliques, en Bretagne; elle ne doit pas, cependant, être très éloignée d'un premier transport à Jersey, qui sans doute, offrait un abri plus sûr contre les entreprises des Normands qu'un îlot habité par quelques moines. Il est difficilement supposable que ces derniers eussent laissé le *saint cors* exposé au péril qu'il avait couru et qu'il avait miraculeusement évité.

Quelle que soit la probabilité d'une première translation de Serk à Jersey, elle peut être contestée; car, si elle est mentionnée par plusieurs documents originaux en termes

positifs (1), elle est en contradiction formelle avec la *Chronique de Saint Magloire*. D'après la version adoptée par son auteur, qui traduisait au XIII[e] siècle la légende latine du X[e], les reliques auraient été directement portées de Serk au couvent de Lehon, sur l'ordre du roi breton Noménoé, et dans des circonstances tout-à-fait étrangères aux invasions normandes.

Ce roi « de grande nobilité » et qui avait conquis « maintes provinces, » chassait un jour dans les environs de Dinan, accompagné de chevaliers et de chiens courants « sans nombre, » lorsqu'il rencontra six moines « palles et maigres, » qui défrichaient, au pied d'une montagne, une terre couverte de ronces et d'épines. Il leur demanda pourquoi ils avaient choisi pour demeure un lieu aussi désert et aussi sauvage; ils répondirent qu'ils y étaient venus « mener vie de moine, » c'est-à-dire :

« A Dieu servir ordener
» Des ores mes jusqu'à la fin,
» Et Dieu prier qui u ciel règne
» Pour le roy et pour tout son règne
» Et pour tous ceux qui sont leenz
» Au roy, au reyne et au royaux. »

Mais, ajoutèrent-ils, avec l'à-propos de courtisans consommés,

« ..... Pour ce que puissions faire
» Plus légièrement, sans mesfaire,

(1) *Act. ord. Sancti Bened.* t. I, p. 229 et suiv. *Vies des Saints de Bretagne*, p. 326, etc. — Dom Lobineau, dans ses preuves, donne le titre de la relation de ce transport de Serk à Jersey; mais la bibliothèque impériale ne possède que ce titre; le récit lui-même est perdu ou enfoui dans quelques archives de Bretagne (Note MSS. de M. de Gerville, p. 203 de son *Dictionnaire* MSS. des Iles).

» Souplions que de sa largesse
» Terre arable, de fruit garnie
» Nous ostroit pour la nostre vie. »

Noménoé, très-disposé à être généreux, voulut d'abord savoir à quel saint s'adresserait son offrande et à quelles reliques il pourrait, au besoin, se recommander. Les moines furent obligés de reconnaître qu'ils ne possédaient encore ni saint, ni reliques, puisqu'ils n'avaient pas même d'église. Le roi se contenta alors de leur donner de l'argent, « mes pécune » leur a donné, » en leur promettant de la terre quand ils auraient trouvé ce qui leur manquait. Ils le cherchèrent immédiatement et n'imaginèrent rien de mieux que d'aller à Serk et d'y demander, au nom du roi, le corps de Saint Magloire. Deux délégués s'embarquèrent et se présentèrent comme des pélerins aux gardiens des reliques qu'ils essayèrent de séduire. Ils leur parlèrent de la puissance du roi, de ses conquêtes, de ses nombreux péchés commis à la guerre et de son désir de les expier en offrant à Saint Magloire :

» Un lieu (que) sus touz a esleu ;
» Car plantureux l'a veu
» Et gracieux pour la rivière
» Qui l'arrose avant et arrière ;
» D'autre part la mer l'avirone
» Qui tous poissons li abandonne.
» Et de montagne et hautesce
» Li est deffensse et fortresce.
» De vignes et de prés abonde
» Et si contient à sa ronde
» Les bois plains d'arbres délitables
» Et des herbes medicinales.
» Poiriers, pommiers, non pas sauvages,
» Puis chênes et biaux courtillages »

Ce séduisant tableau ne laissa pas indifférents les moines de Serk qui promirent de se conformer à la volonté du roi,

mais qui ne parurent, cependant, pas disposés à livrer leur pieux trésor sans conditions et sans garanties.

Les messagers revinrent en Bretagne ; et l'un d'eux nommé Coudan, qui « assez de lettres savait, » était « preu- » dome et de grand abstinence, » fit adopter par ses compagnons un moyen simple et expéditif d'obtenir les reliques. Il retourna à Serk accompagné d'un petit nombre de moines; il y fut accueilli avec le même empressement que la première fois, et, pendant six jours, il y reçut l'hospitalité la plus généreuse. Le septième jour, il déclara qu'il lui fallait continuer son voyage que le mauvais temps avait interrompu, et quitter l'île où il avait abordé sans le vouloir. — Il réclama seulement la faveur, pour lui et ses frères, de passer la nuit en prières auprès du tombeau de Saint Magloire dont il voulait obtenir la protection. La demande fut accordée.

» Et lors ceux avecques la garde
» Qui le cors saint ilecques garde
» Jusqu'au premier somme veillèrent ;
» Et quant virent et esprouverent
» Que ceux qui en l'isle habitaient
» De vin et de sommeil estoient
» Enseveliz et assommé,
» Lors cil qui fut *Coudan* nommé
» Le couvercle du trombel a
» Saint Magloire tourné de la,
» Sans avoir aide humainne
» Que sis très fors homes à peine
» Poisent de terre lever.
» Quant donc le leva sâns grever,
» Chascun puet bien dire en apert
» Que là miracle fit apert
» Saint Magloire sans fiction
» A la sene translation. »

Le navire attendait ; la troupe bretonne y courut avec ce que le chroniqueur appelle son « larcin loial ; » dressa la voile, et partit à la hâte.

A leur réveil, les moines de Serk, en trouvant le tombeau ouvert et vide, furent consternés. Les gens du pays attirés par leurs lamentations et leurs cris partagèrent leur indignation ; ils s'élancèrent sur une barque, et se mirent, avec leurs « granz avirons, » à la poursuite des voleurs sacriléges qui, bientôt, furent prêts d'être atteints. Un nouveau miracle les sauva. Le saint était, apparemment, décidé à changer de résidence. Un violent orage enveloppa « d'une » nuit d'hiver, » les deux nefs ; l'une fut repoussée sur l'île qu'elle venait de quitter, et l'autre aborda tout droit en Bretagne. Et ce fut ainsi que les reliques de Saint Magloire furent transférées au prieuré de Lehon.

Cette légende est difficilement acceptable, moins encore à cause de l'invraisemblance des détails, que parce qu'elle est en contradiction avec les récits des auteurs primitifs et certains faits historiques qu'elle rappelle.

Il paraît certain, d'abord, que l'auteur, Geoffroy de Nés, trouvère du XIIIe siècle, a ajouté les deux chapitres qui terminent son poëme, ou que, du moins, il les a copiés sur des documents très-postérieurs au Xe siècle. Il a pu aussi confondre Serk avec Jersey à laquelle on appliqua souvent le nom de *Sargia*. D'un autre côté, la date de 857 acceptée généralement pour la translation des reliques de Jersey à Lehon, ne peut se concilier avec la désignation de Noménoé, comme roi ou comte de Bretagne, à cette époque ; puisque ce prince mourut en 850. Enfin, le fait qui nous occupe, était trop fréquent, trop ordinaire dans ce temps, pour que la cause n'en fût pas toujours la même. On s'efforçait de dérober aux profanations des païens du Nord les ossements sacrés qui étaient pour les églises et les couvents un objet de vénération et, aussi, une source précieuse d'influence et

de revenus. Pendant près d'un siècle, on les vit transportés de sanctuaire en sanctuaire, selon que les invasions se faisaient craindre ici ou là.

Les reliques de Saint Magloire furent donc enlevées soit de Serk, soit de Jersey, parce que ces îles étaient ou pouvaient être, à chaque instant, envahies par les Normands; mais il faut remarquer qu'elles furent portées en Bretagne, et non pas en Neustrie ou en France. Nous en avons indiqué le motif. Les chefs bretons avaient profité de l'impuissance des rois francs pour étendre leur domination sur la presqu'île du Cotentin et sur l'archipel voisin. Charles-le-Chauve n'avait eu qu'à sanctionner, par une prétendue cession, un fait accompli depuis longtemps et dont les conséquences se firent sentir même après l'établissement définitif des Normands; car il fut le germe de l'antagonisme si ardent et d'une si longue durée qui régna entre la Bretagne et la Normandie.

Cette cession, d'ailleurs, ne modifia en rien l'organisation ecclésiastique qui fut au contraire réservée par une clause formelle, — *excepto episcopatu*. L'évêché de Coutances continua d'appartenir à la province de Rouen (1); et, malgré l'induction qu'on pourrait tirer de la translation des reliques de Saint Magloire à Lehon, rien ne permet de supposer que les Iles du Cotentin aient jamais été considérées comme une dépendance de l'un des évêchés de la Bretagne (2). Les raisons en sont faciles à donner. Les évêques

(1) L'archevêque de Rouen Francon assistait, en 911, à la convention de Saint-Clair-sur-Epte dont il était, on le sait, le principal instigateur, et transmit à Roll les droits qui lui appartenaient sur le territoire cédé. — « Ilico » Robertus et *Franco episcopus* renuntiaverunt omnia Rolloni et adduxe» runt illum.... Karolo regi. » (Dudo lib. II, § 28.)

(2) L'abbé Piton-Desprez dans ses *Ephémérides*, p. 49. (*Etrennes Coutançaises*, 1839), fait dépendre les Iles de l'évêché de Dol, depuis Saint-

de Coutances n'auraient, à aucun prix, consenti à reconnaître la suprématie d'un prélat breton, quel qu'eût été son titre, ou à lui abandonner une partie de leur diocèse. — Et leur autorité était trop haute et trop respectée pour qu'un comte ou un roi osât y porter atteinte. — D'un autre côté, la question des siéges épiscopaux en Armorique était précisément dans sa phase la plus vive. Noménoé et Hérispoé, devenus indépendants, avaient tenu à les soustraire à la juridiction métropolitaine de Tours; et, pour cela, ils s'étaient efforcés de faire admettre leur archevêque de Dol, si constamment repoussé par les conciles de la province depuis le VI[e] siècle. Ce n'est pas, à coup sûr, dans de pareilles circonstances que les évêques du Cotentin et de l'Avranchin auraient subi un changement de situation, dont le résultat eût été de les lier à un pays qui, ennemi hier, allait le redevenir demain. On pouvait même se demander quelles étaient la signification et la portée de la cession de Charles-le-Chauve à Salomon, quand on voyait le successeur de ce dernier prince, rendre ou conférer au fils du donateur, qui, depuis, fut Louis-le-Bègue, le gouvernement de la *Neustrie;* ce qui évidemment ne comprenait que le territoire primitivement cédé, c'est-à-dire, le *Comté de Coutances* (1).

Tout cela prouve surabondamment le désordre inouï où le pays était plongé. Les Danois vinrent y mettre le comble, en renversant ce qui restait encore debout. Il importe peu, dès-lors, que le maître nominal fût franc ou breton ; le vrai

Samson jusqu'à l'établissement des Normands en Neustrie, mais sans donner la moindre preuve.

(1) Dom Bouquet, t. VIII, p. 366. — Bolland, t. III (mai), p. 618. (*Translatio sancti Regnoberti.*) — « Willam quæ vocatur *Veteres domus* » veniens.... Britonum Helispogius princeps.. . Ludovico regis filio, *Neustriæ regnum* dedit. »

maître était le *roi de la mer*, débarquant avec ses compagnons, et soutenu, plus ou moins ostensiblement, par ce qu'il y avait de mauvaises passions, d'appétits brutaux, de souffrances et de désespoir dans une société aussi complètement désorganisée depuis des siècles.

CHAPITRE VI.

Les Normands maîtres du Cotentin. — Destruction des monastères et des châteaux. — Les Iles sont ravagées. — Arrivée de Roll en Neustrie. — Les campements Normands. — Le Hague-Dick.

Les incursions qui affligèrent le Cotentin et ses Iles furent trop fréquentes pour qu'on puisse leur assigner un ordre chronologique et méthodique. Depuis 841, elles furent, nous le croyons, à peu près continuelles. A cette date, les Normands qui, des côtes du Bessin, étaient allés jusqu'à Livry, à plus de six lieues de la mer, assassiner l'évêque de Bayeux, saint Sulpice (1), avaient, pour ainsi dire, pris à revers la Presqu'île qui devint un champ ouvert à leurs ravages; ils n'épargnèrent que les points suffisamment for-

(1) ***Gest. Norm.*** ap. Duchesne, p. 1. — ***Chron. sancti Stephani cadom.*** (ap. eod.) p. 1016. — ***Gall. Christ.*** t. XI, col. 351. — Hermant — ***Hist. du diocèse de Bayeux***, t. 1, loc. prop.

tifiés pour résister à leurs bandes organisées plutôt pour les surprises et le pillage que pour des expéditions régulières.

Il ne faut pas oublier, non plus, que la population du littoral, depuis la Dives jusqu'au delà des Veys, était loin d'être hostile aux assaillants ; elle voyait en eux des compatriotes ; elle parlait une langue analogue ; conservait le souvenir, si ce n'est la pratique extérieure, du paganisme septentrional ; et se joignait, sans répugnance, à ceux qui s'attaquaient à ses maîtres étrangers, pour la plupart, à sa race et à ses mœurs. Il nous paraît évident que dans ce que nous nommerons la Neustrie maritime, les classes sociales inférieures, nous ne parlons pas des autres, eurent beaucoup moins à souffrir des incursions normandes qu'on ne le suppose généralement. Ce sera plus tard, une des causes qui nous feront comprendre la facilité avec laquelle les nouveaux conquérants s'établirent dans cette même contrée.

Mais, en revanche, les résidences de l'aristocratie et les monastères furent attaqués avec une ardeur furieuse (1). Le trouvère Benoît, en décrivant rapidement les ravages inouïs qui firent de notre pays comme un vaste désert, achève son tableau par ce trait empreint d'un sentiment si profondément triste et vrai que la forme en devient poétique :

(1) « Sempres maneis les chevaliers
» Envaïrent treytuz premiers
» Qui *vassalement* se defendeint.

Chron. de Norm. par Benoist, t. 1, p. 39 (éd. de l'imprim. impér.)

« Des abeies, des covenz
» U tant aveit de saintes genz
» Qui si vilement furent traitées
» Arses, fundues et bruisées
» Que vos direit l'om de Normandie !

(eod. t. 1, p. 43.)

» Nuls de confort n'avoir fiance.
» Ne de salu bon espérance (1). »

Le trouvère Wace, de Jersey, complète ce lamentable tableau, en nous donnant des détails qui ne se rencontrent dans aucun autre chroniqueur, et qui doivent leur précision et leur intérêt tout particulier à la connaissance personnelle que l'auteur avait des lieux où il était né et des traditions qui s'y étaient conservées.

Le Cotentin fut envahi de toutes parts :

« Normendie ont avironnée
» E Bretagne tres qu'à la mée,
» E de Costentin les contrées
» Ont détruites et desertées (2). »

La principale ville, Valognes qui avait remplacé l'antique Allauna, fut prise, saccagée et incendiée (3). Les abbayes du Ham, de Nanteuil et du Vicel (4) éprouvèrent le même sort; et les châteaux de Abillant (5), Révonminic, Gariltant, Mont-Haguey (6), Méliant, Latolette, Saint-André, Bruchamport (7), Paillard, Montebourg et Cherbourg furent si entièrement ruinés, que les noms mêmes de la plupart d'entre eux sont devenus des énigmes, dont les plus savantes recherches n'ont pas réussi à donner la clef.

(1) Eod. p. 44.

(2) ***Roman de Rou***, t. 1, p. 19.

(3) Id. eod. loc.

(4) Id. t. 1, p. 20.

(5) « Abillant siet sus Saireport » (eod loc). On conjecture, d'après cette mention, que ce château était situé près de Barfleur.

(6) ***Mont-Haguèy*** est probablement Montaigu-la-Brisette, qui plus tard devint un chef-fief dépendant du duché d'Alençon.

(7) Peut-être Brix-***Brucium*** — M. Pluquet suppose que ce château pouvait être ***Brucamp*** dans le Val-de-Saire.

Les Iles ne pouvaient se soustraire aux impitoyables ravageurs; elles étaient au centre de la tempête; aucune d'elles n'y échappa; le poëte historien les énumère toutes.

« De sa gent è de sa contrée,
» En plusors liex part la ruine.
» Ke firent la gent sarrazine
» En Auremen, en Guernesi
» En Saire, en Erin, en Gersi
» E le rivage contre mout
» De si ke Bretaine sont (1). »

Les côtes des trois principales îles du groupe furent atteintes sur leur étendue entière, aussi bien celles qui font face à la Bretagne-Armorique que celles qui touchaient à la Neustrie. Nous le voyons par les deux derniers vers que nous venons de transcrire; et le détail qu'ils nous donnent, semble indiquer que, jusqu'alors, les incursions normandes s'étaient faites, sinon exclusivement, du moins principalement par l'est, et que les parties occidentales avaient eu moins à en souffrir. Le voisinage du Cotentin qui rendait si facile et si prompt le passage d'un rivage à l'autre suffit pour expliquer ce fait qui, chose remarquable, est confirmé par la différence sensible qui existe encore de nos jours, spécialement à Jersey et à Guernesey, entre la population de l'est et celle de l'ouest, celle-ci ayant conservé, dans son apparence et son langage, un caractère plus celtique que celle-là (2).

Il résulte, en outre, du récit de Wace que les plus petites Iles étaient habitées à cette époque, puisqu'elles furent

(1) *Roman de Rou*, t. 1, p. 21. — On reconnait facilement sous leur forme particulière Aurigny, Guernesey, Serk, Herm et Jersey.

(2) Brock Tupper's *History of Guernesey*, p. 10.

ravagées comme les autres. Les établissements fondés par les missionnaires disparurent. Nous en retrouverons plus tard quelques-uns qui furent l'objet de nouvelles donations par les nouveaux possesseurs du sol devenu le sol normand; mais ils ne reparurent pas tous, et la chaîne des temps et souvenirs fut brisée entre eux et ceux dont ils recouvraient les ruines.

Il ne faut pas, du reste, croire, ainsi que pourrait le faire supposer le *Roman de Rou*, que l'invasion du Cotentin et de ses îles fut l'œuvre d'un seul homme et d'une seule expédition. Wace, aussi bien que Dudon et que Benoît, attribuent à Hastings et à son prétendu pupille Biœrn toutes les incursions et tous les ravages qui eurent, en réalité, pour auteurs de nombreux chefs de bandes, qui débarquèrent successivement sur nos côtes pendant de longues années. La *Chronique de Fontenelle* à laquelle nous avons déjà emprunté tant de renseignements précieux, car ils ont un caractère de netteté qu'on trouve rarement ailleurs, nous fournit encore une preuve qui nous semble positive.

L'abbaye de Fontenelle avait été, comme toutes les autres, attaquée et pillée: ses habitants n'avaient sauvé leur vie et ce qui avait pu échapper au désastre, qu'en payant une rançon considérable aux Normands. On était en 862. Redoutant le retour de ces derniers, les moines enlevèrent les reliques de Saint Wandrille et de Saint Ansbert et s'enfuirent avec elles. Peu de temps après, d'autres barbares, arrivant par la Seine, achevèrent, par le feu, la destruction de tous les bâtiments et de l'église. « Et quand, ajoute le chroniqueur, » pendant presque dix-huit années consécutives, par des » incursions redoublées et conduites, cependant, par des » *chefs différents*, un tel fléau l'eut frappée sans re- » lâche, la côte occidentale des Gaules, entourée par les » larges replis de la mer britannique, fut à la fin réduite à

» n'être qu'un désert et une solitude (1). »

Pour les historiens normands originaux, la longue série des misères que le pays avait subies, s'arrête à l'apparition de Roll; ils regardent le nouveau chef de bandes comme le puissant pacificateur, le sage et prudent organisateur qui ramène la paix et la justice dans les lieux d'où elles étaient depuis si longtemps exilées. L'excès du mal est arrivé à son dernier degré; il n'y a plus, à les en croire, que sauvages forêts, villages incendiés, habitants égorgés, monuments renversés, institutions détruites, lorsque le génie bienfaisant monte sur cette scène de désolation, et y ranime, comme par enchantement, la vie éteinte et les germes de grandeur qui s'y développèrent avec une rapidité non moins merveilleuse.

Pendant dix-huit ans à partir de 862, d'après le moine de Fontenelle, la barbarie, en s'acharnant sur l'occident de la Neustrie, prépare le triomphe que le premier duc normand va remporter sur elle-même; et c'est pendant cette période que doivent se placer, à des intervalles plus ou moins éloignés, mais impossibles à déterminer, les événements que le récit de Wace présente comme s'ils s'étaient accomplis simultanément. Si l'on suit les indications que nous venons de mentionner, l'arrivée de Roll dans notre contrée aurait eu lieu vers 880. Cela ne concorde pas avec les dates de 875 et 876 données par Dudon et le *Livre noir de Coutances* (2); mais l'auteur de la savante *Etude historique*

(1) « Cumque tanta lues per continuos ferè decem et octo annos crebris » irruptionibus sub *variis* tamen *ducibus* nullatenus desisteret, occidentalis » galliarum plaga largiori sinu Maris Britannici recepta, in desertum est atque » solitudinem tandem redacta. » (*Chronic. Fontan.* ap. *Spicileg.* t. III, p. 231.)

(2) *Gall. Christ.* t. XI, p. 867.

et critique sur Dudon (1), démontre qu'il y a là une erreur évidente, et que la date la plus probable est celle de 882. La *Chronique de Fontenelle*, on le voit, fournit un terme moyen qui, nous le croyons, est le vrai.

Il faut donc, si l'on veut arriver à l'exactitude historique, autant, bien entendu, que l'éloignement des temps et la nature des documents le permettent, rechercher ce que les amplifications oratoires du Doyen de Saint-Quentin et les descriptions poétiques des trouvères Wace et Benoît renferment de positif et de justifié par une saine critique.

Ainsi, Hastings, ce bouc émissaire des malédictions des chroniqueurs qui tous ont écrit sous les successeurs de Roll, n'est que le type des nombreux *Rois de la mer* — Sœ-Kong — et des *Jarls* (2), qui, de la presqu'île danoise, des bouches de l'Elbe et de la Norwége, amenaient leurs flotilles au pillage de l'empire franc en décadence. C'est sur tous et sur chacun d'eux que doit tomber ce torrent d'épithètes injurieuses que Dudon entasse dans ses vers et avec lesquelles il épuise le riche arsenal de la langue latine.

Roll, à son tour, n'a aucun droit à ces pompeux éloges si libéralement adressés aux fondateurs de dynasties, que leurs descendants se plaisent à grandir pour paraître eux-mêmes plus grands. Il ne fut d'abord qu'un chef secondaire;

(1) *Mém. des Antiq.* t. XXIII, p. 42 et suiv.

(2) Aujourd'hui *Earl* en anglais, synonyme de *comte*. Dans le tom. VII des *Hist. de France*, dom Bouquet donne, à la table, une liste des *reges* et *duces* normands; parmi les premiers il mentionne *Horicus* et *Maurus;* et, parmi les seconds : *Astagnus, Baretus, Berno, Godefridus, Hastem, Hasting, Herioldus, Oscheri, Ragenarius, Rainerius, Rodolphus, Rollo, Roricus* et *Welandus*. Cette liste est loin d'être complète; on pourrait y faire de nombreuses additions en parcourant les divers historiens. — On citerait par exemple: *Incon* (*Chron. de Frod* ad. ann. 931.) *Ketill, Gerbon* (*Hist. de Richer*, liv. 1, chap. XI,) *Haigrol, Bolhon*, etc., etc.

mais il eut, comme bien d'autres, l'heureuse fortune d'arriver avec l'occasion propice, et l'habileté de la saisir. Il eut, surtout, une rare constance; et cette qualité est, peut-être, ce qui doit le distinguer de ses devanciers. Depuis l'époque de sa première expédition jusqu'au traité qui lui donna un royaume, il ne s'écoula pas moins de vingt-neuf ans — 882 à 911; et encore, à ce dernier moment, il est plus que douteux qu'il eût soumis le Cotentin.

Ce qui est certain, c'est que nous possédons des dates qui démontrent la permanence, pendant quarante-sept ans, au moins, avant la convention de Saint-Clair-sur-Epte, du séjour, dans notre contrée, de Roll et des chefs qui l'y avaient précédé. La conquête de la Neustrie occidentale par les derniers représentants de la barbarie, fut donc loin d'être rapide, ainsi que la lecture des historiens primitifs le pourrait faire penser. Les expéditions normandes en France et en Grande-Bretagne devinrent, chez les peuples du nord de l'Allemagne, une habitude et un besoin, comme l'est de nos jours, pour les descendants de ces mêmes peuples, l'émigration en Amérique. Seulement, à la différence des temps et du but, la lutte des races, l'antagonisme des religions et les ardeurs sauvages des appétits matériels apportèrent, sur le sol envahi, le meurtre et les ruines, au lieu du travail fécondé par la liberté; mais, en même temps, un sang plus actif et plus fort, et tel qu'il le faut pour rendre aux civilisations vieillies ce qu'elles perdent sous l'énervante influence des gouvernements absolus.

Les Iles situées près des côtes et des presqu'îles furent exclusivement consacrées par les pirates aux seuls établissements permanents que comportaient leur mode d'attaque et leur système de défense, c'est-à-dire, aux camps retranchés dans lesquels ils se préparaient à leurs incursions, déposaient leur butin et se réfugiaient en cas de nécessité.

A l'extrémité de la presqu'île du Cotentin, ils avaient, dès

les premiers temps de l'apparition de Hastings, et peut-être antérieurement, exécuté cet énorme retranchement, dont les vestiges se voient encore, et qui est si connu sous le nom de *Hague-Dike.* Ils possédaient là, sur une superficie de plusieurs lieues carrées (1), un vaste camp admirablement choisi et dans lequel aucune armée, à cette époque, n'eût été ni assez puissante, ni assez bien organisée, pour pénétrer ou même les inquiéter. Un fossé profond creusé d'une mer à l'autre, les défendait du côté de la terre; et, vers l'Océan, une gigantesque muraille de falaises granitiques formait un rempart continu qui ne s'abaissait que pour donner accès dans le petit port d'Omonville, le meilleur mouillage de tout le littoral et le plus fréquenté sous la domination romaine (2). Du haut de ce promontoire, les Normands dominaient sur les deux éléments où nul, désormais, ne leur résistait plus.

Ils avaient aussi, de bonne heure, formé un autre établissement permanent sur la pointe de Maisy, à l'embouchure de la Vire, près du Grand-Vey. C'est de là que partaient les expéditions qu'ils dirigeaient sur le Bessin et le Cinglais (3).

Mais les îles voisines leur offraient des conditions de sécurité bien plus favorables encore, puisque, à elles seules, dans leur isolement au milieu d'une mer périlleuse pour des navigateurs moins intrépides et moins exercés qu'eux, elles constituaient comme des forteresses naturelles où se trou-

(1) D'après une mesure prise par le géomètre du cadastre en 1831, cette superficie était de 4,330 arpents métriques (Voy. *Recherches sur le Hague-Dike,* par M. de Gerville, (*Mém. des Antiq.* t. VI, p. 193.)

(2) *Etudes sur le département de la Manche,* v° *Omonville-la-Rogue.*

(3) *Chronique* de Mégissier, p. 42, verso (édit de 1610).

vaient rassemblés, à l'abri de toute atteinte, les choses nécessaires à la vie, au ravitaillement et aux réparations des navires, les dépôts militaires et les produits du pillage. Aussi les Danois, avant de se jeter sur le pays désigné à leurs attaques et de s'y établir dans leurs retranchements, choisissaient-ils toujours, comme centre ou base d'opérations, une de ces îles du littoral où ils attendaient les vents et l'occasion favorables. Wace nous en fournit une preuve pour l'expédition en Bretagne qu'il place immédiatement après l'envahissement de l'archipel du Cotentin, et dont il attribue le commandement à Hastings. Après avoir pris et pillé l'abbaye de Saint-Florent, sur la Loire,

« Lor nés en une île atachièrent ;
» D'ilau murent, la repairierent ;
» Coruz sunt li dui parz de l'ère,
» Vunt et reviennent come à fère (1). »

L'île dont le trouvère parle ici était Noirmoutiers. Là, d'après d'autres chroniqueurs, au milieu d'une levée circulaire, des huttes groupées comme un village furent construites; elles servaient à renfermer des troupeaux de captifs enchaînés et à protéger les ravisseurs dans l'intervalle de leurs courses (2). Les îles de la côte anglaise, comme Mersey, Thanet, Sheppey, Wight, Branksey et Portland furent occupées de la même manière et dans le même but (3). Celles du Cotentin ne pouvaient manquer de l'être; elles le furent en 867 (4).

(1) *Roman de Rou*, t. 1, p. 22. — Benoît, t. 1, p. 39.

(2) *Hist. de France* de D. Bouquet, t. VII, p. 560. — Adelwald *De Mirac, sancti Benedicti*.

(3) *Chron. angl. saxonne*, passim.

(4) *Observations on the rolls of the Norman Exchequer* by Stapleton, t. 1, p. LII.

CHAPITRE VII.

Les établissements normands dans les Iles. — Les Hougues à Aurigny, à Serk, à Jersey et à Guernesey.

Nous pouvons regretter que l'attention des antiquaires normands n'ait pas été attirée sur ce point de notre histoire locale, et qu'un travail analogue à celui que M. de Gerville avait esquissé pour la Presqu'île n'ait pas été entrepris pour les Iles qui ont eu, pendant si longtemps, des destinées parallèles. La connaissance approfondie des lieux et l'étude spéciale des vestiges laissés par les hommes du Nord partout où ils s'établissaient, permettraient seules de l'entreprendre et de l'exécuter avec quelque succès; nous nous contenterons d'en tracer les principales lignes, en consultant les indications peu précises et peu nombreuses que nous trouvons dans les historiens des Iles et les renseignements que nous avons recueillis personnellement (1).

(1) Pour Guernesey, nous devons ces renseignements à M. Edgar MacCulloch, justicier juré de la cour royale de l'île, dont nous ne saurions trop

D'après M. de Gerville (1), trois sortes de travaux, car il ne peut être ici question de monuments, signalent le passage et le séjour des pirates normands dans un lieu ; — une large et profonde tranchée coupant, à leur base, et isolant les pointes de terre entourées, soit par la mer, soit par un fleuve, soit même par un marécage ; — des tertres circulaires ou redoutes élevées dans l'enceinte formée par le retranchement ; — et, enfin, d'autres monticules moins considérables, évidemment faits de main d'homme et auxquels le savant archéologue a donné le nom de *tombelles*.

La destination de ces divers ouvrages est facile à déterminer ; elle ressort de leur nature même. La tranchée, ou pour employer le terme primitif, le *Dick*, formait, du côté continental, le camp où s'installait la bande. — Les redoutes que, dans la Hague on appelle encore *Heues* ou *Hougues*, — mot scandinave synonyme de *hauteur*, et auquel on ajoute presque constamment celui de *Câtel* ou *Kâté*, — servaient de vigies, et portaient des signaux qui correspondaient, au loin, avec les autres points occupés, ou avec les navires en mer. Quant aux tombelles, elles couvraient les sépultures des chefs morts pendant les expéditions et qu'on inhumait simplement, et sans autre appareil que l'amas de terre qui mettait leur corps à l'abri d'une profanation et ne renfermait aucun de ces trésors cherchés avec tant d'avidité dans les lourds sarcophages des saints de l'Église chrétienne.

On a constaté l'existence de *dicks*, de *hougues* et de *tombelles*, aussi bien sur les promontoires de la Grande-Bretagne, dans le Yorkshire, le Cornwall, etc., que sur notre presqu'île du Cotentin ; et la complète analogie qui se remarque

reconnaître l'extrême courtoisie, unie à une parfaite connaissance de l'histoire de son pays.

(1) *Recherches sur le Hague-Dike* (*Mém. des Ant* t. VI, p. 193.)

entre ces vestiges, ainsi que leur origine normande, nous paraît avoir été démontrée avec la plus incontestable certitude (1).

L'île d'Aurigny, située à trois lieues à peine du Cap de la Hague, et précisément en face du camp qui y était établi, dut à coup sûr être occupée de bonne heure, par les Normands; elle se trouvait sur leur route, au milieu d'un passage exposé à tous les périls de mer résultant de courants de marées d'une effrayante rapidité et de vents d'une instabilité et d'une violence extrêmes; les récifs dont elle était entourée, assuraient la sécurité des pirates que n'effrayait pas la difficulté de son accès. (2). Son élévation au-dessus du niveau des eaux, son sol dépouillé d'arbres, leur permettait, d'un autre côté, de surveiller et de garder l'entrée de la vaste baie du Mont-Saint-Michel, autour de laquelle s'étendaient les longues côtes armoricaines, but de leurs fréquents débarquements. Malheureusement, nous n'avons aucun indice matériel et suffisamment précis pour appuyer nos conjectures. On a, il est vrai, découvert, en faisant des fouilles, une quantité considérable d'armes et d'instruments de pierre et de bronze, de cercueils de pierre, d'ornements en os et en ambre jaune, etc. (3); mais nous ne savons pas si, parmi ces objets, il en est dont on puisse attribuer l'origine, avec quelque probabilité, à la période normande; et la plupart appartiennent évidemment aux périodes antérieures, romaine et celtique. Les Normands n'apportaient avec eux aucun de ces nombreux témoins muets qui attestent, aux yeux des générations à venir, l'existence d'une

(1) Voy. *les Recherches sur le Hague-Dike* et les auteurs anglais qui y sont cités.

(2) *Sailing directions*. by Laurie, p. 22.

(3) *Hist. of Guernsey*, by Tupper's, p. 6. — *Alderney guide*.

civilisation caractérisée par des œuvres d'art ou d'utilité; leurs tombeaux mêmes, nous l'avons dit, ne renfermaient rien de précieux , ni de particulier; ils ne demandaient leurs richesses qu'au pillage, et nous ne reconnaissons leur présence, dans un lieu, qu'aux travaux de terrassement qu'ils y exécutaient pour leur sûreté. — A Aurigny, le gouvernement anglais a, depuis quelques années, et dans un esprit de prévoyance dont nous apprécierons, peut-être, un jour, à nos dépens, la sagesse et la portée, tant construit de fortifications, tant élevé de redoutes et de remparts, tant bouleversé le sol, que tous les vestiges des anciens temps ont disparu, et que le souvenir lui-même en est effacé. Nous pouvons seulement mentionner un monticule qui a conservé le nom significatif de *la Hogue*, et qui, situé dans la partie occidentale de l'île, non loin de la petite ville de Sainte-Anne, porte à son sommet un moulin à vent et sert encore de point de reconnaissance aux navires qui viennent de la haute mer (1).

Jersey possède aussi des stations de ce genre à l'extrémité de ses principaux caps, comme Grosney à l'ouest, Gorrey au nord et la colline à laquelle est restée le nom de *Dick*, entre Saint-Hélier et Saint-Aubin. Mais nous n'avons pu nous procurer sur ce point des renseignements suffisamment précis.

Guernesey et les petites Iles adjacentes qui en sont comme les satellites, offrent à nos recherches un terrain moins ingrat.

Serk, malgré son étendue restreinte; — sa circonférence mesure à peine trois lieues, — est, il semble, de tout l'archipel, le point qui attira le plus l'attention des barbares et qui fut l'un des premiers occupés. Ce qui devait les séduire,

(1) Laurie's *Sailing directions*, p. 25.

ce n'était pas assurément l'aspect si pittoresque de ses rochers escarpés, mais la magnifique position militaire et navale qu'elle leur offrait. L'île était un véritable camp retranché formé par la nature et qu'elle avait rendu inexpugnable.

Nous avons vu comment le couvent de Serk avait été détruit; les pirates s'établirent sur ses ruines; et, sur chacun des promontoires de l'île, ils firent des retranchements dont il est encore aujourd'hui facile de reconnaître les traces. Le plus remarquable et le plus considérable d'entre eux s'appelle le *Château*. De là on apercevait, à l'est, les hautes falaises du Cotentin et jusqu'au grand campement de la Hague; et, à l'ouest, Guernesey qui avait aussi ses stations (1).

A coup sûr ceux que nous nommons des barbares, et qui s'organisaient ainsi, étaient autre chose que ce que cette épithète suppose. Il y avait, dans le choix qu'ils faisaient de leurs postes stratégiques et dans les procédés dont ils usaient, un art profond et un discernement parfait. Et quand on y réfléchit, on est moins surpris de rencontrer plus tard en eux cette aptitude à se civiliser qui les plaça, en moins d'un siècle, au premier rang des peuples de l'Europe.

En face de Serk, et à la pointe méridionale de Guernesey, s'allonge une presqu'île qui porte le nom de *Jerbourg*, identique par sa racine avec celui de Cherbourg (2). Les Normands y exécutèrent leurs travaux accoutumés, et on peut suivre la direction du *dick* qu'ils y creusèrent.

(1) Renseignements communiqués à M. E. Mac-Culloch, par le seigneur actuel de Serk.

(2) L'analogie qui existe entre les noms de lieux dans la presqu'île et dans les îles mérite d'être remarquée; nous reviendrons sur ce point.

Le promontoire est coupé à trois quarts de mille (environ un kilomètre), de son extrémité. Le fossé s'étend depuis la petite crique qui est au-dessous de la tour du signal, — *signal house* — en passant, à l'est de la colonne de Doyle, — *Doyle's pillar* (1) — jusqu'au petit ruisseau qui se jette auprès du cap *Bec-du-Nez*. Cette position était si excellente, que l'un des premiers ducs de Normandie la conserva, et y fit construire, d'après une tradition dont nous parlerons en son lieu, un château qui fut, au XIII[e] siècle, relevé ou restauré par les rois d'Angleterre; ses ruines ont recouvert les autres ruines, et ne permettent plus de rechercher ce qui, parmi elles, indiquerait l'œuvre des Normands (2).

Il nous est donc impossible de savoir si, dans l'enceinte du retranchement de Jerbourg, s'élevaient ces forteresses circulaires que M. de Gerville a découvertes dans le *Hague-Dike* et qu'il a si exactement décrites. Tout le fait supposer; mais nous les retrouvons dans plusieurs autres parties de l'île, sous leur dénomination propre de *Hougues*.

Les pirates, en effet, ne descendaient pas constamment sur les mêmes points; chaque bande prenait terre où le vent, les courants, le hasard des circonstances et les chances présumées de butin la poussaient; et quand ce lieu lui convenait, elle s'y installait. Aussi, la superficie entière de Guernesey a-t-elle gardé des vestiges de leurs stations.

Vers le milieu de la côte qui fait face au Cotentin, entre la ville actuelle de Saint-Pierre et le petit hâvre de Saint-Samson, un vieil édifice se voit encore au centre d'un grand marécage. C'est le *Câtel-des-Marais* ou *d'Orgueil*, dont les

(1) Monument élevé au général Doyle, gouverneur de l'île pendant les guerres du premier Empire et mort en 1836.

(2) Tupper's *History of Guernesey*, p. 36. — Notes de M. E. Mac-Culloch.

Anglais modernes, frappés de la sombre beauté que de vieux lierres donnent à ses débris, ont fait *Ivy Castle* (1). Sur l'emplacement qu'il devait occuper, les Normands s'étaient établis dès leurs premières incursions. Ils aimaient, à défaut de promontoires défendus par la mer, les terrains inondés qui avaient avec la mer une communication directe (2); ils s'y entouraient de palissades, y formaient des tertres ou profitaient des accidents naturels du sol, pour dresser leurs huttes ou leurs tentes. Dans le *Marais-d'Orgueil*, trois *Hougues* se remarquent encore; sur la plus voisine, au nord, est construite une de ces tours-vigies qui entourent le littoral entier de l'île; la seconde, semblable à un ouvrage avancé vers l'intérieur des terres, est la *Hougue-Nicolle;* et, la troisième, plus rapprochée du château, est la *Hougue-des-Cartiers*. En outre, une quatrième, la *Hougue-à-la-Perre*, qui, aujourd'hui, porte une batterie et qui domine la mer, protégeait, en dehors du marais, le centre du camp (3). Il y a, observons-le en passant, entre la disposition générale de ces monticules et celles des redoutes circulaires du Hague-Dike, une frappante analogie, que la lecture de l'opuscule de M. de Gerville fera immédiatement reconnaître, et qui conduira, il nous semble, à résoudre par les mêmes arguments, et pour l'un et l'autre lieu, la question, naguère si vivement agitée, de l'origine des campements normands.

Nous ne nous arrêterons pas aux conjectures plus ou moins fondées que pourrait soulever, sur ce sujet, un examen attentif des localités, où quelques indices se retrouvent, soit dans les noms conservés jusqu'à nos jours,

(1) Tupper's *History* p. 36.

(2) Dudon de Saint-Quentin, liv. II, p. 77, 81 et 163 de l'éd. des antiq.

(3) Voy. la carte de Guernesey, par J. Cochrane.

soit dans la disposition du sol. — Ces recherches nous entraîneraient trop loin. Ainsi, nous pourrions signaler les diverses *Hougues* (1) qui, depuis le Marais-d'Orgueil, se succèdent jusqu'au récif nommé le *Point-Normand;* mais nous serions dans l'impuissance de nous appuyer sur des preuves suffisamment précises ; nous mentionnerons seulement celles des stations dont l'existence nous a paru constatée par les traditions locales et par l'observation topographique.

Nous avons vu que, d'après Wace, les Normands, dans leurs dernières incursions, et avant de se jeter sur la Bretagne, avaient occupé la côte occidentale de l'île. Ils avaient dû, par conséquent, s'y établir suivant leur coutume. Or, sur cette côte même, et à la hauteur de Ivy-Castle, l'excellente carte de Cochrane indique, sous le nom de *Dic*, une langue de terre à l'extrémité de laquelle se dresse la tour *Rousse*. Il y avait, il y a peu d'années, à la base de cette pointe dont l'étendue a été notablement réduite par l'action de la mer très-agitée à cet endroit, un fossé qui donnait passage aux eaux au retour de chaque marée et qui séparait le promontoire de la terre ferme. Le fossé était devenu si étroit qu'un dicton populaire affirmait qu'un buisson aurait pu arrêter le flot et rendre ainsi à l'agriculture une assez grande étendue de terres inondées. C'est du reste ce qui fut entrepris avec succès, au commencement de ce siècle, par le gouverneur Doyle.

Il paraît donc très-probable que le *dick* dont il s'agit ici était

(1) La *Hougue de Braye*, la *Grande-Hougue*, la *Hougue du Valle*, la *Hougue Jouasse* et la *Hougue Guillemin*, etc. Ces trois dernières sont les forts détachés de l'important château du Valle ou de Saint Michel Archange qui fut reconstruit, d'après la tradition, par les moines du prieuré de Saint-Michel-du-Valle.

le résultat d'un travail artificiel et tout-à-fait semblable à celui de Jerbourg. La situation était évidemment de celles que les aventuriers danois recherchaient de préférence : — de hautes falaises vers la mer ; à proximité, un hâvre offrant un bon mouillage ; du côté de l'intérieur de l'île, un monticule qui a conservé le nom scandinave du *Hommet ;* à l'est, un marécage qui garantissait contre les surprises de l'ennemi (1); et, enfin, au sud, une ligne de petites collines appelées les *Wardes* (2), qui complétaient le système de défense du retranchement.

De l'autre côté du hâvre qui touche au *Clos-du-Valle* et qui pénètre profondément dans les terres, s'avance, au nord, un autre promontoire qui a évidemment porté aussi un établissement militaire. C'est le mont *Knet*, altération de *Knut*, nom Danois qu'on rencontre fréquemment dans l'histoire. Les récifs qui sont en face figurent, sur la carte de Guernesey, sous la désignation du *Grand-Campement.*

Il en est de même du petit cap de *la Corbière* qui est situé entre Jerbourg et Pleinmont, sur la côte méridionale.

Dans cette même partie de l'île, mais à une certaine distance du littoral, on voit deux hougues très-remarquables et faites évidemment de main d'homme ; l'une est la *Hougue*

(1) Tupper's *history*, p. 56. — Carte de Cochrane et notes de M Mac-Culloch. Ce retranchement se nomme maintenant le *Clos du Valle ;* le marais, la *Bougue*, et le canal d'écoulement la *Braie*. — (*Braie*-bras et *bougue* du saxon *bog*, marais). Ce dernier terme est en usage dans le Cotentin pour désigner les terrains inondés par la mer; on dit les *bougues* de Quinéville, de Ravenoville, etc. (Voy. la carte du diocèse de Coutances, de Laurent). — Le mot *Valle* vient d'après certains étymologistes de *Wales*, la partie où est l'enclos ayant conservé un caractère plus celtique que le reste ; selon d'autres, et avec plus de raison, il vient de *Wall* muraille, ou de *Fald*, enclos; — il peut venir aussi simplement de *Vallum*.

(2) *Ward*, garde.

Hatenaie, dans la paroisse de Saint-Martin ; et l'autre, la *Hougue Fouque*, dans celle de Saint-Sauveur (1).

Enfin, au centre même de Guernesey, et c'est là un fait assez remarquable et qui donnerait au séjour que les Normands y ont fait, un caractère exceptionnel de permanence, il y avait, dit-on, sur l'emplacement occupé, depuis le XIII[e] siècle, par l'église de Notre-Dame du Câtel, un vieil édifice que les insulaires appelaient le *Chastel-du-Grand-Jeffroy* ou du *Grand-Sarrazin* et d'où la paroisse a tiré son nom. – *Sainte-Marie-de-Castro*. — Le tertre où s'élevait ce monument, postérieur, bien entendu, an X[e] siècle, et dont on attribue la construction à l'un des ducs de Normandie, forme un des points culminants de l'île, et la navigation en a fait un des principaux amers de ces parages (2). De son sommet, on découvre un vaste et complet horison et jusqu'aux côtes du Cotentin. La qualification de *Grand-Jeffroy* ou *Grand-Sarrazin*, révèle, de plus, un détail historique d'autant plus digne d'être mentionné qu'il est rarement consigné dans les arides chroniques qui seules nous parlent des IX[e] et X[e] siècles. Le personnage ainsi désigné ne peut être que l'un de ces aventuriers norses qui furent souvent confondus avec les Sarrazins. Wace lui-même appelle les envahisseurs des îles la *gent sarrazine* (3). Le *Grand-Jeffroy* était, selon toute vraisemblance, le célèbre Jarl *Godefrid* ou *Godefroy*, fils d'Hériald. Son père, après avoir détruit l'église du Mont-Saint-Michel, fut assassiné par les comtes francs, et, pour le venger, il se jeta sur la Frise

(1) Duncan (*Hist. of. Guernesey*, p. 384), qui donne au mot *fouque* une étymologie latine, en donne une arabe au mot *Hatenai* qui, d'après lui, signifierait *colline*.

(2) Laurie's *Sailing directions*, p. 26.

(3) *Roman de Rou* loc. sup. cit. — La *Chronique* de Benoît (t. II, p. 33), emploie la même expression.

et sur la Neustrie. Après trois ans de ravages, il se fit, en 850, concéder par Charles-le-Chauve, une certaine étendue de terres que le savant danois Suhne conjecture avoir été situées dans notre province (1). L'histoire générale, on le voit, confirme donc singulièrement la tradition conservée à Guernesey, en lui donnant une date précise ; et cette tradition elle-même rend à peu près certain le fait fort intéressant, et si souvent obscur, d'un établissement permanent des Normands, en Neustrie, plus d'un demi siècle avant sa prise de possession par Roll ; elle prouve, enfin, le rôle important que les îles du Cotentin remplirent durant ces époques calamiteuses.

Godefroid et Hastings ne furent pas les seuls chefs danois qui descendirent à Guernesey ; — il y en eut d'autres dont une étude minutieuse des noms de lieux pourrait faire reconnaître les traces. Nous citerons le château d'*Albec* (2) qui n'est plus qu'un récif détaché du rivage à l'entrée du hâvre du même nom ; l'anse de *Torqueter* ou *Torquetil* et la baie *Port-Infer* qui, d'après une opinion, rappelle le chef danois *Invar*.

(1) ***Ann. fuld.*** ad ann. 850. — ***Ann. Bertin***, ad. an. 855. — Suhne, ***Hist. du Danemark***. — Depping. ***Expédit.*** liv. II, chap. III.

(2) Albec est peut-être une altération de ***Hanlet***, ***Anslesch***, l'un des comtes restés fidèles au fils de Roll et duquel descendirent les Bertrand de Bricquebec. (***Roman de Rou***, t 1, p. 109. — ***Chronique*** de Benoît, t. 1, p. 478. — ***Mém. sur les châteaux***, par M. de Gerville, t. 1 des ***Mém. des Antiq.*** p. 247.)

LIVRE TROISIÈME.

ROLL ET LES PREMIERS DUCS

DE NORMANDIE.

912 — 1035.

LIVRE TROISIÈME.

ROLL ET LES PREMIERS DUCS DE NORMANDIE.

912 — 1035.

CHAPITRE Ier.

Cession de la Normandie à Roll. — Les Bretons. — Les chefs danois dans le Cotentin. — Causes principales de l'organisation rapide de la domination normande. — La Normandie *romaine* et la Normandie *danoise*.

La cession de la *terre marine* (1), depuis l'Eure jusqu'au Couesnon, consentie au chef normand qui alla achever la conquête de la Normandie dans les plaines de la Beauce, ne changea rien, — les pages qui précèdent l'ont d'avance indiqué, — à la situation des Iles et de la Presqu'île, si intimement unies

(1) *Roman de Rou*, t. 1, p. 92. — *Chronique des Ducs*, etc., par Benoît, t. 1, p. 203. — Dudon, de Saint-Quentin, liv. II, § 26 et suiv.

dans leur histoire. Le prétendu traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui jamais ne fut écrit, ne fit que reconnaître un fait et le convertir en droit; car Charles-le-Simple n'était pas plus le maître de ne pas donner à Roll le pays dont il s'était emparé, qu'il ne l'était de le mettre en possession de celui que Charles-le-Chauve n'avait pas eu le pouvoir de refuser au duc breton Salomon.

Roll, en effet, ne posséda réellement ni le Cotentin, ni ses Iles; et aucun document ne prouve qu'il ait même jamais franchi la Vire et dépassé Saint-Lo. Il se contenta, en 890, de ravager ce pays qui se laissa piller sans résistance, et remonta sur ses vaisseaux qui le conduisirent sur les côtes de l'Aquitaine (1). Nous ne prétendons pas dire par là, quoique la question ait été vivement débattue, que la *donation* de Charles-le-Simple ne comprît pas, à titre d'alleu perpétuel, — *quasi fundum et alodum in simpiternum,* — tout le territoire qui reçut le nom de Normandie, et, à titre de fief, la Bretagne qui devait faire vivre le nouveau souverain, — *ut ex eâ viveret* (2); mais, ce que nous regardons comme certain, c'est que, d'une part, les chefs bretons n'avaient point abandonné leurs anciennes prétentions sur cette partie de la Neustrie, et que, d'une autre part, Roll n'était pas le seul chef danois qui s'y fût établi, et que celui ou ceux qui s'étaient maintenus soit dans les Iles, soit dans la Hague, ne paraissaient pas accepter, avec une docilité absolue, son nouveau titre et sa nouvelle autorité.

Le château de Saint-Lo avait, sans doute, été assiégé, pris et pillé en même temps que Bayeux; mais, en 889, Alain, duc de Bretagne, restituait à l'évêque de Nantes,

(1) *Richerii hist.* p. 9. — « Ac cum multa rerum præda *nullo renitente redeunt.* Tam felici ergo successu elati, per *exteriores* Britanniæ fines secus Andegavum Aquitaniam irrumpunt. »

(2) *Dudo,* lib. II, § 28.

Landrau, les biens qui avaient autrefois appartenu à l'église Saint-Pierre et Saint-Paul et qui étaient situés au lieu dit *Canabiacus* (1) ; et Saint-Lo, en 890, était considéré, par l'annaliste de Metz, comme dépendant du territoire breton (2).

Quant aux chefs normands établis dans cette région, il nous paraît évident que, s'ils furent les auxiliaires de leur compatriote Roll, ils furent aussi ses émules, et, parfois même, ses antagonistes.

Les bandes que les flottilles danoises jetaient, depuis plus d'un siècle, sur nos côtes, successivement et par détachements plus ou moins nombreux, n'avaient pu vivre longtemps au milieu des populations qui commençaient à être désignées sous le nom de *françaises*, sans perdre quelque chose de leur caractère original, de leurs mœurs et de leurs traditions. C'est une loi constante et générale à laquelle sont soumises toutes les conquêtes et toutes les invasions, que l'influence exercée par la race vaincue sur la race victorieuse, pour être plus lente et moins facile à apercevoir que l'action oppressive de celle-ci sur la première, n'en est que plus profonde et plus efficace ; et elle l'est surtout lorsque les envahisseurs, venus de contrées lointaines, n'ont apporté avec eux ni famille ni foyer. Tel était le cas où se trouvaient les pirates du Nord, sauf, peut-être pour les chefs, quelques rares exceptions que l'histoire n'a

(1) Canisy. — « ... in pago Constantino, in territorio cujus vocabulum est » *Canabiacus*. » (*Fragm. hist. Britann* ap. *Thes. Anecd.* dom. Martenne, t. III, p. 831.) Voy. aussi *Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, t. II, col. 42. — *Hist. de Bret.* par D. Morin, t. 1 des Preuves, p. 145.

(2) «... Alveum repetentes, *Britanniæ* finibus classem trajiciunt quoddam » castellum territorio quod ad *sanctum Loth* dicebatur obsident. » (Duchesne, *Script. Norm* p. 13, A. — D. Bouquet, t. VIII, p. 471. Voy. aussi *Richerii. hist.* p. 9.)

même pas mentionnées (1). La nature de leurs incursions, leur mode de navigation, la vivacité extrême de leurs mouvements et leur tactique militaire ne permettent pas de supposer qu'ils emmenassent de femmes et d'enfants avec eux. Ils furent donc obligés de s'unir à des femmes indigènes; et, une fois entrés en relation avec elles, ils en subirent promptement et à leur insu, l'irrésistible ascendant. Dans l'état social, — c'est une vérité évidente, — la femme joue le rôle civilisateur par excellence, quoiqu'il ne soit entouré ni de lumière, ni de bruit; elle est la vie du foyer; elle est la famille, son lien, son centre, son avenir; c'est par elle que passent, aux générations formées dans ses entrailles, les idées, les penchants, les aptitudes caractéristiques; ou, par elle, que tout cela se modifie ou se transforme. On l'a dit souvent avec raison : les mères font les fils, et les fils parlent la langue des mères; et les conséquences de cet axiome physiologique se développent et s'expliquent d'elles-mêmes, lorsqu'on veut se rendre compte des phénomènes historiques qui accompagnent et suivent la réunion, par la conquête, de deux peuples différents d'origine.

Pour comprendre l'organisation, en apparence très-rapide, de la Normandie et de son gouvernement, l'adoption de la langue romane par les conquérants et leur soumission au régime féodal si complète qu'après moins de deux siècles écoulés, ils l'imposèrent violemment à la Grande-Bretagne,

(1) Il semble même qu'aucune exception ne devrait être faite. Car les principaux chefs connus, et en particulier Roll et ses deux successeurs immédiats, prirent leurs femmes dans des familles indigènes ou appartenant depuis longtemps à la Neustrie. La *Chronique* éditée par Mégissier, attribue cependant à Gonnor, d'abord concubine, puis seconde femme de Richard I, une origine danoise. (*Chron. de Normand.* p. 44, verso). Mais on sait qu'il faut accorder une confiance tres-restreinte à cette chronique.

il faut donc, avant tout, se souvenir que, par les femmes, — et il s'agit ici de femmes d'origine gauloise pour la plupart (1), — le sang norse se mêla vite au sang français, et qu'en communiquant à ce dernier la puissance d'initiative et la rude énergie qui lui manquaient, il en reçut, en retour, comme le germe de la sociabilité et de la faculté d'assimilation que les races septentrionales n'avaient point apporté avec elles (2).

Mais ce résultat, on le conçoit, n'apparut que par degrés inégaux, et suivant que le contact des deux races avait eu une plus longue durée et s'était produit dans des conditions plus ou moins favorables. Ainsi, les bandes normandes qui étaient descendues dans le bassin de la Seine, et qui y avaient séjourné, s'étaient trouvées en présence d'une population assez homogène et dans laquelle l'élément franco-roman dominait à peu près exclusivement; celles, au contraire, qui avaient abordé sur les côtes du Bessin et du Cotentin, y avaient rencontré des groupes beaucoup plus variés, et principalement des Saxons qui, par leurs habitudes et par leur langue, avaient de nombreux points de ressemblance avec les Scandinaves. Or, comme d'un autre côté, il est constant et reconnu par tous les historiens, que les armées des envahisseurs, peu fortes à leur début, se grossissaient bientôt de tout ce que le pays envahi renfermait d'aventuriers et d'hommes entraînés et déclassés (3), il arriva que

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler ici ce que les historiens Tacite, Strabon, César, etc, rapportent de l'influence des femmes dans la société gauloise comme chez les germains.

(2) Voy. le *Mémoire sur les Trouvères normands*, par M. Pluquet (Mém. des Antiq. t. 1, p. 369). Cette idée que nous avions eue spontanément avait été exprimée, d'après la note à laquelle nous renvoyons, par M. Aug. Le Prevost, et, en outre, par M. Ch. Lenormant, dans ses *Questions historiques* (VI[e] leçon).

(3) Devant Chartres, en 911, Roll perdit, d'après les chroniqueurs, 6,800

la composition et l'esprit de ces armées varièrent avec le pays où elles agissaient, et que cette différence fit naître entre elles, et surtout entre les chefs, des causes de rivalité et d'antagonisme qui vinrent s'ajouter à celle que nous avons déjà mentionnée.

Cela se vit dès le temps de Roll. Ses incursions avaient eu principalement pour théâtre les pays — *pagi* — du Talou, de Caux, du Roumois, du Vexin, d'Evreux, du Beauvoisis et de l'Amienois (1); ses expéditions au delà de l'Orne avaient été courtes et passagères ; c'est vers Paris et vers la Loire que s'étaient dirigés les efforts de ses armes et de sa politique. Il s'était donc peu à peu rapproché des usages de la contrée où il vivait ; il consultait volontiers les chrétiens qu'il retenait prisonniers dans ses camps ; il avait été jusqu'à déposer, sur l'autel de Saint-Waast, les reliques d'un saint rapportées de Flandre (2) ; enfin, il avait armé ses hommes à la manière française (3).

Les Normands du Cotentin n'avaient pas marché aussi vite ; ils étaient restés franchement païens. Retranchés entre la Vire et l'Océan, ils semblent ne s'être pas mêlés aux luttes soutenues par l'adversaire heureux de Charles-le-Simple, et avoir formé un établissement séparé, sous un ou plusieurs chefs qui ne reconnaissaient la supériorité de personne (4). Les Bretons avaient conservé l'Avranchin et

hommes ; ce qui suppose une armée considérable et qui ne pouvait, dès lors, être composée exclusivement de Danois (*Roman de Rou*, t. 1, p. 79.)

(1) *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, par M. Aug. Le Prevost (*Mém. des Antiq*. t. 1, 2e série, p. 7 et suiv.)

(2) Dudon de Saint-Quentin, p. 152.

(3) « Chevals quistrent et armes à la guise franchoise,
» Quer lor semblout è plus riche è plus courtoise.

(*Roman de Rou*, t. 1, p. 65).

(4) L'annaliste Richer (*Richer. Hist.* p. 15, édit. Pertz), nous dit qu'à l'époque du couronnement de Charles-le-Simple (février 893), un très-petit

l'évêché de Coutances jusqu'à Saint-Lo, puisque ce furent eux qui défendirent ce château contre Roll (1); mais la Presqu'île, isolée par la nature, n'était soumise qu'aux bandes qui avaient, dans le Hague-Dike, leur base inébranlable de défense et d'opérations militaires ; et nous verrons bientôt le *comte* danois, le *Jarl*, qui y avait établi son domaine, puiser ses griefs contre Guillaume-Longue-Épée dans son origine et ses habitudes françaises, pour s'affranchir de toute suzeraineté et agrandir ses possessions.

Nous pouvons donc affirmer que le premier duc normand n'exerça qu'une action très-indirecte, — s'il en exerça aucune, — sur les Iles et la Presqu'île du Cotentin ; et que, dès lors, tout ce que les chroniques et les trouvères ont raconté, fort gratuitement, il est vrai, de son administration, de sa police, du partage des terres au cordeau, etc., ne peut s'y appliquer. Quant à savoir quelle était la situation exacte de cette partie de la terre normande, c'est un problème impossible à résoudre, si ce n'est par des conjectures appuyées sur des documents d'une date postérieure et qui peuvent jeter, sur cette époque obscure, une lumière retrospective.

L'admission de Roll dans la hiérarchie féodale française et sa conversion au christianisme eurent, toutefois, un immense effet, même sur les points de la Normandie où son autorité ne fut que nominale. Les immigrations danoises, sans cesser tout-à-coup, devinrent plus rares et perdirent leur ancien caractère de barbarie ; elles rencontraient, en

nombre de *Celtes* suivaient le parti royal. « Ex Celticâ, quidem, pancissimi » ejus partes sequebantur. » Pour le moine de Saint-Remy, la Celtique représente la province de Rouen et ses six villes, Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Coutances et Lisieux, (p. 7).

(2) *Annal. Vedas*. ap. dom Bouquet, t. VIII, p. 88.

possession des rivages devenus normands, des colonies de compatriotes qui gardaient encore la langue, la religion et les mœurs du Nord, mais qui, entourées de populations chrétiennes, s'en rapprochaient de plus en plus par les intérêts et les affections. Dans les Iles et dans la Péninsule, les chefs avaient pris la place des propriétaires dépossédés et relevé les châteaux détruits par l'incendie ou ruinés par le pillage. Les noms de lieux nous ont conservé le souvenir de quelques-uns de ces nouveaux maîtres, qui avaient pris l'autorité et jusqu'aux titres des anciens (1). Le *Jarl* devint bientôt le *comte*, et administra despotiquement Normands, Saxons et Français, en attendant que le système féodal vint modérer, en le réglant, le pouvoir qu'il tenait de la conquête.

Il n'y eut pas, non plus, de rivalités religieuses ardentes. Et si les abbayes et les églises souffrirent beaucoup des incursions, ce fut à cause de leurs trésors; car les pirates avaient plutôt la soif des richesses et du pillage, que l'amour du prosélytisme et de la persécution. C'est cette indifférence qui rendit si facile et si prompte la conversion de ceux d'entre eux qui voulaient quitter la vie d'aventure et se reposer sous un toit. Leur christianisme était fort équivoque et assez mal épuré, ainsi que le prouve le duc Roll lui-même qui, à l'approche de la mort, faisait en même temps trancher la tête à cent prisonniers chrétiens et donner cent livres d'or aux églises, afin de plaire à Odin et au *vrai*

(1) La plupart des grands domaines du Cotentin tirent leurs noms de ceux de ces chefs auxquels fut, plus tard, ajouté par les clercs rédacteurs de chartes, le mot latin *villa*, quand on ne leur laissait pas la terminaison danoise ou saxonne *hou*, *ot* ou *tot*. Ainsi *Néel-hou*, *Néel-ville*, — par contraction, *Néhou*, *Néville*, — *Huber-ville*, *Gouber-ville*. *Kett-hou*, *Kett-ville*, *Kett-ot*, etc., etc.

Dieu (1); mais il permit, du moins, aux fidèles de restaurer les édifices religieux de très-bonne heure; et le paganisme septentrional laissa librement se rétablir le culte qui s'y pratiquait.

Le Cotentin, toutefois, était aussi, sous ce rapport, moins en progrès que le reste de la province; autant et plus que le Bessin, il était Danois; tandis que la Haute-Normandie, et, en particulier, la grande cité de Rouen, était considérée comme romaine (2). Les idiomes du Nord s'y conservèrent longtemps, et c'est surtout ce qui contribua à lui imprimer une physionomie toute particulière, et à lui donner un rôle très-important dans les événements qui remplirent la première année de la dynastie normande.

(1) « Posteà verò factus (Rollo) christianus à sacerdotibus Francorum, » imminente obitu in amentiam versus, Christianos captivos centum ante se » decollari fecit, in honore quæ coluerat idolorum, et demum centum auri » libras per ecclesias christianorum in honore veri dei, in cujus nomine bap- » tismum susceperat. » (*Chron. d'Adhémar*, ap. Labbe. — *Nov. bibl.* MSS. lib. t II, p. 165). D'après un autre document (*Hist. franc* de Duchesne, t. II, p. 935), ce sacrifice aurait été fait par Roll après son baptême.

(2) « Rotomagensis civitas *romana* potius quàm Danisca utitur eloquentia. » (*Dudo*, p. 221.)

CHAPITRE II.

Guillaume Longue-Épée essaie de soumettre les Bretons. — Conspiration de Rioulf, *comte* du Cotentin. — Siége de Rouen. — Défaite de Rioulf — Harold dans le Cotentin. — Les *Costentinois* dans l'armée normande — Leur esprit d'indépendance. — Langue en usage dans le Cotentin. — Influence de l'Église. — Les paroisses et les monastères dans les Iles et la Presqu'île.

Roll était mort depuis trois ans, sans avoir fondé ou relevé le moindre monastère, ni fait aucune libéralité dans la Presqu'île, car tout se borna à une donation à l'église ruinée du Mont-Saint-Michel (1), située en pays breton, lorsque, en 933, son successeur, Guillaume-Longue-Épée, voulut se rendre maître de la Bretagne. Il n'y réussit

(1) *Roberti de Mont. tractatus de immutatione ordinis monacorum* etc., ap. Guiberti de Novigento, etc., p. 811.

pas, malgré la victoire que, d'après le doyen de Saint-Quentin, il remporta sur le Couesnon. Et le Cotentin même lui appartenait si peu, que l'ennemi vaincu le poursuivit jusqu'au delà de la Vire, et se jeta sur le Bessin, sans avoir été un instant arrêté dans sa marche à travers le pays. — Dans le courant de la même année, Guillaume entreprit une nouvelle campagne; et cette tentative ayant été plus heureuse et plus décisive que la première, Raoul, alors roi des Francs, lui donna la terre *située sur les rivages maritimes des Bretons ;* — ce qui ne peut s'entendre que de l'Avranchin et du Cotentin (1).

Cette confirmation, ou ce complément du traité de Saint-Clair-sur-Epte fut immédiatement suivi de la protestation énergique de l'un de ces chefs danois qui n'admettaient du régime féodal naissant que ses avantages, et qui entendaient rester indépendants, à la tête de leur clan. Celui qui était *Jarl* ou *comte* du Cotentin se nommait Rioulf; il administrait tout le pays compris entre la Vire et l'Océan (2). Roll ne l'y avait pas troublé; il s'était contenté de l'avoir pour auxiliaire, sans prétendre s'imposer à lui comme suzerain. Guillaume n'avait point imité la prudence de son père; rapidement entraîné sur la pente où l'orgueil fait glisser les princes, il avait oublié la nouveauté de son pouvoir, la

(2) *Dudo*, liv. III, § 41. — *Chronic. Flodoardi* ann. 933 (ap. Duch. *Hist. franc.* t. II, p. 660.) « ... terram Brittonum in ora maritimæ sitam. » D'après M. De la Croix, auteur de *Jersey et ses Antiquités* (t. 1, p. 109) Robert Cœnalis dit formellement que les Iles ne furent cédées à Guillaume qu'en 933; mais nous ne faisons cette citation qu'à titre de simple observation; car l'autorité de ce dernier auteur est à peu près nulle, et nous n'avons même pu retrouver le passage indiqué.

(1) « Quens fu de Costentin entre Vire et la mer. » (*Roman de Rou*, t. 1, p. 107).

légitimité équivoque de sa naissance et ses rudes compagnons d'armes, pour ne se préoccuper que de ses intérêts dynastiques et des grandes alliances qui devaient les protéger. Il eut sa cour organisée à l'image de celle des descendants de Charlemagne; — son grand panetier, son grand séneschal, son grand bouteiller et son grand chambrier; le luxe des armes, des vêtements et des bijoux y atteignit des proportions insensées; et les seigneurs de France furent convoqués pour assister aux chasses splendides que le nouveau venu parmi eux faisait dans les forêts qui entouraient Rouen, sa capitale (1). Tout ceci faillit lui coûter cher.

Rioulf, plus énergique ou plus puissant que ses compatriotes, se fit l'interprète du sentiment normand qui n'avait pas encore eu le temps de s'éteindre. Du fond de la Presqu'île, il excita et réunit les haines allumées contre celui qui voulait « soumettre au joug ses voisins, et laissait les » Normands pour flatter les Français (2). » A la tête d'une bande d'abord peu nombreuse, mais qui s'augmenta à mesure qu'il avança, il franchit la Seine et mit le siége devant Rouen. On était dans l'année où s'était faite la cession du Cotentin. Le jeune duc, abandonné de tous, n'eut plus autour de lui qu'une force insignifiante. Trois chefs lui restèrent seuls fidèles, plus peut-être par jalousie contre le rebelle, que par dévouement pour sa personne. C'étaient

(2) *Dudo*, liv. III, passim et notamment p. 192 et 193, édit. des antiq. — *Roman de Rou*, t. 1, p. 115 et suiv.

(1) « Poiza li k'il le vist sor sis veisins monter,
» Envie ont k'il le vist les Francheiz vergonder,
» Creinst ke por lè Franchiez les Normanz a àmer.
(*Roman de Rou*, t. 1, p. 107.)

Anslech (1), Bernard le Danois (2) et Bothon, comte du Bessin.

La situation était désespérée. Les offres adressées à Rioulf le démontrèrent. Le duc lui proposait l'abandon de tout le pays jusqu'à la Seine. Pris, lui aussi, du vertige de l'orgueil, Rioulf refusa. « Retourne promptement vers Guil-» laume et tous ses gens, répondit-il à l'envoyé, et dis-leur » que leur maître ait à sortir des murs de cette ville et à se » rendre au plus vite chez ses parents les Français; car il » ne restera pas plus longtemps héritier de cette terre et ne » dominera pas davantage la nôtre; il ne nous convient pas » et il nous gêne. Quant à ce qu'il nous offre, il ne saurait » nous le donner, puisqu'on ne peut donner ce qu'on ne » possède pas. S'il ne rend pas la ville, nous la prendrons, » et nous écraserons, sous nos haches, lui et les siens (3). »

Guillaume effrayé de ces menaces, et peu rassuré sur les dispositions des habitants, sortit de Rouen et se posta, avec ce qui lui restait de ses partisans, sur la colline qui a reçu le nom de Mont-aux-Malades. L'ennemi était campé dans une prairie voisine du Mont-Riboudet; il était très-supérieur par le nombre; mais sa position était fort mal choisie. Le

(1) Anslech était, dit-on, parent de Roll. De son fils, Turstin de Bastembourg, descendirent les seigneurs de Bricquebec et de Montfort-sur-Rille. (Premier mémoire de M. de Gerville sur *les anciens châteaux de l'arrondissement de Valognes*, t. 1, des *Mémoires des Antiquaires*). La *chronique* éditée par Mégissier, (p. 26, verso), désigne positivement Anslech (*Hancelot*), comme seigneur de Bricquebec ?....

(2) Vicomte de Rouen et premier comte de Harcourt d'après la *Chronique* de Mégissier (p. 26, verso.) — En réalité, il n'y eut de comte de Harcourt qu'au XIV[e] siècle).

(3) *Dudo*, lib. III, § 44 (p. 189). Cet épisode de l'histoire de Normandie est longuement raconté par les deux trouvères Wace et Benoît qui, du reste, n'ont fait que copier Dudon, en paraphrasant son texte.

duc, encore sans expérience de la guerre, voulait se retirer en France. Ses conseillers, et surtout Bernard-le-Danois, lui déclarèrent qu'ils aimeraient mieux retourner en Danemark que suivre un lâche dans un pays où, avec le vaillant Roll, ils avaient porté tant de fois la guerre, et soulevé tant de haines. Ils ranimèrent son courage. A leur appel, trois cents cavaliers couverts d'armures, jurèrent à la *manière danoise*, en frappant leurs boucliers de leurs armes, de combattre jusqu'à la mort; et tous s'élancèrent sur l'armée du Cotentin, qui ne put soutenir le choc et se dispersa.

Rioulf, grâce à la vitesse de son cheval et à l'épaisseur d'un bois où il se réfugia, ne put être atteint. Beaucoup de ses hommes périrent dans la Seine. Quant à Guillaume, — circonstance merveilleuse, et qui peut inspirer quelques doutes sur l'exactitude de l'historien, — il ne perdit pas un seul de ses fidèles, soumit immédiatement Normands et Bretons, et jouit désormais d'un pouvoir incontesté (1).

Il faut, nous le croyons, n'accepter qu'avec une certaine réserve ce que rapporte ici le doyen de Saint-Quentin, dont les sympathies dynastiques se trahissent trop souvent. Wace termine son récit par cette formule qu'il emploie toutes les fois qu'il veut mettre sa responsabilité à l'abri : « Ço raconte l'estoire; » et il nous apprend que, d'après une autre version, le comte du Cotentin aurait été pris, et qu'on lui aurait crevé les yeux (2). Ce qui est pro-

(1) *Dudon*, lib. III, § 46 et 47.

(2) *Roman de Rou*, t. 1, p. 106 et 114. Guill. de Malmesbury suit cette dernière version en y ajoutant les détails les plus romanesques. La *Chronique* de Mégissier (p. 25, verso), en adopte une tout autre et qui nous paraît assez vraisemblable. Rioulf se serait réfugié près du comte de Flandre, Arnoul, et aurait organisé le complot qui se termina par le meurtre de Guillaume.

bable, c'est que la victoire du ***Pré-de-la-Bataille*** fut le résultat, moins de la bravoure des trois cents chevaliers de Guillaume, que de la trahison d'une partie des bandes insurgées; et qu'en outre, elle fut moins décisive que le chroniqueur officiel de la cour du duc Richard et l'ami de Raoul d'Ivri ne semble le dire (1).

A partir de sa défaite, qu'il ait été tué, fugitif ou conspirateur, il n'est plus question de Rioulf, et son titre de comte du Cotentin passa, sans doute, dans une autre famille. Mais, en même temps, on ne voit pas le vainqueur s'occuper le moins du monde de la contrée où la rébellion naissait si facilement; c'était, peut-être, le plus sûr moyen d'y maintenir la paix. Il fallait une main plus ferme que celle de l'indolent monarque, pour dominer ces anciens pirates, devenus d'opulents seigneurs, qui s'étaient partagé les grands domaines de la Presqu'île. Bothon, le comte du Bessin, l'un des trois fidèles, restait malgré tout, comme sa ville, un pur Scandinave (2); et il en était ainsi d'Anslech qui, d'après M. de Gerville, possédait Bricquebec dont le château était, peut-être, déjà fondé (3).

Un fait rapporté par les trouvères avec des détails plus ou moins véridiques, et qu'ils mentionnent sous le règne de Guillaume-Longue-Épée (4), nous semble établir implicitement ce point de notre histoire locale, et prouver la persistance des immigrations dans la Basse-Normandie.

Un des chefs de la péninsule danoise, Harold, chassé par

(1) Voy. l'***Etude historique sur Dudon,*** par M. Jules Lair, page 18 et suiv. (***Mém. des Antiq.***)

(2) ***Expédition des Normands,*** par Depping, liv. IV, chap. 1.

(3) ***Ménoire sur les châteaux,*** etc., par M. de Gerville (***Mém. des Antiq.*** t 1, p. 247).

(4) ***Roman de Rou,*** t. 1, p. 128. — Benoît, t. 1, p. 481. — Guill. de Jumiége, liv. III, cap. IX.

son fils Swein (1), vint, accompagné de soixante navires, demander un asile au fils de Roll, qui le lui accorda. Le Cotentin lui fut livré à *vivre et à sejor* (2). Le banni occupa Cherbourg avec sa flotille, et de là, rançonna la contrée. Il est évident que Guillaume n'aurait pas reçu, avec tant de facilité et tant d'honneur, un *suppliant*, comme l'appelle le moine de Jumiège (3), qui se présentait avec soixante navires chargés d'hommes armés, et voulait augmenter le nombre des uns et des autres, aux dépens des forêts et des populations du Cotentin, si, au lieu de descendre à la pointe de la Hague, il eût abordé à l'embouchure de la Seine ; — il ne lui aurait pas donné, à coup sûr, les rentes et les produits de son duché (4).

Harold, comme tous ceux qui l'avaient précédé, venait donc chercher fortune sur la fertile terre française. Et lorsque, plus tard, cédant à la prière de Bernard le Danois, il alla avec sa flotte, et suivi par les levées en masse de la Presqu'île, sauver la dynastie normande sur les bords de la Dives, il agit en allié dont on implore le secours, et non en banni qui vit dans l'exil et qui subit les exigences de l'hospitalité.

Et c'est précisément cet état d'indépendance qui donne l'explication du silence des auteurs et de la rareté des documents pour tout ce qui concerne l'histoire du Cotentin à

(1) Wace nomme Harold, *Hérout*, et la Chronique de Normandie Swein, *Sueur*. Sous cette forme, ces deux noms sont encore communs en Normandie. Remarquons toutefois que *Sueur*, qui est la forme française de *Sutor*, ne peut être une altération du nom scandinave *Swein*.

(2) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 129.

(3) Guill. liv. III, cap. IX.

(4) « Li fait tost Costentin livrer
» E les *rentes* et les *aports*.
(*Chron.* de Benoît, t. 1, page 183.)

cette époque; Dudon est trop ouvertement le courtisan de ses princes, pour ne pas laisser dans l'ombre, autant qu'il le peut, les échecs ou les lacunes de leur pouvoir. Le théâtre de leur action est d'ailleurs éloigné ; il est dans la Haute-Normandie, au milieu des intrigues, des complots et des trahisons, auprès desquels les ruses de la diplomatie moderne paraîtraient bien naïves et bien innocentes. L'histoire ne s'occupe que de ces luttes des puissants du siècle. Ce sera seulement lorsque les Ducs, devenus les maîtres incontestés de la province toute entière, en animeront, par leur présence, les rivages les plus reculés, que la lumière y pénétrera à leur suite et nous fera parvenir ses rayons. Jusque là, nous n'apercevons la vérité que d'une manière indirecte et incidente, et à travers le voile que les chroniqueurs désireux, avant tout, de célébrer les grandeurs monarchiques, n'entrouvrent qu'à leur insu.

Longtemps encore, les *Costentinois* formèrent un groupe distinct des autres habitants de la Normandie, et dans toutes les guerres auxquelles ils prirent part, ils jouèrent un rôle qu'ils partagèrent tantôt avec les *Danois* de Harold, et tantôt avec les gens du Bessin et de l'Avranchin.

Ainsi, au siége de Montreuil, Guillaume-Longue-Épée les chargea seuls de l'assaut, et leur donna de pompeux éloges. Il n'a, dans sa terre, d'hommes « si vaillant et si os (1). » Sous son successeur Richard, ils sont à la tête de l'armée qui s'oppose à l'envahissement de la province par Louis-d'Outre-Mer et Hugues de France; ils sont « de Normendie, » la fleur è li plus sage è li meillor. » C'est Bernard le Danois qui le dit au jeune Duc, dans l'interminable discours que Benoît lui fait prononcer, et qui ajoute cette phrase significative :

(1) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 132. — Benoît, t. 1, p. 190.

Od cez (1), si li amor eusses
Te di de veir (2) que tu peusses
Totes les terres seignoriez
Des munz en deça iesqu'en la mer (3).

L'historien inédit du *Costentin*, Toustain de Billy (4), prétend que la Presqu'île, qui avait été « pendant soixante-quatorze » ans sans églises et sans maisons, comme une vaste » solitude », fut repeuplée par Guillaume, et que le dévouement de ses habitants ne fut qu'un effet de leur reconnaissance. Mais, sans insister sur l'invraisemblance de cette allégation, il faut reconnaître que les « vaillanz du Costen- » tin » résistèrent encore pendant plus d'un siècle, avant de donner sans restriction leur « amour » à leurs Ducs ; en d'autres termes, ils se défendirent, autant qu'ils le purent, contre l'influence du principe monarchique, qui devait se substituer au système de la féodalité, représenté par les barons normands. Ils luttèrent jusqu'à l'avénement du conquérant de l'Angleterre, et disparurent définitivement sur le champ de bataille du Val-des-Dunes. C'est là qu'ils eurent leur dernier triomphe, suivi d'une si complète défaite. Et quand on eut proclamé que

..... de Cotentin iessi la lance
Qui abati le rei de France (5),

(1) « Avec eux. »

(2) « De vrai. »

(3) Benoît, t. 1, p. 601. — Dudo, p. 204 et 237.

(4) MSS. de la Bibliothèque de Caen, ayant pour titre *De Costentin*, in-folio de 266 pages parfaitement conservé et portant, à la fin, la date de 1728. — Toustain de Billy était curé du Menil-Opac, il mourut en 1709. On désire, depuis longtemps, voir imprimer cet ouvrage, résultat d'un travail de longues années

(5) Benoît, *Chron, des Ducs*, t. III, p. 62. — *Rom. de Rou*, t. II, p. 36

les Cotentinais ne furent plus que des Normands qui, désormais confondus sous la bannière commune, marchèrent fidèlement à la suite du haut suzerain, leur maître.

En attendant ce moment, et incessamment fortifiés et accrus par les bandes nouvelles qui arrivaient du Nord et de la Grande-Bretagne, dont Saxons et Danois se disputaient le sol, les énergiques populations de la Presqu'île et des Iles s'organisaient et réparaient les anciens désastres. La grande propriété se fondait et s'étendait; les châteaux s'élevaient; les abbayes se restauraient et les paroisses apparaissaient, soit avec des noms modifiés, soit le plus souvent, avec leurs dénominations et leurs circonscriptions primitives.

Il se faisait un lent et profond travail, dont nous n'apercevons pas d'indices précis et directs dans les chroniqueurs; mais qui se révèle par les faits eux-mêmes et les conséquencees qu'on en peut tirer.

Le langage, d'abord, cet instrument et ce signe caractéristique des civilisations, contribua à maintenir, pendant un certain temps, ce que nous appellerons l'autonomie du Cotentin. Dans les villes du littoral, dans les campements militaires, la classe dominante parlait le norse, alors que, dans la Haute-Normandie, cette langue était à peine connue (1). Elle n'était pas, cependant, la langue de la masse du peuple, et surtout du peuple des campagnes, qui, depuis des siècles, faisait usage d'idiomes évidemment très-variés, très-imparfaits, qui avaient tous pour racines communes, le latin corrompu, qu'on désigna sous le nom de *roman*, et le bas-allemand, que les Saxons avaient apporté. Nécessairement, la lutte se prolongea davantage dans la contrée où ces deux

(1) Sous le fils de Roll, on ne se servait déjà plus que du *roman* dans cette partie de la province, et Richard était envoyé à Bayeux pour apprendre le danois. (*Chron. Adhém.* ap. Labbe, t. II, p. 166. — *Dudo*, lib. III. — Guill. de Jumiège, liv. III, chap. VIII).

éléments se faisaient le mieux contrepoids ; et c'est ce qui eut lieu dans la Presqu'île et ses dépendances qui comptaient, sur l'étendue considérable de leurs côtes , des groupes plus nombreux et souvent renouvelés d'étrangers venus du Nord.

Les noms de lieux, surtout, ont gardé la trace de l'existence simultanée de ces deux langues qui, tantôt se combinaient, et tantôt se substituaient l'une à l'autre. Il y eut des terminaisons en *ville*, *val*, *mont*, *vast*, etc. , qui dérivaient du roman ; d'autres en *hou*, *thal*, *tot*, *tourp*, etc., qui venaient du saxon ou du scandinave, et qui s'appliquaient, les unes et les autres, à un même radical, — comme *Né-hou* et *Né-ville; Quette-hou, Quette-ville* et *Quette-tot*; *Sotte-ville* et *Sotte-vast ; Martin-ville* et *Martin-vast*, etc., etc. Nous pourrions multiplier ces exemples à l'infini. Pourtant et en fin de compte , les anciennes formes conservèrent la prédominence, en particulier dans les Iles, et l'idiome français triompha de son rival. A partir des dernières années du règne de Richard Ier, au commencement du XIe siècle, la langue danoise semble s'éteindre et disparaître avec une rapidité singulière (1).

Il n'en pouvait être autrement sous l'influence des causes diverses qu'il nous suffira d'indiquer. Nous ne rappellerons pas celle que nous avons déjà mentionnée , c'est-à-dire , la nationalité toute française des femmes, et parconséquent, du foyer domestique. — A cette cause , il faut en ajouter une première qui lui est, en quelque sorte, parallèle ; — l'action de l'Église chrétienne ; et une seconde qui découle de la condition politique , — les progrès du régime féodal.

(1) Voy. les articles de M. de Gerville sur l'*Histoire locale sous les ducs de Normandie* (*Journal de l'arrondissement de Valognes*, n° du 2 décembre 1839).

Le paganisme scandinave était dans l'impuissance de résister longtemps au christianisme, il n'est nullement besoin de le démontrer; et sa résistance, tant qu'elle put se maintenir, ne fut qu'une protestation plus politique que religieuse, de l'esprit du Nord contre la civilisation chrétienne. Raoul Tesson fit encore entendre, sur le champ de bataille du Val-des-Dunes, le vieux cri *Thur aïe* (1); mais il n'avait déjà plus aucune portée religieuse, et la victoire de Guillaume lui enleva toute signification politique. L'Église, bien avant ce temps, était rentrée en possession de son ascendant. Elle avait, sans doute, considérablement souffert des invasions, dans ses richesses, dans sa situation extérieure, dans son personnel; — l'évêque de Coutances avait dû se réfugier à Rouen; — mais, au fond, sa hiérarchie s'était maintenue intacte; son organisation administrative et territoriale n'avait subi que peu ou point de modifications; les noms consacrés, soit par les souvenirs religieux, soit par un long usage avaient, dans la majeure partie des cas, été respectés et conservés. Il y avait eu suspension de la vie, et il y eut un réveil; mais rien d'essentiel n'avait péri.

Aussi, quoique nous ne possédions, sur ce dernier point, que des documents d'une date un peu postérieure (2), nous sommes convaincu que, dès la dernière moitié du Xe siècle, les paroisses existaient dans les Iles avec leurs circonscrip-

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 32. — Cette étymologie est contestée par de très-savants archéologues qui la font simplement dériver du nom de *Thury*, nom du principal château de la famille des Tesson-Harcourt. — Nous ne nous sentons pas une autorité suffisante pour trancher la question; mais il est incontestable que le texte du *Roman de Rou* est favorable à la première interprétation, et qu'il reste à décider, si on adopte la seconde, si le nom du château ne dérive pas lui-même de *Thur-aïe*. (Voy. la note de M. A. Le Prevost aux *Corrections et additions* du t. II du *Roman de Rou*, p. 328.)

(2) Charte de Robert de 1028, n° 1 des pièces justificatives.

tions et leurs dénominations actuelles; et, circonstance remarquable, toutes, à deux exceptions près, portent le nom d'un saint de l'église catholique. M. de Gerville, dans un de ses opuscules (1), émet l'opinion que cette organisation, du moins dans la Presqu'île, n'était pas définitive; et il en donne pour motifs le nombre des seigneurs normands qui étaient encore païens et le défaut d'union entre cette partie de la province et le reste de la Normandie.

Ces deux faits sont incontestables, nous l'avons pensé nous-même; mais ils ne nous paraissent pas entraîner cette conclusion. Il faudrait, pour cela, que le culte national eût été détruit par les incursions normandes jusque parmi les populations rurales; or, c'est ce qui est loin d'être démontré. Les petites agglomérations qui prirent, dès les premiers siècles du Christianisme, le nom de *paroisses* (2), étaient le résultat de l'un de ces phénomènes sociaux produits par des lois naturelles qu'on ne fait pas naître à volonté, et qu'on efface difficilement, — des convenances réciproques, des besoins communs et surtout des croyances religieuses identiques. — L'Église et le prêtre en sont le centre et le point de ralliement. La force brutale peut renverser l'une et chasser l'autre; mais l'idée résiste, et le souvenir se conserve. Nous appelons de nos jours ce sentiment, l'amour du clocher; tenons pour certain qu'il n'est pas nouveau, qu'il est vieux comme le monde chrétien, qui lui a donné une plus grande énergie et une vitalité plus tenace qu'aucun autre culte ne l'a fait. — Ne voit-on pas encore aujourd'hui d'anciennes paroisses, devenues de simples hameaux, garder au saint, patron de leur église en ruines, ou même disparue tout-à-fait, une mémoire fidèle

(1) *Hist. loc. sous les Ducs* (*Journal de Valognes*, n° du 27 décembre 1839).

(2) Gloss. de Duc. v° *Parochia*.

que se sont transmise une longue suite de générations ! — Pour les abbayes, les mêmes raisons ne sauraient être invoquées; et, cependant, les principales furent, on le sait, restaurées par les premiers ducs ; or, M. de Gerville lui-même affirme que les paroisses furent réorganisées avant les monastères (1), et il devait en être ainsi, car les paroisses se relevèrent d'elles-mêmes, du moment qu'un seul de leurs éléments constitutifs survécut aux désastres de l'invasion et de la conquête.

Dans la Presqu'île et dans les Iles, les abbayes n'eurent qu'une renaissance tardive et incomplète, ou pour parler plus exactement, la plupart furent annexées à celles qui furent fondées à des époques postérieures. Ainsi, l'abbaye de Portbail qui, au XIe siècle, était donnée en dot par Richard III à sa femme Adèle, devint la propriété de l'abbaye de l'Essay; celle de Saint-Marcouf fut partagée entre Fontenelle et Cérisy; le Ham, entre Saint-Père-de-Chartres, Saint-Sauveur et Montebourg; Le Vicel, entre l'Essay, Montebourg, Cherbourg et l'Hôtel-Dieu de Barfleur (1). A Aurigny, l'ancien couvent de femmes, dont l'emplacement est appelé *la Nonnerie*, en face de la côte de France, ne fut jamais relevé (2). Sur les îlots de Saint-Marcouf, on tenta, vers 942, d'établir un oratoire, en souvenir du saint resté populaire; mais, si l'on en croit une légende, une tempête enleva la charpente du bâtiment qu'on construisait, et la porta sur la côte du pays de Caux, où

(1) ***Hist. du Cotentin sous les Ducs***, etc. (***Journal de Valognes***, n° du 29 novembre 1839).

(1) ***Hist. du Cotentin sous les Ducs*** (***Journal de Valognes***, 29 novembre 1839.)

(2) ***Dict. des Iles*** (MSS. de M. de Gerville), p. 64. — ***Hist. des évêques de Coutances***, p. 22.

elle servit à l'abbaye de Fécamp, alors aussi en construction (1). A Serk, le couvent de Saint Magloire ne fut plus, à partir du XII[e] siècle, qu'un simple prieuré dépendant de Montebourg. — A Guernesey, il ne resta pas de traces de la chapelle que ce même saint y avait, pense-t-on, fondée au VI[e] siècle, et qui s'élevait sur un petit promontoire, à l'extrémité du Clos-du-Vale dont nous avons parlé (2). A Jersey, enfin, le monastère de Saint-Hélier attendit aussi le XII[e] siècle pour renaître; mais sa vie nouvelle n'eut pas une longue durée, car nous le verrons plus tard réuni à l'abbaye de Cherbourg. En résumé, on le voit, aucun des établissements religieux du Cotentin, fondés avant le IX[e] siècle et ruinés par les Danois, ne retrouva, au X[e], sa vie propre et distincte.

Les paroisses, au contraire, nous venons de le dire, reparaissent sans avoir subi de changements appréciables, au au nombre de dix, à Guernesey (3), de douze à Jersey (4), et d'une seule, dans chacune des petites îles d'Aurigny et de Serk (5).

On doit conclure de l'examen des vocables de ces diverses églises que l'influence danoise sur l'organisation ecclésiastique des Iles fut à peu près nulle, puisque sauf *Torteval* à Guernesey, et *Grouville* (6) à Jersey, toutes les paroisses

(1) ***Neustria pia, Hist. des évêques,*** p. 107.

(2) ***History of Guernsey,*** by Tupper, p. 26.

(3) Saint-Pierre-Port, Saint-Michel-du-Vale, Saint-Sampson, Sainte-Marie-du-Câtel, Saint-Sauveur, Saint-Pierre-du-Bois, Torteval, Sainte-Trinitéde-la-Forêt, Saint-Martin-de-Bellouse et Saint-André.

(4) Saint-Brelade, Saint-Pierre, Sainte-Trinité, Sainte-Marie, Saint-Jean, Saint-Ouen, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, Saint-Clément, Saint-Martin-le-Vieux, Grouville et Saint-Hélier.

(5) Sainte-Anne à Aurigny, Saint-Magloire à Serk.

(6) Le nom de ***Torte*** était commun parmi les Danois; Raoul Torte qui

conservèrent les noms qu'elles avaient reçues des prêtres ou des moines qui les administraient.

Il y a de ce fait une explication très-simple et qui est indépendante de celle qui ressort de la puissante vitalité de l'Église ; elle se tire de la seconde cause que nous avons attribuée à la disparition rapide de la langue du Nord ; — nous voulons parler des progrès du régime féodal parmi les nouveaux possesseurs du sol normand.

joua un rôle important sous Richard Ier, est le plus connu de ceux qui le portèrent (Wace, t. 1, p. 182.) Plusieurs localités en Normandie se nommaient Torteval (*Cartulaire normand, ap. Mém. des Antiq.* t. XVI, p. 193, et *Grands rôles de l'Echiquier*, ap. *Mém. des Antiq.* p. 210.) Il y avait aussi, sur le continent normand, un fief de *Grouville, de Gorovilla* (*Grands rôles,* p. 174, col. 1).

CHAPITRE III.

Les chefs danois deviennent des seigneurs féodaux. — Ascendant de l'épiscopat. — Alliance de l'épiscopat et de l'aristocratie. — Influence de la langue latine. Les chefs Danois dans le Cotentin. — Leur éloignement de la cour des ducs. — Assassinat de Guillaume-Longue-Épée. — Ses conséquences. — Éducation danoise de Richard.

Les chefs danois s'étaient emparés des grands domaines dans les Iles et la Presqu'île, dès que la conquête se fut affermie, et, certainement, avant le prétendu partage au cordeau attribué à Roll. Ils n'eurent aucune répugnance à se transformer en seigneurs féodaux, tout disposés qu'ils furent à tenir fort peu de compte de la suzeraineté ducale, et à user largement de l'immense pouvoir que le système social leur donnait sur de nombreux vassaux, qu'ils finirent par traiter comme les esclaves antiques (1). Ils avaient un

(1) Voy. entre autres documents, l'acte de douaire de Richard II (*Thes. nor. anecd.* de dom Martène, t. 1, p. 122) dans lequel le duc donne à sa femme « *familiâ meâ quingentos utriusque sexus.* »

intérêt évident à ne pas reconstituer immédiatement les monastères avec leurs possessions terriennes et leur influence d'autrefois ; mais ils n'en avaient aucun à changer les circonscriptions paroissiales. Il leur était plus facile, au contraire, en respectant les habitudes des populations, et en conservant les divisions auxquelles elles tenaient, d'asseoir les impôts qu'ils se faisaient payer sur des bases déterminées, probablement, depuis de longues années. Ils trouvaient à cela un autre avantage, celui de ne pas froisser l'autorité ecclésiastique, alors même que, par esprit d'opposition, bien plus que par conviction, ils persistaient dans leur culte.

Les évêques n'avaient rien perdu de leur caractère et de leur ascendant. Plus que jamais, ils étaient les seuls représentants de l'autorité intellectuelle et morale au milieu d'une société meurtrie par tant de calamités et livrée à toutes les passions matérielles. Ils avaient dirigé même les événements politiques ; ils avaient transigé avec les barbares du Nord, comme leurs devanciers avec les barbares d'Outre-Rhin, afin de rendre la terre chrétienne à la civilisation et au repos. Tel avait été le rôle que l'archevêque de Rouen, Francon, avait rempli au commencement du Xe siècle, en se faisant médiateur entre les envahisseurs de sa province et le monarque devenu trop faible pour la protéger (1). Et la dynastie normande, subjuguée par le moyen qui avait réussi avec la dynastie mérovingienne, était devenue une alliée fidèle de l'Église, et répara, en peu de temps, les pertes qu'elle-même lui avait fait éprouver.

Cette alliance, d'ailleurs, était dans la nécessité des

(1) « Quer jà li roiz de France ne s'en entremetreit
Quer il n'aveit la force, ne il ne tant valeit. »
Roman de Rou, t. 1, p. 57).

choses. L'aristocratie nouvelle, en entrant dans un état social où l'écriture avait une importance considérable, devint tributaire de la seule classe qui eût conservé le goût et la pratique des études de l'esprit; elle ne pouvait se passer des clercs qui tous étaient membres du clergé, et, pour la plupart, du clergé régulier (1). De là, deux conséquences relatives, l'une, à l'abandon de la langue danoise, et l'autre à la composition du personnel ecclésiastique.

Les conventions écrites ne pouvant être rédigées que par les clercs, ceux-ci avaient naturellement conservé les formules latines; ils n'en connaissaient, et il n'y en avait pas d'autres; car, les idiomes vulgaires étaient trop imparfaits même pour reproduire par la traduction, les expressions qui appartenaient à la savante terminologie romaine. Il arriva de là que la langue des Danois devint de plus en plus étrangère aux relations ordinaires de la vie civilisée et de plus en plus négligée, à mesure que les hommes qui la parlaient se rapprochèrent davantage du clergé et de la population indigène, c'est-à-dire du double foyer où se formait lentement notre langue française. Il arriva de plus que les traces laissées, par les conquérants, dans les noms de lieux et de personnes, sans être effacées, changèrent d'aspect; les terminaisons et, souvent aussi le radical reçurent, de la main des clercs, l'empreinte latine. L'effet se produisit si rapidement que, moins d'un siècle après l'avénement du premier duc, il n'était plus question, même dans le Cotentin, de la langue que son petit-fils allait apprendre à Bayeux.

D'un autre côté, le contact des seigneurs normands avec le clergé leur fit bientôt comprendre quelle source d'avan-

(1) Nous verrons plus tard que les premières chartes de cette époque, qui nous sont parvenues, sont presque toujours souscrites par des moines.

tages ils pouvaient tirer de son concours, et quel intérêt ils avaient, dès lors, à s'en rapprocher et à respecter son organisation hiérarchique et territoriale. Bien plus, ils ne tardèrent pas à pénétrer dans ses rangs; l'épiscopat normand se recruta parmi eux, et, malheureusement, ils purent entrer dans le sanctuaire, sans déposer sur le seuil, leurs vices, leur turbulence brutale et leurs instincts de barbares. — L'état moral du clergé ne se ressentit que trop du profond désordre et des désastres que la société avait subis.

A l'époque où nous sommes parvenus, c'est-à-dire sous Guillaume-Longue-Épée, le Cotentin paraissait être déjà la propriété de quelques principales familles. L'une avait pour chef, nous l'avons vu, Rioulf, auquel les chroniqueurs donnent le titre de Comte — *Quens* — adopté, à l'imitation des Français, par les chefs normands; l'autre, que nous retrouverons mêlée à tous les grands événements des règnes postérieurs, était celle dont le premier membre connu apparaît, sous le règne de Richard Ier, avec le nom de Roger (1). La première tomba après la révolte de Rioulf, et fut remplacée par Anslech, qui fut l'auteur de la maison de Bricquebec. — La seconde fut la famille de Néhou et de Saint-Sauveur. — L'une et l'autre se partageaient l'île de Guernesey. Les Saint-Sauveur possédaient Saint-Sampson, Saint-Pierre-Port, Saint-André, Saint-Martin, la Forêt et Torteval, et les Bricquebec, le Val, le Câtel, Saint-Sauveur et Saint-Pierre-du-Bois (2).

Ces familles n'étaient pas évidemment les seules qui dominassent le Cotentin continental et insulaire, mais nous

(1) ***Hist. du Château et des Sires de Saint-Sauveur***, par M. L. Delisle, p. 1.

(2) Tupper's ***Hist. of Guernsey***, p. 38.

attendrons, pour les mentionner, l'époque prochaine où les monuments écrits remplaceront les indications toujours un peu vagues des chroniques. Ce que nous pouvons, dès à présent, faire observer, c'est, d'une part, le rôle de plus en plus accessoire et dépendant que prennent les Iles, et, d'une autre part, l'attitude toujours réservée et presque toujours opposante de la Presqu'île vis-à-vis du gouvernement ducal.

Les Iles, depuis que la conquête a mis et affermi la grande propriété entre les mains des chefs normands, ne sont plus, pour ceux-ci qu'un élément de fortune, une source de revenus qui leur servira bientôt à se montrer généreux envers l'Église. La résidence n'en paraît pas leur plaire, et cela se comprend, si on compare l'étendue modeste de ces rochers très-fertiles, mais si étroitement entourés par la mer, à celle de ces immenses possessions que Roll avait attribuées ou reconnues à ses compagnons, et dont quelques-unes couvraient une partie de la Normandie (1). Et puis, l'isolement n'était plus nécessaire ; le temps des camps retranchés, des courses maritimes, des expéditions de pirates était passé. Le premier effet de la vie civilisée avait été de substituer à la guerre d'invasion, — la seule qui soit logique, puisqu'elle est de l'essence de l'état barbare, — la guerre politique qui met la force matérielle à la place du droit et associe ainsi deux principes contradictoires, dont l'un, à la rigueur, ne devait être que la sanction de l'autre.

Mais, sur ce point encore, il existait une différence profonde entre la partie occidentale et maritime, et la partie continentale de la Normandie. La défaite du comte du

(1) La famille des Tesson du Cinglais possédait à elle seule des domaines qui, réunis, auraient, suivant un dicton, couvert le tiers-pied de la province. (*Roman de Rou*, t. II, p. 30, not. 4.)

Cotentin n'avait point abattu le parti qu'il représentait et que fortifiaient les bandes danoises qui avaient accompagné Harold, et qui se maintenaient à Cherbourg et dans la Hague. A l'exception de quelques anciens *iarls*, comme Anslech et Bothon, qui avaient pris, en qualité d'opulents propriétaires et de hauts seigneurs féodaux, un grand ascendant à la cour ducale, et que leur intérêt y attachait, les autres *Barons*, ainsi qu'on les appelait parfois, ne voyaient qu'avec regret leur indépendance menacée par la dynastie nouvelle. Il est évident pour nous, quelles que soient la diversité et l'obscurité des récits de nos historiens sur cet événement (1), que l'assassinat de Guillaume-Longue-Épée fut inspiré et préparé par le vaincu du Pré-de-la-Bataille, qui, d'après la version adoptée par Dudon, était l'un des quatre complices d'Arnoul à Picquigny, et trouvait ainsi à assurer sa vengeance, tout en satisfaisant celle du duc de Flandre.

La mort du duc de Normandie, survenue le 16 décembre 943 (2), jeta le pays dans le plus grand trouble. Les Normands et les Bretons, nous dit le doyen de Saint-Quentin, « ne trouvèrent de gués nulle part — *nusquàm repererunt vada* (3). — Et cependant, selon ce même auteur, tous acclamèrent le jeune Richard. En réalité, les choses furent loin de se passer aussi régulièrement. Le parti danois, représenté par les hommes du Bessin et du Cotentin, se releva avec un redoublement d'énergie, et s'efforça de restaurer le

(1) Dudon, p. 207 et 208. — *Etude sur Dudon*, p. 85 et suiv. (ap. *Mém. des Antiq.*) Les quatre assassins étaient Eiric, Robert, Rioulf et son neveu Baulze-le-Court. — Toustain de Billy admet cette version de la complicité de Rioulf (p. 17 du MSS. de la bibl. de Caen).

(2) *Etude sur Dudon*, p. 86 (*Mém. des Antiq.* t. XXIII.)

(3) Dudon, p. 208.

paganisme. Il y était encouragé par l'éducation particulière que Guillaume avait, dans un but politique, fait donner à son fils. Richard avait été confié à Bothon ; il avait passé son enfance dans le domaine que les ducs possédaient près de Bayeux, à Noron ou à Balleroy, et y avait appris la langue danoise ; il n'avait même pas été baptisé ; il ne le fut qu'après la mort de son père (1).

(1) Dudo, p. 219 et 222.

CHAPITRE IV.

Minorité de Richard Ier. — Intervention du roi de France dans les affaires de la Normandie. — Le Cotentin remis à la garde de Hugues, duc de France. — Le parti danois. — Guerre avec la France et la Bretagne — Le Cotentin reste sans gouvernement. — Résistance des Normands contre la royauté française. — Rôle actif du Cotentin et de ses principaux barons. — Les Danois de la Hague. — Bataille sous Varaville. — Nouvelle expédition de Harold. — Il oblige Lothaire à demander la paix. — Calme dont jouit le Cotentin.

Conformément aux règles du droit féodal, déjà en vigueur, le fief était un titre personnel qui devait, au décès du vassal, et par une investiture nouvelle, passer sur la tête de son héritier. En cas de minorité de ce dernier, il restait aux mains du suzerain, ou était donné en garde à un tiers. Le dernier duc avait voulu prévenir ce résultat, en faisant, dès 940, reconnaître son fils comme son seul et légitime successeur. Les seigneurs normands et bretons lui avaient prêté leur serment de foi et hommage à Quévilly, où

ils avaient été convoqués (1). — Mais la dernière volonté des princes est rarement obéie, et les passions politiques ne respectent guère celle qui ne s'impose plus que par l'autorité des souvenirs. Quoique le roi de France parût s'empresser de confirmer la cession faite à Roll, et manifestât de généreuses intentions, on sait par quelles vicissitudes passa le jeune Richard, et comment il fut sauvé de la dangereuse affection de son prétendu protecteur.

Louis d'Outre-Mer s'attribua la garde de la Haute-Normandie; il laissa celle du Bessin, du Cotentin et de l'Avranchin au puissant duc de France, Hugues. Il savait que, sur cette dernière partie de la province, il était moins facile d'exercer efficacement un droit que de le concéder, et que son redoutable vassal rencontrerait plus d'un obstacle s'il tentait de le revendiquer. Les événements justifièrent ces prévisions.

La *Chronique* de Frodoard, qui ne se concilie pas toujours avec nos historiens locaux, tout en les complétant souvent, et l'*Histoire* de Richer mentionnent ici une circonstance toute particulière et qui nous semble assez vraisemblable. D'après ces auteurs, certains chefs normands reconnurent la suzeraineté du roi de France, et certains autres, celle de Hugues-le-Grand (2). En même temps, nous voyons le parti danois faire une levée de boucliers, dans l'année même de la mort de Guillaume-Longue-Épée (943).

Les trois comtes, Bernard-le-Danois, Anslech et Raoul, dont

(1) Dudo, p. 221. — Guill. de Jum. lib. III, chap. VIII.

(2) *Chron. Frod.* (ap. *Hist. franc.* de Duchesne, t. II, p. 607, ad ann. 943. *Richerii hist.* lib. II, § 34 « Alii vero Nortmannorum Richar» dum ad regem transire indignantes, ad Hugonem ducem concedunt.) » Hugues conserva jusqu'à sa mort le titre de *duc des Bretons et des Normands*, si l'on s'en rapporte à un fragment publié par Duchesne, dans le même vol. p. 632.

les résidences principales étaient à Harcourt, Bricquebec et La Roche-Tesson, dirigèrent, sinon ostensiblement, du moins par tous les moyens en leur pouvoir, ce mouvement qu'ils avaient le droit et l'intérêt de considérer comme national (1). Ils avaient pris la direction politique du duché, en qualité de gouverneurs du jeune Richard. Ce furent, en effet, les hommes du Cotentin qui composèrent l'armée contre laquelle le roi de France et Hugues eurent à lutter. Parmi eux, on comptait un grand nombre de païens, arrivés d'outre-mer et campés à la pointe de la Hague, et des Normands baptisés et revenus au paganisme.

L'une des troupes avait envahi le pays d'Evreux, s'était emparée de la ville et avait commis de nombreux ravages. Hugues marcha contre elle; après des combats acharnés, grâce au concours des habitants du pays qui étaient restés chrétiens, et qui détestaient les Normands, quoiqu'ils en eussent le nom, il réussit à reprendre Évreux et à refouler l'ennemi au delà de l'Orne. Quelques mois après, il franchissait lui-même ce fleuve, et allait mettre le siége devant Bayeux, à la tête de Français et de Bourguignons (2).

Louis-d'Outre-Mer, de son côté, avait trouvé à Rouen, où il s'était rendu en toute hâte à la nouvelle de l'assassinat de Guillaume, d'autres bandes conduites par deux chefs,— l'un, Sedrich, auquel le chroniqueur donne le titre de *roi païen* et qui, peut-être, était le *Kœnig* des Danois de la Hague, et l'autre, le normand Thurmod, renégat du Christianisme, qui s'efforçait d'entraîner le jeune duc et ses compagnons dans son apostasie.

(1) ***Chron. de Norm.*** éd. Megissier, p. 26, verso. — Il est probable que cette famille de Raoul était la même que celle des Néel de Saint-Sauveur. (Voy. ***Recherches de M. de Gerville***, ap. ***Mém. des Antiq.*** t. V, p. 188.)

(2) ***Chron Frodoardi***, ad. ann. 944. (ap. Duch. t. II,) ***Rich. hist.*** (p. 75.)

Les historiens ne nous donnent aucun détail sur la lutte qui eut pour théâtre la capitale même de la Normandie ou ses environs ; ils se contentent de nous apprendre que Thurmod fut tué, que le comte de Montreuil, Hélouin, reçut le gouvernement de Rouen et la mission de venger le meurtre de Guillaume sur Arnold et sur le neveu de Rioulf, Balzo-le-Court (1), et qu'enfin, le roi de France retourna à Compiègne, où Hugues le rejoignit pour s'entendre sur les mesures propres à amener la soumission des rebelles (2).

Ces derniers, repoussés mais non vaincus, se retirèrent dans leur presqu'île. De là, mécontents selon toute probabilité, — car nos chroniques sont muettes sur ce point, — de l'attitude que les comtes bretons, Alain et Béranger, avaient prise dans tous ces événements, ils passèrent le Couesnon et se ruèrent sur Dol. Le vieux sang scandinave se réveilla dans cette occasion. La ville fut livrée au pillage et à l'incendie, la cathédrale fut dévastée, et l'évêque, qui s'y était réfugié, fut tué avec un grand nombre de chretiens. Le temps des pirates du Nord paraissait revenu. Une bande, nouvellement débarquée, accourut à l'aide de ses compatriotes, et chassa les bretons de leur terre, après en avoir fait un grand carnage (3).

Le Cotentin n'avait plus de gouvernement ; il s'administrait lui-même, sous la direction de ses deux ou trois principales familles aristocratiques ; il ne s'en trouvait pas plus mal.

(1) ***Balduinus curtus***. Il fut tué, et ses mains coupées furent envoyées à Rouen, par Hélouin (***Chron. Frod.*** ad. ann. 943). Les Cotentinais s'en souvinrent et tuèrent, à leur tour, près de la Dives, le prétendu vengeur de leur duc.

(2) Le récit de Richer (lib. II, § 35), renferme quelques autres détails. — Thurmod, tué par le roi de France lui-même, — Sedrich, percé de trois coups de lance. — Neuf mille Danois restés sur le champ de bataille, etc.

(3) ***Chron. Frod.*** ad. ann. 944.

Les troupes armées, sorties de sa population, se gardaient de porter la moindre atteinte à son repos et sa prospérité. Aussi était-il devenu le pays le plus riche et le plus fertile de la Normandie (1), et Robert-le-Danois pouvait-il dire au roi de France :

« Là est la bonne terre et le bon combattant ;
» Diex mille chevaliers qui tost seront montant
» En istront, se li Dus (Hugues) le vait bien sermonant.
. . . .
» La terre est pleitive, è li homes manant
» Là sont li boen vilain è li boen païsant (2). »

En tous cas, le parti cotentinais, qui était alors celui de l'indépendance normande, avait subi à Rouen un véritable échec. Les barons qui le dirigeaient comprirent que l'alliance de Louis-d'Outre-Mer et de Hugues-de-France rendait la lutte difficile ; il fallut qu'ils se résignassent à voir leur jeune souverain emmené à Laon, comme un ôtage. Nous n'avons pas à raconter ici des faits que chacun connaît, et dont le caractère dramatique donne, à cette période de l'histoire de Normandie, un intérêt romanesque. Nous devons nous renfermer dans les limites de notre sujet, et rechercher seulement, quelle part active notre presqu'île prît aux événements qui assurèrent à la dynastie de Roll la prépondérance politique dans l'Europe occidentale.

La résistance nationale normande aux efforts du monarque, qu'une fiction appelait encore le roi des Francs, s'appuya sur la diplomatie des barons, qui parvinrent à rompre l'alliance du roi avec Hugues, sur les populations du Co-

(1) *Chronique*, etc, éd. Mégissier, p. 31, verso.

(2) *Roman de Rou*, t. 1, p. 173. — *Chron.* de Benoit, t. 1, p. 590 et suiv.

tentin et du Bessin et sur le concours des Danois.

Le rôle capital, dans les intrigues qui se croisèrent alors autour de Louis-d'Outre-Mer, fut joué par Bernard-le-Danois, avec l'aide des sires de Bricquebec et de la Roche-Tesson. En tous temps, la duplicité a conduit au succès, qui en fait une vertu; celle que déployaient, au Xe siècle, les seigneurs normands pourrait servir de modèle à tous ceux qui ont le périlleux honneur de gouverner les hommes; le récit qu'en font nos chroniqueurs est plein d'enseignements (1).

Cette habileté, toutefois, n'aurait probablement pas amené les résultats décisifs qu'elle avait préparés, si elle n'avait eu, pour point d'appui, le sentiment énergique d'indépendance qui animait la Presqu'île entière depuis son extrémité jusqu'à l'Orne. L'état d'insurrection y était permanent, et la haine de la domination française y était devenue aussi générale qu'invétérée. On accusait les rois d'être envieux de la prospérité de la province et de chercher, par tous les moyens, à s'approprier les terres que les chefs normands y possédaient depuis les premiers temps de la conquête (2). Louis-d'Outre-Mer, suivant Dudon (3), alla plus loin. Il conçut le projet d'enlever aux barons du Cotentin et du Bessin, non-seulement leurs terres, mais aussi leurs femmes, et de donner les unes et les autres à ses familiers. Si ce détail peut sembler assez invraisemblable, il fut, du moins, assez heureusement inventé pour accroître l'irritation nationale et la porter à son comble. Les grandes dames nor-

(1) ***Richer. hist.*** lib. II, § 42 et seq.— ***Dudo.*** lib. IV, ***Rob. de Monte*** etc.

(2) ***Roberti de Monte Accessiones ad Sigebertum*** (ap. Guibert de Nogent, p. 724,)

(3) Dudo, p. 258. — ***Rom. de Rou***, t. 1, p. 178. Guill. de Jumiège, ne dit rien de cette circonstance qui peut paraître douteuse.

..des accueillirent, avec une indignation qui fait l'éloge ..e leur vertu et de leur constance, l'idée plus que singulière en pays chrétien, de faire de leur personne un accessoire de la propriété foncière ; elles déclarèrent que « plustost s'en » yroient noyer à la mer, qu'ils abandonnassent leurs maris » pour en prendre d'autres (1). » — Raoul Torte, chargé de l'administration du duché, acheva, par ses exactions et ses actes d'oppression et de vandalisme, de creuser entre les deux peuples un abîme de plus en plus profond. L'œuvre de fusion commencée par Roll subit un temps d'arrêt; l'esprit scandinave se releva avec une force croissante, et l'aristocratie du Cotentin fit un nouvel appel à ses frères du Danemark.

Les Danois établis dans la Hague, sous Guillaume-Longue-Épée, ne s'en étaient pas éloignés, quelque obscurité que les chroniques aient jetée sur ce point, en racontant que les députés de Bernard-le-Danois se rendirent en Danemark, pour solliciter le secours de Harold (2). Dudon ne parle pas de cette dernière circonstance (3), et Guillaume de Jumiège, Wace et Benoît disent positivement que ce chef était encore, à ce moment, à Cherbourg (4). D'après Richer, la domination de Harold se serait même, dès ce moment, étendue sur le Bessin (5). Les faits, d'ailleurs, ne permettent pas de

(1) *Chronique de Norm.* (éd. Mégissier, p. 33, verso.)

(2) *Chron.* de Mégissier, p. 33, verso. L'auteur pour tout ce qui concerne Harold, confond les dates et les événements de manière à rendre son récit peu intelligible et peu digne de confiance.

(3) Dudo, p. 239 (§ 84).

(4) Guill. de Jum. liv. IV, cap. VII. — Wace dit, t. I, p. 183.

« De Costentin manda Heroult priveement
» Ki a Chieresbore ont séjourné lungement. »

(5) *Richer. hist.* lib. II, § 47. Cet auteur commet, sans doute, ici une erreur en faisant venir le roi de France à Bayeux « Baiocas... securus acces» sit. »

supposer qu'il en pût être autrement; car, sans la permanence du séjour des Danois dans le Cotentin, dont ils occupaient les ports, et, en particulier, celui de Barfleur, (1) on ne pourrait expliquer leur présence autour de Rouen, au moment du meurtre de Guillaume, ni la rapidité de leur arrivée, sur une flotte nombreuse, à l'embouchure de la Dives, en 945. Un simple détail, au surplus, nous semble décisif pour établir cette thèse. Lorsque, dans le combat qui eut lieu près de cette rivière, les deux armées furent en présence, on sait comment Herlouin fut tué. Un soldat danois, entendant un de ses compagnons d'armes reprocher au comte français son ingratitude envers celui qui l'avait si généreusement secouru, s'avança et le renversa d'un coup de lance. Or, ce compagnon avait suivi Guillaume au siége de Montreuil, et avait pu ainsi reconnaître Herlouin, l'allié du chef au service duquel il se trouvait dès cette époque (2).

Les Danois de la Hague étaient donc, en quelque sorte, une troupe auxiliaire qui, venue du Nord, soit dans un but, soit dans un autre, était à la disposition moins du duc même de Normandie que des barons du Cotentin. Ils intervenaient, dans les circonstances ordinaires, par de simples détachements réunis aux levées faites dans la Presqu'île. Il fallut un danger pressant et la crainte de l'envahissement du sol par les forces supérieures du roi de France uni à Hugues-le-Grand, pour que la colonie militaire se déplaçât tout entière, sous la conduite de Harold, et groupât, autour d'elle, ce que le Bessin, l'Avranchin, le Cotentin, le Val de

(1) Benoit, t. 1, p. 11.

(2) *Chron.* éd. Mégissier, p. 34. Dudon, dans le récit de cet épisode met principalement en scène les Cotentinois et les Bajocasses auxquels il donne le nom générique de *Dacigenæ* (Dudo, p 241).

Mortain et le Val de Cinglais renfermaient d'hommes en état de porter les armes (1).

L'énergique élan des populations sauva, sur les bords de la Dives, l'indépendance de la province; et la défaite du roi de France, suivie de sa capture, rendit au jeune Richard son duché affranchi de tout service féodal. Désormais, il ne releva que de Dieu — « *Nullis nisi Deo servitium ipse et* » *successio ejus reddat* (2). »

Ce fut là pour la Normandie, malgré les épreuves qu'elle eut encore à traverser, le commencement d'une ère de grandeur politique, dont l'étude spéciale serait pleine d'intérêt. L'élément scandinave reprit, pour un instant, son influence absolue. Harold domina chrétiens et païens; et, de sa résidence de Bayeux, les ramena les uns et les autres, à l'observation « des lois et statuts du duc Roll. » Il fit, en outre, restaurer les villes et les châteaux, « afin de pré- » venir les vicissitudes de la fortune (3). » Cette intervention des descendants des anciens pirates n'est pas le trait le moins curieux de cette époque de formation de la nationalité normande. Elle ne fut pas la dernière; nous la voyons encore apparaître aux jours de danger et de lutte, dix-huit ans plus tard, lorsque Richard Ier, arrivé à l'âge de la force et de la maturité, se vit exposé à une nouvelle coalition formée par le roi de France et le comte de Chartres.

Cette fois, si la certitude de cet épisode de notre histoire est suffisamment établie (4), les Danois vinrent de leur pays d'origine, envoyés encore par un chef du nom de

(1) *Roman de Rou*, t. 1, p. 184.

(2) Dudo, p. 247. — *Roman de Rou*, t. 1, p. 193, etc.

(3) Dudo, p. 245.

(4) Les historiens normands seuls rapportent cet épisode; il n'en est fait aucune mention ni dans les chroniques recueillies par D. Bouquet, ni dans l'histoire de Richer. (Voy. *Rom. de Rou*. t. 1, p. 251, not. 5).

Harold, mais qui ne pouvait pas, évidemment, être le héros de la bataille sous Varaville, quoique Wace le suppose (1). Ces nouveaux auxiliaires, — nous pourrions peut-être dire mercenaires, — remontèrent la Seine et s'arrêtèrent à Geffosses — *Geroldi fossa*, entre Vernon et Bosnières, que quelques auteurs, à tort évidemment, ont confondu avec le village de même nom qui est situé à la pointe de Maisy, près du Grand-Vey, sur les limites du Bessin (2). Le secours fut efficace, puisqu'il obligea Lothaire et Thiébault à demander merci; seulement, il le fut par des moyens tellement barbares, qu'il est permis de douter s'il fut positivement réclamé par Richard, ou si, au contraire, la flottille danoise n'entra pas dans la Seine un peu malgré lui.

A peine arrivés, les païens, en effet, suivant leur vieille tactique, se jetèrent sur le pays, sans se préoccuper du souverain auquel il appartenait. La terre du roi de France et celle du comte de Chartres furent, en peu de temps, couvertes de ruines et abandonnées par leurs habitants. Cette guerre sauvage commençait à n'être plus dans les mœurs; elle provoqua un cri général d'indignation et de désespoir; elle devenait impolitique. L'Église protesta dans un synode, et députa l'évêque de Chartres vers le duc de Normandie pour lui demander dans quel but

(1) Les trouvères Wace et Benoît ont adopté pour désigner les chefs danois deux noms typiques ; avant Roll, c'est ***Hastings***, et après lui, c'est ***Harold***, ***Ailgrold*** ou ***Hérout***.

(2) ***Chron***. de Mégiss. p. 42. Il est fort douteux que la traduction latine de ce nom indique son étymologie vraie ; Huet, dans ses ***Origines de Caen***, p. 501, nous paraît avoir donné la plus probable,— ***Way-fosse***, chemin creux. — Dans la plaine du Bessin, on trouve souvent des parcelles de terre appelées ***la Geffosse***.

il permettait aux païens d'écraser ainsi les chrétiens (1). Richard invita l'envoyé à revenir au mois de mai avec les représentants de ses adversaires, et promit que, dans l'intervalle, il s'efforcerait d'adoucir l'orgueil de ses barbares alliés. On était alors en 963.

La tâche ne fut pas aisée. Les Danois avaient pris goût au riche butin que, depuis trois ans, ils recueillaient dans le Dunois et la Beauce, et dont les Normands tiraient un profit discret. Il fallut de nombreuses conférences, et même un sermon, dans lequel, d'après le doyen de Saint-Quentin (2), le duc leur exposa les dogmes les plus abstraits de la religion chrétienne, pour leur persuader de se retirer dans le Cotentin, où ils se retrouveraient, plus qu'ailleurs, au milieu des souvenirs et des traditions de la patrie absente. Une partie d'entre eux se laissa gagner aux douceurs du repos et de la vie civilisée, se convertit au christianisme et accepta des terres que Richard leur distribua généreusement. Quant aux autres, restés païens endurcis, ils ne voulurent ni baptême, ni domaine. On leur offrit des vaisseaux tout approvisionnés et des mariniers cotentinais — *constantinensibus viatoribus* (3), qui les conduisirent en Espagne, où ils accomplirent des exploits dont le récit appartient plus à la légende qu'à l'histoire.

Les habitants du Cotentin, on le voit par le passage de Dudon que nous venons de citer, avaient conservé leurs habitudes et leur supériorité nautiques. Ils étaient regardés comme les meilleurs marins de toute la Normandie. C'était parmi eux qu'étaient ces « bonz esturmenz (4) » auxquels

(1) Dudo, p. 277 et seq.

(2) Dudo, p. 284.

(3) Dudo, p. 287. *Rom. de Rou*, t. 1, p. 263. — Benoît, t. II, p. 313 et suiv.

(4) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 263. — *Estourman*, pilote, devenu en anglais

Richard confiait la mission de le débarrasser des hôtes qui l'incommodaient; — c'était parmi eux aussi, que Robert devait trouver ses sauveurs, et que Guillaume-le-Bâtard devait choisir le pilote qui le conduirait à Pevensey (1). — Ils sortaient des nombreux ports qui entouraient les Iles et la Presqu'île, et qui présentaient, peut-être, à cette époque, une activité que la plupart ont perdue de nos jours (2). Des uns, on passait aux Iles, avec lesquelles les relations étaient fréquentes, puisque le sol en appartenait presque exclusivement aux seigneurs dn Cotentin; des autres, on se rendait en Angleterre, qui, en attendant qu'elle fût conquise, avait déjà de nombreux rapports commerciaux et politiques avec la Normandie.

Les incursions des Danois et leurs établisssements permanents ne firent, du reste, qu'étendre et améliorer cette situation particulière. Les habitants de la Presqu'île avaient un champ d'activité beaucoup plus étendu que le reste du duché. Ils pouvaient, plus aisément, rester en dehors des agitations qui imposaient, à leurs compatriotes d'au-delà de la Dives, de si rudes épreuves. Pendant que la guerre sévissait sur les frontières du pays chartrain et du pays de France, ils jouissaient d'un calme profond et d'une prospérité qu'aucune calamité ne troublait. Chaque paysan pouvait travailler suivant sa volonté, et sans craindre d'être opprimé. « La terre de Richard était stable et tranquille — *terra*

moderne ***Steerman*** (Benoît, t. III, p. 349. — ***Roman de la Violette***, p. 14. — ***Archéologie navale***, par Jal, p 180.)

(1) Les pilotes qui sauvèrent la flotte de Robert (en 1029), étaient de Guernesey. Le pilote de Guillaume-le-Conquérant était de Barfleur (Ord. Vital, édit. Duch. p. 868.)

(2) ***Recherches sur les ports du Cotentin***, par M. de Gerville. (***Journal de Valognes***, numéros de septembre et octobre 1840.)

» *solida erat et quieta, nec ullius calamitatis peste afflicta* (1). — Les immigrations qui continuaient dans une proportion moins considérable, bien entendu, entretenaient, en le renouvelant, l'ancien élément qui avait si profondément changé les destinées du pays et lui avaient imprimé son caractère spécial. Nous ne croyons pas, cependant, quel que soit, d'ailleurs, l'imperturbable et constant optimisme de nos chroniqueurs, que l'intervention de ces nouveaux coureurs d'aventures fût provoquée par les princes normands; elle était plutôt subie avec une répugnance qui n'empêchait pas de profiter de leur secours, mais qui se manifestait aussitôt que le besoin de ces redoutables et turbulents auxiliaires ne se faisait plus sentir. Les temps étaient changés. Le descendant des anciens *rois de la mer* était devenu un monarque civilisé, — au moins par les qualités extérieures, — un haut suzerain féodal, le gendre du puissant duc de France et le beau-frère de celui qui allait prendre la place des fils de Charlemagne ; il était soutenu par les grands seigneurs issus du même sang que lui, et qui voulaient garder leurs domaines. Il ne pouvait donc guère lui convenir de se rappeler l'origine de sa race et de souffrir, à sa cour et près de sa personne, les rudes compagnons auxquels son aïeul devait sa couronne ducale, et qui, comme le lion de la fable, ensanglantaient parfois la main qu'ils ne voulaient que toucher en amis. Ils étaient surtout redoutés dans les îles que leur isolement, leur population peu nombreuse et l'absence des hommes que le service féodal appelait sur le continent, laissaient à peu près sans moyens de défense. Et puis, les bandes danoises ne se composaient pas, à coup

(1) Dudo, p. 277. — § 114, — « Quisque colonus quod ambiebat libere » agebat, possibilitate suæ voluntatis percepta. »

sûr, de l'élite de la nation à laquelle elles appartenaient ; de plus, elles étaient païennes. C'est ce qui avait effrayé l'Eglise, et avait donné, à la royauté française, l'appui énergique de l'épiscopat en France et en Bourgogne (1) ; c'est aussi ce qui fit naître, ailleurs, un nouveau danger pour le Cotentin.

(1) *Chron. Frod.* ad. ann. 944.

CHAPITRE V.

Richard établit les Bénédictins au Mont-Saint-Michel — Les chanoines réguliers se réfugient, dit-on., à Guernesey. — Le château du Vale. — Les Danois attaquent l'Angleterre. — Olaf Tryggveson. — Le *Keuraland*. — Le *Kelgènes*. — Expédition d'Ethelred contre le Cotentin. — Néel de Saint-Sauveur bat et chasse les envahisseurs.

En 966, Richard avait chassé les clercs séculiers ou chanoines qui occupaient l'abbaye du Mont-Saint-Michel et dont les mœurs ne passaient pas pour être orthodoxes (1) ; il les avait remplacés par des moines de la règle de Saint Benoît (2).

(1) Voy. sur l'état du monachisme à la fin du Xe siècle, les curieux détails donnés par Richer (lib. III, § 33 et suiv.), à l'occasion des réformes arrêtées dans le synode présidé, en 971, par Raoul, abbé de Saint-Remi. — On allait jusqu'à adresser ce reproche aux moines : « atque ex staminis subtilitate etiam » pudenda intuentibus non protegunt. » On leur défendait aussi l'usage des chaussures à la *poulaine* et des tuniques à longues manches et serrées à la taille. (loc. cit. § 37.)

(2) *Roberti de Monte access. ad. Sigeb.* ord ann. 966. (ap. Guib. de Novig. p. 720).

D'après une tradition, rapportée par tous les historiens de Guernesey (1), quoiqu'elle ne s'appuie sur aucun texte positif et qu'elle soit même contestée (2), les clercs dépossédés auraient passé dans cette île, et y auraient fondé, dans la paroisse du Vale, un prieuré qu'ils auraient nommé Saint-Michel, en mémoire de leur ancien monastère, et qu'ils auraient fortifié. Vers ce même temps, les insulaires construisirent sur une éminence qui domine le hâvre de Saint-Samson et sur laquelle fut élevé, plus tard, le château du Vale ou de Saint-Michel, une redoute destinée à les défendre contre les pirates.

Ces pirates pouvaient, comme le conjecture M. Block Tupper, n'être pas toujours des Danois, puisque ceux-ci étaient les fidèles alliés des Normands. Cependant nous avons dit avec quelles précautions il fallait employer leurs services. Cette alliance, créait un nouveau danger, et faisait naître, pour la Normandie continentale et insulaire, un ennemi redoutable dont la mer était aussi l'élément.

L'Angleterre, théâtre d'une lutte ardente entre les Saxons et les Scandinaves, était, encore à cette époque, livrée à tous les désordres et à toutes les calamités qui accompagnent la guerre de conquête. Deux races se disputaient son riche territoire, et l'avaient réduit à l'état où la France était plongée un siècle auparavant. Les querelles qui y divisaient les grands, y avaient rendu faciles les incursions que l'introduction de la race normande dans la famille française avait, sinon fait cesser, du moins profondément modifiées quant à leurs effets, lorsqu'elles avaient lieu sur nos côtes.

(1) Brock Tupper's *Hist.* p. 34. — Duncan's *Hist.* p. 4.

(2) M. de Gerville pense que jamais il n'y eut de chanoines à Guernesey. *Diction. des Iles*, — MSS.

La Normandie ne pouvant plus être le but de ces incursions, devint leur point d'appui. Plus d'une fois, Barfleur et les autres ports du littoral durent abriter les flottilles qui en sortaient ensuite, traversaient, en quelques heures, le canal et se jetaient sur le rivage opposé. Les rois anglo-saxons recherchèrent alors l'alliance des ducs, leurs voisins, qu'ils supposaient devoir exercer un certaine influence sur leurs compatriotes (1). Rien n'arrêta les Danois. Leur nombre et leur audace s'accrûrent chaque jour; ils étaient appuyés par certains seigneurs saxons qui, comme Athlestan et Edgar, allaient jusqu'à entretenir près d'eux des troupes mercenaires de cette nation.

En 994, un de leurs chefs, chanté par les Sagas islandaises, comme l'un des plus braves, *Olaf Tryggveson*, avait conduit une expédition contre l'Angleterre. Il avait mis à contribution le Northumberland, le nord de l'Écosse et les Hébrides; en passant par le canal du Nord, il avait pillé l'île de Man, ravagé le littoral de l'Irlande; puis, franchissant la Manche, il s'était dirigé vers les îles du Cotentin, s'était jeté sur la Bretagne — *Brettland*, — ainsi que sur une contrée que l'historien Snorro Turleson nomme le *Keura-land* (2); et, enfin, en longeant les côtes du *Valland*, — la France, — il était revenu vers les îles *Syllingar* — les Sorlingues. — « Pendant cette expédition, le jeune roi, dit le » scalde Halfrethur, tua du monde dans les îles; battit les » Irlandais, renversa à terre les Bretons, ainsi que la plus » grande partie du peuple *Kunscar* (3). »

(1) Hume — *Hist. d'Angl.* règne d'Ethelred, t. I, p. 112 et suiv. (trad. de Faucompret.)

(2) *Snorro-Heimskringla*, cap. 30, t. I (cité par M. Depping, p. 443, édit. 1844) — Snorro-Turleson, né en Islande, vivait de 1178 à 1241.

(3) Depping, *Hist. des expéd. maritim.* etc., loc. sup. cit.

Les trouvères normands ne parlent nullement de ces faits qui, pourtant, embrassent une période de quatre années. Peut-être les ont-ils confondus avec ceux qui doivent être attribués à un autre chef danois, nommé aussi Olaf, qui parut vers 1015. L'expédition de 994 doit, en tous cas, attirer notre attention, puisqu'elle toucha au Cotentin et à ses Iles; nous devons rechercher les traces qu'elle put y laisser.

Il est hors de doute que la Bretagne-Armorique fut traitée en ennemie dans cette circonstance comme dans toutes celles qui la précédèrent. Il y avait parmi les hommes du Nord des traditions auxquelles ils restaient fidèles; ils suivaient une sorte d'itinéraire tracé depuis longtemps par leurs devanciers, et jamais les Bretons ne trouvaient grâce devant eux. Il est possible même que Jersey et Guernesey, autrefois dépendance de l'Armorique, n'aient pas été épargnées non plus. Mais le Cotentin, devenu si complétement Scandinave, surtout dans sa partie péninsulaire, n'aurait-il pas été défendu par sa nationalité? La raison de douter vient de cette mention très-remarquable d'une contrée qu'on désigne sous le nom de *Keuraland*, habitée par le peuple *Kunscar*, et qui, placée, dans le récit islandais, entre la Bretagne et la France, — le *Brettland* et le *Valland*, — ne peut être que le Cotentin, ou une partie du Cotentin.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre ce problème historique que Depping s'est contenté de formuler (1). Nous ferons seulement remarquer que les deux noms que nous venons de rappeler présentent, sous la forme altérée que la langue norse leur donne, la plus évidente analogie avec le *Corilisum* du Capitulaire de Charles-le-Chauve et le *Coriovallensis pagus* (2) de la *Chronique de Fontenelle;* ils en pré-

(1) *Expéd. marit. des Normands*, p. 445 (édit. 1844.)
(2) Voy. Suprà p. 81, 83 et suiv.

sentent une aussi, quoique plus éloignée, avec le nom d'une division territoriale de la Presqu'île que nous rencontrons dans le *Dotalitium* souscrit par Richard II à sa première femme Judith (1). Cet acte, qui est de 997, c'est-à-dire de l'époque même où Olaf était encore sur nos côtes, renferme l'énumération des villages et des domaines constitués en douaire, par ce prince, à sa future épouse. Cette énumération, longue et détaillée, comprend une centaine de localités, avec leurs églises, moulins, étangs, pâturages, bois, serfs de l'un et de l'autre sexe, etc., qui sont situées dans trois circonscriptions distinctes : le Sissois ou pays de de Bernay, le Cinglais et le *Kelgènes*. Or, cette dernière vicairie, ou vicomté, — *Vicaria quæ vocatur Kelgenas* (2), — est certainement le Cotentin, puisqu'elle s'étend depuis la pointe de la Hague jusqu'aux Veys. Nous voyons, en effet, figurer, dans la charte, les paroisses de Flamanville, Tréauville, Rauville, Canville, Neuville, Brix, Sottevast, le Wast, etc., qui toutes existent encore, et font partie des arrondissements actuels de Cherbourg, Valognes et Coutances.

Il est donc incontestable que Olaf Tryggveson descendit sur les côtes du Cotentin, dans les dernières années du X[e] siècle. Maintenant, est-il probable qu'il ait traité le pays en ennemi, ainsi que semble le dire le scalde islandais? Nous ne le pensons pas. La date de la charte de Richard II ne permet guère de supposer que cette partie de la Normandie

(1) *Thesaurus novus anecd. auct. dom. Marten et Urs. Durand,* t. 1, p. 22. — Voy. *Anciennes divisions territoriales,* par M. Aug. Le Prévost (*Mém. des Antiq.* t. XI, p. 53.) — *Nouveaux essais,* par l'abbé De la Rue (t. II, p. 24.)

(2) Stapleton a conjecturé que *Kelgenas* est une mauvaise lecture du mot *Velgenas* ou *Valgenas,* qui désignerait Valognes. Cette hypothèse nous semble plausible. (*Stapleton's observations on the rols,* etc., t. 1, p. LXXXI.)

ait été exposée aux calamités d'une invasion au moment précis où le duc en attribuait la possession à la femme qu'il allait épouser. — La Presqu'île, d'un autre côté, possédait en elle-même des éléments de résistance plus que suffisants pour repousser une attaque, de quelque part qu'elle vînt, nous en aurons bientôt la preuve. Enfin, et cet argument nous paraît péremptoire, on accusait positivement Richard d'être le complice des Danois, d'arrêter, d'emprisonner et même de faire tuer les hommes d'origine saxone qui voyageaient dans le duché (1). Le roi anglo-saxon Ethelred, se fit l'organe de cette accusation, ou s'en servit comme d'un prétexte pour exécuter le projet qu'il conçut, alors, d'envahir le Cotentin et de s'emparer de la Normandie et de son souverain.

Ethelred organisa une expédition. Vers l'an 1000 (2), une flotte nombreuse sortit de Porsmouth et aborda à Barfleur. Ce lieu, prédestiné à tant d'événements de ce genre, était le dernier qu'un prince saxon eût dû choisir, car, dans toute la province, il n'y en avait pas où l'esprit scandinave fût plus vivace et plus puissant.

Déjà, chose digne de remarque, la haine contre l'Anglo-Saxon était populaire dans le Cotentin ; on ne s'y souvenait plus des anciennes colonies de cette race qui y avaient si longtemps prospéré, dans les siècles précédents. Les peuples

(1) *Flores hist. per Math. Westm. collecti* p. 196 (édit. de Francfort. — Guill. de Malmesbury, p. 64 (édit. Sacile). — *Chron.* de Benoît, t. II, p. 406, ad. not.)

(2) D'après Wace, l'expédition d'Ethelred n'aurait eu lieu qu'en 1005, un an environ après le mariage de ce prince avec Emma, sœur de Richard II, et aurait eu pour mobile la haine que le roi aurait conçue contre son beau-frère qui lui aurait adressé de vifs reproches sur ses infidélités conjugales. Cette version nous paraît très-discutable, et nous préférons celle de la *Chronique saxonne* qui adopte la date de 1000.

ont plutôt des impressions que des souvenirs. Tout s'était effacé devant l'antagonisme qui ensanglantait le sol de la Grande-Bretagne, et qui n'était pas près de s'éteindre.

La nouvelle de la descente de l'ennemi à l'embouchure de la Saire se répandit, dans le pays, avec une rapidité électrique. La population entière se souleva. Un des plus riches seigneurs féodaux de la contrée, — celui qui, dit-on, avait reçu, en 938, de Guillaume-Longue-Épée, le titre de comte du Cotentin (1) enlevé au rebelle Rioulf, après sa défaite, habitait un château élevé sur la lisière de la forêt de Saint-Sauveur et près des bords de l'Ouve (2). C'était Néel, que nous avons déjà signalé comme possesseur de la moitié de Guernesey. Son aïeul, Richard, si l'on en croit la tradition

(1) Wace donne à Néel le titre de comte : —

.... Néel de Saint-Sauveur
Ki esteit uns *quens* des païs ; —

et c'est par erreur que M. de Gerville parle de celui de *vicomte*, mentionné par Guillaume de Jumiége, cet historien (liv. V, cap. IV), se bornant à nommer Néel, — *Nigellus*, — sans autre désignation. — Benoît l'appelle un « vescomte de bon lignage. » (t. II, p. 409). Il est d'ailleurs plus que douteux que Néel fût en possession de son titre et de son domaine en 938, puisque sous Richard I[er], Roger, son père, vivait encore. — Quant aux titres de *comte* et de *vicomte*, il serait fort difficile de donner des renseignements précis sur la distinction qui, dans le principe, était faite entre eux. Il régnait sur ce point une certaine indécision ; les historiens semblent se servir tantôt d'un mot, tantôt de l'autre indifféremment. — Nous remarquons, cependant, que, dans la charte publiée par M. Léopold Delisle, dans son *Histoire du château de Saint Sauveur* (2[e] part. p. 59.), *Richard l'ancien* (Richard 1[er]), est qualifié *comte* et Roger, *vicomte* « *veluli Ricardis comitis et* » *Rogeri vicecomitis.* » Richard III, dans la charte de donation à sa femme Adèle, paraît avoir réservé pour lui-même le premier de ces titres

(2) Cette rivière est généralement aujourd'hui appelée la *Douve ;* erreur qui remonte loin, car Robert Cœnalis et Toustain de Billy l'ont partagée, et l'ignorance officielle la consacre.

recueillie dans les archives du château, et qui nous semble plus que douteuse, était un des compagnons auxquels Roll avait distribué le sol de la Neustrie, au moment du traité de Saint-Clair-sur-Epte (1) ; un de ses ancêtres, portant le même nom que lui, avait construit le château de Néhou, — *Habitation de Néel*, — et donné, en 942, des bois qu'il possédait à Guernesey, au monastère du Mont-Saint-Michel (2).

Le descendant de cette illustre famille ne démentit pas son origine. Averti des ravages qui déjà avaient été commis dans Barfleur et dans les environs, il rassembla en toute hâte,

> ...... « homes et amis
> » E chevaliers è paisanz
> » Burgeiz e vilainz e servanz (3),

et marcha vers le Val-de-Saire. Les Anglais avaient brûlé et détruit les moissons, enlevé et égorgé le bétail, tué, sans distinction d'âge ou de sexe, tout ce qui paraissait résister. Le pays n'était plus habitué à de telles catastrophes ; mais il n'avait pas perdu son énergie. Néel se trouva à la tête d'une levée en masse ; les femmes elles-mêmes le suivirent ; à l'exemple de leurs aïeules les Gauloises, elles combattirent pour la défense de leurs foyers. Il y en eut, nous apprend Guillaume de Jumiège, qui, avec leurs cruches, cassèrent la tête des plus robustes de leurs agresseurs (4).

L'armée d'invasion, malgré les instructions belliqueuses

(1) *Anc. chat. du dép. de la Manche*, par M. de Gerville (*Mém. des Antiq.*) 1824, p. 273 et 279.

(2) Id. eod loc.

(3) *Rom. de Rou*, t. I, p. 319. — Benoît, t. II, p. 409 et suiv.

(4) Guill. de Jum. liv. V, chap. IV.

d'Ethelred, ne s'était sans doute pas éloignée des bords de la mer, lorsque le vicomte de Saint-Sauveur arriva. Le combat eut lieu à une petite distance du point de débarquement. Le choc des *Costentineiz* fut irrésistible. Les Anglais, assaillis de toutes parts, furent écrasés, et leurs vaisseaux auraient été pris, si l'un d'eux, resté malade sur un tertre et « à qui seignout li nés (1), » n'avait vu la déroute, et n'avait réussi, malgré son état de faiblesse, à gagner le rivage et à donner l'alarme. La flotte, sans en demander davantage, et en laissant ceux qu'elle avait apportés couvrir le sol normand de leurs cadavres, leva l'ancre, et traversa la mer au plus vite, pour rentrer à Portsmouth.

Quelques années plus tard, Ethelred se vengea de cette défaite, en ordonnant, le jour de la Saint-Brice 1002 ou 1003, jour précurseur, à trois siècles d'intervalle, des Vêpres siciliennes, le massacre des Danois qui vivaient sans défiance sous son sceptre (2). Ce crime, aussi odieux qu'impolitique, provoqua de sanglantes représailles; il rendit implacable la haine des deux races. La conquête de l'Angleterre par le plus illustre des descendants de Roll en fut une évidente manifestation (3).

(1) *Chronique* de Benoît, t. II, p. 411, vers 27268

(2) *Robert. de Monte access. ad Sigeb.* (ap. Guib. de Novig. p. 720, col. 2.) Guill. de Jum. liv. V, chap. VI, etc. On sait qu'il ne faut pas ici donner un sens rigoureux au mot *général* qui est employé par les historiens. Il n'y eut probablement de massacré que le corps des troupes danoises que des seigneurs anglais entretenaient auprès d'eux. (Voy. Hume, *Hist. d'Angl.* t. 1, ann. 1002.)

(3) Tous les historiens normands ont compris d'instinct le lien intime qui rattache les uns aux autres, les événements qui s'accomplissent dans les deux pays, à partir de la fin du X[e] siècle. Ils n'oublient aucuns les invasions successives des Danois en Angleterre, et nous en donnent un récit exact. (Voy. Guill. de Jum. liv. V, chap. VI et suiv. *Rom. de Rou*, t. I, p. 323 et suiv. etc.)

La tentative du roi saxon sur le Cotentin a pour nous une certaine importance ; elle nous montre quel était alors l'état de cette partie de la Normandie, et quel esprit avait continué d'y régner ; — une grande indépendance d'action, un sentiment national déjà nettement déterminé, une aristocratie guerrière attachée au pays même, assez indifférente au pouvoir central et paraissant sympathique aux classes populaires ; — et, d'un autre côté, ces classes, et en particulier celles des campagnes, remplies d'énergie, se relevant d'un long affaissement, grâce aux hommes nouveaux amenés par l'immigration et à un gouvernement qui leur donnait plus de sécurité contre les troubles du dehors et plus de paix au dedans ; — susceptibles d'un mouvement spontané, et si véritablement populaire, que les femmes y prennent une part active, et, pour la première fois depuis des siècles, révèlent à nos yeux, dans le cœur des masses, l'idée de la patrie et de sa force invincible, lorsqu'elle défend le sol contre l'invasion étrangère.

Ce caractère tout particulier des populations de notre Presqu'île, que déjà nous avons signalé, et que la suite des temps affirmera encore, nous a paru se concilier difficilement avec un fait qui se serait accompli dans les premières années du règne de Richard (1), et, par conséquent, à une date antérieure à la tentative d'Ethelred ; — nous voulons parler de la révolte des Vilains. Aussi hésitons-nous à croire que ce fait, si étrange et si mal défini dans ses causes, s'applique au Cotentin.

(1) Richard II succéda à son père en 996.

CHAPITRE VI.

Révolte des Vilains — Le Cotentin y prit-il part? — Antagonisme entre les Normands et les Bretons. — Alliance entre Richard II et les chefs danois. — Swen, Olaüs et Lacman. — Leurs courses et leur séjour à Rouen, d'après G. de Jumiège.

Guillaume de Jumiège, le premier chroniqueur qui ait parlé de la révolte des Vilains, ne donne sur elle aucun détail précis. « Au commencement de son jeune âge (de Richard II), » dit-il (1), il s'éleva, dans l'*intérieur* de la Normandie, un » certain germe empoisonné de troubles civils. Dans les » divers comtés, les paysans résolurent de vivre selon leur » fantaisie et de se gouverner d'après leurs propres lois, » tant dans les profondeurs des forêts, que dans le voisi- » nage des eaux, sans se laisser arrêter par aucun droit » antérieurement établi. » Et sur ce texte, Wace, Benoît, » Jean Nagerel, auteur présumé de la Chronique éditée par

(1) Guill. de Jum. liv. V, chap. II.

Mégissier (1) etc., ont brodé des arabesques qui appartiennent plutôt à l'imagination qu'à la critique historique.

Wace énumère longuement les griefs des Vilains contre le duc et contre les seigneurs. — Richard ne veut autour de lui que des gentilshommes ; il faut que chapelain, secrétaire, sénéchal, maréchal, bouteillier, dépensier, chambellan et jusqu'au portier, tous soient chevaliers ; tous sont comblés d'honneurs, de présents et de splendides habits. Quant aux paysans et aux vilains, les seigneurs ne leur font que du mal ; ne leur laissent ni paix, ni repos, les accablent de poursuites ; ce ne sont que plaids de forêt, de monnaie, de purprise, de chemins, de biefs, de moûture, d'hommage, de redevance, de corvée, d'aides, etc., etc. Et pourtant s'écrient les opprimés :

« Nus sumes homes come il sunt
» Tex membres avuns cum il unt,
» Et altresi granz cors avum,
» Et altretant sofrir poum,
» Ne nus faut fors cuer seulement (2). »

Nous sommes tenté de croire que le trouvère Jersiais, à la façon de Tacite et de beaucoup d'autres moins illustres, en critiquant le temps passé qui, à coup sûr, le méritait, frappait sur le temps présent, sans trop se préoccuper des contradictions et des anachronismes dont sa prose rimée était pleine. — Il n'est pas facile de dire à ses contemporains qu'ils manquent de cœur ; mais on le dit de leurs pères ; Wace se donnait cette satisfaction sans péril.

(1) On croit que l'auteur de cette chronique était maître Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de N.-D. de Rouen, ou du moins que Mégissier avait édité un extrait de l'œuvre du chanoine.

(2) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 305 et suiv.

La conspiration des paysans de la fin du X[e] siècle fut la protestation éternelle du faible contre le fort, du pauvre contre le riche, de l'égalité naturelle contre le privilége, que traduisit plus tard la chanson si connue des compagnons de Watt Tyler,

» When Adam delved and Eva span,
« Where was then the gentleman ? » (1)

Mais nous sommes convaincu que cette conspiration fut moins générale, et que les causes en furent plus locales que l'histoire ne le fait supposer.

Remarquons d'abord, que Guillaume de Jumiège dit que les troubles éclatèrent dans l'*intérieur* du duché. Or, jamais le Cotentin n'a été désigné ainsi ; sous les premiers Ducs, surtout, une telle désignation pourrait encore moins se justifier que dans les époques postérieures ; — en second lieu, que le personnage chargé de réprimer le mouvement populaire fut Raoul d'Ivri (2), c'est-à-dire, l'oncle de Richard II, le protecteur et l'inspirateur du chanoine de Saint-Quentin. — Raoul d'Ivri habitait la Haute-Normandie ; il devait, par conséquent, se trouver sur les lieux mêmes où l'insurrection éclata, circonstance nécessaire pour rendre vraisemblables la rapidité et la violence de la répression. Enfin, est-il possible de supposer un instant, qu'un chef féodal, eût-il été le duc en personne, eût osé entrer dans ce Cotentin, dont les grands propriétaires se soulevaient si faci-

(1) « Quand Adam béchait et qu'Eve filait,
» Où était alors le gentilhomme ? »
Sharon Turner's *Hist. of Angl. saxons*, t. II.

(2) Wace et Benoît le qualifie par erreur *comte d'Evreux*. A cette époque, ce titre appartenait à l'archevêque de Rouen, Robert. (*Gall. Christ.* t. XI, col. 26. — *Chron.* de Benoît, t. II, p. 394.)

lement contre leur haut suzerain, et que les barons de Saint-Sauveur, de Bricquebec et tant d'autres, auraient souffert qu'on poursuivît comme des bêtes fauves, et qu'on fît périr, par les plus horribles supplices, les habitants qui vivaient sur leurs terres, — ces *vaillanz,* comme les appelait Bernard-le-Danois, qui étaient aussi « li boen vilain et li » boen païsanz (1)? »

Il nous paraît probable que l'insurrection se renferma dans l'Evrecin et le Roumois, c'est-à-dire dans la partie de la province où l'aristocratie, rendue plus exigeante par le voisinage d'une cour à demi française, faisait plus lourdement peser, sur les classes inférieures des campagnes, l'abus de ses priviléges. Les chroniqueurs nous apprennent, en effet, que les réclamations des paysans avaient pour objet les droits d'usage dans les forêts et sur les cours d'eau qu'on leur avait sans doute enlevés, ou qu'on voulait restreindre. Nous n'avons rien découvert qui ait pu nous indiquer que, dans le Cotentin, des plaintesde cette nature aient produit aucun mouvement. Ajoutons que si la révolte eût été générale, il semble qu'elle eût été étouffée moins facilement qu'elle ne le fut, si l'on s'en rapporte à l'histoire (2).

Quoi qu'il en soit, et dans l'hypothèse même où l'ouest de la Normandie n'aurait pas complètement échappé aux effets de ce grave événement, il est constant que l'échec subi par les Anglais en effaça les traces, et que l'autorité des

(1) *Rom. de Rou*, t. I, p. 173.

(2) La Bretagne eut aussi, mais seulement en 1024, sa révolte des paysans qui fut étouffée dans le sang, après une longue lutte contre l'aristocratie féodale. Si la conjuration des vilains de Normandie se fût étendue jusque dans le Cotentin, il est probable que les Bretons en auraient profité et se seraient soulevés dès cette époque.

vicomtes de Saint-Sauveur n'en souffrit aucune atteinte.

La Péninsule tout entière et les Iles avaient été, jusque-là, sous l'administration à peu près indépendante de cette puissante famille ; le gouvernement ducal, qui n'y avait exercé qu'une action fort indirecte et lointaine, modifia alors peu à peu son attitude. Il comprit l'extrême importance que présentait la possession d'un pays si riche par la fertilité de sa terre, l'énergie de ses paysans et de ses marins et le nombre de ses ports. — C'était le cœur de la nationalité normande. — Il s'efforça de faire accepter la suzeraineté féodale par les fiers barons qui l'avaient couverts de leurs châteaux fortifiés. La *Chronique* de Benoît raconte que Richard, en reconnaissance du service que Néel lui avait rendu à Barfleur, lui donna cent mille marcs d'argent (1). Il lui donna, de plus, mais très-involontairement sans doute, un accroissement considérable d'influence qui, plus tard, devait porter ses fruits. - Nous retrouvons le comte du Cotentin, peu de temps après, vers 1014, revenant à la tête de l'armée qui avait envahi les terres d'Eudes, comte de Chartres et de Blois, pour revendiquer la succession de Mathilde, sœur de Richard, s'enfermer dans le nouveau château de Tillières dont la garde lui avait été confiée, et repoussant victorieusement les comtes du Mans, de Chartres et de Meulan (2). Nous le retrouverons encore, lui ou son fils du même nom, à une époque postérieure, défendant l'Avranchin contre une attaque des Bretons.

(1) Benoît, t. II, p 415.

« Cent mil mares valut d'argent
» Grant pris en ont il e si eir. »

Guill. de Jum et Wace ne mentionnent pas ce détail, ajouté par le trouvère qui en ajoute souvent.

(2) Guill. de Jum. liv. V, chap. X.

L'établissement de la race scandinave jusqu'à la frontière bretonne, au lieu de rapprocher les deux peuples, avait rendu plus ardent leur antagonisme ; notre histoire est remplie des guerres qu'il amena. Là, comme dans la Bretagne insulaire, les anciens habitants n'avaient pas accepté la domination que les nouveaux venus voulaient leur imposer. Les alliances de famille avaient pu créer entre les princes des échanges de procédés courtois et de fêtes somptueuses (1) ; au fond, l'esprit de lutte était permanent ; — esprit entretenu par la différence du langage, des mœurs, des traditions, et, pendant une assez longue période, par la différence du culte. On voit, dès-lors, à ce point de vue, de quelle importance était pour la dynastie normande, le concours des populations du Cotentin. Elles étaient son rempart contre la vieille et toujours sauvage Armorique, comme elles étaient son plus solide appui contre la jalousie de la France. Cette situation donnait à ces populations une indépendance dont profitaient, avant tout, les chefs qui les dirigeaient, et à laquelle leur origine ajoutait une force particulière.

L'ancienne solidarité, qui, dès le commencement de leur histoire, existait entre les deux péninsules gallo-bretonnes d'une part, et la Bretagne insulaire, de l'autre, avait persisté, malgré les révolutions qui avaient changé les hommes et les choses de l'un et de l'autre côté du Canal britannique. Le contre-coup des événements qui s'accomplissaient en Angleterre, se faisait sentir en Normandie ; nous trouvons ce

(1) Geoffroi, comte des Bretons, avait, on le sait, épousé la sœur de Richard II, et ce dernier avait, à son tour, épousé Judith, sœur de Geoffroi. — C'est de ce mariage qu'était née une fille qui, mariée a Baudouin de Flandre, le rendit père de Mathilde, qui devint femme de Guillaume-le-Conquérant. (Guill. de Jum. liv. V, chap. V et XIV).

fait compris et attesté par nos anciens chroniqueurs ; au récit de ce qui se passe auprès d'eux, ils mêlent celui des invasions danoises qui continuaient de désoler le pays d'outre-mer (1).

Au commencement du XI[e] siècle, l'influence des peuples de la Norwège et du Danemark pesait encore de tout son poids sur l'occident de l'Europe, et y apportait le dernier et définitif élément social. Les ducs de Normandie y faisaient appel, lorsqu'ils se voyaient menacés par l'aristocratie féodale qui entourait et dominait la royauté française, et ils s'en servaient aussi sur les frontières opposées, lorsque les Bretons voulaient franchir le Couesnon.

En 1004, Richard II conclut avec le chef danois Swen un traité d'alliance qui rendait les Normands solidaires de leurs anciens compatriotes ; ils s'engagaient à recevoir et à acheter tout le butin que ceux-ci enlèveraient à l'ennemi, et à les recueillir et les soigner, s'ils étaient blessés ou malades (2). Ceci n'empêcha cependant pas le duc d'offrir un asile à son beau-frère Ethelred, chassé de son royaume par ce même chef, son nouvel allié, et d'oublier la tentative de Barfleur.

Après un exil de deux années durant lesquelles Swen prit le titre de roi de toute l'Angleterre, et à l'expiration desquelles il mourut, en 1015, le roi saxon rentra dans ses états (3). Quelques vaisseaux scandinaves éloignés pour un instant, qui fut très-court, des côtes de la Grande-Bretagne, se mirent à croiser dans la Manche et à chercher fortune. Ils étaient commandés par deux iarls que Guillaume de

(1) Guill. de Jum. liv. V, chap. VI et suiv.

(2) Guill. de Jum. liv. V, chap. VII.

(3) Guill. de Jum. liv. V, chap. VIII. *Chron. sax.* éd. Gibson, p. 143 — Will. de Malmesb. Henry Huting. édit. Savile, p. 69 et 363, etc

Jumiège nomme *Olaüs* et *Lacman :* le premier Norwégien, et le second Suédois (1).

Olaüs était *Olaf Haraldson*, fils d'Harald, qui fut depuis surnommé *le Saint*, et qui a été souvent confondu avec *Olaf Tryggveson* dont nous avons parlé quelques pages plus haut (2).

Ceci se passait précisément à l'époque où Néel de Saint-Sauveur luttait, dans la Haute-Normandie, avec ses Cotentinais, contre les ennemis de son suzerain. Quoique battus devant le château de Tillières, les trois comtes coalisés avaient continué la guerre. Le roi de France les y excitait en dessous, et se disposait à se joindre à eux, pour rester fidèle à cette politique de bascule qui plaît tant aux indécis et aux impuissants, et qui était son unique ressource. Richard, effrayé du danger qui le menaçait, appela à son secours les deux iarls que les événements survenus en Angleterre rendaient disponibles (3).

Malgré la précision du récit du moine historien, nous éprouvons quelque hésitation à l'accepter sans réserve ; non pas que nous mettions en doute la présence d'Olaf-le-Saint à Rouen, ni même son baptême par l'archevêque Robert ; car ces nouveaux convertis se faisaient baptiser autant de fois que leur intérêt le réclamait ; mais nous serions disposé à voir là une coïncidence fortuite plutôt qu'une circonstance préparée.

(1) Guill. de Jum. liv. V, chap. XI. — Wace (t. 1, p. 346), appelle les deux chefs *Colan* et *Coman ;* Benoît : *Olaive* et *Laaman* (t. II, p. 466); la Saga : *Olafr* et *Hakon ;* tous s'accordent à distinguer leur nationalité. — C'est, nous le pensons, pour la première fois que la Norwège et la Suède sont désignées séparément.

(2) *Expéd. marit.* par Depping, t. II, p. 176 et suiv. et notes et éclaircis.

(3) Guill. de Jum. loc. sup. cit.

La situation du duc de Normandie n'était pas, il semble, assez grave pour l'obliger à recourir à l'expédient, toujours périlleux, d'une intervention d'hommes qui, après tout, n'étaient que des aventuriers. Et puis, le prétendu secours, s'il eût été urgent, ne devait-il pas arriver trop tard, puisque la flottille scandinave, au lieu d'aborder sur le point du littoral le plus rapproché du théâtre de la guerre, alla se jeter au fond de la baie du Mont-Saint-Michel, entre le Couesnon et la pointe de Cancale? Les chroniques rapportent, il est vrai, que ce fut la tempête qui détourna les païens de leur route; — mais on doit faire cette remarque que Olaf et son compagnon suivirent identiquement le même itinéraire que le premier Olaf, et qu'ainsi, il est très-probable que, en 1015 comme en 994, il s'agissait simplement d'une course de pirates dont le but était la Bretagne qui fut rançonnée, suivant l'ancienne coutume (1).

Au retour, les vaisseaux longèrent les côtes du Cotentin, et alors, peut-être, sur la demande de Richard, entrèrent dans la Seine et remontèrent jusqu'à Rouen. La renommée des hommes du Nord n'avait point encore perdu son prestige; elle suffit pour dissiper les velléités hostiles de Robert-de-France et amener la paix entre les belligérants. Quoique les deux *rois*, comblés de présents se fussent engagés, avant de quitter la capitale normande, à revenir au secours de la dynastie, dans toutes les occasions où elle aurait besoin d'eux (2), l'histoire ne fait plus aucune mention de l'intervention des Danois dans les affaires politiques du duché. C'est dans la Grande-Bretagne que se renferment désormais les luttes dernières des races qui s'en disputent la domination.

(1) Le château de Dol fut pris et brûlé, et Salomon qui en était le seigneur fut massacré. (Guill. de Jum. liv. V, chap. XI).

(2) Guill. de Jum. loc. sup. cit.

CHAPITRE VII.

Progrès de l'autorité des ducs de Normandie dans le Cotentin. — Les évêques de Coutances à Saint-Lo. — Richard II à Cherbourg — Le *Dotalitium* de Richard III. — Le domaine ducal dans le Cotentin. — Robert échoue dans son projet de descente en Angleterre. — La tempête l'oblige à se réfugier dans une des îles du Cotentin. — Il attaque la Bretagne. — Il part pour la Terre Sainte. — Sa mort.

Le Cotentin, mêlé de plus en plus aux événements généraux de l'époque, sortait, par cela même, de l'isolement où il s'était renfermé sous les deux premiers ducs. Il entrait dans le courant suivi par les autres parties de la Province. Sous Richard II, il n'y était plus question de la langue norse; le roman y était adopté partout; la fédoalité française s'était étendue sur toute la Presqu'île et ses dépendances. Les ducs, par de persévérants efforts, avaient réussi à y faire reconnaître leur droit de propriété sur de nombreux domaines, dont les seigneurs n'avaient pu, sans doute,

prendre possession effective (1). Or la propriété terrienne entraînait avec elle tous les droits : — justice, administration civile, militaire et religieuse. — L'homme sans la terre, n'était rien ; avec elle, il était tout.

Les évêques de Coutances appartenaient à la plus haute aristocratie normande, quelques-uns même à la famille souveraine ; ils résidaient presque constamment dans un palais qu'ils possédaient à Rouen, où leurs prédécesseurs s'étaient réfugiés avec une partie du clergé pour échapper aux invasions danoises (2). — Vers 1024, Herbert II revint s'établir à Saint-Lo (3). Cette circonstance a une signification sur laquelle il serait oiseux d'insister. L'autorité épiscopale n'avait plus rien à craindre du paganisme ; il n'en restait aucune trace. Les donations aux églises et aux établissements religieux devinrent très-fréquentes sous l'influence de la terreur inspirée, dans tout le monde chrétien, par la date réputée fatale de l'an 1000. Bientôt nous pourrons citer les chartes qui nous feront connaître ce grand mouvement auquel la propriété ecclésiastique dut un rapide accroissement.

Nous avons mentionné plus haut l'acte de douaire souscrit par Richard II ; nous y trouvons la preuve que les ducs exerçaient désormais leur action sur la Presqu'île. Ils y résidèrent aussi plus fréquemment dans les domaines qu'ils y possédaient. Ainsi Richard II, seigneur du château de Cherbourg, y était avec sa cour, lorsque Bernard-le-Lom-

(1) ***Hist. des évêq. de Cout.*** par l'abbé Lecanu, p. 113.

(2) ***Hist. de l'église Cathéd. de Rouen,*** par dom Pommeraye, p. 16 et suiv. (édit. de 1786, Rouen). L'église de Saint-Lô, de Rouen, fut donnée aux évêques de Coutances qui obtinrent en même temps certains privilèges, entre autres celui de marcher dans les processions entre les chanoines et les chantres (id. eod. loc.)

(3) ***Hist. des évêques de Cout.*** p. 109.

bard lui demanda la faveur d'avoir sa sépulture sous les dalles de la chapelle qui s'élevait dans son enceinte (1).

Le *dotalitium* de Richard III, en faveur de sa femme, Adèle de France, daté de 1026 (2), complète les renseignements précieux que fournit l'acte analogue dont nous venons de parler, sur les possessions personnelles que la couronne ducale avait dans le Cotentin. Il résulte de l'examen de ces deux documents que les princes normands, outre la Hague avec les ports qu'elle renferme, possédaient tous les lieux où, avant la conquête et sous les rois francs de la première race, il y avait des *fiscs royaux*. Le douaire de la nouvelle duchesse comprenait, en effet, la cité de Coutances avec le comté — *cum comitatu* (3), — les châteaux de Cherbourg — *Carusburc* (4), du Hommel (5) et de Brix (6), l'abbaye de

(1) *Rom. de Rou*, t. I, p. 359 et suiv. — Benoît, t. II, p. 473 et suiv. *Chron. de Norm.*, édit. Mégissier, p. 53, verso. — Les auteurs placent la légende de Bernard-le-Lombard avant la guerre contre Hugues de Châlons qui éclata en 1026.

(2) *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, t. VII, p. 203 et suiv.

(3) Cette mention ferait supposer qu'à cette époque le titre de *comte du Cotentin* était réservé par le duc lui-même, et que par conséquent, le seigneur de Saint-Sauveur n'avait droit qu'au titre de *vicomte*. Ce ne serait donc pas à la révolte de Néel contre Guillaume-le-Bâtard, qu'on devrait attribuer ce changement.

(4) On voit qu'on ne songeait pas encore au XI[e] siècle, à faire de Cherbourg *Cæsarisburgus*.

(5) Probablement le lieu nommé aujourd'hui l'*Ile-Marie*.

(6) *Bruotum*, aliàs *Brucium*. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette localité dont l'origine remonte aux premiers temps de notre histoire (sup. p. 74) ; elle est un exemple de la persistance de notoriété qui entoure parfois certains lieux et qui ne quitta Brix qu'à la révolution de 1789. — En 1771, le Roi échangea ce fief, qui dépendait de sa couronne, avec le duc de la Vrillière. — Le droit de haute justice y était attaché. — En 1775, le baillage en fut établi à Valognes par des lettres patentes qui le firent ressortir

Porthail (1) avec le port, — les pays du Beauptois et d'Orglandes, le Val-de-Saire et la Hague avec leurs ports, c'est-à-dire, Barfleur, Osmonville, etc., et enfin les Cours — *Curtes* — de Ver, de Cérences, d'Agon, de Valognes (2), de Percy et de Moyon (3) Dans le comté du Bessin, l'acte ne concédait que la petite ville de Caen — *villa quæ dicitur Cathim* — sur le fleuve d'Orne, avec ses églises, ses vignes, ses prés, ses moulins, son port et toutes ses appartenances — *et omnibus appendiciis suis*.

Le domaine ducal s'étendait plus loin; il avait franchi

directement du parlement de Rouen. Il résulta de cette innovation un grave préjudice pour le produit des charges des cinq conseillers du baillage de Valognes. Ils réclamèrent et démontrèrent qu'ils ne retiraient même pas l'intérêt des 6,000 livres, valeur de leur office. Il fut fait droit à cette réclamation et la *finance* de chaque office fut réduite à 4,000 livres, par arrêt du conseil du 16 novembre 1783. — *Registres de la compagnie des officiers du baillage.* — (Arch. du tribunal civil de Valognes.) C'est à cette époque que furent défrichées, sauf 2,300 arpents, les forêts qui couvraient le pays depuis Valognes jusqu'à Cherbourg.

(1) Cette abbaye n'existait plus depuis longtemps; les Normands l'avaient détruite, et elle ne fut jamais relevée.

(2) « .... Curtem quæ appellatur *Valangias.* » Nous ne connaissons pas d'autre lieu auquel ce nom puisse plus exactement s'appliquer. Les ducs avaient toujours possédé des domaines à Valognes. La femme de Richard Ier Gonnor, y avait déjà une partie de son douaire; elle avait donné trois manses *in Vallonii*s pour aider à la construction de la cathédrale de Coutances; et plus tard, en 1056, Guill.-le-Conq. avait donné, dans la même ville, à l'évêque du diocèse, un domaine qui fut nommé le *Manoir de l'évêque* (Toust. de Billy, p. 227).

(3) Quelques paroisses comprises dans le douaire de la femme de Richard II furent données par ce prince après la mort de Judith à diverses abbayes. — Marmoutier eut Tréauville et Helleville; Saint-Pierre de Chartres eut Théville, etc. (Voy. *Les anciennes divis. territ.* par Aug. Le Prévost (*Mém des Antiq.* t. XI, p. 42.)

la mer ; une partie des îles du Cotentin en dépendaient. La moitié de Guernesey avait été confisquée sur Rioulf après sa révolte et sa défaite. Dans les premières années de son règne, vers 1028 ou 1030, le successeur de Richard III, qui éprouvait, peut-être, le besoin d'une expiation, donna à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, cette partie de l'île qu'il possédait par droit héréditaire — *jure hereditario* (1). Quant à l'autre moitié appartenant au *fidèle* Néel de Saint-Sauveur, il en concédait, au même monastère, les droits et usages féodaux dont il avait la réserve. Ces droits étaient assez nombreux ; nous aurons plus tard l'occasion de les énumérer. La charte de Robert désigne spécialement celui de *mélage* — *melagium* ou *melaium,* — qui était un impôt payable en nature et proportionnel à la superficie de la terre cultivée par les tenanciers (2).

Les îles de Serk et d'Aurigny appartenaient aussi au duc. Nous l'apprenons par une charte de Guillaume-le-Bâtard portant la date de 1042, et dont nous parlerons plus loin.

A Jersey, Richard II, confirmant des donations antérieures, faites par ses prédécesseurs, avait aumôné, au Mont-Saint-Michel, une terre dite de *Pierre-le-Moine*, —

(1) *Documents inédits relatifs aux Iles du Cotentin,* (Brochure de 16 pages, éditée à Valognes, en 1848, par M. de Gerville). Voy. pièces justificatives, n° 1. — Nous avons cru utile de donner une copie des chartes contenues dans cet opuscule devenu fort rare. Quant à la date que nous lui attribuons, elle nous paraît résulter du titre de *Filius Magni Richardi* que se donne Robert. Cette mention, en effet, ne se remarque ordinairement qu'au commencement de chaque règne, et comme pour constater la filiation et le droit du nouveau souverain.

(2) Gloss. de Ducange, v° *Melagium.* — *Extenta insulæ Gerneryc,* etc., MSS. Le mélage était tantôt de 8 *deneaux* par *bouvée,* tantôt de 9, etc, selon les paroisses.

terram Petri monachi quæ est in insula Gersoi (1).

Il serait, du reste, fort difficile de suivre méthodiquement les fréquentes mutations que subit la propriété féodale dans l'archipel, tant il y avait d'incertitude sur son assiette et de circonstances qui pouvaient la faire passer du vassal au suzerain, celui-ci, en principe, étant seul propriétaire de la terre. Nous nous bornerons donc à signaler ces changements, toutes les fois que nous les rencontrerons sur notre route, et sans essayer de les soumettre à un classement chronologique, qui présenterait peu d'intérêt, si on l'isolait des événements qui en sont l'explication.

Aucun des ducs, cependant, n'avait visité cette partie reculée du territoire normand. Ils y étaient représentés par des agents fiscaux qui percevaient les *coutumes* que, de temps immémorial, le pouvoir souverain, quel qu'il fût, y avait conservé. Quant à l'administration proprement dite, elle y reposait aussi sur les traditions ; ses éléments devaient être des plus simples et fort analogues, sinon identiques, avec ceux que nous y retrouverons dans les siècles suivants.

Ce fut Robert qui, le premier, descendit sur l'une des îles du Cotentin, où la tempête le poussa.

Comme ses prédécesseurs, il suivait avec une attention constante les événements de l'Angleterre, toujours agitée. A la mort d'Ethelred, dont le long règne fut fatal à son pays, ses deux fils avaient été renvoyés en Normandie et accueillis à la cour de Richard II, leur oncle, qui les traita avec une paternelle affection. Richard III et son successeur imitèrent leur père ; les jeunes princes anglais reçurent une éducation toute normande qui donna, sans doute, à Robert la pensée de leur rendre le trône dont ils avaient été

(1) Charte citée par M. l'abbé Desroches, dans ses *Annales de l'Avranchin* (*Mém. des Ant.* t. XVII, p. 36.)

dépouillés, et de s'en faire ainsi d'utiles alliés (1). Il ne prévoyait pas, assurément, les conséquences politiques d'une bien autre importance que son fils saurait tirer de ce dessein.

Il rassembla donc, vers 1029 ou 1030 (2), une flotte considérable et une armée nombreuse; il se mit à la tête de l'expédition, partit du port de Fécamp, et se dirigea sur l'Angleterre. Arrivé en vue des côtes de Sussex, une violente tempête l'assaillit et le jeta, à travers mille périls, sur l'une des îles normandes. On ne sait si cette île était Jersey ou Guernesey; et la question, fort peu importante en elle-même, est assez difficile à résoudre.

Les historiens jersiais (3) invoquent le texte de Guillaume de Jumiège, de Wace, de la *Chronique de Saint-Denis* et de la *Chronique de Mégissier*, qui désignent positivement *Gersus*, *Gersy* et *Gersui*, « qui est *près de Costentin* (4).» On pourrait ajouter, que du récit du *Roman de Rou* (5), il paraît résulter que les vaisseaux de Robert essayèrent vainement d'aborder sur un point quelconque de la Presqu'île,

(1) Telle est la version de Guill. de Jumiège suivie par Wace et par Benoît (Guill. de Jum. liv. VI, chap. X); il y en a une autre qui ajoute à celle-ci, sans pourtant, la contredire. — D'après cette autre version, Robert aurait épousé, puis répudié la sœur de Kanut, et aurait voulu satisfaire sa haine, en renversant ce roi danois (*Hist. des Gaules*, t. X, p. 51 et t. XI, p. 263. *Spicil.* t. III, p. 252.)

(2) *Chron.* de Benoit, t. II, p 555, not. 1.

(3) Falle's *Hist. of Jersey.* — De la Croix, *Jersey et ses antiquités*, etc.

(4) Guill. de Jum. liv. VI, chap. X. — Wace, t. I, p. 395.

(5) « Ne porent à terre venir
» Ne en Normandie revertir
» E ne *pur quant si prez* se tinrent. »
(loc. sup cit.)

en s'approchant le plus qu'ils purent de la côte du Cotentin, ce qui ferait supposer qu'ils passèrent par le Raz-Blanchart et furent portés, par le courant, vers Jersey.

Les historiens de Guernesey (1), de leur côté, revendiquant, pour leur île, l'honneur du hasard qui y fit descendre le prince souverain, citent la *Chronique* de Benoît, l'*Inventaire de l'histoire de Normandie* (2) et l'*Histoire* de Dumoulin, qui écrivent *Gérésy* et *Grénésy* (3). Ils tirent, en outre, un argument de la tradition constante, conservée dans le pays, d'après laquelle, la flotte de Robert, sur le point d'être brisée sur les récifs, dont cette partie de la Manche est remplie, appela à son secours les hardis et habiles pilotes de Guernesey ; et ceux-ci, après d'énergiques efforts, réussirent à lui faire jeter l'ancre dans une baie qui, à partir de ce moment, reçut le nom de baie de l'*Ancresse*. On raconte encore que Robert, en reconnaissance du service auquel il devait sa vie et celle de ses hommes, chargea ses ingénieurs d'achever la construction du château du Vale et d'élever sur d'autres points de l'île des ouvrages de défense capables de protéger les habitants contre les attaques du dehors. On fait aussi remonter à ce temps, la fondation des châteaux des *Marais*, dont on voit encore les ruines, et de *Jerbourg*, aujourd'hui complètement disparu, quoique, d'après un document de 1328, il n'ait été achevé que trois cents ans plus tard, sous le règne d'Edouard III (4).

(1) Duncan's *Hist. of Guernesey*, p. 4. — Block-Tupper's *Hist. of Guernesey*, p. 53.

(2) Ce dernier ouvrage a pour auteur Eustache sieur d'Anneville.

(3) *Chron.* de Benoît, t. II, p. 551. — *Invent. de l'hist.*, etc. (Rouen. 1646), p. 60, etc.

(4) *Rymeri Fœdera*, t. II, p. 953 et 969.

Quelle que soit, au surplus, l'île qui servit de refuge au duc Robert, il est constant que le séjour ne lui en parut pas agréable. Après quinze longs jours, les vents du nord continuaient de souffler avec une telle violence qu'on ne pouvait songer à reprendre la mer. Robert fatigué de cette inaction forcée et accablé d'un « grant ennui (1) » renonça à son expédition contre l'Angleterre; mais il voulut utiliser l'armée qu'il n'avait réunie qu'avec de grands efforts et de grandes dépenses. L'ennemi était désigné d'avance. La Bretagne n'était-elle pas toujours là! — Objet permanent de la haine des fils de Rolf, vassale toujours insoumise, tenace dans sa résistance et protestant le lendemain contre la défaite de la veille, jamais un prétexte ne manquait pour lancer sur elle les *vaillanz* du Cotentin.

Peu de temps avant la tentative infructueuse dont nous venons de parler, le duc de Normandie, irrité du refus que le comte breton Allain, son parent, lui faisait de lui rendre l'hommage féodal auquel il prétendait avoir droit, avait élevé à Pontorson un château qui, de sa situation au milieu des champs labourés, reçut le nom de *Carresc*, *Carroc* ou *Caruel* — *ad carucas* (2). Néel de Saint-Sauveur en avait le commandement, et son lieutenant était un célèbre chevalier, Auvrai le géant (3). Robert avait fait une *chevauchée* jusqu'à Dol, brûlé la ville et ravagé le pays. — Mais à peine était-il rentré en Normandie, que le fier Breton avait franchi la rivière qui formait la frontière des deux provinces, et

(1) *Rom. de Rou*, t. I, p. 394.

(2) *Roman de Rou*, t. 1, p. 386. — *Chron.* de Benoit, t. II, p. 331. — Guill. de Jum. liv. VI, chap. VII. Aujourd'hui *Chéruel à Sacey* (*Les anc. chât. de la Manche* (ap. *Mém. des Antiq.* t. II, p. 130) et *Notice sur l'ancien chât. de Charruel*, par M. de Guiton (*Mém. des Ant.* t. XI, p. 272.

(3) Auvray se fit moine à Cerisy (*Rom. de Rou*, t. II, p. 17).

était entré dans l'Avranchin. Néel et Auvrai s'étaient jetés à sa rencontre. Les deux troupes s'étaient heurtées aux cris de *Dex aïe* et de *Maslon-Maslon ;* et quoique « depuis le temps » de Charlemagne, la vieille Armorique n'eût pas été com» mandée par un sire de tant de vertus, » Alain avait été vaincu, et on avait fait de ses hommes un si grand carnage, qu'on les avait vus tous étendus comme des moutons, dans la plaine et sur les rives du Couesnon (1).

Cette victoire, cependant, n'avait pas, paraît-il, été décisive, puisque Robert pendant ses loisirs dans l'île où les vents contraires le retenaient, résolut d'envahir de nouveau la Bretagne. Il fit deux divisions de sa flotte ; avec l'une, il se dirigea de sa personne vers le Mont-Saint-Michel, et débarqua au fond de la baie ; pendant qu'à la tête de l'autre, Rabel de Tancarville menaça la côte ennemie à la hauteur de Dol. Cette démonstration suffit pour réduire le *roi bret* (2) à l'obéissance.— L'archevêque de Rouen intervint et rétablit la concorde entre les deux parents.

Kanut effrayé du danger dont l'avait menacé le projet de descente en Angleterre, suivit l'exemple du prince breton. Il se sentait d'ailleurs atteint d'une maladie mortelle. Il envoya en Normandie des députés qui offrirent aux fils d'Ethelred la moitié de son royaume Le duc accepta ; il croyait la paix désormais assurée. L'histoire nous dit par quelles terribles vicissitudes devaient encore passer les jeunes princes, avant que l'un d'eux recouvrât sa couronne.

Robert partit pour la Terre-Sainte, en laissant le duché à un enfant de huit ans (3) qui rendit glorieux le surnom de *bâtard*. On était en 1035 (4). Les souvenirs du Cotentin le

(1) Guill de Jum. liv. VI, chap. VIII.

(2) « E Rei Bret pur ceo l'appelèrent » (*Rom. de Rou*, t. I, p. 387.)

(3) *Roman de Rou*, t. II, p 1.

(4) La date de la naissance de Guillaume n'a pu être rigoureusement fixée;

suivirent jusque dans son lointain voyage. Un pèlerin, originaire de Pirou, village voisin de Coutances (1), le rencontra en Syrie, sur la route de Jérusalem, porté dans une litière, par des Sarrazins; car, déjà, il était frappé de la maladie qui, avec le poison, termina sa vie à Nicée. Le pèlerin lui demanda quelle nouvelle il désirait qu'il donnât de lui en Normandie. « Dis à mes amis et à tous les gens » du pays, répondit-il, que tu m'as vu porter en paradis » par les diables. » — Ce fut aussi un cotentinais, Drogon, de la célèbre famille de Hauteville (2), qui, en buvant le même breuvage que son suzerain, l'accompagna dans la mort. — Ce fut, enfin, à un vicomte d'Avranches, à Tostain (3), que le prince mourant confia les reliques qu'il avait obtenues à Jérusalem, pour les remettre aux moines de l'abbaye qu'il avait fondée à Cerisy, « entre Costentin et » Baieues (4). »

mais au moment de sa mort, sept. 1087, ce prince étant presque sexagénaire, d'après Ord. Vital, on doit placer sa naissance à la fin de 1027 ou au commencement de 1028 (*Rom. de Rou*, t. I, p. 398, note 7 et p. 403, note 7.)

(1) Eovus atant un pèlerin
Né de Pirou en Costentin
Ki de Jérusalem veneit
Et al Sépulcre esté aveit (*Rom. de Rou*, t. 1, p. 410).

Tous les détails du voyage de Robert en Palestine ne sont rapportés que par Wace. C'est grâce à eux évidemment que la légende s'est emparée de ce prince et en a fait Robert-le-Magnifique, puis Robert-le-Diable.

(2) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 413. — *Chron.* de Benoît, t. III, p. 153.

(3) Ce Tostain était peut-être celui qui, à son retour de l'Orient, refusa de reconnaître comme suzerain, le jeune bâtard Guillaume, et dont le fils Richard, loin de suivre l'exemple paternel, devint le serviteur dévoué du Conquérant et l'auteur des comtes de Chester (Guill. de Jum. liv. VII, chap. VI. — *Chron.* de Benoît, t. III, p. 23, note 1.

(4) *Rom. de Rou*, t. 1, p. 414.

LIVRE QUATRIÈME.

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT

ET SES FILS.

1035 — 1106.

LIVRE QUATRIÈME.

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT ET SES FILS.

1035 — 1106.

CHAPITRE Ier.

État de la Normandie à la mort de Robert. — Esprit de rébellion de l'aristocratie. — Le Cotentin reste fidèle à Guillaume. — La moitié de Guernesey est rendue à Ranulph. — Conspiration des barons contre Guillaume. — Néel de Saint-Sauveur — Bataille du Val-des-Dunes. — Ses conséquences. — Confiscation des biens de Néel. — La moitié de Guernesey est donnée à l'abbaye de Marmoutier.

A l'époque où Robert, cédant aux entraînements du sentiment religieux qui amena les Croisades, abandonnait son duché, et le laissait sous l'autorité nominale d'une régence composée de seigneurs féodaux, gouvernant au nom d'un bâtard, la Normandie était parvenue à un haut degré de puissance. Son territoire s'étendait jusqu'à l'Oise; il touchait

presque à Paris, qui n'était plus qu'à sept lieues de sa frontière orientale (1); et, vers le nord, un étroit bras de mer, qu'on franchissait en quelques heures, la séparait de la Grande-Bretagne, dont les destinées allaient, dans un avenir prochain, subir une révolution si profonde.

Les intérêts politiques avaient grandi et s'étaient multipliés; le domaine ducal s'était prodigieusement enrichi par l'application rigoureuse des lois féodales. — Nous en avons la preuve dans les actes de douaire de Richard II et de son fils. — Mais, en même temps, l'aristocratie était devenue de plus en plus turbulente; elle saisissait, pour s'affranchir de tout frein, les occasions favorables que chaque défaillance du pouvoir central lui fournissait.

Dans des circonstances normales, une minorité aurait déjà trop favorisé ces empiétements; que ne devait pas produire de désordre et d'anarchie une situation semblable à celle où la mort de son dernier duc plaça la Normandie!

Les chroniques nous ont tracé de cette situation le tableau le plus sombre.

A peine la nouvelle de la mort de Robert était-elle arrivée, que le sol entier de la province se couvrit de châteaux et de forteresses construites « avec un art nouveau (2). » Les guerres privées éclatèrent de toutes parts; on ne vit plus qu'incendies, meurtres et pillages. Le porte-bannière héré-

(1) Robert s'était fait céder par le roi de France, Henri, la suzeraineté du Vexin français, qui, on le sait, comprenait tout l'espace compris entre l'Epte et l'Oise.

(2) Guill. de Poitiers, p. 330, édit. Guizot). — Guill. de Jumiège, liv. VII, chap. 1. — Order. Vital, liv. III.

« Forteleces e heriçons
» E motes hautes e donjons
» Firent en douse cenz leurs plusors... (*Chron.* de Benoît, t. III, p. 3)

ditaire, Roger de Toesny, descendant, dit-on, de Huldrich, oncle de Roll, refusa de reconnaître pour chef le fils de Harlète. Beaucoup suivirent cet exemple (1) ; Guillaume de Poitiers ne veut pas les nommer ; car, de son temps, ils vivaient encore, et il craint leur vengeance ; « mais, » ajoute-t-il, ce sont ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, font » les plus énergiques protestations de dévouement et sont » comblés le plus de faveurs (2). » — Les temps changent, on le voit, plus que les hommes. — Le précepteur de Guillaume, Thurold, et son sénéchal, Osbern de Crespon, furent assassinés ; — ce dernier dans le lit même qu'il occupait avec le jeune prince (3).

Ce fut surtout dans la Haute-Normandie que l'esprit de rébellion se manifesta avec violence. Le roi de France l'excitait ; il en aurait largement profité, s'il en avait eu la force ; il l'essaya ; seulement, comme il était à peine le maître chez lui, son rôle se réduisit à se ranger du côté qui lui semblait le plus fort, sauf à le quitter quand il le voyait le plus faible.

Le Cotentin, pendant les douze premières années du nouveau règne, resta fidèle. Cela tenait à plusieurs causes. Les princes qui formaient la descendance légitime de Richard II, et qui prétendaient avoir des droits à la succession de Robert, n'avaient pas leurs principales propriétés

(1) Guill. de Poitiers, loc. sup. cit.

(2) Guill. de Poitiers, p. 172.

(3) Ces évènements, bien entendu, ne furent pas simultanés ; ils s'accomplirent dans les cinq ou six premières années du règne de Guillaume. Nous les mentionnons d'une manière générale pour ne pas nous étendre au-delà de notre sujet. Ainsi, Osbern de Crespon ne fut assassiné que postérieurement à 1040, puisque, à cette date, il figure dans deux chartes qui ont été publiées par M. L. Delisle dans son *Histoire des sires de Saint-Sauveur* (numéros 14 et 16 des pièces justificatives).

dans la Presqu'île ; leur influence y était contrebalancée par celle des barons qui y étaient établis depuis près de deux siècles. Ces barons, d'ailleurs, n'avaient rien à gagner à un changement, et à remplacer un enfant, né près d'eux, et sur lequel ils pouvaient exercer un ascendant facile, par un de ces grands seigneurs d'au delà de la Dives, toujours armés en guerre, plutôt hostiles que favorables à la Normandie *marine*, et qui n'auraient pas manqué de prendre pour eux, ou pour leurs amis, les nombreux et immenses domaines qui y étaient l'apanage de la couronne ducale.

Quant à l'illégitimité de la naissance de Guillaume, elle pouvait être un prétexte d'agitation et de révolte; mais pour l'aristocratie féodale du XI[e] siècle, elle n'était pas, à coup sûr, une raison sérieuse. Chez les peuples du nord de l'Europe, on distinguait à peine les bâtards des enfants légitimes (1). L'Église elle-même, — et elle l'a fait souvent, — avait dû transiger avec les indomptables ardeurs du sang barbare et avec les exigences de la politique, tout en maintenant et en proclamant, dans ses assemblées solennelles, la force indissoluble du lien matrimonial. Le concubinat était entré dans les mœurs des classes supérieures; l'action de la femme sur cette rude société, s'exerçait plus sûrement par les qualités personnelles que par le titre d'épouse. Depuis Roll, il n'était pas un seul de ses descendants qui ne se fût affranchi de la loi évangélique, si absolue cependant sur ce point. Dans le Cotentin, on ne l'observait pas mieux qu'ailleurs; et tout à côté, en Bretagne, on l'observait encore moins. Là, il n'était pas rare, si l'on en croit l'archidiacre de Lisieux, Guillaume de Poitiers, de « voir un chevalier épouser, *more danico*, dix femmes et

(1) *Henr. Spelman. codex*, ap. Houard, *Anc. lois françaises*, t. II, p. 173.

» même plus, et engendrer cinquante enfants (1). » Il est évident que de telles mœurs ne disposaient pas les esprits à regarder la bâtardise comme une tache originelle qui faisait, de celui qui en était atteint, un paria et un déshérité.

Le Cotentin offrait, en outre, au jeune Guillaume, une garantie particulière de sécurité. Depuis de longues années, le gouvernement en était confié au vicomte Néel de Saint-Sauveur, — le même qui, trente ans auparavant, avait repoussé l'attaque d'Ethelred contre Barfleur. Il avait servi Robert avec un dévouement constant, partout où les ennemis de son prince s'étaient présentés sur les frontières de France, comme sur les marches de Bretagne. Le duc, pour lui témoigner sa reconnaissance, avait donné en mariage à son second fils, nommé Mauger, une fille qu'il avait eue de l'une de ses concubines. Il lui avait constitué en dot, parmi d'autres biens, le château de Ballon, situé entre Alençon et le Mans. Son but, en faisant cette donation, était d'avoir, non loin du Perche, un homme sur la fidélité et l'énergie duquel il pût compter, pour protéger les populations contre les violences et la tyrannie des trop fameux comtes de Bellesme, les Giroie-Talvas (2).

Néel entré, par un des siens, dans la famille du nouveau duc, et chargé, à ce titre, avec plusieurs autres seigneurs, de gouverner la Normandie, pendant sa minorité, était donc un allié et un protecteur doublement dévoué; tous ses intérêts se rattachaient à la cause du frère consanguin de la femme de son fils; et, moins que personne, il pouvait lui faire un grief de l'irrégularité de sa naissance.

La presqu'île du Cotentin acquérait ainsi, de ces diverses

(1) Guill. de Poitiers, p. 370 (édit. Guizot).

(2) *Du Costentin*, par Toustain de Billy, p. 18 du MSS. de la bibliothèque de Caen.

circonstances, une grande importance politique. Plus que jamais, elle devenait le point d'appui de la dynastie normande exposée à de si graves périls, et le centre d'où son représentant pouvait surveiller la France, l'Angleterre et la Bretagne, ce triple objectif de ses aspirations et de sa fortune.

Ce fut grâce au concours que lui donnèrent le vicomte de Saint-Sauveur et les autres barons du pays, que Guillaume dut de traverser, sans y laisser sa couronne et sa vie, les premières années de sa jeunesse (1). Sa résidence de prédilection fut la ville de Valognes (2), où il y avait un château qui, d'après Villaret, un des continuateurs de l'abbé Vély (3), remontait à Clovis, et dont les derniers débris ont disparu en 1788, sans laisser d'autre souvenir que le nom de la place publique établie sur ses ruines (4). Là, protégé par les obstacles naturels et la longue distance qui le séparaient des barons de la Haute-Normandie et du Perche, et du per-

(1) L'un des tuteurs de Guillaume était Raoul d'Evreux qui était seigneur de Varenguebec et, à ce titre, connétable de Normandie. — La famille de Reviers et Vernon était propriétaire du château à l'époque de la conquête (*Histoire des chât.* — *Mém. des Antiq.* 1825, p. 195.

(2) Toustain de Billy, p. 247.

(3) *Hist. de France*, t. IX (éd. in-12). L'auteur ne cite pas la source où il a puisé ce détail ; nous n'en pouvons donc garantir l'exactitude ; nous ne connaissons que la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cavelier, trouvère du XIV[e] siècle, qui ait pu donner naissance à cette allégation. Nous lisons à la page 187 du t. 1 de l'édit. Didot.

« En Valongne eut paour cil de la fermeté,
» Fers n'estoit fort la ville, ce dit l'autorité,
» Mais bon chastel i ot et noblement fondé
» Une tour ancienne y eust-on trouvé
» *Qui fu faite du tamps Clovis le couronné.*

(4) *Les anciens châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville (ap. *Mém. des Antiq.* t. I, p. 165.)

fide patronage du roi de France ; entouré de vassaux fidèles, dont les forteresses formaient une ceinture infranchissable, et placé près des côtes d'où il lui était facile de passer sur les Iles, dont il possédait la majeure partie, ou en Angleterre, l'enfant attendit que le temps et les dures épreuves de la vie fissent de lui un maître et un conquérant.

Jusqu'en 1040, autant qu'il est permis de le conjecturer par la comparaison des dates, toujours si confuses dans nos chroniqueurs (1), il ne prit aucune part effective à l'administration du duché. A ce moment, il fut armé chevalier (2), et il figura, comme haut suzerain, dans les nombreux actes de donation, faits aux églises et aux monastères ; — il y prend le titre de « fils du très-glorieux Robert, duc des » Normands (3). »

La propriété féodale, alors, loin de s'immobiliser, était soumise à des mutations très-fréquentes ; elle se divisait en une infinité de droits, que le seigneur distribuait suivant les besoins de sa politique, les inspirations de sa foi religieuse et les caprices de sa volonté, ou qu'il confisquait, en vertu de son autorité souveraine. Cette prérogative constituait la partie la plus importante du gouvernement civil ; Guillaume, malgré sa jeunesse, l'exerça aussitôt qu'il fut hors de tutelle, et, en particulier, pour les îles du Cotentin.

Nous avons vu qu'à la suite de la défaite de Rioulf, la moitié de l'île de Guernesey, qui lui appartenait, avait été donnée par Guillaume-Longue-Épée à Anslech, auteur présumé de la maison de Bricquebec ; que, plus tard, cette

(1) Guill. de Poitiers mentionne la réception de Guillaume comme chevalier immédiatement après la mort de Hardi-Canut.

(2) Guill. de Poitiers, p. 328.

(3) *Histoire des sires de Saint-Sauveur*, par M. L. Delisle, numéros 15 et 16 des pièces justificatives.

maison avait, à son tour, perdu ce riche domaine, qui était rentré dans la main de Robert, et que, enfin, ce duc l'avait aumôné, peu de temps après son avénement, au monastère du Mont-Saint-Michel (1). Vers 1042, Guillaume le restitua à Ranulph, descendant d'Anslech ; mais, en même temps, pour indemniser les moines du tort qui leur était fait, il leur donna les îles de Serk et d'Aurigny (2). Il ne s'agissait, bien entendu, dans cet acte de libéralité, comme dans tous ceux que nous aurons à mentionner, que des droits ecclésiastiques, si nombreux et si variés, qui se percevaient sur les tenanciers de la terre. Nous reviendrons sur cette matière intéressante ; nous pouvons toutefois tirer, dès à présent, de l'examen des chartes que nous publions à la suite de cette Étude, la preuve que l'organisation de la propriété dans les Iles s'était maintenue, et qu'elle était une abondante mine de richesses que les souverains normands exploitèrent au profit de l'Église et de l'aristocratie de la province. L'archipel entier était cultivé, ou occupé au XI[e] siècle ; et nous verrons s'élever sur le droit de possession des moindres îlots qui en dépendent, des contestations aussi longues que vives.

Au nombre des témoins de l'acte de 1042, figurait un Néel, dont le nom est suivi de l'épithète de *le jeune* —

(1) Voy. sup. p. 217.

(2) Voy. n° 2 des pièces justificatives. D'après une citation rapportée par l'abbé Des Roches (***Ann. relig. de l'Avranchin***, ap. ***Mém. des Antiq.*** t. XVII, p. 37.), le Mont-Saint-Michel n'aurait pas conservé longtemps cette donation; Guillaume lui-même l'aurait supprimée. Nous verrons, en effet, que Serk, Aurigny et Herm furent concédées à d'autres établissements religieux. — Le ***Gallia Christ.*** t. XI, col. 475, donne à la charte que nous citons, la date de 1054. C'est une erreur évidente démontrée par les noms des évêques qui l'ont souscrite et qui tous vivaient en 1042, et non en 1054: — Robert de Rouen, Herbert de Lisieux, Hugues d'Avranches et Hugues d'Evreux.

Niellus juvenis (1). — Néel le vieux — *Niellus vetulus*, — le héros de Barfleur, était mort depuis un an environ. Ce fut pour le jeune duc une circonstance grave, et dont les conséquences faillirent lui être fatales. Tant que le vicomte du Cotentin l'avait protégé de son nom et de son caractère énergique, aucun des seigneurs de la Basse-Normandie n'avait osé se ranger ouvertement du côté des mécontents et des révoltés. Malheureusement, le fils n'avait pas les vertus du père ; et ce dernier avait à peine quitté ce monde, que les désordres, dont l'est de la province était, depuis longtemps, le théâtre, éclatèrent aussi dans la partie occidentale.

Il serait difficile de dire qui, le premier, parmi les barons, donna le signal, — si on accordait une confiance égale à tous les historiens originaux ; — car, en acceptant le récit de Guillaume de Jumiège, que Wace et Benoît ont suivi en cet endroit, on devrait placer la trahison de Toustain Goz, comte d'Exmes, gouverneur de Falaise, et la révolte de Guillaume d'Arques, avant la conspiration des barons du Cotentin ; mais la chronique de Guillaume de Poitiers est la seule qui doive inspirer toute confiance, par les motifs qui sont si nettement exposés par Orderic Vital. — Guillaume de Poitiers, né en 1020, était contemporain des événements ; il y avait pris part lui-même, puisque, avant d'être clerc, « il s'était montré intrépide à la guerre et avait combattu « pour le prince terrestre (2), » et qu'enfin, il avait écrit ses

(1) Pendant un certain nombre d'années avant cette date, on trouve les noms des deux Néel au bas des chartes ; l'un prend le titre de *vicomte*, et l'autre la simple qualification de ***fils du précédent*** ; à partir de 1042, on ne voit plus qu'un Neel. (Voy. les pieces justificatives de l'***Hist. des sires de Saint-Sauveur***, par M. L. Delisle.)

(2) Ord. Vital, liv. IV (p. 209, édit. Guizot). Guill. de Poitiers était archi-

souvenirs personnels, et passé les dernières années de sa vie à Lisieux, c'est-à-dire, au milieu même des choses et des hommes dont il retraçait l'histoire.

D'après Guillaume de Poitiers donc, « l'étendard de la » révolte » fut levé par Gui de Brionne, fils de Renauld, comte de Bourgogne (1) ; il était parent du prince des Normands, avait été élevé avec lui (2), et en avait reçu des dons considérables, entre autres : les châteaux de Brionne, — dont il avait pris le nom, — de Vernon et du Homme, — aujourd'hui l'Ile-Marie (3). Il prétendait, comme petit-fils de Richard II par sa mère, avoir plus de droits à la possession du duché que le bâtard de Robert. — Il fallait avant tout, et pour que l'entreprise eût quelque chance de succès, obtenir la complicité des seigneurs du Cotentin. Le *Clos*, ainsi qu'on nomma plus tard la Presqu'île (4), formait une enceinte que la nature rendait presque impénétrable, le seul côté que la mer ne baignât pas, étant défendu par des marais et des rivières qu'on ne pouvait traverser qu'à des gués peu nombreux, et que les marées recouvraient pendant la moitié du temps. Au centre du *Clos*, s'élevait Valognes, la résidence la plus habituelle de Guillaume, ville fort importante alors (5), et dont le château était un

diacre du diocèse de Lisieux. D'après l'auteur que nous citons, l'archidiacre « était plus habile à écrire en vers et en prose, qu'à faire des prédications. »

(1) Guill. de Poitiers, p. 329.

(2) Gui était fils d'Alix, fille de Richard II et femme de Regnault de Bourgogne. (*Rom. de Rou*, t. II, p. 382).

(3) *Rom. de Rou*, t. II, p. 19. — *Hist. des sires de Saint-Sauveur*, p. 4 et n° 34 des pièces justificatives.

(4) Toustain de Billy, MSS. de Caen, p. 40 et 208. Cette dénomination ne date peut-être que du XIV° siècle.

(5) Voici le curieux tableau que le curé du Mesnil-Opac fait de Valognes, (MSS. de Caen, p. 208 et 240). « La ville est présentement (vers 1700), la

asile assuré contre tous les périls, sauf contre la trahison. C'est à la trahison qu'on eut recours.

En 1047 (1), les vicomtes du Cotentin et du Bessin, Néel de Saint-Sauveur et Renauld de Bayeux, étaient en querelle, comme cela arrivait souvent entre ces indociles et irritables gentilshommes. Leur jeune duc, — il avait vingt ans, — leur intima l'ordre de déposer les armes, et il le fit, sans doute, avec un ton de maître auquel la noblesse n'était pas habituée, et qui blessa l'orgueil des deux adversaires. Ils n'en continuèrent pas moins de se battre pour ne pas paraître obéir, mais tout disposés à s'unir contre le suzerain qui prenait son rôle au sérieux et se préparait à le faire respecter (2). La conspiration manquait d'un agent organisateur; il s'en trouva un dans le voisinage. Grimoult, seigneur du Plessis, commandait soit le château de ce nom situé entre Cou-

» principale et la plus distinguée de ce qu'on appelle le *Clos du Costentin*, » elle est estimée la plus polie et la plus spirituelle de notre Basse-Normandie, c'est la cour du Costentin; presque toute la noblesse des environs s'y » retire en hyver et y forme une société fort agréable. Le peuple y serait » assez à son aise, sans l'inclination extraordinaire qu'on y a pour les pro» ceds. » — Un autre auteur normand contemporain de Toustain de Billy, écrivait de son côté : « Elle (la ville de Valognes) a un château et un grand » marché le mardi; il y a en cette ville de beaux esprits qui ont fait le pro» verbe, *ils sont italiens de Valongne.* » (*Les beautés de la Normandie ou l'origine de la ville de Rouen, par Jean Oursel, à Rouen, chez la veuve de Jean Oursel*, 1700, (in-12 de 261 pages, p. 249.) — Avons-nous besoin d'ajouter que ce double tableau, qui semble avoir inspiré Lesage dans *Turcaret*, a beaucoup perdu de son éclat et de sa vérité?

(1) Cette date est encore très discutée; on hésite entre 1046, 1047 et 1048. Nous adoptons celle que donne Wace (t. II, p. 18.) Guillaume, dit-il,

« Ja esteit bien creuz e granz
» Tenu aveit terre duze ans. »

Or, son père était mort en 1035.

(2) *Chron.* édit. par Mégissier, p. 72 et suiv.

tances et Carentan, soit celui qui s'élevait dans le Val-de-Vire (1). Dévoué ou vendu à Gui de Brionne, il parvint à réunir, à Bayeux, Néel de Saint-Sauveur, Renauld de Bayeux et Hamon-aux-Dents, sire d'Evrecy, de Torigny et de Creully. Outre les avantages généraux que chacun des conjurés devait retirer du succès, chacun d'eux en obtenait d'immédiats et de particuliers. Néel recevait de Gui le château du Homme, l'un des plus importants de la Presqu'île, puisqu'il était la clef de sa ligne de défense du côté du continent (2). Quant à Grimoult, il avait, dit-on, formé le projet d'assassiner Guillaume, en s'introduisant, pendant la nuit, dans le château de Valognes. Il en fut, du moins, accusé par un chevalier originaire de Lingêvres, nommé Salles ou Selles (3) On sait comment le complot fut déjoué, grâce au dévouement du fou Golet; de quels incidents dramatiques fut accompagnée la fuite du futur conquérant de l'Angleterre, et ce qui se passa sur le champ de bataille du Val-des-Dunes (4).

Henri de France qui était venu au secours de son vassal, en attendant qu'il le combattît, fut renversé, dans la mêlée, d'un coup de lance. Il lui fut porté par un chevalier cotentinais, frère utérin de Néel de Saint-Sauveur, et oncle du sire de Creully. Il s'appelait, d'après une tradition, dont

(1) *Chron.* édit. par Mégissier, folio 71, verso. *Anc. châteaux du département de la Manche*, par M. de Gerville, (ap. *Mém. des Ant.* vol de 1825, p. 224.

(2) Les *anciens châteaux* (*Mém. des Antiq.* 1829, p. 274.) La retrocession du château de Homme à Néel est constatée par une mention qu'on trouve dans une charte de 1075 (n° 34 des pièces justificatives de l'*Hist. des sires de Saint-Sauveur*.)

(3) *Chron.* de Benoît, t. III, p. 71. — *Rom. de Rou*, t. II, p. 43.

(4) Voy. le *Rom. de Rou*, t. II, p. 28. — *Chron.* de Benoît, t. III, p. 35 et suiv. Guill. de Jumiège, chap. XVII, etc., etc.

l'exactitude n'est pas rigoureusement prouvée, *Guillesin* ou *Guilleron* (1).

Les vaincus du Val-des-Dunes s'enfuirent de tous côtés. L'aristocratie féodale recevait en Normandie un échec dont elle ne se releva pas, et qui présagea ceux que les siècles suivants lui réservaient en France. Elle prit sa revanche en Angleterre, contre les descendants de celui-là même qui venait de disperser ses bandes, et qui la rendit plus riche et plus puissante qu'elle ne le fut jamais dans aucun pays.

Guillaume, échappé à ce grave péril, se montra indulgent envers ceux des révoltés qui se soumirent sans retard ; il se contenta de faire raser les forteresses qui avaient été élevées pendant sa minorité. L'antagonisme secret qui existait entre les deux parties de la province, et que nous avons plusieurs fois reconnu, lui permettait d'agir ainsi. La conspiration de Bayeux n'avait pas, en effet, trouvé d'adhérents au delà de la Dives. Le pays de Caux, le Roumois, l'Evrecin, le Lieuvin et l'Hiesmois s'étaient rendus à l'appel de leur prince et s'étaient rangés auprès des troupes royales que notre trouvère appelle déjà *li comunes* (2). Les hommes du Cotentin, du Bessin et peut-être de l'Avranchin, désignés sous le nom générique de *Costentinais* (3), formaient seuls l'armée des barons, et y étaient plutôt par contrainte et pour remplir un service féodal, que par sympathie pour la cause qu'ils défendaient, et qui était, à tout prendre, celle

(1) *Chron.* de Mégissier, folio 74, recto et *Chron.* ap. dom Bouquet, t. XI, p 334. Ce Guilleron se réfugia en Pouille avec d'autres chevaliers normands, auprès de Robert Guiscart.

(2) *Rom. de Rou*, t. II, p. 29. Cette expression, si elle n'est pas un anachronisme, est digne d'être remarquée.

(3) *Rom. de Rou* et *Chron.* de Benoît dans le récit de la bataille du Val-des-Dunes.

de quelques ambitieux entraînés par l'ennemi acharné de Guillaume, Geoffroy Martel, comte d'Anjou (1). Les populations du Cotentin, habituées à voir le jeune duc vivre au milieu d'elles, et comprenant que, par son éducation, son caractère et sa naissance même, il était le représentant le plus vrai de leur nationalité, l'aimaient, au contraire, et n'apportaient pas, dans la lutte, le courage tenace qui, jadis, les avait rendues si redoutables. Il est même certain que l'armée que Guillaume et le roi de France eurent à combattre comptait plus de Bretons, de Manceaux et d'Angevins que de revoltés normands, et qu'il s'y trouvait peu de barons du Cotentin.

Néel de Saint-Sauveur accepta noblement les conséquences de sa faute; il se montra digne du sang que lui avait transmis la longue suite de ses ancêtres. Il ne se retira du champ de bataille que quand la défaite fut devenue une déroute générale, et il alla demander un asile au comte des Bretons. On le surnomma *Chef de Faucon* (2).

De ses complices, l'un, Hamon-aux-Dents, frappé par un français, « tomba sur son escu », et fut inhumé dans l'église d'Esquai; l'autre, Grimoult du Plessis, conduit dans la prison de Rouen, y fut trouvé étranglé (3); le troisième, Renauld de Bayeux, s'enfuit lâchement en abandonnant ses armes; et le quatrième enfin, Gui de Brionne, après avoir

(1) « Willelmus dux... multa é Martello mala perpessus est » (*Gesta consul. andegav.* etc., ap. *Spicilegium*, t X, p. 482.) Le neveu de Geoffroy-Martel commandait un des quatre corps de bataille. (*Chron.* de Mégissier, f° 73, verso.)

(2) *Rom. de Rou*, t. II, p. 41.

(3) Ses biens confisqués furent donnés : le chef-fief du Plessis à Eudes, évêque de Bayeux, frère utérin du duc, et d'autres domaines à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. (*Neust. pia* p. 742.)

subi un long siége dans son château (1), capitula, et se retira en Bourgogne.

L'heure de l'expiation était venue pour Néel. Le souvenir de l'inaltérable fidélité de son père enlevait toute excuse à sa trahison, mais ajoutait à la nécessité de punir son ingratitude le pénible regret de la proclamer. D'après les règles du droit féodal, le vassal qui avait pris les armes contre son suzerain était atteint de *forfaiture;* il perdait ses titres et ses honneurs, et ses biens étaient confisqués. Le titre de comte du Cotentin fut supprimé et passa à Robert, frère utérin du duc, qui devint, en même temps, comte de Mortain, à la place de Guillaume Warling, chassé de la Normandie (2). Guillaume, par une charte qui remonte à 1048 (3), aumôna, à l'abbaye de Marmoutiers, la moitié de l'île de Guernesey, que la maison de Saint-Sauveur possédait depuis de longues années.

Ce document, l'un des plus précieux, assurément, qui nous ait été conservé sur le XI[e] siècle, renferme l'énumération des églises comprises dans la donation. Elles étaient au nombre de six; Saint-Pierre-du-Port, Saint-André-de-la-Pommeraye, Saint-Samson, Saint-Martin-de-Bellouse, Sainte-Marie-de-Torteval et Sainte-Trinité. Les droits concédés consistaient dans les dîmes ecclésiastiques de tous les produits du sol et du croît des animaux, dans le patronage, ou droit de nommer aux cures vacantes par décès ou destitution résultant d'une décision épiscopale, et, en outre, dans la

(1) D'après Ord. Vital, le siége aurait duré trois ans.

(2) Robert était, d'après William de Malmesbury (t. XI des *Hist de France*, p. 189), *crassi et hebetis ingenii,* — mais il était dévoué...

(3) Voy. le n° 4 des pièces justif. Nous ferons remarquer que cette charte, portant en suscription les noms de Mathilde, femme de Guillaume, et de Robert son fils aîné, a subi des interpollations, fait trop fréquent dans les actes qui ont traversé le moyen âge.

dîme de quatre *charruées* (1) appartenant au domaine du Prince, et dans un *hôte* (2), avec toutes ses redevances, afin que le moine, préposé à l'*obédience* (3), pût se construire une demeure. Néel, résigné au sacrifice de sa fortune, sans perdre cependant l'espérance de rentrer dans la faveur d'un maître indulgent, confirma aux moines de Marmoutiers qui, pour plus de sécurité, le lui demandèrent, la libéralité faite à ses dépens. Il leur souscrivit, « sur l'autel de » Saint-Martin, » deux actes dans lesquels il ne stipulait de réserves que pour les revenus qu'il avait donnés aux chanoines établis, depuis 998 (4), dans son château de Saint-Sauveur, sur les six paroisses de Guernesey (5). Son exil ne fut pas de longue durée. Pendant la guerre qui éclata entre le duc de Normandie et Geoffroi Martel, il se mit à la tête d'une troupe qu'il leva et organisa en Bretagne ; avec elle il alla ravager l'Anjou. Il remporta près d'Angers « sur les » gentilshommes du pays et sur les bourgeois de la ville », et ensuite sur le comte lui-même, des avantages qui contribuèrent au succès de Guillaume devant Domfront et devant Alençon (6). Aussi rencontre-t-on de nouveau son nom,

(1) *Carrua* ou *carruca*, mesure de superficie en usage dans les Iles. La *charruée* se composait de 2 *bovées* ; la bovée de cinq *acres* ; l'acre de 4 *vergées* ; la vergée de 40 *perches*, et la perche de 24 pieds. (*Extenta de Gernerie*, etc., MSS. n° 38.) Dans la seconde partie de cette étude nous donnerons des extraits de cet important document.

(2) Gloss. de Duc. v° *Hospes*.

(3) Gloss. de Duc. v° *Obedientia*. C'est ce qui devint le *prieuré*. (*Hist. locale* par M. de Gerville. (ap. *Journal de Valognes*, 5 juin 1840.)

(4) *Anc. chât.* par M. de Gerville. (*Mém. des antiq.* t I, p. 283.) Cette date est douteuse.

(5) *Hist. des sires de Saint-Sauveur*, numéros, 20, 21 et 26 des pièces justif.

(6) *Chron.* de Mégissier, f° 76 et suiv.

accompagné de son titre de vicomte, dès 1050, au pied d'une charte constatant une donation faite par Adelelme au Mont-Saint-Michel (1). Il rentra dans son château, près duquel il fonda, plus tard, en 1080 (2), l'abbaye qui, de nos jours, est sortie de ses ruines. Toutefois, il ne recouvra point ses domaines de Guernesey.

(1) N° 22 des pièces justif. de l'*Hist. des sires de Saint-Sauveur*. Il est constant cependant, d'après des documents de cette époque (numéros 30 et 35 des mêmes pièces justif.) que le titre de vicomte fut porté par Robert Bertran de Bricquebec et Eudes-Chapel.

(2) Numéro 38 des pièces justificatives de l'*Hist. des sires de Saint-Sauveur*.

CHAPITRE II.

Soulèvement du pays de Caux. — Défaite du roi de France. — Prédilection de Guillaume pour la Normandie occidentale. — L'archevêque Mauger et son exil à Guernesey. — Sa mort. — Des pirates attaquent Guernesey — Cause probable de leur incursion. — Samson d'Anneville envoyé au secours de l'île. — Le fief d'Anneville.

La victoire du Val-des-Dunes rendit le Cotentin à Guillaume; elle ne lui donna pas le repos. Vers 1053 (1), il se trouvait encore à Valognes,

« Quant un messagier vint errant
» A grand anguisse esperunant (2), »

(1) Dans une note sur le *Roman de Rou* (t. II, p. 9). M. A. Le Prévost établit que cette date est la seule exacte, et que Wace, trompé par son guide ordinaire, Guill. de Jum., commet un grave anachronisme en plaçant la révolte de Guill. d'Arques avant celle de Gui de Brionne, quand il est certain qu'elle eut lieu peu de temps avant la bataille de Mortemer.

(2) *Rom. de Rou*, t. II, p. 14.

l'informer que son oncle, Guillaume d'Arques (1), soulevait tout le pays de Caux, et, se vantait, oubliant sa propre origine, de lui faire rendre le duché qu'un bâtard ne pouvait tenir qu'à faux titre (2). Guillaume demanda « *son* « *bon cheval*, » et, suivi de quelques fidèles chevaliers, se mit en route, sans autre précaution. Il traversa le gué de Saint-Clément, passa par Bayeux et Caen, arriva à Pont-Audemer, en paraissant se diriger sur Rouen, et là, tournant brusquement vers Caudebec, il franchit la Seine près des Bans-le-Comte, et se présenta devant Arques. La rapidité de sa course avait été telle que tous les chevaux de son escorte, à l'exception de six, tombèrent épuisés en chemin, et que, parti de Valognes le jeudi à midi, il touchait au but le vendredi soir (3).

Cette merveilleuse activité, qui est le privilége et la force des hommes d'élite, lui assura la victoire, non seulement sur le baron révolté, mais aussi sur le roi de France qui, ayant cru l'occasion bonne de renverser un vassal plus puissant que lui, s'était joint à Guillaume d'Arques, et ne recueillit que la honteuse défaite de Mortemer (4). Le temps était passé où l'on pouvait songer à arrêter, dans son essor, la fortune du chef normand. Toutes les tentatives que fit jusqu'à sa mort, arrivée en 1060, le vieux Henri de France, éclairé trop tard sur le danger dont la monarchie était menacée, et qui serait devenu très-réel si l'ambition du Bâtard n'avait pris une autre direction, n'aboutirent qu'à des

(1) Il était fils de Richard II et de Papie. — Le trop fameux Mauger, archevêque de Rouen, était son frère germain.

(2) *Chron.* de Mégissier, folio 69, verso.

(3) Guill. de Poitiers, p. 346. — *Rom. de Rou*, t. II, p. 15. — Benoît a omis ces détails.

(4) Guill. de Poitiers, p. 335.

échecs. Le dernier fut subi à Varaville, sur la Dives, témoin déjà de la défaite et de la capture d'un autre roi de de France qui, lui aussi, il y avait environ un siècle, avait voulu profiter de la minorité de Richard I[er], pour confisquer le duché.

La dynastie de Roll avait, désormais, des racines profondes dans l'esprit des populations qu'elle gouvernait. Sous l'impulsion énergique et habile de son représentant actuel, la nationalité normande s'était nettement accusée en face de l'hostilité croissante et de la jalousie de l'aristocratie et de la royauté françaises (1). Le duc, certain maintenant de l'appui de la Basse-Normandie, n'avait plus rien à craindre des ennemis du dehors. Il avait, depuis longtemps, compris que c'était derrière la double ligne de la Dives et de l'Orne que résidait l'élément vrai de son indépendance. Répudiant, sous ce rapport, les habitudes des premiers princes de sa race, il resta normand, et donna principalement ses soins à la partie occidentale de ses états. Caen, sa ville de prédilection et à laquelle « il a laissé la marque de sa forte main (2), » lui dut son importance stratégique, son mur d'enceinte (3), son château « si durement grand et plantureux, » dit Froissard, ses grandes abbayes et son hôpital (4). Ce fut à Caen aussi qu'il convoqua, après les victoires du Val-des-Dunes et de Varaville, les conciles provinciaux de 1047 et 1061, dans lesquels on proclama la trève de Dieu, et on établit le couvre-feu (5). Bayeux et Cherbourg

(1) Guill. de Poitiers, p. 351 et suiv.

(2) ***Caen, précis de son histoire,*** par G. S. Trebutien, l'éminent éditeur de ***Maurice*** et ***d'Eugénie de Guérin,*** et notre digne et savant ami.

(3) ***Rob. de Monte append.*** p. 751. « Murum circà burgum ita ut a ***Guillelmo patre suo factus fuerat.*** »

(4) ***Origines de Caen,*** par Huet, p. 38. — ***Rom. de Rou,*** t. II, p. 60.

(5) ***Annales de la ville de Caen,*** par l'abbé de La Rue, p. 36 et 49. —

furent, à ces mêmes époques, l'objet de ses libéralités.

Il n'abandonnait pas, cependant, sa résidence du Cotentin. Il était à Valognes, en 1054, quand il confirma une charte de donation de la terre de *Laperelle*, en Guernesey, accordée à l'abbaye du Mont Saint-Michel (1), et il ne s'en éloigna probablement pas l'année suivante, pendant qu'une question des plus importantes s'agitait dans le concile réuni à Lisieux, à l'occasion de l'archevêque de Rouen, Mauger (2).

Tous les historiens s'accordent pour reconnaître que ce prélat était indigne des hautes fonctions qu'il exerçait et qu'il devait exclusivement à sa naissance. A cela, se joignirent des motifs d'une autre nature; car l'épiscopat, recruté parmi les membres de l'aristocratie féodale, était loin de donner l'exemple des vertus chrétiennes (3). Ces motifs étaient politiques; et Ordéric Vital fait expliquer l'un d'eux par Guillaume lui-même, dans un discours qu'il lui attribue au moment de sa mort. Mauger était le frère de Guillaume d'Arques; il l'avait assisté dans sa révolte, et avait, comme lui, traité de bâtard le fils de son frère aîné, — « *me velut nothum contempserunt.* » Or, le fils de Robert qui, par orgueil, prenait cette qualification, ne pardonna jamais à ceux qui la lui donnèrent. Le comte d'Arques avait été proscrit; il ne revint jamais en Normandie. Mauger était aussi coupable; il avait, de plus, blessé son neveu, dans

Dom Bessin. Pars 1, p. 39. La trève de Dieu existait ailleurs depuis plus de 63 ans; la Normandie fut la dernière à l'adopter.

(1) Archives du département de la Manche, fonds du Mont Saint-Michel. Pièces just. n° 2 (bis).

(2) *Concil. Roth.* par D. Bessin, part. 1re, p. 46.

(3) *Concil. Roth.* part. 1re, p. 47. On y fait un tableau des mœurs du clergé au XIme siècle. On sait, d'ailleurs que Rome avait constamment refusé le *Pallium* à Mauger.

ses sentiments les plus intimes, en flétrissant, comme incestueuse, son alliance avec Mathilde, et en refusant d'admettre les dispenses accordées par le pape (1). Il ne pouvait donc davantage espérer l'oubli et le pardon. Il fut solennellement déposé ; et il prit le chemin de l'exil ; — le même que, déjà, avait suivi l'un de ses prédécesseurs, mais dans des circonstances aussi différentes que l'étaient les deux hommes. Au VI[e] siècle, le pieux et courageux Prétextat avait, par sa parole et son exemple, répandu les lumières de l'Évangile dans l'île de Jersey et y avait laissé les plus nobles souvenirs. Le prélat du XI[e] siècle alla porter dans l'île voisine, à Guernesey, les scandales de sa vie et le spectacle d'une âme abaissée jusqu'à ne plus se connaître elle-même.

Mauger, d'après une tradition locale, s'établit dans le village de *Saint*, situé au fond de la baie de ce nom, dans la paroisse Saint-Martin (2). Il y vécut avec une *noble* dame,

(1) La question de la validité du mariage de Guillaume avec Mathilde est une des plus obscures de notre histoire ; Guill. de Poitiers lui-même n'en parle qu'avec une extrême réserve. « Les avis, dit-il, étaient partagés. » D'après M. Stapleton, cité par M. Parker dans son livre ***The Abbey churches at Caen***, Mathilde aurait été mariée à Gerbold, avoué de Saint-Bertin, lorsqu'elle rencontra Guillaume à Eu. Ce dernier fut séduit par sa beauté, et, selon les mœurs du temps et de sa famille, l'emmena sans attendre que le divorce fut prononcé. Le pape résista pendant quelques années et ne céda qu'aux conditions mentionnées par l'histoire. Cette version a le mérite d'expliquer les faits qui autrement ne peuvent l'être ; car il est reconnu que la parenté ou l'affinité des deux époux n'était qu'un prétexte sans fondement. — La ***Chronique de Tours*** fait un tout autre récit trop invraisemblable pour être discuté. (Voy ***Analyse architecturale de l'abb. de Saint-Etienne de Caen***, par G. Bouet, p. 10. — ***Essais de l'abbé de La Rue***, t. II, p. 172. — ***Chron.*** de Benoît, t. III, p. 42, à la note.)

(2) ***History of Guernesey***, by Broock Tupper, p. 49.

appelée Gille, dont il eut plusieurs enfants (1). Atteint d'une sorte de démence, il avait abandonné les croyances chrétiennes et il était tombé dans les pratiques les plus grossières de la démonologie. Il s'imaginait être en rapport direct avec un *dyable privé* qu'il nommait *Toret* et qui répondait, comme un des esprits évoqués par le spiritisme contemporain, à toutes les demandes qu'il lui adressait.

Les chroniques ne disent pas quelle fut la durée du séjour de l'ancien archevêque à Guernesey ; mais elles racontent que « finablement, il estoit une fois en une nef en la mer » près de *Vasseaulx* en Costentin (2); si va dire au maître de » la nef : Pour moi, dist-il, l'ung de nous se va aujourd'hui » noiez, mets-nous à terre. Le maronnier n'en tint compte » et singla toujours et tant qu'il fut assez près d'arriver. Si » avoit Maugier ses brayes sur ses genoulx et n'avoit nulles » chausses, car il faisait trop chauld, et si comme Maugier » se leva et voult monter ses brayes pour yssir, le battel » branla ; si fut Maugier si fort empeschié de ses brayes, » qu'il ne se peut tenir et cheit en la mer et ainsi se noya » que oncques l'en ne le peut sauver. Toutes voies il fut » trouvé entre deux roches et mis hors de l'eau ses brayes » entre ses pietz et fut porté à Césarbourg en l'église où il » fut enterré (3). »

Telle fut, d'après des traditions d'ailleurs peu certaines, la triste fin de l'oncle de Guillaume qui, comme cela est arrivé souvent à d'autres princes, trouva dans sa famille ses

(1) L'un de ces enfants connu sous le nom de *Michel de Bayeux* devint un vaillant homme de guerre Il alla combattre avec Boëmond, prince d'Autriche, et revint mourir en Angleterre, à la cour de Henri. (*Chron. de Normandie* et Ord. Vital (ap. dom Bouquet, t. XI, p. 245 et 238).

(2) Saint-Vaast-la-Hougue (*Chron.* de Mégissier, folio 79, verso.)

(3) *Chronique de Normandie* (ap. dom. Bouquet, t. XI, p. 245). — *Rom. de Rou,* t. II, p. 60.

ennemis les plus constants et les plus dangereux, et eut toute sa vie à déjouer leurs complots et à punir leurs trahisons.

Jusque là, les attaques dirigées contre la Normandie avaient eu lieu par ses frontières continentales, — le Vexin, le Perche ou la Bretagne. Le Clos du Cotentin était ainsi, sauf en 1035, toujours resté en dehors du théâtre des luttes que provoquaient tantôt le roi de France, tantôt le comte d'Anjou. On n'avait pas encore vu, ainsi qu'on en fit plus tard la fatale expérience, qu'en l'attaquant par les côtes maritimes de la presqu'île, on employait le moyen le plus efficace, sinon pour s'emparer de la province, du moins pour l'inquiéter. En 1061, alors que Guillaume séjournait à Valognes, après avoir assisté au concile tenu à Caen, les Iles furent l'objet d'une tentative qui semblait indiquer l'intention de réaliser ce plan stratégique. Les chroniqueurs n'en font aucune mention; c'est seulement dans une tradition recueillie par les historiens de Guernesey que nous la trouvons sommairement et confusément indiquée. Dans le cours de l'année 1061, apprenons-nous, des pirates, venus de la *Baie de Biscaye*, descendirent dans cette île et s'en rendirent maîtres sans résistance sérieuse (1). Qu'étaient ces pirates, d'où venaient-ils et quel était leur but? A ces questions nous ne pouvons répondre que par des conjectures.

Après la clôture du concile de Caen, Guillaume passa en Angleterre, dans le but manifeste de préparer le grand événement qui s'accomplit cinq ans plus tard. Wace est le seul

(1) Duncan's *History of Guern.* p. 3. — Brock Tupper's *Hist.* p 40. — *Anciens châteaux*, etc., par M. de Gerville (*Mém. des Antiq* 1824, p. 331). Ce dernier auteur fait remonter cette invasion jusques avant 1050, mais sans indiquer les sources où il a puisé. Les historiens de Guernesey précisent la date de 1061. — Duncan ne dit pas d'où venaient les pirates.

auteur qui parle de ce voyage ; et il ajoute que le duc ne resta pas longtemps à la cour d'Edouard, malgré le brillant accueil qu'il y reçut, parce que les Bretons menaçaient de nouveau la Normandie (1). Il est évident que, si la date qui ressort implicitement du texte de Wace est exacte, il y a coïncidence parfaite avec celle de l'incursion des prétendus pirates gascons (2). Seulement, dans cette hypothèse, il faudrait pour faire concorder les deux récits, admettre que les pirates venaient, non pas de la baie de Biscaye, mais bien des côtes de Bretagne ; ce qui, en tous cas, nous paraîtrait vraisemblable. Vers cette époque, en effet, la Bretagne était agitée par la querelle d'Alain et d'Yves qui se disputaient Dol et Saint-Malo ; et Guillaume dut intervenir en personne pour ramener la paix entre les combattants (3).

Maintenant, si l'on adopte la date de 1051 que M. A. Le Prévost et M. de Gerville assignent, le premier, au voyage de Guillaume, et le second, à l'invasion de Guernesey, il se présente une autre conjecture qui expliquerait comment; au fond de la baie de Biscaye, il a pu s'organiser, contre les îles du Cotentin, une expédition d'une certaine importance, mais dont le véritable objectif aurait été la Normandie elle-même. On sait que l'ennemi le plus ardent de Guillaume était le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, et qu'à l'époque

(1) ***Rom. de Rou***, t. II, p. 100.

Li dus guaires ni demora
En Normandie repaira ;
Very li Bretons aveit à faire
Ki li esteint à cuntraire.

(2) Le savant annotateur de Wace (loc. sup. cit.) assigne au voyage de Guillaume la date de 1051 sans citer l'autorité sur laquelle il s'appuie, mais qui est certainement l'***Histoire d'Ingulfe***, moine de Croyland (ap. ***Rer. angl. script.*** t. I, p. 65. éd. Gale).

(3) ***Chron.*** de Mégissier, folio 91, recto.

dont nous parlons, ce puissant seigneur, qui ne songeait pas encore à se faire moine, et qui ne prévoyait pas que sa race occuperait un jour le trône d'Angleterre, avait réussi à former contre le duc normand une vaste coalition dont le centre était le Maine, et qui s'étendait jusqu'à Bordeaux (1). Il n'est donc pas impossible de supposer qu'il eût essayé de faire une diversion contre son antagoniste, en attaquant ses états, pour ainsi dire, à revers, et par les frontières maritimes plus exposées et moins surveillées que les frontières de terre, et qu'il eût profité de l'absence de Guillaume, dont le voyage se fit, d'après la chronique du moine de Croyland, avec un grand apparat (2).

Quoi qu'il en soit des circonstances qui avaient amené les pirates dans l'île, le duc prit immédiatement des mesures pour les en chasser. Il chargea un de ses barons, qui avait son domaine dans le voisinage de Valognes, du commandement des troupes qui s'embarquèrent à Barfleur. Samson résidait à Anneville-en-Saire; son fief était considérable, et il fut un des principaux seigneurs qui accompagnèrent le Conquérant en Angleterre (3). Il fit voile vers Guernesey, et débarqua au havre de Saint-Samson. Les habitants et les moines qui s'étaient réfugiés dans le château du Vale, lui prêtèrent un concours énergique, et l'aidèrent à s'emparer des fortifications dont l'ennemi s'était entouré, et à le jeter hors de l'île (4).

(1) Guill. de Poitiers, p. 352.

(2) « Cum multo militum comitatu..... ad civitates et castella regia circumduxit. » (*Hist. Ingulf.* loc. sup. cit.)

(3) Son nom est le second sur la liste de Brompton; son fief s'étendait sur Le Vicel, Réville, Montfarville, Barfleur, Sainte-Geneviève, Valcanville et Saint-Floxel (*Anc. chât.*, etc. *Mém. des Ant.* 1824, p. 330).

(4) Duncan's *Hist.* p. 5 et Brock Tupper's *Hist.* p. 41.

Samson d'Anneville fut généreusement récompensé de son succès. Le duc lui concéda en fief-ferme le quart de l'île, dans la partie qui avait été précédemment donnée au Mont-Saint-Michel. Ce fief prit le nom du donataire ; il passa, dans la suite, en diverses mains et se fractionna. Il résulte d'une enquête *de quo warranto* (1), reçue en 1597, par six commissaires royaux envoyés dans les Iles, qu'un extrait des rôles de l'Echiquier de Rouen, de 1061 (2), fut produit par le gentilhomme, nommé Thomas Fachion, qui réclamait le fief, et que la donation primitive fut ainsi constatée par cette production d'une pièce authentique. Le fief d'Anneville existe encore, et a pour possesseur la famille Andros (3), C'est la plus noble *tenure* de l'île. Un de ses démembrements qui a conservé la dénomination de *Fief-au-Comte*, parce qu'il fut cédé, en 1143, par Henri d'Anjou au comte de Mortain (4), est entre les mains d'une famille Lemarchand qui descend des Chesney, — *de Quercubus* (5).

On ignore si Guillaume visita jamais les Iles ; les histo-

(1) Les enquêtes ou *Placita de quo warranto* étaient ainsi désignées, parce que, ayant pour objet de vérifier si des empiètements n'avaient point été commis sur le domaine de la couronne, on appelait les feudataires devant les commissaires royaux, et que là on leur demandait sur quel titre, *quo warranto*, reposait leur possession. Nous aurons plus d'une occasion de revenir sur cette institution particulière à l'Angleterre et encore en vigueur.

(2) Il ne devait pas y avoir de rôle de l'Echiquier de l'année 1061 ; cette date est donc plus que douteuse, ou la mention de l'enquête renferme une erreur de chiffres.

(3) Brock Tupper's *Histor. of Guern.* p. 41.

(4) La branche des d'Anneville s'éteignit en 1143 ; du comte de Mortain le fief passa aux Chesney, dont un, du nom d'Edmond, fut bailli des îles en 1366 ; vinrent ensuite les Willoughby, puis, sous Henri VII, les Fachion. (Duncan et Brock Tupper. — *Hist. of Guern.* (loc. sup. cit.)

(5) Voy. le numéro 4 et 20 des pièces justificatives.

riens locaux, sans invoquer la moindre preuve directe, le supposent, en se fondant sur ce que le prince y possédait de très-importants domaines, dont il fit de nombreuses concessions en faveur de quelques-uns de ses barons et de plusieurs abbayes (1). Il paraît probable, en effet, que, dès cette époque, plusieurs familles originaires du Cotentin, entre autres les Carteret et les Sausmarez, eurent leurs seigneuries à Jersey et à Guernesey ; et il est constant qu'on leur imposa des devoirs féodaux qui ne pouvaient recevoir d'accomplissement que si le duc en personne descendait sur les Iles. Ainsi, le seigneur d'Anneville devait lui tenir l'étrier, et le châtelain de Jerbourg lui servir d'échanson ou de bouteillier (2). Mais ces circonstances de détail, auxquelles on pourrait ajouter la facilité des communications et la fréquence des séjours de Guillaume à Valognes, ne suffisent pas pour suppléer au silence absolu des chroniques et des traditions. Tout ce qu'on peut induire de ces circonstances, c'est que Guillaume ne négligea pas cette partie reculée de son domaine, et qu'il s'en servit pour récompenser ses vassaux fidèles et encourager les dévouements dont il allait bientôt avoir besoin.

(1) Voy. entre autres, les donations faites dans les Iles, à la Collégiale fondée par Guillaume et Mathilde dans le château de Cherbourg et constatées par une charte publiée par la société académique de cette ville (*Mém.* vol 1852, — p. 155.)

(2) Brock Tupper's *Hist.* p. 42.

CHAPITRE III.

Guillaume prépare son expédition contre l'Angleterre. — Son beau-frère Tostig s'embarque à Barfleur. —Voyage de Tostig en Danemark et en Suède. — Part que le Cotentin prend aux préparatifs. — Barons du Cotentin qui accompagnent Guillaume. — Les seigneurs de Carteret et le manoir de Saint-Ouen. — Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances. — Progrès de la richesse ecclésiastique dans le Cotentin.

L'heure de la grande entreprise, que Guillaume méditait depuis si longtemps et qu'il avait préparée avec une habileté et une persévérance si profondes, était arrivée. Edouard-le-Confesseur venait de mourir en 1066. Nous n'avons pas à nous étendre sur l'événement le plus considérable de notre histoire et de celle d'Angleterre ; chacun le connaît dans ses moindres détails ; notre but doit se borner à l'étudier au point de vue spécial de notre sujet.

Il semble, tout d'abord, que le Cotentin par sa situation, ses origines, son caractère politique et ses sympathies, ne pouvait rester étranger à l'immense mouvement qui pré-

céda la conquête. Le développement de ses côtes, ses ports, sa nombreuse population de marins en faisaient, d'ailleurs, un des éléments essentiels d'une expédition d'outre-mer.

Guillaume avait successivement, et depuis un certain nombre d'années, écarté les obstacles divers qui l'auraient entravé. Il avait rappelé de l'exil et rétabli dans leurs héritages les barons qui s'étaient autrefois révoltés, ou dont il avait suspecté la fidélité (1). En 1064, il en avait fini avec les Manceaux et les Angevins (2). En 1066, au moment où il terminait ses préparatifs, Conan, comte des Bretons, qui lui déclarait la guerre à un moment si inopportun, était mort très à propos, par les soins de l'un de ses chambellans (3).

En Angleterre, l'influence normande qui dominait la cour d'Edouard n'avait pas disparu avec lui; une partie de l'aristocratie, venue du continent, lui restait soumise, et avait à sa tête le propre frère de Harold, Tostig (4), qui était en même temps le beau-frère de Guillaume-le-Bâtard. Celui-ci n'était pas homme à négliger le parti qu'il pouvait tirer de cette alliance et de la discorde qui devait inévitablement éclater entre les deux frères, et qui éclata, en effet. Tostig, attaqué par les thanes saxons et dépouillé, par Harold, des comtés de York et du Northumberland, que lui avait donnés son père, le fameux *earl* Godwin, fut contraint de quitter l'Angleterre (5). Il passa en Flandre,

(1) Ordéric Vital, liv. III, p. 87 (édit Guizot.)

(2) Id. eod. p. 97.

(3) Guill. de Jum. lib. VII, cap. XXXIII. Le chambellan se réfugia à la cour de Guillaume qui l'accueillit parfaitement, comme on le suppose bien.

(4) Les historiens normands font de Tostig le frère aîné de Harold; Benoît seul, et avec raison, dit positivement qu'il était le jeune. (*Chron.* t. III, p. 182.)

(5) *Chron. sax.* ad. ann. 1065.

confia sa femme à son beau-père, le comte Beaudouin, et se rendit auprès du duc normand qui le reçut avec empressement. Ordéric Vital nous apprend que l'exilé, « qui aimait beaucoup Guillaume, » lui reprocha de laisser un parjure occuper le trône du bon roi Edouard, et lui affirma qu'il le renverserait facilement, s'il consentait à traverser la mer avec une armée de Normands. Guillaume remercia son ami de ses reproches affectueux, et, animé par ses exhortations, se décida à consulter ses barons sur l'importante affaire qu'il s'agissait d'entreprendre (1).

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que notre chroniqueur, quoique presque toujours impartial, donne à son récit une physionomie à laquelle il manque quelques traits pour être complètement exacte, et qu'il déguise un peu son héros, qui n'avait pas attendu les exhortations, et ne demandait pas les encouragements de ses amis. Il y eut entente parfaite entre les deux beaux-frères; un plan de campagne fut arrêté. Tostig se rendit dans le Cotentin, et s'embarqua à Barfleur, avec quelques vaisseaux et quelques hommes qui lui furent donnés (2). Si l'on en croit le moine de Saint-Evroul, son projet était de retourner en Angleterre; — ce qui est assez peu vraisemblable. Mais la mer et les tempêtes, se faisant les complices du futur conquérant, poussèrent le prince saxon, d'abord en Danemark, où il fut mal accueilli; puis jusqu'en Norwège, où il fut plus heureux. Herfagen ou Harold, roi de cette contrée, entraîné par l'éloquence de son hôte, et, sans doute aussi, par les souvenirs des anciens temps et la pensée d'en renouveler les exploits, à son profit personnel, consentit à rassembler une

(1) Ord. Vit. liv. III, p. 114.

(2) Order. Vit. liv. III, p. 116. Cet auteur est, nous le croyons, le seul qui ait ici mentionné le Cotentin.

armée et une flotte ; il consacra six mois à ce soin, et descendit sur les côtes du Northumberland juste à temps pour attirer l'*usurpateur* saxon dans le nord de l'île, pendant que l'ami et le parent de Tostig, qui semblait n'en rien savoir, débarquait à Pevensey et dressait ses tentes dans la plaine de Hastings.

Nous voudrions maintenant rechercher quel rôle le Cotentin et ses Iles jouèrent dans cette sorte de croisade où se précipita, à l'appel de l'habile prince dont le pape se fit le patron, tout ce qu'il y avait en France, depuis la Flandre jusqu'aux Pyrénées, de passions cupides, d'instincts barbares et de besoins d'agitations et d'aventures. La *Chronique de Normandie* (1) constate, avec une précision particulière, que l'enthousiasme de ceux qui avaient tout à perdre si l'expédition échouait, fut très-modéré. La plupart des barons normands pensèrent et dirent, au début, ce que le riche Robert, fils de la dame Guimare et parent du duc Guillaume, eut la franchise de lui mander quelques jours avant la grande bataille (2). L'entreprise leur semblait téméraire, et les avantages en étaient douteux. A un point de vue plus général, l'avenir devait leur apprendre que le succès lui-même aurait pour dernier résultat la ruine de la nationalité normande. L'histoire reproche au faible roi de France, d'avoir souffert qu'un de ses grands vassaux allât conquérir l'Angleterre; — un profond politique n'aurait pas agi autrement; car, tôt ou tard le roi de France devait fatalement hériter de la Normandie que ne pouvait garder l'Angleterre. On n'apercevait pas, assurément, au XI[e] siècle, ces perspectives lointaines; le présent avait une tout autre apparence;

(1) *Chron. de Norm.* (ap. dom Bouquet, t. XIII, p. 225). — *Chron.* de Mégissier, folio 98 et suiv.

(2) Guill. de Poitiers, p. 390 et 393. — *Rom. de Rou*, t. II, p. 157.

mais quelques hommes, peut-être, en eurent un vague soupçon; et nous croyons pouvoir, sans trop forcer la vérité historique, attribuer à cette cause la rareté des documents qui nous sont parvenus sur le concours que prêta à son prince la Normandie maritime et insulaire.

Ce concours était cependant nécessaire, puisque, avant tout, il fallait des vaisseaux et des marins. Pendant tout l'été de 1066, et jusqu'à la fin du mois d'août, on travailla à équiper la flotte dans les divers ports de la province, et, en particulier, dans ceux de la Presqu'île (1). L'abbaye du Mont-Saint-Michel équipa six navires; Hugues d'Avranches, depuis comte de Chester, soixante; Port en-Bessin en construisit quarante, sur les ordres de l'évêque Eudes, qui en donna lui-même cent. Robert de Mortain, comme l'évêque, frère utérin de Guillaume (2), en prépara cent vingt, et Robert, comte d'Eu, soixante. D'autres seigneurs de la Haute-Normandie contribuèrent en proportion soit de leur fortune, soit de leur dévouement. A ce premier élément de la flotte qui s'éleva à mille navires environ (3) vinrent s'ajouter les vaisseaux que le duc fit construire lui-même, ou qu'il obtint de plusieurs de ses chevaliers; de sorte que le nombre total put monter, ainsi que Wace l'avait appris de son père, à six cent quatre-vingt-seize grandes nefs et à plus de deux mille bateaux de transport (4)

(1) *Rom. de Rou*, t. II, p. 141.

(2) On sait que Harlète après la mort de Robert, épousa Herlouin, bourgeois de Falaise, suivant la *Chronique* de Mégissier (folio 166); mais, en réalité, chevalier et sire de Conteville.

(3) MSS. de Taylor reproduit par Duncan, (*The dukes of Normandy from the time of Rollo to the expulsion of King John*. London, 1839, p. 105, note 1) et par Delacroix (*Jersey et ses antiquités*, Jersey, 1850, t. II, p. 45.)

(4) *Rom. de Rou*, t. II, p. 145.

« Maiz je oï dire à mon père

Il est assez singulier, si les Iles fournirent leur contingent dans cette contribution, ce qui est très-probable, que le poète chroniqueur, qui était né à Jersey, et dont le père prit part à l'expédition, n'en ait fait aucune mention. Du reste, Barfleur, le port le plus important et le plus fréquenté de toute la Normandie, sous le règne des ducs, a été omis aussi; et cependant, ce fut de ses chantiers que sortit le navire destiné au chef même de l'armée, et que la duchesse Mathilde lui offrit. Le *manuscrit de Taylor* nous en a donné une description qui, sauf de légères variantes, est reproduite par nos historiens et sur la célèbre tapisserie de Bayeux. — A la proue, la statue dorée d'un enfant, emblême du génie de la conquête, tenait le bras droit étendu en avant, comme s'il eût montré l'Angleterre, et, de la main gauche, portait à sa bouche une corne en ivoire (1). — L'équipage fut recruté parmi les meilleurs *esturmans* du Val-de-Saire, et le commandement en fut confié à un marin de Barfleur, Etienne, fils d'Airard (2). Le nom de ce navire était *Mora* (3); il fut le plus rapide de toute la flotte (4); la supériorité de sa construction prouva que les constructeurs du Cotentin n'avaient point à redouter de rivaux.

Il est moins facile encore de connaître le nombre de soldats que fournit la contrée. Comme il ne s'agissait pas

« Bien m'en sovint, maiz varlet ere
« Ke set cenz nés, quatre meins, furent »

(1) MSS. de Taylor (ap. Duncan's *Hist. of the dukes*, etc.) «In prorâ » ejusdem navis fieri eadem Mathildis infantulum de auro dextro indice » monstrantem Angliam et sinistra manu imprimentem cornu eburneum ori.»

(2) Ord. Vit. liv. XII, p. 353, édit. Guizot.

(3) MSS. de Taylor, sup. cit. « Mathildis postea regina ejusdem ducis uxor, » ad honorem ducis fecit effici navem quæ vocabatur *Mora* in qua ipse dux » vectus est. »

(4) Ord. Vit. liv. XII, p. 353.

d'un service féodal ordinaire, mais d'une entreprise faite dans l'intérêt personnel du suzerain, il est supposable que chaque seigneur n'amena avec lui que ceux de ses paysans ou *gueldons* (1) qui consentirent à tenter la fortune ; on ne mit à la disposition du duc qu'un nombre assez restreint d'hommes d'armes. Cette conjecture semble ressortir de la liste donnée par le manuscrit de Taylor, dans laquelle nous voyons Hugues de Montfort figurer pour quarante hommes d'armes seulement et quarante navires ; Gaultier Giffard, pour cent hommes et trente navires, etc. La Normandie ne fournit que le tiers de l'armée; le reste se composait, comme le dit l'historien de la conquête, de tous les enfants perdus de l'Europe occidentale (2). Or, cette armée étant évaluée, d'après la déclaration qu'on attribue à Guillaume, et d'après les auteurs originaux, à environ cinquante mille hommes, on peut en induire que le Cotentin et ses Iles n'y entrèrent que pour un contingent qui ne dépassait pas celui de la Bretagne, c'est-à-dire, quatre ou cinq mille hommes.

D'ailleurs, et quoi qu'en dise Toustain de Billy (3), tous les barons du Cotentin ne prirent pas part à l'expédition, — du moins, à son début. Les listes dressées après l'événement sont loin d'inspirer une confiance absolue. Il y eut, on peut l'affirmer, beaucoup d'ouvriers de la dernière heure, qui ne s'empressèrent d'arriver que pour recevoir leur salaire, et beaucoup de victorieux du lendemain, qui n'hésitèrent pas à orner leur blason du lustre d'un succès dont ils ne doutèrent

(1) Paysans armés de longues lances (*Rom. de Rou*, t. II, p. 193.)

(2) *Histoire de la conq. d'Angl.* par Aug. Thierry, t. I, p. 327. — Nous supposons que cet ouvrage, qu'on ne saurait trop étudier, est familier à tous nos lecteurs pour tout ce qui concerne cette époque.

(3) MSS. de Caen, p. 18.

plus, quand il fut acquis. Les erreurs et les anachronismes que renferme le long dénombrement du *Roman de Rou*, ont été trop savamment relevés pour que nous les signalions de nouveau (1); Brompton lui-même a soin, avant de commencer son énumération, de faire observer qu'il donne les noms comme il les trouve écrits :

Car de vrais noms force n'y a
Et illis sunt changés ça et la.

Voici, du reste, sous ces réserves, et dans l'ordre que les exigences de la mesure et de la rime ont imposé au poète jersiais, les noms des barons, appartenant au Cotentin et aux Iles, qu'il cite comme ayant accompagné le duc en Angleterre: —les sires Néel de Saint-Sauveur (2), de Néhou (3), de Pirou, de Magneville, de Bohon, Onfroy et Mauger de Carteret, Richard d'Avranches, du Val-de-Saire (4), de l'Espine, de Reviers, Guillaume de Moion, des Moutiers, Hubert Paisnel, Robert Bertran de Bricquebec, de Soule, d'Orival, de Bréhal, de Brix, du Homet, de Saint-Sever, de

(1) Voy. les notes de M. A. Le Prévost sur le *Roman de Rou* C'est à cette source précieuse et aux articles de M. de Gerville sur les *Anciens châteaux*, que nous empruntons les notes qui suivent.

(2) Il paraît certain que les vicomtes de Saint-Sauveur n'accompagnèrent pas Guillaume. (Notes de M. Le Prévost). — *Anc. chât.* (*Mém. des Antiq.* 1824, p. 283 et suiv). — D'apres la *Chron.* éditée par Mégissier, folio 117, verso, Néel aurait été tué à la bataille de Cardiff, dans le pays de Galles ; mais, d'après une autre version, il serait mort au Mont-Saint-Michel, où il se serait fait moine, ne laissant qu'une fille qui fit passer Saint-Sauveur dans la famille des Tesson (Toust. de Billy, MSS. p. 18.)

(3) Sous Guill. le Conq. la seigneurie de Néhou n'était pas séparée de celle de Saint-Sauveur. (*Anc. chât.* 1824, p. 274 du *Mém. des Antiq.*)

(4) Wace fait ici une confusion, le Val-de-Saire ne fut jamais une seigneurie ; peut-être l'auteur a-t-il voulu désigner le *Val-de-Cie*.

Semilly, de Montfiquet, Hue le Bigot, de la Haie et de Montbrai (1).

Parmi ces noms, il n'y en a que quelques-uns qui puissent être considérés comme appartenant aux Iles. Les Paisnel, les de la Haye et les de Montbray y possédèrent d'importants domaines ; mais ils n'y avaient pas établi leurs résidences principales. La famille de Carteret, au contraire, paraît avoir habité, dès le XIe siècle, son manoir de Saint-Ouen, en Jersey (2). Comme les autres familles que nous venons de mentionner, et que nous retrouverons plus d'une fois rappelées dans des chartes, elle était originaire du Cotentin. A l'époque de la prise définitive de possession du sol par les Danois, un de ses auteurs s'était, probablement, installé près du petit hâvre de Carteret, qui avait alors une certaine importance, à cause de son voisinage avec Jersey, et avec le centre de population qui, depuis les temps les plus reculés, s'était conservé à Pierrepont et à Portbail. Sur le sommet de la falaise qui domine l'entrée du hâvre, on voit encore les traces d'une enceinte dont l'apparence est celle d'un ancien camp romain ; plus tard, un château fut construit dans le champ où s'élève actuellement l'église du village (3).

Les seigneurs de Carteret, suivant un usage qui devint général, ajoutèrent à leur nom individuel celui de leur domaine. Au commencement du XIe siècle, on rencontre un Guy de Carteret (4). C'étaient, probablement, ses deux fils,

(1) Tous ces noms se retrouvent sur les listes de Brompton, de l'abb. de la Bataille, etc. ; M. de Gerville donne sur eux les détails les plus complets (Années 1824, 1825, 1829 et 1830 des *Mém. des Antiq.*)

(2) *Jersey et ses antiq.* par Delacroix, t. II, p. 272.

(3) *Anc. chât.* de M. de Gerville (*Mém. des Antiq.* 1824, p. 268.)

(4) *Jersey et ses ant.* t. II, p. 273.

Onfroy et Mauger, qui accompagnèrent Guillaume en Angleterre, et que Wace désigne comme étant, à l'époque de la bataille de Hastings, de nouveaux chevaliers :

> De Cartiai Onfrai e Maugier,
> Ki esteit novel chevalier (1).

Ils se firent suivre, sans doute, par un certain nombre de leurs vassaux du continent et des Iles ; mais l'histoire n'a gardé que le souvenir du père de notre trouvère (2), qui raconta à son fils les épisodes de la grande aventure dont il avait été un des plus obscurs acteurs.

Le manoir de Saint-Ouen remonte à une époque fort reculée. On le voit encore de nos jours à l'endroit où il fut fondé. Avant 1125, il était déjà un des principaux châteaux fortifiés de l'île ; on reconnaît facilement les traces des anciens fossés et du champ où s'exerçaient les chevaliers et les hommes d'armes. Le fief de Carteret était, en effet, le seul qui, à Jersey, dût le service militaire au suzerain ; ce service était, d'après l'*Extente*, de deux chevaliers qui accompagnaient le seigneur « lui tiers avec chevaux et armures (3) ; » d'après *Le livre rouge de l'Echiquier*, il n'était que d'un chevalier — *servicium 1 militis* (4).

Un des fils de Onfroy suivit le duc Robert à la Croisade et assista, dit-on, à la prise de Jérusalem en 1096. Il avait pour prénom Renauld. En 1129, son fils Phllippe, d'après une tradition conservée dans les registres de la paroisse, construisit à ses frais et en accomplissement d'un vœu,

(1) *Rom. de Rou*, t. II, p. 240.

(2) *Rom. de Rou*, t. II, p. 145.

(3) *Jersey et ses ant.* t. II, p. 276.

(4) *Anc. chât.* (*Mém. des Antiq.*, 1824, p. 264). *Le livre des fiefs de Philippe-Auguste* mentionne la même redevance d'un seul chevalier.

l'église de Torteval dans l'île de Guernesey (1). Après Philippe, un Renauld, second du nom, eut le commandement de Jersey sous Jean-Sans-Terre. C'est à ce moment que la famille, obligée de choisir entre la France et l'Angleterre, préféra abandonner ses biens du continent, qui furent confisqués par Philippe-Auguste, et se consacra désormais, avec une fidélité constante, au service des princes dont le sang était normand comme le sien (2). A partir du commencement du XIII[e] siècle, elle joua un rôle très-important dans les annales de l'archipel du Cotentin; elle se mêla activement aux luttes qu'à de nombreuses reprises se livrèrent, pour conserver ou reconquérir les Iles, les deux nations rivales qui les ont successivement possédées. — Dans la seconde partie de cette étude, nous retrouverons plus d'une fois les Carteret; c'est pour ce motif que nous avons

(1) Voici un certificat délivré en 1669 par le bailli et le doyen de Guernesey qui atteste ce fait : — « Nous les soussignés, le bailli et le doyen de » l'île de Guernesey, certifions à tous ceux à qui il peut appartenir, que d'a- » près les registres que nous avons vus et examinés, relatifs à la construc- » tion des églises de ladite île, l'honorable Philippe de Carteret (ainsi qu'il » est désigné), de l'ancienne et noble famille des de Carteret de l'île de » Jersey, en l'année de Notre Seigneur 1129, bâtit l'église paroissiale de » Torteval, en ladite île de Guernesey, à ses propres frais et coûtages, étant » l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait étant en danger de naufrage, » que dans le cas où il plairait à Dieu, de le délivrer du danger dans lequel » il se trouvait, il bâtirait une église là où il mettrait le pied en sûreté. En » foi de quoi nous avons apposé nos noms et nos sceaux ce 16 avril, en » l'année 1669. — Signé W. Andros, bailli, et P. Sausmarés, decan's. » — (*Jersey et ses ant.* t. II, p. 274).

(2) La famille de Carteret est depuis longtemps éteinte en Normandie; mais, suivant le ***Peerage*** de Collins, elle subsiste encore à Jersey et en Angleterre, où les Thynnes, marquis de Bath et barons de Carteret, descendent directement de Onfroy. (***Peerage of Collins***, t. VII, p. 1 — ***Anc. chât*** (***Mém. des Ant.*** 1824, p. 265.)

tenu à faire connaître leur origine et les phases principales de leur vie politique sous les ducs.

Nous avons dit que la seigneurie de Saint-Ouen était le seul fief de haubert que l'île ait paru renfermer au XI[e] siècle Cette circonstance donne à supposer que Jersey, aussi bien que Guernesey, ne participa à l'expédition que dans une proportion très-faible. Sa population était loin d'atteindre le chiffre auquel elle s'éleva plus tard ; elle ne dépassait probablement pas huit ou dix mille habitants, et se composait surtout d'agriculteurs et de marins. Les Iles, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, n'étaient qu'une sorte de trésor de réserve dans lequel les ducs puisaient toutes les fois qu'ils avaient des services à récompenser ou à acheter.

Guillaume ne négligea pas de le faire, quand il eut besoin de l'assistance de ses barons du Cotentin. Celui d'entre eux qui en profita le plus largement fut le célèbre évêque de Coutances, Geoffroy de Montbray, ou Mawbray, suivant l'orthographe anglaise, — ce type des prélats du XI[e] siècle. Il appartenait à l'illustre famille qui avait sa résidence dans la paroisse et le château de ce nom, et qui était alliée aux Hauteville, alors maîtres de la Sicile (1). Il était à peine adolescent lorsque son frère Roger lui acheta, à beaux deniers comptants, l'évêché de Coutances ; Mauger le consacra en 1048 (2). Il entrait, on le voit, dans la carrière sacrée, sous de mauvais auspices; — la simonie et une consécration à peine orthodoxe, l'archevêque consécrateur n'étant pas reconnu par Rome. Son activité, son énergie et ses richesses firent bientôt oublier cette double tache originelle. Il fut le

(1) *Hist. des év. de Cout.* par l'abbé Lecanu, p 119. — *Anciens chât.* etc., (1829, p. 195). — Montbray est aujourd'hui dans l'arrondissement de Saint-Lo.

(2) *Concil. norm.* de D. Bessin, p. 531.

véritable restaurateur de son évêché, qui n'avait pu encore se relever de ses ruines, depuis les invasions danoises. Une partie du chapitre, restée à Rouen, fut définitivement rappelée au siège épiscopal ; et Geoffroy eut enfin l'honneur de célébrer, en 1057, la dédicace de sa magnifique cathédrale, qui fut achevée quelques années plus tard, — au moins dans son principal œuvre (1).

L'évêque de Coutances n'était pas seulement un grand administrateur, il était aussi un grand seigneur féodal. Il portait la cotte de maille aussi et, peut-être même, plus volontiers que le rochet. Si l'on en croit Ordéric Vital, il s'entendait mieux « à conduire au combat des soldats couverts de leur armure, qu'à enseigner le chant des psaumes à ses clercs (2). » Guillaume comprit combien un tel homme lui serait utile dans son audacieuse entreprise; il fit tous ses efforts pour l'y entraîner; il lui vendit, moyennant trois cents livres, la moitié de Coutances et de ses faubourgs, et lui donna, par une charte datée de Valognes, les églises de Cherbourg, Equeurdreville et Barfleur (3), une partie des prairies et des forêts du domaine ducal dans le Cotentin, avec la venaison du même domaine, et une terre à Valognes, dans laquelle il construisit un palais et planta un bois taillis, — car il était ardent chas-

(1) *Hist. des év* etc., loc. sup. cit. — Conf. Toustain de Billy, p. 57 et suiv. *Etudes sur le département de la Manche*, v° *Coutances*, *Mém. des Antiq.* (1824), p. 148. — D'après Toustain de Billy (p. 227), la première pierre fut posée par la duchesse Gonnor, femme de Richard Ier. Ce dernier fait est attesté par un passage des *Gestes de Geoffroi de Montbrai*, document contemporain publié dans le *Gallia Christ* (t. XI, p. 219 des *Instrumenta*).

(2) Order. Vital (ap. Duch. pag. 523).

(3) Charte de *Vidimus*, de 1208, citée par Toustain de Billy, p. 31. (Voy. aux pièces justificatives le numéro 3.)

seur (1). Il reçut enfin des biens considérables dans Jersey et Guernesey, et les îles entières de Serk et d'Aurigny (2).

Le prix était considérable ; le duc n'eut pourtant pas à regretter de l'avoir payé. L'évêque de Coutances fut un des héros de la bataille de Hastings. Il bénit l'armée normande ; puis il la précéda au plus épais de la mêlée. Après la victoire, il resta le plus fidèle et le plus brave lieutenant du nouveau monarque, et le plus terrible adversaire des Saxons et des Danois. Aussi, fut-il royalement récompensé. Sa part dans le partage fut de deux cent quatre-vingt manoirs anglais. Son frère devint comte du Northumberland. Le baronnage du Cotentin fut donc dignement représenté dans la peine et dans l'honneur.

On nous pardonnera de nous être arrêté sur ces détails qui pourraient, à des degrés différents, être appliqués à la plupart des compagnons du conquérant; mais, outre qu'ils ne nous ont pas entraîné trop loin de notre sujet, ils montrent mieux que ne le ferait une longue dissertation, quel était l'état de la société féodale au XI[e] siècle, et comment le duc de Normandie sut en exploiter les passions.

Au milieu du débordement des appétits qui semblaient avoir été transmis par les anciens pirates du Nord à leurs descendants, l'Église chrétienne elle-même présentait un

(1) Cet édifice prit le nom du *Manoir l'évêque* qu'il conserva longtemps; c'est sur l'emplacement qu'il occupait que s'élève aujourd'hui le séminaire (Voy. dans Toustain de Billy, p. 227 et suiv. l'histoire assez détaillée de cet établissement.)

(2) *Gall. Christ.* t. XI, p. 870 et p. 219 des *Instrum.* — *Hist. des év. de Cout.* de l'abbé Lecanu, p. 119. C'est à cette occasion que les moines du Mont-Saint-Michel se plaignirent amèrement d'être dépouillés de ces deux dernières îles qui leur avaient été concédées en 1054. (*Recherches sur les paroisses*, etc., par l'abbé Des Roches. — Ap. *Mém des Antiq.* t. XIV.)

spectacle tout-à-fait en harmonie avec la vie du siècle (1). Elle s'y était si intimement associée, que son esprit s'était, pour ainsi dire, transformé. Sans abdiquer la puissance morale, qui devrait être sa seule force, elle s'était attachée de plus en plus à acquérir celle que procure la richesse; elle donnait, il est vrai, une interprétation toute spiritualiste à ce système; mais la logique l'avait entraînée; elle était devenue un des éléments actifs du régime politique; et aux prières, il lui avait bien fallu joindre les services féodaux, pour reconnaître les libéralités dont on la comblait.

Les historiens originaux ont signalé le mouvement général qui se manifesta, en Normandie, dans la seconde moitié du XIe siècle, et qui y accrut considérablement la propriété ecclésiastique. Guillaume de Jumiège (2) énumère les abbayes qui y furent fondées pendant le seul règne de Guillaume-le-Conquérant; le nombre s'en élève à vingt, en ne comptant pas Cérisy, dont les édifices furent, cependant, en grande partie, construits par ce prince.

Dans la Presqu'île, l'abbaye de l'Essay — *Exaquium* — fut fondée, en 1064, par Toustain-Halduc, sa femme Emma et Eudes Chapel, leur fils; — celle de Saint Sauveur, en 1056, par Néel; et celle de Montebourg, à une date inconnue, mais antérieure à la mort de Guillaume (3).

(1) Ainsi, un chapelain de Fécamp offrit un navire monté par vingt hommes, en échange de la promesse d'un évêché; il eut celui de Lincoln. (*MSS. de Taylor*, sup. cit.)

(2) Chap. XXII.

(3) En 1090, on en construisait les bâtiments (*Recherches sur les abb.* etc., par M. de Gerville, ap. *Mém. des Ant* 1825, p. 38.) La nouvelle abbaye, qui hérita du prieuré de Saint-Magloire, dans l'île de Serk, ne succéda pas au monastère de Nanteuil, pour ses autres possessions. Guillaume donna les îlots de Saint-Marcouf à Saint-Wandrille (*Neust. pia*, p. 168); et plus tard. Cérisy les obtint et y entretint deux moines (*Hist. du diocèse*, etc., par T. de Billy, MSS. p. 245). — Nous ajouterons, pour compléter ce qui con-

A Cherbourg, une collégiale fut aussi établie par ce prince. Ce ne fut que plus tard, en 1145, que fut fondée l'abbaye du Vœu qu'on a, parfois, confondue avec la maison religieuse dont nous parlons ici (1).

Quant aux Iles, leur territoire presque tout entier devint l'apanage des établissements religieux de la province et du monastère par excellence, — *Majus monasterium.* — Marmoutier. Guernesey fut appelée l'*Ile des Saints*, tant s'y étaient multipliés les chapelles et les prieurés que desservaient des moines. Les plus petits îlots eurent leur colonie ecclésiastique. Ce fut comme une renaissance du mouvement du VIe siècle, qui ramena dans l'archipel une activité depuis longtemps oubliée, et lui rendit des relations sans lesquelles il restait ignoré du reste du monde. Jusqu'au commencement du XIIIe siècle, ce fait, dans l'histoire des Iles, est tellement dominant qu'il apparaît à peu près seul, et que nous ne pourrions l'étudier en même temps que les autres événements, si peu importants et si rares qu'ils soient, sans tomber dans des longueurs qui obscurciraient et entraveraient notre récit. Nous croyons donc qu'il vaudra mieux exposer, dans un chapitre séparé, ce que nous

cerne ces îlots, que peu d'années avant la révolution de 1789, M. de Blangy, qui en était le seigneur, les céda gracieusement au roi de France; et que le gouvernement y fit élever quelques travaux de défense; ce qui n'empêcha pas les Anglais de s'en emparer en 1794 et de les garder jusqu'à la paix d'Amiens (1802), malgré une tentative faite en 1798 (le 6 mai) pour les en chasser. — On peut lire dans une petite brochure, d'ailleurs sans aucune valeur, imprimée à Valognes en 1810 et intitulée : — *Notice géographique sur les Isles Saint Marcouf, par L.-J.-B. Mayeux, commandant des dites Isles,* — le récit de cette expédition, à laquelle concoururent 15 chalouqes canonnières, plusieurs bombardes, 33 bateaux plats et 3,000 hommes de troupes, et qui revint honteusement à Saint-Vaast d'où elle était partie, après avoir perdu un seul bateau plat coulé par un boulet anglais

(1) La collégiale de Guillaume fut supprimée par Philippe-Auguste qui en réunit les prébendes à la cathédrale de Coutances.

aurons appris sur l'état de l'Église dans le Cotentin et, en particulier, dans ses îles, lorsque nous en serons arrivés à l'époque où, sous Jean-sans-Terre, se consommera entre ces deux fractions de la même contrée, la séparation définitive.

CHAPITRE IV.

Effets de la conquête relativement à l'aristocratie normande. — Violences du gouvernement de Guillaume. — Silence de l'histoire sur le Cotentin pendant les vingt années qui suivent la Conquête. — Révolte de Robert-Courte-Heuze. — Désordres qui suivent la mort de Guillaume le Conquérant. — Ses trois fils. — Henri, comte du Cotentin.

La conquête de l'Angleterre eut, sur les destinées de la Normandie, — nous dirions de l'Europe, si la modestie de notre but ne nous interdisait les larges horizons, — une influence immense et plus radicale que les contemporains ne pouvaient le soupçonner. Non-seulement elle créa, dans le pays conquis, une aristocratie nouvelle, aux dépens de l'aristocratie normande qu'elle affaiblit en élargissant sa base à l'excès; mais, de plus, elle jeta dans les familles un ferment de discorde qui se développa immédiatement, sous le double excitant de l'orgueil et de la soif des jouissances matérielles. De l'intérieur des familles, l'esprit d'antagonisme et de jalousie s'étendit bientôt au dehors; il se généralisa, grandit et devint cette rivalité nationale qui a coûté

tant de désastres et tant de sang versé aux deux peuples, que la nature avait faits voisins et que leurs intérêts mutuels devaient faire amis.

Ce fut une révolution générale dans les fortunes et dans l'état social des individus. Le plus humble aventurier, le plus simple artisan put devenir un des membres les plus influents et les plus opulents de la noblesse anglaise. L'histoire en fournit de nombreux exemples (1).

Mais l'histoire nous apprend aussi par quel odieux abus de la force, par quel oubli absolu de tout droit, par quel souverain mépris de la vie et de la dignité humaines, fut imposé le joug le plus lourd que jamais nation ait supporté. La race normande n'était point encore assez loin de ses aïeux pour ne pas sentir se réveiller en elle, lorsqu'elle fut en contact avec une race plus barbare ou plus grossière, le feu mal éteint de ses instincts natifs. Dans la lutte à outrance qui s'engagea, vainqueurs et vaincus apportèrent le même acharnement sauvage. Le Conquérant, irrité de trouver un peuple fier qui résistait à sa volonté, au lieu de la subir, se laissa emporter à toute la violence et à la férocité de son caractère; il fut imité, sinon dépassé, par ceux qui avaient suivi sa fortune. On vit donc, fait à peu près unique dans les annales de l'humanité, à moins qu'on ne jette un regard sur notre propre temps, un pays entier littéralement exproprié de sa terre, de ses institutions et de sa langue.

Et par une bizarre inconséquence, l'homme qui accomplissait une telle œuvre, ne voulut rien abandonner de ce qu'il tenait sous sa main de fer; il voulut rester duc de Normandie. — Il ne prévit pas que le faisceau qu'il avait formé se briserait fatalement, quand il cesserait de l'étreindre. Il ne prévit pas non plus que la Normandie, son

(1) *Hist. de la conquête* d'Aug. Thierry, t. II, p. 35 et suiv.

pays de prédilection, « son vrai patrimoine, » comme il l'appelait sur son lit de mort (1), s'était démoralisée au spectacle des effroyables persécutions et des cruautés calculées dont il avait accablé les Saxons ; qu'il l'avait jetée hors de la voie où sa situation géographique, ses traditions, et ses destinées avaient marqué sa place, et qu'enfin, tôt ou tard, elle serait engloutie, avec ce qui faisait son individualité et jusqu'avec son nom, sous le flot de la civilisation française, qui l'entourait de toutes parts et qui montait sans cesse.

Depuis le jour où il se fit couronner dans Wesminster, jusqu'à sa mort (2), Guillaume ne connut plus le repos ; la fortune elle-même sembla l'abandonner ; — il devenait un vieux roi. — Il passa le reste de sa vie à étouffer, tantôt sous des rigueurs implacables, tantôt sous ses ruses de renard (3), les soulèvements, que l'excès de la souffrance provoquait dans son nouveau royaume et les conspirations qui se tramaient dans son ancien duché. Il connut le châtiment le plus terrible que puisse infliger à l'homme la puissance mystérieuse dans ses desseins comme dans son essence, qui souvent, en ce monde, permet le triomphe du mal ; il vit l'ingratitude et la trahison pénétrer jusque dans son foyer et armer contre lui son premier né.

On aime à penser que ces fléaux de l'humanité, ces grands conquérants, ces hommes soi-disant providentiels, qu'on a si bien nommés les hommes de proie, et auxquels, trop souvent l'histoire conserve ses banales admirations, n'attendent pas toujours, pour être jugés par la postérité, que le sang qu'ils ont répandu soit refroidi. L'humble moine de

(1) *Roman de Rou*, t. II, p. 293.

(2) 9 novembre 1087.

(3) « Calliditate regis vulpinâ. » (Math. Paris. *Vita abb. Saint Albani*, t. 1, p. 47.)

Saint-Evroul, un contemporain (1), obéissant à la seule inspiration d'une conscience honnête et d'un cœur droit, disait de l'oppresseur de son pays natal, dans un langage dont la vérité ne le cède pas à l'élévation : « Pour moi, pénétré » d'une pitié profonde, j'aime mieux compatir à la douleur » et aux tourments de ce peuple malheureux que de prodi» guer de criminelles adulations à l'auteur de tant » de meurtres. Non, je l'affirme sans hésiter, l'indulgence » que l'on témoignerait pour une aussi sanglante cruauté » ne resterait pas impunie. Le juge tout puissant laisse » tomber le même regard sur les grands et sur les petits ; » vengeur sévère, il pèsera les actions de tous, et punira » les crimes, pour montrer à tous que les lois divines » sont éternelles (2). »

Le Cotentin et les Iles ne sont mentionnés nulle part

(1) Orderic Vital était né le 16 février 1075, comme il nous l'apprend luimême, liv. V, p. 293 (édit. Guizot.) Voy. surtout la *Notice sur Ord. Vital*, par L. Delisle, pub. par la Société de l'histoire de France.

(2) Ord. Vit. liv. IV, p. 188. — Dom Mathieu de la Dangie de Renchi, cellerier de l'abbaye de St-Etienne de Caen, ne fut pas arrêté par cet anathème. Il publia un livre qu'il dédia à l'abbesse de Ste-Trinité de Caen, Marie de Rohan de Montbazon, pour prouver que « le glorieux conquérant n'a esté » induit à vouloir conquérir l'Angleterre par aucune passion vers le particu» lier intérêt, mais par les seuls motifs d'y servir au bien de la justice et de » la gloire de Dieu. » (p. 63, V^e *confutation*). — Ce petit livre de 123 pages in-12, imprimé à Caen, par *Joachim Massieu à Froiderüe*, porte ce titre : — *Apologie pour la défense de ce très-pieux et très-invincible conquérant, Guillaume, duc de Normandie et fondateur des deux abbayes de Caen, contre certains faux bruits qui depuis un très-longtemps ont pullulé dans l'imagination du vulgaire, au préjudice de leur mémoire et de la vérité.* — L'éditeur n'a mis aucune date ; mais Marie de Rohan étant devenue abbesse en 1650, et Mathieu de la Dangie étant mort en 1657, c'est dans cet intervalle que parut cette curieuse apologie du prince normand.

pendant les vingt années qui suivirent la conquête. Le grand courant des événements portait d'un autre côté. En face de l'immense curée qui les attendait en Angleterre, les seigneurs féodaux, prélats, chevaliers, soldats de fortune et simples religieux, ne pouvaient que dédaigner les champs moins étendus et moins faciles à prendre de la patrie primitive. On ne doit donc pas être surpris du nombre très-restreint des chartes de donations s'appliquant à nos contrées pendant les trente dernières années du XIe siècle. Sur le sol conquis, au contraire, les domaines vastes à couvrir des lieues carrées sont distribués à profusion.

Il ne paraît pas non plus, que ce soit dans le Cotentin que Robert-Courte-Heuze ait cherché les adhérents et les complices de ses révoltes contre son père. Parmi les gentilshommes qui l'entouraient, et qui exploitaient ses vices ou ses faiblesses, on n'en trouve qu'un seul qui appartînt à une famille de ce pays; — c'était, il est vrai, à l'une des plus illustres et des plus comblées de faveurs du maître, — la famille des Montbray (1). Robert, neveu du fameux évêque de Coutances et fils de Roger, l'un des barons de l'assemblée de Lillebonne, n'avait pas suivi les traditions paternelles. Son caractère sombre et dur, comme l'indiquait son visage (2), le jeta toute sa vie dans le parti des mécontents et des révoltés. Sa carrière fut courte. Fait prisonnier, à la suite d'un soulèvement que, d'accord avec quelques seigneurs, il avait provoqué contre Guillaume-le-Roux, il resta près de trente ans dans une étroite captivité (3).

Ce fut dans le Haute-Normandie que Robert trouva des hommes disposés à l'entraîner, plutôt qu'à le suivre, dans

(1) Ord. Vital, liv. V, p. 371.
(2) Ord. Vital, liv. VIII, p. 358.
(3) Ord. Vit. liv. VIII, p. 358.

les tristes débuts qui n'annonçaient que trop sûrement les continuels égarements de sa vie et les désordres de son gouvernement. Son père n'eut jamais d'illusions sur sa valeur ; mais le hasard qui les fait naître sur les degrés d'un trône, donne aux puissants du monde, quelle que soit leur incapacité ou leur indignité, une consécration devant laquelle tout s'incline ; et Robert-Courte-Heuze, qui n'eût été, dans la condition commune, qu'un objet de mépris ou de pitié, put, grâce à cet instinct d'idolâtrie monarchique, préparer à son pays une des phases les plus calamiteuses de son histoire.

La mort de Guillaume-le-Conquérant produisit un effarement général. Abruties par ce lourd despotisme qui ne sait engendrer que la servilité ou l'anarchie, et, d'ailleurs complètement désarmées, les classes populaires tremblèrent de se sentir à la merci d'une aristocratie, qui avait tous les vices de la civilisation et tous les instincts de la barbarie (1) ; et cette aristocratie, en effet, brisa, avec une violence qui ne respecta même pas la majesté de la mort, le frein qu'elle rongeait depuis de longues années. Les deux fils aînés du vieux roi montrèrent l'exemple. Ils n'attendirent pas que le cadavre de leur père fût enseveli, pour se précipiter sur leur part d'héritage et s'en saisir avec une ardeur de chiens affamés. Leur jeune frère accompagna seul le cercueil jusqu'au tombeau qu'on avait préparé, en toute hâte, dans la grande abbaye de Caen (2).

Tous les seigneurs de la Haute-Normandie et du Perche, aussitôt qu'ils eurent appris l'événement, se hâtèrent de rentrer dans leurs châteaux, d'en chasser les garnisons royales, de construire de nouvelles forteresses et de se jeter

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 223.

(2) *Roberti de Monte Access. ad Sigeb.* p. 728. — Ann. 1087.

les uns sur les autres. Ce fut un déchaînement inouï de ce que la société féodale renfermait de passions mauvaises et féroces (1).

Guillaume l'avait prévu. Il avait fait entre ses trois fils un partage inégal dont, au fond, il reconnaissait l'inutilité. Il avait attribué la Normandie à Robert. Quant à l'Angleterre, il ne voulut pas la transmettre en termes exprès; il se contenta d'indiquer que son second fils pourrait ceindre cette couronne que la force seule lui avait donnée. — Dernier et tardif hommage rendu à la loi éternelle de la justice. — Henri, le plus jeune, ne reçut, sur le trésor amassé par son père, que cinq mille marcs d'argent; et, comme il se plaignait, celui-ci le rassura : « Confie-toi à Dieu, lui dit-il, » laisse tes frères aînés te précéder; et, quand le temps » sera venu, tu auras tout ce que j'ai acquis, et tu les sur- » passeras en richesses et en puissance (2). »

Cette prophétie qui a, peut-être, emprunté quelque chose de sa précision à la plume de l'historien, se réalisa. Le père qui avait vu grandir ses fils pouvait la faire à coup sûr.

Robert était un de ces hommes chez lesquels quelques qualités heureuses sont étouffées, en germe, par une incurable mollesse; et qui ressemblent à un sol si friable, que nulle racine ne s'y attache. Il ne manquait pas de bravoure; il était éloquent; son âme, vertu rare en son temps, connaissait la pitié envers les faibles et l'indulgence pour les injures; mais sa bravoure était devenue une témérité folle

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 225.

(2) Ord. Vit. liv. VII, p. 209. — *Robert de Monte Append. ad Sig.* p. 743. « Æquanimus esto fili, et confortare in domino. Pacificè patere ut majores fratres tui præcedant te. Robertus Normanniam, Guillelmus verò totiùs Angliæ monarchiam habebit. Tu autem tempore tuo totum honorem quem ego nactus sum, habebis; et fratribus tuis, divitiis et potestate prævalebis. »

et sans but ; sa parole facile , une légèreté de langage à laquelle se mêlaient les promesses inconsidérées et les mensonges inutiles ; sa bonté et sa douceur, une insouciance qui acceptait tout, ne refusait jamais rien et ne voulait que le plaisir (1). Il ne tarda pas à descendre la pente sur laquelle le besoin des jouissances sensuelles, d'autant plus impérieux qu'on le satisfait davantage, entraîne les débauchés et les intempérants. Il eût été digne d'être un Romain de la décadence. Il n'avait que les vices de son époque ; mais il leur donnait une physionomie particulière, qui faisait de lui un type à peu près unique et fort différent de tout ce qui l'entourait. Son apparence physique était en parfaite harmonie avec son caractère. Il était fort gros et de petite taille ; son père l'avait surnommé *Courte-Botte* (2). Sa destinée était tout entière dans ce mot.

Tel était l'homme qui allait prendre le gouvernement de la Normandie au milieu de luttes acharnées et d'ardeurs insatiables.

L'Angleterre n'était pas mieux partagée, quoiqu'il y eût, entre les deux frères, le contraste le plus complet. Guillaume-le-Roux, nous dit Orderic Vital (3), était un jeune homme plein d'insolence et d'audace, amoureux du bruit et des pompes guerrières ; favorisant la turbulence et l'orgueil de la noblesse, et foulant impitoyablement les paysans et les bourgeois qu'il comprimait par la terreur. Il ne se rapprochait que par ses mœurs de son aîné, qu'il surpassait encore par son infâme libertinage et ses vices de toutes sortes (4).

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 224.

(2) « Peti fu mult, maiz fu gros
» Jambes eut cortes, gros les os. »
(*Rom. de Rou*, t. II, p. 304).

(3) Ord. Vit. liv. VIII, p. 275

(4) Ord. Vit. liv. X, p. 8.

Henri seul avait les qualités d'un prince, sans être exempt des défauts habituels à cette condition, et permettait d'espérer que l'héritage du Conquérant ne se fondrait pas dans les mains indignes de ses enfants. D'un esprit froid, prudent, énergique, il possédait l'art de conduire et de s'attacher les hommes. Généreux envers ceux qui le servaient fidèlement, et pardonnant rarement, même quand les coupables appartenaient aux plus puissantes familles, il s'entoura, lorsque son autorité, après de longues épreuves, fut hors d'atteinte, d'une aristocratie qu'il créa, en la recrutant jusque dans les dernières classes. C'est ainsi que, en Angleterre et en Normandie, il anoblit et enrichit Raoul Basset, Guillaume Troussebot, Haimon de Falaise, Guillegrip et Rainier de Bath, etc., dont les noms indiquaient l'origine obscure, et qu'il éleva au niveau des plus illustres chevaliers (1). Mais ce qui le distinguait, autant des membres de sa famille que des hommes de son siècle, c'étaient un désir d'apprendre qui s'appliquait à tout et une mémoire qui gardait le souvenir de tout ce qu'il avait appris. Le célèbre Lanfranc avait été son précepteur; il l'avait initié, de bonne heure, aux études littéraires et scientifiques, et avait voulu lui-même l'armer chevalier, lorsqu'il fut parvenu à l'âge viril. Il avait une politique qu'il suivait avec une prudence consommée, et une persistance que les obstacles ne lassaient pas; il organisa une police qui le rendait maître, au grand étonnement de ses contemporains, des secrets qu'ils croyaient les mieux cachés. Henri *Cliton*, comme le désigne Orderic, ou *Beau-Clerc*, comme le nomme l'histoire, et il mérite cette double épithète, fut, en un mot, un prince plus moderne, à certains points de vue, que son temps, et qui conserva, durant sa longue carrière, une supériorité incontestée qui

(1) Ord. Vit. liv. XI, p. 75, 147 et 207.

explique et justifie le jugement que son père avait porté sur lui.

Le nouveau duc de Normandie, on le comprend par le portrait que nous venons d'en tracer, ne tint pas longtemps le gouvernail sans laisser le navire aller à la dérive. Dès la première année, le trésor qu'il avait recueilli dans la succession paternelle fut dissipé en largesses et en prodigalités. Il s'adressa à son jeune frère, et lui demanda de l'argent. Celui-ci refusa d'en donner; Robert offrit, alors, de lui céder une portion de son héritage. L'offre fut immédiatement acceptée. Moyennant trois mille livres, le Cotentin fut distrait du duché et attribué à Henri qui devint ainsi le maître du tiers de la province (1).

Aucun événement, s'il avait été durable, n'aurait été plus heureux pour la Normandie maritime; car, une fois de plus, elle serait rentrée en possession de ses destinées, en échappant à cette solidarité avec la Haute-Normandie et le Perche qui, toujours, lui avait été fatale, et elle aurait eu, à sa tête, un chef capable de la gouverner. Henri, au surplus, ne perdit pas de temps; il établit son autorité depuis le Couesnon, jusqu'à l'extrémité de la Presqu'île, sur le Mont-Saint-Michel et sur les Iles (2). Pour un homme habile et énergique, la possession de toute cette région, avec sa longue ligne de côtes, ses nombreux châteaux, ses richesses naturelles et ses ports, était le gage assuré d'un avenir plus brillant.

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 227. — D'après Wace, t. II, p. 306, il ne s'agissait, dans le marché, que d'un simple prêt sur gage.

(2) Ord. Vit. liv. VIII, p. 228.

CHAPITRE V.

Intrigues de l'évêque de Bayeux. — Sa conspiration contre le roi d'Angleterre. — Il fait arrêter Henri, comte du Cotentin, et l'enferme dans le donjon de Bayeux. — Robert remet son frère en liberté. — Henri se prépare à la guerre.

Le faible Robert était tombé sous la domination de son oncle Odon, qu'une captivité de quatre années n'avait pas corrigé de son ambition et de son esprit d'intrigue. On sait que le célèbre évêque de Bayeux avait été chargé par son frère Guillaume-le-Conquérant, appelé en Normandie en 1083, de diriger, pendant son absence, l'administration du royaume. Profitant de l'occasion, il avait accablé d'exactions les églises, les abbayes et les propriétés laïques ; et il se préparait à se servir des ressources ainsi acquises, soit pour se rendre à Rome et s'y faire nommer pape, soit même pour s'emparer de la couronne d'Angleterre (2), lorsque

(2) Ord Vit. liv. VII, p. 163. — *Rom. de Rou*, t. II, p. 296. — Orderic Vital adopte la première version ; mais la seconde qui est celle de Wace nous

Guillaume, averti, le surprit dans l'île de Wight et l'envoya prisonnier dans le château de Rouen; il n'en sortit que quelques instants seulement avant la mort du roi, qui ne consentit qu'avec répugnance à lui rendre la liberté.

A peine délivré, l'ardent prélat organisa, de concert avec les comtes de Bellême et de Boulogne, une conspiration contre Guillaume-le-Roux, en faveur de Robert. Celui-ci, avec sa légèreté ordinaire, s'associa à l'entreprise, pourvu qu'elle commençât sans lui. Les conjurés passèrent donc en Angleterre, et soulevèrent le comté de Kent qui dépendait de l'évêque. Guillaume fut entouré par plusieurs des barons originaires du Cotentin, tels que Hugues d'Avranches et Robert de Montbray (1), et soutenu par les Saxons, en haine des Normands. Il força les partisans de l'évêque à s'échapper de la forteresse de Rochester, où ils s'étaient renfermés, et à retourner sur le continent, dépouillés, par la confiscation, des biens qu'ils avaient depuis la conquête.

Battu en Angleterre, Odon se rabattit sur la Normandie. Il fit de sa ville épiscopale un nouveau centre d'agitation politique et de manœuvres dirigées cette fois contre le chef du Cotentin; son but était facile à comprendre.

L'incapacité de Robert-Courte-Heuze, livré de plus en plus à ses débauches, était arrivée à un degré extrême; tout sens moral, tout sentiment de dignité était éteint en lui; — entouré de bouffons, de parasites et de courtisanes, il ne s'appartenait plus, et laissait le plus effroyable désordre s'étendre sur ce qui lui restait encore de ses États. Orderic Vital fait le plus sombre tableau des calamités sans nombre qui désolèrent le pays pendant les huit

paraît plus probable. Guillaume, s'il ne se fût agi que du Pape, ne se serait pas, à coup sûr, montré aussi sévère.

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 234

années qui précédèrent le départ du malheureux duc pour la Croisade (1096). — Rien n'y manque, ni les meurtres, ni les pillages des biens ecclésiastiques, ni les crimes de Sodome, ni les avertissements et les anathèmes des prédicateurs qui voyaient l'Église elle-même envahie par le mal (1). L'évêque de Bayeux pensa qu'il lui serait facile de profiter de ce bouleversement général des esprits et des choses et de s'emparer du gouvernement, en l'exerçant sous le nom de son neveu. Mais il savait que, sans le Cotentin, la possession en serait toujours précaire, et qu'il lui manquerait le contrepoids indispensable pour résister aux barons indisciplinés du Talou, du pays de Caux et du Perche. Henri était donc l'obstacle qu'il fallait, avant tout, écarter puisqu'il n'y avait pas à compter sur sa docilité. L'état relativement calme et heureux que, par sa fermeté et sa sagesse, il avait su, en moins de deux années, assurer à la partie du duché qu'il administrait, fournissait, d'ailleurs, un terme de comparaison trop peu favorable à celle qu'il n'administrait pas.

Le comte du Cotentin fit naître lui-même l'occasion que l'évêque attendait avec impatience. Ayant appris, dans le courant de l'été (1089) que son frère aîné avait vaincu la sédition de Kent, il passa en Angleterre et réclama les biens auxquels il avait droit du chef de Mathilde, sa mère. Il reçut un excellent accueil et obtint tout ce qu'il demandait. Il resta jusqu'à l'automne, à la cour de Guillaume. Odon mit à profit cette absence. Il persuada à Robert que ses deux frères avaient arrêté un traité entre eux et qu'ils s'étaient engagés à le dépouiller. Robert était à Rouen, occupé de ses plaisirs; comme toujours, il approuva, sans examen, ce que son oncle lui proposait. Celui-ci envoya une forte

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 249 et suiv.

troupe de soldats surveiller les côtes et fit saisir, à leur débarquement à Barfleur, Henri et son compagnon Robert de Bellême; l'un fut enfermé dans le château de Neuilly, qui faisait partie du domaine épiscopal, et l'autre dans le donjon de Bayeux (1).

Du même coup, l'évêque se rendait maître du Cotentin; se vengeait de son ancien complice, le comte de Bellême qui l'avait abandonné après l'échec de Rochester, et lançait Courte-Heuze dans une guerre contre les comtes du Perche et du Mans. Il avait compté sans l'incurable mollesse de son neveu, qui se laissa entraîner jusqu'à Saint-Céneri, le boulevard principal de Talvas; fit, avec sa bravoure naturelle, quelques brillantes passes d'armes; fut victorieux, puis pardonna à tout le monde. Robert de Bellême sortit de sa prison de Neuilly plus irrité et plus dangereux que jamais, et Henri rentra dans la Presqu'île, où il ramena la paix, tandis que les contrées d'au-delà l'Orne et la Seine étaient déchirées par les querelles de plus en plus ardentes des seigneurs.

Cette fois, ce fut Guillaume-le-Roux qui entra en scène. Il intervenait dans les affaires normandes autant en haine des conspirations de Kent que par intérêt pour les malheureuses populations toujours sûres de porter le fardeau et de recevoir les coups quels que fussent les combattants.

Henri reprit avec une persévérance et une énergie dignes d'une moins déplorable époque, l'administration du Cotentin. Les principaux barons, et entre autres Hugues et Richard de Reviers, lui prêtèrent leur concours; seuls, Robert de Montbray et l'évêque de Coutances ne se rallièrent pas à sa cause. Il travailla activement à fortifier les

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 252.

châteaux d'Avranches, de Coutances, de Gavrai (1) et de Cherbourg. Il prévoyait que le repos ne serait pas pour lui de longue durée (2).

(1) Ce château était très-fort au XIV[e] siècle; il servit de quartier général à Charles de Navarre, qui le préférait à tous les autres. (Toustain de Billy, MSS. p. 37.)

(2) Ord. Vit. liv. VIII, p. 507.

CHAPITRE VI.

La propriété ecclésiastique dans le Cotentin. — Donations aux établissements religieux dans les Iles — État général des Iles.

L'un des faits les plus caractéristiques de ce temps, malgré les plaintes des chroniqueurs, qui appartiennent tous au clergé, et qui accusent l'aristocratie féodale de tant de spoliations, était de voir la propriété ecclésiastique s'accroître sans cesse et s'affermir au milieu de ce désordre même. En parlant de la propriété ecclésiastique, nous entendons désigner surtout celle qui était attribuée aux monastères. Le clergé séculier n'avait pas, en effet, résisté à l'action dissolvante du milieu social où il vivait; il avait perdu, avec la pureté de ses mœurs, le respect des populations, qui s'était reporté sur les ordres monastiques. — De nos jours, c'est, *mutatis mutandis*, ce qui passe se en Russie. — Une des conséquences de cette situation, aux XI[e] et XII[e] siècles, fut de réduire le nombre des prêtres séculiers qui restèrent pauvres, et de donner aux moines une influence prépondérante et des revenus considérables. On arriva à leur confier,

en partie, le ministère des paroisses, sous la dénomination de vicaires ou de prieurs (1).

D'un autre côté, et sans vouloir nous appesantir sur cette question délicate, les idées religieuses avaient pris, au contact de cette civilisation féodale encore bien imparfaite, sous certains rapports, une direction particulière qui en altérait le caractère originel et les écartait sensiblement du spiritualisme chrétien. L'absence de toute moralité, la grossièreté des habitudes, les abus les plus scandaleux de la force brutale, n'arrêtèrent pas les manifestations de la foi catholique, s'attestant par les donations pieuses, ou pour nous servir du langage théologique, par les œuvres extérieures. Il ne semble même pas, que l'état à peu près permanent d'hostilité, qui régna entre les fils de Guillaume-le-Conquérant, ait apporté à ce mouvement un temps d'arrêt appréciable.

Il en fut ainsi, en particulier, dans le comté du Cotentin pendant les quelques années que Henri l'administra séparément. Vers 1090, la famille de Reviers se montra si libérale envers l'abbaye de Montebourg, qu'elle a passé pour l'avoir fondée, quoique l'origine en remonte au règne précédent (2). Nous retrouverons, plus tard, cette maison propriétaire, dans l'île de Serk, du couvent qui y avait été établi par saint Magloire.

Dans le même temps, Néel de Saint-Sauveur, troisième du nom, souscrivit une charte en faveur des moines qui occupaient, non loin de son château, les bâtiments élevés par son père. Cette charte énumérait les diverses donations qui leur avaient été consenties précédemment dans les Iles, et au nombre desquelles nous mentionnerons celles

(1) Toustain de Billy, p. 122 et suiv.
(2) *Neustria pia*, p. 672.

des trois églises de Saint-Pierre, Saint-Clément, Saint-Hélier et de la cinquième partie de la dîme des autres églises de Jersey; d'une terre du don du prêtre Turstin dans la même île, et, enfin, d'une autre terre tenue en fief par Anquetil, fils de Grimoult, et située à Guernesey (1).

En 1091, un chevalier, nommé Ertauld, donna à Saint-Martin de Marmoutier, et spécialement aux deux moines : Raoul, neveu de l'évêque de Lisieux Gislebert, et Gautier, qui représentaient le monastère dans Jersey, cinq acres de terre à Noirmont, dépendant du fief d'Adélaïde, sœur de Robert l'Esturman (2). Ertauld fit intervenir dans l'acte sa femme Origéa, alors malade et à l'intention de laquelle l'aumône était sans doute faite, ses trois fils et son gendre. La charte fut souscrite par Evrard, *prœpositus*, et par Guillaume Gondemare, mandataire ou tenancier du donateur (3).

Le cartulaire du Mont-Saint-Michel nous fournit un autre document qui nous apprend que Robert-Courte-Heuze avait concédé à un pilote, qui était à son service et qui s'appelait Restauld, le petit îlot de Jethou, contigu à l'île de Herm. Dans les dernières années du XIe siècle, Restauld, qui s'était fait moine dans ce monastère, transmit à ses frères qui y servaient Dieu, mais en se réservant l'usufruit, son domaine dont l'importance devait être peu considérable et l'accès souvent difficile. Le Mont-Saint-Michel y établit néanmoins un prieuré qu'il conserva longtemps (4).

(1) ***Hist. des sires de Saint-Sauveur,*** numéro 54 des pièces justific. — Voir un extrait de cette charte infrà pièces just. numéro

(2) ***Esturman,*** pilote.

(3) Voy. numéro 6 des pièces justif.

(4) Le Mont-Saint-Michel concéda ultérieurement Jethou à Guillaume Chesney qui, par une charte de la fin du XIIe siècle, le rendit à ce monastère. Sous Edouard III, le Mont-Saint-Michel le possédait encore, ainsi que cela

Nous pourrions multiplier ces citations, quoique les chartes du XIe siècle nous soient parvenues en nombre beaucoup plus restreint que celles des siècles suivants; nous ne voulons ici qu'y puiser quelques renseignements sur l'état général des Iles. Il en résulte que l'archipel normand n'avait pas encore de vie politique distincte; mais que, pour l'organisation de la propriété et le régime administratif et judiciaire, il était complètement assimilé à la partie continentale du duché. Nous n'avons, du reste, pour cette dernière région, aucun document qui nous instruise d'une manière positive de l'état des institutions civiles, à l'époque où nous sommes parvenus. On regarde généralement comme certaine l'absence, au XIe siècle, de lois écrites; du moins nous n'en possédons aucunes traces, et les chroniqueurs n'y font jamais allusion. Nous en avons indiqué le principal motif pour un autre temps, et il s'applique aussi bien à celui-ci; — c'est que, en dehors de l'Église, ce que nous appellerions la vie intellectuelle existait à peine; il n'y avait que la société féodale avec ses préoccupations matérielles et ses abus. Il se conserva toutefois un ensemble de coutumes qui s'étaient lentement formées ou modifiées, à travers les âges, et qui se retrouvèrent le jour où il s'opéra une sorte de renaissance de la vie civile.

Ainsi, existait-il dans les Iles une administration judiciaire quelconque, analogue à celle que nous y retrouvons plus tard, et dont les éléments avaient certainement une très-ancienne origine, comme la dizaine, la vingtaine, etc.; y avait-il des magistrats représentant le souverain ou les propriétaires de fiefs, comme le vicomte, le bailli, les justiciers-jurés, etc.? Cela nous semble très-probable; car

résulte des *Placita de quo warranto*, reçus par John de Fresingfield. — Voy. inf. p. justif. numéro 7.

le XIII[e] siècle nous le montrera ; et le plus simple bon sens nous indique que rien de semblable ne se crée spontanément.

Quant à présent, nous ne pouvons que tirer une conjecture de l'un des documents que nous venons de mentionner. — Dans la charte de 1091, relative à la donation par Ertauld à l'abbaye de Marmoutier, d'une terre à Jersey, nous lisons, dans la suscription, le nom de Evrard, suivi de la dénomination de *præpositus*. Ce mot signifie-t-il ici, *prévôt* ou *prieur ?* La première hypothèse nous fournirait la preuve de la présence, à Jersey, de cette magistrature féodale subalterne qui y existe encore, quoique très-modifiée ; la seconde, moins probable que l'autre, nous le croyons, ne révèlerait qu'un fait certain et fréquent : — le moine administrateur du prieuré et stipulant pour son couvent, qui en est propriétaire. Cet exemple, entre beaucoup d'autres, nous montre la difficulté qu'on éprouve à éclairer ces matières par des documents positifs, lorsqu'on ne se contente pas de théories générales, qui dissimulent mal les lacunes réelles.

L'histoire des XI[e] et XII[e] siècles, il faut nous y résigner, est exclusivement celle des événements militaires et ecclésiastiques ; elle est muette sur tout ce qui ne concerne pas les deux classes dominantes ; c'est incidemment, et comme à son insu, qu'elle laisse soupçonner que, au-dessous de celles-là, il y en a d'autres qui ont le même droit à la vie sociale, qui ont souffert la plus longue des oppressions, et qui, quoiqu'elles en soient affranchies depuis plus des trois quarts d'un siècle, sont, encore aujourd'hui, sous l'influence malsaine et dangereuse de son souvenir.

CHAPITRE VII.

Henri conduit une armée de Cotentinais au secours de Robert. — Sédition et soumission des bourgeois de Rouen. — Guillaume-le-Roux et Robert se liguent contre Henri. — Siége du Mont-Saint-Michel. — Henri est chassé du Cotentin. — Robert part pour la Croisade. — Le Cotentin est de nouveau cédé à Henri. — Mort de Guillaume-le-Roux. — Henri, roi d'Angleterre. — Retour de Robert. — Le Cotentin administré par le sire de Saint-Sauveur. — Henri descend à Barfleur. — Bataille de Tinchebray. — Henri Ier, maître de tous les États de son père.

Les populations du Cotentin virent passer rapidement l'ère relativement heureuse que leur donna le gouvernement éclairé de Henri. Une année à peine s'était écoulée depuis sa délivrance de la prison de Bayeux, que le duc se laissait entraîner dans les fatales querelles qui renaissaient incessamment dans la Haute-Normandie. Au mois de novembre 1090, suivi d'une troupe nombreuse de Cotentinais, il marchait sur Rouen, au secours de Robert, et c'était grâce à ses hommes que la sédition de cette ville, excitée par

l'argent et les manœuvres du roi d'Angleterre, était étouffée dans le sang des bourgeois et de leur chef Conan, fils de Gislebert Pilet (1). Henri avait pris la direction souveraine de cette guerre civile, à défaut de son faible frère qui s'était enfui au delà de la Seine ; il avait fait jusqu'à l'office de bourreau, en précipitant le malheureux Conan par une des fenêtres de l'une des tours de la citadelle (2). Il ne tarda pas, et avec lui, le Cotentin, à subir les conséquences des actes déplorables dont il avait accepté la responsabilité.

Dès le mois de janvier suivant, Guillaume-le-Roux, accompagné d'une grande flotte, descendit sur la côte normande, et fut immédiatement entouré à Eu, où il s'arrêta, de tous les seigneurs normands, même de ceux qui venaient d'écraser les insurgés de Rouen, ses complices. Robert, suivant sa coutume, s'empressa d'oublier ses griefs et de faire alliance avec le nouveau venu, contre celui qui lui avait conservé sa capitale.

Au mois de mars, les deux frères aînés, redevenus amis, envahirent la Presqu'île, s'emparèrent de Coutances et des autres places fortes que leur remirent, sans combat, les barons auxquels elles avaient été confiées, et assiégèrent, dans le Mont-Saint-Michel, leur jeune frère qui s'y était enfermé avec une troupe de Bretons qu'il avait prise à sa solde. Tous ses partisans l'avaient abandonné, puisqu'il avait cessé d'être le plus fort (3). Il se réfugia dans le Vexin français, où il vécut pendant deux années, faisant le dur

(1) Ord. Vit. liv. VIII, p. 308 et suiv.

(2) On appela cette fenêtre le saut de Conan, *Conani saltus*. (*Rob. de Mont. Append. ad. sig.* p. 751.)

(3) Ord. Vit. liv. VIII, p. 333 et suiv. Le récit de ces événements est très-confus dans les autres chroniqueurs ; celui d'Orderic Vital seul présente un ordre naturel et précis.

apprentissage de l'exil et de l'indigence, qui pourrait être l'école salutaire des vertus monarchiques.

Le Cotentin changea donc encore de maître, ou plutôt retomba, pour quatre années environ, sous le gouvernement nominal de Robert, c'est-à-dire, dans la plus complète anarchie. Guillaume possédait plus de vingt places dans le Talou, le pays de Caux et le Vexin (1). Henri réussit, vers 1092, à s'emparer de Domfront, à se faire une petite souveraineté en s'étendant autour de ce point puissamment fortifié et à ne plus obéir à personne (2). Le duc était de plus en plus resserré par ses frères dans ce qu'ils voulaient bien lui laisser de son patrimoine.

En 1094, Guillaume, sous le prétexte, reconnu faux par des arbitres — *juratores*, — que Robert manquait à ses serments, revint en Normandie, par le Cotentin, avec une troupe amenée d'Angleterre, et s'empara du château de Bur, résidence chère aux ducs Normands à cause de son voisinage de la forêt de Cerisy (3). — Robert, dans un accès passager d'énergie, se jeta, à son tour, dans la Presqu'île, et s'empara du château du Hommet qu'il avait donné à Roger de Reviers, et que, sans doute, le roi d'Angleterre avait gardé (4). Philippe de France vint au secours du duc; mais une somme d'argent offerte à propos l'arrêta à la frontière et le renvoya satisfait. Guillaume, par un revirement

(1) En 1090, il s'empara des châteaux de Saint-Vallery, Aumale, Eu et Fécamp. (*Rob. de Mont. Access. ad. Sig.* p. 730.)

(2) Ord. Vit. liv. IX, p. 419.

(3) *Rob. de Mont. Access. ad Sig.* p. 731. — *Notice sur une maison de plaisance des Ducs*, etc., par M. Pluquet (ap. *Mém. des Antiq.* t. 1, p. 67.)

(4) *Rob. de Mont.* (loc. sup. cit). — *Anciens châteaux, etc.*, par M. de Gerville (ap. *Mém. des Ant.* t. V, p. 274.)

nouveau, se décida alors à transmettre tous ses pouvoirs à Henri (1); celui-ci se préparait à en user, lorsque Robert en 1096, ne trouva rien de mieux à faire que de s'en aller, en compagnie de son oncle, l'évêque de Bayeux (2), courir les aventures en Palestine, et rompre des lances avec les Sarrasins. Il mit une seconde fois son duché en gage, moyennant dix mille marcs d'argent, entre les mains de Guillaume qui, pour fournir cette grosse somme, destinée à conquérir le Saint-Sépulcre, dépouilla les églises d'Angleterre de leurs ornements et de leurs objets précieux (3).

La Normandie ne gagna rien à ce changement de maître; elle fut pendant les cinq ans que dura encore la vie du roi, durement foulée. Le Cotentin, d'après le récit de Robert-du-Mont, fut plus heureux; il fut concédé tout entier — *ex integro* — à Henri, avec le Bessin et Caen (4).

L'Église, qui seule avait la force et le courage de protester, faisait de vains efforts pour adoucir les calamités qui pesaient sur les faibles; un concile provincial s'était réuni à Rouen au mois de février 1096 (5). Avant son départ, Robert y avait assisté. Les évêques y proclamèrent de nouveau la trève de Dieu qui ne fut pas mieux observée qu'auparavant. — On ne demandait pourtant à ces seigneurs dont les instincts n'avaient rien perdu de leur barbarie originelle, que de ne pas frapper ceux qui ne pouvaient se défendre,

(1) *Rob. de Mont.* (loc. sup. cit.) Ord. Vit. ne donne pas ces derniers détails. — *Normanniæ, Nov. chron.* ad. ann. 1095 (ap. *Mém. des ant.* t. XVIII, p. 8).

(2) Odon n'atteignit pas la Palestine; il mourut à Palerme (Ord. Vit. liv. IX, p. 419.)

(3) Ord. Vit. liv. X, p. 12.

(4) *Rob. de Mont. Access.* ad. sig. p. 731.

(5) Dom Bessin. — *Concil. Rotom.* p. 77.

— les clercs, les moines, les femmes, les voyageurs, les laboureurs, les bœufs et les chevaux traînant la charrue — (Art. II.) — On s'efforçait d'arracher quelques débris de droits à ce réseau féodal qui couvrait et étouffait toute idée de justice et de liberté. — Il devait s'écouler encore de longs jours, avant que l'intelligence humaine sortît de son sommeil.

Quelques seigneurs des Iles suivirent le duc à la Croisade. Dumoulin cite parmi eux, Renauld de Carteret; on doit y ajouter Rodolphe Lemprière et plusieurs chevaliers de la famille des Paisnel (1).

Ce fut aussi à cette époque (1096), — que Guillaume-le-Roux faisant acte de souveraineté sur ces Iles, concéda à Raoul de Saint-Hélier le manoir de Saumarez, situé dans la paroisse de Saint-Clément de Jersey, moyennant foi et hommage et le paiement de vingt-quatre livres « *de moneta currente in insulâ* (2). »

Les quatre dernières années du XI[e] siècle furent remplies par d'innombrables expéditions, tantôt contre les barons révoltés du Perche et du Vexin, tantôt contre les invasions qui menaçaient l'île bretonne. La guerre était à peine terminée d'un côté du détroit, qu'elle éclatait de l'autre. Le belliqueux monarque, obligé, à chaque instant, de traverser la mer, usait ses forces dans un labeur sans fin.

(1) Falle's *Hist. of Jersey*. — *Jersey et ses antiquités*, par Delacroix, t. II, p. 73. — Nous ne garantissons pas le fait, car la prétendue liste de croisés publiée par Dumoulin est simplement un armorial normand de la fin du XI[e] siècle. Le caractère et la date de ce document sont maintenant hors de doute. (Note de M. L. Delisle).

(2) De la Croix, t. II, p. 95, donne une traduction en français de cette charte de concession, mais sans faire connaître, ni le texte latin ni la source où il a puisé, double omission regrettable. La date paraît précise, malgré sa formule inusitée et dès-lors très-suspecte : — [*l'an 29[e] depuis la conquête.*

Au milieu de ces agitations stériles, le Cotentin, tout en partageant, dans une certaine mesure, le sort commun, était plus tranquille. Henri, de son donjon de Domfront, se tenait prêt à profiter des occasions que, toujours, la fortune amène tôt ou tard aux ambitieux, quand ils sont habiles et qu'ils ont peu de scrupules. Le plus souvent, on se battait non loin de sa résidence, sur les confins du Maine. Il proposa son aide, en même temps que celle de Hugues d'Avranches; Guillaume l'accepta; et Henri, depuis quelque temps son hôte en Angleterre, chassait avec lui, le 2 août 1100, dans la Forêt-Neuve, lorsque la flèche de Gaultier Tyrrel vint réaliser la vision du moine de Glocester (1). La prophétie de Guillaume-le-Conquérant s'accomplit du même coup; son jeune fils, à partir de ce moment, réunissait tout entier, dans sa main, le patrimoine qu'il avait laissé. Le dimanche qui suivit la mort, ou plus exactement, l'assassinat du roi, Henri se fit couronner à Westminster.

Quant à Robert-Courte-Heuze, il arriva en Normandie, six semaines environ trop tard. Il avait mis plus d'un an à revenir de Palestine; il s'était marié en route. Il débarqua, probablement, dans l'un des ports du Cotentin. Il se rendit immédiatement au Mont-Saint-Michel et y célébra ses noces (2). Nul ne fit obstacle à ce qu'il reprit le gouvernement du duché, — chacun des barons restant maître absolu dans son château, et ne reconnaissant d'autre loi que sa volonté.

Cette nouvelle période de misères dura six ans. L'un des symptômes les plus frappants de l'altération profonde qu'elle produisit dans les esprits est l'absence complète,

(1) Ord. Vit. liv. X, p. 67 et suiv.
(2) Ord. Vit. liv. X, p. 78.

pendant sa durée, de fondations religieuses de quelque importance. De 1090 à 1112, il n'y eut pas, en Normandie, un seul monastère créé (1); et les libéralités aux anciens établissements subirent un temps d'arrêt qui se prolongea jusqu'à ce que Henri-Beau-Clerc eût rendu au pays un peu de la sécurité dont il avait un si grand besoin.

Les sires de Saint-Sauveur, malgré la disgrâce passagère que la révolte de 1047 leur avait value, étaient restés vicomtes du Cotentin. Ils en avaient, du moins, gardé le titre ; même pendant que d'autres, Eudes-au-Chapel, et Robert Bertran, seigneur de Bricquebec, en exerçaient les fonctions sous Guillaume-le-Conquérant (2). Ils rentrèrent dans cette charge, attachée à leur seigneurie, à une époque que nous ne pouvons préciser; mais, vers 1090, on voit figurer dans la charte que nous avons citée plus haut, un Néel qui doit être le fils du vaincu du Val-des-Dunes; et, en 1104, un Eudes qui est son petit-fils. Pour les populations, c'était une garantie d'ordre que la conservation, dans une même famille, du pouvoir administratif, lorsque cette famille avait une grande fortune, une grande influence et des habitudes de modération, inconnues dans d'autres parties de la province, et dont la maison de Saint-Sauveur ne paraît pas s'être écartée.

L'aristocratie de la Presqu'île était, du reste, moins turbulente que celle qui remplissait de bruits de batailles et de pillages, les marches de la Haute-Normandie. Elle n'avait pas autant d'occasions de sortir de ses châteaux ; à la distance où elle résidait du théâtre ordinaire des hostilités, elle était moins entraînée à y entrer ; on ne voit pas, non plus, qu'il éclatât souvent, entre ses membres, de ces

(1) *Neustria pia*, passim.
(2) *Hist. des sires de Saint-Sauveur*, p. 24.

guerres privées qui étaient permanentes sur les terres des barons de Breteuil, de Bellême et de tant d'autres auxquels l'histoire a donné un si triste renom. Dans les premières années du XII[e] siècle, les quelques seigneurs cotentinais qui figurent comme témoins au bas des documents qui nous sont parvenus, ne semblent pas s'être mêlés d'une manière active et principale aux luttes que soutint le duc, soit contre son frère, soit contre ses feudataires. Ainsi, nous pouvons citer, d'après une charte de 1104 (1), outre le vicomte Eudes de Saint-Sauveur, Roger de Magneville, Néel de Flamanville, Néel de Hauteville, Richard d'Angerville, Onfroy de Percy, Richard de Tourville, Guillaume d'Aubigny, etc., tous noms qui auront plus tard, leur illustration, et parmi lesquels, nous en retrouverons plus d'un, lorsque les îles normandes joueront un rôle plus important et plus distinct dans les événements.

Le Cotentin formait toujours une partie séparée de fait du reste du duché. Nous l'avons vu, à diverses reprises, constituer une sorte d'apanage au profit, tantôt de l'un, tantôt de l'autre. On doit nécessairement supposer que pendant les deux premières années qui suivirent son avénement au trône, Henri en avait conservé l'administration, avec le titre de comte, qui était attaché, depuis le milieu du siècle précédent, à la baronnie de Mortain. Il résulte, en effet, du récit d'Orderic Vital (2), que par la convention arrêtée entre les deux frères, en 1102, alors que Robert, cédant aux conseils du comte de Bellême, fit sa première expédition en Angleterre, Henri lui abandonna « tout le Cotentin » et les autres places qu'il possédait en Normandie, à l'exception de

(1) Voy. les pièces justific. de l'*Hist. des sires de Saint-Sauveur*, p. 55.
(2) Liv. X, p. 92.

Domfront (1), et s'engagea, de plus, à lui payer une pension de trois mille livres sterling.

Le roi d'Angleterre connaissait assez son aîné, pour être certain d'avance qu'un avenir prochain lui rendrait ce qu'il venait d'abandonner. Il avait laissé d'ailleurs, dans la Presqu'île, des souvenirs qui ne s'étaient pas effacés; et les principaux seigneurs qui y possédaient leurs fiefs lui étaient attachés. Richard de Reviers, entre autres, propriétaire du couvent de Montebourg et de domaines importants dans les Iles, lui avait donné des preuves récentes d'un dévouement absolu (2). Ce n'était point Robert, à coup sûr, qui pouvait faire oublier un gouvernement sage et intelligent; il était devenu de plus en plus incapable d'en organiser et d'en diriger un pareil. Avec lui, le régime féodal devait s'étendre et se fortifier sans obstacles. Sa chevaleresque et brillante campagne en Orient ne l'avait rendu ni plus énergique, ni plus prévoyant, ni plus chaste. Il ne tenait au pouvoir que pour satisfaire impunément ses goûts dépravés; il ne demandait plus que le repos (3). Il était descendu à un tel degré d'affaiblissement moral qu'il était le jouet des gens qui l'entouraient. Il lui arriva plusieurs fois, raconte notre véridique chroniqueur (4), de manquer de pain, malgré les revenus considérables du duché; souvent, il ne sortait de son lit qu'à la sixième heure (midi), parce que

(1) Henri avait promis, dit notre historien, aux gens de Domfront de ne céder cette seigneurie à personne et de ne jamais changer leurs lois ni *leurs coutumes* (loc. sup. cit.) Cela ferait supposer que cette ville était sinon organisée en *commune*, du moins régie par certaines coutumes locales reconnues; et il est probable qu'en fait, il en était ainsi dans la plupart des agglomérations d'une certaine importance.

(2) Ord. Vital, liv. X, p. 88.

(3) Ord. Vit. liv. X, p. 80.

(4) Ord. Vit. eod. p. 84.

ses courtisans et ses compagnons de débauches lui dérobaient ses culottes, ses caleçons et ses autres vêtements. Sa jeune femme, ayant essayé de l'enlever à ces honteuses influences, mourut empoisonnée en 1102.

Les choses en arrivèrent au point que l'aristocratie de la Haute-Normandie elle-même, au milieu de laquelle Robert vivait le plus ordinairement, ne voulut plus avoir à sa tête un chef couvert du mépris général, et dont l'incurie livrait le pays tout entier à un effroyable désordre. Elle fit appel au roi d'Angleterre qui n'attendait qu'un signal ou un prétexte.

Henri équipa une flotte, et au printemps de 1105, il descendit à Barfleur avec une troupe d'anglo-normands, qui ne tarda pas à se grossir des nombreux partisans qui l'attendaient dans le Cotentin. Il marcha immédiatement vers les gués de la Vire, les franchit, et le samedi de Pâques, s'arrêta à Carentan où il prit ses logements (1). La Presqu'île lui était restée dévouée; la faction, conduite, sous le nom du duc, par ses indignes favoris, Gunhier d'Aunai, Hugues de Nonant, Guillaume de Conversano et Renault de Varenne, n'y avait aucune racine. C'était sur les confins du Bessin que commençait l'anarchie (2). Carentan avait ouvert ses portes aux malheureux paysans des environs, qui fuyaient les bandes de pillards recrutées de tous côtés et dont rien

(1) Ord. Vit liv. XI, p. 179.

(2) On devrait admettre, si l'on s'en rapportait à Wace (t. II, p. 375), que Robert fit ravager le Cotentin :

« Greva li dus Costentineiz
» E cels de Domfront en Passey » ;

mais le débarquement de Henri à Barfleur, sa marche et sa halte à Carentan, sans qu'il s'inquiète des places importantes laissées derrière lui, comme Valognes et Cherbourg, prouvent que les partisans du Duc n'avaient pas dépassé la Vire, ou que leurs expéditions au-delà de cette rivière n'avaient été que des courses, ayant le pillage pour objet.

n'arrêtait la rage de destruction. La ville était pleine de meubles et d'ustensiles aratoires ; l'église même en était remplie. Le pieux et illustre évêque de Séez, Serlon, chassé de son siége par le comte de Bellême, était venu, l'un des premiers, au devant du prince que la majeure partie des normands regardaient comme leur sauveur. Ce fut en présence de ces témoins muets de la détresse de la province, qu'il adressa à Henri, assis, avec ses compagnons, sur des paniers de laboureurs, le discours que rapporte Orderic Vital, et à la suite duquel les longues chevelures des chevaliers tombèrent sous les ciseaux de l'éloquent prélat (1).

On sait comment, après des incidents divers (2), la lutte

(1) Ord. Vit. liv. XI, p. 179 et suiv. Le clergé prêcha, à cette époque, une véritable croisade contre la barbe et les cheveux longs, les souliers à la poulaine et les vêtements qui traînaient jusqu'à terre (Ord. Vit. liv. VII, p. 281. — Guill. de Malm. liv. V). Un siècle auparavant, c'étaient les cheveux courts et la barbe rasée qui avaient été anathématisés, en haine des hommes du Midi (*Hist. de Fr.* de H. Martin, t. III, p 33. Voy. aussi l'opuscule de M. Canel, — *Hist. de la barbe et des cheveux en Normandie*, Rouen, 1859.) — Nous avons déjà cité un passage de Richer, (lib. III, cap. V), qui nous montre que, dès la fin du X[e] siècle, ces signes extérieurs d'une dépravation très réelle étaient déjà signalés et proscrits par l'Eglise. En 972, l'abbé de Saint-Remy ne craignait pas de reprocher aux moines de ressembler « *artatis clunibus et protensis natibus potiùs meretriculis quam* » *monachis a tergo.* » (Rich. lib. III, § 37.)

(2) En 1105, prise et incendie de Bayeux, ravage des plaines du Bessin, —
« Entre Baieues è Caëm
» No poet remaindrè nus hoem. » (*Rom. de Rou*, vers 16,242.) — bataille sous Secqueville, soumission de Caen, siége de Falaise, abandonné par suite de la désertion du comte du Maine, et enfin, en 1106, siége et bataille de Tinchebray. (Ord. Vit. liv. XI, p. 182 et suiv. — *Robert de Monte, App. ad Sig.* p. 744. — Comp. *Rom. de Rou*, t. II, p. 404, note 1). C'est à cette date que s'arrête la chronique du trouvère jersiais. Nous reviendrons, dans le livre suivant, sur l'auteur et sur le livre qui nous intéressent à tous les titres.

entre les deux frères se termina, le 28 septembre 1106, par la bataille de Tinchebray ; et comment Robert, envoyé prisonnier en Angleterre, et privé de la vue, suivant une version (1), comblé de délices, suivant une autre (2), disparut, pour toujours, de la scène politique. — Les États du conquérant furent de nouveau réunis sous un seul et même sceptre.

(1) « Et fulgenti obstaculo oculorum luce clam privatur, salvis tamen orbiculis eorumdem. » (*Spelm. codex* ad ann. 1107).

(2) Ord. Vit. liv. XI, p. 207.

LIVRE CINQUIÈME.

HENRI Ier ET SA SUCCESSION.

1106 — 1153.

LIVRE CINQUIÈME.

HENRI Ier ET SA SUCCESSION.

1106 — 1153.

CHAPITRE Ier.

Guerre avec la France. — Composition des armées féodales. — Les *communautés populaires*. — Le Cotentin paraît rester étranger à ce mouvement. — Raisons de ce fait. — Fondations pieuses. — L'abbaye de Saint-Hélier à Jersey. — Donation faite à Montebourg, Saint-Sauveur et Cherbourg. — État social des Iles. — Le trouvère jersiais Wace. — Sa vie et ses œuvres.

Le monarque anglo-normand, qui reçut et mérita le surnom tout nouveau de *beau-clerc*, c'est-à-dire, *savant*, eut, pour la Normandie maritime, une constante prédilection. Caen fut sa résidence favorite (1), et Barfleur son port

(1) *Rom. de Rou. — Notice sur la vie et les écrits de Wace*, p. VIII. — Hume, *Hist. of England*, chap. VI, in fine.

habituel d'embarquement (1). Le Cotentin dut à sa présence une ère de calme, qui présenta un contraste complet avec l'état de la Haute-Normandie.

Comme toujours, et depuis tant d'années, la guerre continua de désoler cette autre extrémité du duché. Les haines nationales, autres progrès du temps, se dessinaient de plus en plus entre Français et Normands. Les *boisdies* — (tromperies) — et les *triceries* de France excitaient l'indignation patriotique du trouvère jersiais, qui jetait à l'ennemi de son pays l'injure que, depuis, on renvoya si souvent à ses compatriotes.

« Es estoires, s'écrie-t-il, peut l'en et ès livres trover.
» Qu'oncques Francheiz ne voudrent as Normanz fei porter,
. . . .
» Se li Franchiez poeient lor penser achever,
» Ja le Rei d'Angleterre n'arreit rien de chà mer (2). »

C'était là une conséquence fatale de la conquête de Guillaume, que les contemporains, on le voit, reconnaissaient et proclamaient déjà. Le vassal devenu plus puissant que son suzerain, et faisant de son fief une simple annexe d'un grand royaume, renversait la loi essentielle de la hiérarchie féodale. Tous les efforts du suzerain devaient tendre à ramener les choses dans leur condition normale. Le roi de France fut aidé dans cette entreprise, — qui peut, à cette époque et sans anachronisme, être appelée nationale, — par une partie du baronnage normand rebelle encore à l'idée monarchique, qui grandissait, peu à peu, à travers les obstacles.

Il est difficile de déterminer exactement la part que l'aris-

(1) Toustain de Billy, MSS. page 264.
(2) *Chron. ascendante des Ducs*, etc. (ap. *Mém. des ant.* t. I, p. 446.)

tocratie du Cotentin prit à la lutte. L'histoire désigne quelques-uns des seigneurs qui soutinrent Henri, soit contre Louis-le-Gros, soit contre ses alliés du pays de Caux, du Perche et de l'Hiesmois (1); mais, parmi eux, nous ne trouvons, à l'exception de Ranulphe de Bayeux, de Néel d'Aubigny et de Richard d'Avranches, aucun des noms des barons qui possédaient des fiefs dans la Presqu'île (2). Il paraît cependant certain, qu'au moment le plus critique que la fortune du roi d'Angleterre eut à traverser, les principales villes de cette région, et en particulier, Coutances et Avranches, lui restèrent fidèles (3). Il est, dès lors, très-probable qu'il n'en fut pas autrement des propriétaires des châteaux qui s'élevaient dans le rayon de ces villes, et qui dominaient les campagnes. Nous serions, toutefois, porté à penser que les populations rurales n'entrèrent que pour une proportion assez faible dans les troupes anglo-normandes. Les chevaliers en constituaient la principale force, et les Manceaux, sous Hélie de la Flèche, en formaient le fond. Du reste, il y avait peu de stabilité dans la composition des armées féodales; elle dépendait du caprice de l'aristocratie, toujours disposée à subordonner ses devoirs de vassalité à ses intérêts. Ceci produisit dans le petit royaume de France, un changement dont les débuts furent modestes et presque inaperçus, et qui, pourtant, contenait en germe une des révolutions les plus radicales que le moyen âge pût léguer aux temps modernes.

L'organisation féodale, qui divisait la société en classes séparées par les lignes si profondes du privilége, de la

(1) Ord. Vit. liv. XII, p. 274, 276, 291, etc.

(2) Ord. Vit. liv. XI, p. 196 et liv. XII, p. 297.

(3) Ord. Vit. liv. XII, p. 297 Voy. cependant *infrà*, ce que la *Chronique* de Mégissier, rapporte de *la trahison* des bourgeois de Coutances.

naissance et de l'inégalité des droits, avait créé, entre les membres de l'aristocratie, une sorte d'association, qui fut la chevalerie, et dont la conséquence nécessaire fut la solidarité. La chevalerie était puissante en Normandie; mais elle était divisée; et son chef avait assez de force pour la diriger et la retenir sous sa main, malgré ses fréquentes velléités de révolte, parce qu'il pouvait, avec les vastes domaines dont il disposait, la récompenser et l'enrichir. La royauté française n'avait pas ces avantages ; à demi étouffée au milieu de vassaux plus opulents qu'elle, elle n'avait encore que l'instinct de ses destinées et les aspirations confuses de sa mission. L'appui qu'elle demandait à la noblesse était précaire ; il lui manquait au moment décisif, et ne lui apportait jamais que des défaites sans honneur, ou des succès sans profit. On ne se battait pas encore pour le roi; les chevaliers se battaient pour eux ; ils cherchaient, sur le champ de bataille, à gagner des rançons bien plus qu'à verser leur sang. « Ils s'épargnaient réciproquement, tant par la » crainte de Dieu, dit Orderic Vital, qu'à cause de la fra» ternité d'armes (1). » Les épaisses cuirasses qui ne laissaient pas la moindre partie du corps exposée au danger d'être atteinte, encourageaient la bravoure féodale qui s'exerçait plus facilement sur les gens de pied. Au combat des Andelys (1119), il y avait neuf cents chevaliers en ligne; ils s'élançèrent les uns contre les autres; on entendit leurs cris et le choc de leurs armes; et à la fin de la journée, on compta trois morts (2)!... On eût dit un tournoi où chaque tenant luttait de grâce et de courtoisie, sans se soucier du parti qu'il servait.

Le roi de France sentit la nécessité de chercher ailleurs

(1) Liv. XII, p. 309.
(2) Même liv. p. 310.

un élément de force, qui fût mieux à sa disposition, et qu'il pût opposer à cette redoutable dynastie normande qui menaçait d'absorber celle de Hugues Capet. D'après le conseil d'Amauri de Montfort, comte d'Evreux, l'un des barons de la Haute-Normandie dont les ducs avaient éprouvé l'hostilité constante, il demanda aux évêques d'ordonner à leurs curés la levée en masse de leurs paroissiens et de marcher, à leur tête, contre les Normands. Les évêques obéirent; et c'est ainsi que se forma *la communauté populaire* (1). A côté des bannières féodales, apparurent, pour la première fois, les bannières paroissiales — *vexilla* — portant l'image du saint patron de la ville en guise de blason. Les commencements ne furent pas heureux; néanmoins, la royauté française avait trouvé sa voie; son affranchissement et son triomphe sortirent de là.

Nous ne voyons pas que ce mouvement ait eu lieu dans le Cotentin. Il semble, au contraire, résulter du récit des historiens que Henri avait surtout, dans son armée devant Tinchebray, des chevaliers suivis de quelques vassaux et des auxiliaires anglais, angevins et bretons (2); tandis que son adversaire comptait en plus grand nombre des troupes de pied, recrutées sur les marches du Perche, et peut-être même en France (3). Il y eut à cette bataille un indice de la

(1) Ord. Vit. liv. XI, p. 250 et liv. XII, p. 315. — Il arriva souvent que les évêques furent les premières victimes du réveil populaire qu'ils provoquèrent, et que les bourgeois abusèrent de leur émancipation, en opprimant, à leur tour, les habitants des campagnes. — Guibert de Nogent donne des détails curieux sur ce point, en parlant de la *commune* de Laon (*Guib. de Novigento oper*. éd. de dom Luc d'Achéry, p. 502 et suiv.) — Voy. sur l'origine et l'organisation des milices communales l'*Hist. de la milice française,* par le P. Daniel, t. I, chap. II.

(2) *Rob. de Monte Append.* etc., p. 744. — Ord. Vit. liv. XI, p. 196.

(3) Ord. Vit. liv. XI, p. 197.

modification qui se préparait dans l'art de la guerre. Une partie des cavaliers descendirent de cheval, afin de lutter plus avantageusement contre la nombreuse infanterie qui leur était opposée (1).

Un fait rapporté par la chronique de Mégissier tendrait, cependant, s'il était admis, à prouver que les classes populaires dans la Presqu'île, n'acceptaient pas toujours les événements sans s'y mêler activement. Après la défaite de Robert, Thibault, comte d'Anjou, mécontent du traitement que subissait le vaincu, et envieux de la prospérité du vainqueur, aurait réussi à provoquer une conspiration parmi les bourgeois de Coutances, et à s'emparer de la ville, grâce à leur concours. Henri serait bientôt accouru, serait rentré par la force dans la capitale du Cotentin, et aurait rudement châtié la commune rebelle (2). Nous devons faire observer que ce récit s'accorde assez difficilement avec quelques détails mentionnés ailleurs. Ainsi le comte d'Anjou qui portait le nom de *Foulques*, et non pas de *Thibault*, avait embrassé avec ardeur le parti du roi d'Angleterre; il l'assistait, en 1105, au siége de Bayeux (3). Il faudrait donc supposer un revirement complet dans ses dispositions, hypothèse assurément qui est loin d'être invraisemblable, mais qui ne doit pas être acceptée sans réserve.

L'histoire générale, au surplus, n'a pas signalé dans la Normandie maritime, et spécialement dans le Cotentin, cette intervention des villes qui, dans d'autres provinces, revendiquaient leurs droits municipaux avec tant d'énergie, en souvenir des traditions romaines. Cela s'explique par

(1) « Ut constantiùs pugnarent. » *Rob. de Mont. Append.* ad Sig. p. 743.

(2) *Chron. de Norm.* f° 148, verso.

(3) *Rob. de Mont. Append.* p. 744.

plusieurs motifs. — D'abord, les invasions normandes avaient effacé ce souvenir à peu près complètement, et les villes avaient peu d'importance dans la Presqu'île ; de plus, le gouvernement des ducs, habile et fort, dès le début, et s'organisant au milieu des populations indigènes affaiblies par de longues calamités, avait rencontré moins d'obstacles pour établir, de toutes pièces, le régime féodal, si profondément incompatible avec les franchises renaissantes des anciens municipes (1). — Enfin, Henri Ier, devenu chef unique de deux grands États, n'avait point, comme le faible roi de France, été réduit à s'adresser au clergé pour obtenir, avec l'aide des serfs de l'Église, l'observation et le maintien de la *trève de Dieu* (2). Il s'était borné, lorsqu'il

(1) Dans son *Hist. de France* (t. III, p. 229, 4e éd.), M. Henri Martin pense qu'en Normandie les villes anciennes et nouvelles ont aussi *fait corps*, et M. Léopold Delisle (*Notice sur Orderic Vital*, p. LVI), exprime l'opinion qu'avant le XIIe siècle, « les droits des habitants des villes et même des campa» gnes y étaient réglés et garantis par des coutumes qui, à bien des égards, » doivent être assimilées aux chartes communales. » — Mais, outre que nous n'avons aucun document positif à invoquer pour le Cotentin, nous croyons qu'il faut faire une distinction entre les simples coutumes locales, qui renfermaient les éléments de l'organisation sans laquelle aucune agglomération ne pourrait se maintenir, et l'émancipation communale et politique qui résultait des *chartes de commune* du XIIe siècle. Les villes normandes jouissaient évidemment de coutumes particulières, — ce que nous avons dit de Domfront (sup. p. 305), l'indique positivement. — Quant aux chartes de commune, on ne cite que celles de Breteuil et de Verneuil, qui soient antérieures à cette époque. — En fait, ce fut seulement sous Richard-Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre que Rouen, Caen, Falaise, etc., et même de simples bourgs en obtinrent. (*Nouv. Essais* de l'abbé De la Rue, t. II, p. 84 et suiv.)

(2) Voy. dans le décret du concile de Rouen, de 1096, (ap. dom Bessin, p. 78, art. 3), la formule du serment imposé à tous les hommes âgés de plus de 12 ans. — Ce serment qui ne s'appliquait qu'au maintien de la *Paix de Dieu*, fut étendu, par les rois de France, fort au delà de sa portée primitive.

avait jugé utile à sa politique de se donner l'appui moral de l'opinion publique, à convoquer, ainsi qu'il le fit à Lisieux, en 1106, et l'année suivante, à Falaise, les membres de l'aristocratie, *optimates Neustriæ* (1), c'est-à-dire, les évêques et les abbés, comtes, barons et vicomtes, sans qu'il fût question des autres classes sociales. Quand il s'agissait de ces dernières, il appelait simplement les magistrats chargés de les administrer, — *magistratus populi* (2). — et les invitait, soit par des exhortations, soit par des menaces de châtiments, à ne pas abuser de leur pouvoir et « à ne pas s'écarter des voies de l'équité (3); » — ce qui, on le voit, ne permet guère de supposer qu'il accordât à ses sujets plébéiens une bien large dose de liberté. — Ce fut dans l'Église qu'il chercha un contre-poids à l'influence seigneuriale.

Guillaume-le-Roux avait maltraité le clergé, Henri lui prodigua ses faveurs. Aussi, les libéralités et les fondations pieuses reprirent-elles un nouvel essor dans le Cotentin et dans les Iles.

A Jersey, l'ancien monastère, fondé par saint Marcouf, sur le rocher où la tradition plaçait la cellule du martyr saint Hélier, ne s'était pas relevé de ses ruines. Ce lieu, consacré par un si grand souvenir, appartenait, au XIIe siècle, à l'illustre famille des barons de Thorigny et de Creully, dont le chef, Hamon-aux-Dents, l'un des révoltés du Cotentin, était tombé sur le champ de bataille du Val-des-Dunes (4). Son fils Robert était bientôt rentré en grâce; il avait servi Guillaume et ses fils, jusqu'à sa mort arrivée

(1) Ord. Vit. liv. XI, p. 202 et 236. — Dom Bessin. — Concil. p. 79.
(2) Dom Bessin. — Concil. p. 81.
(3) Ord. Vit. liv. XI, p. 236.
(4) Voy. sup. p. 240. — *Anc. chât.*, etc., (*Mém. des antiq.*, t. V, p. 220).

en 1107, à la suite d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Falaise. Un de ses parents, car il n'avait pas laissé de fils (1), nommé Guillaume, fonda, vers 1125, sur l'emplacement dont nous venons de parler, une abbaye qui fut occupée par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Les bâtiments couvrirent l'îlot où s'élèvent aujourd'hui les casernes du fort Elisabeth; elle prit pour patron saint Hélier, et fut bientôt dotée de propriétés considérables. Pendant soixante ans, elle prospéra; il est hors de doute que c'est à l'activité nouvelle qu'elle fit naître dans l'île et aux relations fréquentes qu'elle créa avec le continent, que l'on doit attribuer la formation du groupe de population qui, peu à peu, devint une ville et prit de l'abbaye le nom qu'elle perdit elle-même, pour n'être plus, à la fin du XII[e] siècle, que le *Prieuré de l'Islet.*

Le roi d'Angleterre encouragea la libéralité de Guillaume Hamon, en donnant au monastère le moulin de la ville, le marais de Saint-Hélier et l'église de Sainte-Trinité (2). La charte de cette donation semble indiquer qu'il existait alors entre l'Islet et le fond de la baie, des terrains cultivés que la mer a progressivement envahis à une époque postérieure, ainsi du reste, que cela est arrivé sur tout le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel.

Jourdain de Barneville céda aux moines, vers le même temps (3), et moyennant cent livres d'Anjou, toute la

(1) « Viro nobili et antiqui stemmatis apud Neustrios heroë. » (*Neust. pia*, p. 712.)

(2) La charte qui rappelle cette donation, en la confirmant, est de Henri II. — Voy. pièces justif. n° 8.

(3) Pièces justif. numéros 9 et 10. La date de cette charte est fixée approximativement par la mention qui y est faite de l'évêque de Coutances, Richard de Bruis, qui occupa le siége de 1124 à 1132, et qui, en 1125, d'après le *Gall. Christ.* (t. XI, col. 874), « confirmavit ecclesiam de Carteraio in insulâ

charruée de terre, au triage de Crapoudet, paroisse Saint-Clément à Jersey, qu'il tenait en fief du roi, à titre héréditaire, — ou, peut-être, en sous-fief de Guillaume-fitz-Hamon (1), — et deux acres, dans son domaine de Barneville, sur le territoire de la Haye-d'Ectot, pour lesquels onze sols, monnaie d'Anjou, furent versés à Jourdain, frère du vendeur. Henri confirma cette convention par une charte, dont un fragment nous est parvenu (2).

La famille des Carteret s'empressa de s'inscrire au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye naissante. — Regnauld lui donna un acre et une demi-vergée de terre dans le *Val de la Mare*, paroisse Saint-Ouen. A la charte figurent comme témoins, Guillaume, curé de la paroisse, Richard Boudoir, prêtre, Guillaume de Sallenelles, Guillaume de Winchelez et Guillaume de Saint-Hélier (3). Ce fut un peu plus tard, en 1129, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que le fils de Regnauld (4), Philippe de Carteret, réédifia à Guernesey l'église de Torteval.

Dans cette dernière île, le mouvement religieux, que nous signalons, se fit également sentir. Deux des plus an-

» Gerse. » — On peut remarquer, dans la charte que nous citons, la mention de la monnaie d'Anjou, qui, peut-être, n'eut cours dans notre province, qu'après l'avénement de Geoffroi et de Mathilde; et ce détail pourrait faire supposer qu'il s'agit ici de *Richard de Bohon* (1151 à 1179) et non de *Richard de Bruis*; mais il est possible aussi, ce qui arrivait souvent, qu'il y ait eu une modification faite ultérieurement au texte primitif, sur le point peu important de l'énonciation de la monnaie courante.

(1) Le texte porte, en effet, que le donateur avait fait *aveu* entre les mains de Guillaume, fils de Hamon. — Ce fief devint le chef-lieu d'une *baillie* sous Henri II. (Voy. *infra* liv. VI, chap. I.)

(2) Pièces justif. numéro 11.

(3) Regnault de Carteret avait accompagné Robert à la Croisade.

(4) Pièces justific. numéro 11.

ciennes églises y furent entièrement reconstruites; — Saint-Samson, en 1111 ; et le Vale, en 1117 (1).

Il en fut de même sur le continent. Henri augmenta l'importance de l'abbaye de Montebourg, que les barons de Reviers, seigneurs de l'île de Wight, continuèrent à protéger et à enrichir (2). — Un seigneur, qui portait le nom scandinave de Suen (Guillaume), donna à l'abbaye de Saint-Sauveur, en perpétuelle aumône, une terre dans la paroisse de Saint-Jean-des-Chênes, à Jersey, en même temps que des biens à Anneville et à La Luthumière (3). Cette terre dépendait d'un fief appartenant à une famille Wace, nom illustré par l'historien poëte que nous avons cité si souvent (4).

Le monastère de Cherbourg, dont la fondation est communément attribuée à Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne, Henri V, fut occupé, comme l'abbaye de Saint-Hélier, par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et obtint, vers 1122, dans Aurigny, une terre, contenant cinq acres, qui appartenait à Guillaume L'Ingénieur, seigneur de l'île, et de plus, la confirmation d'autres donations qui lui avaient été antérieurement consenties (5). Cette même abbaye paraissait s'être mise aussi en possession de l'église de Sainte-Marie-d'Aurigny; mais elle fut obligée, en 1134, de la restituer à l'évêque et au chapitre de Coutances, auxquels elle avait été donnée par Guillaume-le-Conquérant, ainsi que l'indique une charte de cette dernière date (6).

(1) *Hist. of Guernesey*, by Brock Tupper, p. 52. — Duncan's *Hist.* p. 322.

(2) *Neustria pia*, p. 672. — Toustain de Billy, MSS. p. 23.

(3) Pièces justif. numéro 12.

(4) Pièces justif. numéros 13 et 14.

(5) Pièces justif. numéro 15.

(6) Pièces justif. numéro 16.

Enfin, le prince normand, l'un des premiers de la chrétienté, donna son concours à l'institution récente des moines soldats de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem et du Temple, en fondant dans le Cotentin et le Val-de-Vire, les deux commanderies de Réville et de Villedieu (1).

Les documents que nous citons dans les notes qui précèdent, et que nous publions à la fin de ce volume, nous fournissent quelques renseignements assez précis sur la situation sociale et religieuse des Iles au XIIe siècle. Nous pouvons reconnaître, par l'examen de ces titres, que le régime féodal était en pleine vigueur dans l'archipel, et que le sol en était partagé en fiefs et en sous-fiefs exploités par des tenanciers; — que la plupart des feudataires y résidaient dans leurs manoirs, ou habitaient la presqu'île du Cotentin; — que l'une des îles, au moins, Aurigny, avait un principal seigneur qui prenait le titre de *Dominus*, et qui en possédait la fieffe-ferme ou le *Champart;* — que l'Église y avait conservé son organisation administrative sous l'autorité de l'évêque de Coutances; — et que, enfin, dans le lieu où s'éleva l'abbaye de Saint-Hélier, il existait une école dont le directeur, à l'époque de la vente consentie par Jourdain de Barneville, était maître Mauger — *magister Marcherius* (2), qui tenait lui-même avec deux autres individus,

(1) Toustain de Billy, p. 24. — De 1112 à 1135, époque de la mort de Henri Ier, et à des dates qui ne sont pas rigoureusement précises, mais qui se renferment dans ce laps de temps; dix-neuf abbayes furent fondées en Normandie: — Savigny, 1112; L'Estrées et Saint-Georges, 1114; Eu, 1119; Ardennes, 1121; Marche-Roux, 1122; Saint-Hélier et Ressons, 1125; Beaubec, 1127; Sainte-Barbe-en-Auge, 1128; Aumale, Falaise, Foulcarmont, Gouffern, Le Plessis-Grimoult et Vignatz, 1130; Aunay, 1131; Fontaine-Guérard et Mortemer, 1135. — Nous ne parlons pas des prieurés et des collégiales qui avaient été créés partout.

(2) Le mot *Magister* employé seul désigne, en général, le maître d'une école. (*Gloss.* de Duc. hoc verbo.)

Angot et Anquetil, la terre de Crapoudet. Ce dernier fait confirmerait la tradition assez douteuse, d'ailleurs, quoique consignée dans un ancien manuscrit, qui attribue à saint Marcouf l'établissement au VIe siècle en ce même endroit et son maintien jusqu'en 1125, d'une maison de ce genre (1).

Les chanoines de Saint-Augustin s'occupèrent-ils à leur tour de la jeunesse qui les entourait, et lui donnèrent-ils l'enseignement au moins élémentaire? Il est permis d'en douter, si l'on en croit l'opinion commune qui attribue à un prêtre, vivant en 1477, la restauration des études dans les Iles (2) ; et, surtout, si l'on s'en rapporte à ce que nous apprend de lui-même le trouvère jersiais, Wace, dans son *Roman de Rou*.

Wace (3) était né à Jersey, dans les premières années du XIIe siècle. Une famille du même nom y possédait un fief sur la paroisse de Saint-Jean-des-Chênes (4), et y était encore représentée sous Henri VIII (5) ; on le destina à l'Église ; mais comme l'île n'offrait aucune ressource d'éducation :

« A Caem, dit-il, (6) fu petis portez,
» Iluec fu lunges a leitres mis,
» Puis fu lunges en France apris.
» Quant de France jo repairai,
» A Caem lunges conversai,

(1) Delacroix, *Jersey*, etc., t. I, p. 153.

(2) Delacroix, *Jersey*, etc., t. II, p. 277.

(3) L'évêque Huet est le premier qui ait donné le surnom de Robert à Wace qui ne le prend nulle part quand il parle de lui-même. Wace est, on le sait, un nom personnel, abréviation de *Wistace* ou *Eustache*.

(4) Pièces justif. numéros 13 et 14.

(5) A cette époque, le prieur de l'Islet était un Wace. (Delacroix, t. I, p. 45.)

(6) *Rom. de Rou*, t II, p. 95.

» De Romanz fere m'entremis
» Mult en ecris et mult en fis. »

On était alors à cette époque que l'on a, avec raison, appelée la renaissance du XIIe siècle, et pendant laquelle la théologie, la littérature, la philosophie et les arts prirent l'essor le plus remarquable, peut-être, de toute notre histoire (1). La Normandie y eut une part brillante, et vit paraître un groupe d'historiens tel qu'aucune autre contrée n'en a présenté de semblable (2). Wace qui devait être l'un d'eux, fut donc obligé de quitter son pays natal, dès son enfance, pour commencer ses études à Caen, où, déjà, il y avait plusieurs écoles célèbres (3). Puis, il se rendit dans un de ces centres universitaires qui étaient les ardents foyers de la pensée humaine, aspirant vers des horizons nouveaux, et protestant contre la force brutale plus que jamais en honneur. Après une longue absence, l'étudiant devenu poëte et historien revint à Caen; ce fut dans cette ville, séjour préféré du roi son protecteur, qu'il composa la plupart de ses nombreux *romans*, dont cinq seulement sont parvenus jusqu'à nous (4). Il obtint de Henri II une prébende

(1) La science du droit était également florissante. Il est probable que dès le temps de Lanfranc l'enseignement du droit romain s'introduisit en Normandie et en Angleterre. En 1149, le lombard *Vacarius*, attirait à ses leçons les *nobles* et les *roturiers*, — *pauperes*. Il avait composé neuf livres extraits du *Code* et du *Digeste*, etc., « qui suffiraient, nous dit Robert du Mont (*Append.* p. 766.) pour résoudre toutes les questions que soulève l'interprétation des lois. » On connaît la célébrité de l'université de Bologne. (*Hist. de France*, de H. Martin, t. III, p. 566, ad not.

(2) Voy. *Mémoire sur les Trouvères Normands*, par M. Pluquet, (ap. *Mém. des Antiq.* t. V, p. 368.) *Essai sur les Bardes et Jongleurs*, par l'abbé De la Rue et l'*Histoire littéraire des Bénédictins*, t. XII, p. 518.

(3) *Notice sur Wace*. — (*Rom. de Rou*, édit. Pluquet.)

(4) Le *Brut d'Angleterre*. — Le *Roman de Rou*. — La *Chronique*

dans la cathédrale de Bayeux. La récompense lui parut peu en rapport avec les promesses, — promesses de prince, — qu'il avait reçues,

« Me fu donée, Dex li rende,
» A Baieues une provende (1).
. . . .
» Mult me donna, plus me pramist
» E se il tot duné m'eust
» Ço kil me pramist, mielx me fust (2). »

On peut conjecturer cependant, que ce don était un souvenir de son île; car il y avait dans la cathédrale de Bayeux une prébende dite de *Gorey* (3), qui fut occupée, au XV[e] siècle, par Jean de Marle, nommé évêque de Coutances, en 1413 (4).

Wace est la première figure historique appartenant à l'archipel du Cotentin que nous rencontrions; il aurait mérité d'être mieux apprécié par ses compatriotes qui ont laissé ce

ascendante, etc. — *L'Establissement de la feste de la Conception* et la *Vie de Saint-Nicolas*. — (*Notice sur Wace*, par M. Pluquet). Il y a maintenant sur la vie et les ouvrages de Wace plusieurs dissertations dans lesquelles les opinions de M. Pluquet sont rectifiées et complétées sur bien des points.

(1) *Rom. de Rou,* t. II, p. 95.

(2) *Rom. de Rou,* eod. p. 408.

(3) *Gorey* était le nom primitif de la paroisse actuelle de Grouville. Gorey est aujourd'hui le village, renfermant un petit port, qui est au pied de la colline sur le sommet de laquelle s'élève le château de Montorgueil, autrefois de *Gorey*. — Ajoutons, toutefois, qu'il serait possible que *Goreio* ou *Gaureio* fût traduit ici par *Gavray;* au XII[e] siècle, nous trouverons Gorey nommé *de Gorroio*. (inf. liv. VI, chapitre premier).

(4) *Rôles normands et français* publiés par la Société des Antiq. de Norm. t. XXIII, p 270. La prébende de l'*Écolâtre* de la cathédrale de Coutances était aussi à Jersey (*Hist. des évêques*, par l'abbé Lecanu, p. 380).

soin aux antiquaires du continent (1). Son poëme historique a été une véritable révélation ; il nous a fait connaître le XIIe siècle dans des détails qui ne se rencontrent pas ailleurs. La langue dans laquelle il écrit, par sa clarté, son énergie, sa souplesse même, est déjà notre langue francaise; et, si on la compare à celle que parlent les autres trouvères de son temps, sans en excepter Benoît (2), son contemporain, chargé aussi par Henri II d'écrire notre histoire en *roman*, on est tenté de croire que, non-seulement, notre province fut le creuset d'où sortirent, dans leur combinaison la plusavancée, les éléments qui devaient devenir la langue du XVIIe siècle, en passant par la plume des Joinville, des Froissart, des Rabelais et des Montaigne, mais aussi, que le trouvère jersiais, à la distance qui l'en sépare, est peut-être l'écrivain qui en fait le mieux pressentir le caractère et les rares propriétés.

(1) Voy. cependant ***Master Wace***, etc., ***by Edgar Taylor***. — ***London***, 1837, 1 vol. in-folio.

(2) Appelé à tort Benoît de ***Sainte More***. (***Introduction à la chronique des Ducs***, etc., par F. Michel, p. XVI et suiv.)

CHAPITRE II.

État du clergé en Normandie et spécialement dans le Cotentin. — Vital de Mortain et Bernard de Thiron. — Leur apostolat. — Bernard à Coutances. — Naufrage de la Blanche-Nef, à Barfleur. — Soulèvement des barons de la Haute-Normandie. — L'armée royale composée d'hommes du Cotentin bat les révoltés. — Fin du règne de Henri Ier.

Les fondations religieuses, dont nous avons signalé le nombre croissant, particulièrement en Normandie, répondaient à un besoin de réaction qui se faisait sentir, jusque dans l'Église même, contre la corruption des mœurs du clergé séculier. Ce que les historiens contemporains en racontent paraîtrait inspiré par un esprit systématique de dénigrement, si le caractère ecclésiastique de ces historiens et l'unanimité de leurs témoignages, confirmés par les décrets des conciles provinciaux, n'éloignaient tout soupçon d'exagération ou de partialité. Il nous suffira de rappeler les curieux épisodes du synode de Rouen de 1119 (1), pen-

(2) Ord. Vit. liv. XII, p. 349. — Dom Bessin, *Concil. norm.* — *Hist. ecclés.* par Trigan, t. IV, p. 121.

dant lequel la cathédrale fut ensanglantée par la lutte que s'y livrèrent les gens de l'archevêque et les prêtres du diocèse; — ces derniers refusant d'abandonner leurs concubines, malgré les exhortations et les anathèmes des prélats assemblés. Les moines, sans être tout-à-fait irréprochables, ne donnaient pas ces scandales; aussi s'éleva-t-il entre eux et les clercs, un antagonisme très-prononcé, qui se traduisit par des vexations de toutes sortes que ceux ci s'efforcèrent de faire subir aux cénobites (1). Mais il survint une nouvelle classe de réformateurs qui se mirent, comme les missionnaires du VIe siècle, à parcourir, en prêchant, les campagnes et les villes, et à flétrir, au nom de Dieu et de la conscience, les deux vices contre lesquels les tentatives de réformation étaient impuissantes, — la simonie et l'incontinence.

Le Cotentin n'avait pas échappé à la contagion générale. Il y était passé en coutume que les prêtres s'y mariassent publiquement; ils célébraient des noces, juraient, en présence des parents, que nulle autorité ne pourrait les contraindre à quitter leurs femmes, et dotaient leurs enfants aux dépens des églises et des biens qui y étaient attachés (2).

Deux des plus ardents adversaires des mauvaises mœurs, dans la contrée, furent Vital de Mortain et Bernard de Thiron.

Vital, né à Tierceville, près de Creully (3), de simples cultivateurs, avait été nommé chapelain de Robert, frère de Guillaume-le-Conquérant, puis chanoine de la collégiale,

(1) Ord. Vit. liv. XII, p. 371.

(2) ***Hist. ecclés. de Norm. de Trigan***, t. IV, p. 133.

(3) Arrondissement de Caen.

fondée par ce prince dans sa ville de Mortain, et s'était, enfin, fait ermite; d'abord, au milieu des rochers où fut établi, en 1105, le prieuré de Neufbourg (1); et ensuite, dans la forêt de Craon où vivait le célèbre Robert d'Arbrissel.

Bernard était né à Abbeville d'une famille d'artisans (2). Il avait voyagé en Aquitaine, pays renommé par la ferveur de ses congrégations monastiques; il était resté dans l'abbaye de Saint-Cyprien. Menacé d'être élu abbé de Saint-Savin, il s'était enfui en Anjou, où il avait rejoint Robert et Vital; il avait été reçu dans la colonie d'anachorètes, dont chaque membre habitait une hutte faite de terre et de branchages. — Il passa là trois ans, vivant du travail de ses mains, comme son compagnon de cellule qui tournait des ustensiles en bois, et se livrant aux plus rudes austérités. Ses anciens frères de Saint-Savin étaient parvenus à découvrir sa retraite et persistaient à vouloir le nommer abbé; il se déroba de nouveau à leurs recherches, arriva dans le Cotentin, et se retira sur l'île de Chausey, où la solitude absolue qu'il cherchait, fut bientôt troublée par des pirates bretons qui, à cette époque, et profitant du désordre des événements, infestaient le littoral normand. — Bernard se résigna alors à être élu abbé de Saint-Cyprien. — Robert d'Arbrissel venait de fonder Fontevrault. L'un et l'autre assistèrent, comme abbés, au concile de Poitiers, en 1100. Quelques années plus tard, ne voulant pas accepter un rescrit du pape Pascal II qui soumettait son abbaye à celle de Cluny, Bernard alla rejoindre ses deux anciens amis de la forêt de Craon. Tous les trois quittèrent la vie d'anachorètes; et, pieds nus, couverts de vêtements grossiers,

(1) *Act. sanct.* (ap. Bolland. 8 Januar.) — *Neust. pia*, p. 840.
(2) *Act. sanct.* 14 april. — *Nouvelle Vie des Saints*, p. 742 et suiv

vivant d'aumônes, ils prêchèrent la vertu, la pénitence et la pauvreté.

L'ermite de Chausey se rapprocha de nouveau des côtes du Cotentin, et les parcourut, en s'arrêtant dans les villes et dans les bourgades. Le peuple l'écoutait ; mais les clercs, endurcis par le péché, et excités par leurs femmes, qui n'admettaient pas une réforme dont l'effet les touchait personnellement, n'accueillaient qu'avec des murmures et des menaces les exhortations du missionnaire. Il lui arriva souvent de courir des dangers de mort au milieu des attroupements hostiles que les curés provoquaient contre lui.

Il prêchait un jour dans la cathédrale de Coutances. On célébrait la fête de la Pentecôte ; une affluence considérable remplissait l'église, où les paroisses voisines de la ville étaient venues en procession. Un des archidiacres du diocèse, qui avait femme et enfants, pénétra à travers la foule, suivi d'un cortège de prêtres et de clercs, jusque auprès de la chaire, et, interrompant le prédicateur, lui demanda de quel droit un moine, mort pour le monde, avait la prétention de s'occuper des vivants. Bernard lui répondit, sur le champ, par un raisonnement qui peint les habitudes d'esprit et de langage du XIIe siècle : « N'avez-
» vous pas lu, lui dit-il avec un ironique sang-froid, que
» Samson défit les Philistins avec la mâchoire d'un âne ?
» Cette partie du corps qui a pour fonctions de mordre et de
» mâcher représente le missionnaire de l'Évangile, qui
» doit mordre les vices et mâcher au peuple chrétien les
» vérités divines. Il lui faut pour cela, non la mollesse de
» la chair, mais la dureté des os. Il doit apprendre aux
» autres à mourir au monde ; mais il faut pour cela qu'il
» y soit mort le premier. Ainsi prêchaient les bienheureux
» Grégoire et Martin, tout moines et morts au monde qu'ils
» étaient. Loin donc que cet état soit contraire au ministère
» de la parole, il en est, au contraire, un des meilleurs

» appuis (1). » Le peuple applaudit à cette réplique; l'archidiacre n'osant pas s'en fâcher, se rangea du côté du prédicateur, et le défendit contre les insultes auxquelles il était encore exposé. L'histoire, toutefois, ne nous dit pas si l'argument tiré de l'arme de Samson opéra des conversions parmi le clergé du Cotentin. — La cause du célibat n'était pas facile à gagner (2).

Bernard, après avoir visité toute la Presqu'île, mena, jusqu'en 1109, la vie la plus active et la plus variée. Il retourna à son abbaye; alla deux fois à Rome; revint à sa solitude de Chausey; en fut chassé, comme la première fois, par les pirates bretons; se mêla, pour les apaiser, aux querelles sanglantes des comtes de Mortagne et de Bellême; et, enfin, grâce aux libéralités de Rotrou, comte du Perche, fonda, non loin de Nogent, l'abbaye de Thiron. Ce fut de là que Henri Beau-Clerc, ayant entendu parler de son renom de science et de sainteté, l'appela en Normandie, et lui fit des dons importants pour son monastère. Le dortoir des moines, d'une magnificence toute royale, fut construit avec l'argent du roi. La politique ne fut pas, sans doute, complètement étrangère à cet acte de générosité; car on sait que le Perche renfermait, pour les ducs normands, une menace permanente de trouble et de révolte; et qu'ils avaient, dès lors, un grand intérêt à s'y créer des partisans.

Les années qui suivirent la réunion, sous le gouvernement de Henri Ier, de la Normandie et de l'Angleterre,

(1) *Vita sanct. Bern. Tir.* cap. VIII, numéro 67. — Ap. *Act. Bolland.* 14 april — *Hist. ecclés. de Trigan,* t. IV, p. 134.

(2) Voy. dans les *Conciles provinciaux* de Normandie, les nombreuses dispositions relatives à cette matière. (Dom Bessin, p. 130. 152, etc.) En 1189, on alla jusqu'à défendre aux *clercs* d'avoir dans leur maison une cuisinière. (*Concil. de Rouen,* art. IV, p. 95, de Dom Bessin.)

furent remplies par les guerres contre Louis-le-Gros, qui se prolongèrent, sauf quelques courtes intermittences, jusqu'en 1125, et sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter, — le Cotentin n'y ayant pas pris part, si ce n'est par les hommes qu'il y employa.

Au mois de mai 1119, Henri fit reconnaître comme duc, son fils aîné, Guillaume Adelin, âgé de dix-sept ans, qui venait d'épouser, à Lisieux, la fille de Foulques, comte d'Anjou. Pour cette occasion on avait réuni, dans cette ville, une nombreuse assemblée de prélats et de barons. La paix qui suivit cet événement ne fut pas de longue durée; cependant, après une nouvelle campagne de dix-huit mois environ, elle paraissait plus assurée, lorsque, dans le mois de novembre 1120, survint la catastrophe qui eut Barfleur pour théâtre, et dont Orderic Vital a fait un récit si pathétique, dans sa simplicité, si précis, dans ses moindres détails, et qui est devenu banal, à force d'être reproduit.

Le port de Barfleur n'avait point perdu la faveur dont il jouissait auprès des princes normands, et qu'expliquait sa proximité de l'île de Wight et de Southampton, ou *Sudhamtune* (1), qui était le point du littoral le plus rapproché de Winchester, ville fort importante à cette époque (2). Il devait alors offrir à la navigation des ressources que le temps lui a enlevées. La mer, sur ce point, s'est avancée peu à peu dans les terres, en couvrant les roches énormes qui, aujourd'hui, en obstruent l'entrée, et qui, au XIIe siècle, en formaient la ceinture intérieure, ainsi que le prouvent la situation actuelle de l'église placée assez loin

(1) *Chronique de Jourdan Fantosme* (ap. *Chron. de Benoît*, t. III, p 612).

(2) Le trésor royal y était déposé (Hume. *Hist. of England*, t. 1, p. 296).

du bourg, et les ruines qui l'entourent (1). La flotte qui s'y était réunie, en 1120, était nombreuse ; plusieurs des navires qui la composaient avaient des dimensions considérables, quoiqu'ils ne fussent, à proprement parler, que des embarcations non pontées, manœuvrées à l'aviron et pourvues d'un seul mât peu élevé (2).

Henri et la suite qui l'accompagnait s'étaient donné rendez-vous à Barfleur pour le 25 novembre. Là se trouvait réuni tout ce que la noblesse normande comptait de plus illustre ; toutes les grandes familles y étaient représentées ; — le fils aîné du roi, Richard son frère et sa sœur Mathilde, femme du comte de Mortagne, le jeune comte de Chester, de la maison d'Avranches, sa femme, sœur du comte palatin Thibault, et son frère Hugues, gouverneur du prince royal, presque tous les barons du comté de Mortain et beaucoup d'autres chevaliers dont le nombre dépassait trois cents (3).

Le roi avait son navire préparé qui l'attendait dans le port. Cette précaution n'avait pas, il semble, été prise pour les autres personnages importants qui devaient passer le détroit, puisqu'un capitaine, nommé Thomas, vint solliciter la faveur de prendre à son bord le roi et sa cour. « Etienne, » fils d'Airard, était mon père, dit-il à Henri, et pendant » toute sa vie, il a servi le vôtre sur la mer. Ce fut lui qui, » sur son vaisseau, le porta en Angleterre, quand il y alla » pour combattre Harold, et qui, dans cet emploi, lui » rendit des services si agréables que, comblé de ses bien-

(1) Toustain de Billy, MSS. p. 262.

(2) La tapisserie de Bayeux reproduit, quoique grossièrement, la forme exacte des navires normands à cette époque ; leur construction rappelle celle des galères ; il y en avait qui pouvaient porter des chevaux et un nombreux équipage, d'autres plus petits ne servaient qu'aux passagers.

(3) Ord. Vit. liv. XII (t. IV, p. 353, éd. Guizot).

» faits, il vécut riche parmi ses compatriotes. Seigneur, je » vous demande de me concéder en fief ce même honneur; » j'ai un vaisseau parfaitement équipé et que l'on appelle la » Blanche-Nef. » Et il offrit un marc d'or comme prix du privilége qu'il réclamait à titre héréditaire. Le roi lui répondit qu'il ne changerait pas ses dispositions, qu'il consentait à lui confier ses fils qui lui étaient chers comme sa propre personne et ceux de ses barons qui voudraient les suivre.

Thomas et ses matelots, pleins de joie, demandèrent du vin au prince royal, qui leur en fit donner trois muids, et s'énivrèrent. La folle jeunesse ne s'en inquiéta pas; malgré les observations de plusieurs hommes sages qui sortirent du vaisseau, en voyant le désordre qui y régnait, elle s'entassa sur les bancs déjà occupés par cinquante rameurs privés de raison, et accueillit, par des moqueries, l'évêque de Coutances qui, avec quelques prêtres, était venu bénir les passagers.

Le roi avait pris les devants. La nuit était arrivée; la mer était calme; un vent de sud favorisait le départ; la lune, dans son plein, brillait au ciel. Le pilote, excité par le vin, cria à ses hommes qu'il fallait dépasser ceux qui les précédaient, et, à son commandement, ils se lancèrent avec impétuosité hors du port. Ils ramaient depuis quelques instants, lorsque la Blanche-Nef toucha sur l'écueil du *Catte-Ras* (1), s'entrouvrit et coula. Un immense cri d'agonie fut entendu du rivage et des navires en mer; mais comme un profond silence lui succéda, on ne s'en inquiéta pas.

(1) Aujourd'hui le Raz de Gatteville, en face du rocher sur lequel s'élève le phare magnifique qui y a été construit de 1827 à 1833, par l'ingénieur De la Rue. — Plusieurs écrivains, même modernes, ont pris les *Caskets* pour le *Catte-Ras*.

Trois hommes reparurent ; Thomas le maître du navire, le fils du comte de Laigle et un boucher de Rouen, nommé Bérold. Thomas, apercevant les deux autres naufragés soutenus par une vergue qu'ils avaient saisie, leur demanda où était le fils du roi ; ils lui répondirent qu'il était perdu, et tous avec lui ; « alors je ne peux vivre, » reprit-il ; et il disparut. Le jeune noble lutta pendant quelque temps ; puis vaincu par le froid et la fatigue, il lâcha l'épave. Le pauvre boucher, vêtu d'une peau de mouton, résista jusqu'au jour ; il fut recueilli par une barque de pêcheurs ; seul donc il put dire comment était arrivée cette catastrophe unique dans l'histoire.

Le lendemain, le fatal navire fut relevé et traîné sur le rivage. Le trésor du roi et l'opulent bagage des passagers furent retrouvés intacts. Le courant, si violent sur cette côte, avait emporté les cadavres ; un petit nombre furent rejetés par les marées et furent recueillis par les habitants du pays (1).

Le roi, à la nouvelle du malheur qui frappait si rudement lui et sa dynastie, fut anéanti ; on ne le vit plus jamais sourire.

La Normandie perdait son duc ; elle le regretta modérément ; ses vices précoces faisaient mal augurer de son gouvernement. En Angleterre, il n'y eut qu'un deuil de cour. Les biens laissés par les morts enrichirent et consolèrent les vivants. Le comte de Bayeux devint comte de Chester, et obtint les immenses domaines que Richard, le dernier titulaire, possédait des deux côtés de la mer. Les

(1) Le Raz de Gatteville a vu plus d'un naufrage ; un vaisseau hambourgeois, la *Luna*, chargé d'émigrants pour l'Amérique, se brisa, il y a quelques années, sur le même écueil, en plein jour. Trois personnes furent sauvées sur 86. L'obscurité des victimes leur assura l'oubli de l'histoire, et la catastrophe ne fut qu'un accident de mer.

populations saxonnes éprouvèrent un secret sentiment de joie en voyant souffrir leur maître. Quant au Cotentin, il accueillit avec assez d'indifférence un événement qui ne touchait qu'un petit nombre des familles qui lui appartenaient. Les historiens ne citent, parmi les victimes, que Richard de Chester et Guillaume de Pirou, qui eussent des châteaux dans le Cotentin (1).

Il ne restait plus à Henri qu'une fille unique et légitime. Sa postérité naturelle était fort nombreuse, il est vrai, — six fils et sept filles, tous largement pourvus d'honneurs et de biens (2). — Mais les idées sur l'organisation de la famille avaient fait des progrès depuis Guillaume-le-Bâtard ; et comme cette fille unique était Mathilde, mariée à l'empereur des Allemands, le fils de Robert-Courte-Heuze, Guillaume Cliton, devint pour beaucoup de barons normands, surtout pour ceux auxquels l'obéissance pesait et que la paix ennuyait, le véritable héritier présomptif de la couronne.

Une ligue se forma dans la Haute-Normandie, à l'instigation du comte d'Evreux, et sous l'impression qu'y produisaient les abus de pouvoir et les exactions commis par les agents fiscaux du roi. La situation devint si grave, que Henri, au mois d'octobre 1123, quitta l'Angleterre et se rendit à Rouen, où il rassembla une armée (3). Il fit alors entourer le château de la ville d'une haute et épaisse muraille (4).

(1) Ord. Vit. liv. XII, p. 360. — Guill de Pirou descendait de Turstin Halduc, fondateur de l'abbaye de L'essay ; la charge de sénéchal était héréditaire dans cette famille ; sous Guill. le Conquérant, elle avait été exercée par Eudes — *Odo Dapifer* (*Neustria pia,* p. 620 et 622).

(2) Guill. de Jum. cap. XXIX.

(3) Ord. Vit. liv. XII, p. 381.

(4) *Robert de Mont. Append.* p. 751.

Son armée se composait, en grande partie, d'hommes du Cotentin commandés par son fils naturel, Robert de Caen, seigneur de Thorigny, et par Néel d'Aubigny. Le dualisme qui, dans l'origine, divisait la province, et qui, tant de fois déjà, avait été le salut des ducs, se maintenait, malgré les changements amenés par le temps, et se manifestait à toute occasion.

La guerre fut conduite avec énergie. Dans un vallon près du Bourg-Théroulde, le 26 mars 1124, l'aristocratie, couverte de fer et montée sur ses chevaux protégés comme elle, se trouva encore en présence des paysans cotentinais, combattant à pied (1); une nouvelle fois, qui ne fut pas la dernière, ceux qui s'appelaient eux-mêmes la *fleur* des chevaliers de France et de Normandie, furent écrasés sous le poids de leurs armures et vaincus par les archers « qui mangeaient le pain du roi (2). »

Henri apprit cette victoire à Caen; il n'y crut qu'en recevant prisonniers les principaux barons révoltés; — le comte de Meulan, le jeune Galeran, Hugues de Montfort et une foule d'autres aussi illustres par leur nom que par leur bravoure (3). Il mesura ses vengeances au péril qu'il avait couru, et la vieillesse ne modéra pas ses rancunes. Il fit arracher les yeux ou subir une mutilation à quelques-uns de ses captifs. L'un d'eux, Luc de La Barre, avait commis le crime que ne pardonnent jamais les princes; — il avait composé des chansons satiriques contre les mœurs du roi et donné raison à l'esprit contre la force. — Il se brisa la

(1) Ord. Vit. liv. XII, p. 393. — *Robert de Mont. Append.* p. 752.

(2) Ord. Vit. eod. p. 392. Il résulte de ce passage que les troupes du roi d'Angleterre recevaient une *solde*. On peut donc, sans anachronisme, employer le terme de *soldats*, à partir de cette époque.

(3) *Rob. de Mont. Append.* p. 752.

tête contre les murs de son cachot, plutôt que de subir l'odieux supplice auquel l'avait condamné son ennemi.

Le reste du règne est rempli par des événements dont le récit nous entraînerait hors de notre sujet, et que nos lecteurs connaissent. Chaque année, sauf en 1132, Henri revint et séjourna en Normandie (1). Mais la catastrophe de Barfleur lui rappelait un trop lugubre souvenir pour qu'il conservât sa faveur à ce port ; il prit l'habitude de débarquer sur un autre point du littoral plus rapproché de Caen et de Rouen ; du moins, nous le supposons, car nous ne l'avons vu désigné nulle part, et il n'est fait aucune mention du Cotentin. Le vieux roi parut s'attacher davantage à l'ancien patrimoine de ses aïeux et négliger la conquête de son père, où il se sentait étranger. Survivant à ses fils, sans espoir d'obtenir, de secondes noces tardives, une postérité nouvelle, il avait reporté ses affections, ou plutôt sa résignation, sur sa fille, devenue veuve, dont le caractère froid et hautain n'attestait que trop visiblement la royale origine. Il l'avait remariée, en 1127, au descendant de l'ennemi séculaire de sa race, à Geoffroy d'Anjou, qui l'avait séduit par ses qualités extérieures, et qui, bientôt, devait, impatient de posséder l'héritage, lui préparer de sanglantes funérailles. — Il avait fait de vains efforts pour arrêter la démoralisation générale et profonde qui avait envahi la société de son temps, et dont, le premier, il avait donné l'exemple. — Sa fille, enfin, l'abandonnait ; plus fidèle à la cause de son mari qu'il ne l'avait prévu, elle excitait contre lui la trahison et la révolte. — Il était, comme son père, sur le point de connaître la suprême amertume d'une lutte contre

(1) Robert du Mont dans son ***Appendix ad Sigebertum*** donne tres-exactement les dates des passages du roi d'Angleterre en Normandie, et réciproquement. (Voy. ap. *Guiberti opera*, p. 752 et suiv.)

ses enfants, lorsque, le 1er décembre 1135, il mourut d'une indigestion d'anguilles, dans son château de Lyons, rendez-vous habituel de ses grandes chasses. — Il avait soixante-sept ans. Son corps fut conduit à Caen, où il attendit, pendant un mois, dans le chœur de l'église Saint-Etienne, un vent favorable pour être transporté en Angleterre, et déposé dans l'abbaye de Reading.

CHAPITRE III.

La succession de Henri Ier. — Lutte entre Mathilde et Etienne de Blois. — La Normandie favorable à Etienne. — Etienne descend à Barfleur. — Il charge Roger de Saint-Sauveur d'administrer le Côtentin. — Progrès de Geoffroy d'Anjou. — Le Cotentin est envahi par les Angevins. — Roger de Saint-Sauveur organise la résistance. — Il est tué. — Cherbourg est assiégé et pris, et le Cotentin soumis.

La question que soulevait la succession de Henri Beau-Clerc était celle qui, au XIVe siècle, fit tant de bruit en France, et dont les légistes trouvèrent, plus tard, une solution ingénieuse dans la loi salique qui en était fort innocente. La royauté était-elle un service ayant nature de fief, ou une magistrature exigeant des qualités personnelles propres à un sexe, à l'exclusion de l'autre? Telle était l'alternative. Dans le premier cas, rien dans les coutumes et dans les traditions féodales n'empêchait la femme d'hériter du titre, du blason, des priviléges et des devoirs féodaux, sauf à partager les uns avec le mari qu'elle acceptait, et à lui faire exercer les autres; et il n'existait

aucun motif sérieux d'introduire une exception en faveur de la royauté. La lettre de Louis-le-Jeune à la vicomtesse de Narbonne le proclamait à l'époque même qui nous occupe (1). Dans le second cas, à défaut de raisons logiques, on s'appuyait sur un axiome solennel et vide, dont le bon Lhomond, dans sa grammaire, donne une formule plus classique que respectueuse pour nos mères, et dont l'esprit de routine a conservé plus d'une application jusque dans nos codes modernes; — « le masculin est plus noble que le féminin. » — Ce qui est l'exacte traduction de la fameuse règle: « Le royaume ne peut aller à femelle. » (Froissard, ch. IV). Et comme la règle avait besoin d'être soutenue par quelque texte qui en imposât aux esprits; — parce que, après tout, il ne s'agissait pas là d'un dogme religieux, — on inventa la *Loi salique*, sans songer à l'évidente contradiction qu'il y a entre l'hérédité monarchique et le privilége de masculinité, et à la conséquence, que cette contradiction entraîne, de consacrer la personnalité monarchique avec tous ses abus et tous ses dangers, au point de vue du maintien des dynasties.

Au XIIe siècle, il était encore trop tôt pour envisager ainsi le problème; la Normandie, pas plus que l'Angleterre, ne le posèrent. On chercherait vainement, dans les historiens contemporains, trace d'une théorie quelconque en cette matière. Le fait dominait tout, et son unique sanction était la force qui, selon un principe remis en honneur, primait le droit (2).

(1) Ap. Duch. *Hist. franc.* t. IV, p. 732.

(2) Au XVIe siècle la vérité s'était fait jour sur la prétendue loi salique ; le célèbre cardinal de Granvelle, lors du traité du Câteau-Cambresis, dit au cardinal de Lorraine, qu'elle n'avait été inventée que « par de vieux rêveurs et » chroniqueurs. » Catherine de Médicis, si l'on en croit Brantôme. (*Vies des*

Mathilde, fille unique du dernier duc et roi, paraissait appelée, sans contestation possible, à succéder à son père, le vrai et légitime héritier, le fils de Robert-Courte-Heuze, étant mort en 1128. Henri lui-même en était convaincu; il avait fait jurer à ses barons, que l'*emperesse*, — elle dédaignait d'être duchesse, — aurait après lui sa double couronne. Pour le duché, nul doute ne devait s'élever, puisque la plupart des grandes familles ne se conservaient que par les femmes, la descendance masculine s'éteignant fréquemment par la mort de ses représentants sur les champs de bataille de l'Orient et de l'Europe. Pour le royaume d'Angleterre, il n'en pouvait être autrement, puisque les lois normandes y avaient été introduites, et que les coutumes saxonnes, plus libérales encore, sur ce point, que celles du Conquérant, n'avaient aucune disposition qui refusât à tout un sexe l'exercice du premier des droits féodaux.

Etienne, le compétiteur de la comtesse d'Anjou, fils du comte de Blois et d'Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, ne représentait même pas sa branche; — il n'en était pas l'aîné (1). Mais, au moment de la mort de Henri, il était dans son comté de Boulogne (2), en vue des côtes d'Angleterre. Sachant par l'exemple de son oncle, le roi défunt, qu'en politique, la possession du pouvoir est le meilleur des titres; que le fait accompli dispense d'autres raisons, et que le serment prêté ne survit point à celui qui l'a reçu, et

dames illustres. — *Marg. de Navarre*, t. II, p. 163. édit. Buchon), en avait la même opinion.

(1) Thibaut, comte de Blois, était cet aîné. Les barons normands lui offrirent le duché; mais ils changèrent d'avis, quand ils apprirent le couronnement d'Etienne. Thibaut dut se résigner; il obtint plus tard une pension de 2,000 marcs d'argent, pour calmer son mécontentement (Ord. Vit. liv. XIII, p. 463. — *Rob. de Mont*. p. 739).

(2) *Rob. de Mont. Append.* p. 737.

n'arrête que ceux qui ne peuvent pas le violer, il traversa immédiatement le détroit; et, avec le concours de son frère, évêque de Winchester, de l'archevêque primat de Cantorbéry et de quelques prélats et seigneurs laïques, il se fit, dès le 15 décembre, couronner à Westminster. — *Ita audenti parata !*

Geoffroi et sa femme, qui étaient dans leur comté, occupés de leurs préparatifs de guerre contre leur père, se hâtèrent également. Dans la première semaine de décembre, Mathilde arriva en Normandie. Elle y avait des partisans; l'un d'eux, qui commandait, dans l'Hiesmois, les places confisquées sur le trop fameux Talvas de Bellême, lui ouvrit les portes d'Argentan, d'Exmes et de Domfront. Le comte d'Anjou, assuré d'avoir une base d'opérations, passa la Sarthe, à son tour, accompagné de Talvas en personne, et suivi de ses Angevins, qui, fidèles à leurs souvenirs, s'imaginèrent entrer en pays conquis, et se mirent à piller et à brûler, comme au temps de Geoffroi-Martel. Les paysans exaspérés se jetèrent sur ces bandes indisciplinées et les chassèrent, après en avoir tué, dit-on, plus de sept cents (1).

Ce fut le signal d'un désordre général. L'imprudence du comte d'Anjou avait désormais changé, pour les populations, le caractère de la lutte; elle devenait nationale, au lieu d'être dynastique. Etienne représentait le parti normand; Mathilde, s'appuyant sur les Angevins détestés, n'avait plus qu'à conquérir son patrimoine par la force des armes.

La division éclata, alors, plus profonde que jamais, entre les barons normands; ils se firent de canton à canton, de château à château, une guerre acharnée, qui ne fut

(1) Ord. Vit. liv. XIII, p. 478.

plus que du brigandage (1). Par un phénomène singulier, et qui pourtant s'est produit à toutes les époques, la classe dominante avait gardé ses vieux instincts et ses vieilles habitudes, pendant que, au-dessous et à côté d'elle, les classes moyennes et l'Église marchaient rapidement dans une voie de progrès.

Une seconde tentative faite par Geoffroi, au mois de septembre 1136, révéla, mieux encore que la première, l'antipathie qu'il inspirait aux Normands. Les habitants se soulevèrent partout sur son passage, mettant le feu aux villes qu'il assiégeait, plutôt que de les laisser prendre par ses *Guirribecs* (2); — c'est ainsi qu'on surnommait les Angevins. — Il ne put dépasser Lisieux, que ses défenseurs incendièrent. Son armée épuisée par les excès, harcelée par les paysans, atteinte d'une terrible dyssenterie, se débanda, et lui-même blessé grièvement devant la forteresse du Sap, repassa la Sarthe, couché sur une litière.

Etienne n'avait pas oublié la Normandie. Une flotte avait été réunie par ses ordres vers la Pentecôte qui précéda l'invasion angevine. Il se disposait à s'embarquer, lorsque des événements, survenus en Angleterre, où son ennemi lui créait de graves embarras, l'arrêtèrent jusqu'au mois de mars 1137. Il put enfin, à cette époque, traverser la mer et descendre, accompagné d'nn cortége nombreux, non plus à Barfleur, mais à la Hougue, aujourd'hui Saint-Vaast.

Le Cotentin l'accueillit avec enthousiasme. L'immense majorité des habitants lui étaient favorables; ils espéraient que sa présence leur rendrait quelque repos. Le Cotentin n'avait pas été, plus que le reste du duché, à l'abri des

(1) Ord. Vit. liv. XII, p. 469.

(2) Ducange, dans son glossaire, cite le mot sans en donner l'étymologie.

entreprises des barons, qui saisissaient tous les prétextes de piller et de satisfaire leurs vengeances particulières. Il est évident, en effet, et c'est un lieu commun de le dire, que l'aristocratie féodale n'eut jamais ce qu'on appelle l'esprit national, et qu'on chercherait vainement ailleurs que dans ses préoccupations personnelles, les raisons qui lui firent prendre parti tantôt pour l'un et tantôt pour l'autre des deux compétiteurs à la succession de Henri Ier.

Dans le Cotentin, le premier qui se prononça fut un seigneur des environs de Granville, Richard Silvain — *Sylvanus*. Il s'était emparé, immédiatement après la mort du roi, du château de Saint-Pair, et l'avait fortifié; il en avait fait le centre de ses opérations, qui consistaient à lever des contributions sur le pays, et à rançonner les passants. Il se disait partisan de Mathilde. — Il résista longtemps à ses adversaires; mais, enfin, ceux-ci, profitant un jour de ce qu'il avait quitté son château pour aller courir quelque aventure, mirent le feu au village. Richard Silvain aperçut de loin la fumée de l'incendie, revint en toute hâte avec sa troupe, et chargea l'ennemi avec une telle impétuosité, qu'il se jeta sur la lance d'un des cavaliers, et s'enferra. Sa mort amena la reddition de la forteresse qui fut occupée au nom d'Etienne (1).

Malheureusement pour ce dernier, Richard n'était pas le seul baron du Cotentin qui eût pensé, dans son intérêt particulier, à se ranger du côté des Angevins. Les intrigues de Geoffroi avaient réussi auprès de plusieurs autres qui, selon les vicissitudes d'une guerre suivie sans plan arrêté d'avance et avec des auxiliaires fort indifférents à la querelle, attendaient pour se prononcer que la fortune des armes, si

(1) Ord. Vit liv. XIII, p. 492. — *Les anc. chât. du département de la Manche*. (ap *Mém. des Antiq*. t. 1827-1828, p. 90).

inconstante elle-même, désignât son favori. Il arriva de là que jamais aucun des belligérants n'obtint un succès, sans avoir le lendemain la compensation d'une défaite ; et qu'après avoir échoué : — le comte d'Anjou, devant Caen qui resta fidèle à Etienne ; et Etienne, devant Lisieux, où il fut abandonné par les levées féodales jalouses des auxiliaires flamands, — les deux antagonistes, par lassitude, cessèrent de se battre, convinrent d'une trêve de deux ou de trois ans, et vers Noël 1137, s'en allèrent chacun de son côté (1).

Le roi reprit la route de l'Angleterre. Avant de quitter le Cotentin, il en avait confié l'administration à Roger de Saint-Sauveur. La retraite des chefs n'eut pas la moindre influence sur l'état des choses ; partout, la guerre continua. Dès l'année suivante, au mépris de la trêve convenue, Geoffroi rentra en Normandie.

Etienne avait fait des mécontents. L'un des plus riches et des plus puissants barons du Cotentin, Beaudouin de Reviers, s'était déclaré contre lui à son arrivée en Angleterre, et avait refusé de le reconnaître. Le roi l'avait assiégé dans le château d'Exeter, dont il avait le commandement ; et, après l'avoir forcé de se rendre (1136), il l'avait exilé et avait confisqué l'île de Wight, qu'il tenait en fief, et ses autres possessions. Beaudouin était revenu sur le continent, et s'était déclaré partisan dévoué de l'Angevin (2). Jourdain Tesson, Etienne de Grandville, Guillaume de Verville, les deux frères Alexandre et Enjuger de Bohon (3) et plusieurs autres l'avaient imité (4). Deux frères naturels de Mathilde,

(1) Ord. Vit. liv. XIII, p. 488. — *Robert de Mont. Append.* p. 759.

(2) *Rob. de Mont. Append.* p. 758.

(3) *Anc. chât. de la Manche* (*Mém. des Antiq.* t. V, p. 302).

(4) Toustain de Billy, MSS, p. 22. — Ord. Vit. liv. XIII. Peut-être faudrait-il lire Etienne de *Magneville* et Guillaume de *Vernon* au lieu de *Grandville* et *Verville*.

qui résidaient habituellement en Normandie, prêtèrent, après quelque hésitation, leur concours à leur sœur. L'un, Renauld de Dunstanville, avait ses domaines dans le comté de Mortain, et l'autre, Robert, comte de Glocester, tenait le château de Caen et en avait pris son surnom. Malgré ces éléments de force et de succès, il ne paraît pas que le comte d'Anjou ait entrepris sérieusement de soumettre le Cotentin avant l'année 1141. Les villes d'au-delà de la Vire, Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux avaient été prises ou occupées en 1138 et 1140. La défaite que le roi subit à Lincoln et sa captivité, quoique de courte durée, portèrent un coup fatal à sa cause.

En apprenant ce double événement, Geoffroi, assisté de Robert de Glocester, et accompagné de son fils Henri, encore fort jeune (1), envahit une nouvelle fois le Perche et le Vexin, pendant que Renauld de Dunstanville, Beaudouin de Reviers et leurs amis, entraient par l'autre extrémité du duché. La ville de Mortain, les quatre châteaux qui dépendaient du comté (2), Avranches, Saint-Hilaire et Pontorson, furent occupés sans difficulté (3). Mais la résistance avait été organisée dans le reste de la Presqu'île sous la direction de Roger de Saint-Sauveur, soutenu par l'évêque de Coutances, Algare, et par les deux frères Raoul et Richard de La Haye (4).

L'évêque avait fortifié Coutances et Saint-Lo. Cette dernière ville, fut investie d'abord. Après deux jours de siége, son défenseur perdit courage et s'enfuit dans sa ville

(1) *Rob. de Mont. App.* p. 761.

(2) Mortain, Le Teilleul, Auney et Cérences. (*Robert de Mont.* ad ann. 1141.)

(3) *Hist. Gauf. monach.* (ap. dom Bouquet, t. XII, p. 132).

(4) Toust. de Billy, p. 22.

épiscopale, qui ouvrit ses portes à l'armée angevine, sans même essayer de lutter (1).

Roger, à la tête de ses vassaux et des autres seigneurs du pays, opposait à l'invasion un obstacle redoutable et ses adversaires le craignaient « Mais, dans les vicissitudes de ce » siècle, s'écrie Orderic Vital (2), aucune puissance ne » dure, et ses ennemis, jaloux de ses succès, conspirèrent » sa perte et lui tendirent des embûches. » Un certain nombre de cavaliers se cachèrent, à quelque distance du lieu où il se reposait avec sa troupe, et envoyèrent une bande de maraudeurs simuler une attaque. Roger, attiré par par le bruit, s'élança, suivi d'un petit nombre des siens, à la poursuite des pillards; les hommes embusqués l'entourèrent, le renversèrent de cheval et le percèrent de coups, malgré ses cris de détresse et la rançon considérable qu'il leur offrait. Avec lui s'éteignit la postérité directe des sires de Saint-Sauveur, vicomtes du Cotentin. Ce fut sa nièce Létitie qui recueillit sa succession, et qui, par son mariage avec Jourdain Tesson, transporta la seigneurie dans cette autre grande famille normande (3).

La mort de son chef consterna le Cotentin et le mit à la merci des Angevins, qui lui firent expier cruellement son attachement au roi; leur rage, à l'époque où Orderic Vital termine sa judicieuse histoire (1141), n'avait pu encore, nous dit-il, « être réprimée dans ses excès, et le roi était » toujours captif (4). »

La lutte devint alors une mêlée confuse dans laquelle les passions de chacun, sous le drapeau de l'un ou de l'autre

(1) *Hist. des év. de Cout.*, p. 149.
(2) Ord. Vit. liv. XIII, p. 507.
(3) *Hist. des sires de Saint-Sauveur*, p. 31.
(4) Ord. Vit. liv. XIII, p. 509 et 531.

parti, se donnèrent libre carrière. Le pays fut plein de meurtres, de pillages, d'incendies, de toutes les horreurs, enfin, que peuvent commettre les hommes, descendus jusqu'à ce degré d'abrutissement féroce où la guerre les entraîne.

Il y avait, dans les bandes angevines, des amis ou des parents du vicomte du Cotentin, que son lâche assassinat avait indignés. Une rencontre eut lieu, devant le château du Hommet, entre les deux armées commandées, du côté des Normands, par Enguerrand de Sai, un des fidèles qui avaient le plus vaillamment combattu avec Etienne à la journée de Lincoln (1); et de l'autre côté, par Renauld et Beaudouin. Les amis de Roger profitèrent de la confusion du combat pour tourner leurs armes contre leurs propres compagnons, et tuèrent plusieurs des assassins du vicomte. Cet incident donna le succès aux gens du Cotentin. Beaudouin et quelques chevaliers de sa suite furent pris (2). Les Angevins n'en continuèrent pas moins de marcher en avant; ils se présentèrent devant Cherbourg, vers la fin de 1141; Geoffroi en personne y arriva au commencement de l'année suivante (3).

La défense du château en était confiée aux deux frères de la Haye, dont le chef-manoir, la Haye-du-Puits, était déjà tombé au pouvoir de l'ennemi. Ils soutinrent le siége aussi longtemps qu'ils le purent, aidés par quelques chevaliers dévoués à Etienne et parmi lesquels nous voyons Jourdain Tesson (4). Mais Raoul de la Haye fut fait prisonnier dans une sortie; et Richard, voyant que toute résistance était

(1) Ord. Vit. eod. p. 529.

(2) Ord. Vit. eod. p. 529.

(3) *Rob. de Mont. Append.* p. 762.

(4) *Chron. d'Anjou*, t. 1, p. 301.

impossible, s'enfuit par mer, soit pour gagner l'Angleterre, où Etienne avait repris l'avantage sur Mathilde, soit pour se réfugier dans les Iles, où sa famille possédait des fiefs importants. Cherbourg fut obligé de se rendre. Geoffroi fut, dès-lors, le maître incontesté du Cotentin (1).

Richard de la Haye partagea, jusqu'à la fin, la mauvaise fortune de son pays. En sortant du port, son navire fut pris par des corsaires ou des pirates qui croisaient devant la côte. C'est dans cette circonstance, qu'il fit le vœu, s'il recouvrait la liberté, de fonder un monastère sur son principal domaine. Il fut délivré en effet, et, en exécution de son vœu, il fonda l'abbaye de Blanche-Lande, dont les bâtiments furent construits, quelques années plus tard, en 1155, auprès de la Haye-du-Puits, entre Lessay et Saint-Sauveur, et occupés par des chanoines réguliers de Saint-Augustin (2). Son frère Raoul, de son côté, rendu aussi à la liberté, confirma, vers le même temps, les donations que ses ancêtres avaient faites, dans l'île de Jersey, aux moines de Saint-Sauveur, et qui consistaient en dîmes et revenus sur diverses églises, et, en particulier, sur Saint-Martin-de-Gorey et sur la chapelle Saint-Médard, comprises dans son fief. La charte fut signée par Richard de la Haye, Pierre de Montsorel, Guillaume de Barneville, etc. (3).

Il est hors de doute que la cause d'Etienne était la seule populaire en Normandie, comme en Angleterre. Le bon sens des classes moyennes et des classes inférieures, des

(1) Toust. de Billy, MSS, p. 200. D'après la *Chron. d'Anjou* (t. 1, p. 301), Jourdain Tesson était au nombre des défenseurs de Cherbourg, mais il ne tarda pas à se rallier à Geoffroi.

(2) *Neustria pia*, p. 842. — *Recherches sur les Abbayes*, etc., par M. de Gerville (ap. *Mém. des Antiq*. vol. 1825, p. 56.)

(3) Pièces justif. numéro 27.

clercs et des laïques se préoccupait moins du droit héréditaire du souverain que de ses qualités personnelles et des garanties de sécurité et de protection qu'elles offraient ; il comprenait aussi que plus la souveraineté était affranchie des liens féodaux , et mieux elle était en situation de contrebalancer les effets oppressifs du système social en vigueur. L'exemple de la royauté française était là pour l'attester. D'ailleurs , le profond égoïsme de l'aristocratie s'était clairement révélé dans les longues discordes dont nul contemporain ne prévoyait l'issue ; les masses voyaient ses membres les plus considérables passer d'un camp dans un autre , et la plupart finir par se mettre au service du prince angevin, qui avait couvert la province de ruines et de sang. Etienne avait grandi dans les esprits , par la comparaison. « Son malheur, nous dit le moine de Saint-Evroul, en » parlant de la captivité du roi, causa un grand chagrin aux » clercs et aux moines, ainsi qu'aux simples gens du » peuple — *pauperes*, parce qu'il était humble et affable » pour les hommes honnêtes et paisibles; et, si de perfides » seigneurs l'eussent permis , en renonçant à leurs entre- » prises perverses, il eût été le protecteur généreux et » bienveillant de la patrie (1). »

Tel était le vrai sentiment populaire ; les bourgeois de Rouen furent les derniers à l'abandonner. Dès 1140 , toute la région qui s'étend de la Seine à la Risle était soumise , et la capitale normande résistait encore. Elle résista jusqu'au jour Saint-Hilaire , 14 janvier 1143 , jour où le comte d'Anjou , à la tête d'une nombreuse armée , força les Rouennais à ouvrir leurs portes (2), et put se dire , enfin, quoiqu'il n'en ait jamais pris le titre , duc de Normandie par le droit de la conquête.

(1) Ord. Vit. liv. XIII, p. 336.

(2) *Rob. de Mont. App.* p. 763. La citadelle défendue par les gens du comte de Varenne, le descendant du grand justicier d'Angleterre, sous Guill. le Conq., ne se rendit que par la famine. — Le château d'Arques résista jusqu'en 1144 (id. eod).

CHAPITRE IV.

Soumission des Iles. — Mission de Raoul de Valmont à Guernesey. — Continuation du mouvement religieux. — Mathilde rétablit l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu à Cherbourg. — Fondation de Souleuvre. — Résistance de quelques barons contre le parti angevin. — Henri, fils aîné de Mathilde, duc de Normandie. — Il épouse Aliénor d'Aquitaine. — Il passe en Angleterre. — Fin de la guerre de succession.

Il n'est pas admissible, en présence de cet état général des esprits, que les Iles du Cotentin soient restées fidèles, ainsi que le prétendent les historiens locaux (1), au parti contre lequel protestait le reste de la province. Tout indique que, dès le début, elles embrassèrent la cause du roi Etienne. D'une part, en effet, les clercs et les moines étaient favorables à cette cause, nous venons de le voir; or, le clergé fort nombreux dans l'archipel n'y avait aucun motif pour se séparer, sur ce point, de son évêque et des

(1) Duncan, p. 12. — Brock Tupper, p. 56. — Delacroix, t. II, p. 182.

établissements religieux du continent, auxquels la plupart de ses membres appartenaient. D'un autre côté, les seigneurs qui y possédaient des fiefs, c'est-à-dire, les propriétaires à peu près exclusifs du sol et les maîtres des tenanciers qui cultivaient la terre, comme les barons de Saint-Sauveur, de la Haye, de Bricquebec, etc., avaient presque tous pris les armes contre les Angevins. Il serait donc très-extraordinaire que Geoffroi qui, avant d'entrer à Cherbourg, n'avait pas de flotte à sa disposition, eût soumis les Iles, quand il n'était maître ni de la côte continentale voisine, ni de la côte d'Angleterre. On sait qu'en 1139, lorsque Mathilde, accompagnée de son frère Robert, passa le détroit, sur l'invitation de Guillaume d'Aubigny, le seul port d'Arundel lui était ouvert, et que le comte de Glocester n'avait pu amener avec lui que dix chevaliers et dix archers (1).

Mais ce qui prouve, selon nous, d'une manière catégorique, que si les Iles ne prirent pas une part active à la guerre, — ce qui est probable, — elles ne furent pas, du moins, considérées comme acquises au parti angevin; c'est un fait indiqué par les mêmes historiens et qui contredit leur assertion.

En 1145, Geoffroi agissant comme régent, songea à se faire rendre compte de l'état de l'archipel du Cotentin. Son importance stratégique devenait évidente et considérable, du moment que les deux parties de la monarchie normande n'étaient plus dans la même main. Les derniers événements de guerre avaient montré que la mer n'offrirait plus aucune sûreté, si les navires ennemis, ou les pirates bretons qui rôdaient sans cesse, avaient un refuge assuré à quelques lieues du littoral, ou si les seigneurs hostiles, ou malveil-

(1 *Rob. de Mont. Append.* p. 760

lants, pouvaient organiser de nouvelles entreprises dans leurs domaines insulaires. Geoffroi envoya donc, dans les Iles, un chevalier désigné par les auteurs que nous venons de citer, sous le nom de Raoul de Valmont, sans autre explication, et, selon leur habitude, sans faire connaître la source d'où ils tirent ce renseignement. Ce nom ne nous rappelle que l'abbaye fondée, vers 1169, à quelques lieues de Fécamp (1), et la châtellenie que nous voyons mentionnée dans les *Registres mémoriaux de la chambre des comptes de Normandie* (2); il ne suffit pas pour établir l'identité du personnage dont il est question. Nous croyons que Raoul de Valmont devait appartenir à une famille considérable; car sa mission militaire, en même temps que civile, était fort importante. Il était non-seulement chargé de soumettre le pays, mais aussi d'en réorganiser l'administration et de dresser la liste des fiefs qui y existaient et des droits qui y appartenaient au duc (3). Or à cette époque, la seigneurie de Valmont faisait partie des immenses domaines des d'Estouteville. L'abbaye du même nom fut fondée par un membre de cette famille qui était l'une des plus illustres du pays de Caux, et qui s'était toujours montrée hostile au parti cotentinais. En 1106, son chef Robert 1er avait été l'un des adversaires acharnés du roi d'Angleterre, et avait été fait prisonnier à la bataille de Tinchebray; il était mort sans avoir pu recouvrer sa liberté (4). — Un autre d'Estouteville, fils d'un abbé intrus de Saint-Pierre-sur-Dives, avait été pris dans le piége que son père, aidé de quelques seigneurs de la Haute-Normandie et du Perche, avait, quelque

(1) *Neustria pia*, p. 869.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiq.*, t. XVIII, p. 286.

(3) Brock Tupper's *Hist. of. Guern.* p. 56.

(4) Ord. Vit. liv. XI, (t. IV, p. 200 et 203.)

temps avant, tendu au même prince, devant le monastère qui fut livré aux flammes (1). Enfin, à la mort de Henri, le représentant de cette maison s'était rangé du côté des Angevins et avait été le conseiller intime de Mathilde; et, plus tard, l'un de ses descendants, en s'alliant aux Paisnel, était devenu l'un des plus riches et des plus puissants barons du Cotentin (2).

Il nous paraît probable, en nous appuyant sur les observations qui précèdent, que le commissaire envoyé dans les Iles fut précisément celui des d'Estouteville-de-Valmont que l'histoire désigne comme ayant été l'un des partisans les plus dévoués et l'un des conseillers de la duchesse d'Anjou. Quoi qu'il en soit, Raoul de Valmont, d'après les traditions locales, construisit le château Cornet, qui s'élève sur un rocher isolé, à quelque distance de Saint-Pierre-Port, la ville principale de Guernesey, et la tour de Beauregard qui commande cette même ville (3). Il dispensa les habitants du service militaire, sauf dans le cas où le duc jugerait convenable d'aller en personne ressaisir la couronne d'Angleterre, moyennant le paiement d'un impôt qui fut appelé *aide* ou *ferme du roi*. Il arrêta, aussi, avec l'abbé du Mont-Saint-Michel, une convention en vertu de laquelle le monastère s'obligea au service du droit de *melage* — *melagium*; et il aliéna, enfin, les terrains incultes de l'île dont le prix fut

(1) Ord. Vit. eod loc. (p. 193)

(2) *Neust. pia*, p. 869. — Collin's *Peerage* v° *Stutevilla*. — Bank's *Extinct peerage*, t. 1, p. 174. — *Anc. chât.* t. 1, p. 230. — *Recherches historiques sur les sires d'Estouteville*, par le vicomte R. d'Estaintot. *Mém. des Antiq.* t. XXIV, p. 403). Quelques inexactitudes pourraient être signalées dans ce dernier opuscule.

(3) Brock Tupper's *Hist.* p. 56. C'est sous Edouard III seulement, et dans une charte de 1376, qu'on rencontre la première mention authentique du château et de la tour dont nous parlons.

converti en rentes, au profit du souverain. De Valmont fut ainsi le premier, signalé par l'histoire, de ces commissaires enquêteurs qui, de nos jours encore, à de longs intervalles, sont envoyés, par le pouvoir central, pour tenir des assises solennelles devant lesquelles se constatent les coutumes, se révèlent les abus, se préparent les réformes et s'exerce, en un mot, l'action directe du gouvernement, sous la seule forme que le respect de l'indépendance des Iles lui permette d'employer (1).

Le procès-verbal de l'enquête de 1145, si jamais il fut rédigé, ne nous est pas parvenu; il est naturel de supposer que la mission du commissaire s'étendit sur tout l'archipel, et que les travaux de défense furent entrepris ou complétés sur les deux principales îles. On remarque qu'à Jersey, certaines parties du vieux château de Gorey, qui reçut le nom de Montorgueil, après le prétendu échec subi par Bertrand Duguesclin devant ses murailles, ont été construites au XIIe siècle; l'opinion populaire attribue la restauration de la forteresse à Henri Ier ou à Etienne.

L'année même où les Iles se rangeaient sous l'autorité du comte d'Anjou, était marquée par des événements d'une telle importance que les faits de détail du genre de celui que nous venons de rappeler passaient inaperçus. — Saint Bernard prêchait la seconde Croisade, et à son appel, Louis VII de France, l'empereur Conrad, le duc de Souabe, et une multitude de Français, de Normands, d'Anglais et d'Allemands, de chevaliers et de soldats, d'évêques, de clercs et de moines prenaient la croix et se préparaient à partir pour Jérusalem (2).

(1) On attribue à Henri II l'organisation régulière des *Justiciers itinérants*, en 1176. — En Normandie le *sénéchal* remplissait cette mission et avait succédé aux *Missi dominici* des deux premières races des rois de France (*Spelman codex* ad. ann. 1176. Le *Grand Coustumier*. chap. 10. Math. Paris, ad. ann. 1176, p. 30.)

(2) *Rob. de Mont. Append.* p. 763.

Le mouvement religieux monastique suivait cette impulsion et s'accélérait. Dans le Cotentin, près de la Haye-Pesnel, Aïeul du Subligny donnait, en 1143, sa terre de la Luzerne à des prémontrés venus d'Ardennes près Caen. En 1145, Guillaume Paisnel fondait, non loin de son château, à Hambye, une abbaye de Bénédictins avec l'avis et le consentement de ses quatre fils et en présence de plusieurs barons (1). A Cherbourg, dans le courant de la même année, l'impératrice Mathilde, en accomplissement d'un vœu, appelait, de Sainte-Barbe en Auge, des chanoines réguliers, afin de remplacer, sans toutefois la supprimer, la collégiale, tombée en décadence, qui y existait depuis Guillaume-le-Conquérant (2). Mais cette restauration se fit aux dépens de l'abbaye de Saint-Hélier. Ce fut l'abbé de cette maison qui reçut la mission d'introduire la règle d'Aroaise (3) à Cherbourg ; quelques années plus tard, ainsi que nous le verrons, ce premier rapprochement en amena un autre beaucoup plus complet. Enfin, dans un sauvage vallon du doyenné de Montbray, sur le bord d'une petite rivière appelée la Souleuvre, un frère de saint Bernard amenait douze moines, et, en 1146, fondait la première et unique abbaye de la réforme de Clairvaux que la Normandie ait renfermée (4). Ses principaux bienfaiteurs

(1) *Neustria pia*, p. 821.

(2) *Hist. des évêq. de Cout.*, p. 148. — *Recherches sur les Abbayes*, etc (*Mém. des Antiq.* 1825, p. 27.) — *Neustria pia*, p. 813. Une lettre de Richard, évêque de Coutances, adressée à Mathilde, et conservée, en original, dans les Arch. départ. de la Manche (*Invent.* série H, nº 1953), prouve qu'avant la fondation faite par cette princesse, il existait à Cherbourg un lieu désigné sous le nom de l'*Abb. du Vœu*. (Voy. aussi pièces just. nº 15).

(3) *Aroaise* était une forêt de l'Artois, près de Bapaume, dans laquelle trois ermites fondèrent une abbaye de chanoines réguliers. (Dict. de Lamartinière, hoc verb. — *Gallia christ. Sammarthanor*, t. IV, p. 95).

(4) *Gall. Christ.* t. XI, Instr. eccl. baj. p. 80. *Neust. pia*, p. 825. —

furent Algare, évêque de Coutances, et Guillaume Sylvain, fils ou parent du chevalier qui, maître du château de Saint-Pair, s'était si énergiquement prononcé pour le comte d'Anjou, et avait, ainsi que nous l'avons dit, payé ses prouesses de sa vie.

Etienne et Geoffroi ne s'engagèrent pas pour la Croisade; leur lutte que douze années de calamités n'avaient pas apaisée, les occupait exclusivement. En Angleterre, aussi bien qu'en Normandie, il y avait toujours des dissidents parmi les barons. Renouf de Chester défendait à outrance le parti de Mathilde contre le roi en personne (1); tandis que, sur le continent, Robert Bertran, seigneur de Bricquebec, le fils de celui qui, dix ans auparavant, avait été tué, pour la même cause, devant les murs de Caen, persistait à repousser les Angevins, et laissait, en 1148, assiéger, prendre et raser son château de Fauguernon, en Lieuvin (2). A l'entrée du Cotentin, une autre forteresse, et des plus importantes, celle de Torigny, refusait aussi de se soumettre. Elle appartenait, cependant, à l'un des fils du plus puissant auxiliaire de Geoffroi, à Robert, comte de Glocester; mais Robert venait de mourir (1148); son héritage s'était partagé entre ses trois fils, Guillaume, Philippe et Richard. Ce

Hist. ecclés. de Norm. t. IV, p. 239. — Le monastère fut, un an après sa fondation, transféré au *Val Richer*, près Lisieux. La tradition a conservé le souvenir de son premier établissement. La route de Bény-Bocage à Torigny passe dans le vallon de Soleuvre, et à quelque distance d'un petit bâtiment qui servit, dit-on, de chapelle aux moines de Saint-Bernard. (Voy. l'étude historique que nous avons publiée en 1866, sur l'*Abb. du Val-Richer*.)

(1) *Rob. de Mont. Append.* p. 764.

(2) *Rob. de Mont. Append.* p. 766. Ce Robert Bertran, troisième du nom, avait épousé la fille de Jourdain Tesson et de Lœticie de *Costentin*, ou de Saint Sauveur. — Du chef de sa femme, il avait de grands biens dans le Lieuvin et spécialement à Honfleur, dont il avait la seigneurie. — (*Hist. générale et Chron.* etc., par le P. Anselme, t. I, p. 514, édit. de 1712.)

dernier avait eu Torigny, et n'avait point suivi l'exemple paternel (1). Le comte d'Anjou investit la place en 1150. Il brûla les maisons qui l'entouraient et le petit château qui précédait le donjon. Il dut s'arrêter. Le roi de France, revenu de Jérusalem depuis le mois d'août de l'année précédente, irrité de ses infortunes conjugales et inquiet des succès de son vassal, avait envahi la Haute-Normandie, avec Eustache, fils d'Etienne. Le fils aîné de Geoffroi, Henri, auquel son père avait remis le duché depuis qu'il était majeur (2), faisait ses premières armes. Ses troupes, composées de Normands, de Bretons et d'Angevins, étaient nombreuses et fortes. Louis VII, atteint d'une fièvre violente, fut obligé de retourner à Paris. Une trève s'en suivit; les seigneurs et les prélats de l'un et de l'autre côté, en profitèrent pour amener une réconciliation. Henri fit hommage à son suzerain, et la paix fut conclue; elle ne dura guère.

Le nouveau duc, élevé à l'école énergique de son père, « homme d'une grande loyauté et d'une haute intelligence (3), » n'entendait pas renoncer à la couronne d'Angleterre. En revenant d'une expédition qu'il avait faite en Anjou (4), il convoqua à Lisieux les barons et les prélats

(1) *Rob. de Mont. App.* p. 767 et 772. — *Nouv. essais* de l'abbé De La Rue, t. II, p. 130. — Ce dernier historien attribue la baronnie de Creully à Richard; mais Robert du Mont le désigne positivement comme seigneur de Torigny.

(2) En 1149; c'était le roi d'Ecosse David qui l'avait armé chevalier (*Rob. de Mont.* p. 766.)

(3) « Vir magnæ probitatis et industriæ. » (*Rob. de Mont.* p. 767.) Voy. l'éloge pompeux de Geoffroi dans une citation de son historien Jean, moine de Noirmoutier (ap. *Petr. Blesens opera*, p. 702, et *Spicilegium*, t. X, p. 509.)

(4) Après avoir soumis L'Aigle et brûlé Bonmoulins, sur les marches du Perche, Henri était allé en Anjou, et avait forcé son frère à faire la paix, (1150.)

pour délibérer en commun sur ce qu'il voulait entreprendre au-delà de la mer. La mort de Geoffroi, arrivée dans le château du Loir, au mois de septembre 1150 (1), lui fit suspendre son projet. Il devenait comte d'Anjou, et un autre événement allait encore agrandir ses états et accroître considérablement sa puissance.

Louis VII, en époux susceptible et dévot, plutôt qu'en politique habile, avait fait annuler, par l'Église, son mariage avec Aliénor d'Aquitaine. Les prétendants à sa succession matrimoniale ne manquèrent pas. Henri Plantagenet fut le plus heureux. Dans l'année même où le divorce fut prononcé (1151), il épousa l'ex-reine qui, à défaut de vertus, apportait en dot la Gascogne, la Saintonge et le Poitou.

L'assemblée de Lisieux s'était, cependant, réunie ; et après la fête de Saint-Jean, une armée considérable attendait à Barfleur le vent qui devait la mener en Angleterre. Une fois encore il fallut remettre le départ.

Le roi de France, dans sa naïveté excessive, s'imaginait que la femme légère qu'il chassait de son lit, se ferait un scrupule d'enlever à ses deux filles leur opulent patrimoine. Il éprouva une vive déception en apprenant qu'elle s'était consolée si tôt avec un nouveau mari. Il forma une coalition avec Eustache, fils du roi Etienne, Robert, comte du Perche, Henri, comte de Champagne, et Geoffroi, frère de son adversaire, et envahit le Vexin (2). Henri dut quitter le Cotentin en toute hâte et se transporter, avec quelques troupes d'élite, à l'autre extrémité du duché. Il donna, à ce moment, la garde des châteaux de Barfleur et de Vire à Renouf de Chester (3). — L'importante place de Neufmarché,

(1) Il mourut d'une fièvre contractée par un bain pris imprudemment dans le Loir. (*Petri Blesensis opera*, p. 702, col. 2.

(2) *Rob. de Mont. Append.* p. 768.

(3) *Nouveaux essais* de l'abbé De La Rue, t. II, p. 153.

que son but principal était de secourir, ayant été prise, grâce à la trahison de ses défenseurs, il se borna à faire surveiller le pays, pendant qu'il entrait de nouveau en Anjou, et obligeait son frère à abandonner ses alliés. — Louis VII consentit alors, sans difficulté, à une suspension d'armes, dont le duc profita pour regagner Barfleur et reprendre son expédition déjà deux fois interrompue.

Dans les premiers jours de janvier 1152, Henri descendit sur la côte d'Angleterre avec un nouveau cortége de chevaliers que transportèrent trente-six vaisseaux (1). Son audace lui donna le succès; la mort du fils unique de son adversaire arrivée au mois d'août, le servit mieux encore. Etienne n'ayant plus d'autre héritier que Henri lui-même, les seigneurs et les évêques Normands amenèrent facilement un accord entre les deux compétiteurs. Le roi conserva la jouissance viagère de sa couronne; et, le 7 novembre 1153, le duc fut reconnu, dans une assemblée solennelle tenue à Wallingford, comme le seul maître des vastes états qu'il tenait de sa mère et de sa femme. La guerre de la succession de Henri Ier était finie; elle avait duré dix-sept ans. Les événements qui proclamaient le droit de la descendance féminine consacraient, en fait, le privilége de l'autre sexe, puisque Mathilde ne prit jamais le titre ni de reine, ni de duchesse, et se contenta du triple honneur, qu'un poëte célèbra dans un distique latin, d'avoir été fille, épouse et mère de trois Henri (2).

(1) *Rob. de Mont.* p. 770. — Math. Paris, ad. ann. 1152.

(2) Ortu magna viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, mater.

Le célèbre évêque de Lisieux, Arnould, fit aussi une épitaphe qui fut gravée sur la tombe de l'Impératrice, dans l'abbaye du Bec, et qui, sous une autre forme, exprimait la même idée (*Hist. d'Angleterre*, par Duchesne, p. 474.)

LIVRE SIXIÈME.

HENRI II

ET LES DERNIERS DUCS DE NORMANDIE.

1153 — 1204.

LIVRE SIXIÈME.

HENRI II ET LES DERNIERS DUCS DE NORMANDIE.

1153 — 1204.

CHAPITRE Ier,

Henri II s'embarque à Barfleur. — Donations aux abbayes du Cotentin. — Etendue de la propriété ecclésiastique dans les Iles. — Le *Livre rouge de l'Échiquier*. — Institution des baillis. — Le bailli du Cotentin Osbert de la Heuze. — Les *Grands rôles de l'Échiquier*. — Les trois baillis de Jersey. — La ferme de Guernésey. — Henri II modifie la composition de ses armées.

Henri n'attendit pas la mort d'Etienne qui, du reste, ne tarda guère, — car elle survint un an, jour pour jour, après la conclusion de la paix (1), — pour montrer comment il entendait gouverner. Il fit décider par l'assemblée de

(1) 8 nov. 1154. — Math. Paris, ad ann. cit.

Wallingford que toutes les usurpations consommées par les seigneurs, tous les abus commis par les vicomtes chargés d'administrer la justice, toutes les exactions dont les paysans avaient souffert pendant les longues années de troubles et de misères qui venaient de s'écouler, seraient recherchés et réprimés; — que tous les châteaux construits dans le même temps et sans autorisation du prince, et qui couvraient le sol de l'Angleterre (1), seraient renversés; — que l'agriculture et le commerce seraient protégés, et, qu'enfin, il n'y aurait pour le royaume, qu'une monnaie unique et loyale frappée par le souverain.

Le programme était brillant; s'il ne fut pas complètement rempli, — phénomène politique qui ne s'est point encore vu, — la responsabilité n'en doit pas tomber tout entière sur son auteur qui, à côté des défauts inséparables de la condition humaine, montra de vraies qualités de roi et, notamment, un rare esprit de suite et de décision. Ainsi, en arrivant en Normandie, à Pâques 1153, il commença, peu à peu et prudemment — *paulatim et prudenter*, — à faire rentrer dans le domaine ducal les seigneuries que son père, pressé par la nécessité, avait concédées à ceux dont il lui avait fallu acheter les services. Après la mort d'Etienne, il s'empressa d'exécuter, en Angleterre, les décisions prises à Wallingford, et de renvoyer, sur le continent, les mercenaires brabançons et flamands qui formaient la majeure partie de l'armée royale (2).

Cette réforme ne fut pas appliquée à la propriété ecclésiastique qui reçut, au contraire, de nouveaux accroisse-

(1) D'après Robert du Mont, il y en avait 375; et, d'après Math. Paris qui exagère souvent, en le copiant, l'abbé du Mont-Saint-Michel, leur nombre s'élevait à 1,115.

(2) *Rob. de Mont.* p. 773.

ments, sous l'impulsion donnée aux esprits par saint Bernard et par les Croisades (1).

L'un des premiers actes de Henri, devenu majeur, avait été, sur la demande de sa mère, de confirmer les donations et les ventes faites à l'abbaye de Cherbourg de biens dépendant du domaine de la couronne (2). A son retour d'une expédition en Aquitaine, en 1154, il avait approuvé à Rouen l'élection, comme abbé du Mont-Saint-Michel, de Robert de Torigny, le célèbre et savant prélat, plus connu sous le nom de Robert-du-Mont, — auquel nous devons les renseignements historiques les plus précieux (3). De là, après avoir conclu la paix, moyennant le paiement de deux mille marcs d'argent, avec le roi de France, il se dirigea vers le Cotentin, et vint reprendre, devant le château de Torigny, le siége que son père avait été obligé d'abandonner quelques années auparavant. Il y resta près de quinze jours; ce fut à ce moment qu'il apprit la mort d'Etienne, survenue le 8 novembre.

Il s'empressa de revenir à Barfleur; il y appela sa mère, ses deux frères, les évêques et les barons du duché, afin

(1) Les Bénédictins avaient remplacé les chanoines de Saint-Augustin dans la faveur publique; sur 50 abbayes fondées, en Normandie, dans le courant du XII[e] siècle, vingt-cinq appartenaient à l'ordre de Citeaux. (Voy. l'*Abbaye du Val-Richer.* — Introduction, p. XVIII.)

(2) Pièces justif. n° 17. Dans cette charte, Mathilde est désignée par son titre ordinaire d'*Impératrice;* au bas, on voit figurer le nom de *Ric. dapifer regis* qui n'est autre que Richard de la Haye rentré dans la faveur particulière de Henri qui l'avait nommé sénéchal. La date de ce document doit être fixée en 1149 et 1152. (Voy. les *Recherches sur les anc. chât.* ap. *Mém. des Ant.* ann. 1825, p. 59.) Vers 1164, Henri ajouta aux possessions de l'abb. du Vœu, le manoir de *Hague-sur-le-Mont,* en Lincolnshire (*Some account of the alien priories*, etc., t. I, p. 14).

(3) *Rob. de Mont. Append.* p. 772.

qu'ils assistassent à son couronnement. Mais l'océan n'obéit pas à son impatience; il lui fallut attendre un long mois avant qu'un vent favorable rendît la traversée possible, sans un péril certain. Il n'arriva en Angleterre que le 7 décembre, et fut proclamé roi, le dimanche avant Noël, en présence d'une immense concours de seigneurs et de peuple. En 1155, il revint sur le continent.

Les abbayes du Cotentin reçurent à cette époque d'importantes donations.

Les chanoines de Saint-Hélier furent confirmés, par une charte de Henri II, dans les biens que Jourdain de Barneville leur avait donnés à Jersey (1). Ils reçurent aussi, de Renauld de Carteret, une terre située dans le *Val-de-la-Mare*, paroisse Saint-Ouen (2).

Le Mont-Saint-Michel rentra dans la propriété de l'îlot de Jethou, sur lequel s'élevait une chapelle dédiée à saint Georges, et dont l'usufruit avait été antérieurement concédé à Guillaume Chesney (3); une bulle du pape Adrien le confirma dans toutes ses possessions insulaires, qui s'étendaient sur Guernesey et sur les deux îlots voisins, Lihou et Jethou, que nous venons de mentionner (4). L'année suivante (1156), Robert de Torigny obtint, de l'abbé de

(1) Pièces justif. n° 18.

(2) Pièces justif, n° 19. Cette charte est souscrite par trois des principaux seigneurs de l'île, Guill. de Sallenelles, Guill. de Winchelez et Guill. de Saint-Hélier.

(3) Pièces justif. n° 20.

(4) Pièces justif. n° 21. La bulle mentionne une chapelle Saint-Magloire, celle qui existait à Guernesey, paroisse du Vale. — « Near the sea-side, upon » a point of land N.-E of the .clos du Vale. » (*Jacob's Annuals*, p. 483.) Il y avait aussi à Herm un prieuré de ce nom (Delacroix, t. I, p. 169.) Le prieuré de Lihou avait éte fondé, croit-on, par Robert, avant son départ pour la Croisade. (Id eod. p. 262).

Saint-Sauveur, l'autorisation de construire une chapelle ou oratoire à Jersey sur une ferme appelée *Pierreville*, que le Mont-Saint-Michel possédait dans la paroisse Saint-Clément, dont le patronage appartenait d'antiquité — *ab antiquo* — à l'autre abbaye (1). Le même monastère reçut encore, en 1158, de Guillaume Pichenot la terre de La Perrelle, à Guernesey (2).

Saint-Sauveur fut aussi l'objet de nombreuses libéralités. Nous trouvons, en 1155, une donation par Guillaume de Vauville, de l'église Saint-Jean-des-Chesnes — *de Caisnibus*, — à Jersey (3). Le donateur, dont un des ancêtres avait accompagné Guillaume-le-Bâtard à la Conquête, avait son manoir près des hautes falaises de la côte de la Hague (4). Raoul de la Haye confirme le même monastère dans la possession de tout ce qu'il avait reçu de ses ancêtres, sous les règnes de Henri I[er] et d'Etienne, dans son fief de Jersey, c'est à savoir : l'église de Saint-Martin-de-Gorey et la chapelle Saint-Médard (5). Simon de la Haye dispose de l'église Saint-Pierre-du-Désert, dans la même île (6), — concession que le seigneur primitif, Robert Bertran avait faite antérieurement, et que, depuis sa mort, son fils Guillaume et son frère Godefroy avaient ratifiée (7).

(1) Pièces justif. numéros 22, 23 et 24. Le Mont-St-Michel avait eu le soin de faire constater ce droit par l'évêque de Coutances, Richard de Bohon. — Pièces justif. n° 25.

(2) Pièces justif. n° 18. — La dîme de cette terre avait été, dès 1054, l'objet d'une charte. — Voy. pièces justif. n° 19.

(3) Pièces justif. n° 26.

(4) *Anc. châteaux*, etc, (t. I. p. 224.)

(5) Pièces justif. n° 27.

(6) Pièces justif. n° 28.

(7) Robert Bertran, baron de Bricquebec, avait été tué dans une escarmouche qui eut lieu entre les Cotentinais et les Angevins en 1138, dans un vallon

Richard d'Ouville aumône la dîme de son fief de Meré et de Saint-Pierre-du-Désert et un acre de terre auprès de la chapelle de ***Male-Nuit*** (1).

Nous nous arrêtons dans cette nomenclature aride, que les pièces publiées à la fin de ce volume remplaceront avec avantage ; elle nous semblait utile pour faire comprendre la physionomie particulière des Iles dont tous les champs étaient, pour ainsi dire, envahis par la propriété ecclésiastique. Dans la seule île de Jersey, on comptait près de soixante prieurés et chapelles, en dehors des douze églises paroissiales (2) ; à Guernesey, il n'y en avait pas moins (3) ; le plus petit îlot avait son oratoire et ses moines qui le desservaient (4). Quelques abbayes, dont les principales étaient Marmoutier, Saint-Sauveur, Sainte-Trinité de Caen, Lessay, Blanchelande et Cherbourg, possédaient tous ces établissements avec leurs dîmes, leurs redevances et leurs droits de tous genres.

Un tel état social avait pour conséquence inévitable d'étouffer toute manifestation d'existence politique et tout développement industriel et commercial. Les revenus produits par la culture du sol et par l'exploitation de la mer (5), étaient exportés et consommés hors des Iles. Les possesseurs de fiefs y résidaient d'ailleurs en petit nombre, et rien n'y attirait les princes et les courtisans. Depuis Robert, qui

sur les bords de l'Orne, lorsque Geoffroi entra la première fois à Caen. (Ord. Vit. liv. XIII, p. 511.)

(1) Pièces justif. numéros 29 à 34.

(2) Delacroix, t. I, p. 168 et suiv.

(3) Duncan's ***Hist. of Guern.*** p. 322.

(4) Il en était de même dans le reste de la province. Trigan dit que les corps ecclésiastiques et religieux y étaient ***innombrables***. (***Hist. ecclés.*** t. IV, p. 613.)

(5) Les pêcheries des Iles appartenaient presque toutes à des abbayes.

débarqua malgré lui à Guernesey, nous ne voyons aucun de ses successeurs visiter l'archipel qui, en réalité, n'était qu'une partie du Cotentin, détachée de ses côtes par la nature, mais intimement liée avec lui par la communauté complète des institutions et des intérêts.

Henri II, emporté par la continuelle agitation de sa vie, ne paraît avoir, dans aucune circonstance particulière, dirigé ses regards sur ce point infime de son vaste empire. Chaque année, cependant, ainsi que ses prédécesseurs depuis la Conquête, il venait en Normandie. Barfleur n'avait pas cessé d'être son port préféré ; il était rare qu'il ne passât pas les fêtes de Noël, — fêtes de famille et de cour, toujours célébrées avec solennité, comme elles le sont encore aujourd'hui chez ses descendants (1), — dans quelques-unes de ses résidences du continent, tantôt à Cherbourg (1159), tantôt à Falaise (1160), tantôt à Bayeux, à Bur (1162), ou à Caen (1161) (2).

Ce qui devait, avant tout, intéresser un prince chargé d'un lourd gouvernement, et sans cesse menacé, au dedans, par une aristocratie impatiente du joug, et au dehors, par des voisins envieux, c'étaient les finances et le recrutement de l'armée. Or, les revenus de la couronne, dans les Iles, étaient peu importants, et la population ne pouvait fournir qu'un modeste contingent militaire. Nous manquons de données certaines sur ce que Henri II retirait des impôts ; nous savons cependant, par des documents positifs, que sous Edouard III, ces impôts s'élevaient, pour Jersey, à 6,222 liv.

(1) Spelm. cod. ad. ann. 1138.

(2) *Rob. de Mont.* p. 776 et suiv. passim. C'est à cette époque, d'après cet historien, que fut construit par Henri II le palais dit de *Guillaume*, dont on admire encore les restes auprès de l'église Saint-Etienne à Caen ; et dont une partie, restaurée il y a quelques années, est aujourd'hui occupée par l'école normale.

8 sous 11 deniers (1), et pour Guernesey à 1,064 liv. 4 sous 4 deniers (2), chiffres évidemment supérieurs à ce qu'ils étaient au XII[e] siècle.

Quant au nombre d'hommes qui devaient le service des armes, il avait été fixé, en principe, d'après la nature des fiefs de chaque *baillie*. Mais Henri, en cette matière comme en toutes celles qui touchaient à l'autorité royale, avait introduit progressivement, et avec une habileté consommée, des innovations dont le but était de restreindre la puissance et les prérogatives du baronnage anglo-normand.

Il avait, depuis plusieurs années, nous l'avons dit, prescrit une révision générale des fiefs ; ce travail, consigné dans le recueil connu sous le nom de *Livre rouge de l'Echiquier*, et qui ne fut achevé que vers 1172, donne l'état ou rôle détaillé des *fiefs* de chevaliers ou de haubert — *infeodationes militum* — qui devaient le service au duc (3).

Il faut d'abord remarquer l'expression nouvelle employée dans le *Livre rouge*, pour désigner les circonscriptions territoriales. A côté de *la Vicomté*, vient se placer *la Baillie*. Le *Comté* ne représente plus, en Normandie, qu'une dignité purement honorifique. En 1157, le comte du Cotentin était Guillaume, bâtard du roi Etienne, qui était en même temps comte de Mortain. Henri II lui fit rendre tout ce qu'il avait reçu de son père, et garda pour lui le comté qu'il donna plus tard, en simple apanage, à son dernier fils Jean. L'antique office du comte sera, alors, remplacé par celui du *Grand Bailli* (4).

(1) *Jersey*, etc., par Delacroix, t. II, p. 86.

(2) *Extenta insulæ de Gernerye*, (MSS. communiqué par M. Léopold Delisle; nous en donnerons des extraits dans notre seconde partie.)

(3) Publié en premier lieu par Ducarrel, et ensuite par Houard, dans *les Coutumes Angl. Norm.* t. I, p. 239.

(4) *Rob. de Mont. Append.* ad ann. 1157, p. 775. — *Spelman cod.* ap. Houard. *Anc. lois*, t. II, p. 267.

La vicomté du Cotentin qui, depuis l'origine de la dynastie danoise, appartenait aux sires de Saint-Sauveur, et avec laquelle ils s'étaient si complètement identifiés qu'ils en avaient fait leur nom (1), leur fut laissée; toutefois, les fonctions qui y étaient attachées passèrent au commandant du château ou connétable de Cherbourg, Osbert de la Heuze, et la vicomté devint la *Baillie*, non plus même du Cotentin, mais *de la Heuze— Bailliva de Hosa,* — du nom du nouveau titulaire (2); tant était manifeste l'intention de modifier l'ancienne organisation féodale au profit du pouvoir monarchique ! Trois autres divisions analogues partageaient le reste de la contrée, — les baillies de Coutances, de Gavray et de Cérences (3).

Il semble, d'ailleurs, que le chef-lieu de chacune de ces divisions était, le plus souvent, fixé dans la localité où s'élevait le principal château fortifié, et qu'il pouvait être changé suivant l'importance de la place. Ainsi le voisinage très-rapproché de Cérences et de Gavray s'expliquerait diffi-

(1) *Hist. génér. et chronol.* etc., par le P. Anselme, t. 1, p. 514. On disait Néel, Læticie du *Costentin,* au lieu de Saint-Sauveur. L'illustre Tourville a aussi porté ce nom.

(2) Osbert avait reçu son surnom de la Heuze, du fief du *Hozu,* situé dans la paroisse du Grand-Quévilly, près Rouen. (*Thom. Stapleton's Magni rotuli,* etc., t. 1, p. 77.)

(3) Ce système de dénomination employé pour une partie des *baillies* dans le *Livre rouge* ne semble pas avoir prévalu. Le nom de *Baillage du Cotentin* s'appliqua encore à la Presqu'île proprement dite, c'est-à-dire à la circonscription qui s'étend depuis la Vire jusqu'à l'extrémité de la Hague et qui constitua toujours l'archidiaconé du même nom; mais il fut moins employé à partir de l'époque où furent institués les fonctionnaires qui remplacèrent les *Comtes* et qui reçurent le titre de *Baillis*, ou plutôt de *Grands baillis du Cotentin* pour les distinguer des baillis inférieurs. (Voy. le *Mémoire sur les Grands baillis*, par M. L. Delisle, ap *Mém. des Ant.* t. XIX, p. 63 et suiv.)

cilement sans ce motif. Le bailli, à cette époque, n'était pas, en effet, exclusivement un juge ; il cumulait les fonctions les plus diverses ; — administration, armée, finances et justice ; tout était confié à son activité ; mieux encore que le sénéchal dont les anciennes attributions n'étaient plus qu'un souvenir, il était « l'œil et le bras du prince (1), » et, quand il s'agissait de fiefs de chevaliers, il était surtout chef militaire.

On ne peut préciser le moment où, pour la première fois, le nom de bailli apparaît en Normandie. Le rôle des fiefs du *Livre rouge*, n'est pas, ainsi qu'on l'a dit (2), le premier monument historique qui en fasse mention ; nous le rencontrons dans plusieurs chartes émanant de Henri II, et portant une date antérieure même à son couronnement comme roi d'Angleterre (3). Nous ne savons pas davantage si les Iles formèrent, dès ce moment, une circonscription ou *baillie* séparée, ou si, au contraire, elles ne ressortissaient pas de la baillie du Cotentin. Le *Livre rouge* ne renferme, sur ce point, aucun renseignement. Il indique, seulement, que parmi les possesseurs des fiefs de haubert de la baillie de la Heuze, ou du Cotentin, figuraient, à côté de Pierre de Valognes, de Guillaume de Chiffrevast, de Richard de Martinvast, etc., Philippe de Carteret et Jourdain de Barneville qui devaient chacun un homme d'armes (4). Nous ignorons si c'était à cause de leurs domaines insulaires que ces seigneurs étaient tenus de ce service ; nous ne le pensons pas ; car les seigneurs normands qui possédaient des terres,

(1) *Le grand Coustumier de Normandie*, au chap. de *Sénéchal au Duc*, folio XVII, verso, de l'édit. de 1534.

(2) *Dict. de dr. normand*, par Houard, v° *Bailli*.

(3) Voy. pièces justif. numéros 9 et 7.

(4) *Extraits du Livre rouge*, ap. *Traités sur les Coutumes*, etc. par Houard, t. 1, p. 247.

et même des manoirs, dans les Iles, n'avaient pas abandonné leurs châteaux du continent; ils en portaient le nom; la prestation militaire devait évidemment y être attachée.

Un document, d'une date postérieure de quelques années au *Livre rouge*, nous fournit, au contraire, des éclaircissements précieux que nous croyons pouvoir placer ici. Nous voulons parler des *Grands rôles de l'Échiquier de Normandie*, déposés aujourd'hui dans les archives de la Tour de Londres, où ils furent envoyés sous le règne de Jean-sans-Terre (1), et qui ont été, à diverses époques, l'objet de plusieurs publications successives (2).

Chacun connaît l'origine et les attributions de cette cour souveraine des ducs de Normandie, et les questions historiques qui ont été soulevées à son occasion. Ce qui est certain, c'est que, dans le principe, l'Echiquier était une sorte de chambre des comptes qui, sous le nom de *Trésor*, suivait le souverain partout où il lui plaisait de se transporter. Ce ne fut que sous Henri II qu'il devint une sorte de tribunal, d'abord financier, puis, plus tard, judiciaire, ayant des sessions déterminées quant au temps et quant au lieu (3). Les impôts recueillis et centralisés par les officiers

(1) En 1204, le grand sénéchal prévoyant l'invasion française enleva les archives de Caen et les envoya à Londres (*Ann. de la ville de Caen,* par l'abbé De la Rue, t. II, p. 156 des *Nouveaux essais.*)

(2) *Magni rotuli scaccarii Norman. de ann. ab. incarn. domin.* 1185, by M. Petrie. — London, 1830. — *Rotuli Norm. in Turri London. asserv. accur.* Thomas Duffus Hardy — London 1835.— *Magni rotuli Norm.* oper. Thom. Stapleton. — London, 1840. — et enfin *Magni rotuli scacc. Norm. sub reg. Angliæ,* publiés par Léchaudé d'Anisy, aux frais de la Soc. des Antiq. de Norm. — Paris, 1845 et 1852. — Nous croyons devoir signaler ici à l'attention des érudits les publications de M. Thomas Duffus-Hardy; il n'est pas une bibliothèque publique normande qui ne dût les posséder, et nous voyons avec regret, qu'on ne les trouve nulle part.

(3) Il y avait deux sessions: Pâques et Saint-Michel. — Caen fut d'abord le

du duc étaient versés entre les mains des barons l'Echiquier qui, selon l'expression consacrée, siégeaient *ad taleas* (1), et délivraient des *quitus* aux comptables qui leur apportaient de l'argent. Ces comptables étaient des fonctionnaires publics qu'on désigna d'abord sous le titre vague de *ministres* — *ministri* (2), — et qui devinrent les *baillis* et les *prévôts*.

En 1180, le bailli du Cotentin était le même Osbert de la Heuze que nous venons de voir figurer dans le *Livre rouge* et que nous retrouverons encore quelques années plus tard. Il rendait compte à l'Echiquier soit directement, soit par l'intermédiaire de subordonnés, de droits fiscaux nombreux et variés, — fermes anciennes, fermes nouvelles, coutumes, droits de forêts et de foires, amendes et confiscations pour meurtres, pour duels, pour épreuves par le fer, etc. — Sa baillie s'étendait sur la Presqu'île entière, depuis Sainte-Mère-Eglise jusqu'à Cherbourg (3). Il avait dans sa circonscription, outre les fermes de Valognes, Brix (4) et Cherbourg, les prévôtés de Barfleur, Saint-Marcouf (5), Poupe-

siége de l'Echiquier ; plus tard il se tint aussi à Falaise et à Rouen. — (*Observations on the Excheq.* etc., by Stapleton, passim.)

(1) Par allusion aux *tailles* — *talleæ*, — dont on se servait pour dresser les comptes. Ce procédé élémentaire est encore en usage chez certains fournisseurs, les boulangers entre autres.

(2) Nous rencontrons ce mot dès le temps de Charlemagne, notamment dans le capitulaire *de Villis* qui organise l'administration des *Fiscs royaux*. (*Capit.* ap. Baluze, t. 1, p. 335. — Préface des *Olim* par le comte Beugnot, t. 1, p. 17.)

(3) *Mag. rotul.* — Edit. L. d'Anisy, p. 2 et suiv. et Stapleton, t. 1, p. 1.

(4) La chastellenie de Brix payait une taxe plus élevée que Valognes et Cherbourg. Ces trois fermes réunies produisaient 304 livres. (*Mag. rot.* de 1180)

(5) Il y avait à Saint-Marcouf un reclus — *recluso de sancto Marculfo*, qui recevait 10 sous d'aumône que Osbert de la Heuze fait figurer dans son compte. (*Mag. rot.* p. 10.)

ville, Varreville et Sainte-Mère-Eglise (1).

Dans les autres parties du Cotentin sont mentionnées : la vicomté de Coutances, dont Guillaume de Saint-Jean est le comptable, la baillie de la même ville, représentée par Guillaume du Pont, la vicomté de Cérences, administrée par Etienne de Saukeville, etc. (2).

Les Iles formaient alors une circonscription distincte et séparée du Cotentin; nous ne pouvons affirmer que les divisions qui s'y trouvaient, fussent à proprement parler des *baillies;* elles portaient le nom de *ministeria.* Il est probable que l'organisation administrative, qui nous est révélée par les documents de cette époque, était assez récente, et que la terminologie n'en était encore ni très-nette, ni très-arrêtée, ainsi que nous l'avons indiqué quelques lignes plus haut. Nous pouvons cependant, sans inconvénient, employer le mot *baillie* qui est, en réalité, la traduction assez exacte de l'expression latine *ministerium*, puisqu'il s'agit ici d'une charge ou d'un office à la nomination du prince.

L'île de Jersey était donc partagée en trois baillies administrées chacune par un agent qui percevait les impôts et en rendait compte à l'Echiquier. C'étaient : 1° la baillie de *Groceio* qui comprenait la partie occidentale de l'île et avait été ainsi appelée de l'ancien château de Grosnez, construit sur le promontoire du même nom (3); 2° la baillie de Gorey, — *de Gorreio,* — dont le siége était dans le château de Gorey, aujourd'hui Montorgueil, et 3° enfin, la baillie de *Crapoudouet*, dont la situation ne nous est pas positivement connue

(1) Poupeville et Warreville appartenaient à Richard de la Haye; elles avaient été saisies et confisquées en 1169. (*Stapleton Observ.* t. 1, p. 146.)

(2) *Observations on the Norm. Excheq.* by Stapleton, t. 1, p. LXXVI.

(3) Id. eod. loc.

mais qui constituait, dans la paroisse Saint-Pierre-du-Désert, un *triage* — *confinis*, — en même temps qu'un fief du roi (1).

Le ministre ou bailli de Grosnez se nommait Roger Godel. Il avait la ferme de cette baillie, et rendait son compte à la séance de l'Echiquier tenue à Caen en 1180. Suivant l'usage adopté en Normandie, le comptable présentait en bloc ses recettes; puis il en indiquait les éléments, en déduisait les dépenses et obtenait son *quitus* sur le reliquat définitif. Ainsi, Roger Godel devait, pour la ferme nouvelle de Grosnez, 140 livres; il versait 133 liv. 8 sous au trésor, déduisait 48 sous représentant, pour l'année présente, huit quartiers de froment qui étaient dus à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen; il restait comptable de 4 liv. 8 sous qu'il reportait à un compte ultérieur; il opérait deux autres versements, et les barons de l'Echiquier prononçaient sa libération par la formule consacrée : — « *In thesauro liberavit et quietus est* (2). »

Gorey avait pour bailli Gislebert de la Hougue, et Crapoudouet Richard Burnouf, dont les noms figurent au bas des chartes de donations faites à l'abbaye de Saint-Hélier par

(1) « *In confine de Crapoudail de feodo Regis.* » (Charte de cession de Jourdain de Barneville à l'abb. de Saint-Hélier. circ. 1130 ; pièces justif. n° 9 et sup. p. 323. — On lit *Crapou-doit* dans l'édit. L. d'Anisy, p. 8, col. 2; — *Crapoudoit* dans l'édit. Stapleton, t. 1, p. 25. — Nous avons adopté l'orthographe qui nous semble le mieux se rapprocher de l'étymologie indiquée par la terminaison *douet*, ruisseau. — Dans la paroisse Saint-Pierre, il existe encore, en effet, un canton dit *du Douet.* (Voir la carte de Laurie.)

(2) Voici la forme constante de ces comptes avec les abréviations de l'original. — « Rog. Godel r. cp. de c lib. XL de nova firma ministri » de « Groceio » in insula de Gersui. — In tho. cxxxiij lib. VIII sol. — Abb. sanctæ Trini- » tatis de Cadomo, p. VIII, quart. frumenti XLVIII sol hoc ann. de clem. » Et deb. iiij lib. iiij sol. unde r. cp infer. etc. » (Staplet. t. 1, p. 25).

Renaud de Carteret et Jourdain de Barneville (1).

Guernesey ne semble pas, à cette époque, avoir eu un bailli spécial. C'était Gislebert de la Hougue qui rendait compte de la ferme de cette île, ainsi que de plusieurs fiefs désignés dans les rôles sous les noms de ***Empete-Raie***, du ***Marais d'Orgueil***, de ***Waldin*** et de ***Paienel*** (2). La ferme rapportait à l'Echiquier deux cent quarante livres. Les trois fermes de Jersey en rapportaient ensemble quatre cents (3).

Quant à Aurigny, le roi en partageait le ***champart*** avec le chapitre de Coutances, ainsi que cela résulte d'une charte souscrite, entre les années 1216 et 1238, par Henri III et l'évêque Hugues de Morville. Le revenu en était peu considérable (4).

Cette partie de ses états n'offrait donc à Henri II que des ressources assez faibles en hommes et en argent; il lui eût été difficile de s'en contenter, s'il n'eût pas été dans son système politique de recruter aussi ses troupes en dehors de la société féodale. Les principaux barons du Cotentin, c'est-à-dire, les seigneurs de Saint-Sauveur, de Bricquebec, de Bohon, de Montbray, du Hommet, de Néhou, de la Haye, etc., fournissaient ensemble à peine cent chevaliers; Henri y suppléa en organisant une armée dont il disposait librement et qui ne l'obligeait pas à subir les caprices de

(1) ***Magn. rot.*** id. Stapleton, t 1, p. 27.

(2) ***Magn. Rotul.*** ed. Stapleton, eod loc. Le ***Marais d'Orgueil*** est aujourd'hui le ***Château du lierre, Ivy-castle,*** — dont nous avons déjà parlé; — quant à la terre d'***Empète-Raie,*** nous manquons de renseignements pour en expliquer la signification; peut-être est-ce la localité nommée actuellement ***Amphrey***, dans la paroisse Saint-Martin.

(3) Grosnez 140, Crapoudouet 160 et Gorey 100.

(4) ***Status insulæ de Aureneio*** etc. Nous publierons cette charte inédite dans la seconde partie de cette étude.

l'aristocratie, ou les conditions d'un service, dont la durée variait à l'infini et était rigoureusement déterminée par les coutumes (1). Il en fit l'essai, en 1159, pour son expédition contre le comte de Toulouse. « Ne voulant pas, nous dit son » historien, à cause de la longueur et de la difficulté de la » route, molester les chevaliers des campagnes et la foule » des bourgeois et des paysans (2), » il imposa une contribution de guerre à laquelle on donna le nom de *Scutage* et qui fut de soixante sous d'Anjou par chaque fief de haubert, et d'une somme proportionnée à l'importanee de la terre et fixée arbitrairement, pour les autres fiefs et tenures. Avec le produit de cet impôt, le roi paya un grand nombre de mercenaires de toutes provenances, et il n'emmena avec lui que ceux des barons qui étaient particulièrement attachés à sa personne (3).

Quelques années plus tard, il compléta le système d'organisation des forces du pays, en prescrivant à tout homme libre, tout bourgeois et toute *commune*, de se pourvoir d'armes, dont la nature et le nombre furent déterminés d'après les revenus de chacun, et en exigeant le serment de fidélité direct et sans tenir compte du seigneur féodal (4). Nous remarquons ici que dans les assises où ces mesures furent décrétées, la vieille institution franco-saxonne des *centaines* ou *hundreds* est plusieurs fois mentionnée, et qu'elle put, dès cette époque, être introduite dans les Iles qui la conservent encore aujourd'hui et qui ne la reçurent évidemment pas de la Normandie, puisque la France entière l'avait

(1) *Observat. sur l'hist. de France* de Mably, liv. III, chap. III.

(2) *Rob. de Mont.* p. 778.

(3) *Spelman codex* p. 268. — L'impôt produisit, d'après cet auteur, 12,400 livres d'argent.

(4) *Spelm codex*, p. 299.

perdue depuis longtemps, c'est-à-dire, depuis l'établissement de la féodalité (1).

(1) Cette organisation sociale si intéressante, que nous étudierons plus tard, ne s'introduisit, peut-être, dans les Iles qu'à l'époque de leur séparation, sous Jean-Sans-Terre; on en fait remonter l'origine à la fin du VI[e] siècle, — en 595; mais la filiation romaine de la *centaine* et de la *dizaine* est incontestable; et ce n'est pas là le seul emprunt que les rois francs aient fait à l'antique civilisation qu'ils avaient vaincue sans l'anéantir. Dans le courant du XI[e] siècle, on rencontre le *centenarius* employé comme synonyme de *vicarius*. (*Stapleton's observations*, t. 1, p. 35.)

CHAPITRE II.

Portrait de Henri II et de sa cour, d'après Pierre de Blois. — Événements généraux. — Affaire de Thomas Becket. — Conférences d'Avranches. — Révolte de Henri fils aîné du roi.

La vie de Henri II présente une analogie frappante avec celle de son aïeul Henri-Beau-Clerc, et cette analogie s'étend à leur personne ; — même activité que rien ne lasse, même énergie pleine de rudesse, mêmes voyages incessants de leur royaume d'Angleterre à leurs provinces du continent ; mêmes luttes continuelles contre la France, contre la Bretagne, contre les coalitions qui se forment jusque dans leur foyer domestique. — Sous la main du fils de Mathilde, le niveau s'établit, le mouvement politique se concentre en lui et autour de lui ; les détails ne s'aperçoivent que difficilement, et les grands événements laissent dans l'ombre les faits locaux. Un de ses secrétaires ou chapelains, Pierre de Blois, qui fut appelé à sa cour en 1168, nous a tracé de lui un portrait qui explique l'énorme influence qu'il exerça sur

son époque, et nous montre, en même temps, ce qu'étaient ces hommes du XII[e] siècle, chez lesquels qualités et défauts, vices et vertus avaient des proportions que les générations modernes, affaiblies par les progrès mêmes de la civilisation, peuvent admirer plus facilement qu'elles ne les pourraient atteindre.

« Henri, nous dit cet auteur (1), avait les cheveux d'une » couleur tirant sur le roux, sa taille était moyenne, sa » tête ronde et bien attachée; ses yeux un peu ouverts » avaient ordinairement une expression pleine de douceur » et de simplicité; mais, dans la colère ou l'émotion, ils » s'enflammaient et lançaient des éclairs. Sa chevelure » coupée court, donnait à sa face carrée l'apparence » léonine. Ses pieds cambrés, ses jambes de cavalier, sa » poitrine large, ses bras d'athlète, annonçaient un homme » fort, agile et audacieux. Il avait cependant, à l'un des » orteils, un ongle incarné qui produisait parfois le gonfle- » ment de tout le pied. Ses mains, par leur rusticité, mon- » traient qu'il n'en prenait aucun soin; jamais, si ce n'est » pour porter son oiseau, il ne se servait de gants. Tous les » jours, soit aux messes, soit au conseil, soit au milieu » des autres occupations du gouvernement il se tenait » debout depuis le matin jusqu'au soir. Et quoiqu'il eût » fréquemment les jambes blessées ou meurtries par le fer » des chevaux, jamais il ne s'asseyait que pour se mettre » en selle ou à table. Dans un seul jour, lorsqu'il le fallait, » il faisait quatre ou cinq journées de route; et, par ce » moyen, il lui arriva souvent de déjouer les manœuvres » et les plans de ses ennemis. Il ne se servait que de bottes » sans plis, de bonnets sans ornement et de vêtements

(1) *Petri blesensis opera*, etc. — Parisiis 1667. — Epistola 66, p. 98 et suiv.

» simples. Ami passionné des bois, quand la guerre était » finie, il se livrait à la chasse avec les oiseaux ou les » chiens. Il combattait l'embonpoint dont il était menacé, » par un exercice continuel, et fatiguait les plus robustes. » Il n'était pas, en effet, comme certains rois qui restent » dans leurs palais ; il parcourait sans cesse les pro- » vinces, surveillait tout, et, en particulier, ceux qu'il » avait chargé de juger les autres. Il aimait et haïssait » avec la même ardeur et la même constance. Il avait » toujours dans les mains son arc, ses flèches ou ses » épieux, à moins qu'il n'assistât au conseil ou qu'il ne fût » à ses livres. Car, aussitôt qu'il était débarrassé de ses » travaux et de ses affaires, il se mettait à lire et à étudier » quelques questions agitées par les clercs ; sa conversation » avec les plus lettrés d'entre eux le tenait journellement au » courant des discussions des écoles. Il cherchait, avant » tout, à donner la paix à ses peuples, et c'était dans ce but » qu'il distribuait et recevait, amassait et dépensait les som- » mes immenses qui entraient dans son trésor. Nul ne fut plus » habile et plus magnifique dans les constructions de tout » genre qu'il entreprit ; — murailles et fortifications, fossés » et clôtures pour le gibier, étangs pour le poisson, palais « et édifices somptueux. Son père avait déjà beaucoup » étendu ses états ; mais il le laissa loin derrière lui en » réunissant, sous le même sceptre, le duché de Normandie, » le duché d'Aquitaine, le duché de Bretagne, le royaume » d'Angleterre, le royaume d'Ecosse, le royaume d'Irlande » et le royaume de Galles. Et pourtant aucun prince ne fut » plus miséricordieux envers les affligés, plus affable pour » les pauvres, et, en même temps, plus sévère pour les » orgueilleux qu'il poursuivait de sa haine et de ses dédains. » La coutume du royaume lui assurait une énorme influence » dans le choix et l'élection des fonctionnaires, et pourtant

» ses mains furent toujours pures de toute vénalité, et jamais
» aucun soupçon de corruption ne l'atteignit. »

Sur ce dernier trait le panégyriste s'arrête. L'éloge ne pouvait aller plus loin. Du reste, si le tableau est plus brillant que rigoureusement vrai, et si l'histoire doit y ajouter d'assez fortes ombres, il faut reconnaître que la figure qu'il reproduit est imposante et fait honneur au grand siècle où elle parut.

Il y avait, on le voit, de singuliers contrastes dans cette société. Le culte des lettres, le goût des sciences philosophiques et la pratique de l'art, dans sa plus haute expression, — l'architecture religieuse, — y avaient pris des développements considérables; et elle était restée étrangère à ce qui constitue le bien-être moderne, la délicatesse des habitudes et le soin des détails. L'auteur que nous venons de citer nous en fournit un piquant exemple qui complète, en le montrant sous un autre aspect, le portrait de l'homme dont l'influence souveraine contribua le plus à amener cet état de choses.

Pierre de Blois, dans une lettre adressée aux chapelains ses collègues (1), décrit la misérable condition des gens attachés à la cour et qui suivent le roi dans ses courses continuelles à travers l'Angleterre, à travers les bois et les marais du Cotentin, à travers les plaines du Vexin et de la Haute-Normandie. « Pour les courtisans, dit-il, il n'y a ni
» ordre, ni règle, ni mesure dans les repas, dans le voyage
» ou dans les villes; on leur distribue du pain qui n'est ni
» travaillé, ni levé, et qu'on pétrit avec des lies de bière;
» pain lourd, amer et mal cuit. Quant au vin corrompu
» par l'acidité ou la moisissure, il est trouble, visqueux,
» poissé et éventé. J'ai vu parfois apporter aux seigneurs

(1) *Petri Blesens. oper.* epist. XIV, p. 24.

» du vin tellement épais qu'on ne pouvait l'avaler que les
» yeux fermés, les dents serrées et avec d'horribles gri-
» maces, et qu'on semblait plutôt le passer au filtre que le
» boire. La bière que l'on consomme à la cour est affreuse
» au goût et abominable d'aspect (1); la viande qu'on y dé-
» bite est indifféremment saine ou malade, et le poisson
» qu'on y vend est souvent pêché depuis quatre jours. Les
» domestiques n'ont pas le moindre souci de la mort ou
» de la santé des convives, pourvu que les tables de leurs
» maîtres soient chargées de plats nombreux; ils les cou-
» vrent de charognes, et nos ventres servent de sépulture
» à des animaux morts de maladie. Beaucoup reculeraient
» de dégoût devant de pareils mets, si le besoin ne les ren-
» dait voraces, et si tout ne disparaissait pas dans le gouffre
» creusé par la fatigue et la faim... Je peux passer sous
» silence d'autres misères; mais les vexations des maré-
» chaux (2), comment n'en parlerais-je pas?... Il n'y a pas
» de flatteurs plus serviles, de diffamateurs plus dangereux

(1) Il résulte de ce passage que la bière et le vin étaient les seules boissons en usage à la cour de Henri II. Il est certain, cependant, que, dès 1147, le monastère de Montebourg possédait des pommiers à cidre dans son prieuré de Fontenay, en Bessin; — ce qui prouve que le cidre était connu avant que Guill. Le Breton en parlât dans son poëme. (*Cartulaire de Montebourg*, cité par M. de Gerville dans les articles publiés en 1840 dans le *Journal de Valognes*, nº du 21 février.) On sait, du reste, que la boisson normande était connue sous les Mérovingiens; l'histoire de saint Colomban en fait foi. (*Histoire de la vie privée des Français par Legrand d'Aussy*, t. II, p. 361, de l'édit. de Roquefort.)

(2) Il s'agit ici des *maréchaux de la cour*, représentés aujourd'hui par les *maréchaux des logis* ou *du palais*. Leurs attributions sont énumérées dans *Fleta*, lib II, cap. 15, dans le *Livre rouge de l'Echiquier*, folio 30, etc. Ils s'occupaient de faire préparer les repas, la paille pour les lits, etc; il dépendait aussi de leur office d'empêcher les chiens d'entrer dans la cour du roi — *non permittere canes aulam ingredi*. (*Fleta*, loc. cit.)

» et d'exploiteurs — *emunctores* — plus fripons. D'une
» importunité sans égale jusqu'à ce qu'ils reçoivent, ils
» deviennent ingrats quand ils ont reçu, et vos ennemis,
» quand votre main cesse d'être ouverte.... Si le roi a mani-
» festé l'intention d'ajourner le départ, il arrive souvent
» qu'une résolution subite et contraire intervient, et alors
» il faut le suivre, même quand on aurait subi une saignée
» ou pris une médecine. On joue sa vie comme sur un coup
» de dés. Le roi doit partir le lendemain; tout est prêt; les
» chevaux sont chargés, les voitures attelées, les fournis-
» seurs attendent, tous murmurent à l'envi; et l'on apprend
» que le roi a dormi jusqu'à midi. On s'adresse aux filles de
» joie, aux taverniers pour savoir le moment où le prince
» se mettra en route; car cette classe de courtisans connaît
» les arcanes du palais; car la cour est constamment suivie
» par les histrions, les courtisanes, les joueurs de dés, les
» confiseurs, les cabaretiers, les vauriens, les batteleurs,
» les barbiers, les bouffons et toute cette engeance (1). Nous
» avons vu, plus d'une fois que, pendant le sommeil du
» roi, le bruit circulait qu'on s'arrêterait dans telle ville,
» dans tel château où l'on avait l'espoir de trouver un gîte
» et des vivres. Tout s'ébranlait alors, cavaliers, gens à
» pied, et dans un tel désordre et avec un tel tumulte que
» vous auriez cru que l'abîme bouleversé avait vomi
» l'enfer. Et puis, lorsque l'étape était presque atteinte, le
» roi, changeant d'avis, et se faisant, si j'osais le dire, un
» bonheur de nos angoisses, se dirigeait d'un autre côté où
» il n'y avait parfois qu'une unique maison et juste assez de

(1) On peut voir là une réminiscence classique du premier vers de la deuxième satire d'Horace.

« Ambubajarum collegia, pharmacopolæque,
» Mendici, mimæ, balatrones, hoc genus omne. »

» provisions pour lui. De sorte que, après avoir parcouru » trois ou quatre milles dans des forêts inconnues, et souvent, » dans les ténèbres de la nuit, nous nous estimions trop » heureux de trouver la chaumière la plus pauvre et la plus » sordide, et de ne pas avoir à nous disputer l'épée à la » main un bouge que les porcs auraient dédaigné. »

Et en terminant ce lamentable récit, Pierre de Blois, oubliant que naguère il a brûlé devant Henri II l'encens officiel, prie le Dieu tout-puissant de changer le cœur du roi et de lui persuader qu'il n'est qu'un homme, et qu'il doit traiter avec humanité, au moins ceux qui ne le suivent que par nécessité et non par ambition. Quant à l'auteur, tout ce qu'il demande pour lui, c'est de ne jamais revenir à la cour où « l'impudeur des valets, huissiers et chambellans — » *ostiarii cameræ*, — fait rougir les honnêtes gens; où » l'amour du gain est insatiable, plus horrible que Cerbère, » plus terrible que Briarée, plus méchant que Pygmalion, » plus cruel que le Minotaure, et d'où, enfin, est exclue » cette milice dont parle saint Paul, dans sa première épître » à Timothée, et qui ne servait qu'avec la bonne foi et la » conscience pure. »

Au XVII[e] siècle, Alceste n'en eût pas dit davantage.

Tels étaient donc le prince et la cour que, chaque année, Barfleur voyait descendre sur sa plage, et qui, en traversant la Presqu'île pour aller tantôt vers la Haute-Normandie, tantôt vers la Bretagne et le Poitou, ne donnaient guère l'exemple de l'ordre, de la moralité et des habitudes élégantes, et devaient être une lourde charge pour les populations.

Ces voyages sont, d'ailleurs, à peu près les seuls faits qui soient à noter, dans le Cotentin, pendant le long règne de Henri II. Les événements politiques y furent rares et sans importance. Les séjours fréquents, que le souverain y faisait, indiquent que le calme n'y était pas interrompu, et que

l'aristocratie, comme le peuple, s'y montraient soumis' malgré le contact des Bretons, dont le vieil esprit avait d'énergiques réveils, et ne se lassait pas de protester contre le prétendu droit de suzeraineté des ducs normands. — Il y eut cependant, nous le verrons bientôt, des exceptions en cette matière ; quelques-uns, parmi les seigneurs cotentinais, se laissèrent entraîner dans les révoltes de la province voisine.

L'intervalle qui s'écoula entre les années 1166 (1) et 1172 fut rempli, comme les années précédentes, par une suite d'événements qui appartiennent à l'histoire générale, et au milieu desquels l'indomptable énergie du roi ne se démentit pas un instant : guerres avec la France, nouvelles luttes avec la Bretagne, expéditions en Auvergne et en Aquitaine ; conquête de l'Irlande, etc. Deux faits dominent cette période, et exercèrent, sur les destinées de Henri II, l'influence la plus fatale : — son démêlé avec Thomas Becket, et le couronnement de son fils aîné, Henri Court-Mantel. — Deux fautes qui furent la conséquence d'un pouvoir sans contrôle.

Notre historien normand, Robert du Mont, contemporain de l'archevêque de Cantorbéry, son collègue dans la prélature, favori et hôte du roi, initié à toutes les affaires de son temps, esprit élevé, savant universel, mais caractère prudent, se tait sur cette question qui agita l'Église entière, qui passionna toutes les classes, jeta le trouble dans les consciences et occupa les chancelleries des états civilisés. Il se borne, après le meurtre consommé, à composer ou à citer,

(1) En 1166, Henri, revenant de la Bretagne, s'arrêta au Mont-Saint-Michel; il coucha à Genêts et y reçut l'évêque de l'île de Man, dont la juridiction s'étendait sur les trente petites îles de la mer d'Irlande, et qui portait le titre de *Roi des Iles*. Il payait à son avénement un tribut de 10 marcs d'or au roi de Norvége; — curieux exemple de la persistance des habitudes chez les races du Nord. (*Rob. de Mont.* p. 785.)

en quatre vers latins dans lesquels l'auteur parvient, selon le goût du temps, à jouer sur les mots, l'épitaphe de la victime qu'il compare à « la fleur du monde arrachée du » monde et qui commence à être un fruit du ciel (1). »

L'épiscopat normand se prononça, en général, plus ou moins ouvertement en faveur du primat; il montra plus d'indépendance que le haut clergé d'Angleterre. Nous avons, ailleurs, indiqué les motifs de cette différence (2). L'évêque de Coutances, Richard de Bohon, entretint avec le proscrit des relations sympathiques. On raconte même qu'il l'accueillit à Saint-Lo, en 1170, lorsqu'il traversa le Cotentin pour retourner à Cantorbéry ; — que les habitants de cette ville lui demandèrent à quel saint il fallait dédier une église qu'ils construisaient (3); et qu'il leur répondit : « Au premier martyr ; » — en faisant ainsi allusion à sa mort prochaine, dont il avait le pressentiment.

Il est constant que Thomas Becket visita et parcourut la Presqu'île. Plusieurs chartes qui portent sa signature, fournissent la preuve authentique de son passage à Carentan et à Valognes (4). Seulement, ces chartes ne sont pas datées et

(1) « Annus millenus centenus septuagenus
» Primus erat, Primas quo ruit ense Thomas.
» Quinta dies natalis erat, flos orbis ab orbe
» Vellitur, et fructus incipit esse Poli. » (*Rob. de Mont.* p. 791.)

(2) *L'abbaye du Val Richer*, p. 37 et suiv.

(3) Cette église était construite en accomplissement d'un vœu fait à la suite d'un tremblement de terre arrivé le 1er janvier 1161. (*Hist. des évêq. de Cout.* p. 182. — Toustain de Billy, p. 154.)

(4) Vingt-neuf chartes nous ont été signalées par M. L. Delisle comme ayant été souscrites en Normandie par Thomas Becket : huit à Argentan, une à Bayeux, une à Bonneville-sur-Toucques, deux à Caen, une à *Carentan*, une à Domfront, une à Falaise, une à Lions, une au Neufbourg, dix à Rouen et deux à *Valognes*.

rien n'indique qu'elles aient été souscrites avant l'élévation du chancelier à la dignité de primat et pendant les dernières années de sa vie. Les faits généraux rendent même cette hypothèse difficilement acceptable. Becket ne put traverser le Cotentin pour retourner en Angleterre, puisqu'il s'embarqua, dans cette occasion, à Wissant, à l'extrémité opposée de la France (1). Quant à l'anecdote de Saint-Lo, il nous suffira, pour lui restituer son vrai caractère, de rappeler qu'elle était revendiquée en même temps par la chapelle de l'hôpital à Lisieux, par l'abbaye du Val-Richer, par l'église de Toucques et par l'église de Notre-Dame de Fourvières à Lyon (2). Il est donc fort difficile d'en admettre l'exactitude. La légende ici s'est substituée à l'histoire. Chacun tint à honneur, aussitôt que l'opinion populaire et celle de Rome, empressée et heureuse de s'y conformer, eurent fait un saint et un martyr de l'adversaire du roi, d'en conserver un souvenir et d'ajouter un incident à l'émouvant récit dont il était le héros.

Henri était dans son château de Bur, où il célébrait la

(1) Dans notre étude sur l'*Abbaye du Val Richer*, nous avons cru pouvoir admettre la tradition populaire du séjour de l'archevêque de Cantorbéry à Lisieux et au Val-Richer, en 1170. Ce point intéressant de notre histoire locale a été discuté dans une brochure récente (*Saint Thomas de Cantorbéry et une tradition à Lisieux*, par M. l'abbé Tapin, curé de Hottot-les-Bagues ; extrait de la *Revue de Normandie*, 1869). L'auteur soutient la thèse contraire ; ses arguments sont sérieux et savamment présentés ; mais ils ne nous paraissent pas suffisamment décisifs pour amener la négation absolue d'un fait que les historiens contemporains ont pu ignorer ou négliger, et qui s'appuie sur une tradition constante dans le pays. Ajoutons que la question des reliques que l'auteur de la brochure semble résoudre dans le sens de cette tradition, se lie intimement à la question principale, dont elle n'est que la conséquence, et que, si l'on conteste l'une, il est d'une logique rigoureuse de rejeter l'autre.

(2) *L'Abb. du Val Richer*, p. 33 et 48.

fête de Noël (1), lorsqu'il laissa échapper les paroles de colère qui ne furent que trop fidèlement recueillies par les quatre assassins de l'archevêque. L'un de ces dangereux courtisans appartenait à une famille du Cotentin, dont le château patrimonial était à Morville, paroisse située à une petite distance de Valognes. Hugues de Morville, fils de Roger, au moment où il commit son crime, devait avoir passé, depuis longtemps, l'âge de la jeunesse, qui explique parfois, sans les justifier, les exagérations du zèle et les actes d'irréflexion et de violence. Dès 1139, en effet, son fils avait été l'un des ôtages remis au roi d'Ecosse, en garantie de la paix qui venait de se conclure (2). A moins, cependant, que ce fils, portant le même nom que son père, ne soit lui-même le coupable.

L'un des derniers actes du long drame qui remplit huit années du XII[e] siècle, et qui n'est qu'un épisode de la lutte, non encore éteinte, des deux autorités spirituelle et temporelle, se passa près du Cotentin. Henri II, malgré la hauteur de son orgueil, ne se sentit pas assez fort pour accepter la solidarité de l'assassinat sacrilége d'un prince de l'Église, de son ancien ami, du persécuté dont la mort, en exaltant les passions politiques et religieuses du peuple anglo-saxon, avait fait presque un dieu (3). Il s'humilia devant la tiare, comme s'était humilié au commencement du siècle, et pour une cause analogue, son homonyme d'Allemagne, le père du premier mari de sa mère. Ayant été informé que les

(1) *Rob. de Mont*, p. 791.

(2) *Les anc. chât. de la Manche* (*Mém. des Antiq.* t. 1, p. 270.) Un autre Hugues de Morville, probablement fils du meurtrier de Thomas, fut un des seigneurs qui restèrent le plus fidèle a Jean-sans-Terre, pendant les dernières années de sa lutte contre Philippe-Auguste.

(3) Math. Paris *Hist. maj.* ad ann 1171.

légats du pape étaient arrivés en Normandie, il s'empressa de quitter l'Irlande, où il se trouvait alors, et de passer la mer (1). Il débarqua à Barfleur quelques jours après Pâques (1172), et se rendit à l'abbaye de Savigny. Une imposante assemblée de prélats, évêques et abbés, l'y attendait (2). Il débattit pied à pied les conditions de sa soumission et de sa pénitence. Ce ne fut qu'après de nombreuses conférences tenues, d'abord à Avranches, puis à Caen, que le concile revint, vers la fête Saint-Michel, à Avranches, et reçut, dans la cathédrale, le serment solennellement prêté, sur les reliques, par le roi, conformément aux articles qui avaient éte arrêtés à Caen (3). Il jura qu'il n'avait ni ordonné, ni voulu le meurtre de l'archevêque; qu'il n'avait pu saisir les *malfaiteurs* (4), et qu'il craignait seulement qu'ils n'eussent été entraînés, dans leur forfait, par l'émotion et le trouble d'âme qu'il n'avait pu dissimuler devant eux (5).

La charte d'absolution qui fut délivrée par les deux légats d'Alexandre III termina la grande affaire religieuse, mais ne fut que le commencement d'une longue série d'événe-

(1) D'après Roger de Hoveden, Henri était en Bretagne en ce moment; mais Robert du Mont dit positivement qu'il était en Irlande (Dom Bessin, *Concilia* etc., p. 84. — *Rob. de Mont.* p. 792.)

(2) Les abbés de Cluny, de Vézelay, etc., firent partie de l'assemblée et séjournèrent au Mont-Saint-Michel (*Rob. de Mont.* loc. sup. cit.)

(3) D. Bessin, *Concilia*, p. 85. — *Rob. du Mont.* p. 792.

(4) Nul n'ignorait cependant que les quatre conjurés s'étaient réfugiés après la consommation de leur crime, dans le château que Hugues de Morville possédait à *Knaresborough* dans l'Yorkshire (Roger de Hoveden, édit. Savile, p. 399. — Mathieu Paris dit que ce château appartenait au roi lui-même (ad ann. 1171).

(5) Dom. Bessin, loc. sup. cit. Ce qui est certain, quoi qu'en rapportent les récits légendaires, c'est qu'ils ne furent nullement inquiétés.

ments qui remplirent des chagrins les plus amers le reste de la vie du roi. Comme deux de ses plus illustres aïeux, il vécut assez longtemps pour voir la révolte se dresser dans son propre foyer et armer, contre lui, ses fils excités par leur mère; assez aussi, pour apprendre que le pouvoir absolu, qui semble dispenser ceux qui l'exercent d'avoir de bonnes mœurs, ne les sauve pas des conséquences que le mépris des lois imposées au commun des hommes entraîne fatalement.

Ennemis acharnés de Thomas Becket, quoiqu'ils fussent ses collègues dans l'épiscopat, les conseillers de Henri II lui avaient persuadé de faire couronner son fils aîné par l'archevêque d'York, et pendant l'exil du primat, afin d'enlever à celui-ci le privilége exclusif de sacrer les rois, qu'il prétendait appartenir au siége de Cantorbéry (1). La cérémonie avait eu lieu avec la plus grande solennité, dans l'église de Westminster, au printemps de 1170; elle eut pour résultat d'inspirer au jeune prince une idée si haute de sa personne, qu'il se considéra, dès ce moment, comme le seul vrai et légitime souverain, et que son père ne fut plus qu'un usurpateur d'un pouvoir qu'il avait abdiqué. Il montrait, ainsi, le profit qu'il avait su tirer de cette éducation fausse qui prépare à gouverner les hommes, en étouffant les qualités propres à s'en faire respecter et aimer.

Une circonstance tout intime, si l'on en croit certains récits, détermina l'explosion des passions haineuses qui fermentaient dans la maison royale, souillée par le mons-

(1) D'après quelques auteurs contemporains, ce fut ce dernier incident qui amena la catastrophe du 30 décembre 1171. — Thomas Becket, à son retour d'exil, avait renouvelé avec éclat ses protestations contre l'atteinte portée à ses prérogatives, et les paroles prononcées par le roi à Bur, avaient été le prétexte bien plus que la cause de l'assassinat. (Voy. ***Petri Blesens.*** oper. épist. 67.)

trueux libertinage de son chef. Henri le Vieux, — c'est ainsi qu'on désignait le roi depuis le couronnement de son fils, — fut soupçonné de poursuivre de ses désirs incestueux la jeune femme de ce dernier (2). Excité par sa mère que ses propres vices ne rendaient pas indulgente pour ceux de son mari, Henri le Jeune quitta furtivement la cour qui voyageait en Anjou, et se réfugia auprès du roi de France, son beau-père. Louis VII saisit avec ardeur cette occasion de reprendre la lutte traditionnelle de la dynastie capétienne contre la dynastie normande. Il eut pour auxiliaire la femme et les trois fils de son ennemi et quelques seigneurs de la Haute-Normandie, dont le nombre s'accrut avec le temps.

(2) Ce qui arriva plus tard avec la fiancée de son second fils Richard permet en cette matière tous les soupçons. (Voy. Hoveden, *Annal.* édit. Savile, p. 674.)

CHAPITRE III.

Henri le Jeune tient une cour plénière à Bur. — Guerre en Bretagne. — Prise de Dol. — Raoul de la Haye. — Réconciliation du roi et de son fils. — Henri le Jeune duc de Normandie. — Sa mort. — Réunion de l'abbaye de Saint-Hélier à l'abbaye de Cherbourg. — Donations dans les Iles aux monastères du Cotentin. — Mort de Henri II.

En 1173, le premier signal de la guerre fut donné. Les classes populaires du Cotentin y restèrent assez indifférentes. Les motifs de la querelle ne les intéressaient pas ; elles trouvaient plus de garantie et plus de sécurité dans le gouvernement ferme de Henri II, que dans les agitations séditieuses d'un fils révolté et d'une aristocratie toujours indocile (1). — D'ailleurs, le roi avait fini par recruter son armée à peu

(1) « Urbium castellorumque *communiones* qui ejus se consilio tue» bantur et virtute. » (*Norman. nova chronica*, p. 12, ap. *Mém. des Ant.* t. XVIII.)

près exclusivement parmi les *Brabançons* et les *Routiers* (1), noms collectifs appliqués aux mercenaires étrangers ou indigènes qui formèrent, dès cette époque, ces *compagnies* dont la royauté française eut tant de peine, plus tard, à se débarrasser.

Henri le Jeune avait, aux fêtes de Noël de l'année précédente, réuni dans le château de Bur tous les évêques, abbés, comtes et barons du pays. Guillaume de Saint-Jean (2), sénéchal de Normandie (3) et Guillaume, fils Hamon, sénéchal de Bretagne, ce dernier accompagnant le nouveau duc, Geoffroi, se trouvèrent à l'assemblée et lui donnèrent un caractère tout-à-fait officiel. C'était la première cour plénière que le roi couronné sans royaume tenait en Normandie (4). Il en profita pour faire reconnaître et proclamer son titre par ceux dont il espérait déjà obtenir l'appui. Son espérance, toutefois, ne fut pas complètement réalisée. Peu de seigneurs du Cotentin suivirent ouvertement son parti. Guillaume de Magneville et Jourdain Tesson, entre autres, refusèrent de s'y rallier; le clergé les imita (5). Nous ne voyons prendre part à la révolte que Raoul, troisième du nom, comte de Chester, héritier des seigneurs d'Avranches, et Raoul de la Haye, le même qui, vingt-cinq ans aupa-

(1) *Brebenzones*,— *Rictarii* (*Rob. de Mont*, p. 794. — *Nicol. Trivet. Chron.* ap. *Spicil.* t. VIII, p. 463.)

(2) Saint-Jean-de-Thomas, sur le bord des grèves du Mont-Saint-Michel, entre Avranches et Granville. (*Anc. châteaux*, etc., ap. *Mém. des Ant.* t. 1827, p 94.)

(3) « *Procurator Normanniæ* (*Rob. de Mont*, p. 792.) Roger de Hovéden, p. 544, emploie ce mot dans le même sens.

(4) C'est dans cette occasion que cent seigneurs portant tous le nom de Guillaume s'assirent à la même table (*Rob. de Mont*, p. 792).

(5) *Norman. nov. chronic.* (ap. *Mém. des Ant.* t. XVIII, p. 12.)

ravant, avait défendu Cherbourg contre Geoffroi d'Anjou (1). L'un et l'autre s'unirent à Raoul de Fougères qui avait soulevé les populations bretonnes de ses domaines, exterminé une bande de Brabançons envoyée pour ravager la contrée, assiégé et brûlé les châteaux de Saint-James et du Teilleul. Les représailles ne se firent pas attendre. De nouvelles troupes, secondées par le peuple de l'Avranchin — *plebe Abrincantinâ*, — arrivèrent et battirent les rebelles. Le roi ayant appris à Rouen qu'un grand nombre de partisans de son fils s'étaient renfermés dans le château de Dol, accourut en personne avec sa célérité habituelle, et acheva leur défaite. Soixante d'entre eux furent faits prisonniers (2).

Raoul de la Haye trouva le moyen de fuir (3); il se jeta dans les bois, et continua la guerre de partisan, sur la frontière du Cotentin, jusqu'au printemps de 1174. A ce moment, il alla rejoindre le comte de Flandre à Wissant; il devait l'accompagner dans l'expédition contre l'Angleterre qui avait été résolue à Paris par les nombreux ennemis de Henri (4). Ce fut lui qui prit le commandement de l'armée après les revers qu'elle subit, et qui la ramena en Flandre, sans être inquiété. Roger de Montbray, fidèle aux traditions de sa famille, avait aussi passé du côté des mécontents (5).

(1) Les complices de Henri le Jeune désignés par Robert du Mont, appartiennent tous au Vexin, au Perche et au pays de Caux : Bernard de la Ferté, Gosselin Crespin, Gilbert de Tillières, Robert de Montfort, Raoul de Fay, etc., etc.; p. 793.

(2) Math. Paris, ad ann. 1173.

(3) Math. Paris (loc. sup cit.) comprend Raoul parmi les prisonniers; mais Robert du Mont, mieux placé pour connaître les détails, adopte l'autre version, p. 791. (Toustain de Billy, MSS. p. 24.)

(4) Math. Paris. ad ann. 1174.

(5) Math. Paris, eod. ann. (t. II, p. 25).

Le roi assailli de toutes parts, avait compris que, malgré les succès obtenus par ses armes, sa situation était grave, et qu'il était urgent de faire à l'opinion populaire le sacrifice de son orgueil. Averti du débarquement des Flamands à Arewell, au mois de juillet, il se rendit à Barfleur, accompagné des deux reines, de ses deux plus jeunes enfants, Jean et Jeanne, et de quelques-uns de ses prisonniers. Il s'embarqua, avec sa suite, sur un certain nombre de vaisseaux réunis à la hâte. Il n'avait avec lui que ses Brabançons ; aucun baron normand n'était venu le rejoindre (1). Le ciel parut se liguer aussi contre lui. Une violente tempête éclata pendant la traversée, et la mer, racontent les chroniqueurs, ne s'apaisa qu'après que l'infortuné monarque eut fait le vœu d'aller prier sur le tombeau du martyr de Cantorbéry. Sa pénitence eut le résultat qu'il en espérait et qu'en attendait l'Église.

La tentative des Flamands échoua ; le roi de France, fatigué des dépenses énormes en hommes et en argent qu'il avait faites, abandonna Henri le Jeune. Au mois d'août 1175, le prince vint à Bur se jeter aux pieds de son père et obtint son pardon (2).

Sept années de calme succédèrent à cette crise violente. Le roi, selon son usage, ordonna la destruction des châteaux que les barons rebelles s'étaient hâtés de fortifier pendant les troubles, sur les confins de la Normandie, et fit occuper par ses troupes ceux qui importaient à la défense du pays. Dans la Presqu'île, cette mesure n'était pas nécessaire ; les principaux châteaux n'ayant pas cessé d'être au pouvoir de

(1) Math. Paris, ad ann. 1174. t. II, p. 21. — *Rob. de Mont*, p. 795. — *Nicol. Trivet. Chronic.* p. 469.

(2) Math. Paris, ad. ann. 1175. D'après Robert du Mont l'entrevue aurait eu lieu à Gisors, p. 796.)

Henri et l'établissement, en 1171, d'une forteresse considérable à Osmonville (1), lui ayant assuré la possession de l'embouchure de la Vire et du passage à gué dont il faisait un si fréquent usage pour sortir du Cotentin, ou retourner à Barfleur.

En 1181, il abandonna à son fils aîné le gouvernement de la Normandie (2). Il le pouvait sans danger. Henri le Jeune, d'un caractère faible et léger, n'avait aucune initiative; sa mère, sa plus dangereuse conseillère, subissait, depuis un an, une dure captivité, et Louis VII, son plus solide appui, venait de mourir (3).

Le nouveau duc ne jouit pas longtemps du pouvoir; il mourut au mois de juin de l'année suivante (1182), au moment où la discorde renaissait entre son père et ses frères. Il n'avait pas vingt-huit ans.

Le vieux roi reprit avec empressement le fardeau qu'il n'avait déposé qu'avec regret. Il eut à s'occuper, vers ce temps, d'une affaire qui intéressait à un haut degré la principale île du Cotentin.

L'abbaye de Saint-Hélier, à Jersey, avait prospéré; elle était riche par les donations nombreuses dont elle avait été l'objet; l'exactitude avec laquelle la règle y était observée pouvait servir d'exemple aux autres maisons de son ordre (4).

Nous avons vu que l'impératrice Mathilde, voulant restaurer l'abbaye de Cherbourg, avait chargé de ce soin Robert, abbé de Saint-Hélier. Deux branches de l'ordre des

(1) « In villa quæ dicitur Amandivilla super Viræ fluvium. » (*Rob. de Mont.* p. 780.)

(2) Math. Paris, ad. ann. 1181.

(3) Philippe-Auguste, âgé de 15 ans, se mit sous la protection du roi d'Angleterre.

(4) *Hist. eccles. de Norm.* t. IV, p. 256.

chanoines de Saint-Augustin se disputaient alors la prééminence, — Saint-Victor de Paris et Aroaise, en Artois. — Saint-Hélier appartenait à cette dernière congrégation ; il était donc tout naturel que son abbé soumît le monastère qui lui était confié à la règle qu'il suivait lui-même. Les *Victorins* qui, déjà, à l'autre extrémité de la Normandie, dans l'abbaye de Notre-Dame d'Eu, avaient réussi à se substituer à leurs concurrents, les virent avec mécontentement s'établir dans une nouvelle maison. Ils parvinrent, par des moyens dont l'histoire n'a pas livré le secret, à faire donner, pour successeur à Robert, un abbé qui leur appartenait. Cet abbé se nommait Jonas. Il ne tarda pas à sentir les difficultés de la situation. Les chanoines l'avaient accueilli avec défiance, et Cherbourg lui sembla une terre d'exil. Il se plaignit amèrement de la tristesse de ce séjour, du sol stérile, de la mer orageuse, du caractère dissimulé des habitants, de la pauvreté du monastère, de l'indocilité de ses administrés et, enfin, du souverain dont la faveur même était à redouter (1). L'archevêque de Rouen, Rotrou, informé de ces réclamations, y fit droit, en chargeant, une seconde fois, l'abbé de Saint-Hélier, Benjamin, de la direction de l'abbaye, dont un homme atteint de nostalgie avait seul pu tracer un tableau aussi sombre. La pensée de réunir les deux maisons vint, dès lors, à l'esprit du prélat ; l'impératrice Mathilde et Henri II s'y associèrent. Et, comme ils avaient une prédilection particulière pour celle qu'ils avaient réorganisée et, pour ainsi dire fondée, ils lui sacrifièrent l'autre. La mort de l'abbé Benjamin étant survenue, l'archevêque envoya, à sa place, son propre chapelain, Richard Martin, qui était chanoine de Saint-Victor, et qui soumit

(1) Cette dernière phrase était évidemment une allusion à la mort de Thomas Becket. La lettre de Jonas a été insérée par les Bénédictins dans le *Gall. Christ*, t. XI, p. 941.

définitivement les deux abbayes à la règle de cette congrégation.

Les moines de Saint-Hélier résistèrent de toutes leurs forces à cette expropriation de leurs biens et de leur filiation religieuse. Ils étaient trois fois plus riches, en Normandie et en Angleterre, que leurs frères de Cherbourg, et leur présence était, pour Jersey, un élément de vie et de prospérité. Tout fut inutile; il fallut se résigner. Une charte de Henri II intervint en 1184 (1), et prononça la réunion, en la fondant sur ce double motif que chacune des maisons ne pouvait suffire séparément à son entretien, et que le principal siége de la congrégation serait mieux placé à Cherbourg que dans un lieu retiré et isolé par la mer. L'observance de Saint-Victor de Paris fut imposée. Cinq moines, au moins, durent résider à Jersey.

L'abbaye de Saint-Hélier ne fut plus désormais que le prieuré de l'Islet, tandis que son heureuse rivale, qui s'enrichissait à ses dépens (2), recevait de nouvelles faveurs.

(1) *Robert. de Mont*, ad an. 1184. C'est à cette année que s'arrête la précieuse chronique de l'abbé du Mont-St-Michel qui mourut en 1186; elle fut continuée jusqu'en 1210 et a été imprimée dans l'*Hist. Christ.* de Laurent de la Barre (in-folio 1583, p. 476). — La meilleure édition de Robert du Mont est celle de Bethmann dans la collection de Pertz; la *Société de l'histoire de Normandie*, récemment fondée à Rouen, en va publier une nouvelle, sous la direction de M. L. Delisle.

(2) Pièces just. n° 36. Les bulles d'Alexandre III et d'Urbain IV (22 mai 1187), confirmant la réunion des deux abbayes, énumèrent les possessions de celle de Jersey, qui comprenaient : l'église de Saint-Hélier et ses appartenances, l'église de Sainte-Trinité, avec les moulins de la ville, la moute et le service des hommes, le marais de Saint-Hélier, les moulins de la falaise, la *croute* de Crapoudoit — *cultura de Caproducto*, — la charruée de Jourdain de Barneville avec le moulin, le *chastelet* de rère Ascher, l'île de Herm et son église; — en Normandie : le prieuré de la Taille, avec la *cellule* et la chapelle, l'église Saint-Paul, à Pierreville, les

Osbert de la Heuze, le connétable de Cherbourg, y fit construire des bâtiments importants, lui donna trente-deux marcs d'or, cent livres de monnaie du Mans, cinquante marcs de vaisselle et de vases d'argent, et finit par y mourir sous l'habit monastique.

Cette mesure fâcheuse, qui resta sans compensation, montrait combien le gouvernement ducal négligeait, au point de vue politique, les îles du Cotentin, et quel rôle effacé leur était réservé, si les circonstances ne leur avaient pas, en les séparant de la Normandie continentale, créé une individualité et une histoire. Cette remarque explique la facilité avec laquelle leurs habitants accueillirent l'événement qui donna à leur pays une indépendance inespérée, et la résistance qu'ils opposèrent à toutes les attaques entreprises pour la leur enlever. Leur histoire, en effet, ainsi qu'on l'a vu, depuis que l'Église catholique s'y était établie, n'est guère que l'énumération des donations pieuses qui en avaient partagé les revenus fonciers aux divers monastères de la Basse-Normandie et, en particulier, du Cotentin.

églises de Sainte-Marie-du-Bois et du Rosel et la terre achetée auprès du châtelet de la Taille; — en Angleterre : la ville et l'église de Hag et les églises de Hustone, de Rechborne et de Blotendone; — en Ecosse : l'église Saint-Cubert-d'Alisth avec toutes ses appartenances. — (*Inventaire-sommaire des Arch. dép. de la Manche*, par M. Dubosc, archiviste, — série H, numéros 1974 et 1975.) On nous permettra de signaler ici cette publication, qui rappelle les *Calendars of state papers*, édités à Londres, par le *Public record office*, comme une des plus remarquables, à tous les points de vue, qui ait paru dans les départements. — Tous ceux qui connaissent l'auteur ne s'en étonneront pas; ils souhaiteront seulement que ce travail soit pris pour modèle partout où il y a des archives précieuses à tirer de l'oubli.

(1) *Rob. de Mont.* ap. *Historia christ.* de Robert de La Barre, p. 476, verso.

Henri II, à l'époque où il fit procéder au récensement général des terres du duché (1), délivra des chartes de confirmation aux abbayes qui en réclamèrent.

En 1170, il était constaté que Saint-Sauveur possédait à Jersey : l'église de Saint-Brelade (2), le cinquième de la dîme et les terres qui en dépendaient ; l'église de Saint-Pierre du Désert, avec la moitié de la dîme et les aumônes ; dans la même paroisse, une terre d'une *carruée* donnée par Simon de la Haye et une autre terre donnée par le prêtre Ranulphe ou Renouf, l'église de Saint-Hélier avec la moitié de la dîme, etc. ; l'église Saint-Clément, avec le cinquième de la dîme, etc. ; et dans la même paroisse, du don de Guillaume des Hasnière, un minot de froment, l'église de Saint-Jean des Chênes, avec la chapelle de Bonne-Nuit, et les terres dépendant des dites églises et chapelle ; dans la même paroisse, une terre d'une carruée aumônée par Eudes de Sottevast ; et, enfin, dans les autres paroisses, la sixième partie des gerbes. Cette charte fut souscrite à Cherbourg, par Richard, évêque de Coutances, Jourdain Tesson, Guillaume de Vernon, Richard de la Haye, Enjuger de Bohon et Osbert de la Heuze, ce dernier gouverneur ou bailli du Cotentin (3).

En 1180, la veuve de Jourdain Tesson, dame de Saint-Sauveur, confirma les moines de ce lieu, dans la donation que leur avait faite Robert Bouteiller, de la terre de la

(1) *Rob. de Mont. Append.* p. 791.

(2) Saint-Brelade avait été donné antérieurement par Edouard ou Edgar de Magneville (Voy. pièces justif. n° 37.)

(3) Pièces justificatives de l'*Hist. des Sires de Saint-Sauveur*, p. 74. Henri II était revenu en Normandie, au mois d'août de cette année 1170, après avoir fait couronner son fils aîné à Westminster. (*Rob. de Mont.* ad h. an.)

Vieille-Grange à Guernesey (1) ; ils reçurent aussi de Richard Wait ou Wace, les revenus dépendant de son fief que son vavasseur, Guillaume Soen, leur avait précédemment aumônés dans la paroisse Saint-Jean des Chênes. Ces revenus s'élevaient à deux sous et demi, monnaie d'Anjou (2).

Les évêques de Coutances possédaient aussi des dîmes dans les Iles. Guillaume de Tournebu afferma, vers ce temps, celles qu'il percevait sur les paroisses de Saint-Sauveur, de Sainte-Trinité et de Saint-Martin-le-Vieux, à Jersey, à l'archidiacre du Val-de-Vire, Richard de Polet, à Renouf, clerc de ce dernier et à Robert Fleury, prêtre (3). Les archidiacres menaient, alors, si grand train dans leurs tournées, que les pauvres curés se plaignirent de la charge écrasante que leur imposaient les domestiques et les chevaux de ces hauts dignitaires. L'évêque voulut, sans doute, en augmentant leurs revenus, les empêcher d'abuser de l'hospitalité qu'ils recevaient dans les presbytères. Mais cette mesure ne remédia pas au mal ; car ce même évêque, dans un concile tenu à Rouen en 1189, provoqua un arrêté qui autorisait les curés à se concerter entre eux, pour faire face, en commun, aux dépenses de ce genre, ou à donner chacun trois sous d'Anjou à l'archidiacre qui les visitait (4).

L'abbaye de Lessay obtint de Jourdain de Barneville, en 1173, la confirmation du don d'un *homme* (5) nommé *Base*,

(1) Pièces justif. de l'*Hist. des Sires de Saint-Sauveur*, p. 79.

(2) Pièces justif. infrà n° 13.

(3) Pièces justif. n° 38.

(4) *Hist. des év. de Coutances*, p. 160. — Dom Bessin, p. 96, art. XII.

(5) Cette expression n'indique pas un serf ; il n'y en eut plus dès le XI[e] siècle, mais un paysan cultivateur, un vassal, bordier ou hôte (Gloss. de Duc. his verbis.)

habitant Jersey et dont la redevance s'élevait à trois quartiers de froment (1).

Enfin, Renauld de Carteret concéda au Mont-Saint-Michel, en 1185, le patronage de l'église de Saint-Ouen (2).

Cette progression de la richesse ecclésiastique, dont nous n'indiquons ici que quelques éléments de détail (3), coïncidait avec les préparatifs de la troisième Croisade, entreprise pour reconquérir Jérusalem tombée au pouvoir de l'aventurier kurde Saladin (1187). Henri II et le roi de France ne se décidèrent pas d'abord à prendre la Croix; ils avaient assez de besogne chez eux; mais un grand nombre de seigneurs s'engagèrent avant même que l'on connût en Europe toute l'étendue du désastre que les chrétiens avaient subi. En 1188, cependant, les deux rois durent obéir à l'entraînement général et prononcer le serment des Croisés (4); ce qui ne les empêcha pas de recommencer la guerre, avec une ardeur nouvelle, et de ravager mutuellement leurs états.

Richard, selon les traditions de sa race, se ligua contre son père, et partagea avec son ennemi, le triste honneur de faire subir au vieux roi sa dernière défaite, — défaite à laquelle il ne put survivre.

Henri II mourut à Chinon, le 6 juillet 1189, en mau-

(1) Pieces justif. n° 35.

(2) Pièces justif. n° 31.

(3) Pendant les vingt dernières années du XII[e] siecle, 15 abbayes et un grand nombre de prieurés furent fondés en Normandie. — Un nouvel ordre monastique, celui des Chartreux, s'introduisit dans la province voisine. Rotrou, comte du Perche, fonda, en 1180, dans sa forêt de Réno, un couvent de moines de Saint-Bruno. Au moment où nous écrivons ces lignes, les Chartreux de Grenoble ont acheté les ruines et le domaine qui les entoure, et vont restaurer l'ancien monastère.

(4) Math. Paris, ad ann. 1186, 1187 et 1188.

dissant, disent les chroniqueurs, le jour où il était né et en maudissant ses fils (3). Il avait soixante ans et régnait en Normandie depuis trente-neuf. Son corps fut traité comme l'avait été celui de son aïeul Guillaume-le-Conquérant. Ses serviteurs le dépouillèrent et le laissèrent nu, après avoir volé ce qu'il y avait de précieux dans la chambre où il gisait. On eut peine à trouver quelqu'un pour l'ensevelir et des chevaux pour le transporter à Fontevrault. Les Anglo-saxons virent dans cette mort, précédée de celle de tant de princes de la même famille, victimes de catastrophes si diverses, un châtiment du ciel contre d'impitoyables oppresseurs, une expiation des longues misères souffertes par un peuple tout entier. La Normandie aussi paya chèrement la gloire de ses conquêtes. La date de 1189, date qui, involontairement, rappelle un autre souvenir, commence l'ère rapide que devait clore la chute de sa nationalité.

(1) Math. Paris, ad ann (t. II, p. 111.)

CHAPITRE IV.

Richard proclamé duc de Normandie et roi d'Angleterre. — Son frère Jean, comte de Mortain, et, à ce titre, chef du Cotentin. — Richard part pour la Croisade — Barons du Cotentin qui l'accompagnent. — Jean conspire en Angleterre et avec Philippe-Auguste. — Retour de Richard. — Les baillis dans le Cotentin. — Donation du *lieu* de Saint-Magloire, dans l'île de Serk, au monastère de Montebourg. — Mort de Richard.

A peine Henri II était-il descendu dans le tombeau, où ses restes reposent encore, que l'héritier de son vaste empire, Richard, accourut à Rouen, se fit proclamer duc par les évêques, comtes, barons et chevaliers de Normandie, et arriva dans le Cotentin. Il s'arrêta au château de Brix; le 14 août, il s'embarqua à Barfleur; le lendemain, il touchait le sol anglais à Portsmouth; et, le 3 septembre, il était couronné dans l'église de Westminster, avec le cérémonial

imité du Bas-Empire., et avec le massacre des Juifs, pour réjouissances (1).

Il confirma son frère Jean, surnommé *Sans-Terre*, dans les immenses domaines que le roi défunt lui avait donnés en Angleterre, en Irlande et en Normandie. Jean était depuis son âge de huit ans (1175), comte de Mortain. Ce titre, on le sait, le rendait chef du Cotentin (2).

Quel que fût ce chef, le Cotentin ne pouvait manquer d'être mal administré, car les deux frères réunissaient l'un et l'autre tous les défauts des princes de leur famille, sans en avoir les qualités. Chez l'aîné, on retrouvait l'insatiable rapacité, la luxure effrénée et l'orgueil démesuré de son père, joints à une témérité aventureuse et fanfaronne que l'on décorait du nom de chevaleresque, et qui dissimulait, à peine, l'incapacité politique la plus absolue et l'imprévoyance la plus folle. Malgré cela, il eut des panégyristes, et son nom, aujourd'hui encore, est entouré d'une sorte de popularité légendaire. Il est le type et le héros de la chevalerie. Un chroniqueur contemporain, Richard, chanoine de Sainte-Trinité de Londres, le compare à Hector, à Achille, à Titus, à Nestor et à Ulysse, pour le courage, la générosité, la bienfaisance, l'éloquence et la sagesse; — l'auteur eût pu ajouter, — à un troubadour, pour la verve poétique (3). Il eut, au point de vue féodal, un seul mérite, celui d'être le dernier rempart de l'indépendance des grands vassaux contre les agrandissements de

(1) Math. Paris, ad ann. 1189. — *Chron. Nicol. Trivet*. p. 498. — *Anc. chât.* (ap. *Mém. des Ant.* t. 1, p. 237.)

(2) Math. Paris, loc. sup. cit. (t. II, p. 116). *Anc. chât.* (1827-1828, p. 182.)

(3) *Chronic. Nicol. Triv.* p. 498.

la monarchie française. Il fut, selon l'expression de Mably, « le tribun des fiefs en France (1). »

Quant à Jean son frère, le dernier né de Henri II, il dépassa tous les siens par le nombre et la bassesse de ses vices. Il est, peut-être, le seul prince qui n'ait pas trouvé de louangeur; et, pour quiconque a mesuré la profondeur de la servilité humaine, ceci vaut un portrait.

Le départ presque immédiat de Richard pour la Palestine laissa la Normandie sans gouvernement, à la merci des seigneurs, barons et justiciers, qui s'efforcèrent, par leurs exactions, de combler les vides que l'expédition nouvelle avait faits dans leurs fortunes. Le roi leur avait donné l'exemple. Il avait trafiqué de tout, et mis aux enchères : comtés, vicomtés, évêchés, bénéfices, châteaux, villages, forêts et jusqu'à la dignité de grand justicier d'Angleterre (2).

Richard, suivant l'habitude fréquente qu'en avait son père, vint passer les fêtes de Noël 1190, au château de Bur. Il y tint une cour plénière avec les barons du pays, dont un grand nombre avait pris la Croix (3). Nous n'avons pas, ou plutôt, nous ne connaissons pas de liste complète de ces derniers. Parmi ceux du Cotentin, nous voyons Bertran de Verdun, qui assista à la prise de Saint-Jean-d'Acre (4), Néel de Montbray, qui mourut

(1) *Observ. sur l'Hist. de France*, liv. III, chap. VI. Un historien local, auteur d'un volume intitulé : *Discours sur le pays compris dans le département de la Manche*, etc., et imprimé à Caen, chez Poisson, en 1825, — appelle Richard *un ange armé de la milice céleste*, p. 207. L'ouvrage entier est écrit dans cet esprit et nous montre ce qu'était la critique historique à une époque encore si rapprochée de nous.

(2) Math. Paris, t. II, p. 126.

(3) Math. Paris, t. II, p. 133.

(4) *Anc. chât. du dép. de la Manche* (*Mém. des Ant.* an. 1827, p. 171.)

en Palestine (1), Guillaume de Préaux, qui sauva la vie du roi, dans une embuscade que les Sarrasins lui avaient tendue (2), Guillaume Sylvain, l'un des justiciers de la flotte (3), Richard du Hommet, Vigan de Cherbourg et Robert de la Londe (4). Le vicomte de Saint-Sauveur, Raoul Tesson, s'était croisé en 1188, en même temps que Henri II, ainsi que nous l'apprenons par une charte portant cette date ; on ignore s'il accomplit son vœu (5).

Nous ignorons également dans quelle proportion les ports du Cotentin contribuèrent à la formation de la flotte de cent huit vaisseaux qui partirent des côtes d'Angleterre, chargés d'armes et de provisions de toutes sortes et se dirigèrent, en luttant contre les tempêtes, vers Marseille où le roi les avait attendus en vain avec son armée (6). Ce qui est certain, c'est qu'une des divisions de cette flotte avait été armée en Normandie (7).

Pendant que Richard faisait la guerre aux Sarrasins, on sait avec quels procédés et avec quel succès, l'Angleterre était pillée par son chancelier, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, et la Normandie abandonnée. Jean ne s'occupait guère de son comté du Cotentin. Il lui semblait de peu d'importance en comparaison de ce qu'il convoitait et des immenses domaines qu'il possédait, soit personnellement,

(1) *Anc. chât.* etc, ad an. 1829, p. 199. Math. Paris, cite parmi les seigneurs étrangers au Cotentin, Raoul de Fougères, le comte du Perche et de Ferrières qui furent tués devant Saint-Jean-d'Acre. — ***Hist. des sires de Saint-Sauveur***, p. 81 des pièces justif.

(2) *Chronic. Nic. Triv.*, p. 511.

(3) Math. Paris, t II, p. 142 et 149.

(4) *Hist. de Norm.* de Masseville, t. II, p. 103.

(5) *Chron. Nic. Triv.* p. 499 et 501. — Math. Paris, t. II, p. 147 et 149.

(6) La flotte ne rejoignit l'armée qu'à Messine.

(7) Math. Paris, t. II, p. 142.

soit au nom de sa femme Hawise, héritière de l'opulente maison de Glocester (1). Il se mit donc à conspirer contre l'évêque ; et comme il y était aidé par la haine générale que toutes les classes portaient au chancelier, il parvint, en 1191, à le faire excommunier par les évêques réunis à Reading sous la présidence des archevêques de Rouen et d'York, et à s'emparer du pouvoir et de l'argent déposé à l'Échiquier, tout en jurant fidélité au roi absent (2). Son administration, dans le Cotentin, a donc laissé peu de traces. Nous ne pouvons signaler, pour cette période, qu'une charte de 1192, portant concession à l'abbaye de Blanchelande, avec confirmation par l'évêque de Coutances, Guillaume de Tournebu, de l'église de Saint-Laurent de Jersey (3).

La captivité de Richard, connue vers la fin de cette même année, encouragea les projets d'usurpation de Jean, jusque là dissimulés sous les apparences du dévouement ; il tenta de se faire couronner ; mais il rencontra une si forte opposition, qu'il dut chercher hors de l'Angleterre le moyen de réussir (4). Il se rendit sur le continent, et s'entendit avec Philippe-Auguste, qui, sans retard, entra en Normandie, occupa le Vexin et le pays de Caux, et prit la ville d'Evreux, qu'il remit à la garde de son complice. — (1193).

Malheureusement pour les deux alliés, la reine Aliénor et l'archevêque de Rouen avaient réussi, en épuisant le royaume et le duché, à recueillir la somme considérable

(1) Son apanage seul comprenait en Angleterre : les comtés de Cornwall, Sommerset, Dorset, Lancaster et Nottingham. — Par sa femme, il était, en Normandie, seigneur d'Evrecy et de Torigny.

(2) *Chronic. Nic. Trivetii*, p. 314.

(3) *Joh. Columbi opuscula varia*, p. 551 (édit. 1668.)

(4) *Spelman. codex* p. 323, (ap. *Anciennes lois*, etc., par Houard, t. II).

exigée par l'empereur d'Allemagne pour la rançon de Richard (1). Le roi, délivré de sa longue détention, arriva à Sandwich le 17 mars 1194 (2). Dès le mois de mai, il passa la mer avec cent gros vaisseaux et débarqua à Barfleur (3). Son frère l'y attendait, et confessa sa trahison. Richard lui pardonna; il ne lui rendit, cependant, son comté de Mortain et ses comtés d'Angleterre que dans le courant de l'année suivante. L'odieux massacre de la garnison française d'Evreux fut, probablement, considéré comme un gage suffisant de son retour à la fidélité.

La guerre recommença, en 1196, après une courte trève; elle sévit dans la Haute-Normandie, le Beauvaisis et le midi de la France, et remplit de ses incidents confus les dernières années du règne de Richard.

Le Cotentin, pendant ce temps, resta dans un état, sinon de prospérité, au moins de calme qu'aucun événement ne paraît avoir troublé. Son chef guerroyait en France, en compagnie des routiers provençaux, engagés au service du roi son frère; — dignes associés de tels princes qui se faisaient un jeu du meurtre, du pillage et de l'incendie (4).

Nous retrouvons en 1195 et 1198 quelques-uns des baillis dont les noms étaient déjà mentionnés dans les rôles de l'Échiquier de 1180. Guillaume de Saint-Jean et Guillaume

(1) Cette somme d'après Math. Paris (t. II, p. 209), s'élevait à 180,000 marcs d'argent, poids de Cologne. Le clergé normand fournit à lui seul 30,000 marcs (à peu près 1,650,000 francs de notre monnaie). Les auteurs ne son pas d'accord sur le chiffre de la rançon; Nic. Trivet le porte à 200,000 marcs (p. 525). L'impôt perçu fut du quart du revenu (*Spelman codex*, p. 324.)

(2) *Nic. Trivet. chron.* p. 526.

(3) Rog. de Hoveden, p. 421 (édit. *Savile*.)

(4) Math. Paris nous donne les noms des chefs de ces bandes qui se signalèrent par leurs cruautés; c'étaient *Markade, Alguès* et *Lupescar*. t. (II, p. 245.)

du Pont représentent toujours les baillie et vicomté de Coutances (1).

Guernesey a, pour administrateur de sa ferme, Robert de Sainte-Mère-Église, qui rend compte, en même temps, des terres d'Empète-Raie et du Marais-d'Orgueil, et de l'*Esperquerie*, ou ferme de la pêche (2), que le comte de Mortain, seigneur des Iles, avait concédée à Vital de Willes.

Le bailli du Cotentin n'était plus Osbert de la Heuze, qui était mort depuis dix ans; le titulaire était alors Robert de Trégoz qui avait succédé à Guillaume du Hommet et à Guillaume Paisnel (3). Deux autres comptables, Godefroid Sirehome et Thomas de Brikeville, figurent dans ces mêmes rôles pour certains droits et revenus du même baillage (4).

Les donations pieuses, autre symptôme, devenaient moins fréquentes. Les abbayes du Cotentin ne virent plus leurs richesses s'accroître; trop heureuses quand elles les conservaient intactes. Quelques prieurés destinés à recevoir deux ou trois moines furent, à peu près, les seules manifestations de la générosité des seigneurs de la fin du XII[e] siècle (5).

(1) *Mag. rot.* p. 67 et 69.

(2) *Esperkeria*, — terme tout spécial employé dans les Iles, au moyen-âge, pour désigner le droit de pêche. — On lui donne pour étymologie les *perches* sur lesquelles on plaçait le poisson, afin de le sécher.

(3) *Mémoire sur les baillis du Cotentin*, par M. L. Delisle, ap *Mém. des Antiq.* t. XIX, p. 66. — Voy. le t. XVI des mêmes mémoires, p. 70 et passim.

(4) *Grands rôles*, publiés dans le t. XVI des *Mém. des Antiq.* p. 44. Cette nouvelle publication reproduit les rôles de l'édit. de 1845, mais donne des textes plus complets. Ainsi, dans le rôle relatif à Guernesey, les mots *per Cartam regis* ont été remplacés par *Comit. Moreton*, variante qui indique que Jean, en sa qualité de comte de Mortain, avait la seigneurie des Iles.

(5) Le prieuré de la Bloutière fondé, en 1199, par Richard de Rollos et

L'abbaye de Montebourg obtint, cependant, la confirmation d'une libéralité de ce genre, qui lui avait été faite quelques années auparavant, et qui nous offre un intérêt tout spécial.

Nous avons vu, dans le premier livre de cette Etude, comment, au VI[e] siècle, les colonies monastiques s'étaient établies sur l'archipel normand et en avaient occupé les plus petites îles, et comment, parmi ces dernières, Serk avait été choisie par saint Magloire, pour y fonder un monastère (1).

Depuis cette époque éloignée, les incursions des pirates, les guerres du continent, les changements divers que le temps amène dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, avaient fait disparaître le monastère; mais n'en avaient effacé ni la mémoire, ni les traces. L'île avait toujours conservé un certain nombre d'habitants, qui en cultivaient le sol très-fertile, et en tiraient des produits plus que suffisants pour leurs besoins. Des travaux relativement importants avaient été exécutés, sous la direction de saint Magloire ou de ses successeurs, autour de leur établissement. Dans le *Clos* du couvent, s'élevaient la chapelle et les bâtiments d'habitation. Un ruisseau coulait non loin de là ; on en avait amassé les eaux dans un étang, et, à l'aide d'écluses, on les avait amenées sur la roue d'un moulin. Six siècles avaient fait des ruines de tout cela ; toutefois, ces ruines existaient et rappelaient au seigneur féodal qui les possédait au XII[e] siècle, leur destination première. Ce seigneur était de la puissante famille de Vernon qui avait succédé aux Reviers, et dont la suzeraineté s'étendait aussi sur l'île de Wight et sur des fiefs considérables dans les comtés de Devon et de

celui de Serk furent les seuls établis à cette époque dans le Cotentin.

(1) Sup. p. 54 et suiv.

Dorset en Angleterre. L'un d'eux, Guillaume, père du comte actuel, avait été, après le seigneur du château des Biars, Avenel, dont il avait épousé l'héritière, sénéchal du comté de Mortain (1).

Par une charte de 1196 (2), souscrite dans l'île de Serk même, Richard de Vernon, assisté de Pierre d'Orglandes, son parent (3), et de Richard d'Ozouville, confirma aux moines de Montebourg le *lieu de Saint-Magloire* qui comprenait le clos tout entier du couvent, l'emplacement où s'élevait le moulin, au temps du saint, et les écluses. La chapelle était desservie par un seul moine auquel le prévôt, ou *obschar* (4), devait remettre, chaque année, à la fête Saint-Christophe, trente sols, monnaie d'Anjou, à prendre sur les quatre-vingts livres de revenu que le donateur possédait dans l'île, dix sols pour le luminaire de Saint-Eustache et, en outre, la paille ou étrain — *stramen* — de blé ou d'avoine nécessaire pour le chauffage du religieux (5).

Cette charte n'était que la reproduction d'une charte antérieure, dont la date n'est pas mentionnée, ainsi que cela arrive fréquemment dans les documents des XIe et XIIe siècles, et qui était délivrée à l'abbaye de Montebourg par Guillaume de Vernon (6). L'acte primitif est, sur certains

(1) MSS. de M. de Gerville. — *Les anc. chât.* etc. (année 1827 des *Mém. des Antiq.* p. 158.) Avant 1150, la charge de sénéchal appartenait aux de la Haye.

(2) Pièces justif. n° 39.

(3) Au XIIe siècle, les Vernon étaient seigneurs d'Orglandes. — *Anc. chât.* (année 1824, *Mém. des Antiq.* p. 303.)

(4) L'*obschar* était l'homme chargé de porter les récoltes dans les granges du seigneur. — (Gloss. de Duc, h. verb.)

(5) Il semble résulter de ce détail que l'usage du varech comme combustible n'existait pas encore dans les Iles.

(6) Nous avons vu ce nom au bas de la charte de 1170 citée ci-dessus.

points, plus explicite que celui qui le confirme. Ainsi, il en ressort : d'une part, que le prieuré comprenait, non-seulement le clos et la chapelle de Saint-Magloire, mais aussi les *hôtes* qui y demeuraient, deux acres de terre situés en dehors du clos, enfin, le droit de pâturage sur toute l'étendue de l'île; et, d'autre part, que le moulin dont il est question, était complètement ruiné, puisque les donataires sont autorisés à le construire où ils le jugeront convenable jusqu'au bord de la mer. — « *Sedem molendini quod fuit sancti Maglorii ubi* » *illud ponere voluerunt super aquam usque ad mare* (1).

Robert de Barneville, qui se fit moine à Montebourg, ajouta aux libéralités qui précèdent vingt sols à prendre sur les cent que lui payait annuellement la famille de Vernon dans la même île — *in Serco insula in feudum*, — et une saline à *Bévelande* sur les Veys (2).

C'est, à coup sûr, une chose digne de remarque que cette vitalité des souvenirs laissés par les premiers établissements chrétiens; elle se ranime après un intervalle de temps de près de six siècles, et donne à un simple îlot une individualité qui permettrait d'écrire son histoire. Nous retrouverons plus d'une fois encore la petite île de Serk ; elle jouera aussi son rôle au milieu des événements que nous raconterons dans la seconde partie de cette Étude, et qui sont, en général, peu connus, quoiqu'ils se rattachent aux efforts que fit la France pour reconquérir les dernières épaves de la nationalité normande.

Le 5 avril 1199, Richard-Cœur-de-Lion mourut dans le

(1) Pièces justificatives, numéro 40.

(2) Pièces justif. numéro 41. Cette pièce et les deux précédentes ont été insérées par extrait dans une petite brochure de M. de Gerville, intitulée . *Recherches sur les Iles du Cotentin en général, etc.* Valognes, 1846.

château de Chaluz (1), à la suite d'une blessure qu'il avait reçue douze jours plus tôt, en assiégeant cette forteresse, et que ses excès d'incontinence rendirent incurable. Sa mort était digne de sa vie. Les poètes la célébrèrent néanmoins; l'un d'eux, Godefroi de Winsalf, en accusa Vénus :

O Veneris lacrymosa dies, ô sidus amarum;
Illa dies tua nox fuit, et Venus illa venenum (2).

Ce prince eût été, malgré son surnom sonore, qui, après tout, ne lui donnait que les vertus d'une bête fauve, le plus médiocre des ducs de Normandie, si le comte du Cotentin, l'un de ces hommes nés pour perdre les empires, ne lui eût succédé.

(1) Math. Paris, t. II, p. 301.
(2) *Chronic. Nicol. Trivet.* p. 533.

CHAPITRE V.

Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie. — Pierre de Préaux, seigneur des Iles. — Charte de donation. — Les Escrehou donnés à l'abbaye du Val-Richer. — Divorce et second mariage de Jean. — Son séjour dans le Cotentin — Sa visite au château de Trégoz.

Pendant son séjour en Sicile, Richard avait désigné comme son héritier légitime, dans le cas où il mourrait sans enfants, son neveu Arthur, fils de Geoffroy et de Constance de Bretagne, et arrêté, en projet, le mariage de ce jeune prince avec la fille de Tancrède (1). A son retour de la Croisade, il avait persisté dans cette résolution (2);

(1) Math. Paris, ad. ann. 1190, t. II, p. 146.

(2) En 1196, il avait appelé sa belle-sœur à Poitiers afin de régler cette affaire. (*Anc. chât. de la Manche*, ann. 1827 des *Mém. des Antiq.* p. 123.)

mais à sa mort, il se trouva que, par un testament, il léguait à Jean-sans-Terre, sa couronne et toutes ses possessions. On crut que ce changement avait été inspiré par la reine Aliénor, qui voulait favoriser son fils au détriment de son petit-fils, dont elle détestait la mère; les soupçons allèrent même plus loin; on parla de supposition de testament (1).

Quoi qu'il en soit, Jean-sans-Terre était dans le Cotentin, à Carentan (2), lorsqu'il apprit la mort de son frère. Il se hâta de courir à Chinon, de mettre la main sur le trésor royal, et d'acheter, avec une partie de l'argent qu'il contenait, les dévouements des gens de la cour et des routiers qui formaient alors, autour des monarques normands, une sorte de garde prétorienne (3). Au mois de juin (1199), il passa en Angleterre, lorsque ses partisans y eurent préparé, à l'aide du même procédé, le terrain politique. Il fut sacré à Londres par l'archevêque de Cantorbéry. Ce prélat, dans son allocution solennelle, et avec une hardiesse étrange, proclama que « nul prince, en ce monde, ne tenait sa couronne que » de la volonté du peuple, et jamais de son droit héréditaire (4). » La pensée intime de l'aristocratie anglaise se

(1) *Chron. Nic. Triv.* p. 635.

(2) *Rymeri fœder.* t. I, p. 36.

(3) Math. Paris, t. II, p. 503. Markade, le principal chef de ces bandes, fit, malgré la volonté dernière de Richard, écorcher vif le soldat qui avait blessé le roi. En 1199, ce même Markade assiégea Angers et traita la ville comme l'auraient fait les premiers Normands. (Math. Paris, hoc. ann.)

(4) Math. Paris, t. II, p. 306. Cette hardiesse paraît moins extraordinaire quand on connaît les principaux *sermonnaires* du XIII[e] siècle, comme Elinand, Etienne de Bourbon, Jacques de Vitry, etc.; ce dernier alla jusqu'à poser en principe « qu'il n'y a pas de sûreté pour un monarque, « du moment que personne n'est en sûreté contre lui !... » (*La Chaire française au moyen-âge,* par M. A. Lecoq de la Marche.)

révélait dans ces paroles. Elles étaient comme le prélude de la *grande charte*. Le nouveau roi en eut le pressentiment ; aussi préféra-t-il, tant qu'il n'en fut pas chassé, ses châteaux de Normandie et, en particulier, du Cotentin, à ses palais d'Angleterre.

Quelques jours après son couronnement, il revint dans le duché (1) ; il y trouva un grand nombre de Brabançons disposés à lui louer leurs services. Il en avait besoin. Philippe-Auguste ne cherchait qu'un prétexte pour envahir la Normandie. L'incapacité de son adversaire et le mépris qui l'entourait étaient déjà de puissants auxiliaires ; il y ajouta un prétendant, le jeune Arthur de Bretagne qu'il arma chevalier le 16 août, et dont il reçut l'hommage pour la Normandie, la Bretagne, la Touraine, le Maine, le Poitou et l'Anjou, quoiqu'il n'eût que quatorze ans (2).

Au mois de décembre, Jean était à Cherbourg, dans le château royal. Il prit envers les barons du Cotentin des engagements analogues à ceux qui lui avaient valu le concours des seigneurs d'Angleterre (3), et alla, au mois de janvier suivant (1200), attendre le roi de France à la Roche-d'Orival (4), où furent posées les bases d'un arrangement. La principale fut le mariage de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, avec Blanche de Castille, nièce de Jean, qui devait apporter en dot la ville et le comté d'Evreux. C'était, on le

(1) Vers la fête Saint-Jean-Baptiste. (id. p. 309).

(2) *Itinéraire de Jean-Sans-Terre*, copié sur les rôles de la Tour de Londres et inséré dans le t. XXII de l'*Archæologia* (1828).

(3) Math. Paris, t. II, p. 504.

(4) Math. Paris ne précise pas le lieu de l'entrevue ; elle eut lieu, d'après lui, entre les châteaux de Boutavent, qui était sur les bords de la Seine, où est aujourd'hui Portmort et Gaillon. La Roche d'Orival se trouve dans le canton d'Elbeuf.

voit, un premier pas vers l'occupation de la Normandie par la royauté française (1).

Jean réalisa aussi à ce moment une des promesses qu'il avait faites au baronnage normand.

La famille de Préaux était une des plus considérables de la Haute-Normandie. Elle remontait à l'origine même de l'établissement des Normands; l'un de ses auteurs était Hubert de Rye, le chevalier qui avait si loyalement protégé la fuite de Guillaume-le-Bâtard poursuivi depuis Valognes par les barons révoltés. Le fils de Hubert, Eudes-le-Dapifer, habitait, en 1070, le château de Préaux, situé à peu de distance de Rouen. Wace fait figurer un seigneur de ce nom parmi les combattants de Hastings (2); et un de ses descendants, Guillaume, accompagna Richard à la Croisade. A la fin du XIIe siècle, l'un des membres de cette maison était Pierre de Préaux qui fit partie de l'ambassade chargée, en 1194, de porter en Allemagne la rançon du roi, ainsi que nous l'apprend un bref royal inséré dans les comptes du maire de Rouen à la date de 1198, et qui porte mandat de payer à Pierre de Préaux cent livres pour sa mission en Allemagne (3). Il avait été chargé du recouvrement de la taille imposée pour cet objet dans le Lieuvin et dans l'Hiesmois, et avait ensuite rempli la charge de bailli à Falaise (4). Son frère Jean exerça les mêmes fonctions dans le Roumois, et avait été l'un des collecteurs de la taille dans les divers bailliages de la province (5).

(1) Voy. ce traité dans la *Vie de Philippe-Auguste*, de Rigord (ap. collect. Guizot, t XI, p. 148.)

(2) Wace, t. II, p. 248 et la note 2.

(3) « Petro de Pratellis misso in Alemauiâ C libras per idem breve » (Rôle de 1198. — Stapleton, t. I, p. 307. — MSS. de M. de Gerville.)

(4) *Magn. rot.* p. 76 et 73, col. 2 et 80, et 104, édit. L. d'Anisy.

(5) Rôle de 1195. — Stapleton, t. I, p. 146.

Jean-sans-Terre comprenant que les barons du Cotentin n'avaient, au fond, jamais été sympathiques à la branche des Plantagenets, surtout depuis qu'aux levées féodales avaient été substituées les bandes mercenaires, voulut avoir, dans cette partie du duché, un homme sur la fidélité duquel il pût compter en cas de revers. Eut-il assez d'intelligence politique pour prévoir le rôle que l'archipel normand était appelé à remplir dans un avenir prochain, ou son dessein fut-il simplement de se débarrasser du soin de veiller sur cette annexe jusque là si négligée de la Presqu'île ? C'est ce que nous ne saurions dire ; en tous cas, il agit comme s'il eût calculé les graves conséquences qui devaient suivre la mesure qu'il prit relativement aux Iles.

Par une charte du 13 janvier 1200 (1), et pendant les négociations ouvertes avec le roi de France, il nomma Pierre de Préaux *Seigneur* — *Dominus* — de Jersey, Guernesey, Aurigny et dépendances. Il lui donna, en même temps, soixante livrées de terre sterling — *in esterlingis* (2), — dans le comté d'Alton, en Angleterre, et cent livres de revenu à prendre sur les échoppes — *stalla* (3) — du marché de Rouen, aux foires du Pardon et de Sainte-Marie-du-Pré. En

(1) Pièces justif. numéro 42. — Stapleton's *Observations* etc., t. I, p. CXLV.

(2) « LX libras in esterlingis. » Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'exacte signification de ces expressions, ni sur la valeur précise que représente la *livrée de terre sterling*. (Voy. Gloss. de Ducange. — *Spelmann codex*. — Math Paris aux notes du t. II, etc.) Le mot *sterling*, dont l'étymologie est également incertaine, semble indiquer qu'il s'agit ici d'un revenu fixe à asseoir sur des terres suivant l'estimation, *prisée* ou *assiette*, qui en était faite par experts.

(3) Gloss. de Ducange, hoc verbo. — De *Stalla* dérive *Stallagium*, impôt sur les marchands forains, aujourd'hui terrage, coutume, droit de place, etc.

retour de cette libéralité, le donataire était tenu à un service de trois chevaliers ; mais il recevait en outre la promesse de succéder à Guillaume de Vernon, dont il devait épouser la fille aînée, dans la seigneurie ou comté de l'île de Wight (1).

Cette charte fut suivie, au mois de juin de la même année, d'une charte de confirmation qui fut délivrée à Angers.

Nous voyons donc, pour la première fois depuis le VI[e] siècle, l'archipel normand réuni sous l'administration d'un chef unique, et séparé du comté du Cotentin avec lequel, jusqu'alors, il avait été à peu près confondu. Il serait très-extraordinaire, en effet, si les Iles avaient eu, pendant ce long laps de temps, et à une époque quelconque, une organisation spéciale, qu'il ne nous fût parvenu aucun document propre à nous la faire connaître même indirectement. Ce qui paraît probable, c'est que les anciennes habitudes féodales y avaient été conservées avec leur physionomie indécise et variant suivant les localités, jusqu'aux réformes entreprises par Henri II, et dont nous avons parlé. L'Angleterre avait suivi une autre voie; elle manifestait déjà ses dispositions à se gouverner elle-même. Il suffit, pour en être convaincu, de parcourir les actes législatifs qui remplissent les règnes de Richard et de Jean, et qui furent bien plus l'œuvre de l'aristocratie anglo-normande, dont les traditions saxonnes avaient modifié l'esprit, que celle de ses princes qui étaient presque constamment absents de leur royaume. La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, par exemple, avait été nettement formulée en 1194, dans une charte qui reconnaissait et réglait les *libertés*

(1) Guill. de Vernon eut un fils après le mariage de sa fille, mais l'île de Wight passa néanmoins aux descendants de Pierre de Préaux qui mourut entre 1209 et 1212.

de Londres. On y défendait expressément au vicomte de rendre la justice dans le comté où il résidait; trois chevaliers et un clerc étaient chargés d'y garder les plaids du roi (1).

La nomination du seigneur des Iles fut une application de ce principe, et doit être considérée comme la première base du système administratif qui s'établit dans l'archipel et qui emprunta ses éléments simultanément au droit normand et aux coutumes anglo-saxonnes.

Les attributions de ce haut fonctionnaire étaient celles qui, de nos jours, sont reconnues au gouverneur. Son nom changea, toutefois, suivant les époques. Le *Seigneur* fut successivement le *Gardien* — *Custos* (2) — et le *Bailli*; sous cette dernière dénomination, il y eut, comme dans le Cotentin, un Bailli des Iles — *Baillivus insularum* — correspondant au *Grand-Bailli*, et deux baillis particuliers pour Jersey et pour Guernesey (3).

Le pouvoir concédé à Pierre de Préaux semble, cependant, avoir été plus étendu que ne le comporta plus tard celui du gardien, ou que ne l'était même celui d'un possesseur de fief; il renfermait un véritable droit de propriété. Nous en trouvons la preuve dans une charte de 1203, en vertu de laquelle le seigneur auquel les îles étaient données en termes exprès — *qui insulas mihi dedit*, — donnait, à son

(1) *Spelman cod.* p. 329 et suiv. « Nullus vicecomes sit justitiarius in « vicecomitatu suo. » Cet article fut, plus tard, reproduit dans la grande charte

(2) Dans un *mandement* de Jean, daté de Rouen, 12 juillet 1202, nous trouvons déjà employée cette dénomination de *gardien* des Iles. — servienti nostro *custodienti* insulas predictas. (Pièces justif. numéro 46.)

(3) Voir les dernières pièces justific. et, notamment, le mandement adressé en 1201 à Pierre de Préaux et aux baillis de Jersey et de Guernesey, (numéro 47.)

tour, à l'abbaye du Val-Richer, les îlots d'Escrehou, pour y construire une chapelle dédiée à Dieu et à la bienheureuse Marie, et y envoyer deux moines qui devaient prier pour les âmes du fondateur, de ses parents et du roi d'Angleterre (1).

Il eût été désirable pour Jean que le duché entier eût été remis, comme les Iles, aux mains d'un fidèle baron; il eût peut-être été conservé, ou, du moins, il eût été mieux défendu. Le triste monarque, préoccupé avant tout de satisfaire ses passions, ne songea qu'à remplacer sa femme Hawise, fille du comte de Glocester, par Isabelle d'Angoulême, fiancée du comte de la Marche (2); et quand il eut réussi dans ce dessein, qui lui avait été inspiré par Philippe-Auguste, il oublia tout pour sa nouvelle épouse qu'il aima éperdument. Le roi de France, qui, en cette matière, avait acquis une grande expérience personnelle et l'avait payée cher, avait exactement calculé les conséquences fatales à son ennemi qu'un divorce et un second mariage devaient entraîner (3). Le divorce augmenta le mécontentement et l'irritation de l'aristocratie anglaise, et le mariage fit du comte de la Marche, obligé de céder sa fiancée, l'ennemi implacable de l'homme dont il avait reçu un tel affront.

Jean fut donc, dès ce moment, complètement isolé en

(1) Pièces justificatives numéro 45. — En 1537, l'abbaye possédait encore les Escrehou; deux moines y furent envoyés à cette époque (v *Abb. du Val-Richer*, p. 122). Sur la carte du diocèse de Coutances de Mariette (1687), on a figuré les ruines de la chapelle sur le rocher désigné sous le nom de *la Maistre Isle*.

(2) Suivant quelques auteurs, Isabelle était mariée au comte de la Marche; seulement, le mariage, à cause de sa jeunesse, n'avait pas encore été consommé. — (*Chronic. Nic. Trivet.* p. 528.)

(3) Math. Paris, (t. II, p 318), se rend parfaitement compte de la portée politique de ce mariage et du rôle que Philippe remplit dans cette circonstance.

Normandie et entouré d'un cercle d'hostilités et de haines; — d'un côté, la France avec Philippe-Auguste ; de l'autre, la Bretagne avec Arthur ; et, entre les deux, le Poitou avec Hugues de la Marche. Il avait séjourné pendant la plus grande partie de l'année 1200 dans la Basse-Normandie, et surtout dans le Cotentin, allant de l'un à l'autre de ses châteaux. De la Roche-d'Orival, il était revenu, vers la fin de janvier, à Caen ; de là à Valognes, puis à Barfleur. — Le 23 février, il était de nouveau à Valognes, d'où il s'était rendu à Barfleur, où il s'embarqua le 27. — Les négociations relatives à son mariage l'avaient ramené sur le continent dès le 2 mai, jour où nous le rencontrons encore à Valognes. Après s'être marié dans le courant de juillet, il revint avec sa nouvelle épouse ; et, du 12 septembre au 1er octobre, il la promena dans la Presqu'île, et lui fit visiter les manoirs de Gonneville, de Brix, de Morfarville et les trois villes de Cherbourg, de Valognes et de Barfleur, en attendant un temps favorable pour traverser la Manche (1). Le jour Saint-Denis, 9 octobre, la jeune reine fut couronnée à Westminster.

Les premiers mois de l'année suivante, 1201, furent employés par le roi à de prétendus préparatifs de guerre, c'est-à-dire, à frapper les comtés d'Angleterre de contributions excessives. Il enjoignit, en outre, à tous ceux qui lui devaient le service militaire, de se rendre, avec leurs chevaux et leurs armes, à Porstmouth, afin de le suivre en Normandie. Mais la mauvaise volonté des barons anglais commençait à se manifester de la façon la moins équivoque, et faisait prévoir ce qui devait arriver bientôt. Jean dut se contenter de substituer un impôt au service militaire qui lui était presque généralement refusé ; il autorisa, moyen-

(1) *Itinéraire de Jean sans Terre* (sup. cit.)

nant le paiement de deux marcs d'argent par bouclier (1), les chevaliers qui le lui demandèrent à rester chez eux; très-peu l'accompagnèrent.

A la Pentecôte, et après une navigation pénible, il débarqua à Barfleur, toujours accompagné d'Isabelle, avec laquelle il se rendit à Paris (2). Philippe fit au couple royal le plus brillant accueil, tout en songeant à recommencer la guerre, à la première occasion.

Au mois de novembre, Jean visita son comté de Mortain; il vint passer deux jours (12 et 13 novembre), au manoir de Trégoz, sur les bords de la Vire. Les seigneurs de ce domaine avaient une très-ancienne origine; ils étaient représentés, à la conquête d'Angleterre (3). Le chef de la maison était alors Robert qui avait, en 1173, embrassé le parti de Henri-Court-Mantel, et qui, depuis, avait joui d'une grande faveur sous Richard, et ne l'avait pas perdue sous le règne suivant (4). Il avait établi depuis peu d'années (1197) un prieuré à Hambye, non loin de l'abbaye que les Paisnel y avaient fondée. La position du château sur une rivière, et à égale distance des deux forteresses de premier ordre, Torigny et Gavray, explique l'intérêt que le duc avait à s'assurer le concours de son possesseur, pour le cas où le

(1) D'où vint le nom donné à cet impôt, — Escuage — *Scutagium*. (Gloss. de Duc. hoc verbo.) On y ajoutait parfois le nom du pays où devait être faite la guerre dont l'impôt paierait les frais; ainsi, on disait: — *Scutagium pictavense*. (*Rot. litt. pat.* de Th. Duffus Hardy, t. I, p. 200 et 201.)

(2) Math. Paris, t. II, p. 342. — Rigord (*Vie de Philippe-Auguste*, p. 154), fixe la date de ce voyage au 31 mai 1201.

(3) Wace, *Rom. de Rou*, t. II, p. 255. — *Anc. chât.* par M. de Gerville, t. 1828-1829, p. 215. De Trégoz, la géographie moderne a fait *Trois-gots*, arrondissement de Saint-Lo; Brompton écrit *Traygods*.

(4) Robert avait été, sous Richard, capitaine de Gavray et shériff du Wiltshire (*Anc. chât.* loc. sup. cit).

Cotentin serait attaqué du côté de la Bretagne.

Ce fut de Trégoz que Jean adressa, à la date du 12 novembre (1201), un mandement à Pierre de Préaux, seigneur des Iles, et à ses baillis de Jersey et de Guernesey, dans lequel il leur enjoignait de lui envoyer un aide raisonnable, — *auxilium rationabile*, — à l'occasion de son joyeux avénement, et afin de faire face aux frais de la guerre. Cette contribution devait être répartie entre tous les fiefs quelle que fût leur origine, par une commission composée de quatre chevaliers ou vavasseurs jurés (1).

(1) Piéc. justif. numéro 47. Cet acte porte la mention de ***Mortain;*** mais il est certain, d'après l'***Itinéraire***, que Jean était le 12 nov. au château de Trégoz.

CHAPITRE VI.

La guerre éclate entre Jean et Philippe-Auguste. — Prise du château de Mirebeau. — Captivité et meurtre d'Arthur de Bretagne. — Effet produit par cet événement dans le Cotentin. — Conspiration des barons. — Otages exigés des barons et des Iles.

La discorde ne tarda pas à éclater de nouveau. Le roi d'Angleterre avait célébré les fêtes de Noël à Argentan, et passé tout l'hiver en Normandie dans les banquets et les réjouissances. Pendant le carême de 1202, il eut, à la Roche-d'Orival, une entrevue avec Philippe; elle n'eut d'autre résultat que de fournir à ce dernier le prétexte qu'il cherchait depuis longtemps. Il envahit, peu de mois après, le pays de Caux, s'empara de Gournay, et y reçut l'hommage d'Arthur, comme duc de Bretagne et de Guienne, comte d'Anjou et du Maine (1). Il mit aussi le jeune prince à la tête d'une petite

(1) Juillet 1202. (*Catal. des actes de Philippe-Auguste*, par L. Delisle, numéros 731 et 732.) Rigord (p. 156) donne le texte de cet hommage.

armée de deux cents chevaliers qui marcha sur le Poitou, et assiégea le château de Mirebeau, dans lequel la vieille reine Aliénor s'était réfugiée.

Jean eut alors un accès d'énergie, accès passager et comme on en rencontre peu dans sa vie. A l'appel de sa mère, il accourut, au mois d'août, avec ses routiers; aidé par la trahison du sénéchal d'Anjou, il s'introduisit dans la place, et surprit, dans leur lit, son neveu et la plupart de ses compagnons. Il envoya prisonniers: les uns dans ses châteaux de Normandie, et les autres en Angleterre (1). Quant à Arthur, il l'enferma dans le donjon de Falaise; puis, l'année suivante, il le fit conduire, après avoir essayé vainement d'obtenir de lui, pendant un séjour qu'il fit dans cette ville, du 7 au 9 mai, un abandon de ses droits, dans la tour neuve de Rouen. A partir de ce moment, le jeune prince disparut, « sans que personne pût savoir ce qu'il était » devenu (2). »

Tel est le récit succinct que Mathieu Paris fait d'un événement qui souleva l'indignation générale, et qui marqua Jean-sans-Terre de l'une de ces taches que rien n'efface et dont le temps élargit l'empreinte. La légende s'en est emparée; elle l'a varié et dramatisé; elle a cherché à pénétrer le mystère d'un crime qui rappelle les mœurs atroces des vieux Mérovingiens qui s'égorgeaient en famille. Il paraît démontré que Jean n'ayant pu trouver, ni dans le gouverneur de Falaise, ni à Rouen, un bourreau disposé à le servir, se décida à remplir en personne cet office. Les

(1) *Grands rôles*, etc, p. 110. — Ordres datés du Mans et de Falaise, les 10 et 13 août 1202, aux baillis de Barfleur et de Ouistreham, de fournir un bon et solide navire pour transporter les prisonniers en Angleterre; 200 étaient dirigés sur Barfleur (*Rotuli* etc., édit. Duffus Hardy, p. 60.)

(2) Math. Paris, t. II, p. 348. — *Philippide*, par Guill. Le Breton, chant

uns rapportent que dans la nuit du jeudi saint, 3 avril 1203, après s'être caché, pendant trois jours, dans son château de Moulineaux (1), il s'embarqua sur la Seine avec un écuyer, aborda à la porte de la tour qui donnait sur le fleuve, se fit remettre le prisonnier, prit le large avec lui, et le perça même de son épée. — Les autres, et Shakespeare est de ce nombre, disent qu'Arthur, redoutant d'être tué dans son cachot, essaya de s'enfuir par une fenêtre, et se brisa en tombant sur les rochers qui entouraient le pied de la tour (2). — Enfin, quelques historiens entourent la scène du meurtre de circonstances plus romanesques encore, et la placent à l'extrémité de notre Presqu'île, à Cherbourg même. D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne* (3), raconte ceci :

« Le duc Arthur estant prisonnier de Jean-Sans-Terre, il
» le fit transporter de Falaize à Rouen, délibéré de s'en dé-
» pescher, comme il fist, le menant partout où il allait,
» comme l'agneau à la boucherie. De Rouen, il s'en alla à
» Cherbourg, pour estre plus à recoy ; où un soir assez tard
» il se mist à cheval, et ce jeune prince devant lui ; et lais-
» sant arrière ce qu'il avait de gens, commença à marcher
» sur la rive, jusques à ce qu'il eust choisi un endroit d'un
» haut rocher regardant sur la mer; approchant lequel il
» donna un coup d'espron à son cheval, et d'un coup
» d'estoc perça le corps du duc Arthur, criant mercy ; puis

VI in fine. — *Branche de royaux lignages*, par Guill. Guiard (collect. Buchon, t. VII, p. 158.)

(1) *Castrum Molinellum* ou *de Molinellis*, souvent mentionné dans les *Grands rôles de l'Echiquier*. — Un mandement du roi, daté de ce château du 2 avril 1203, y prouve la présence de Jean, mais prouve, en même temps, qu'il ne s'y cachait pas. (*Grands rôles*, etc., p. 119.)

(2) « My uncle's spirit is in these stones, » s'écrie Arthur en expirant. (*King John*, act. IV, scène III.)

(3) Liv. III, chap. LXXV, folio 209.

» l'ayant jeté par terre, le tira par un pied et le jetta du
» haut du rocher en là mer, demi mort, ny ne peut le
» corps estre retrouvé. »

Un archéologue anglais du dernier siècle (1) ajoute à ce récit quelques détails qui, sans en prouver la véracité, précisent cependant le lieu qui en aurait été le théâtre. : « A un
» demi-mille environ de la ville de Cherbourg, dit-il,
» s'élève un rocher d'une prodigieuse élévation que l'on
» gravit par un long sentier qui tourne autour de la mon-
» tagne voisine, et au sommet duquel est un petit couvent
» de moines ou ermites bénédictins qui cultivent là quelques
» acres d'une terre aride et pierreuse. Le supérieur montra
» à M. Wraxall, le lieu, marqué aujourd'hui par une croix,
» d'où le roi Jean précipita, dit-on, son neveu Arthur dans
» la mer, qui maintenant baigne, à peu de distance, le
» pied de ce rocher (2). »

Rien absolument ne permet de contrôler l'exactitude de cette dernière version, ou, plus exactement, de cette tradition locale, puisque les auteurs qui l'admettent n'indiquent pas le document auquel elle est empruntée. — Ni l'*Itinéraire* que nous avons souvent cité, ni les rôles de la Tour de Londres ne renferment le moindre indice de la présence du roi dans le Cotentin à l'époque du tragique événement; il est à peu près certain, au contraire, qu'il ne vint, pendant l'année 1203, dans cette partie du duché, que dans le courant des mois d'octobre et de novembre, ainsi que nous le

(1) *Some account of the alien priories and of such lands as they are known to have posseded in England Wales.* — *London*, 1779 (2 vol. in-8°), vol. I, p. 53.

(2) Ce rocher ne peut être que la montagne du Roule, et le couvent l'ermitage de *Notre-Dame de Protection*. Il y eut deux ermitages sur la montagne du Roule; celui dont nous parlons, qui ne fut fondé qu'en 1650 par un religieux de l'ordre de Saint-Antoine, et l'ermitage *du bas* ou

verrons bientôt (1). Cela ne prouve pas, il est vrai, que le meurtrier qui s'était caché, dit-on, pendant trois jours, à Moulineaux, afin de préparer son crime, n'eût pas pu, en se cachant encore, emmener sa victime sur les côtes désertes du Cotentin, dans l'espérance de détourner les soupçons; mais un prince échappe difficilement aux regards; et les détails mêmes donnés par d'Argentré démontrent l'invraisemblance de son récit. Pourtant, si l'illustre auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe* l'eût connu, il n'eût pas manqué, sans doute, de s'en emparer et d'ajouter une strophe aux imprécations solennelles qu'il lui plaît de lancer contre Cherbourg coupable, à ses yeux, d'avoir vu, de notre temps, un vieux roi s'embarquer pour l'exil (2). Nous n'avons pas une puissance d'imagination assez grande pour rendre les lieux responsables des actions humaines. Nous ne songerons donc pas à demander compte à Cherbourg du sang d'Arthur, alors même qu'il serait démontré par l'histoire que c'est sur ses rochers qu'il a été répandu. Nous nous contenterons de rechercher l'effet que produisit dans le pays la nouvelle de l'assassinat dont l'opinion générale,

de *N.-D. de Grâce*, dont la fondation remontait à une date beaucoup plus ancienne. — L'un et l'autre disparurent en 1789. (Voy. *Notice historique sur les deux ermitages de la montagne du Roule*, par M. Lesdos, ap. *Mém. de la soc. acad. de Cherbourg*, année 1852, p. 179.)

(1) *Grands rôles*, édit. L. d'Anisy, p. 112.

(2) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. IX, p 398. — « Malédiction, Cherbourg, à tes parages sinistres, etc. ; et l'auteur reproche à Cherbourg : 1° le débarquement d'Edouard à *Barfleur* ; 2° la défaite de Tourville à *la Hougue ;* 3° le voyage de Louis XVI, et 4° l'embarquement de Charles X. Pour être juste, l'historien-poëte aurait dû mettre à l'*avoir* de Cherbourg, l'embarquement de Jean-sans-Terre à *Barfleur!* — La poésie a ses licences, et le génie ses priviléges ; la mesure ici n'est-elle pas, cependant, un peu dépassée !...

d'après Mathieu Paris lui-même (1), accusait hautement Jean-sans-Terre.

Cet effet fut aussi rapide que profond. Dans la Haute-Normandie, l'influence française y aida ; et, dans la Basse-Normandie, le voisinage de la Bretagne lui donna toute sa portée. — Dans le Cotentin, nous l'avons déjà dit, les Plantagenets n'avaient jamais été populaires ; Jean n'avait rien fait pour s'en concilier l'aristocratie. La plupart de ses faveurs étaient réservées aux barons du Roumois, auxquels il distribuait les commandements de ses châteaux, l'administration des baillages et les revenus des nombreuses confiscations qu'il prononçait. Il en était résulté un vif mécontement, dont les symptômes devinrent de plus en plus apparents, et qui s'était traduit, quelque temps après la disparition d'Arthur, par un complot formé entre quelques seigneurs cotentinais et Guy de Thouars qui se faisait le champion de la Bretagne. Les chefs de ce complot étaient Ranulf, comte de Chester, le principal baron de l'Avranchin, et Foulques Paisnel.

Jean, informé du grave péril qui menaçait les frontières occidentales du duché, vint en toute hâte au château de Vire, le jeudi de la semaine de Pâques 1203 (2). Les conjurés se rendirent immédiatement auprès de lui ; comme ils n'étaient pas prêts, ils se justifièrent, le dimanche suivant (3), en présence d'une réunion nombreuse de seigneurs, des soupçons qui planaient sur eux. Le roi, du reste, avait déjà pris ses précautions ; il avait envoyé à Thomas de Chaucombe et à Robert de Trégoz l'ordre d'occuper, avec

(1) T. II, p. 549.

(2) *Grands rôles de l'Echiquier*, etc., p. 123.

(3) « Die sabbatti summo manè » (*Grands rôles*, loc. sup. cit.)

leurs gens, le château de Semilly (1), place très-importante que commandait le comte de Chester, depuis un an environ (2), et qui lui livrait l'entrée du Cotentin, et d'y dresser un inventaire exact de tout ce que renfermait la forteresse en armes et en provisions (3). Cette mesure fut rapportée à la suite de la soumission de Ranulf et de Foulques et des garanties de fidélité qu'ils durent fournir.

Jean ne se montra pas exigeant; il ne le pouvait guère en présence des dispositions peu sympathiques des propriétaires des manoirs fortifiés qui s'élevaient sur les principaux points stratégiques du pays, et qu'il lui était difficile de réduire avec les quelques bandes d'aventuriers qu'il avait à sa solde. Il se contenta donc d'accepter, en gage-plège, pour le comte de Chester, le fief que Guillaume du Hommet tenait du comte lui-même. Ce fief, en cas de violation de la foi jurée, devait être confisqué — *forefactum*, — et rester aux mains du roi, — *in perpetuum absque aliquâ reclamatione predicti comitis vel heredum suorum* (4). Foulques Paisnel donna son propre fils comme ôtage; et, chose significative, Raoul Tesson, qui était encore grand sénéchal, Robert de Trégoz et Jean de Préaux durent aussi personnellement fournir des garants (5).

Nous ne saurions dire si ce fut à ce moment que la même obligation fut imposée aux principales familles des Iles du Cotentin; nous serions très disposé à le croire; quelques

(1) Il était à peu de distance de Saint-Lo. — Deux communes portent aujourd'hui ce nom : *Saint-Pierre* et *La Barre de Semilly*.

(2) Jusqu'au mois de septembre 1202, le commandant de Semilly était Thomas Malfillâtre auquel fut confié, quelques mois après, le château de Domfront (*Grands rôles*. p. 120.)

(3) *Recherches sur les anc. chât.* (ap. *Mém. des Antiq.* 1829, p. 238).

(4) *Grands rôles*, etc., p. 123.

(5) *Grands rôles*, eod.

mois plus tard, le roi eût été dans la plus complète impuissance de la faire exécuter, tandis que l'insuccès de la conspiration lui offrait une occasion toute naturelle de prendre une mesure générale, dont la nécessité était parfaitement justifiée.

Jersey et Guernesey durent donc aussi envoyer en Angleterre d'assez nombreux ôtages qui furent, suivant l'usage, et pour nous servir d'une expression moderne, internés les uns dans des villes, et les autres dans des abbayes. Un acte de la seizième année du règne de Jean (1214), daté à Havering du 2 novembre, nous apprend que ces ôtages avaient été remis à la garde du prieur et du maire de Winchester, de l'abbé de Glocester, du prieur de Saint-Alban et de l'abbé de Ramsey. Leur fidélité, leurs bons services, et aussi, sans doute, des considérations politiques plus puissantes, engagèrent le roi à leur rendre la liberté; il en donna l'ordre par l'acte que nous venons de mentionner et que nous reproduisons à la fin de ce volume (1).

Parmi les noms énumérés, un seul appartient à une famille connue, — celui de Guillaume Malet, fils de Robert, qui tenait à Jersey, dans la paroisse de Grouville, le fief de *La Maletière* (2). Les autres noms ne fournissent aucun indice sur la personnalité des individus qui les portaient, et ne représentent, nous le pensons, que de simples feudataires, ou vavasseurs qui étaient les ôtages collectifs des Iles et non pas les ôtages personnels des seigneurs qui tous, sauf de très-rares exceptions, habitaient leurs châteaux du conti-

(1) Pièces just. n° 48. — Nous donnons cette copie d'après M. Delacroix, (*Jersey*, etc., t. II, p. 150); nous n'en garantissons donc pas la correction exacte.

(2) Voy. sur la famille Malet de Graville, la note de M. Le Prévost dans le *Roman de Rou*, t. II, p. 229.

nent. Le texte du rôle de 1214 établit cette distinction, en citant les ôtages personnels, — *obsides suos*, — et les ôtages des Iles; les premiers sont Guillaume Malet et Colin Le Petit; — un historien de Jersey y ajoute un Réginald de Carteret, mais sans appuyer son allégation sur un document positif et original (1). Cette vieille famille possédant des domaines considérables dans le Cotentin, il est naturel de supposer qu'elle put être soumise aussi à la mesure qui atteignit toute l'aristocratie du pays.

Au surplus, les possesseurs non résidants des fiefs insulaires n'échappèrent point aux expédients financiers de Jean-sans-Terre. Par un acte du 13 août 1203, daté d'Alençon où le roi séjourna, à cette époque, pendant plusieurs jours (2), il fut enjoint aux baillis de Pierre de Préaux (3) d'imposer tous les évêques, abbés, abbesses, clercs, chevaliers, vavasseurs et autres, qui tenaient des fiefs, ou des aumônes dans les îles de Jersey et de Guernesey, à un aide montant au cinquième d'une année de leurs revenus. Les sommes produites par cet impôt devaient être employées à payer les chevaliers et sergents chargés de la défense des Iles contre les ennemis du dehors — *qui prædictas insulas defendent ab extraneis* (4).

Les seigneurs du Cotentin, on le voit, ne pouvaient pas être favorables à leur ancien comte qui ne leur rendait, en

(1) *Jersey*, etc., par Delacroix, t. II, p. 148. Un acte de Jean, que nous publions parmi les pièces justificatives, numéro 50, rend cette allégation peu vraisemblable. En 1203, ce Réginald de Carteret était chargé d'organiser la défense des Iles et paraissait dès lors jouir de toute la confiance du roi.

(2) *Grands rôles*, etc., p. 122.

(3) Le mandement est adressé *Baillivis Petri de Pratellis*; il en résulterait donc, si la copie est exacte, qu'il y aurait eu des baillis spéciaux, à cette époque, à Jersey et à Guernesey.

(4) Pièces justif. numéro 49.

retour des sacrifices qu'il leur imposait, ni sécurité, ni bon gouvernement. La transaction arrêtée dans le château de Vire avait été précédée de confiscations nombreuses, qui avaient surtout frappé la Haute-Normandie où les événements avaient hâté les défections, et où le roi de France avait déjà assez de pouvoir pour les récompenser. Le reste du duché eut bientôt son tour.

CHAPITRE VII.

La Bretagne se déclare contre Jean. — *Itinéraire* de Jean dans le Cotentin. — La plupart des Barons l'abandonnent. — Mesures de défense prises dans le Cotentin et dans les Iles. — Jean s'enfuit en Angleterre. — Envahissement général de la Normandie. — Les Bretons prennent Avranches et soumettent le Cotentin. — Les Iles ne sont pas conquises et se séparent de la Normandie.

La mort présumée d'Arthur fut le signal de l'explosion de toutes les haines amassées contre son meurtrier ; elle excita jusqu'à la fureur les rancunes séculaires des Bretons contre la dynastie normande, et donna à Philippe-Auguste une arme qui devint terrible et qui rendit son succès rapide et assuré.

La Bretagne avait cru voir dans le dernier descendant de ses ducs, dans le jeune prince dont le nom lui rappelait ses plus antiques et ses plus poétiques souvenirs, comme une promesse prophétique de nouvelles destinées et d'une gran-

deur renaissante (1). Sa déception fut amère, quand il lui fallut renoncer à son rêve. Alors, avec une ardeur peu réfléchie, elle se jeta du côté de la France. Quelques historiens paraissent indiquer qu'à ce moment même les Bretons firent une incursion à travers le Cotentin ; on peut conjecturer qu'ils pénétrèrent au moins jusqu'à Torigny, dont le château fut ruiné, ainsi que l'indique un mandement de Jean, du 12 mai 1203 (2). Mais cette première attaque n'eut pas de résultat décisif et fut même suivie de représailles de la part des Normands qui prirent, ou plutôt pillèrent Dol et Fougères (3). Le Maine et l'Anjou complétèrent le cercle fatal dans lequel Jean était enfermé. Toutes ses frontières étaient menacées. Jamais, depuis l'origine de leur établissement, aucun des ducs normands ne s'était trouvé dans une telle situation ; et leur dernier représentant n'était capable ni d'en sentir la gravité, ni d'en affronter les périls. Il agit comme les enfants qui se couvrent les yeux pour ne point voir l'orage. Quelques semaines après la mort de son neveu, il s'embarqua à Bonneville-sur-Touques pour l'Angleterre (4); vers le milieu du mois de mai, il se fit couronner de nouveau à Cantorbéry. C'était son troisième couronne-

(1) On sait qu'en 1189 on prétendit avoir découvert le tombeau du roi Arthur, le héros de la Table ronde ; les prophéties de Merlin reprirent alors une force nouvelle ; les chroniqueurs les plus graves de l'époque en reproduisent de longues citations ; (Ord. Vital, liv. XII, p. 413, et dans l'édition de la *Soc. de l'hist. de France*, t. IV, p. 486. la note de M. Le Prévost.)

(2) *Grands rôles de l'Echiquier*, p. 122. « Mandamus vobis quod cum » castrum de Toreny prostratum fuerit, etc. »

(3) Guill. Le Breton. *Vie de Philip. Aug.* Collect. Guizot, t. XI, p. 226.

(4) *Grands rôles*, etc., p. 122.

ment (1). Puis rassuré par cette nouvelle consécration religieuse qui, probablement, selon lui, obligeait Dieu à être son partisan et son complice, il revint, dès la fin du même mois, dans ses manoirs des environs de Rouen ; — se promenant de l'un à l'autre avec la reine dont il était plus amoureux que jamais ; tantôt chassant avec ses oiseaux et ses chiens qui le suivaient partout, même au delà de la mer (2) ; tantôt passant les nuits à table, prolongeant le sommeil du matin jusqu'à l'heure du dîner (3), et dépensant, enfin, en prodigalités de toutes sortes, le trésor qu'il avait grand soin de faire venir d'Angleterre (4).

A partir du mois de juillet 1203, nous pouvons, presque jour par jour, suivre Jean dans les stériles et frivoles occupations qui remplissent sa vie, pendant que sa puissance battue en brèche tombe lambeau par lambeau. Jusqu'au commencement d'août, il ne quitte pas Rouen et ses envienvirons. Le 7, il fait une courte apparition à Caen, passe quelques jours à Alençon, — du 12 au 15, et revient à Rouen par Chambray, Verneuil et Montfort. Le 13 octobre, on le retrouve à Caen et à Bur (5). C'est de là qu'il fait un premier voyage dans le Cotentin. Nous le voyons le 22 à Brix, et les 22, 23 et 28 à Valognes. Le 9 novembre il est rentré à Rouen ; il ne s'y arrête guère, car le 15 et le 16 du même

(1) Math. Paris, t. II, p. 349.

(2) *Magn. Rot.* de Stapleton, t. 1, p. 506. — Rôles édités dans le t. XVI, p. 82, des *Mém. des Antiq.* — Mandement au bailli de Barfleur « pro quadam nave conducta ad opus Thome filii Bernard portantes aves Regis in Angliam et pro huchis emptis ad easdem aves ponendas VI lib. XV solid. per briev. reg. »

(3) Math. Paris, t. II, p. 353.

(4) Mandements au bailli de Barfleur pour procurer le passage aux hommes et aux chevaux chargés d'apporter le trésor royal d'Angleterre. (*Grands rôles de l'Echiquier*, p. 105, 106 et passim.)

(5) D'après quelques documents, Bur était regardé comme situé dans le

mois, il est de nouveau à Caen, d'où il se rend à Domfront. Il rentre alors dans le Cotentin, par le Val-de-Vire; et du 24 novembre au 5 décembre, il réside alternativement dans les châteaux de Morfarville (1) et de Gonneville (2). Cherbourg, cette ville si fatale aux rois, d'après M. de Châteaubriand, reçoit sa visite le 4; et le lendemain, il s'embarque à Barfleur pour la dernière fois (3).

Pendant cet intervalle, les événements avaient suivi leur cours. Le roi de France assuré, désormais, de l'appui des barons du Poitou, de la Bretagne et de la majeure partie de ceux de la Haute-Normandie et du Perche, avait envahi le Vexin normand, et s'était rendu maître, en octobre 1203,

Cotentin. Voy. *Regist. de Philippe-Auguste*, MSS. 172 des Cartulaires de la Bibl. imp., 1re partie, folio 92, verso.

(1) L'usage de donner à cette localité le nom de *Montfarville* a prévalu ; dans tous les textes originaux, on ne la voit désignée que sous celui de *Morfarville*. (Voy. *Grands rôles*, édit. d'An. p. 101, 129, 170, etc.) — La famille Foliot, qui en avait la seigneurie, était fort importante sous Henri II; un de ses membres, Gilbert, avait joué un grand rôle dans la querelle du roi et de Becket. Il avait été nommé évêque de Londres en 1163, et avait pris parti contre le primat (Math. Paris, ad. ann. 1163 et suiv.) Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, la famille se divisa; la branche du Cotentin se rallia au roi de France. On retrouve les noms de trois frères Foliot, — Guillaume, Samson et Richard, dans des actes de donation consentis à l'abbaye de Cherbourg et à l'Hôtel-Dieu de Barfleur en 1223 et 1225. — Les chartes en ont été copiées par Toustain de Billy (p. 266 du MSS. de Caen). La branche restée en Angleterre s'y conserva également. — Un de ses membres, Samson Foliot, était à la fin du règne de Henri III, shériff du comté et gouverneur du château d'Oxford (*Anc. chât.* ann. 1824 des *Mém. des Ant.* p. 349.) En 1533, on écrivait encore *Morfarville*.

(2) La seigneurie de Gonneville appartenait, à cette époque, à la puissante famille des Reviers-Vernon. Le château, quoique à peu près en ruines, existe encore aujourd'hui. Les constructions actuelles paraissent ne remonter qu'au XVIe siecle (*Anc. chât.* loc. sup. cit. p. 216.)

(3) Voy. l'*Itinéraire de Jean*, et les *Grands rôles de l'Echiquier;* il y a une parfaite concordance de dates entre ces deux documents.

après un long siége, du Château-Gaillard, la plus forte place de la contrée (1). Jean voyait, au contraire, les défections se multiplier autour de lui, malgré les confiscations qu'il prononçait presque chaque jour contre ceux qui l'abandonnaient, et malgré les libéralités dont il comblait ceux qui paraissaient lui rester fidèles. Les Rôles de l'Échiquier des deux années qui précédèrent son départ sont remplis d'actes de cette nature. Il s'était efforcé, en même temps, de se rendre favorables les populations des principales villes, en leur concédant des chartes de commune (2). Dans le Cotentin, il avait retenu à son service les principaux barons. Ainsi, au mois de mai 1202, son grand sénéchal était, nous l'avons dit, Raoul Tesson, seigneur de Saint-Sauveur; son connétable était Guillaume du Hommet; ses baillis du Cotentin étaient Richard de Fontenay et Richard de Reviers; il avait donné la baillie de Gavray à Robert de Trégoz et celle d'Avranches à son frère naturel, le comte de Salisbury (3).

Après le drame de la tour de Rouen, la désertion se fait parmi ces grands personnages, — Guillaume du Hommet abandonne le roi; et, par des mandements des 7 et 10 mai 1203, ses terres sont confisquées (4). Le sénéchal lui-même est entraîné (5), comme l'ont été Richard de Vernon, sei-

(1) « C'est le plus fort de Normandie. » (*La Branche des royaux lignages*, p. 147).

(2) La charte de Falaise est du 3 février, et celle de Caen du 17 juin 1203.

(3) *Grands rôles*, p. 118.

(4) *Grands rôles*, p. 122. — L'un des mandements est daté de Falaise, sous le contre-seing de Pierre de Préaux qui en était alors le bailli; l'autre est adressé au bailli du Lieuvin, Guillaume de Préaux.

(5) *Grands rôles*, p. 122.

gneur de Serk (1), Guérin de Glapion, bailli de Caen (2), et tant d'autres. Les grands domaines de la maison de Bricquebec sont consignés entre les mains de Robert de Thibouville, pendant la minorité du fils de Robert Bertran, son chef, mort depuis plusieurs années (3).

Le moment est arrivé où Jean doit faire appel à ces dévouements de la dernière heure qui coûtent cher, et sont fragiles. Guillaume-le-Gros est nommé sénéchal; on lui confie, en outre, le château de Bur avec la forêt et la baillie du Bessin (4). Guillaume de Préaux est chargé du baillage de Lisieux (5); Pierre de Préaux est appelé de Falaise à Gavray (6). La garde de Pontorson est laissée au comte de Salisbury, mais sous la condition de remettre en gage tous ses domaines d'Angleterre (7). Torigny, avec ses dépendances, est confié à Jean du Bois (8). Richard de Reviers remplace Henri de Pont-Audemer dans le commandement de Cherbourg, et pour l'encourager à bien garder la place, on lui donne Tourlaville et Equeurdreville, sept tonneaux de vin, huit quartiers de froment et cent cinquante-trois boisseaux d'avoine. On lui abandonne, de plus, toutes les

(1) *Grands rôles*, p. 124, — acte du 15 août 1203, à Alençon.

(2) Guérin de Glapion avait aussi été sénéchal de juin 1200 à novembre 1201 (Stapleton, t. II, p. 499.); Philippe-Auguste lui rendit cette charge après la soumission de la Basse-Normandie. (*Catalogue des actes de Philip. Aug.*, par M. L. Delisle, p. 188).

(3) *Grands rôles*, p. 126, 133 et 137.

(4) *Grands rôles*, p. 130. — Caen, 24 novembre 1203.

(5) *Grands rôles*, p. 120 et 130. acte du 10 août et 22 novembre 1203.

(6) *Grands rôles*, p. 119. Stapleton, t. II, p. 512.

(7) *Grands rôles*, p. 123.

(8) *Grands rôles*, p. 122. Acte du 12 mai, « apud Bonam Villam. » C'est dans cet acte que se trouve indiquée la ruine du château de Torigny à une époque antérieure et, probablement, récente.

menues faisances que sa baillie devait au roi, comme chapons, poulets, œufs, etc., «jusqu'à ce que le roi revienne.» Ce mandement porte la date éloquente du 5 décembre 1203, à Barfleur (1).

Les derniers mois de cette même année avaient été employés, sinon par Jean-sans-Terre, du moins par ses partisans, à prendre quelques mesures de précaution et de défense. Richard de Fontenay avait placé une petite garnison au Mont-Saint-Michel; à Mortain, il avait, sur les ordres du sénéchal, et, *pro timore inimicorum Domini*, augmenté, à diverses reprises, le nombre de chevaliers et sergents d'armes qui devaient garder cette place si exposée aux premiers coups du côté de la Bretagne et de l'Anjou. — Le château de Vire avait, pour les mêmes motifs, reçu un ou deux sergents à cheval (2). — Quant aux Iles, le bailli Pierre de Préaux avait reçu un mandement daté de Montfort, 24 juillet 1203, qui enjoignait à tous les seigneurs de fiefs de Jersey et de Guernesey de fournir le nombre d'hommes, chevaliers et sergents, nécessaires pour les protéger contre les ennemis du dehors. Renauld de Carteret était chargé d'organiser les forces qui pourraient être rassemblées dans ce but (3).

Mais toutes ces garnisons féodales offraient fort peu de garanties; leur temps de service accompli, elles se retiraient; il fallait en chercher d'autres, en se soumettant

(1) *Grands rôles*, p. 118 et 130, col. 2. La baillie de Cherbourg comprenait aussi Valognes. Un mandement du même jour 5 décembre donnait l'ordre de rembourser à Richard de Reviers les sommes par lui dépensées pour la reparation des maisons et taillis dépendant du château de cette dernière ville. (*Grands rôles*, eod. loc.)

(2) *Grands rôles*, etc., p. 131, passim.

(3) Pièces justif. n° 30.

aux conditions, aux droits et aux priviléges qui variaient presque pour chaque tenure. L'appui sur lequel le roi comptait le plus était celui de ses routiers ou côtereaux qui restaient fidèles tant qu'on leur donnait de l'argent, ou qu'on leur procurait des occasions de pillage. Jean avait à sa solde trois chefs de ces bandes que Guillaume Guiard, dans sa chronique rimée, désigne sous les noms de Martin, Archade et Lupicaire (1). Ce dernier commandait à Caen, en 1203, ainsi que l'indique un mandement adressé en novembre, au bailli ou prévôt de Barfleur, Roger Wascelin, pour envoyer à *Lupeskeire*, treize tonneaux de vin (2).

Jean comprit bientôt que n'ayant pas le courage d'agir en roi, la lutte contre ses ennemis, dont le nombre s'accroissait chaque jour, n'était plus possible. Philippe-Auguste, maître de l'Evrécin, de Gournay et du Château-Gaillard, allait l'enfermer dans Rouen et lui couper la route de la Basse-Normandie. — A l'autre extrémité du duché, Guy de Thouars, avec la majeure partie des barons du Cotentin et du Val-de-Vire, se préparait à franchir la frontière de Bretagne. Les finances étaient épuisées ;

« Normandie à garder lessa
» Ou il ot mais poi de finance (3). »

Le prévôt de Caen avait dû avancer le prix de deux fourrures de *menu vair* pour la reine, et l'abbé de Saint-Etienne

(1) *La branche des royaux lignages*, vers 4342. (Collect. Buchon, t. VII, p. 191.) — Le nom de ce même personnage est écrit Lupescar, Lupescaire. Nous le voyons mentionné dans plusieurs rôles de la même année. (*Grands rôles*, p. 126.) L'auteur de la *Philippide* semble appliquer à un seul individu les deux premiers noms; il écrit, —*Martin d'Arques* (p 211).

(2) *Grands rôles*, p. 130.

(3) *La branche des royaux lignages*, p. 192 (édit. Buchon).

de Caen 20 livres et 16 deniers, pour nourrir la meute royale (1).

Le 9 novembre 1203, Jean sortit de sa capitale, et s'achemina à petites journées vers le Coténtin. Il s'arrêta à Caen. Les nouvelles qui lui parvinrent de la Presqu'île ne lui parurent, sans doute, pas assez favorables pour que la reine l'accompagnât plus loin. Il chargea le vicomte de la ville de louer un navire; et, vers le milieu du même mois, Isabelle, confiée à Richard de Beauchamp (2), s'embarqua à Oistreham, petit port à l'embouchure de l'Orne, et retourna en Angleterre (3). — L'oisellerie royale ne tarda pas à l'y suivre. Le roi ne voulait laisser en Normandie qu'il avait, peut-être, le pressentiment de ne jamais revoir, rien de ce qui faisait son unique préoccupation et de ce qu'il préférait à tout, même au pouvoir souverain. Du château de Morfarville, où il séjournait le 27 novembre, il délivra sur l'Échiquier au prévôt de Barfleur un mandat de sept livres d'Anjou, en remboursement du prix du passage du Grand faucormier, Hugues de Hauville, reportant les oiseaux à Southampton (4).

(1) *Grands rôles*, etc., p. 129 (membrane 4)

(2) Richard de Beauchamp était connétable, ou capitaine de la Tour de Rouen (*Grands rôles*, p. 129.)

(3) « Rex etc, Senescallo Normanniæ et baronibus, etc. Comput. vicec. » de Cadomo quandam navem quam ipse invenit Ricardo de Bello-Campo » transfretanti cum... Regina de Oistreham in Angliam. Teste me ipso apud » Cadomum XV° die novembris. » (*Grands rôles*, p. 130, col. 2. — *Rotul.* éd. Duffus Hardy, p. 113).

(4) Guill. Le Breton, *Vie de Philippe-Auguste* (coll. Guizot, t. XI, p. 234). — *Philippide*, chant VIII. Lupescaire défendait Falaise; il passa au service du roi de France, après lui avoir rendu cette place et Caen. Philippe-Auguste l'envoya avec ses routiers rejoindre, dans le comté de Mortain, Guy

Ce fut là un des derniers actes du gouvernement de Jean-sans-Terre, au moment d'abandonner le riche patrimoine que la bravoure de ses aïeux avait conquis, et qu'il perdait par sa lâcheté. Il l'abandonnait, du reste, avec cette insouciance que les faveurs aveugles de la fortune inspirent si souvent à ceux qui croient avoir le droit d'en abuser, parce qu'ils n'ont rien fait pour en être dignes. Le 5 décembre, après avoir passé sa dernière nuit dans le château de Morfarville, résidence de Guillaume Foliot, il monta, à son tour, sur le navire qui l'attendait à Barfleur, dans le port qui avait fourni son premier pilote au conquérant de l'Angleterre. Ce jour là, on put dire que la dynastie de Roll avait cessé de régner, et que la Normandie finissait, après avoir vécu plus de trois siècles.

Le prince fugitif était à peine débarqué à Southampton, que les ennemis du nom normand, jadis si redouté, se préparèrent à envahir la province.

Philippe-Auguste n'eut pas à s'occuper du Cotentin. Pendant que, vers l'octave de Pâques (mai 1204), il entrait par Argentan en Basse-Normandie, s'emparait de Falaise, après un siége de sept jours, et recevait la soumission de Caen, de Lisieux et de Bayeux (1), Guy de Thouars traversait le Couesnon à la tête de quatre cents chevaliers et d'une armée considérable (2). Pour les Bretons, c'était une sorte de croisade évidemment inspirée par les haines nationales; le sentiment politique n'y était pour rien; car, la Normandie une fois absorbée, l'indépendance des autres provinces était à la merci de la royauté française qui, déjà,

de Thouars, Renauld de Boulogne et Guill. des Barres, probablement pour faire contre-poids aux Bretons qui furent bientôt traités en ennemis.

(1) *Branche des royaux lignages*, p. 205.

(2) Guill. Le Breton, p 235.

par instinct, et sans lui donner son nom, était dévouée au système des grandes agglomérations si favorable à l'absolutisme.

Le premier mouvement des Bretons fut d'attaquer le Mont-Saint-Michel, ce sanctuaire vénéré qu'ils n'avaient cessé de revendiquer, et qu'ils reprochaient aux caprices d'une rivière d'avoir rendu normand. Au point de vue stratégique, la possession en était d'une médiocre importance; mais entre les deux peuples voisins, il y avait là une question d'amour-propre à vider, une tradition à suivre, une provocation permanente à repousser et un drapeau à abattre. L'abbaye était défendue par la faible garnison que Richard de Fontenay y avait placée; quelques fortifications en bois et en pierre avaient été ajoutées à la partie supérieure de la montagne (1). Seulement, quelque nombreux que fussent les agresseurs, la position était en elle-même inexpugnable; on ne pouvait songer à s'en emparer, qu'en réduisant ses défenseurs par la famine. Or, cet expédient était lui-même impossible à cause du retour périodique des grandes marées. Ce retour devait avoir lieu avant quatre jours. Les Bretons, ne pouvant attendre, mirent le feu aux palissades de bois qui servaient de clôture à la ville. L'incendie gagna les bâtiments du monastère et l'église, et y causa de déplorables ravages (2).

(1) MSS. de Thomas Leroy, cité par l'abbé Desroches dans ses *Ann. relig. de l'Avranchin*, 2ᵉ partie (ap. *Mém. des Antiq.* t. XVII, p. 43.)

(2) Guill. Le Breton, p. 256. MSS. de Thomas Leroy, sup. cit. — Philippe-Auguste, d'après Guill. Guiard, répara tous ces désastres :

« Fist à ses propres couz, refaire
» Maisons, aournements et livres,
» Qui de la valeur de mil livres

La ville d'Avranches assiégée immédiatement après la prise du Mont-Saint-Michel, résista avec énergie, moins par dévouement monarchique, qu'en haine de ses vieux ennemis ; mais elle fut emportée d'assaut et livrée au pillage. L'armée bretonne ne rencontra plus d'obstacles ; les bourgs, les villes et les châteaux s'ouvrirent devant elle ; accompagnée des désastres de l'invasion, elle alla faire sa jonction à Caen avec les troupes françaises qui l'y attendaient (1).

Philippe-Auguste, surpris de son facile triomphe, n'eut qu'à procéder à une simple prise de possession de la Normandie *marine*, — de cette contrée dans laquelle, depuis une longue suite d'années, aucun de ses prédécesseurs n'avait osé pénétrer.

Un mois plus tard, environ, le jour Saint-Jean, Rouen, dont la résistance héroïque, par un singulier jeu de la fortune, n'était pas mieux récompensée au XIII[e] siècle par le roi normand qu'elle ne devait l'être au XV[e] par le roi de France, n'espérant plus rien, livra ses deux châteaux et se rendit. A la tête de ses défenseurs était Pierre de Préaux, le bailli des Iles (2). Pas un baron du Cotentin ne prit part à cette protestation suprême de la nationalité normande. Tous se soumirent. Leurs noms, sur le *Registre des fiefs* de Philippe-Auguste, figurent au premier rang (3). Quant aux barons restés en Angleterre, ils sollicitèrent de

» Ou de plus valurent mieux donques
» Que devent n'avoïent fait onques. »
(*Branche des royaux lignages*, p. 195).

(1) Guill. Le Breton. — *Vie de Philippe Auguste* et *Philippide*.

(2) Voy. ap. Rigord, p. 166, la capitulation de Rouen du 1[er] juin 1204.

(3) *Registrum domin. illust. Regis Philippi de feodis.*— (Ap. *Grands rôles de l'Echiquier*, p. 168). Voici la liste de ces barons dans l'ordre où ils sont mentionnés : Bricquebec, Saint-Sauveur, Néhou, Le Hommet, le Mont-Saint-Michel, la Haie-Paisnel, l'évêque de Coutances, Le Plessis, Litehaire, Montaigu, Carentan, Orglandes, Le Quesnay, Carteret, Bohon, Moion, Trégoz, Aubigny, Gavray, etc.

Jean l'autorisation de sauver leurs domaines en rendant foi et hommage au nouveau maître de la province. Vous aurez nos cœurs, lui dirent-ils, et le roi de France aura nos corps, — « Car che seust-il bien ke jà fust che cose que lors cors » fussent deviers le roi de France, si seroient li cuer adiès » lui (1). » Baudouin de Bethune, un vieux et loyal chevalier, fit rejeter cette requête qui prouve si bien que, pour l'aristocratie féodale, il n'y eut jamais de patrie, de même que, pour l'aristocratie du Cotentin, la Seine était à peine un fleuve normand.

Pierre de Préaux avait, jusqu'au dernier moment, rempli son devoir de vassal avec un dévouement que n'avait pas découragé l'indignité de son suzerain, mais qui, pourtant, se lassa aussi. Philippe-Auguste, dont le camp était assis entre « l'aighe et le bois, » lui offrit deux mille livrées de terre s'il voulait rendre la ville. Sur les conseils de l'archevêque, qui lui donna une garantie écrite, il consentit une trêve pendant laquelle il réclama des secours d'Angleterre. Quand tout fut fini, il rappela au vainqueur sa promesse. Toutefois les termes de la charte de concession ne lui ayant pas paru convenables, il n'accepta pas la récompense ; il alla demander son pardon à Jean qui le lui accorda, quoiqu'il eût « grand duel de sa pierte et grande ire (2). »

Ce que Pierre de Préaux avait refusé, ses quatre neveux : Jean du Bois, Jean de Hodenc, Guillaume le Pannetier et Raoul de Tilli le reçurent volontiers (3) ; lui-même se résigna, et s'inclina devant l'arrêt de la fortune. Il passa

(1) *Hist. des Ducs*, etc., p. 99.

(2) *Hist. des Ducs*, etc. p. 98.

(3) Les terres concédées étaient situées à Lion-sur-Mer, — *ultrà Cadomum*, à Verneuil et à Etretat. (*Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, par L. Delisle, p. 190.)

l'aveu de ses nombreux fiefs, et reconnut les tenir du roi de France. Dans cet aveu ne furent pas comprises les îles du Cotentin (1).

D'un autre côté, Jean que la perte de son duché n'avait pas tiré de son indifférence apathique, et que la nouvelle de la chute prochaine de sa capitale n'avait pas interrompu dans sa partie d'échecs, s'était consolé et s'était vengé, en frappant d'expropriation et en confisquant à son profit tous les fiefs que ses anciens vassaux possédaient en Angleterre. Un rôle en avait été dressé ; la valeur de ces fiefs avait été déterminée par des jurés. Nous retrouvons là les noms de la plupart des seigneurs et des abbayes du Cotentin : — Robert Bertran, du Hommet, Raoul Tesson, Guillaume et Jean de Préaux, Robert de Harcourt, Foulques Paisnel, etc., les abbayes de Montebourg et de Mortain, le chapitre de la cathédrale de Coutances, etc. (2). Et, circonstance remarquable et significative, cette mesure, non plus, n'atteignit pas les Iles, quoique les terres en fussent, dans une large proportion, la propriété des établissements religieux que nous venons de mentionner, et que le roi de France eût, comme son ennemi, décrété de forfaiture tous les domaines que les barons anglais détenaient en France.

C'est qu'une révolution profonde, et dont les conséquences se sont développées, ont grandi et ont survécu à une période écoulée de près de sept siècles, venait de s'accomplir. Les Iles n'étaient pas conquises ; elles étaient séparées sans transition, brusquement, de la Normandie continentale avec laquelle elles étaient, depuis les premiers temps historiques,

(1) *Regist. de féod.* (loc. sup. cit.

(2) *Rotulus de valore terrarum Normannorum inceptus anno regni Regis Johannis sexto* (1204). Ap. *Grands rôles de l'Echiquier*, édit. L. d'Anisy, p. 131.

si intimement unies. — Elles changeaient non-seulement de gouvernement, mais de nationalité. Jusque là, simples annexes du Cotentin, elles n'avaient pas eu d'individualité propre ; elles étaient restées dans une situation analogue à celle qu'elles auraient, si la France en avait fait un de ses arrondissements (1). La population, le commerce, l'esprit public ne s'y étaient que fort peu développés; elles n'avaient guère été qu'un champ exploité par l'aristocratie féodale, ecclésiastique et laïque de la Basse-Normandie ; et elles avaient éprouvé de ce voisinage plutôt les inconvénients que les avantages (2). Aussi, on l'a vu, nous n'avons pu, dans cette première partie de notre Étude, parler de leur histoire que d'une manière incidente, et en l'enchâssant, pour ainsi dire, dans l'histoire du pays voisin.

Avant l'établissement définitif des Normands, l'Église, par ses missionnaires, par ses couvents, par sa hiérarchie, avait déjà rattaché l'archipel à la presqu'île du Cotentin. Les invasions maritimes des Danois n'avaient point modifié cet état ; — insulaires et habitants de la terre ferme avaient, alors, supporté les mêmes épreuves, souffert les mêmes

(1) Un des historiens de Jersey, le rév. Phil. Falle, qui écrivait dans le XVII[e] siècle, observe (p. 37) que si les Iles eussent été annexées à la France, tout l'héritage recueilli par leurs habitants eût consisté dans « popery » and wooden shoes, the wretched lot of our neigbour Normans in their » present state under the French. » (*An account of the Island of Jersey*, 1664.) — Aujourd'hui les Iles auraient, au moins, un sous-préfet à ajouter à ce que le rév. Phil. Falle appelait un *wretched lot*.... Il n'est que trop certain, en effet, que le système de centralisation qui nous régit est la cause principale de l'énergique et franche antipathie que les insulaires éprouvent pour la nationalité française.

(2) En 1202, Jean prescrivait à ses *fidèles* insulaires d'aider leur Bailli à chasser des Iles les malfaiteurs et les voleurs, — *malefactores* et *latrones*, — qui s'y étaient réfugiés. (Voy. Pièc. justif. n° 46).

calamités, subi le même joug. Le gouvernement des ducs avait maintenu cette homogénéité, même après la conquête de l'Angleterre ; elle résultait de la nature des choses ; et Guillaume-le-Conquérant, à coup sûr, n'aurait pas plus songé à distraire Jersey, Guernesey et Aurigny du duché de Normandie, quand il le léguait à Robert-Courte-Heuze, qu'à enlever l'île de Wight à Guillaume-le-Roux, quand il lui donnait la Grande-Bretagne.

Philippe-Auguste et ses contemporains ne comprirent-ils pas la portée du fait nouveau qui se produisait ; — oublièrent-ils les Iles, dans les premiers moments du triomphe ; — méconnurent-ils la gravité de cette situation, peut-être sans exemple, d'une grande monarchie impuissante à s'assimiler un petit peuple qui, à quelques lieues de ses côtes, a voulu rester son maître et a prospéré, en se gouvernant lui-même ?... On pourrait le croire, et ce serait une erreur.

Philippe-Auguste essaya, à plusieurs reprises, de conquérir le dernier débris du duché de Normandie et de faire cesser une anomalie plus frappante encore de son temps que de nos jours ; car alors, et jusqu'à la Réforme, l'Église catholique conserva dans les Iles ses possessions et ses priviléges, et l'évêque de Coutances sa juridiction. La royauté française renouvela, à différentes époques, les mêmes tentatives qui n'eurent, sans doute, que les mêmes succès éphémères, mais qui produisirent, nous le verrons bientôt, un résultat d'une importance considérable ; — elles contribuèrent à créer la marine française et la préparèrent à soutenir cette lutte pour la liberté de la mer qui a divisé si souvent les deux grandes nations voisines.

A partir du XIII[e] siècle, l'archipel normand a une vie politique distincte ; il défend son indépendance contre la France, et sa nationalité contre l'Angleterre ; il est le refuge du vieil esprit normand qui montre comment un peuple,

quelle que soit sa faiblesse matérielle, conserve par son énergie ses institutions séculaires et son nom. — Il a donc une histoire qui n'a plus, il est vrai, de lien intime et nécessaire avec celle du Cotentin, mais qui, cependant, y touche par plus d'un point et s'y rattache par plus d'un événement, évoque plus d'un souvenir perdu, révèle plus d'un détail intéressant et généralement ignoré, et renferme, enfin, pour qui veut l'y chercher, plus d'un enseignement utile. C'est cette histoire qui nous reste à étudier ; elle fera l'objet de la seconde partie de ce travail que nous soumettrons à nos lecteurs, s'ils daignent accueillir avec une bienveillante indulgence le volume que nous leur présentons aujourd'hui.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Charte du duc Robert concédant au Mont-Saint-Michel la moitié de l'île de Guernesey.

1028 à 1033.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, Amen. Ego Rotbertus Comes, filius Magni Richardi; gracia Dei Dux et Princeps Normannorum, reddo sancto Michaeli altare suum, etc. ...... Concedo etiam de rebus quas ad proprios usus jure hereditario possidebam et in usus servorum Dei ipsi in eodem loco sancti Michaelis archangeli servientium solempniter transfundo; id est medietatem insulæ quæ dicitur *Greneroy*, ad integrum et ex alterà medietate quam quidam vir fidelis noster nomine Nigellus in beneficio tenet omnes consuetudines quas in meos usus retinebam, hoc est *Melaium* et omnia quæcumque ex ipso benefecio meis usibus proveniunt (1)......

(*Archives du département de la Manche*).

(1) Dans un espace laissé en blanc sur l'original, a été intercallée la charte suivante (n° 2), à la suite de laquelle nous retrouvons (n° 3), la fin de la charte ci-dessus.

N° 2.

Charte de Guillaume-le-Bâtard donnant au Mont-Saint-Michel les îles de Serk et d'Aurigny en échange de la moitié de Guernesey.

1034 d'après le *Gall. Christ.*

Ego Willelmus, comes Normannorum filius Rotberti comitis, concedo sancto Michaeli suisque semper servientibus quasdam nostras insulas *Sercam* et *Arenon*, propter alteram medietatem *Greneroy* quam pater meus Rotbertus eis ob suam animam dederat, quam ego Ranulfo filio Anschitilli reddidi.

Ego Willelmus, Princeps Normannorum et Dei gratiâ Dux, hanc donationem manu propriâ corroboravi. Signum Rotberti, archiep. (*Rouen*) S. Heriberti, episc. (*Lisieux*). S. Hugonis, episc. (*Avranches*). S. Hugonis, episc. Ebroencensis.

N° 3.

Suite et fin de la charte de Robert (N° 1).

Ego Rotbertus, princeps Normannorum gracia Dei dux, hanc donationem manu propriâ corroboravi et meis fidelibus corroborandum tradidi : S. Rogerii filius (sic) Hugonis. — S. Roberti Pincerna (sic). S. Nigelli vicecomitis. S. Nigelli filii ejus. S. Goisfredi Farsel, vicecomitis. S. Aimonis, vicecomitis. S. Rogerii filii Radulphi. S. Turstingi, vicecomitis. S. Gozelini, vicecomitis. S. Radulfi, vicecomitis. S. Turoldi, constabili (sic).

(1) Isti sunt testes donationis Willelmus filius Roberti, comitis. — Hugo, episc. Abrencensis (sic). — Willelmus filius Willelmi. — Niellus juvenis. — Hadwardus rex (2). — Hunfredus Namo. — Willelmus filius Rainaldi. — Rogerius filius Hunfredi. — Goffredus, vice comes. — Hugo filius Huberti. Hunfredus parvus.

(1) Ce dernier S se rapporte on le voit à la charte qui précède.

(2) Edouard le Confesseur, alors en Normandie, — circonstance qui détermine approximativement la date de cette charte.

N° 1.

Charte de Guillaume-le-Bâtard donnant à l'abbaye de Marmoutier la moitié de Guernesey.

Willelmus divina ordinante Providenciâ Normanniæ Princeps, disposui ex his quæ temporaliter accepi per manus pauperum fideli Deo, lege fenoris committere illud pauperum genus elegi quod sub *Alberto* abbate in Turonensi Cœnobio quod Majus-monasterium dicitur, omnipotenti Deo famulatur... ut autem quantitatis..... rerum quas Deo offero..... Et quæ apud insulam quæ appellatur *Grenezedoium* videor habére in meo dominio omnis propellatur ambiguitas earum nomina scripto inserere jussi. Id est ecclesiam *Sancti Petri de Portu* cum omni integritate; ecclesiam *Sancti Amdreæ de patenti pomerio*, cum omni integritate; ecclesiam *Sancti Samsonis episcopi*, cum omni integritate; ecclesiam *Sancti Martini de la Berlosa* cum omni integritate; ecclesiam *Sanctæ Mariæ de Torta valle* cum omni integritate; *ecclesiam sanctæ Trinitatis* cum omni integritate et decima omnium rerum tam de frugibus quam de animalibus qui ad istas ecclesias pertinent ipsi quoque presbiteri cum propriis rebus ecclesiasticis sub tali lege prefati abbatis potestati subjaceant ut cum eorum quis morte finierit seu in aliquo negligens seu criminosus pro quo ab ecclesiâ sua (episcopo judicante) mereatur expelli deprehensus fuerit secundum arbitrium et dispositionem abbatis alter in loco illius subrogetur. — Additur etiam his decima quatuor carrucarum quas videor habere in meo dominio in suprà dicta insula et unus hospes cum integritate sua redhibitionis ut faciat habitaculum ad manendum monachus qui prerit illi obedientiæ. Quæ omnia cum et assensu meæ conjugis Meheldis et filii mei Roberti, omnipotenti deo et *sancto Martino* concedo. — Et ut hoc scriptum vigorem perpetuatis obtineat munum, nostrarum caractere impresso crucis signaculo formavimus atque fidelibus nostris corroborandum tendimus.

Signum Willelmi *comitis*, S. *Menheldis*, uxoris ejus — S. Roberti filii ejus — S. Odonis Baj. epis. — S. Gaufredi Const. epis. — S. Rodolphi, camerarii. — S. Guillelmi filii Osberti. — S. Guillel. de Pruvilla. — S. Rod. Taison. — S. Rogeri de Montgomerici. — S. Ric. de Bufo. — S. Ricardi vicomitis. — S. Gauteri Gufort. — Rotgerii de Bellomonte. — S. Ricardi abbatis montis. — Sancti Michaelis. — S. Gazonis prioris. — S. Guillelmi monachi. — S. Ernaudi monachi. — S. Theobaudi capellani. — S. Balduini, capellani. — S. Artadii, capellani.

(*Collect. Gaignières, n°* 5,441, — *t.* 1, *p.* 193.)

N° 5.

Vidimus de Philippe-Auguste, d'une charte de Guillaume le Conquérant, portant donation aux évêques de Coutances du patronage de Cherbourg et de Tourlaville.

1208.

In nomine sanctæ et individuæ Tritilatis. Amen. Philippus dei gratia Francorum Rex, etc. Noverint universi præsentes et futuri quod accedens ad nos dilectus et fidelis Hugo, episc. Constanc. nobis insinuavit quod ecclesiæ de *Cæsarisburgo* et *Torlavilla* ad donationem ejus spectabant, *ostendens nobis authentiquum Guillelmi ducis Normannorum cujus mandatum fuit et recognitum in assicia apud Valognias*, prædictæ ecclesiæ ad donationem episcoporum Constantiensium spectabant inde est quod nos volumus et concedimus quod memoratæ ecclesiæ ad donationem memorati episc. et successorum suorum in perpetuum pertineant, salvo nobis et successoribus nostris jure omnium aliarum præbendarum de Cœsarisburgo quod est perpetuum robur obtineat sigilli nostri ac regis nominis caractere inferius annotato prœsentem paginam confirmamus. — Actum anno incarn Dominicæ 1208, regni vero nostri anno 20, aptantibus in palatiò nostro quorum nomina subposita sunt. S. Guidonis baliculari. — S. Bure canonici. — Droconæ constabularius. — Data vacante cancellaria per manum fratris Ganni.

(*Ext. de Toustain de Billy. — MSS. de la bibliothèque de Caen, p.* 31.)

N° 6.

Donation par Ertauld à l'abbaye de Marmoutier d'une terre à Noirmont (Jersey).

1091.

Notum sit quod Ertaldus dedit beato Martino et suis monachis videlicet domino Radulfo nepoti domini Gisleberti Lexoviensis episcopi et domino Gualtero qui *morabatur in insula Grenesolii* V acras terræ sitas in eadem insula ad *Prenigrum montem*, terra scilicet *Adelaïdis sororis*

Rotberti strumanni salutem et quietam ab omni exactione concesserunt hoc donum ejus uxor nomine *Origea* quæ tunc infirmabatur et filii Radulphus et Rotbertus et Guillelmus, verum etiam Alanus gener ejus hos viderunt. — Radulfus filius Dode, Ebrardus prepositus, Guillelmus Gundemarus homo supra dicti Ertaldi. — Facta est hæc donatio anno ab incarnatione domini MXCI.

(*Ext. du Cart. de Marm. f°* 199, *MSS. de M. de Gerville.*)

N° 7.

Donation par Restauld, ancien pilote de Robert, de l'îlot de Jethou, au Mont-Saint-Michel.

1091.

Ego Restaldus naucherus quondam Roberti Normanniæ comitis divina inspiratione promotus, monachilem habitam diu valdèque desideratam tandem suscepi quod factum jam dictus princeps piissimus Robertus gratanter accipiens qua quamdam parvam insulam quæ vulgo *Keikhulm* vocatur perpetuo mihi possidendam contradidit. — Hanc autem insulam cum omnibus quæ adquisita sunt a me in ea aut possidentur post mortem meam de sancto Michaeli et fratribus ibi servientibus jure *hereditario possidendæ ea* videlicet conditione ut factus particeps omnium elemosinarum ac beneficiorum quæ ipsi faciunt..... scribi et annumerari suis dignus eorum frater ejus atque socius in perenni seculo.

(*Ext. des Archives du département de la Manche.*)

N° 8.

Charte de Henri II confirmant la donation à l'abbaye de Saint-Hélier du Moulin de la Ville

Vers 1154.

H. Rex Anglie, Dux Normannie et Aquitanie et comes Andegav. Archiepiscopo Rothomag., Episcopis, Abbatibus, Comitibus, Baronibus, Justiciis, Vicecomitibus et Omnibus ministris et fidelibus suis Normannie salutem :

Sciatis me dedisse et presenti carta confirmasse abbacie Sancti Elerii de Gerseio et canonicis ibidem deo servientibus, pro salute mea et liberorum meorum in perpetuam elemosinam ***Molendinum de Villa cum Molta*** et libero servicio ipsius ***Malendini***, ***Ecclesiam sanctæ Trinitatis*** et ***Mariscum Sancti Elerii;*** quare volo et firmiter precipio quod eadem abacia et canonici hec predicta habeant bene et in pace, libere et quiete, integre et plenarie et honorifice sicut eam tenebam in dominio meo cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus.

(***Arch. du département de la Manche***). — A la suite de cette charte se trouve un ***Vidimus*** de l'év. Hugues de Morville (1208 à 1238) et un autre du duc de Bedford (XVe siècle).

N° 9.

Charte de cession par Jourdain de Barneville à l'abbaye de Saint-Hélier d'une terre à Jersey.

1130.

Notum sit omnibus sancte ecclesie fidelibus quod ego Jordanus de Barneville consilio amicorum meorum et voluntate et unanimi consensu filiorum meorum vendidi abbati de insula Sancti Helerii et canonicis totam carrucatam quam habebam in ***insula Gerse in confino de Crapoudait*** de feudo Regis jure hereditario cum pertinentiis suis absque ulla retinentia C libris andegavensibus illam scilicet terram quam magister Marcharius et Angotus et Anschetillus et alii de me tenebant et duas acras de meo territorio de Barneville jacentes ***inter villam et fontem Petræ*** quam Lucas et Petrus filius Ranulfi de me tenebant in territorio de Haya; illam terram à cruce in occidentali parte non procul posita ex dono Hugonis Anglici ***usque ad vallem Musteil*** et ***usque ad aquam fluentem*** inter Taliam et ipsam terram, exceptis VI acris quos duo fratres cognomine Calvi et Hugo Decleros tenent in Tallia super hoc...... pro hac venditione dedit abbas Ricardo fratri meo Jordani de Barnevilla XI solidos andegavensium. — Hanc vero venditionem in perpetuum factam omni tempore fore ratam et stabilem et inviolabilem et securam et a me et a meis.... et quietam et eam garantizare et nichil admodo penitus nos ab ea exigere affidavi in manu magistri Marcherii in capitulo sancti Helerii et prius

ea in manu Willelmi filii Hamonis et adhuc majorem ejusdem vendicionis confirmacionem hoc ipsum juravi super sanctum textum in capitulo constantiensis ecclesie cum filiis meis coram domino *episcopo Ricardo* (1). Affidavi etiam in manu dom. ep. Ricardi presente maxima parte capituli. — Hujus autem vendicionis prolocutores et fidejussores et testes fiure Philippus de Cartrait, magister Marcherius, Guill. de Asneriis, Hamelinus Pinel, Gislebertus de Hoga, Robertus de Haulane (sic) Henricus de Barneville, Ricardus de Fornet, Alanus filius Sivàn.

(*Cart. de Cherbourg. — MSS. de M. de Gerville*).

N° 10.

Charte de confirmation de la précédente.

Vers 1130.

Henricus Dei gracia Rex Angliæ dux Normanniæ, etc. — justiciis et ballivis suis Normann. salutem. Sciatis me concessise ac presenti carta confirmasse *Abbacie sancti Helerii de Gerseio et canonicis ibidem deo servientibus* pro amore Dei et salute mea et liberorum meorum in perpetua elemosina totam carrucatam terræ cum omnibus pertinenciis quam *Jordanus de Barnevilla* de me tenebat in insula de Gerseio....... (Le reste déchiré.)

(*Cartulaire de Cherbourg.*)

N° 11.

Donation par Renauld de Carteret à l'abbaye de Saint-Hélier d'une terre à Jersey

Vers 1130.

Ego Reginaldus de Kartrayo dono et concedo *ecclesiæ sancti Helerii* et *canonicis* ibidem Deo servientibus *unam acram terre et dimidiam* unius virgate in *Valle de la Mare* pro amore Dei et pro salute animæ meæ

(1) Richard de Bruis (1124 à 113?), — «qui confirmavit ANNO 1125, ECCLESIAM DE CARTERAIO » in INSULA GERSE » (GALL. CHRIST. t. XI, coll. 874)

et antecessorum meorum — Donatio autem ista facta est de patre meo et de me, quare valo et confirmo..... testibus his Willelmo presbytero de *sancto Audoeno*, Ricardo Baudouer presbytero, *Willel. de Salinellis, Willelmo de Winchelez*, Willelmo de sancto Helerio, Ricardo Burnulfo, Rogero Horman, Willelmo Fondane et pluribus aliis.

(*Cartul. de Cherbourg.*)

N° 12.

Donation par Will. Suen de sa terre de Saint Jean des Chênes, Jersey, à l'abbaye de Saint-Sauveur.

1100.

Anno ab incarnatione domini MC°. Ego Willelmus Suen jesu Xci miseratione permotus do et concedo abbatie sancti Salvatoris et monachis ibidem Deo servientibus pro salute anime mee et corporis mei et pro animabus omnium parentum et amicorum meorum *omnem terram* quam habeo in parochia *sancti Johannis de Quercubus* de insula Gersoi concedo etiam predicte abbatie *omnem terram et homines* quos habeo in *Ansnevilla* quæ est juxtà Gonnonvillam et quicquid habeo in ecclesia et in maresco et in dominio ipsius *Ansneville* et omnem terram quam habeo in Lutumaria, similiter in elemosina perpetualiter. Et quia volo et cupio ut hæc donatio elemosinarum mearum sit firma et ex utraque parte corroborata meo proprio sigillo hanc cartam confirmo perhenniter in elemosina quieta ab omnibus rebus michi et omnibus parentibus meis. Hoc similiter concedo sicut avunculus meus Willelmus pro salute anime mee et pro animabus omnium parentum et amicorum meorum his testibus Ricardo et Philippo Archidiac. constanc. eccl. Osberno cantore.

(*Ext. du Répertoire MSS. de M. de Gerville*, p. 206.)

N° 13.

Donation par Rich. Wait ou Wace à l'abbaye de Saint-Sauveur.

Vers 1180.

XIII. Sciant presentes et futuri quod ego Ricardus *Wait* dedi abbatiæ sancti Salvatoris et monachis ibid. Deo servientibus redditum mihi perti-

nentem de terra quam ***Willelmus Suen*** dedit in ***insula Gersei*** in parochiâ ***Sancti Johannis de Quercubus*** quæ est de feodo meo. Videlicet solidos duos et dimidium andegav. et quidquid mihi pertinebat de terra illa dedi eis ut habeant eam et possideant liberam et quietam in perpetua elemosyna pro anima mea et pro animabus patris et matris mee et omnium antecessorum meorum. Hujus donationis testes sunt Nicolaus de ***Valloniis*****.....** frater ejus, Willelmus prepositus de Clin......, Gaufridus Buisson, Alveredus clericus pro anima Hugonis Wach.

(***Cart. de Saint-Sauveur, MSS. de M. de Gerville.***)

N° 14.

Charte de Guill. évêque de Coutances relative à une transaction entre les moines de Saint-Sauveur et Richard Wace.

1180.

Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit. Willelmus Dei gratia Constantiensis episc. salutem. Noverit universitas vestra quod cum inter monachos sancti Salvatoris ex una parte et ***Ricardum de Sancto Helerio*** et ***Ricardum Wace*** ex aliâ, super prediis sancti Helerii, questio aliquandiu ventilata fuisset in hoc modum pacis in nostra presencia convenerunt prædicti presbyteri prefatis monachis de prediis illis decem boissellos frumenti annuatim exolvent. Et hoc juraverunt firmiter observandum. — Actum anno domini M°CXX° (lisez : MCIIIIXX) apud Sanctum Laudum.

(***Cartul. de Saint-Sauveur, n° 253, MSS. de M. de Gerv.***)

N° 15.

Donation par le seigneur d'Aurigny à l'abbaye de Cherbourg.

1122.

Notum sit omnibus tam presentis quam futuris quod ego Willelmus Artifex dominus ***Alrenon*** dedi et concessi in perpetuam elemosinam ***Abba-***

cie S. M. de voto et canonicis ibidem Deo servientibus pro anima domini mei Regis Henrici et animabus patris et matris uxoris meæ *Agnetis*, nec non pro salute mea et *ipsius Agnetis* totum tenementum quod tenebat de me Ricardus Wallensis (Le Valois) jure hereditario de insula *Alrenon* scilicet quinque acras terræ cum campartis ejusdem terræ et regardis et *pasnagio, solagio, ovagio* et duobus solidis andegavensibus annuatim libere et quiete et absolute ab omnibus quæ ad me pertinent concessi etiam donationem quam H. *Songeferre* dedit eidem abbatiæ et canonicis de terra quam dicto Henrico antea dederam pro servicio suo sicut carta sua quam habet de me testatur, insuper autem dimidiam bovatam terræ quæ fuit Hamonis *Thor* cum omni redditu qui ad me pertinet et prœter hoc unam acram terre de meo dominio et una parte villæ in *Alrenoio* et aliam et altera parte : Has itaque donaciones et concessiones feci *ego Willelmus assensu filii mei Ranulfi* et super altare B. M. de Voto presentavi *anno videlicet incaruationis dominice MCXXII* ut igitur jam dictæ donationes et ratæ et stabiles in perpetuum permanent eas presenti carta et sigilli mei munimine dignum duxi roborare, testib. his Ricardo..... Radulpho capellano, Roberto de Octevilla. Radulfo fratre suo sacerdotibus, Ricardo de Fulgeriis, Henrico Songefer, Anschetillo Retello, Hugone de Quetevilla, Ricardo de Pontivo, Henrico de Rotomago, Willelmo de Alneto, Roberto Crasso, Adam de Stamford, Vincentio de Alrenoio, Gisleberto Monaco, Roberto de Aurevilla.

(*Rép. MSS. de M. de Gerville.*)

(Vidimé en 1537. — Cet acte prouve que l'abbaye de Cherbourg existait avant la prétendue fondation par Mathilde.)

N° 16.

Charte de Henri Ier relative à la propriété de l'église d'Aurigny.

1131.

H. Rex Angliæ Archiepiscopo Rothomagensi, episcopis, abbatibus, comitibus, justiciariis, vicecomitibus, baronibus et omnibus filiis sanctæ ecclesiæ per Normanniam constitutis salutem.

Sciatis quod in presentia mea et omnium subscriptorum audientià reddiderunt canonici de Cœsarisburgo et nominatim Unfridus de Angovilla eccle-

siam sanctæ Mariæ de Aurigny cum IV virgates terræ ecclesiæ Constantiensi atque episc. Algare (1132 à 1179) et successoribus ejus quietam et absolutam ab omni calumpniæ ecclesiæ de Cœsarisburgi et ipsius Unfredi qui tunc temporis ipsam injustė tenebat tanquam ipsam quæ de jure Constiensi erat ecclesiæ ab antiquo sicut carta patris mei quam habebat constestabatur indė quoque ipsi canonici Cœsarisburgenses carta quam in medium protulerunt communi consideratione curiæ meæ et eorum qui affuerunt cassata et fuliata (sic) fuit quare volo et præcipio firmiter quod ecclesia illa cum omnibus quæ ei pertinent quieta remaneat ecclesiæ Constantiensi et episcopo et remaneat ei in sempiternum. Res tamen mea episcoporumque consilio concessit pius Algarus præfato Unfrido, ecclesiam illam cum elemosinis ad tenendum de episcopo et ecclesia Constantiensi in vita sua tantum sive quousque religionis habitum receperit ita quod in prebendâ eam non tenebit neque de tenura ista versus ecclesiam Cœsarisburgi aliquam reportorem (sic) neque jus habebit. His testibus Mathilde impératrice, Hugone archiepiscopo Rothomagensi, H. episcopo Bajoc. Nigello, episcopo Abrincensi, Johanni épiscopo Sagiensi, R. Episc. Lexoviensi, Ad. Episc. B. Andrea Episc. Ebroicensi. — R. de Bris, R. Lucam (?) archidiacono cognomento Warenne. — R. de Ver. Unfredo de Bohun. — H. Bigot. — Robert Bertran. — Willelmo de Vernon. — Ap. Rothomagum anno ab incarnatione domini MCXXXIV.

(*Extrait du 1er registre de la cathédrale de Coutances, quatrième feuillet. — MSS. de M. de Gerville.*)

No 17.

Charte de Henri II confirmant une donation faite à l'abbaye du Vœu

Vers 1150.

Henricus.... justiciis et baillivis suis Normanniæ salutem. — Sciatis me concessssie pro amore Dei et petitione *Dominæ meæ Mathildis imperatricis* abbacie S. M. de Voto juxta Cœsarisburgum et canonicis ibidem deo servientibus *quidquid datum vel venditum eis fuerit de meo dominio in burgo vel in villa*, quare volo et firmiter præcipio ut præfata abbacia bene et in pace libere et quiete cum omnibus consuetudinibus et libertatibus suis, omnia tenementa sua teneant, scilicet in bosco, in plano, in

pasnagio et teloneo et tallagio, rouagio et ferio et foro, et prohibeo ne quis eis vel hominibus vel rebus suis super hoc aliquam injuriam vel gravamen faciat, teste man.... Ric. dapifero regis apud Rotomagum.

(*Cart. de Cherbourg.*)

N° 18.

Charte de Richard, évêque de Coutances, relative à la dîme de la terre de La Perrelle.

1158.

Omnibus sancte matris ecclesie catholicis tam presentibus quam futuris Ricardus dei gracia Constanciensis episcopus in domino salutem. Que coram rectoribus sancte ecclesie finem capiunt ne iterum in controversiam veniant equum est scripto et sigilli munimine diligenter confirmare ea propter universitati vestre notum fieri volumus quod Willelmus sacerdos de Ivetot causam quam adversus venerabilem abbatem Robertum et monacos Sancti Michaelis de Monte super decima de Perrella in Gerneroio ingressus fuerat coram nobis refutavit et prefato abbati decimam illam cum omnibus ejus pertinenciis in terra et melagio quietam adclamavit ipse et frater ejus Alanus et filius suus Ricardus et super sanctum evangelium unusquique (sic) eorum juravit quod nichil in ea deinceps clamarent, et si qui super hac emergerent impetitores abbatiam prefatam et monacos inde proposse suo juvarent. Receperunt etiam proinde ex dono et gracia abbatis et monacorum XIIIe libras Andegavensium et alteri fragum religionis susccepture concessum, eo retento ut secum deferat que tunc dinoscetur habere. Facta est hec composicio et confirmata coram nobis et assistentibus his fratribus nostris et amicis Ansgoto abbate de Lucerna et ejusdem loci priore. O. Cantore nostro, Philippo, Willelmo, Johanne archidiaconis nostris. Alveredo, Willelmo, Roberto de Sancto Laudo, Roberto de Milleio canonicis, Ansgoto decano, Rogero capellano et aliis multis. Anno ab incarnatione domini M°. C. LVIII. iiij^{to} idus junii in ecclesia sancte Marie Constanciensis ante altare apostolorum beati petri et pauli. Hoc autem ut inconcussum maneat auctoritate nostra et sigilli nostri munimine confirmamus et ne quis contraire conetur anathematis censura prohibemus.

(*Arch. de la Manche*. — Original revêtu du sceau de l'évêque dont la légende a disparu. — Communication de M. Dubosc.)

N° 19.

Charte de la donation de la terre de La Perrelle, confirmée par Guillaume-le-Bâtard.

1054.

In nomine sancte (1) et individue trinitatis patris et filii et spiritus sancti. Antecessorum nostrorum constitutis atque decretis vere compertum habemus ut quicunque christi fidelium bonorum cupidus celestium quiddam suarum facultatum cuilibet loco sanctorum pro anime sue remedio donaverit exinde litterale testamentum nobilium personarum corroborationibus assignatum faciat quatinus ab omni contradictione vel calumpnia malorum ipsa donatio firma et intemerata atque integra futuris temporibus permaneat. Quapropter Ego Guillelmus Pichenoht cunctis christianis tam presentibus quam futuris notum esse volo quod meorum pro magnitudine peccatornm perpetuas metuens inferni penas et celestis regni desiderio accensus pro salute anime et parentum meorum monachilem habitum in ecclesia sancti Michaelis de periculo maris accipio et pro animabus antecesorum (sic) meorum do sancto Michaeli et suis monachis Perrellam et omnia quæ Perellæ appendent. Hanc donationem concessit Willelmus egregius Comes Normannie Roberti comitis filius atque propria manu firmavit in die natalis domini ante altare sancte Marie metropolitane Rotomagensis ecclesie videntibus et audientibus Malgerio archiepiscopo Rotomagensi, Hugone episcopo Abrincatensi, Rogerio de Bello Monte, Rogerio de Montgulmerio, Ricardo vicecomite, et ex hominibus sancti Michaelis Hilgerio de Ardevone et Thescelino patre ejus, Raginaldo de Grandivilla, Radulfo de sancto Johanne. Fecit etiam Willelmus comes a predictis episcopis ante altare sancte Marie excumunicationem (sic) fieri super omnes illos qui molirentur hoc donum violare vel qui vellent monachis sancti Michaelis aliquid de dono isto tollere vel facere molestiam rebus sancti Michaelis pro isto dono.

Willmi † comitis. Anno ab incarnatione domini M. L. IIII^to^ indictione septima facta est hec donatio. Maalgerii † archiepi. Hugonis † epi Abrincatensis. † Rogerii de Bellomonte. † Rogerii de Montgulmerio † Ricardi vicecomitis. † Hilgerii de Ardevone. † Thescelini fratris ejus. † Raginaldi de Grandivilla. † Radulfi de Sancto Johanne.

(*Arch. de la Manche.* — Original — Communication de M. Dubosc.)

(1) Dans l'original de cette charte les E accompagnés d'un signe analogue à une cédille remplacent les Æ.

N° 20.

Guillaume Chesney ou des Chênes rend l'îlot de Jethou au Mont-Saint-Michel

Milieu du XII[e] siècle.

Omnibus christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit ***Willelmus Chaesney*** miles, salutem in domino. — Noverit universitas vestra quod insula de ***Gethehou,*** quam abbas et conventus Montis Sancti Michaelis de periculo maris mihi..... comite concesserunt, post decessum meum quiete et integre redibit dicto abbati et conventui absque ulla contradictione et reclamatione heredum meorum sive aliorum cum omnibus meliorationibus quas in eodem insula fecerim. — Quod ut ratum et stabile perseveret presentes litteras sigilli mei munimine roboravi.

(***MSS. de M. de Gerville.***)

N° 21.

Bulle d'Adrien IV confirmant le Mont-Saint-Michel dans ses biens de Guernesey, etc.

1155.

Adrianus (IV) episcopus servus servorum Dei dilectis filiis Roberto (du Mont) monasterii sancti Michaelis de periculo maris abbati ejusdem loci fratribus....... in quibus hæc....... propriis vocabulis exponenda in insula de ***Guernesoio*** quidquid habetis. — Ecclesiam ***sancti Salvatoris*** (Guernerio), ecclesiam ***sanctæ Mariæ de Castro,*** ecclesiam ***sancti Michaelis de Wallo,*** ecclesiam ***sancti Petri de Bosco,*** ecclesiam ***sanctæ Mariæ de Lihou, capellam sancti Maglorii et capellam sancti Georgii*** in insula quæ vocatur ***Quetehou.*** (In episcopatu Bajocensi, etc.)

Datam Beneventi indictione IV[a] incarnationis dominicæ M° C° L° V°. Pontificatus vero domini Adriani IV anno secundo.

(***Arch. du département de la Manche.***)

N° 22.

Charte de Richard, évêque de Coutances, autorisant le Mont-Saint-Michel à ériger un oratoire à Jersey, etc.

Vers 1156.

Dilectis in Christo sancte Matris ecclesie rectoribus universis ad quos littere iste pervenerint Ricardus Dei gratia Constanciensis episcopus salutem. Ex permissu dilectorum nostrorum Rogeri abbatis sancti Salvatoris et monachorum suorum concessimus abbati ***Roberto*** sancti Michaelis facere ***Oratorium*** sibi et monachis suis venientibus et morantibus in villa sua de ***Perrevilla*** in ***Gersoio*** salvo semper et retento omni parochiali jure ecclesie sancti Clementis de tota etiam familia monachorum ibi commoranti. In presentia enim nostra recognitum fuit quod ecclesia illa sancti Clementis ab antiquo est de jure abbatie sancti Salvatoris, cum omni integritate sua et in privilegio monachorum sancti Michaelis injuste fuerat conscripta. Actum est hoc in capitulo nostro constanciensi præsentibus Alveredo cantore, Ricardo, Willelmo et Roberto archidiaconis nostris, Petro capellano et aliis multis.

(***Répert. MSS. de M. de Gerville.***)

N° 23.

Reconnaissance par Robert du Mont du droit de Saint-Sauveur sur l'église de Saint-Clément de Pierreville.

Vers 1156.

Robertus Dei gracia sancti Michaelis de Monte abbas et conventus sibi a Deo commissus domino Hugoni abbati sancti Salvatoris et suo sacro conventui salutem. Caritatis officio testificamur et presentis et venturæ generationis, ecclesiam ***sancti Clementi de Petrivilla in Gerseio*** vestri esse juris quod si quid in eâ habuimus aut habemus vobis gratanter concedimus.

(***Cart. de Saint-Sauveur,*** f° 97, verso.)

N° 24.

Même Reconnaissance.

Même date.

Notum sit universis presens scriptum cernentibus me Robertum abbatem sancti Michaelis de periculo maris et conventum ejusdem loci condidisse quamdam capellam in *Gerseio insulâ* dictam *Petram villam* in parochia sancti Clementis quæ ecclesia est monachorum *sancti Salvatoris*, assensu Ricardi episcopi constanciensis et Rogerii abbatis sancti Salvatoris et conventus ejusdem loci salvo parochiali jure ex integro. Quod autem in nostro privilegii hæc eadem ecclesia antea confirmata fuerat non sit eis impedimento nec eis noceat qua ignoranter et injustum (antea) actum fuit.

(*Cart. de Saint-Sauveur*, f° 198,)

N° 25.

Vidimus d'une charte de Richard, évêque de Coutances, confirmant une donation faite par Philippe de Carteret, en 1167, au Mont-Saint-Michel.

1290.

Universis presentes litteras inspecturis officialis curie constanciensis salutem in domino. Noveritis nos vidisse legisse et palpasse litteras bone memorie Ricardi quondam episcopi Constanciensis ecclesie sigillo ipsius sigillatas ut prima facie apparebat sanas et integras tenorem infràscriptam continentes.

Dilectis in Christo sancte matris ecclesie catholicis omnibus tam presentibus quam futuris Ricardus dei gracia constanciensis episcopus in domino salutem. Notum sit universis quod parochianus noster Philippus de Cartraio respectu dei et pro sua et suorum salute nobisque volentibus et deprecantibus concessit et dedit in manu nostra deo et sancto Michaeli de periculo maris in perpetuam elemosinam ecclesiam Sancti Audoeni et capellam sancte Marie in insula Gersoii cum terris et elemosinis et omnibus earum pertinen-

ciis. Nos quoque ipso presente Philippo concedente et precante ipsam elemosinam deo et predicto Arcangelo suisque servitoribus in perpetuum confirmavimus et fratri Radulpho monasterii Sancti Michaelis venerabili monacho curam illius commisimus statuentes ut qui donationem hanc ratam habuerint dei graciam et benedictionem consequantur. Qui vero, quod absit, eam temere perturbare aut violenter temptaverint diripere ira dei et anathematis rigore donec satisfecerint corrigantur. Sub testibus istis Ricardo, Willelmo archidiaconis, Petro, Roberto, Petro de Sancta Susanna capellanis nostris, Hamone decano, Stephano ejusdem ecclesie presbitero, et de laicis Alano de Wincelès et Gilleberto de Hoza, Hugone de Monte et aliis multis.

In cujus rei testimonium sigillum Constanciensis curie predicte presentibus duximus apponendum. Data presentium anno domini M° CC°. nonagesimo, die veneris proxima post festum beati Petri ad vincula.

(*Arch. de la Manche*. — Vidimus original; — fragment de sceau. Comm. de M. Dubosc.)

N° 26.

Donation par G. de Vauville à Saint-Sauveur de l'église de Saint-Jean-des-Chênes

Vers 1155.

. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego ***Willelmus de Vauvilla*** dedi abbatiæ Sancti Salvatoris Ecclesiam ***sancti Johannis de Caisnibus***, que est in insula Jersoii cum omnibus decimis et redditibus eidem ecclesie pertinentibus. — Item dedi supradictæ abbatiæ sancti Salvatoris quidquid habebam in ecclesià sancti Petri de Fonteneio juxta vada cum omnibus decimis et redditibus eidem eccl. pertinentibus; concedente hodierne uxore mea cum filiis meis Ricardo et Leone. His testibus ex parte mea Ricardo presbytero de Vauvilla, Roberto de Pert, Baldwino filio Adde, Philippo de Fonteneio, et ex parte monachorum, — Malgero de Fonteneio, Ricardo Franco, Petro presbytero de sancto Salvatore. (Fol. LXXXVIII, recto, cart. 31.)

(***Cart. de Saint-Sauveur. — MMS. de M. de Gerville.***)

N° 27.

Charte de Raoul de la Haie confirmant une donation faite à Saint-Sauveur

Vers le milieu du XII° siècle.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ***Radulfus de Haya*** concessit ***abbatiæ sancti Salvatoris*** et monachis ibidem deo servientibus perpetualiter quidquid ipsi monachi habebant antea in ***insula Gersoii*** scilicet in ecclesiis cum decimis et redditibus earumdem ecclesiarum sive in terris et elemosynis in pace et quiete sicut unquàm meliùs tenuerunt sive in tempore Henrici regis sive in tempore Stephani regis iterum concessit dictus Radulfus de Haya et sigillo suo confirmavit suprà dictæ abbatiæ ecclesiam sancti Martini de ***Goieo*** et capellam sancti Medardi quæ sunt de feodo suo cum omnibus decimis et terris et elemosinis eisdem ecclesiis pertinentibus in Haiis vero Lutumerio, concessit etiam predictæ abbatiæ idem Radulfus quoddam habitaculum cum capellà quæ fondata est in honore sancti Petri. — Hæc omnia concessit et sigillo suo confirmavit pro anima sua omnium antecessorum suorum. His testibus Ricardo fratre ejus de Haia, Ricardo Paulino, Roberto de sancto Germano, Petro de Montesorello, Willelmo de Barnevilla

(*Cart. de Saint-Sauveur*, folio 163, verso.)

N° 28.

Confirmation d'une charte de Simon de la Haie donnant une terre, située à Jersey, à Saint-Sauveur.

Milieu du XII° siècle.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ***Symon miles de Haya*** dedit abbatie sancti Salvatoris in elemosina totam terram suam quam habebat in insula de ***Gersuz***, que sita est in parochià ***sancti Petri de Deserto*** pro anima sua et pro animabus omnium antecessorum suorum, his testibus Odone et Radulpho capellanis, Hugone de sancta Maria.— Godefrido de Buissum.— Quam donationem concessit ***Robertus Bertrand*** dominus ejus in vita sua. Deindè post mortem ipsius Gaudefridus frater ejus et Willelmus ejusdem Ro-

berti filius, hanc donationem concesserunt proprioque sigillo suo confirmaverunt pro animabus suis et hoc concessu et præcepto Regis Angliæ. — His testibus Hugone Tillardo, Jordano de Sulleio, Alexandro de Bottemonte, Adamo de Sottevast, Hugone de sancta Maria, Gisleberto Pincerna, Galfrido de Prestavilla, Humfrido Baast, Will. de sancto Martino.

(*Cart. de Saint-Sauveur*, f° 198, verso.)

N° 29.

Charte de donation par Richard d'Ourville à Saint-Sauveur, d'une Terre à Jersey.

Milieu du XII° siècle.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Ricardus de Ourvilla dedit Abbatie sancti Salvatoris omnem decimam totius terre sue *de Mereio* et *de sancto Petro de deserto* et unam acram terre quam tenebat *Anschetillo Mal* ... juxta capellam de *Mala-nocte* que est in insula *Gersoi*, pro anima sua omniumque antecessorum in elemosina. His testibus Rogerio de sancto Martino, Roberto Saswalo, Radulpho presbytero de sancto Johanne Willelmo Viviano.

(*Cart. de Saint-Sauveur*, (folio con. 199, n° 39.)

N° 30.

Charte relative à une donation de Renault de Carteret au Mont-Saint-Michel.

1135.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Notum sit omnibus.... quod Ego Rainaldus de Cartret pro anime mee salute..... obtuli Deo sancto que Michaeli Archangelo de Monte Ecclesiam beati *Germani de Cartrato*...... et cum terra de elemosyna Regis que est sancti Germani in *Gerseio*.... actum est hoc donum anno 1125.... defuncto autem Rainaldo, Philippus ejus filius...... donum quod ejus pater fecerat, ipse concedere noluit...... 1135.

S. Algari, episcopi. — S. Philipphi (sic) de Cartret. — (*Sceau d'Algare.*) (*Arch. du département de la Manche.*) — (*Extrait communiqué par M. Dubosc, archiviste.*)

N° 31.

Charte de Renault de Carteret relative au patronage de l'église de Carteret et de Saint-Ouen de Jersey.

1185.

Omnibus fidelibus...... Raginaldus de Cartraio...... sal. noverit universitas vestra quod cum Ego minus sano consilio abbati .... montis..... de presentatione ecles. de Cartreio...... et de presentatione eccl. sancti Audoeni de Gerseio, etc.

(*Arch. du département de la Manche.*)

N° 32.

Donation par Philippe de Carteret au Mont-Saint-Michel de la chapelle de Sainte-Marie-de-la-Wik à Saint-Ouen de Jersey.

1167.

Sciant presentes et futuri quod ego Philippus de Carteret pro salute anime mee et antecessorum meorum in puram et perpetuam elemosinam dedi et concessi Capelle sancte Marie de la Wik et monachis de Monte Michaelis ibidem Deo servientibus XX[ti] IX perchatas terre juxta manerium suum de *La Wik* sitas apud partem occidentalem. — Quam terram Willelmus filius Roberti Blanche de me tenuit sed quam ipsi nullam facere vellem injuriam predictas XXIX perchatas terre in feodo meo dicto Willelmo filio Roberti Blanche ad equalem valorem exchambiavi, scilicet prope magnum clausum dictorum monachorum versus orientem. Istam vero donationem ego Philippus et heredes mei bona fide et in hunc modum dictis monachis garantizare tenemur. Quod ipsi prenominatam terram cum *antiquo manerio suo de La*

Wik, muro vel alio pacifice et quiete claudere poterunt prout sibi meliùs viderint expedire. — Quod ut ratum permaneat et stabile perseveret presentem cartam sigilli mei munimine corroboravi. (Sceau en cire blanche en partie détruit.)

(*Arch. du département de la Manche.*)

N° 33.

Confirmation de la charte précédente par Richard (de Bohon), évêque de Coutances

Vers 1167.

Ricardus, Dei gratia, Constant. episcopus salutem in domino. — Notum sit universis quod parochianus noster Philippus de Cartrayo respectu dei et pro sua et suorum salute nobisque volentibus et deprecantibus concessit et dedit in manu nostra Deo et sancto Michaeli de periculo maris in perpetuam elemosinam *ecclesiam sancti Audoeni et capellam sancte Marie in insula Gerseii* cum terris et elemosinis et omnibus eorum pertinentiis. Nos quoque ipso presente Philippo concedente ipsam elemosinam deo et dicto archangelo suisque successoribus in perpetuum confirmavimus. Statuentes ut qui donationem hanc habuerint ratam dei gratiam et benedictionem consequantur. — Qui vero (quod abiit) eam temerè aut perturbare violenter tentaverint dissipare ira Dei et anathematis rigore donec satisfecerint corrigantur. Sub testib. istis Ricardo, Guillelmo, archidiaconis, Petro, Roberto, Petro de Sancta Susanna capellanis nostris, Hamone decano, Stephano ejusdem ecclesiæ presbytero et de laïcis Alano de *Vincelis*, Gilberto de Hosa, Hugone Monte et aliis multis.

(*MSS. de M. de Gerville, Repert. p.* 216.)

N° 34.

Confirmation par Philippe de Carteret de la donation de l'église de Saint-Ouen au Mont-Saint-Michel.

1167.

Ne temporis accessu presentis rei gesta veritas oblivionis nube tegatur perennem illi memoriam scripturæ beneficio comparamus. — Sit igitur sem-

per et ab omnibus notum quod ego Philippus de Cartrayo dono et confirmo et manu meâ offero ad altare sancti Michaelis elemosinam meam et antecessorum meorum quæ est in *Gersoio* presentibus huic donationi et concedentibus uxore mea Nicolaa, filio meo Reginaldo, nepote meo Willelmo, multisque meis hominibus et amicis, in hac elemosinâ continetur ecclesia *sancti Audoeni* integrè et perfectè cum universis ad eam pertinentibus — Præter id solum quod de decimis fructuum monachi sancti Salvatoris et sanctimoniales habere debent. — Presbyterum vero quærere et in ecclesià tenere vel removere ad monachos sancti Michaelis liberè pertinebit, est etiam in hac elemosyna capella sanctæ Mariæ cum omnibus pertinentiis ejusdem juxtà quam paravi et dedi monachis congruam mansionem. Ut autem hæc nostra donatio Deo acceptior et nobis utilior esse possit, omnem ab ea calumpniam et impedimentum excludimus et quieta prorsus dimittimus *stramina frugum*, *tres denellos avenæ*, *pelliceam*, *botas*, *pellum*, *mapulam cereosque* priùs exindè querebamus et nostræ elemosinæ perpetuam et quietam constituimus libertatem. — Hoc etiam mihi meisque successoribus a monachis est concessum quod si uni de propinquioribus consanguineis nostris monachatum petierimus uni soli successive, si tamen clericus sit aut miles et persona convenire annuetur et cum ad *Montem* venerimus una nocte nobis hospitium tanquam fratribus exhibebunt — Actum anno domini incarnationis M° CLXVII pridiè Epiphanie sexta feria apud Montem presenti domino Roberto abbate et congregatione monachorum nostroque, sicut diximus, concitatu testibus... et Heberto sacerdotibus, Michaele et Benedicto clericis, Mattheo et Hugone et Bigot laïcis.

(*MSS. de M. de Gerville.*)

N° 35.

Confirmation par Jourdain de Barneville de la donation faite par son père et sa mère à l'abbaye de Lessay.

1173.

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod Jordanus de Barnevilla pro Dei amore concessit ecclesiæ *sanctæ Trinitatis de Exaquio donationes quas pater suus et mater sua dederant supradictæ ecclesiæ de Exaquio,* scilicet *totum feodum unius vavassoris* nomine *Martem* n villa de Brettevilla. Dedit etiam quemdam suum hominem nomine

Basum in insula de *Jerseie* supra dictæ ecclesiæ, tria quarteria frumenti reddendum et ut donationes istæ ratæ et firmæ permanerent hac presenti sigillo confirmavit.

(*Répert. MSS. de M. de Gerv. p.* 198.)

Nº 36.

Charte relative à la réunion des abbayes de Saint-Hélier et de Cherbourg (1).

1184.

Henricus Dei gracia Rex Anglie, dux Normannie et Aquitanie et comes Andegavie archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, justiciis et omnibus ballivis et fidelibus suis salutem : sciatis quod de consilio Rotrodi, pie recordacionis Rotomag. archiepisc. et multarum aliarum venerabilium ac religiosarum personarum *conjunctionem duarum domorum canonicorum regularium* que racione fundacionis ad meam specialiter *nullo mediante* et dominacionem pertinent et ordinacionem sancti scilicet Helerii de insula *Gersoii* et B M. de Cœsarisburgo jampridem concessi ea videlicet consideracione inductus quod nulla illarum per se ad sustentationem conventùs regulariter degentes sufficere posse credebatur, sed quia predicta concessio mea ante tempora *venerabilis nostri Walteri Rotom. archiepisc. ad plenum non fuerat effecta* mancipata de voluntate et assensu ejusdem archiepiscopi eam presentis scripti annotacione et sigilli mei appositione confirmavi firmiter precipiendo ut in hunc modum in perpetuum *conjuncta permaneant* scilicet in ecclesia B. M. de Cœsarisburgo precipua sedes abbatis sit et in ea ordo B. Augustini juxta statuta sancti Victoris parisiensis observetur et in domo sancti Helerii de insulis quinque canonici ad minus secundum dispositionem abbatis regulariter viventes Deo deserviant qui modis omnibus potestati et voluntati abbatis prenominati loci remanebunt subjecti et possessiones omnes tam ecclesiasticæ quam aliæ ad domum sancti Helerii pertinentes in disposicione ejusdem abbatis consistent — Teste *Waltero*, Rothomag. archiepiscopo, Henrico *Dunelmensi*, Johanne Ebrocensi epis-

(1) Voy. Invent. somm. de M. Dubosc, (série H, numéros 1955 et suiv.

copis, abbate Martino de Cerisiaco, Roberto abbate de Nottingham, Willelmo clerico de Camera, Willelmo filio Radulfi senescallo Normannie, Rogero filio Reinfredi apud sanctum Petrum super Divam.

(*Cartul. de Cherbourg*, p. 92.)

N° 37.

Donation par Edgard de Magneville à Saint-Sauveur de l'église Saint-Brelade (Jersey).

1170.

XIV. Omnibus sancte matris ecclesie filiis notum sit quod Esgware (?) de Magnavilla et filii ejus Philippus et Johannes dederint *abbatiæ sancti Salvatoris ecclesiam sancti Broelarii* in Gersoio cum omnibus elemosinis eidem ecclesie pertinentibus pro anima patris sui et matris sue et Agathe uxoris sue sicut Guillelmus de Magnavilla melius unquam habuit liberam et quietam. His testibus Philippo filio Roberti monachi, Ricardo Buisson, Hernando de Bricquebec, Anschetillo Buisson, Ricardo Louvel, Roberto Theroude et aliis multis.

(*Cart. de Saint-Sauveur, f°* 206, *recto*)

N° 38.

Charte de Guillaume (de Tournebu), évêque de Coutances, relative aux dîmes de Saint-Sauveur de Jersey

Vers 1180.

Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Willel. dei gracia constanc. episc. salutem in domino. Noverit universitas vestra dilectos in Christo filios abbatem et monachos sancti Salvatoris tradidisse ad firmam *dilecto archidiacono nostro Ricardo de Pollei* sextam garbam decime sancti Salvatoris de *insula Gersoii* quæ ad ipsos pertinet et sextam garbam sancte Trinitatis in eadem insula Ranulfo burgensi clerico ejusdem archidiaconi et sextam garbam sancti Martini vetuli Roberto Flory presbytero ita quod quicumque iidem monachi voluerunt predictas suas decimas colligant et in

usus suos pro sua voluntate convertant vel aliis si voluerint tradant ad firmam. Testibus Ricardo de Pollei, archidiacono, — Magistro Ricard. Hairon, Willelmo Pertepot, Ranulf oburgensi. (Sans date).

(*Cart. de Saint-Sauveur*, f° 201, *verso*.)

N° 39.

Donation du LIEU DE SAINT-MAGLOIRE (île de Serk), par Richard de Vernon à l'abbaye de Montebourg

En 1196.

Ego Ric. de Vernone concessi abbatiæ sancte Marie Montisburgi locum sancti Maglorii qui est in *Serco* insula cum omni clauso suo et sedem molendini quod fuit sancti Maglorii ubicumque poterit convenientius et commodius poni in dominico meo cum *exclusis* et *stramen* unius bladi videlicet avene ad locum *monachi* qui ibi habitabit. Dedi præterea eidem loco sancti Maglorii et monacho Montisburgi in eodem loco deo servienti in perpetuam elemonisam pro amore dei et salute animæ meæ, XXX solid. andeg. et insuper ad luminare sancti Eustachii, X solidos andegav. ita ut monachus predicti loci annuatim illos denarios ad festum sancti Christophori eadem in insula per manum ministri mei omnes simul recipiat de quatuor vigenta libris andegavensibus quas in eadem insula de redditu habebam, et insuper terram de *Fosselis* et de *Hanneria* (1) quam homines mei mihi juraverunt esse de dominico meo, et *Obschar* (2) de omnibus portagiis segetum mearum; Deo et sancto Eustachio et sancto Maglorio in perpetuam elemosinam dedi. — Actum fuit hoc anno incarnati verbi MCXCVI° in eadem insula in capella sancti Maglorii coram me, his testibus Petro de Orglandes, Ricardo de Osouvilla, Willelmo clerico, Roberto Pagano, Willelmo Gerberto, Matheo sacerdote et pluribus aliis.

(*Ext. du Dict. des Iles. — MSS. de M. de Gerville.*)

(1) Terre des Fossés et de la Hennière.

(2) L'OBSCHAR était l'individu chargé de porter ou de faire porter la moisson dans les granges du seigneur.

Nos 40 et 41.

Analyse des chartes relatives à Serk et à l'abbaye de Montebourg qui ont été copiées par M de Gerville, sur le cartulaire de cette abbaye.

(P. 503, 504 et 503 de cette copie).

I. Guill. de Vernon donne à Montebourg « capellam sancti Maglorii cum » omnibus hospitibus ibi eodem manentibus et duas acras terre quæ sunt » extra *clausum de dominio* meo cum *hospite ibi manente* (c'est un autre » hôte) et sedem *molendini* quod fuit sancti Maglorii ubi illud ponere voluerint super aquam usque ad mare in dominio meo cum *exclusis* si plures » forte necesssariæ fuerint et ad focum monachi ibidem manentis et in predicta » capella ministrantis stramen unius bladi mei avene scilicet vel alterius si ei » placuerit et pasturam omnibus animalibus suis in dominiis meis et in omni » insula liberam prorsùs et quietam. » (Sans date.)

II. Dans une autre charte (même page), « *Ecclesiam* (au lieu de capellam) » sancti Maglorii et *omne clausum* cum omnibus hospitibus ibi manentibus etc. (Comme la précédente, sans date).

III. L'acte suivant est de Richard fils de Guill. de Vernon ; il confirme les donations ci-dessus ; et, après avoir répété ce qui précede, il ajoute que le moine desservant de Saint Magloire y est fixé in *perpetuum*.

« Addidi etiam de dono meo et sancto Maglorio XXX solidos andegavenses » à prendre sur les 80 livres angevines qui lui étaient dues dans l'île et payables chaque année le jour Saint-Christophe « monacho Montisburgi » ibidem semper commorantis. »

Un des témoins est *Guill. Prévost*, de Serk. (p. 504).

IV. Autre confirmation de Richard de Vernon qui est le même acte que celui ci-dessus, transcrit littéralement et provenant des archives du département de la Manche à l'exception de la donation des *terres des Fossès et de la Hennière*.

V. Autre charte de confirmation reproduisant exactement la précédente et la donation des deux terres (1196.)

VI. Charte de Barneville donnant aux mêmes moines « pro animâ Henrici » filii et meâ » XX sols sur les C qu'il reçoit de Guill. de Vernon » *in Serco* » *insula in feudum* et unam salinam in Bevelanda. — Hujus rei testes sunt » Guill. de Vernon et Ricard. filius » (Sans date).

VII. (N° 209 des chartes). Autre charte du même pour le même objet. — Parmi les témoins figurent Henry, Robert fils et Olivier de Barneville.

A la suite de cette charte, Richard de Vernon confirme la donation. — Robert de Barneville se fit moine a Montebourg.

(*Ext. du Dict. des Iles. MSS.*)

N° 42.

Donation par Jean-Sans-Terre, comte de Mortain, à l'abbaye de Blanchelande.

1198.

.. .... Omnibus sancte Matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit, Johannes comes Morton. Salutem : Noveritis me pietatis intuitu dedisse et presenti carta mea confirmasse Abbatie S. Nicholaï de Blancalanda et fratribus ibidem deo servientibus in puram et perpetuam elemosinam, *ecclesiam sancti Laurentii in insula* sicut ad jus meum et ad presentationem meam pertinebat integre et plenarie cum omnibus pertinentiis suis. quam Galfredus sacerdos et decanus tenuerat ita quod in predicta abbatia prodiù (quandiù) vixero memoria mei habentur ; et post decessum meum solempne et perpetuum anniversarium ibidem pro me celebretur et ejusdem loci conventus in die obitùs mei in victualibus *celeriter* (sic) procuratur — Testibus abbate Johan. de Lonle, — Rad. prior de Pless. — Gervas. canonico, Nicholao capellano, Ricard. de Feut., Regu. de Viri, Will. de Aula, Huberto de Burgo, Mag. Henrico de Haya. — Apud Tenerchebr. VIII die feb. anno regni regis Ricardi nono. Datum per manum Johan. de Graio.

(*Extrait des Placita de quo warranto coràm J. de Fresingfeld.*)

N° 43.

Donation des Iles du Cotentin par Jean-sans-Terre à Pierre de Préaux.

1200.

Johannes Dei gratia etc. Sciatis nos concessisse dilecto et fideli nostro Petro de Pratellis *insulas de Gerse et de Gernere et de Aurene*, et LX

libras terre in esterlingis in Altona in Anglia, et C. libras redditus andegavenses in Rothomago, scilicet in stallis fori Rothomagi et in feria de Perdon et in feria sancte Marie de Prato habendas et tenendas de nobis per servitium feudi trium militum, donec comitatus de insula (*Wight*) deveniat ad eum, cum filia et herede Willelmi comitis de insula, quam eidem Petro concessimus, vel quousque in alio maritagio ei ad grantum nostrum et suum providerimus et quidquid contingat de illo maritando, sive de eo humaniter contingat predictas C libratas redditus andeg. in Rhotomago ei concessimus pro voluntate sua viris religiosis conferendas Si vero de nobis humaniter contigerit antequam maritagium illud ei fuerit assignatum, volumus quod ipse et heredes sui post ipsum ***predictas insulas*** et predictam terram habeant et teneant de heredibus nostris per predictum servitium — Concessimus etiam ut predictus Petrus vel illi quibus redditum illum donaverit, habeant dominicum servientem suum ad recepiendas illas C libratas una cum majore Rothomagi vel cum illis qui in loco ejus erunt. Et si quid inde ei defuerit de predictis C libris annuatim percipiendis de vicecomitatu Rothomagi et perficietur. — Test. Waltero Roth. arch. — G. Eborac. episc. — Will. filio Radulphi etc. Senescallo Normanniæ. — Will. Marescal, — comite de Pembroc, etc. Datum per manum S. Will. archidiac. Apud Rupem Auri Vallis XIIII die Januarii, ann. Reg. nost. primo.

(***Ext. du Rot. cartar. in Turri London, etc., édit. Duffus Hardy, t. I, part I, p.*** 33.)

Le 21 juin de la même année, charte de confirmation datée d'Angers.

No 44.

Charte de donation des îlots d'Escrehou à l'abbaye du Val-Richer par Pierre de Préaux.

1203.

Universis sanctæ matris ecclesiæ filiis ad quos præsens scriptum pervenerit : Petrus de Pratel in domino salutem : Noverit universitas vestra me divinæ pietatis intuitu, concessisse et dedisse et præsenti carta mea confirmasse Deo et ecclesiæ sanctæ Mariæ de Valle Richerii et monachis ibidem Deo servientibus pro salute animæ Johannis illustris regis Angliæ qui insulas mihi dedit, et pro salute animæ meæ et patris et matris meæ et omnium antecessorum meorum ***insulam***

de Escrehou integrè, ad ædificandam ibidem basilicam in honore Dei et beatæ Mariæ, ità ut divina ibidem celebrentur mysteria singulis diebus; habendam et possidendam liberè et quietè, plenariè et honorificè, in liberam et puram et perpetuam elemosynam, et quidquid in eadem insula poterunt augmentare et ædificare. Item concessi prædictis monachis quidquid ab hominibus de Gerse et de Gernese et de Aurene eis càritatis intuitu rationabiliter datum fuerit, salvo jure meo. Ut autem hæc mea donatio ratam futuris temporibus obtineat firmitatem eam præsenti scripto et sigilli mei munimine confirmavi — His testibus Engeranno de Pratel, fratre meo, Roberto de Freschen, Hugone Croc, Gilberto de Ovill., militibus; Will. capellano, Richard, clerico, Nicolao de Mara, Will. Cornuele, Will. clerico de Camera et pluribus aliis, anno verb. incarn. 1203.

(Nous insérons cette charte, à cause de son intérêt spécial, quoiqu'elle se trouve dans le *Gall. Christ,* t. XI, col. 94, instrum. nº XXXII.)

Nº 45.

Charte de Pierre de Préaux donnant à Saint-Sauveur les dîmes perçues par les Sergents dans les Iles.

1202.

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Petrus de Pratell reddidi et quietas clamavi.... pro dei amore et salute anime mee monachis sancti Salvatoris de Constantino ad luminare ecclesie sue et abbatie sive ecclesiis *decimas quas servientes de insulis* solebant capere antiquitus in parochiis de insulis unusquisque secundum jus suum et portionem suam capiendas et in perpetuum possidendas scilicet decimam *unius masure in unaquaque* parochia sicut servientes solent capere, et ut hoc ratum permaneat sigilli mei munimine roboravi — Testibus Godefrido de Bosco, Gaufrido tunc priore *Belliloci*...... Marchant de Witer et pluribus aliis. — Datum sub sigillo curiæ Constantiensis et sub sigillo abbatum de Monteburgo, de Exaquio, de Blancalanda et de Cœsarisburgo. — (Tous les sceaux intacts).

(*Arch. du département de la Manche*).

N° 46.

Mandement de Jean-sans-Terre pour expulser des Iles les malfaiteurs.

1202.

Rex etc. omnibus fidelibus suis de insulis de *Gerse* et de *Gernere* et *Aurene* ad quos etc. Mandamus vobis quod sitis in auxilium *servienti nostro custodienti* insulas predictas ad jurandum malefactores et latrones manentes in insulis illis et ad evocandum eos de eis. Teste meipso apud Rothomagum XII die Julii (1202).

(*Rot. litt. pat. p.* 13. — *Ext. des MSS. de M. de Gerville*).

N° 47.

Mandement de Jean-sans-Terre à Pierre de Préaux pour obtenir un aide des Iles.

1201.

Joh. Dei gratia etc. Petro de Pratellis et baillivis suis de insulis de *Gerse, Gernere* et *Alerne* etc. Mandamus vobis et precipimus quod faciatis nobis habere auxilium rationabile de omnibus insularum de *Gerse, Gernere* et *Alerne,* de quorumcunque feodis sint, ita quod grates scire debeamus hiis qui auxilium illud nobis fecerint. Et hoc fieri faciatis per visum quatuor legalium militum vel vavassorum de predictis insulis. Teste meipso apud Moreton. XII die novembris (1201).

(*Rot. litt. pat. p.* 3. — *Ext. des MSS. de M. de Gerville*).

N° 48.

Acte de Jean-sans-Terre du 2 novembre 1214, ordonnant la mise en liberté des ôtages de Jersey et Guernesey.

Rex priori Wint. sal. — Sciatis quod propter fidelitatem et bonum servitium proborum hominum nostrorum de insulis de *Gerneseie* et *Gerseie*

quietos eis clamavimus obsides eorum, ita quod liberè possint reverti in partes suas — Et ideo vobis mandamus quod Colinus Parvus obsides suus quem vobis committi fecimus custodiendum libere abire permittatis. — Teste meipso ap. Havering II die Nov. anno regni nostri XVI.

Eodem modo scribitur Eng. de Cygon de obsidibus insularum de Geresc. et de Gener. — de Joh, et Rad. obsides eorum et de Gener. — de Henr. et Ric. et Rob. obsidibus pradictarum.

Eodem modo scribitur abbati Glouc. de Willelmo Malet obside eorum Macore Wintan. in probis hominibus ejusdem ville, de Colino Normanno, Ric. Turgis, Ric. Warin, et Joh. obsidibus eorum. Priori et conventui sancti Albani de Radulf. Galittan. abbati de Ramescie de Rob. Hurman. Teste eodem, dat. eod. anno.

(*Extrait de Jersey, ses antiquités, etc., par De la Croix, t. V, p.* 150).

N° 49.

Mandement de Jean-sans-Terre aux baillis de Pierre de Préaux dans les Iles pour lever un impôt.

Rex... baillivis Petri de Pratellis in insulis de Gerse et Gernereye salutem. Volumus et firmiter precipimus quod episcopi, abbates, abbatisse clerici, milites, vavassores et alii qui redditus et tenementa habent in insulis de Gerse et Gernerye quintam partem reddituum suorum unius anni sive feodorum sive elemosinarum prebeant ad sustentandum milites et servientes qui predictas insulas defendent ab extraneis. Et ideo vobis mandamus quod hec ita fieri faciatis. Teste me ipso apud Alenconium XIII die Augusti MCCIII.

(*Arch. de la Manche. — Copie sur papier.*)

N° 50.

Mandement de Jean-sans-Terre à P. de Préaux pour organiser la défense dans les Iles.

1203.

Rex etc. Petro de Pratellis etc. Volumus quod domini feodorum de insulis de *Gersee* et de *Gerner*. capiant de hominibus suis rationabiliter unde predicte insule possent defendi ab extraneis. Quare vobis mandamus quatenus per manum *Reginaldis de Cartray* de predictis rationabiliter capi et expendi faciatis ut milites et servientes possint presentari qui predictas insulas ab extraneis deffendant. — Teste me ipso apud Montem Fortem XXIIII die Julii 1203.

(*Rot. litt. pat. p.* 32. — *Ext. des MSS. de M. de Gerville.*)

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLES.



TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

LIVRE TROISIÈME.

ROLL ET LES PREMIERS DUCS DE NORMANDIE.

912 — 1035.

CHAPITRE Ier.

Pages.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

Pages.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

LIVRE QUATRIÈME.

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT ET SES FILS.

1035 — 1106.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE CINQUIÈME.

HENRI Ier ET SA SUCCESSION.

1106 — 1153.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

Pages.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE SIXIÈME.

HENRI II ET LES DERNIERS DUCS DE NORMANDIE.

1153 — 1204.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

Pages.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII ET DERNIER.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

FIN DE LA TABLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPALES MATIÈRES.

A.

B.

C.

K.

L.

M.

S.

T.

U.

V.

FIN DES TABLES.

ERRATA.

Pages	49	ligne	4	au lieu de	*forts* lisez *fort*.
—	66	—	24	—	*tel* lisez *quel*.
—	73	—	2	—	*etait* lisez *état*.
--	79	—	21	—	*Petræus-Pont* lisez *Petræus Pons*.
—	96	—	32	—	*modifia* lisez *modifièrent*.
—	—	—	33	—	*inspira* lisez *inspirèrent*.
—	279	—	18	—	*de faveurs* lisez *des faveurs*.
—	435	—	6	—	*même* lisez *lui-même*.

